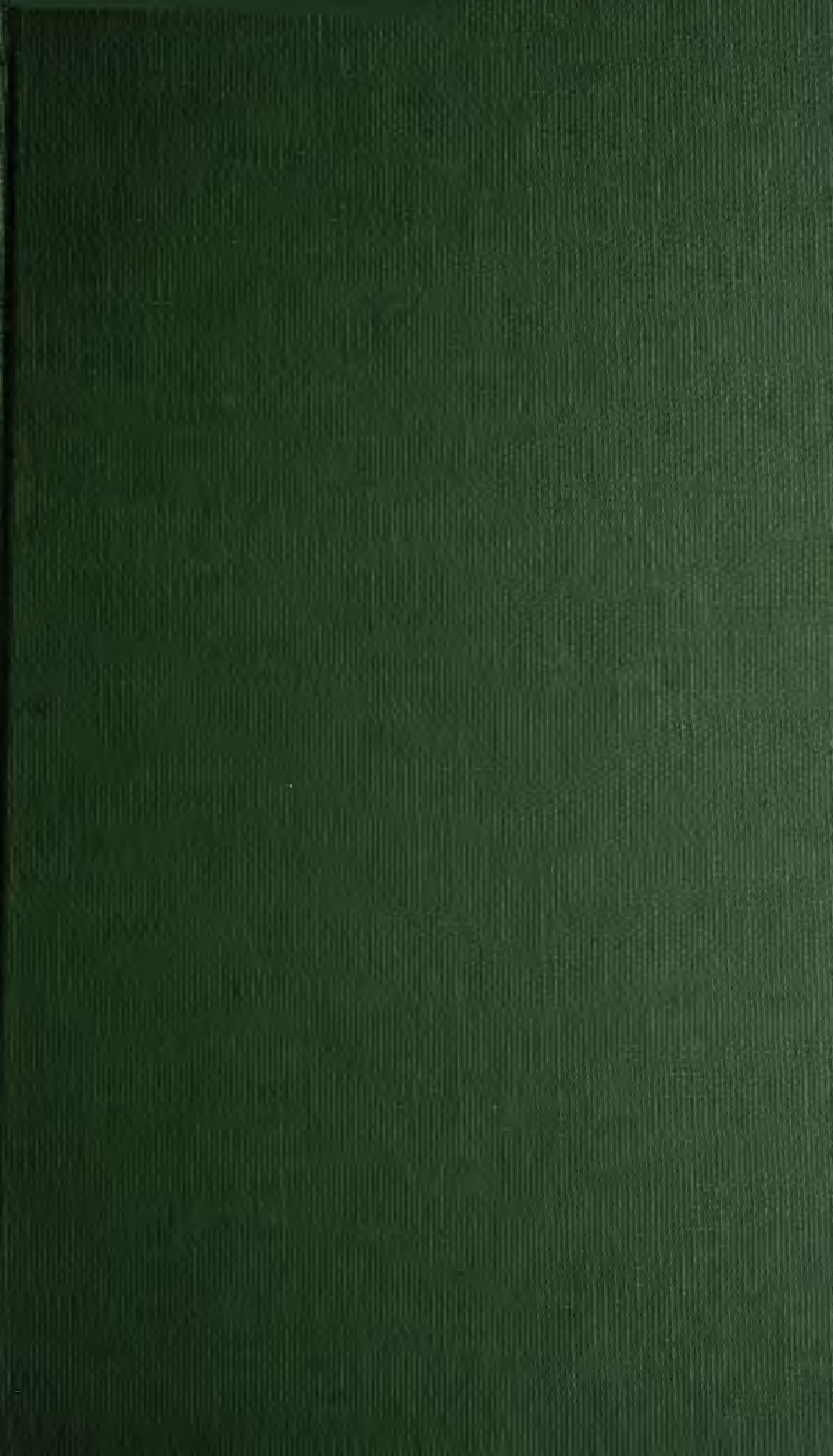
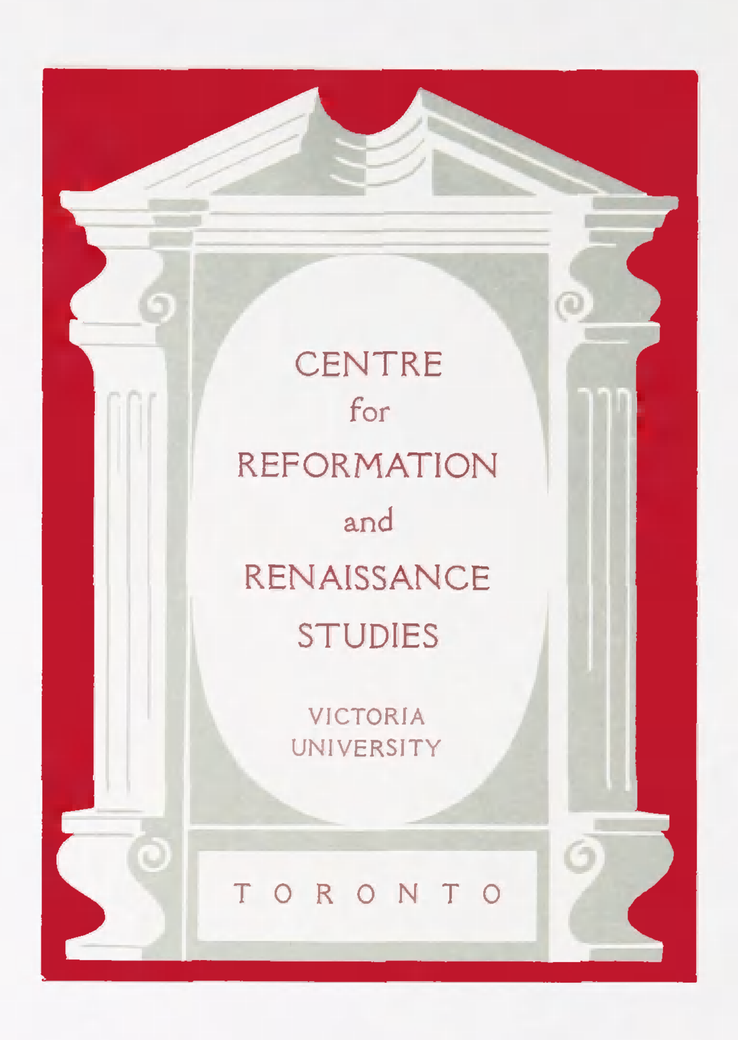



CENTRE
for
REFORMATION
and
RENAISSANCE
STUDIES
VICTORIA
UNIVERSITY
TORONTO

UE

éraire

La Médecine ANECDOTIQUE Historique Littéraire

Il a été tiré de cet ouvrage

5o exemplaires sur papier de Hollande.

La Médecine ANECDOTIQUE Historique Littéraire

Recueil à l'usage des Médecins, Chirurgiens et Apothicaires érudit
urieux et chercheurs

Ce volume contient 25 estampes, gravures, dessins et fac-simile.

Il contient la réimpression complète et annotée de la *Declaratio*
es abuz et tromperies que font les apothicaires, par Lisset BENANCI
'après l'unique édition princeps que possède la *Bibliothèque nationa*
Tours, 1553).



SE TROUVE CHEZ JULES ROUSSET, LIBRAIRE, 36, RUE SERPENTE

PRÉFACE

A mes Confrères érudits : Médecins, Chirurgiens et Apothicaires

Un écrivain fort spirituel, qui occupe une place importante dans notre littérature décadente, a dit que dans chaque homme il y a un cochon qui sommeille ; cet aphorisme peut être vrai pour l'homme en général ; mais lorsqu'il s'agit du médecin, je modifie l'aphorisme et je dis : *dans tout médecin il y a un érudit qui sommeille.*

Il y a vingt ans que je m'efforce de dérider le front austère des nobles disciples d'Hippocrate par quelques écrits curieux ou plaisants : je crois y avoir réussi quelquefois ; mais ce que j'ai constaté c'est que, en dehors de la science à laquelle il donne la plus grande partie de sa vie, le praticien aime à consacrer ses loisirs aux recherches de pure érudition. Le nombre des médecins collectionneurs, curieux et chercheurs est beaucoup plus considérable qu'on ne le croit.

C'est ainsi que, à côté d'anecdotes et d'histoires médicales plus ou moins gauloises, je me suis efforcé de rééditer dans ce volume des estampes ou des pièces anciennes dont il n'existe que de rares exemplaires dans nos bibliothèques publiques.

La reproduction des estampes sur la *Prostitution à Venise*, dont un exemplaire unique appartient à un de nos plus érudits collectionneurs, sera pour nos lecteurs d'un prix inestimable ; les 12 planches formant la collection figurent dans ce volume.

La même remarque peut être faite pour le poème de Bretonnayau sur la *Génération de l'homme* dont l'original est extrêmement rare et que peu de médecins connaissent.

Enfin, nous publions à la fin de ce volume, le célèbre ouvrage de Lisset Benancio (Sébastien Colin) intitulé *Déclaration des abuz et tromperies que font les apothicaires* d'après l'édition princeps qui existe à la bibliothèque nationale. Non seulement cet ouvrage est fort rare, mais il n'a jamais été réimprimé depuis le XVI[e] siècle ; l'édition que nous offrirons à nos lecteurs est en outre annotée et corrigée par un de nos bibliothécaires les plus érudits.

On voit que nous cherchons à faire un volume à la fois sérieux et récréatif ; nous espérons que les érudits lui consacreront une petite place dans leur bibliothèque ; c'est pour eux surtout que nous écrivons. Beaucoup d'anecdotes et de faits recueillis dans ce volume peuvent présenter pour le chercheur un intérêt qui échappe au lecteur indifférent.

Dans tous les cas, la *Médecine anecdotique* rendra certainement quelques services aux bibliophiles et à ceux qui aiment à collectionner les documents pour servir à l'histoire des temps passés et présents.

D[r] MINIME.

PRINCIPALES PIÈCES

Gravures, Dessins, Estampes, Reproductions anciennes, Poèmes, Histoires anciennes,

CONTENUES DANS CE VOLUME

(Voir la table alphabétique à la fin du volume.)

Estampes, gravures, dessins et fac-simile.

La vie de la Prostituée à Venise au XVI[e] siècle, reproduction de 12 estampes anciennes formant une collection dont l'unique exemplaire original appartient à la bibliothèque de M. le D[r] L. Le Pileur. Le texte italien qui accompagne les estampes est reproduit au-dessous de chaque gravure.

Le médecin en 1840. Fac-simile de *deux* dessins de Gavarni illustrant un article des *Français peints par eux-mêmes.*

Les apothicaires de 1793, dessin original de Robida.

Fac-simile des jetons de Théophraste Renaudot et de Guy Patin (deux reproductions).

Le médecin devenu architecte, dessin original de Robida illustrant une satyre de Boileau.

Les malades et les difformités dans l'art rémois : 1° Monstre à trois yeux ; 2° Bec de lièvre (cathédrale de Reims) ; 3° La Piscine probatique (musée de Reims) ; 4° L'exorcisme (musée lapidaire) ; 5° Une démoniaque (Eglise St-Remi).

La Boutique de M. Benefix, rue des Lombards, reproduction d'un dessin de 1841.

La Calvitie, dessin original de Robida, illustrant un sonnet de Camuset.

Les adieux d'un médecin à son tablier, dessin original illustrant une chanson de Corlieu.

Régime contre la Pestilence, reproduction d'une curieuse planche extraite de l'édition du célèbre régime contre la pestilence publiée à Bâle en 1501.

La médecine comique illustrée : 1° *Les deux coutures*, dessin de Pholdor ; 2° *La Consultation* ; 3° *la Colère*, dessin de Robida ; 4° *La Distraction*, dessin de Michel.

Reproduction du fac simile et frontispices d'ouvrages anciens : 1° La génération de l'homme et le temple de l'âme, MDLXXXIII ; 2° la déclaration des abuz et tromperies que font les apothicaires, fac simile de l'édition princeps, exemplaire unique existant à la bibliothèque nationale. Tours, 1555 ; 3° fac-simile du frontispice du même ouvrage, édition de Rouen, 1557.

Reproduction et annotations d'ouvrages anciens.

Se rapportant a la médecine et a la pharmacie.

La vie de la prostituée à Venise, au XVI° siècle, histoire populaire en vers, traduite par le Dr Louis Le Pileur (document absolument inédit).

Déclaration des abuz et tromperies que font les apothicaires, par maître Lisset Benancio (Sébastien Colin), réimprimée d'après l'unique exemplaire de l'édition Princeps de la Bibliothèque nationale, Tours 1553, annotations et corrections, par M. le Dr Dorveaux, bibliothécaire de l'Ecole supérieure de pharmacie. (Ce curieux document occupe 180 pages) et contient des *fac-simile*).

Un Poème du XVI° siècle sur la génération, par René Bretonnayau, avec *fac simile* de l'édition originale et notes par le Dr Maxime. Ces poèmes (le Fort de Vénus, l'Arc d'Amour, etc.) constituent un des plus curieux spécimens de la littérature poétique et médicale du XVI° siècle. Nous en donnons la première reproduction annotée.

Une obsession au XVII° siècle. Le Joli pied, observation de psycho-pathologie, par Retif de la Bretonne.

Une clinique d'accouchements au XVIII° siècle, document inédit par Paul d'Estrées.

Le médecin en 1840, reproduction d'une plaquette extraite des *Français peints par eux-mêmes*, par Roux et Gavarni avec *fac-simile* des dessins de Gavarni.

Recherches historiques. Une maison de santé sous la Terreur. Le Dr Belhomme. Un procès pour insultes à Marie-Antoinette.

La briefve instruction pour tous états, par Corlieu. (Un chapitre de déontologie médicale et pharmaceutique, tiré d'un ouvrage du XVI° siècle). — Des médecins et austres Estats instituez et ordonnez pour la santé de l'homme.

Documents historiques. Curiosités archéologiques.

Une curieuse délivrance, histoire facétieuse publiée en 1635.
Effets bizarres d'un purgatif (1545).
Le médecin de Masséna en 1815.
Les médecins et la mort tragique du duc de Berry.

La médecine littéraire contemporaine.

Philologie médicale.

Nous croyons être utiles à nos lecteurs en leur donnant la liste, déjà très nombreuse, des maladies et des signes à *noms propres*, C'est un véritable *Dictionnaire des termes techniques de médecine.*
Il suffit de parcourir cette nomenclature pour s'apercevoir que la plupart des médecins ignorent encore un grand nombre de maladies à noms propres. Notre dictionnaire n'en comprend pas moins de 200.

Anthropologie et histoire.

La pudeur féminine, par le Dr REGNAULT.
Les malades et les difformes dans l'art rémois ancien, par le Dr Pol GOSSET.
Le calendrier grégorien, par M. le Dr RAYON, de Chazelle.
Les récidivistes doivent-ils être soumis à un régime disciplinaire plus sévère que les condamnés qui subissent une première peine, et en quoi cette aggravation de régime doit-elle consister ?
Une exécution en Chine pendant la campagne de 1900.
La ligue contre le décolletage.
A propos de l'accouchement d'une reine. (Question de déontologie).
Les pseudonymes ; étude sur quelques écrivains modernes.
L'avortement volontaire à travers les âges, par le Dr NOIR.
Sur quelques pratiques obstétricales en usage chez les peuples primitifs, par M. ENGELMANN, de Saint-Louis.
La mort et l'autopsie des chefs d'Etats : La mort et l'autopsie de Félix Faure. — Le président n'a pas été empoisonné : c'est une victime de l'Affaire. — L'autopsie et la mort de Mac Kinley, président des Etats-Unis.

Histoires Drôlatiques et anecdotes.

Une *analyse d'urine*, par le Dr BISSIEU.
Les excréments du cochon, par le Dr MINIME.
La maladie du juré, par Me LACHAUD.
Nos médecins députés, par le Dr MINIME.
Une analyse trop complete, par le Dr GACHE.
Les Bains de lune.
Les microbes au théâtre.
Le conseil de révision matrimonial.
Eunuques et harems : mœurs de Constantinople.
La moustache, antisepsie et esthétique, par le Dr MINIME.
Le feu au derrière : avis aux chirurgiens qui emploient le thermocautère dans le voisinage de l'anus.

Le Parnasse médical.

Sous ce titre, nous avons collectionné un nombre considérable de poésies médicales dont beaucoup sont inédites, quelques-unes sont illustrées par des dessins de ROBIDA. Voici la liste des principales qui appartiennent pour la plupart au genre comique.

Les apothicaires de 1793 (Illustration de ROBIDA).
La consultation du Phocéen.
Le moment propice.
Sur la gale de Clinchamp par le fabuliste Lafontaine (pièce très rare).
La veuve prévoyante.

La Médecine littéraire

LE MÉDECIN EN 1840.

Voulez-vous savoir comment on nous jugeait et on nous dépeignait aux environs de 1840, sous le règne de ce bon Louis-Philippe dont le parapluie et la poire sont à peu près les seuls souvenirs laissés à notre génération.

Nous avons pensé intéresser nos lecteurs en faisant revivre la silhouette du médecin tel que Gavarni, Granville et les auteurs de 1840 le comprenaient. Nous publions un article de L. Roux et la *binette* dessinée par Gavarni dans les *Français peints par eux-mêmes.* Ceux d'entre nous qui ont atteint la soixantaine ont certainemeut connu des *types médicaux* dans le genre du spécimen que nous reproduisons.



Fac-simile du dessin de Gavarni illustrant l'article de Roux dans les *Français peints par eux-mêmes.*

Voici un extrait de l'article consacré par le littérateur de 1840 à notre noble profession :

« Entrons] maintenant dans le monde à la suite du médecin, comme lui, le chapeau à la main, mais avec l'intention perfide d'anatomiser chaque individualité. Sur le premier degré de l'échelle médicale est placé le *médecin de cour*, personnage multiple. La cour a plusieurs médecins, l'habit à la française est placé en première ligne dans sa thérapeutique, il ne le quitte point tant que sa clientèle le retient dans le faubourg Saint-Honoré ou dans les riches hôtels de la Chaussée-d'Antin. Tout ce qui peut payer noblement veut être traité de même. Grâce au médecin de cour, l'anecdote de salon pénètre jusqu'au château, il ne dit jamais que la moitié de ce qu'il sait. Sa clientèle de Paris est toujours malade autre part, et on le consulte moins sur les maladies que l'on a que

sur celles qu'il a dû guérir ailleurs ; un mot de lui contient le bulletin des affections que l'on doit se permettre, ses ordonnances sont des ordres du jour. Quiconque n'est pas médecin de cour l'a été du premier consul, ou espère l'être tôt ou tard d'un dictateur.

Cette distinction se confond fréquemment, avec celle du *médecin professeur*. Aucune existence que nous sachions n'est plus variée, plus complète, que celle du médecin professeur. Faire marcher de front les intérêts de la science et ceux de sa fortune, avoir une clientèle et un auditoire, être obligé de révéler mille secrets au nom de l'art, n'en laisser échapper aucun par égard pour ses clients, avoir sa popularité de professeur et sa renommée de médecin à faire fleurir l'un par l'autre, être profond à la Faculté, léger et superficiel dans un salon, tel est son rôle de tous les jours. Le médecin professeur possède, outre sa chaire, une clinique dans un hôpital ; il est au moins chef de service. La douleur lui apparaît sous toutes les faces, hideuse et agonisante sur un grabat, coquette et parée dans le boudoir d'une femme élégante. D'un hôpital, ce purgatoire de la souffrance physique et morale, il passe dans un somptueux hôtel, Eden de la maladie. Cette vie si contristée de Paris, il la sait tout entière, les tableaux les plus sombres de Ribeira sont à ses yeux une réalité, il connaît également les touches religieuses et mélancoliques de Murillo. Un palais et une léproserie, voilà le monde pour lui. Il est médecin dans son hôpital, sec, dur, brutal par nécessité ; il est médecin de bonne compagnie près du lit d'une grande dame. Dans ses salles, le matin, il est roi ; dans ses visites du soir, c'est une royauté constitutionnelle tout au plus.

Le grand monde possède encore dans le *médecin des eaux* une garantie pour ceux qui s'aventurent sur la foi des sites et des douches sulfureuses jusque dans le sein des Pyrénées. Le médecin des eaux part avec ses malades dès les premiers jours du mois de juin, il est chargé de procurer des eaux à ses malades, et des malades à ses eaux. Moitié administrateur, moitié savant, il a plus à faire que Moïse au sein du désert. La parole de celui-ci était commode ; pourvu que les Hébreux eussent un puits, ils ne s'informaient pas si l'eau était plus ou moins carbonatée. Pour le médecin des eaux, l'analyse chimique le regarde, il est en outre chargé de l'hygiène du local. Les petites brochures se succèdent entre ses mains ; il s'agit de prouver que sa fontaine est une piscine, et qu'elle l'emporte sur tous les filtres connus. Des gens ont la témérité de prétendre que cette place est une sinécure. Il est vrai que le gouvernement qui en octroie le brevet donne rarement les connaissances requises pour en faire usage ; mais trouver un homme qui soit à la fois physicien, botaniste, géologue, chimiste et voyageur, n'est pas chose facile ; on prend un homme politique, et tout est dit.

Quand on n'est rien par ses emplois ou par ses titres, on peut

encore s'établir *homœopathe, phrénologue* ou *magnétiseur* ; on ne parvient pas toujours à fonder ainsi une science, mais on fonde une réputation.

Le *médecin prosecteur*, aide ou professeur d'anatomie, jouit d'une grande importance, aujourd'hui qu'aucun homme ne meurt sans



Le médecin en 1840 (dessin de Gavarni).

que l'on sache ce qu'il aurait fallu faire pour le guérir. Dans quelle classe rangeons-nous celui qui se complaît dans les phénomènes de la nature anormale ? Sa maison est un musée assez semblable au musée Dupuytren. La Vénus Hottentote y donne la

main à l'Apollon de Paris ; un squelette type, un Quasimodo chevillé en laiton ; l'embryon acéphale et le fœtus à trois têtes, Rita et Christina, deuxième édition des frères Siamois se rencontrent dans son répertoire. L'espèce humaine est sublime et ridicule sous le scalpel de l'anatomiste. Il réunit les deux extrêmes et il occupe lui-même la *région moyenne dans son muséum.*

Laissons cet amateur passionné de la nature morte s'ensevelir prématurément dans son ossuaire, occupons-nous du *médecin des pauvres.* On n'est encore mort qu'à demi quand on a recours au médecin du dispensaire ; il donne des soins à ceux qui n'en peuvent attendre que de l'humanité. La philanthropie a ses apôtres, pour ne pas dire ses martyrs ; escalader des maisons de tous les étages, pénétrer dans des bouges quelconques, prescrire de la limonade citrique à ceux que des pains de quatre livres rétabliraient infailliblement, telle est l'ingrate mission du médecin philanthrope. L'administration doit les choisir jeunes pour les avoir sensibles ; à force de s'attendrir, le cœur se pétrifie, le médecin se forme aux dépens de l'être sensitif ; l'âme sympathique s'évanouit. Le corps n'apparaît plus que comme une matière plus ou moins organique que l'on traite indifféremment selon telle ou telle méthode ; on fait de la médecine ; la philanthropie n'est plus qu'une tradition.

Le *médecin-affiche* existe de compte à demi avec les afficheurs, les distributeurs d'adresses sur la voie publique, qui accostent les passants dans les carrefours, et toute cette nation fauve et avinée dont Robert Macaire est le patriarche. La publicité n'a pas pour le médecin-affiche de formes dégoûtantes : les pièges les plus grossiers sont ceux qui prennent le plus de monde. Il spécule sur un procès ; quand la publicité l'emporte sur l'amende, c'est autant de gagné ; le réquisitoire est une réclame pour lui. Il aurait fait sa fortune si tout le monde était informé qu'il a été condamné à quelques mois de prison, sans préjudice de ses mérites et qualités individuelles. Il sait ce que la condamnation rend chaque année, et combien il gagne par jour à être en prison. Son exploitation ne se borne point aux limites d'une rue de Paris. Pour peu que son industrie ait prospéré, son hygiène se répand bientôt sur tous les continents. Néanmoins Paris, la ville du monde la plus médicale et la plus éclairée, est encore le paradis terrestre de ce charlatan, c'est là qu'il enterre le plus de clients.

On peut être *médecin d'un théâtre* sans cesser d'être médecin. Là, on doit constater jusqu'à quel point une toux peut être légale. Le médecin d'un théâtre est un lynx pour les maladies imaginaires. La prima donna déteste le médecin, qui l'oblige de temps à autre à se bien porter. Aussi a-t-elle toujours dans ses bonnes grâces un jeune docteur choisi par elle pour plaider la migraine contradictoire.

Le *médecin d'une compagnie d'assurance* est chargé de constater

l'entité physique, la parfaite intégrité corporelle des remplaçants soumis à son examen. Il doit se montrer plus sévère que la loi même, le gouvernement étant plus méticuleux pour un remplaçant que pour un simple soldat. Qu'est-ce que l'homme, physiquement parlant? Demandez à ce médecin : ceux qu'il accepte peuvent dire avec vérité : « Je suis un homme. » Saint Pierre n'est pas plus difficile sur le choix des âmes que le médecin de recrutement sur l'admission des maréchaux de France.

Il y a un médecin pour les vivants, pour les malades ; il y a de plus le *médecin des morts*. Celui-ci n'est appelé que pour s'assurer de la non existence de ses clients. On éprouve le besoin de vivre pour ne pas recevoir sa visite, car il donne des visas pour l'autre monde, le moindre symptôme d'existence rend son ministère inutile. Les décès, les inhumations se font par son ordre. Enfin on ne meurt pas sans sa permission. Le médecin des morts est gai comme un catafalque, vêtu de noir des pieds à la tête, il existe comme garantie pour les vivants et les morts, les collatéraux lui doivent des remercîments.

Parmi ceux que la Providence veut affliger, elle envoie aux uns une maladie, aux autres un médecin : c'est un trésor inestimable ou un mal sans remède ; on guérit d'une maladie, on ne guérit pas d'un médecin ; ayez un médecin pour ami, sinon un ami pour médecin : il aura le courage de vous mettre tout de suite au courant des secrets de l'art, et de ne point vous trouver malade si vous n'êtes qu'indisposé. Il y a des familles où le médecin est héréditaire, et où le même homme guérit, en très peu de temps, de père en fils une foule de générations.

De nos jours, le médecin doit être ambidextre. Il a perdu de ses préjugés aristocratiques, qui ne lui permettaient pas d'être confondu avec un chirurgien, ou plutôt le chirurgien a acquis des connaissances internes qui l'élèvent au rang de son confrère, il pratique la percussion ; en Angleterre, un médecin laisse mourir un de ses amis frappé d'apoplexie à ses côtés, pour ne pas se déshonorer.... en le saignant.

Depuis que les croyances sont affaiblies, le médecin et le notaire semblent avoir hérité de la société. Ce que l'on n'avoue plus au prêtre, la souffrance oblige de le confier au médecin, ou l'intérêt le fait dévoiler au notaire ; le médecin est le dépositaire forcé des mystères de l'alcôve, du boudoir et des affections intimes ; confident obligé de toutes les faiblesses, il élève sa profession en sauvant l'honneur des familles, le secret de la confession est devenu le secret de la médecine. Le médecin assiste à la naissance ; pendant la vie est-on jamais sûr de pouvoir s'en passer ? Aussi après celui de se bien porter, il n'est pas de plus grand bonheur au monde que d'avoir un bon médecin.

Curiosités archéologiques

VIE DE LA PROSTITUÉE A VENISE

(Histoire populaire en vers et en figures (XVIe siècle).

Traduction et annotations par le Dr Le Pileur, médecin de St-Lazare.

Tel est le titre écrit au crayon bleu par l'amateur inconnu de qui le bouquiniste qui me l'a vendu tenait le curieux album.

Son état de conservation est parfait, il est à toutes marges et mesure 280 millim. sur 200. Les planches ont 178 sur 132 et leur reproduction très habilement faite par M. Huillard, permet de juger que beaucoup d'entre elles sont très poussées.

L'album se compose de douze planches numérotées en bas à droite, et chaque planche est accompagnée d'une strophe de neuf vers, divisée en trois tercets.

Qu'est-ce que c'est que cet album et à quelle époque a-t-il été fait ?

Je dois dire tout d'abord qu'il doit être assez rare, puisqu'il n'existe ni à la Bibliothèque nationale, ni à celle de l'Arsenal. — C'est un album d'images comme il y en a toujours eu pour distraire les enfants et même les grandes personnes. Je peux même dire qu'il faisait partie d'une série, car j'ai eu la bonne fortune de trouver deux ans plus tard, chez le même bouquiniste, et venant du même amateur, un pendant de celui-ci, c'est la Vie du Débauché.

Il a été imprimé à Venise, cela ne fait pas de doute, quoique la première page, qui sert de frontispice, ne porte aucune indication de lieu, de date, ni d'imprimeur.

Malgré toutes mes recherches, je n'ai pu savoir quel était l'auteur des gravures, et je serais enchanté qu'on pût me donner un renseignement à cet égard. Je ne crois pas qu'il soit plus facile de nommer l'auteur du poème. Un grand nombre de poètes écrivaient pour les imagiers et les belles planches d'Abraham Bosse ont perpétué des poésies dont les auteurs sont et demeureront toujours parfaitement inconnus. Cependant, en cherchant les raisons qui avaient pu déterminer un des possesseurs de ce livre à indiquer le XVIe siècle comme date de cet ouvrage, je me suis demandé si ce n'était pas aux vers que cette date se rapportait. Ceci n'aurait rien d'impossible. — Il est certain que les gravures ont été composées *d'après* le poème et non le poème d'après les gravures. Le poème pouvait donc être ancien d'un siècle au moins quand l'artiste a eu l'idée de l'illustrer en mettant les personnages au goût du jour. Ceci ne rend pas plus facile la détermination de l'auteur, si ce n'est qu'un poète du XVIe siècle, Nicolas Franco, né à Bénévent, en 1505 ou 1515 et mort en 1569, a écrit pendant sa vie nombre de poésies satyriques, qui, en faisant connaître son nom, l'ont obligé à fuir de refuge en refuge les secours qu'il trou-



LA PROSTITUÉE DE VENISE. Planche I.

vait contre les ennemis que sa plume ou la langue lui avaient faits. On pourrait donc avancer sans trop d'improbabilité que *Nicolas Franco est l'auteur des vers.*

Quant à la date où les planches ont été composées, cela est beaucoup plus facile à établir d'une façon sinon positive, du moins très approximative.

Il faut, bien entendu, ne tenir aucun compte de la note manuscrite qui existe sur la garde et qui y a été mise je ne sais par qui et à je ne sais quelle époque. Ces estampes ne sont ni de la fin du XVI[e], ni même du commencement du XVII[e] siècle. Les modes en Italie suivaient les modes Françaises ou Espagnoles, et nous trouvons là comme coiffures, comme vêtements d'hommes et de femmes, des costumes que nous voyons sous et à la fin de Louis XIII, ainsi qu'au commencement du grand règne. On peut donc dire, je crois, sans chance de se tromper, que ces compositions ont été faites de 1630 à 1660, ou peut-être 1670.

L'auteur du poème avec une verdeur d'expressions digne de l'époque nous peint les origines, le début et la splendeur de la courtisane, puis son imprévoyance, ses mœurs faciles qui causent sa ruine, sa décadence de chute en chute et finit par la faire mourir de syphilis à l'hôpital, ce qui autorise la publication de ce petit morceau rare dans ce nouveau recueil médical.

Si les lecteurs font à cette publication l'accueil qui lui est dû, non seulement je lui donnerai le pendant de cette histoire, La vie du débauché, mais toute une série de gravures réunies peu à peu sur le même sujet.

L. Le Pileur.

Nous reproduisons la planche I, chacun de nos fascicules publiés pendant le cours de l'année 1901, contiendra une planche de façon à donner la collection complète dans les 12 fascicules.

Planche I. — Strophe I.

Envoyer les jeunes filles aux concerts et aux bals, c'est risquer le précieux trésor de l'honnêteté, car un cœur fragile tombe en faute si les amants se mêlent en groupes amoureux. En dansant, en parlant de choses et d'autres, la femme tombe et s'englue dans l'amour. Quand le cœur est partagé entre ces objets, sans crainte de ce que dit le ciel, les âmes s'abandonnent aux sens qui les brûlent et les tuent (1).

Nous publierons les strophes qui suivent dans chacun de nos fascicules avec les planches qui y correspondent.

---

(1) Remarquons dans cette planche la justesse d'observation du dessinateur. La curiosité obscène de la petite fille est d'une vérité absolue : c'est toujours la fille d'Eve allant chercher et provoquer l'homme.

Recherches anecdotiques

LA MALADIE DU JURÉ. — Me LACHAUD.

M. Léon Clery raconte parmi ses souvenirs une fort amusante anecdote de cour d'assises.

Lachaud avait à défendre devant la Cour d'assises de Bruxelles un Turc accusé d'assassinat. Il s'appelait Risk Allah et on lui imputait la mort d'un de ses neveux très riche et dont il devait hériter. Ce Risk Allah, sous prétexte de distraire son neveu et pupille, le promenait un peu partout, en Europe.

Le hasard de ses voyages l'amène à Bruxelles et là, l'accusation prétendait que, désespérant de le distraire, il l'avait assassiné en lui tirant un coup de fusil dans la tête.

Lachaud fut chargé de sa défense.

Il avait l'habitude d'étudier son jury avec le soin le plus minutieux. Mais ce jour-là, il distingua parmi les jurés la figure la plus fermée, la plus renfrognée, la plus impassible qu'il eût jamais rencontrée. Rien ne mordait sur lui, ni les gentillesses habituelles de Lachaud, ni les incidents d'audience où il déployait ses grâces les plus séduisantes... Rien... rien ! En Belgique, les jurés ne sont point enfermés comme chez nous dans la salle de leurs délibérations jusqu'à la lecture de leur verdict. Ils vont et viennent, circulant à l'air libre. Lachaud, résolu de s'attacher aux pas de son juré, le voit pendant une suspension d'audience, se diriger vers un de ces asiles discrets où la nymphe épanche son flot pur sur une ardoise complaisante !

Lachaud s'installe auprès de lui, guettant l'expression de ses traits qui se sont obstinés à rester muets. Quand tout à coup, le visage du juré s'altère, une visible expression de souffrance s'y empreint. Lachaud donne à sa physionomie la même expression de souffrance. Le juré se plaint. Lachaud se plaint ! Enfin, rompant le silence, le juré s'écrie :

— Comment, vous aussi, maître Lachaud ?

— Oh ! oui, monsieur le juré, répond Lachaud sans trop savoir à quoi il répond, mais tout à fait décidé à souffrir du même mal que celui qui tient dans ses mains la vie de Risk Allah !

— Et depuis combien de temps ?

— Depuis trois ans, répond Lachaud à tout hasard.

— Et moi depuis sept ans.

— Vraiment ? Mais j'ai vu avant de quitter Paris un médecin qui m'a promis de me guérir.

— Vous me direz s'il réussit ?

— Je crois bien !

Et Lachaud tout en rajustant sa toge murmurait : « Je crois que je viens de sauver Risk Allah ! »

Risk Allah fut sauvé en effet... Seulement Lachaud n'a jamais su la maladie dont il avait souffert... en collaboration avec son juré.

LE CAS DU COMTE DE SADE

Dans la quatrième partie de son *Cabinet secret de l'Histoire*, le Dr Cabanès a traité, entre autres questions, le cas du comte de Sade. Il a démontré, après nombre d'écrivains, que ce répugnant personnage n'était pas un fou, mais un maniaque à qui, par parenthèse, il accorde le bénéfice des circonstances atténuantes, dont, à mon avis, le comte de Sade est parfaitement indigne : car il était beaucoup moins inoffensif que ne le suppose le Dr Cabanès. Ce n'était pas seulement un théoricien, mais un militant des plus redoutables. Nous en avons acquis la preuve dans l'étude des rapports de police conservés au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale.

Ces documents émanent d'un inspecteur, chargé de la surveillance des mœurs, à qui le comte de Sade avait eu affaire en 1763. Il ne s'agit donc pas ici d'histoire que l'incertitude de preuves ou de dates peut faire taxer de *racontars*, mais de faits réels antérieurs à ceux de Marseille ou d'Auteuil, faits qui ne sont pas spécifiés, et qui sont toutefois qualifiés assez nettement pour ne laisser aucun doute sur leur criminalité.

C'est dans la crainte d'une récidive, que Marais, l'inspecteur de police précité, signale les nouvelles manœuvres du comte de Sade, de 1764 à 1768, en cette période de cinq années pendant laquelle le docteur Cabanès perd les traces du trop fameux érotomane. Nous avions déjà inséré dans notre étude la *Fin d'une Société*, publiée par la *Revue des Revues*, les pièces relatives au comte de Sade ; nous en rappellerons ici les principales :

7 décembre 1764. — « M. le comte de Sade que j'ai conduit à Vincennes, de l'ordre du Roi, il y a eu un an, a obtenu la permission de venir cet été à Paris où il est encore... J'ai très fort recommandé à la Brissaut, sans m'expliquer davantage, de ne pas lui fournir de filles pour aller avec lui en petites maisons. »

16 *octobre* 1767. — « On ne tardera pas à entendre encore parler des HORREURS de M. le comte de Sade. Il fait l'impossible pour déterminer la demoiselle Rivière de l'Opéra à vivre avec lui et lui a offert 25 louis par mois, à condition que les jours qu'elle ne serait pas de spectacle, elle irait les passer avec lui à sa petite maison d'Arcueil. Cette demoiselle l'a refusé. »

Pour que l'inspecteur Marais tînt en garde les proxénètes con-

tre les « horreurs » du comte de Sade et pour que le personnel de la galanterie se méfiât de la « petite maison d'Arcueil », il fallait bien que son propriétaire fût considéré comme le Barbe-Bleue de ces nids hospitaliers et non comme un théoricien inoffensif.

Paul d'Estrée.

CIMAROSA A-T-IL ÉTÉ EMPOISONNÉ?

Le grand musicien Cimarosa, l'auteur du *Mariage secret*, est en ce moment l'objet de manifestations posthumes en France et en Italie.

La légende veut que Cimarosa mourut empoisonné. Cette rumeur est due à sa mort rapide et aussi à cette circonstance que le maestro s'était jeté dans les luttes politiques en prenant parti pour la révolution à Naples.

Il fut en effet poursuivi dans son pays ; grâce à l'intervention de l'ambassadeur de Russie, Cimarosa se retira à Venise, où il mourut le 10 janvier 1801, en laissant le premier acte seulement de sa partition d'*Artémise.*

Des bruits singuliers avaient couru sur sa mort. On accusa le gouvernement napolitain de l'avoir fait empoisonner. Pour se disculper de cette accusation, la Cour de Naples fit publier une déclaration du médecin Piccioli :

« Feu Dominique Cimarosa, maître de chapelle, est décédé en cette ville de Venise, le 11 janvier de cette année (1801), par suite d'une tumeur qu'il avait dans le bas-ventre, laquelle de l'état squirreux est passée à l'état gangréneux ; ce que j'atteste sur mon honneur et pour la pure vérité. »

Mais la légende populaire était formée. Pour tous les Napolitains Cimarosa avait été empoisonné.

A Rome, le cardinal Consalvi, ami et protecteur du maître, fit faire à Cimarosa des obsèques magnifiques dans l'église Saint-Charles *in Cattinari*. Le cardinal fit exécuter son buste par Canova, buste qui fut d'abord placé dans l'église de la Rotonde, puis au musée du Capitole.

Quoi qu'il en soit, tous les auteurs n'en écriront pas moins que Cimarosa est mort empoisonné.

Anthropologie

LE CULTE PHALLIQUE.

Un membre de la Société d'Anthropologie présentait à la séance la photographie d'un objet singulier, rencontré au Laos par un fonctionnaire français, M. L... Cet objet se compose de deux figurines en bois reliées par une ficelle : l'un est une femme dont la vulve est représentée par un trou béant, l'autre est un homme à la verge en érection. L'attitude de ces deux figurines est telle qu'en tirant la ficelle qui les relie, on a d'une façon extraordinairement précise la réalisation du coït.

Voici les réflexions dont l'auteur accompagnait la présentation :

« Les cultes phalliques ont un caractère universel. Ils peuvent passer pour primitifs et spontanés, mais ils revêtent des formes différentes, et dans leurs formes que fixent la tradition, la légende religieuse, ils constituent des éléments de la civilisation particulière des peuples, et peuvent servir à témoigner des rapports qui ont existé ou existent entre eux. C'est, me semble-t-il, avec toute raison qu'on a dit que dans l'Inde même, le culte phallique est une émanation du sol, un produit de l'autochtonisme. Cependant une puissante religion historique, l'Hindouisme, se l'est approprié, et en le sanctionnant lui a donné une forme particulière. Ce n'est que dans l'Inde que s'est perpétuée, en se généralisant, l'adoration de l'union sexuelle représentée symboliquement par le *lingayoni*, petite pierre conique à la base de laquelle une saillie est légèrement creusée en gouttière. Ce symbole est la personnification de l'un des trois grands dieux du brahmanisme, de Siva. La légende veut que Siva, adoré d'ailleurs sous les aspects et avec les attributs les plus différents, ait commandé à ses fidèles de l'adorer sous ce symbole, rappelant la position dans laquelle il aurait été surpris avec sa femme par Brahma et Vichnou. Et, conformément à cette légende, son image était (elle l'est sans doute encore dans les régions éloignées) promenée à certaines fêtes, dans des villes de l'Inde, se livrant au coït. Pour mieux dire on le représentait avec un mannequin figurant la danse du coït.

Je ne sache pas que dans aucune autre partie du monde des représentations publiques semblables aient fait partie de la religion. C'est pourquoi j'ai été vivement intéressé au récit que m'a fait M. L... d'usages dont il a été témoin dans des villages du Laos. Il y a vu le culte phallique sous des formes aussi peu déguisées que dans l'Inde et en a rapporté ces figurines articulées.

Elles s'exhibent dans différentes cérémonies : il paraît même qu'au moment des noces les jeunes gens les font manœuvrer devant les nouvelles mariées. »

L'auteur de la précédente présentation avait fait allusion, à propos du culte de Siva, à une communication faite antérieurement à la Société sur le même sujet. Il s'agit de quelques observations intéressantes apportées par le regretté Henri Moreau dans la séance du 20 avril 1893, sur le *culte phallique dans l'Inde*, observations suscitées par un travail de M. Jules Claine sur *certains monuments du culte phallique au Mexique*. Voici la communication de M. Moreau : elle explique clairement cette particularité du culte de Siva.

On a conclu que le culte phallique était d'origine mexicaine. Or, si nous nous en rapportons aux Védas, nous y trouvons très explicitement exposée la création du *culte phallique* ou mieux *Lingam-Yoni*, dans la légende de Siva, extraite du *Linga-Pourana*, un des derniers livres des Védas.

Nous savons aujourd'hui que les Védas représentent la forme la plus ancienne de la religion hindoue, et que tous les autres livres sacrés leur sont postérieurs. Les premiers livres des Védas, le Rig-Véda, entre autres, qui remonte à l'âge d'adoration spontanée où la religion n'était que le produit du sol, sans altération, sans mélange de subtilités métaphysiques, sacerdotales, politiques ou sociales, ne sont autre chose que l'histoire poétique de la nature chantée par les Arias, essentiellement pastoriens, aux mœurs patriarcales qui, des rives de l'Indus, s'étaient étendus jusqu'à celles du Gange.

Dans les livres suivants, le *Yadjour-Véda* en particulier, on voit poindre les premières opinions philosophiques et religieuses de l'Inde, parmi lesquelles prédomine tout le système de la métempsychose.

D'autre part, si haut que nous remontions, nous savons tous que les auteurs les plus autorisés, parmi lesquels je ne citerai que l'abbé Dubois, Garcin de Vassy et Lamairesse, font remonter les Védas au IIIe siècle avant l'ère chrétienne. Je sais bien que cette information a été controversée et qu'il est une autre opinion qui attribue l'apparition des Védas au Ve siècle avant l'ère chrétienne. Mais pour la question qui nous occupe, ne discutons pas pour deux siècles, car si nous consultons les mêmes Védas, nous y trouvons dans le *Linga-Pourana*, contemporain de l'*Athanarva-Véda*, livre lui-même postérieur au *Sama-Véda* et à l'*Yadjour-Véda*, l'exposition claire et précise de la conjonction mystérieuse du *Lingam* (le phallus) et l'*Yoni* (pudendum muliebre). J'emprunte à M. Lemairesse les détails suivants qu'il cite dans son ouvrage, d'après la traduction de l'abbé Dubois.

C'est l'institution même du culte du Lingam. « Brahma, Vichnou et le saint Vachechta, accompagnés d'un nombreux cortège de pénitents, allèrent un jour au Keilassa, paradis de Siva, pour rendre visite à ce dieu. Ils le surprirent usant avec sa femme des prérogatives du mariage. Sans être déconcerté par la présence de personnages aussi éminents, il ne témoigna aucune honte de paraître en cet état à leurs regards, et continua de se livrer à la fougue de ses

sens. Ce dieu effronté avait, à la vérité, la tête fortement échauffée par les liqueurs enivrantes qu'il avait bues ; et sa raison, égarée par la passion et l'ivresse, ne lui permettait plus d'apprécier l'indécence de sa conduite.

A cette vue, quelques-uns des dieux et surtout Vichnou se prirent à rire; cependant, la plupart, outrés d'indignation et de colère, chargèrent le cynique Siva d'injures et de malédictions.

« Non, lui dirent-ils, tu n'es qu'un démon ; tu es pire qu'un démon ! tu en portes la figure et tu en as toute la malice. L'amitié que nous avions pour toi nous avait conduits ici pour te faire une visite, et tu ne rougis pas de nous rendre spectateurs de ta brutale sensualité ! Maudit sois-tu ! Qu'aucune personne vertueuse n'ait désormais de liaisons avec toi ! Que tous ceux qui te fréquentent soient regardés comme des insensés et bannis de la société des honnêtes gens ! »

Après avoir prononcé ces anathèmes, les dieux et les pénitents se retirèrent, tout couverts de confusion.

Cependant, Siva, reprenant un peu l'usage de son jugement, demanda à ses gardes quelles personnes étaient venues le visiter. Ils ne lui laissèrent rien ignorer de ce qui avait eu lieu, et lui retracèrent l'indignation que ses illustres amis avaient fait éclater avant leur départ...

.... Le récit de ses gardes fut un coup de foudre pour Siva et pour Dourga, sa femme ; ils en moururent l'un et l'autre de douleur, dans la posture même où ils avaient été surpris par les dieux et les pénitents.

Siva voulut que cette action, qui, en le couvrant de honte, avait occasionné sa mort, fût célébrée parmi les hommes.

« La honte, a-t-il dit, m'a fait mourir, mais aussi elle m'a donné une nouvelle vie et une nouvelle forme qui est celle du Lingam ! Vous, démons, mes sujets, regardez-le comme un autre moi-même ! Oui, le Lingam, c'est moi, et je veux que désormais les hommes lui offrent leurs sacrifices et leurs adorations. Ceux qui m'honorent sous cette forme du Lingam obtiendront infailliblement l'objet de leurs vœux et une place dans le Keilassa.

Je suis l'être suprême, mon Lingam l'est aussi ; lui rendre les honneurs dus à la Divinité est un acte du plus grand mérite.

Ceux qui en feront usage avec de la terre ou de la fiente de vache, et sous cette forme lui offriront le *poudja* (1), en seront récompen-

(1) Le poudja est un sacrifice qui fait partie de presque toutes les cérémonies publiques. Il y en a trois sortes : le petit, le moyen, le grand. Les deux premiers consistent en offrandes de santal en poudre, de fleurs, ou d'un breuvage formé d'un mélange de lait, de sucre et de miel. Le grand poudja est précédé de préliminaires consistant surtout en évocations, en ablutions, etc...

Le poudja offert aux Divinités malfaisantes consiste surtout en sacrifices sanglants.

sés : *ceux qui le feront en pierre*, mériteront sept fois plus et ne verront jamais le Roi des Enfers. »

....

Voilà donc, Messieurs, un texte bien explicite, et qui, en raison même de son âge, me semble démontrer que le culte phallique était pratiqué dans l'Inde bien avant de l'être au Mexique. Pour expliquer le contraire, il faudrait, je crois, recourir à deux hypothèses dont l'une est possible et peut-être même probable et dont l'autre renverserait toutes les notions acquises sur la matière.

D'après cette dernière, à savoir le culte mexicain antérieur au culte indien, il faudrait admettre que ce dernier n'est qu'un produit d'importation ce qui diminuerait considérablement la gloire de Christophe Colomb, d'une part, et ferait mentir, d'autre part, l'adage « *lux ex oriente* ». Nous ne possédons d'ailleurs aucun vestige, que je sache, de cette communication possible entre les deux mondes.

Dans l'autre hypothèse, il faudrait admettre la spontanéité dans les cultes et manifestations religieuses ; j'avouerai que, pour ma part, je ne serais pas très éloigné de cette manière de voir.

En effet, chez les populations primitives, il est évident qu'après les premiers stades de pure bestialité, alors que l'homme ne devait avoir d'autres occupations que de se défendre contre les autres êtres de la création, chercher son gîte et sa subsistance, il est arrivé un moment où ces mêmes hommes, ayant acquis la suprématie désirée, ont pu donner un libre essor à leur instinct de religiosité.

Or, après l'adoration et le culte des forces vives de la nature, est-il un phénomène qui ait pu intriguer leur sagacité à un plus haut degré que celui de la génération ? Le rapprochement instinctif de deux êtres d'un sexe différent, donnant naissance à un nouvel être, n'est-ce pas là un des phénomènes qui a excité la curiosité et la sagacité des intelligences de tous les âges ? N'oublions pas qu'il n'y a pas bien longtemps seulement que nous possédons la clef de ce mystère. Aussi comprendrons-nous que nos ancêtres primitifs aient pu en être frappés.

Or, de l'observation du phénomène à celui d'en avoir une représentation effective il n'y avait qu'un pas, et nous concevons dès lors que l'organe qui préside à ce phénomène ait pu être pris comme effigie d'un culte.

Cette hypothèse vaut ce que valent les hypothèses ; elle est possible, sinon probable. Dans tous les cas elle expliquerait en quelque sorte le corollaire du culte phallique : je veux parler des mutilations phalliques, amputations, circoncisions, etc.

La communication de M. Henri Moreau fut suivie de quelques observations de M. F. Régnault et de M. de Mortillet.

Le premier présenta à la Société quelques spécimens de lingams achetés à Bénarès chez les marchands d'objets religieux. Ils se composaient de deux parties taillées dans la pierre : une en forme de bassin allongé qui avait grossièrement l'aspect des organes génitaux

femelles et recevait dans la cavité un caillou taillé en forme d'œuf et représentant l'élément mâle.

« Sur d'autres lingams, ajoutait M. Régnault, ces deux éléments ne sont pas séparés, et le lingam est d'une seule pierre. C'est la forme la plus fréquente que les Indous élèvent et adorent dans les petites chapelles et à tous les croisements de route à l'ombre des arbres sacrés. Enfin les Indous adorent comme lingam l'élément mâle isolé représenté par un simple caillou ovalaire et poli.

Souvent l'élément mâle est représenté par une simple pierre levée, brute, non travaillée, posée verticalement sur son grand axe, et qu'on peut rapprocher des pierres levées ou menhirs chez nous, sauf qu'elles sont plus petites, 40 à 70 centimètres.

En plein air, à l'ombre d'un arbre, les Indous assemblent ainsi des lingams sculptés représentant les deux éléments mâle et femelle, et des pierres brutes. Quand les femmes reviennent de se baigner dans le Gange, elles couronnent ces lingams et ces pierres de fleurs, versent dessus un peu d'eau du fleuve sacré et font une courte prière. Une de ces pierres m'a paru particulièrement vénérée au temple de Rhali-Ghah à Calcutta.

Nos menhirs ont-ils une semblable origine ? Cette opinion a été soutenue. Cette adoration des pierres brutes et levées aux Indes est en faveur de cette hypothèse. Elle ne permet pas évidemment de l'affirmer d'une façon absolue, mais tout au moins en démontre-t-elle la possibilité. »

Et M. G. de Mortillet répondit : « Considérer les menhirs de France comme des monuments phalliques, c'est une assertion qui peut être vraie, mais qu'aucun fait n'est venu jusqu'à présent justifier. Nous devons donc nous tenir d'autant plus sur la réserve, que plusieurs considérations tendent à nous indiquer une explication toute différente. Il existe en France, du côté des Pyrénées, des pierres avec légende phallique, mais elles sont tout à fait différentes. Ce sont des rochers naturels ou de simples blocs erratiques. Ces monuments se trouvent justement dans une région où les vrais menhirs, pierres intentionnellement plantées, sont rares ; parfois ils sont formés de deux ou plusieurs blocs. Pour utiliser à son profit le culte dont les pierres étaient et sont encore sur certains points le centre, le christianisme n'a rien trouvé de mieux que de créer des saints, comme saint Avit et autres qui, par leur nom pouvaient prêter à la légende.»

M. Duhousset fit remarquer d'autre part qu'en Perse on rencontre des représentations de phallus et que les bornes sont de ce genre, et M. A. de Mortillet rappela que le culte phallique s'est conservé presque de nos jours en Normandie. M. Léon de Vesly a donné au musée de Rouen une figurine en verre se rapportant à cet ordre d'idées et qui avait été portée par une de ses parentes. Le même musée possède une très curieuse série de plombs dragués dans la Seine, au-dessous de Bon-Secours, et représentant des organes masculins ou féminins. (*France médicale.*)

Documents historiques

UNE CLINIQUE D'ACCOUCHEMENT AU XVIIIe SIÈCLE.

(*Document inédit.*)

Ce n'était pas chose facile que de tenir une clinique d'accouchement à Paris sous l'ancien régime.

Les faux pudibonds — une espèce qui est de tous les temps — s'indignaient au nom de la morale publique outragée ; et, bien entendu, les bons confrères disaient *amen*. Or, en pareille matière, de la protestation à la dénonciation il n'y a qu'un pas ; le chirurgien Grégoire l'apprit à ses dépens. Arrêté dans l'exercice de ses devoirs professionnels, il fut jeté en prison et mis en jugement.

Le lieutenant de police Hérault, qui avait ordonné la capture de Grégoire, expliquait ainsi à son chef hiérarchique, le Ministre Maurepas, les motifs de sa détermination :

« Le Sr Grégoire, Marie-Louise Bonnet femme Barbier, Marguerite Goujat femme Robert Tesson, Marie-Françoise Gruberon Vve de la Neuville, Marie-Marguerite Guillet femme de Joseph More et Marie Lambelet femme de François Rousseau.

« Le premier est un chirurgien accoucheur qui attirait chez lui des femmes grosses qui étaient visitées par des apprentis étrangers qui n'épargnaient aucun attouchement pour connaître l'état de chaque grossesse.

« Quand ces apprentis avaient fait leur examen qui souvent faisait avancer l'accouchement et mettaient la mère et l'enfant en danger, ils récompensaient ces femmes que la pauvreté portait à aller dans cette maison, dans le but de trouver quelque soulagement à leur misère.

« M. le Procureur Général, qui a été informé, ainsi que moi, de cet abus, a été d'avis de faire arrêter Grégoire et toutes les femmes qui se trouvaient chez lui, afin de constater le fait par un procès-verbal suivi d'interrogation pour être par la suite en état de faire le procès à ce chirurgien.

« J'ai donné un ordre à cet effet le 28 mars 1729 en vertu duquel ce particulier ainsi que les femmes qui étaient chez lui ont été arrêtés et conduits en prison.

« M. le comte de Maurepas est supplié de faire expédier un ordre pour autoriser celui que j'ai donné. »

II

C'était au Petit-Chatelet que le prétendu coupable et ses cinq complices avaient été enfermés. Leur procès n'était pas encore instruit en juin. Dans les derniers jours du mois, Vantroux, le conseil-

ler du Parlement chargé de l'enquête, attendait, pour continuer les interrogations, le bon plaisir du procureur général Joly de Fleury, qui était « allé passer les fêtes à la campagne ».

Cependant les femmes, détenues au Petit-Châtelet, adressaient plaintes sur plaintes au lieutenant de police pour demander leur mise en liberté. L'une d'elles racontait qu'à peine entrée chez Grégoire, elle avait été comprise dans la râfle opérée par les agents d'Hérault. Celui-ci, comme on pense bien, resta insensible aux suppliques des pauvres femmes.

De son côté, Grégoire avait rédigé un mémoire justificatif où il protestait avec une éloquente indignation contre les accusations perfides de ses délateurs anonymes. Son plaidoyer commençait ainsi :

« Le Sr Grégoire, chirurgien juré, fut mandé le 23 mars 1729 par M. Hérault, lieutenant général de police, qui lui dit qu'il y avait plusieurs plaintes contre lui, en ce qu'il accouchait chez lui des pauvres femmes à découvert devant plusieurs jeunes gens et qu'il faisait périr la mère et les enfants, que même il allait chercher de ces femmes jusqu'à l'Hôtel-Dieu, dont il lui fait défenses de continuer. »

Autant de mots, objectait Grégoire, autant de calomnies. Je n'ai jamais travaillé « à découvert », mais avec toute la décence convenable, sans autre témoin que les aides nécessaires ; et les « jeunes gens » devant qui j'opérais étaient non pas de simples curieux, mais des apprentis chirurgiens. J'ai pour garantie de ma véracité, les notables du quartier et le curé de la paroisse (à cette époque, le témoignage d'un prêtre avait en quelque sorte force de loi).

Je ne suis jamais « allé chercher aucune femme à l'Hôtel-Dieu », continuait Grégoire ; et c'est m'outrager indignement que de m'accuser d'avoir « fait périr les mères et les enfants ». Qu'on vienne m'en apporter la preuve. Si j'ai recueilli chez moi des indigents pour les accoucher, c'était par charité et dans l'intérêt des étudiants dont j'étais le professeur. Je tins ce langage il y a deux mois, au lieutenant de police qui m'avait fait mander dans son cabinet ; je lui représentai que j'exerçais, depuis plus de trente-cinq ans, dans les quartiers Saint-Médard et Saint-Sévérin, donnant mes soins aux pauvres comme aux riches, estimé de tous et formant des élèves « pour un art si nécessaire à la vie des hommes ». J'ai promis à M. le lieutenant de police de ne plus avoir de pensionnaire et j'ai tenu mes engagements ; mais j'ai continué mes cours du mardi et du samedi ; voilà plus de vingt ans que je professe, surtout pour les étrangers ; seulement je n'ai plus démontré sur les sujets vivants que les samedis.

Et le mémoire justificatif conclut avec une certaine crânerie, peu banale à cette époque, que « Grégoire est en droit d'exercer cet art publiquement, non seulement par la primauté qu'il s'y est acquise mais encore de faire des élèves pour la perpétuité de cette science dans la France et chez les Etrangers qui ont recours à lui ; dont il requiert le libre exercice après le suffrage public qu'il a de MM. les

premiers Médecins et Chirurgiens du Roi et de la Reine, et des officiers de sa communauté. »

III

L'information marchait toujours lentement. Le procureur général, Joly de Fleury, disposé, par profession et par tempérament, à ne jamais voir dans un prévenu qu'un coupable, remuait ciel et terre pour « avoir des preuves » contre Grégoire. Le conseiller Vantroux se donnait moins de mal pour constater des faits autrement réels mais profondément lamentables. Les pauvres femmes, emprisonnées au Châtelet, s'y trouvaient dans des conditions de nourriture et d'hygiène incompatibles avec leur situation. Deux venaient d'accoucher : l'un des nouveau-nés était mort le jour de sa naissance. Vantroux, — c'est une justice à lui rendre, car la pitié ne fut jamais le faible de la magistrature, —Vantroux s'émut d'une telle misère : il ordonna qu'on prît un soin particulier des prisonnières et demanda leur translation, dans le plus bref délai, à l'Hôtel-Dieu.

Nous ne voyons pas que sa réclamation ait été couronnée de succès. Mais ce que nous savons, d'après les notes même d'Hérault, c'est que le Parlement rendit un arrêt conforme à l'équité, au bon sens, et aux intérêts de la Science : il acquitta Grégoire et ses clientes, et ordonna leur mise en liberté immédiate. Le lieutenant de police et le procureur général n'avaient donc plus qu'à s'incliner devant la volonté de la Cour suprême.

Paul d'Estrée.

Actualités

LES PARTIES HONTEUSES.

M. Duclaux, professeur de physique et directeur de l'Institut Pasteur, fait en ce moment un cours d'hygiène pour les dames du monde. Il a choisi pour son sujet les maladies vénériennes qu'il voudrait sortir du cadre où le public les place et les désigne sous le nom de *maladies honteuses*. Je l'approuve complètement et j'applaudis à son initiative.

Voilà comment débute M. Duclaux :

« Comment la chaudepisse et la vérole ne seraient-elles pas réputées maladies honteuses, quand les organes qu'elles atteignent le plus souvent sont dits parties honteuses ?

N'invoquez pas les *syphilis insontium*, les manifestations blennorrhagiques de l'enfance, on fera fi de vos arguments et les susdites maladies resteront toujours dans l'esprit de certaines gens « de *sales maladies* », fruit du vice et de la débauche. Partant de là, point de pitié pour leurs victimes ! »

Eh bien non, M. Duclaux, les organes génitaux de l'homme ne sont pas toujours désignés sous le nom de *parties honteuses*.

Il n'y a que dans les sacristies qu'on emploie cette expression. Dans l'armée, qui n'est pas toujours la grande muette, on appelle ces organes les *parties nobles* ; les médecins les désignent sous le nom de *testicules* et le peuple dit simplement des c.....

Je n'en proteste pas moins, comme vous, contre l'épithète *honteuse* appliquée à la plus noble partie de notre individu et j'aime mieux le souvenir du serment romain qui ne se prêtait, paraît-il, qu'en saisissant à pleines mains les testicules.

Du reste, l'expression *parties honteuses* ne s'applique qu'à l'homme ; la femme a été respectée dans ses organes intimes. La vulve est désignée par les femmes du peuple qui n'osent employer le mot cru dérivé du latin sous des noms que le médecin doit connaître. Lorsqu'une femme dit : « j'ai mal à la *nature* »— « j'ai les *parties* enflées », etc., il faut que M. Duclaux sache qu'il s'agit de la vulve.

Cela me rappelle un procès-verbal adressé par un Pandore de province à son substitut. Il s'agissait de l'arrestation du vilain accusé de coups et blessures. J'ai eu sous les yeux le procès-verbal absolument authentique qui a figuré dans un dossier médico-légal : « Je me suis présenté pour procéder à

l'arrestation du sieur X., inculpé de coups et blessures ; il a refusé d'obtempérer, m'a insulté et m'a traité de c.. (*organe viril de la femme*). J'ai eu raison de sa résistance et procédé à l'arrestation, etc. »

Mais laissons le bon gendarme à sa simplicité et revenons aux maladies honteuses que M. Duclaux a résolu d'attaquer par les cornes.

Voici les paroles qui constituent le programme du cours :

« Je réclame pour les études qui feront l'objet de ce cours une entière liberté. Je parlerai en hygiéniste, non en médecin, de toutes les maladies contagieuses, même de celles qu'on passe volontiers sous silence, parce qu'il est convenu qu'à propos d'elles la meilleure tactique est celle du bandeau sur les yeux ; bandeau sur les yeux des jeunes gens ; bandeau sur les yeux des jeunes filles ; bandeau sur les yeux de l'époux ; bandeau sur les yeux de l'épouse. On immole sciemment à ce moloch plus de vies humaines que n'en ont consommées les guerres les plus meurtrières, et quand on cherche à appeler sur ce point la résistance des victimes : « Ah ! je vous en prie, n'en parlons pas ! cela n'est pas convenable ! » répond la voix publique. Je voudrais, dans cette école libre, rompre ce silence et cette convention. Toutefois, comme je reconnais qu'il peut y avoir sur ce point des scrupules respectables, j'avertirai à l'avance mes auditeurs des leçons dans lesquelles il sera question de ce sujet. »

M. Duclaux a certainement raison : le jour ou il n'y aura plus de *parties honteuses*, ni de *maladies honteuses*, la vénéorologie aura fait un grand pas et la vérole aura vécu. Il faut enseigner l'anatomie dans les écoles des deux sexes et habituer l'humanité à considérer les organes génitaux et leurs maladies sous le même jour que les autres organes de l'économie.

LES EXCRÉMENTS DU COCHON

Encore une illusion qui s'en va ! J'avais jusqu'à présent, comme tant d'autres, apprécié les délicieuses préparations culinaires désignées sous les noms peu poétiques de *saucisses*, *andouilles*, *saucissons* ou *cervelas* ; s'il est un genre d'aliment populaire dans les cinq parties du monde, et depuis les siècles les plus reculés, c'est certainement la charcuterie !

O vous, gourmets, amateurs de la bonne saucisse de Strasbourg, de ces délicieuses andouilles, de cet excellent cervelas, savez-vous ce que vous avez mangé ? des excréments et, ce qui est le plus vexant, des excréments de cochon !

Cette triste constatation a été faite récemment par un savant allemand, M. Schilling ; voici par quelle série d'inductions et de recherches :

« M. Schilling avait souvent remarqué sur le boudin qu'on lui ser-

vait des moisissures logées dans les inégalités de la surface. Voulant étudier ce point d'hygiène alimentaire, il examina des boyaux desséchés tels qu'on les trouve dans le commerce ; il fut surpris d'y trouver adhérents un nombre considérable de débris de paille et de détritus de graines. M. Schilling se procura des échantillons, empruntés à ce qui allait servir à faire des cervelas, des andouilles, du boudin, les industriels qui les emploient n'en préparant que ce qu'il leur faut, et n'en vendant pas volontiers. Après des examens répétés, il constata que ces boyaux de bœuf ou de porc contenaient encore une quantité d'excréments que l'on peut estimer environ à 2 grammes ou 2 grammes et demi par mètre d'intestin grêle, et à 5 grammes par mètre de gros intestin.

Si l'on enlève soigneusement la peau des produits de charcuterie, on n'ingère évidemment qu'une faible partie de ces immondices ; mais si on les consomme avec leur enveloppe (saucisson fumé, saucisses, etc.), on voit qu'on en ingère une notable quantité. M. Schilling estime qu'un ouvrier allemand qui consomme par jour 10 à 15 centimètres de boudin ou de saucisse (quantité fréquente) absorbe 4 à 5 grammes d'excréments par semaine ou 20 grammes par mois. Il suffit, d'ailleurs, de voir les charcutiers et les bouchers préparer les boyaux dans un peu d'eau sale pour se rendre compte de l'insuffisance de ce nettoyage et pour être dégoûté de ces préparations alimentaires.

M. Schilling reconnaît que ce n'est pas chose facile que de débarrasser les futures enveloppes de saucisses de tout leur ancien contenu. Il est vrai qu'il ajoute n'être pas fixé sur les inconvénients pathologiques de cette alimentation peu appétissante. »

Notre éminent confrère allemand avoue n'être pas bien fixé sur les inconvénients que peut présenter l'ingestion des excréments qui se trouvent évidemment dans les préparations porcines servies sur les tables du monde entier. Il est impossible, en effet, d'émettre un doute sur la nocivité des excréments de cochon, puisque nous en avons tous mangé sans en être incommodés.

On est même autorisé à émettre l'opinion que le bouquet exquis qu'exhalent certaines saucisses et dont on n'avait pu encore expliquer l'origine, est simplement dû à l'addition de ce condiment.

Je ne me permettrai certes pas de mettre en doute l'origine fécale de la fièvre typhoïde, aujourd'hui passée à l'état de dogme ; mais, comme il est démontré que tout le monde (les juifs exceptés) a ingéré une assez grande quantité de charcuterie, il faut admettre que les excréments du cochon peuvent être mangés impunément.

Peut-être arrivera-t-on un jour à introduire ce produit dans la thérapeutique. Pourquoi pas ? Ce serait un nouveau bouillon de cultures ; une sorte d'addition aux sucs organiques si en vogue aujourd'hui. On nous a fait avaler, ou même injecté dans nos veines, des purées de testicules, de la macération d'ovaires et *tutti quanti*. A quand le traitement par la m.... de cochon ? Dr MINIME.

Le Parnasse médical



Les apothicaires de 1793.

Dans l'enclos si fameux de notre bon Paris,
On changea les bourgeois en tigres aguerris.
Tous les corps et métiers étaient armés de piques,
Et Dieu sait quels soldats, tous soldats angéliques !
On avait oublié tous les apothicaires.
Ce grand corps réclama ses droits de citoyens
Pour garder, soi-disant, et la ville et les biens,
Ils venaient un peu tard ! mais on leur dit : Nos frères,
Votre poste sera de garder les derrières.

LA CONSULTATION DU PHOCÉEN

Voici une consultation donnée à un jeune Phocéen habitant Paris, par un médecin Marseillais. Je sais qu'elle a déjà été publiée, mais son auteur avait voulu garder l'anonyme. Je puis vous affirmer de source certaine qu'elle est d'Alexandre Dumas fils, qui ne craignait pas de taquiner la muse fantaisiste. Elle est intitulée *L'Air natal* ou la *Consultation du Phocéen.*

Je veux vous conter une histoire
Qu'on me conta ces jours passés ;
Libre à vous de ne pas la croire,
Mais elle est drôle, c'est assez.
Un Marseillais, un pur, un de la Cannebière,
Faisant le commerce à Paris,
Y demeurait avec son fils,
Jeune homme de quinze ans, aussi laid que son père.
Le pauvre enfant dépérissait !
Ce n'était pas excès d'étude,
C'était un maître cancre et pourtant il n'avait
Aucune mauvaise habitude,
Car il n'aimait ni les boissons
Ni les filles ni les garçons ;
Mais il dépérissait.
Sa mère, fort inquiète,
Fit venir tous les médecins.
L'un prescrivit le fer, l'autre ordonna la diète,
Celui-ci la rhubarbe et celui-là les bains ;
On lui mit des moxas, un séton, un cautère,
Il s'en allait toujours en terre,
Rien n'y faisait.
Enfin on entendit parler
D'un tout jeune homme de Marseille,
Docteur-expert de Montpellier,
Qui dans son art faisait merveille ;
On l'appelle.
Il arrive et trouve le moutard
De plus en plus mal à son aise,
Rendant son âme marseillaise.
« On me fait venir un peu tard ! »
Dit-il, en prenant une chaise.
Il regarde l'enfant, il lui tâte le pouls,
Et la mère disait : « Oh ! monsieur, voyez-vous ?
Je n'y survivrai pas s'il faut que je le perde ! »
Après quelques instants de méditation,
Notre Esculape lui répond :
« Enfermez-moi ce bougre avec six pots de m...

C'est là votre dernier espoir,
Et dans trois jours d'ici je reviendrai le voir. »
Le père regarde la mère.
La mère regarde le père.
On était en juillet.
On fait ce qu'il prescrit.
Le malade avait de l'appétit.
« Otez deux pots, dit-il, et donnez un potage. »
La joie entre dans le ménage.
Trois jours après, l'enfant est un peu plus dispos.
« Ça va de mieux en mieux ; ôtez encore deux pots,
Mais calfeutrez bien la fenêtre !
Enfin, après trois jours, on le voit reparaître.
L'enfant était tout rose et le printemps
N'a pas de tons plus éclatants ;
Mais la chambre infectait à vous donner la peste.
« Votre enfant est sauvé, qu'on emporte le reste. »
Lors, la mère lui dit : — Quel était donc son mal ?
— Il avait simplement besoin de l'*air natal !*



LE MOMENT PROPICE.

Jeanne voulait savoir du médecin
Lequel vaut mieux le soir ou le matin,
Au jeu d'amour. Il dit que plus plaisant
Était le soir, le matin plus duisant
Pour la santé. « Lors, dit Jeanne en riant.
Je le ferai d'un appétit friant,
Doncques au soir pour la grand'volupté.
Et le matin pour la santé. »

Histoires médicales

Il y a un mois environ, un de nos plus jeunes et sympathiques confrères, bactériologiste très distingué, recevait la visite d'un honnête normand habitant d'Elbeuf (S.-I.), qui, après les formalités d'usage, lui annonça qu'il venait le consulter parce qu'on lui avait dit qu'il était extrêmement savant et qu'il pourrait sans aucun doute lui donner de très utiles conseils. Il s'empressa d'ajouter qu'il ne s'agissait pas de lui, mais de sa chère épouse, à laquelle il était tendrement unie depuis plus de vingt ans et dont la santé lui inspirait les inquiétudes les plus sérieuses. Là-dessus, il lui fait la description des symptômes éprouvés par la malade, et vous pouvez croire qu'il n'en oublia aucun, puisque trois quarts d'heure après les premiers mots, il continuait encore son discours. Pour abréger une consultation si intéressante, mais qui menaçait de traîner terriblement en longueur, le docteur Barlerin, c'est le nom de notre confrère, lui expliqua qu'il ne faisait pas de médecine active, mais qu'il s'occupait spécialement d'analyses bactériologiques et autres ; que dans le cas de son épouse, qui, à tous égards, lui paraissait très grave, il serait au moins utile d'analyser ses urines et que s'il voulait bien lui en adresser un litre, par le retour du courrier, il s'empresserait de l'analyser et de lui en faire connaître le résultat, ajoutant, non sans raison, que sans aucun doute, elle offrirait à son médecin traitant des indications suffisantes pour qu'il lui fût permis d'établir tel ou tel traitement, telle ou telle médication. Notre Elbeuvien partit enchanté de sa visite et de l'aménité de notre confrère. Il n'y a qu'à Paris, se disait-il in petto, et pour se soustraire aux ennuis du voyage, il n'y a qu'à Paris où l'on trouve de pareils savants. Ce n'est pas les médecins de notre localité qui auront jamais eu l'idée de fourrer leur nez dans les urines de ma femme. Certainement que je vais lui envoyer de ses urines à ce médecin béni du bon Dieu, je suis fâché seulement qu'il ne m'en ait pas demandé davantage. Mais enfin, puisque cela lui suffit. De retour dans ses foyers, le digne homme fait part à son épouse de ce que l'on exigeait d'elle. Celle-ci, avec un louable empressement, se met à l'œuvre et le lendemain matin la quantité de liquide était complétée. On la recueille avec soin, on la met dans un litre de verre, on la ficelle avec plus de soin encore, après l'avoir bien et dûment bouchée et on l'expédie à Paris, à l'adresse de notre docteur.

C'est ici que l'épopée commence.

Rabelais fait dire à Panurge, dans la consultation qu'il demande à Rondibilis, médecin, pour savoir s'il sera cocu :

Stercus et urina medice sunt prandia prima

et Rondibilis lui répond, équivoque, il faut dire :

Stercus et urina sunt vobis prondia digna

Dans l'histoire que je raconte, ce n'est pas aux médecins, mais à nos honorables douaniers, aux Gabelous, qu'il faudrait appliquer la réponse de Rondibilis.

Voici, en effet, comment les choses se sont passées.

Le litre d'urine que nous appellerions volontiers *corpus delicti*, arrive à l'octroi, et n'échappe pas à l'œil inquisiteur de nos tyrans de barrière. On se passe la bouteille qui, du premier coup d'œil, est jugée contenir un liquide suspect et, par conséquent, passible d'un droit.

1er Gabelou. — Qu'est-ce que cela peut bien contenir ?

2e Gabelou. — C'est du cognac parbleu !

3e Gabelou. — Imbécile, si c'était du cognac ou du rhum, il n'y aurait pas un manchon de mousse au goulot.

L'affaire ainsi controversée, on appela l'Inspecteur ou le gabelou chef. Celui-ci mis en demeure de se prononcer, déclare qu'il faut déboucher la bouteille et goûter au liquide. On exécute ses ordres.

1er Gabelou, après avoir rempli de liquide la petite éprouvette en forme de gobelet dont ils sont munis : « Hum, hum, ce n'est pas si mauvais que cela. » Il vide le restant et la passe au 2e gabelou, qui la remplit et, après avoir bu, fait claquer sa langue et dit ces simples mots. « C'est sucré. » Le 3e Gabelou émet la même opinion, mais reste toujours en suspens. L'inspecteur, impatienté, arrive à son tour, remplit l'éprouvette et la vide d'un seul coup, puis après être resté un moment sur la sensation que le liquide lui a fait éprouver :

« Tas de conscrits, vous ne voyez pas que c'est du cidre doux, — d'où cela vient-il ? de Normandie, d'Elbeuf, pays du cidre. C'est donc du cidre, et il mousse parce qu'il est de l'année. Voilà. Mais le cidre paye des droits à la ville ; seulement il faut être juste ; et parceque nous en avons bu environ un quart, au lieu de 10 centimes par litre, nous allons la taxer seulement à 8 centimes ; ainsi nous tiendrons compte de ce qui manque et nous ne cesserons pas d'être équitables. Ce qu'il faut toujours être. »

Et c'est ainsi que la bouteille arriva à notre ami Barlerin avec une taxe de 8 centimes à acquitter.

Il en fut surpris, à vrai dire, et ne put s'empêcher d'en faire l'observation, non pas tant à cause de la somme, que parce que jusqu'à ce jour il ignorait que l'urine payât des droits, même venant d'Elbeuf.

« Dame, Monsieur, dit le facteur, c'est du cidre doux mousseux.

— Comment, du cidre, mais c'est de l'urine.

— Oh, Monsieur, vous voudriez bien nous le faire croire, mais tous les douaniers y ont goûté, même le chef. C'est même ce qui

explique pourquoi le litre n'est pas plein, et tous ont déclaré que c'était de l'excellent cidre mousseux de cette année. »

Tête de notre collègue qui paye et satisfaction du facteur qui se dit : « Tout de même, pour une si petite somme, il aurait bien voulu ne pas payer le docteur, et encore, il ne m'a rien donné pour boire. C'est peut-être parce que les autres avaient bu. »

Barlerin se met à analyser le cidre de l'épouse normande. Il contenait 32 grammes de sucre ? *Et nunc erudimini !*

Puisque nous sommes sur ce chapitre de l'urine, savez-vous, mes chers confrères, qu'elle passait chez les Egyptiens pour guérir les ophtalmies si fréquentes dans cette partie du monde, où l'éclat de la lumière solaire affecte si péniblement les yeux. Témoin ce Pharaon, qui éprouvait cette infirmité et, n'ayant pu s'en guérir, malgré les conseils d'un Esculape du temps, alla, en désespoir de cause, consulter l'oracle de Jupiter, Ammon, qui répondit : « Notre illustre Prince sera guéri quand il se sera baigné les yeux dans l'urine d'une femme qui n'aura jamais trompé son mari. Grande joie du Pharaon, il se crut certain de sa guérison et pria sa moitié de lui donner immédiatement de son précieux liquide. Il croyait, comme nous avons dit depuis, tenir la pie au nid. Ah ! le bon billet qu'il avait là. Mais au lieu de se guérir, son état ne fit qu'empirer, en même temps que les doutes les plus affreux sur la fidélité de son épouse obsédèrent son esprit et lui causèrent les plus épouvantables cauchemars. Il s'adressa alors aux femmes de ses ministres. Même empressement de leur part, mais aussi même résultat désastreux. Il allait perdre la vue infailliblement, quand, de guerre lasse, il s'avisa de recourir à la femme de son berger ou de son jardinier. Miracle ! l'ophtalmie cessa au bout de 15 jours, il avait recouvré sa santé. Alors, il lui parut équitable de partager son trône avec la bergère dont l'urine lui avait été si profitable et pour les autres, y compris la pharaonne, il les fit rassembler dans le désert, entourer de matières combustibles et brûler vives. Supplice qu'elles n'avaient peut-être pas mérité, les malheureuses. Mais peut-être aussi était-il juste. Le beau sexe est si faible qu'on ne peut rien décider en la matière, et comme dit toujours notre immortel Rabelais :

Carymori, carymoræ ! oui et non. Chi lo sa.

Un dernier mot encore sur les urines. Je trouve dans les épigrammes de Martial et de Tibulle, épigrammes 37 et 39, qu'elles étaient un moyen souverain pour se blanchir les dents. Qu'est-ce qu'il a donc pour te plaire autant, dit Tibulle à sa maîtresse, est-ce parce qu'il se blanchit les dents avec de l'urine, comme un Celtibérien. La Celtibérie était un pays d'Espagne situé sur les bords de la Guadiane. Avis aux dentistes.

Dr E. Bissieu.

Philologie médicale

LA MALADIE DES NOMS PROPRES

Nous croyons être utiles à nos lecteurs en leur donnant la liste, déjà très nombreuse, des maladies et des signes à *noms propres*. Elle est empruntée au *Dictionnaire des termes techniques de médecine* de MM. Garnier et Delamare.

Il suffit de parcourir cette nomenclature pour s'apercevoir que la plupart des médecins ignorent encore un grand nombre de maladies à noms propres.

Addison (Maladie d'). Syn. *Maladie bronzée*. Maladie caractérisée par une asthénie profonde à laquelle se joignent des douleurs, des troubles gastriques et une coloration bronzée de la peau.

Alexander (Opération d'). Opération qui consiste à raccourcir les ligaments ronds de l'utérus au niveau de leur insertion pubienne, et qui est destinée à corriger la rétroflexion ou la rétroversion de l'utérus.

Amici (Stries d'). Nom donné aux disques sombres, minces qui se trouvent dans les disques clairs des fibrilles musculaires.

Angle sternal ou **de Louis**. Anomalie du thorax. Angle saillant en avant formé, chez certains sujets, au niveau de la soudure du manubrium et du sternum.

Aphte de Bednar. Syn. *A. du palais. Plaque ptérygoïdienne de Parrot*. Taches jaunes situées de chaque côté du raphé médian du voile du palais, pouvant aboutir à une ulcération. Elles s'observent chez les jeunes enfants.

Aran-Duchenne (Type). *Atrophie musculaire progressive*.

Arhyil-Robertson (Signe d'). Discordance entre les deux réflexes pupillaires, le réflexe à la lumière étant aboli, tandis que le réflexe à l'accommodation est conservé. C'est un des principaux symptômes du tabes.

Avellis (Syndrome d'). Association d'une hémiplégie du voile du palais et d'une paralysie du nerf récurrent du même côté.

Bandl (Anneau de). Limite supérieure du canal cervico-utérin. Il est bien marqué vers le septième mois de la grossesse par un rebord circulaire dû à la différence d'épaisseur de la paroi à ce niveau.

Banti (Maladie de). Syn. *Anémie sphénique* (Strümpell). *Splénomégalie primitive* (Debove et Brühl). Affection de nature inconnue caractérisée cliniquement par des crises de douleurs localisées à l'hypochondre gauche, avec fièvre et vomissements, une anémie intense sans leucémie, une marche chronique ; anatomiquement par une hypertrophie considérable de la rate.

Barlow (Maladie de). Syn. *Scorbut infantile*. Affection de la première enfance, caractérisée anatomiquement par des hémorrhagies sous-périostées, et cliniquement par une anémie marquée et de fortes douleurs rapportées aux os. Considérée par quelques auteurs comme une forme spéciale du rachitisme, elle doit être rapprochée, pour d'autres, du scorbut, comme le montre l'influence heureuse du traitement antiscorbutique.

Basedow (Maladie de). *Goitre exophtalmique*.

Baumès (Loi de). Syn. *Loi de Colle*. Loi qui régit la syphilis par conception. Une mère peut donner naissance à un enfant syphilitique du fait du père, sans présenter elle-même d'accidents spécifiques. Elle est néanmoins à l'abri de la contagion et peut nourrir son enfant, même si ce dernier présente des accidents buccaux.

Beard (Maladie de). *Neurasthénie*.

Beizel (Maladie de). Nodosités que l'on rencontre sur les cheveux artificiels et produites par l'accumulation d'un parasite appelé champignon des chignons.

(*A suivre*.)

Histoires anciennes

Mauvais procédés de quelques médecins à l'égard des chirurgiens et des apothicaires. — C'est Dionis qui parle ici : « En allant au-devant de Madame la duchesse de Bourgogne, nous séjournâmes quelques jours à Lyon ; dans ce temps-là M. Parisot, habile chirurgien de Lyon, fit l'opération du bubonocèle à une demoiselle dans le couvent des Nouvelles-Converties. Les médecins s'acharnèrent de ce que les vomissements n'étoient point cessez aussitôt que l'opération eût été faite, et suivant leur coutume, ils en accusèrent l'opérateur, disant qu'ils n'avoient pas assez débridé les anneaux comme ils lui avoient ordonné dans le temps de l'opération. On me pria d'y aller, je trouvai l'opération fort bien faite, on avoit fait avaler à la malade plusieurs bales de plomb, et 3 ou 4 onces de vif argent par dessus, prétendant qu'il couleroit plus vite que les bales. Il y avoit quatre médecins, dont M. Falconnet était du nombre : je leur fis voir les suites fâcheuses que pouvait avoir cette pratique, en leur représentant que la portion des boyaux qui avait été enfermée, dans la tumeur ayant dû être dilatée par les matières qu'elle avoit contenues, et par conséquent étant affoiblie, ces bales et ce vif argent pouvoient s'arrêter dans cet endroit comme dans une poche, et par pesanteur faire crever le boyau et causer ainsi la mort. Je leur rapportai la pratique de M. Moreau, et on donna sur l'heure un verre de purgatif, et deux heures après un autre ; aussitôt que le ventre se fut ouvert, le vomissement cessa, le malade guérit et les médecins furent forcés de rendre justice à M. Parisot.

Je fus étonné du procédé de ces messieurs à l'égard des chirurgiens qu'ils traitent cavalièrement, et qu'ils controllent toujours dans le temps de l'opération. Ces messieurs disent pour leur raison que les opérateurs faisoient incessamment des fautes s'ils n'étoient assistés du conseil des médecins. Mais si un chirurgien a besoin d'être secouru pendant qu'il travaille, il ne peut l'être mieux que par un autre chirurgien expert dans les opérations.

Les chirurgiens ne sont pas les seuls que les médecins de Lyon fatiguent, les apoticaires en sont encore plus persécutez. Ces docteurs ayant comme entrepris de ruiner ceux ci, envoyèrent tout le monde acheter les médicaments qu'ils ordonnent chez les R. P. Jésuites, qui y ont une fameuse Apoticairerie ; et les mêmes ont encore depuis sept ou huit ans établi des sœurs de la Charité à l'hôpital qui font et débitent toutes sortes de compositions. Le prétexte qu'ils ont pris pour autoriser cette nouveauté, c'est que par ce moyen, disent-ils, les œuvres profitent du gain qu'on fait de la vente de ces drogues. Mais ces messieurs, qui prétendent par là faire valoir leur autorité, ne font point attention qu'en perdant la chirurgie et la pharmacie, ils font un tort considérable à la médecine qui serait respectée de tout le monde s'il y avoit de l'union entre les trois corps qui la composent. (*Lyon méd.*)

Remède contre l'amour. — Le Dr Pérot a publié dernièrement, dans le *Centre Médical*, une intéressante notice sur Jean Aubery, qui vécut à Moulins de 1559 à 1623 et fut surintendant médical des eaux minérales et médicales du Bourbonnais.

Parmi les ouvrages d'Aubery, un des plus curieux, paru en 1599, a pour titre : *L'Antidote de l'Amour, avec un ample discours contenant la nature et les causes d'iceluy, ensemble les remèdes les plus singuliers pour se préserver et guérir des passions amoureuses.*

Cet ouvrage porte comme épigraphe les vers suivants de J. Pontoise, un ami de l'auteur :

Rien ne nous sert la médecine
Contre les amoureux appas.
Les simples sont bons pour la mine,
Mais cela ne nous guérit pas.
Voulez-vous savoir un remède
Pour en guérir tout en un jour ?
Il ne faut qu'une femme laide,
C'est le vrai remède d'amour.

Les saints guérisseurs. — Il y a longtemps que la religion fait concurrence à la médecine et la lutte que nos confrères soutiennent chaque

jour contre les bonnes sœurs et leurs *médicaments n'est pas près de finir.*

Mais ce qui est vraiment original, c'est la nomenclature adoptée par l'Eglise pour désigner les saints guérisseurs. Cette nomenclature doit varier évidemment pour chaque langue, mais elle peut se piquer d'un réalisme primitif qui n'est pas sans charme.

Malvert, dans son ouvrage *Science et Religion*, écrit, page 183:

L'imagination populaire, par un procédé analogue à celui de l'Eglise, a créé, à l'aide de simples connaissances, toute une catégorie de saints à usage domestique : saint Genou, pour le mal de genou ; saint Marcoul, pour le mal de cou ; saint Mains pour le mal de mains ; saint Agnan, pour la teigne ; saint Langueur, pour les maladies de langueur ; saint Cloud, pour les clous ; saint Bondon, pour l'embonpoint ; saint Ladre, pour la ladrerie ; saint Mammard, pour les maladies des mamelles ; saint René pour les reins ; saint Fort pour fortifier les membres ; saint Clair, pour éclaircir la vue ; saint Criard, pour empêcher les enfants de crier, et saint Boudard, pour les empêcher de bouder.

« Tous ces saints, ajoute Malvert, ont eu ou ont encore des fidèles, selon les localités. »

Il n'est pas un médecin de campagne qui n'ait observé la dévotion des paysans et même des *citadins* pour les saints guérisseurs qui figurent sur nos calendriers. *Saint Agnan* pour la teigne, *Saint Clair* pour la vue, *Saint Cloud* pour les furoncles, etc., sont connus de tous. Mais on se demande comment cette nomenclature euphonique peut être appliquée dans les pays catholiques où on parle anglais ou allemand.

De l'absence du nombril au moyen-âge et de ses inconvénients. — Le Dr Desaivre, dans la *Revue des Traditions populaires*, rappelle qu'on a gravement discuté au moyen-âge, d'ailleurs sans arriver à conclure, cette grave question : Ève, Adam surtout, *avaient-ils un nombril ?* Le fait paraissait douteux, vu qu'il n'y avait pas eu pour eux de vie intra-utérine. Quant aux êtres considérés comme d'origine diabolique, on était très affirmatif ; aujourd'hui encore, il est partout de tradition que les sorciers *n'en ont pas.*

Les misérables suspects se voyaient jadis soumis à d'odieuses investigations ; les balances publiques devaient établir s'ils avaient un poids en rapport avec leur corpulence, le *poids d'un honnête chrétien*, disait-on. En outre, experts ou matrones, suivant le sexe, constataient s'ils portaient ou non quelque signe diabolique sur le corps et l'absence de la dépression ombilicale a certainement été jugée comme un *criterium* certain.

Cette anomalie cependant peut exister ; elle s'explique notamment par la réduction incomplète d'une hernie ombilicale, accident très fréquent chez les nouveau-nés. Il arrive parfois que toute trace de l'insertion du placenta disparaît ou ne se découvre qu'après une investigation très minutieuse.

Pareil cas s'est présenté sur un malade de ma famille, d'ailleurs bien conformé. Il n'était pas venu trop tard dans un monde trop vieux. Je me plaisais à lui dire que s'il fût né quelques siècles plus tôt, cette singularité dont il tirait gloire et ne supportait aucun inconvénient, eût pu tout simplement lui valoir *d'être brûlé vif.* (*Journal de médecine et de chirurgie pratiques.*)

Petites anecdotes

Le tabac. — Il y a quelques bons messieurs qui guerroient contre le tabac. C'est une marotte. Le tabac donne le mal de cœur aux petits collégiens, noircit les dents, jaunit les doigts, fait palpiter quelques nerveux, c'est tout. Je sais bien qu'on a décrit des accidents formidables du tabagisme sur le cœur, les yeux, le cerveau, je ne sais quoi ; mais je ne connais pas les médecins qui ont observé ces faits, et j'ignore s'ils savaient observer.

Le reproche qu'on peut adresser au tabac, le seul, est de faire trop bon ménage avec l'alcool. En revanche, il procure la meilleure des libertés, celle de l'intestin.

Donc, quand le malade en prenant congé vous adresse une dernière question : « Docteur, puis-je fumer ? », contentez-vous de regarder le visage de sa femme, car souvent elle ne vous pardonnera pas si vous répondez oui. Dr Besançon.

La Médecine littéraire

UNE OBSESSION AU XVIIe SIÈCLE : LE JOLI PIED

Observation de psycho-pathologie, par Rétif de la Bretonne.

Le mot « obsession » ne servait pas encore à désigner une forme spéciale de maladie mentale qu'un littérateur, Restif de la Bretonne, donnait la description complète d'un cas dans un roman écrit vers 1785 et intitulé « Le joli pied ». Les principaux passages, reproduits ci-dessous, montrent avec netteté tous les caractères symptomatiques du dit syndrôme : idée obsédante, irrésistibilité à cette idée, conservation complète de la conscience avant et après la crise, angoisse concomitante, satisfaction consécutive. Le tableau est complet. « L'obsession du pied », tel est le titre que devrait porter maintenant cette anecdote considérée au point de vue mental et que M. le Dr Toulouse a reproduite dans la *Revue de Psychiatrie.*

Saintepallaie avait un goût particulier, et tous les charmes ne faisaient pas sur lui une égale impression : une jolie figure, et partout, hors en Espagne, une belle gorge a son prix : une taille svelte et légère, une belle main flattait son goût : mais le charme auquel il était le plus sensible, celui qui lui causait ce frémissement involontaire et délicieux qui remue tous les fibres, c'était un joli pied : rien dans la nature ne lui paraissait au-dessus de ce charme séduisant, qui semble en effet annoncer la délicatesse et la perfection de tous les autres appas. D'ailleurs, ce goût n'était pas dans le jeune Saintepallaie un effet de raisonnement ; c'était un instinct qui s'était manifesté dès son enfance : il ne pouvait, sans tressaillir, apercevoir une jolie chaussure de femme ; lorsqu'il en rencontrait quelques-unes qui n'étaient pas jolies, mais chaussées avec goût, il semblait que ce charme seul les rendît aimables.

Un soir d'été, il passait dans la rue Dauphine : une jolie marchande, dont le pied était mignon, et qui le savait à merveille, était assise sur sa porte, les jambes croisées et découvertes jusqu'au-dessus de la cheville : elle montrait ainsi le bas d'une jambe fine, terminée par un pied chaussé en blanc, mais si petit, si bien fait, si propre que les plus indifférents ne pouvaient s'empêcher de l'admirer. Saintepallaie, en la voyant, resta immobile de surprise et d'émotion : cependant, la réflexion l'ayant rendu honteux il continua sa route : il ne fut pas à six maisons, qu'il revint : il repassa de la sorte, tant que le joli pied fut visible. La marchande rentra et le joli pied disparut : mais Saintepallaie en avait été

trop frappé pour l'oublier ; il revint tous les soirs, jusqu'à ce qu'un autre objet plus charmant encore l'attirât.

Un autre jour, sur les onze heures, il passait par la rue Saint-Denis : une jeune dame, qui sortait de chez elle pour aller à l'église du Sépulcre, parut jolie à Saintepallaie : après un coup d'œil rapide donné au minois le plus séduisant, le jeune homme chercha des yeux l'appas favori. La nature s'était épuisée en faveur de madame Lev... : dans une jolie mule, brodée en argent, était un petit pied qui paraissait celui d'une poupée : celle à laquelle il appartenait avait une marche légère et voluptueuse : Saintepallaie, ébloui, enchanté, ravi, suivit la Déesse ; il ne put l'abandonner, mais enfin elle rentra chez elle. Il remarqua sa demeure, et ne manqua pas de revenir tous les jours pour voir ce pied vainqueur....

Ayant aperçu une jeune fille dont le pied remarquablement joli l'avait séduit, il demanda sa main. Voici comment le narrateur continue cette histoire :

Le lendemain il écrivit une lettre à madame de la Grange pour lui demander un moment d'audience qui lui fut accordé. Il demanda la main de Mademoiselle de la Grange..........

La maxime qu'il faut aimer pour l'être ne tarda pas à se vérifier : Saintepallaie aimait avec enthousiasme ; il avait un mérite réel : Victoire sentit que son cœur s'intéressait pour lui, et Madame de la Grange s'en aperçut peut-être avant elle. Dès que cette excellente femme en fut assurée, elle prit sa belle-fille en particulier. « Comment trouves-tu ton singulier amant, ma bonne amie ? — Mais, aimable, qu'en dis-tu ? —Je le trouve aimable aussi.—Effectivement il l'est beaucoup. — Crois-tu l'aimer assez, pour te répondre de l'aimer toujours ? Je puis te répondre, belle maman, que je le préfère.— C'est quelque chose : mais, pour épouser, pour engager sa liberté à un homme, lui sacrifier tout ce qu'une femme sacrifie à un mari, ce n'est pas assez ; il faut un goût vif, bien décidé, qui fasse un dieu de l'amant : en es-tu là ? — O mon Dieu, non ? — Attendons. — Certainement il faut attendre... — Mais ce qu'il me presse ? — M. de Saintepallaie te presse ? maman ? — Mais beaucoup !... Il m'a chargé de sonder tes sentiments à son sujet ! — A parler vrai... maman, je crois que je l'aime !... Mais ce n'est pas comme vous dites. — Quant à lui, chère fille, il t'aime comme je te dis : ma chère bonne amie, tu seras heureuse comme je l'ai toujours désiré : oui, tu le seras ; je le vois à la manière dont tu es aimée. Tu es belle, tu es plus que belle, car tu es charmante ! mais chère fille, combien de belles femmes sont négligées ! C'est qu'elles ont épousé des automates, qui ne sa-

vent apprécier ni la beauté, ni la grâce, ni même le mérite : (c'est aussi quelquefois la faute des femmes). Mais ton adorateur sent tout ce que tu vaux ; il ne parle qu'avec transport du moindre de tes attraits : rien ne lui échappe ; il a tout examiné, tout saisi, tout admiré, tout adoré. Ce goût singulier tu vois bien ! qui lui a fait séduire ton cordonnier, et commettre l'indiscrétion qui a occasionné sa lettre ! ce goût, ma chère fille, marque une extrême délicatesse dans les organes : il marque un homme capable d'un sentiment profond, quoique violent.

Un autre avantage, c'est que ce goût, porté au point où il l'a, fournit un moyen facile de lui plaire toujours ; quelle ressource, au contraire, une femme a-t-elle avec une brute, qui n'est sensible à rien ? Tu ne saurais croire combien ce goût singulier de ton amant m'a bien disposée en sa faveur ? si bien disposée, que dès le premier jour que tu m'en parlas, je le fis suivre, et voulus le connaître. Ne néglige jamais ce précieux avantage, ma chère fille ; et pour ne pas déformer ce pied, dont la beauté sera peut-être l'unique source de ton bonheur, emploie les moyens que tu me vois pratiquer, et que je vous ai fait mettre en usage, sans que vous en sussiez le motif, ni toi, ni tes sœurs. Une chaussure bien faite, bien juste, non gênante ; jamais de souliers à la maison, toujours des mules ; la plus grande attention à prévenir les effets de la gêne la plus légère : au moyen du soin que j'y ai donné, vous avez toutes le pied aussi parfait que si vous n'aviez porté que de ces jolis sabots dont vous faites usage en hiver ; car le froid aux pieds les déforme. Je n'aurais pas connu le prix de cet avantage sans mon mari ; son goût est à peu près celui de M. de Saintepallaie ; et la nature m'ayant favorisée de ce côté-là, je n'ai rien oublié pour que l'âge ne fît pas sur moi l'effet désagréable qu'il opère sur le pied de tant de femmes. Ainsi, ma chère fille, c'est d'après l'expérience que je te réponds du bonheur ; et c'est par comparaison, autant que d'après l'examen que j'ai fait de ton amant, que je prévois sa conduite future à ton égard.

Mais, chère amie, les gens qui ont ce goût sont extrêmement susceptibles dans tout ce qui regarde la propreté : comme si rien ne leur est indifférent, rien ne leur échappe de ce que nous valons ; mais aussi la moindre négligence est remarquée, et leur cause une sensation désagréable : il faut, pour maintenir l'illusion, qu'une femme leur paraisse un ange ; il faut leur dérober, avec une scrupuleuse attention, tous les assujettissements de la nature qui peuvent faire une impression repoussante : la propreté de la chaussure doit être pour eux le symbole de celle du corps et de tout le reste de l'habillement. Si ce qui touche la terre est si

propre, pensent-ils ordinairement, comment doit être le reste ? Tout ce que nous sommes doit être pour eux un objet appétissant, et la propreté du corps doit désigner la pureté de notre âme. Je t'ai donné là-dessus des leçons de pratique, et nous souffririons toutes deux, moi, à te les répéter, toi à les entendre ; il suffit que tu saches ce que je veux dire : une femme devrait faire autant d'ablutions que les dévotes musulmanes.....

Madame de la Grange, sûre que sa belle-fille aimait assez de Saintepallaie pour devenir sa femme sans danger s'occupa des préparatifs...... Le lendemain, elle eut avec Saintepallaie un entretien après lequel elle le fit entrer par son appartement dans celui de sa belle-fille. Victoire était absente, madame de la Grange le savait bien ; il y avait d'étalées sur un sofa, diverses choses qui servaient à sa parure, et, surtout, des chaussures mignonnes qu'elle avait essayées ; Saintepallaie se trouvant seul regarda ces jolis objets : mais il faut dire que madame de la Grange, qui voulait faire une épreuve, alla prendre sa belle-fille pour la rendre témoin de ce qui allait se passer.

Cependant, Saintepallaie se trouvant encore seul dans le temple de la beauté qu'il adore, porta d'avides regards sur tout ce qui servait à son culte ; bientôt ses mains tremblantes de plaisir s'en emparèrent ; il baisa la robe aux endroits où elle devait avoir touché une gorge mutine, des épaules et des bras de lis : il réservait pour le dernier son objet favori, et la chaussure eut bientôt son tour ; il l'admira ; il y porta la bouche ; ensuite, ne pouvant contenir le feu qui le consumait, il dit avec transport : « Adorable fille ! oh ! tout ce qui vous touche participe du charme divin qui vous environne !.... Témoins inanimés du plus ardent amour ! j'envie votre sort ! je voudrais... un seul instant, avoir votre forme et votre destination ! être foulé par ce pied mignon, l'abrégé de toutes les grâces... j'en sentirais davantage mon existence délicieuse.... Des larmes coulèrent de ses yeux : il demeurait immobile, la délicate chaussure à la main... — Belle Victoire, reprit-il, que ne pouvez-vous lire dans mon âme ! y voir comme je vous adore... quel excès de tendresse j'éprouve, car c'est de la tendresse, plutôt que des désirs ; tout violents qu'ils sont, la tendresse les surpasse !... Il se mit à genoux. — Fille charmante, s'écria-t-il, je t'adore ! oui, je sens que tu es ma divinité !... Ah ! si tu fais mon bonheur, que je te devrai de reconnaissance !... Parure qu'elle embellit, reçois mes hommages !... » Il se leva dans un égarement de tendresse... Madame de la Grange, qui peut-être devina son dessein, entra sur le champ avec sa belle-fille : Saintepallaie, ému, hors de lui-même, se précipita aux genoux de Vic-

toire : « Je vous adore, je vous aime comme on n'aimera jamais, un mot de votre belle bouche va décider de mon sort : prononcez-le devant cette mère qui vous chérit. — Je suis sensible à votre tendresse, monsieur, dit Victoire en rougissant... croyez, maman, que j'y suis sensible. — Ah Dieu !... (Il l'enveloppa dans ses bras, et l'obligea, par ce mouvement, à s'asseoir sur le sofa.)... Voyez à vos pieds l'homme que vous rendez heureux !... Et ayant aperçu un pied charmant, que la position de Victoire découvrait, il osa y appliquer ses lèvres, en ajoutant : un amour sans bornes adore tout ! — Dans un mois, monsieur Saintepallaie, dit madame de la Grange, ou dans quinze jours : je vous donne ma parole : venez recevoir celle de M. de la Grange... » Elle voulait donner à Victoire, trop émue par la liberté que venait de prendre son amant, le temps de se remettre.

Le mariage se fit au bout de la quinzaine. On ne peut rien imaginer de si galant, ni de si riche que la chaussure de la mariée : c'était un soulier de nacre de perle, avec une fleur en diamants : les bordures étaient garnies de brillants, ainsi que le talon, qui, malgré cet ornement, était fort délié : cette chaussure coûta deux mille écus, sans compter les diamants de la fleur qui valaient trois ou quatre fois cette somme : c'était un présent de Saintepallaie. Le soir, quand il fut dans la chambre nuptiale avec sa charmante épouse, il se mit à genoux, et ce fut sa main amoureuse qui ôta ce beau soulier du pied mignon qu'il chaussait : une mule, non moins galante, mais moins riche lui succéda : les souliers furent déposés dans un petit temple transparent dont la place du milieu formait une rotonde environnée de colonnes de cristal, à chapitaux dorés, d'ordre ionique ; c'est là qu'ils sont conservés, comme les types et les gages d'un amour qui ne doit jamais s'éteindre : il y a dix ans que le mariage est fait, et ils ont été mis dix fois ; c'est-à-dire chaque année au jour anniversaire du mariage....

La première année, le cordonnier a eu ordre d'apporter tous les jours une paire de souliers dont la couleur et la broderie étaient ordonnées par Saintepallaie : c'était à lui qu'on les remettait ; son épouse les portait un jour ; il les reprenait ensuite, et les serrait dans des rayons vitrés. La seconde année, il ne fit faire que des chaussures blanches : son épouse remettait, par ordre, les souliers qu'elle n'avait portés qu'une fois, et quelques-uns de ceux que son mari s'était appropriés, lorsqu'elle était fille. Cette attention tenait Saintepallaie toujours occupé de sa femme et de ses grâces : elle était son idole, sa déesse, et les soins qu'il prenait pour elle étaient le culte extérieur.

Curiosités archéologiques

LES JETONS DE GUY PATIN ET DE THÉOPHRASTE RENAUDOT

Nous reproduisons deux jetons qui intéresseront certainement nos lecteurs érudits.

Le premier qui a été attribué à tort à Renaudot le père, mort en 1653, par le « Magasin pittoresque », appartient en réalité à Théophraste Renaudot, fils ; il porte la date de 1665.



Jeton de Théophraste Renaudot fils.

Le second est du fameux Guy Patin, doyen de la Faculté de médecine de Paris, de 1650 à 1652, et grand ennemi des apothicaires. Il a été gravé en souvenir de son décanat, selon l'usage établi. Les prédécesseurs de Guy Patin ont des jetons comportant : d'un côté les armes de la Faculté de médecine et de l'autre leurs



Jeton de Guy Patin.

armes propres. Guy Patin, lui, a fait mettre sa tête à la place de ses armes ; mais il a conservé au verso de son jeton les armes de la Faculté de médecine, qui sont : « Trois cigognes portant dans leur bec le rameau d'origan, et, en chef, le soleil dardant ses rayons, avec la devise : *Urbi et orbi salus.* »

Au-dessous du portrait de Guy Patin se trouve sa devise : *Felix qui portuit.*

Guy Patin est l'auteur de lettres très venimeuses contre ses collègues, contre les apothicaires, etc., publiées plusieurs fois.

VIE DE LA PROSTITUÉE A VENISE

(*Histoire populaire en vers et en figures* (voir la fig. I, page 11.)

Traduction et annotations par le Dr Le Pileur, médecin de St-Lazare

Planche II. — Strophe II. — Tel est le début de la Courtisane. Jolie fille, de naissance peu fortunée, elle jouit des dons précieux de la nature. Lorsqu'une adroite vieille et de riches présents l'enflamment au foyer naturel d'Amour, son cœur innocent méconnaît l'honneur. Pendant que sa mère s'occupe d'autres soins, on lui commande de garder le secret, et elle promet tout, car l'âge de la simplicité ne sait pas se défendre.



La Prostituée a Venise. Planche II.

Recherches anecdotiques

NOS MÉDECINS DÉPUTÉS.

On raconte une curieuse anecdote au sujet d'un député médecin qui a ouvert à Paris un cabinet de consultations gratuites, un cabinet où les malades peuvent compter sur le meilleur accueil. La foule est grande parfois. Le médecin va vite.

— Déshabillez-vous. Bien. Qu'est-ce que vous avez ?

Il écrit rapidement son ordonnance.

— A un autre !

Tout dernièrement, dans la longue file de malades assiégeant son dispensaire, il voit arriver une jeune et jolie femme qui, ayant entendu le mot d'ordre : « Déshabillez-vous », ne l'attend même pas et ôte jusqu'à sa chemise.

— Mais, qu'est-ce que vous avez ? demande alors le docteur ébahi.

— Je n'ai rien, monsieur le député.

— Vous n'êtes pas malade, chère enfant, dit le député en se radoucissant ; mais pourquoi vous êtes-vous déshabillée ; vous êtes charmante....

— Je me suis déshabillée parce que vous aviez dit de le faire à la personne qui m'a précédée et que je croyais que tout le monde devait en faire autant... je voudrais avoir une place dans les téléphones.

La pauvre enfant croyait qu'il se fallait dévêtir pour cela. J'en sais qui feraientpis. J'espère qu'elle a obtenu sa place et que notre député n'a pas été trop mécontent de l'aventure, à moins qu'il n'ait été trop fatigué ou trop vertueux pour profiter de son aubaine.

*
* *

Nous connaissons un autre médecin, député, dont la sollicitude est beaucoup moins vive. Il fut un temps où, chaque matin, son salon s'emplissait de malades dont l'inquiétude se manifestait bientôt, en voyant que la porte du cabinet de consultation restait hermétiquement close. — Que fait le docteur ? — Avec qui est le docteur ? — Mon Dieu, quand pourrons-nous lui parler ? Tels étaient les propos échangés au milieu de l'impatience générale. Vers midi seulement des pas se faisaient entendre, la porte du cabinet s'ouvrait toute grande, et le docteur, son pardessus sur le bras, disait à ses clients :

— Citoyens, mon devoir de représentant m'appelle à la Chambre. Vous repasserez demain.

Le lendemain c'était la même chose.

Le plus grand nombre des gens qui étaient là sont morts avant d'avoir obtenu leur consultation.

Anthropologie

LES HOMMES-FEMMES DE MADAGASCAR

Nous n'étions ni hommes ni femmes,
Nous étions tous Auvergnats,

dit un vieux refrain.

Si l'Auvergne produit des citoyens qui ne sont ni hommes ni femmes, en revanche l'île de Madagascar abonde en naturels qui sont à la fois hommes et femmes : on les appelle *sarimbavy* chez les Hovas, et *sekatra* chez les Sakalaves.

« Le *sarimbavy* (image de femme), d'après le Dr Rencurel (1), est considéré comme un homme qui, par son habitus extérieur, sa manière de vivre, est devenu femme.

» Enfant, on l'a vêtu de vêtements de fille ; quelquefois les parents, qui n'avaient que des garçons et désireux d'avoir une fille, en ont eux-mêmes fait l'éducation féminine ; d'autres fois, au contraire, il a dû, pour imiter les enfants de l'autre sexe, heurter la volonté paternelle.

» Il recherche donc, tantôt par instinct, tantôt par un choix imposé, la compagnie des petites filles, avec lesquelles il se plaît à jouer ; il fuit, au contraire, ou on l'oblige à fuir les garcons. Il faut remarquer cette différence d'origine du *sarimbavy*, et remarquer aussi que, s'il sait résister à son père pour suivre une inclination anormale, il paraît, d'autre part, accepter facilement les mœurs qu'on lui impose lorsqu'elles ne conviennent pas à son sexe.

» Adolescent, il laisse croître ses cheveux, les noue en chignon, à la manière des femmes pauvres, car il appartient généralement à la classe misérable. Réduit à travailler, il apprend à faire des dentelles, à coudre, à tresser des nattes, des *saabika*, à tisser ; il s'emploie comme porteur d'eau ; tous métiers faits par des femmes. Comme elles, il est vêtu de la longue tunique de toile et du grand lamba blanc. Enfin, adulte, il s'épile la barbe.

» Cependant ses organes se sont développés régulièrement ; il ne présente aucune anomalie physique, pas trace d'infantilisme.

» Le système musculaire paraît tout d'abord bien développé, mais, à l'examen, on constate que les épaules sont arrondies, les saillies peu apparentes aux contractions ; le tissu cellulo-adipeux forme un revêtement épais aux membres et leur donne une consistance molle. Le biceps, le deltoïde, les triceps crural et sural n'ont ni la fermeté, ni l'élasticité qu'on retrouve chez les individus de même constitution générale. Les mains sont minces. les articula-

(1) Rencurel. Les Sarimbavy. Perversion sexuelle observée en Émyrne. (*Annales d'hygiène et de médecine coloniales*, t. III, p. 562, Paris, 1900.)

tions souples et étroites : on sait que la femme howa soigne ses doigts et la finesse de ses attaches.

» Quant aux organes génitaux, ils sont parfaitement conformés ; les testicules, la verge sont normaux ; le gland découvert. Le système pileux paraît, aux points d'épilation un peu ancienne, très abondant dans les régions pubienne et axillaire.

» Il est doux, timide, d'apparence craintive, enveloppant sa faiblesse d'un certain charme enfantin. Il se sent honteux parmi des hommes, il n'aime pas leur compagnie, comme s'il avait peur de leur rudesse un peu brutale ; il éprouve même des pudeurs que ses compagnes habituelles ne lui ont certes pas apprises dans un pays où la prostitution est la règle. Lorsque j'ai demandé à l'un des *sarimbavys* que j'ai vus, s'il avait eu des rapports sexuels, sa figure a paru rougir, il a ramené le lamba sur son menton d'un geste non dépourvu de grâce, disant : « *veta, veta* » (j'ai honte). Tous deux n'ont consenti, à grand peine, à se déshabiller pour être examinés, que devant l'interprète et le médecin ; les vêtements, les mouvements, les manières et enfin la voix arrivent à donner l'illusion complète de la femme.

« Le *sarimbavy* s'est si parfaitement dépouillé de sa vraie personnalité, qu'il n'a aucun désir de coït, bien que ses organes soient en état de le solliciter, et qu'il vive dans un milieu de jeunes filles nubiles, de mœurs toujours faciles. Les érections sont très rares ; elles paraissent, en quelque sorte, incommodantes. Quand je demande s'il préfère une jolie femme à une laide, il n'hésite pas à répondre comme tout le monde ; mais lorsque je veux l'amener à changer sa préférence en attraction voluptueuse, il ne peut me suivre. Le mariage ne lui plaît pas, même dans le seul but d'avoir des enfants, ce qui, cependant, est considéré en Emyrne comme un devoir et un honneur. D'ailleurs le coït, lorsqu'il l'a pratiqué, toujours sur les instances de la femme, ne lui a donné aucune sensation agréable.

» Le *sarimbavy* a-t-il des rapports sexuels anormaux avec les hommes ? Cette question est difficile à résoudre en présence de la fausseté de la race howa. Cependant, après un minutieux interrogatoire, et après avoir pris des renseignements auprès de Malgaches instruits, je crois pouvoir dire qu'à part de très rares exceptions, le *sarimbavy* ne se livre à aucun acte contre nature ; l'anus en effet, chez les sujets examinés, n'était pas infundibuliforme ; sans donner grande valeur à ce signe trop infidèle, il convenait cependant d'en remarquer l'absence. Le coït *ab ore* ne paraît pas non plus être dans leurs mœurs.

» Il y a cependant des *sarimbavy*, peu nombreux, qui sont connus pour se prostituer ; dans ce cas, le coït est pratiqué dans l'interligne intercrural, les cuisses rapprochées, par devant, et non comme chez les invertis, par intromission anale.

» Mais c'est là l'exception, et l'on peut prendre comme règle que

le *sarimbavy* n'a de rapports sexuels d'aucune nature : ce caractère lui donne son originalité.

» Faut-il le considérer comme un inverti ? Ses mœurs ne sont pas assez caractéristiques, puisque l'inversion chez lui s'arrête aux rapports sexuels anormaux ; pour ne pas le distinguer de cette classe d'individus, je pense plutôt qu'il doit former un groupe à part qu'on pourrait appeler *inverti asexué*, ou qui répugne à tout acte génital de quelque espèce qu'il soit.

« En recherchant si les causes de cette perversion ne résultaient pas d'une sorte de fanatisme religieux ou de superstition de la part de la famille, je ne suis arrivé à aucun résultat précis. D'ailleurs, en admettant même que l'autorité des parents soit assez grande pour imposer des mœurs anormales à un sujet encore jeune, il n'est pas moins étonnant que l'âge adulte ne le rappelle pas à ses véritables fonctions ; d'autre part, on sait que le père est parfois impuissant à diriger son fils vers le caractère et les habitudes de son sexe.

Quant aux *Sekatra*, ils ne se contentent pas de ressemblances extérieures avec la femme, ils vont beaucoup plus loin dans les rapprochements intimes. Les *Sekatra*, dit le Dr Lasnet (1), sont des hommes normalement constitués ; mais dès leur jeune âge, probablement à cause de leur aspect plus délicat ou plus chétif, on les a traités comme des fillettes, et peu à peu, ils se sont considérés comme de véritables femmes, en prenant le costume, le caractère et toutes les habitudes. L'auto-suggestion qu'ils ont subie leur a fait oublier leur véritable sexe et ils sont devenus incapables d'une érection ou d'un désir à côté d'une femme. Ils prennent grand soin de leur toilette et de leur costume, sont habillés de lambas et de robes, portent les cheveux longs et nattés, terminés en boule ; leurs oreilles sont percées et reçoivent des disques avec pièce d'argent ; sur l'aile gauche du nez ils ont une piécette ; aux bras, aux jambes, ils portent des colliers ; pour pousser plus loin la ressemblance, ils mettent sur leur poitrine quelques chiffons qu'ils recouvrent d'un lamba et qui figurent les seins, ils sont épilés avec soin, ont l'allure déhanchée de la femme et finissent par en avoir la voix. Quand un homme leur plaît, ils lui donnent de l'argent pour coucher avec lui et le font coïter dans une corne de bœuf remplie de graisse qu'ils se placent entre les jambes ; parfois, ils se font pédérer. Ils ne se livrent à aucun travail pénible, s'occupent du ménage, de la cuisine, font des nattes, ne gardent pas les bœufs, ne font jamais la guerre. Leur condition de sexe n'étonne personne : on la trouve très naturelle, et nul ne s'avise d'une réflexion, car le *sekatra* pourrait se venger en jetant un sort et en rendant malades ceux qui discutent son cas. »

(1) Lasnet. Notes d'ethnologie et de médecine sur les Sakalaves du Nord-Ouest. (*Annales d'hygiène et de médecine coloniales*, tome II, p. 494. Paris, 1899.)

Documents historiques

LE SECRET PROFESSIONNEL. — LE MÉDECIN DE MASSÉNA EN 1815.

Une communication de M. Léon G. Pélissier à la Revue *Souvenirs et Mémoires* nous apprend, par une application tacite des obligations du secret professionnel, que le médecin d'un homme politique peut se dispenser de répondre aux questions que lui pose la justice sur les faits et gestes de son client.

Lorsque, au retour de l'île d'Elbe, Napoléon débarqua au Golfe Jouan, Masséna commandait à Marseille pour Louis XVIII. Quelle fut son attitude en cette circonstance ? Le problème est difficile à résoudre. Toujours est-il que l'Empereur ne trouva, du moins à Cannes, aucun obstacle sur sa route et que depuis, à la rentrée des Bourbons, les royalistes accusèrent Masséna d'avoir trahi Louis XVIII en n'opposant aucune résistance à la marche foudroyante de Napoléon. En conséquence, dans les premiers jours de 1816, le gouvernement ouvrit une enquête sur la conduite de Masséna, enquête qui d'ailleurs n'établit en rien la culpabilité du Maréchal.

C'est précisément aux interrogatoires et dépositions recueillis par le Commissaire Caire et publiés par M. Pélisser dans le numéro du 15 janvier 1901 des *Souvenirs et Mémoires*, que nous empruntons notre contribution à l'histoire du secret professionnel médical :

« L'an 1816 et le 19 du mois de janvier, nous.... avons invité.... M. le Chevalier Jean-Baptiste Lautard, docteur en médecine, demeurant rue Grignan, n° 16, et l'avons interpellé de nous déclarer avec vérité tout ce qui peut être à sa connaissance relativement à la conduite et aux actions de M. le Maréchal Masséna, à l'époque où l'on apprit à Marseille le débarquement de Bonaparte au Golfe Jouan.

« M. le Chevalier Lautard a répondu qu'ayant été le médecin de M. le Maréchal Masséna a l'époque précitée, il lui avait toujours entendu parler de sa maladie et jamais d'affaires politiques.

« *Demande.* — N'avez-vous pas connu un aide-de-camp arrivé auprès de M. le Maréchal Masséna peu de temps avant le débarquement de Bonaparte ?

Réponse. — Non.

« Lecture faite à M. le Chevalier Lautard, etc.

LAUTARD, Dr Chevalier de la Légion d'honneur. CAIRE ».

Le docteur Lautard s'était placé sur le seul terrain qui pût convenir à son caractère et à sa profession. Et je m'étonne de l'insistance maladroite de la justice à l'en faire sortir. Il n'est, en vérité,

que la politique pour pervertir chez un magistrat le sens de la raison et de l'équité. Voyez plutôt ce second interrogatoire :

« L'an 1816 et le 23 février... avons invité à comparaître par devant nous M. le Chevalier J. B. Lautard, docteur en Médecine, demeurant rue Grignan, n° 16 : nous lui avons fait lecture de la déposition par lui faite le 19 janvier dernier et l'avons invité à nous dire sincèrement et sans omission tout ce qui pouvait être encore à sa connaissance sur la conduite de M. le Maréchal avant et après le débarquement de Bonaparte.

« M. Lautard a répondu qu'il persistait dans sa précédente déposition, ne pouvant donner de plus amples renseignements sur des faits qui lui sont entièrement inconnus.

« Nous lui avons observé qu'ayant été, en sa qualité de médecin de M. le Maréchal Masséna, dans le cas de le voir assez souvent, on pouvait présumer qu'il a eu occasion de connaître quelques détails ou faits particuliers relatifs à la conduite de M. le Maréchal et qu'ayant été honoré des bontés du Roi, décoré par sa Majesté, il ne peut, par aucune considération, taire la moindre circonstance qui lui serait connue pour l'instruction de cette affaire.

« M. Lautard a répondu que, décoré par Sa Majesté de la croix de la Légion d'honneur, c'est pour rester fidèle à cet honneur qu'il a déclaré s'en tenir à sa première déposition.

« Lecture faite à M. le Chevalier Lautard de sa déposition ci-dessus, etc.,

Par délégation, Pierre Rebufat,
Dr Lautard, Chevalier de la Légion d'honneur. »

Autant les insinuations du sieur Rebufat sont perfides et captieuses, autant la déclaration du Dr Lautard est noble et fière. En ce temps où la délation était à l'ordre du jour, par cela même qu'elle était toujours largement récompensée, il fallait des âmes trempées comme celle du médecin de Masséna pour confesser aussi hautement la religion de l'honneur.

Paul d'Estrée.

Actualités

LES AUTOPSIES FANTAISISTES

Je crois qu'il y a beaucoup à dire sur la pratique de la médecine légale contemporaine.

A propos de l'affaire Tarbé, nos légistes, au lieu de rechercher dans l'analyse des sécrétions et des viscères, les traces d'un empoisonnement, ont donné le change à l'opinion en pratiquant au domicile des suicidés des expériences fantaisistes avec des cochons d'Inde.

Aujourd'hui, la farce médico-légale oscille entre le grotesque et le tragique. Drioux, gardien de la paix, meurt à l'hôpital des suites d'un traumatisme entraînant la responsabilité d'un tiers. La veuve veut attaquer les auteurs du traumatistisme ; le juge d'instruction commet un expert *aux fins d'autopsie*.

C'est M. Socquet qui est chargé de l'opération. Il fit transporter le cadavre à la Morgue, ouvre le crâne et trouve à la place de ce viscère.... une collection de journaux illustrés. La moelle avait également disparu ; comme compensation on trouve deux foies, etc.

A qui remonte la responsabilité de cette aventure macabre qui a défrayé toute la presse ? Au chef de service dans lequel avait succombé le pauvre gardien de la paix.

Le cadavre avait été saccagé, mutilé ; les viscères mis dans des bocaux sans aucune garantie d'authenticité, de sorte que la veuve Drioux se trouve dans l'impossibilité d'établir si la mort de Drioux est imputable au traumatisme, ou à des causes naturelles.

Il vaut mieux ne pas nommer le chef de service responsable de cette aventure funambulesque.

Mais il est bon que la veuve Drioux sache à qui faire remonter la responsabilité d'un évènement qui la frappe cruellement. Il est bon de faire connaître et de rappeler en même temps aux chefs de nos services hospitaliers les instructions adressées aux directeurs :

C'est à l'hôpital Saint-Antoine que le gardien Driout est mort l'année dernière. C'est là aussi qu'il a été mis en bière. En conséquence, le docteur Napias, directeur de l'Assistance publique, a prescrit une enquête qui établira les conditions dans lesquelles les organes manquant

ont été enlevés du cadavre et quel est l'auteur responsable de ce fait. Les directeurs d'hôpitaux ont, en effet, des instructions formelles en ce qui concerne les dissections de cadavres dans leurs établissements et ces instructions leur ont encore été rappelées, l'année dernière, par le docteur Napias, dans la circulaire suivante :

L'arrêté réglementaire du 3 décembre 1834 et celui du 23 avril 1872, écrivait M. Napias, le 20 janvier 1900, interdisent formellement dans les hôpitaux les travaux de dissection.

Ces deux arrêtés n'autorisent que les autopsies, c'est-à-dire les seules constatations de faits scientifiques, constatations qui ne doivent jamais aller au delà, ni dégénérer en mutilations par l'enlèvement d'organes ou de pièces anatomiques, quel que soit, d'ailleurs, l'intérêt que ces organes ou ces pièces puissent présenter.

Les restrictions dont il s'agit sont prises, vous le savez, tant pour sauvegarder les droits des familles en ce qui concerne les corps réclamés que dans l'intérêt des études anatomiques en ce qui touche les corps non réclamés, ces corps étant destinés à l'enseignement anatomique dans les deux amphithéâtres de la faculté et de l'administration.

Toutes les fois donc que MM. les chefs de service désirent, dans un but scientifique, enlever un organe ou une pièce anatomique quelconque sur un cadavre, la demande d'autorisation que vous avez à me faire parvenir doit être appuyée des motifs précis qui la justifient et indiquer l'usage que l'on veut en faire. Je ne donnerai mon autorisation que dans des cas tout à fait exceptionnels et, j'ajouterai, très restreints.

J'appelle tout particulièrement votre attention sur ce point, sur lequel je vous prie d'appeler également en mon nom, l'attention de MM. les chefs de service qui comprendront, je n'en doute pas, la nécessité d'apporter la plus grande modération dans les recherches ou investigations qu'ils auraient à faire sur les corps des malades décédés dans leurs services et surtout dans leurs demandes d'enlèvement d'organes ou de pièces anatomiques.

Lorsque vous aurez à me soumettre des demandes de cette nature, vous devrez, bien entendu, avoir soin de mentionner si le corps est réclamé ou non, et, s'il s'agit de corps réclamés, vous devrez y ajouter s'il y a eu opposition ou non à l'autopsie et, éventuellement, si la famille consent à l'enlèvement demandé de l'organe. Dans tous les cas, les enlèvements d'organes que j'autoriserai devront être faits avec toutes les réserves compatibles, de manière à ne pas froisser les sentiments des familles.

Je vous prie de donner des instructions très précises dans ce sens au garçon de l'amphithéâtre, et de me signaler immédiatement tous les manquements que vous auriez constatés de la part de cet agent. De mon côté, je vous rendrais personnellement responsable de ces manquements, s'il m'était démontré que vous n'avez pas tenu la main à l'observation rigoureuse des présentes instructions.

On voit que les instructions sont formelles et que la veuve Drioux saura à qui s'adresser pour la réparation du dommage moral et matériel qui lui a été causé.

On nous assure, du reste, que M. Napias a ordonné une enquête qui « *sera conduite avec fermeté* ». Nous verrons bien ; mais nous avons quelque peine à croire que M. le directeur de l'Assistance publique ose toucher à un des puissants chefs de service des hôpitaux parisiens.

ENCORE LES EXCRÉMENTS DU COCHON

Dans l'article publié dans le fascicule 1 (p. 26) sur « les Excréments du cochon » M. le Dr Minime termine son joyeux article par ces mots : « Peut-être arrivera-t-on un jour à *introduire* ce produit dans la thérapeutique. Pourquoi pas ? » C'est *réintroduire* qu'il aurait fallu dire, car ce produit a été employé comme remède, tant pour l'usage interne que pour l'usage externe, depuis les temps les plus reculés jusqu'au XIXe siècle inclus.

Dioscoride (1), le père de la matière médicale, a consacré un chapitre de son traité Περὶ ὕλης ἰατρικῆς aux excréments (περὶ ἀποπάτου). Parlant de ceux du sanglier, il s'exprime ainsi : « La fiente du sanglier, broyée sèche et beue dans vinaigre ou dans vin, arreste les crachemens de sang et arreste les vieilles doleurs du costé. Beue avec vinaigre, elle médecine les rompus et les spamés, et, composée avec cire et avec huylle rosat, guérit les dislocations, y estant appliquée dessus. »

Les médecins venus après Dioscoride ont attribué aux excréments du cochon les vertus de la fiente du sanglier. On lit en effet dans un gros traité de matière médicale du XVe siècle, l'*Hortus sanitatis* (2), ce qui suit :

« La fiente du pourceau avecques eaue et vin prouffite contre la cracheure du sang et à la douleur du costé. Et aussi la fiente d'icelluy deseichée est beue avecques vin aigre pour la maladie (faiblesse) des bras. » L'urine du même animal « prouffite contre la blancheur des yeulx ; mais sa propriété est qu'elle derompt et brise la pierre en la vecie et és rains ».

Johann Schroder (3), lui, dit que « la fiente de porc, nommée vulgairement *succerda*, est émolliente, discussive et bonne à mettre toute chaude sur les démangeaisons, les exanthèmes, les corps des pieds et les autres tumeurs dures de la peau. Elle remédie aux morsures des bêtes venimeuses, cuite avec du vinaigre. Elle arrête l'hémorrhagie

---

(1) DIOSCORIDE, édition grecque-latine publiée par Sprengel, t. I, p. 225, Leipzig, 1829. — *Les six livres de Pédacion Dioscoride*, translatez de latin en françois. Lyon, 1553, p. 114, col. 2.

(2) *Hortus sanitatis translaté de latin en françois*, 2e part., folio 46, col. 2.

(3) SCHRODER. *La Pharmacopée raisonnée, commentée par Michel Ettmuller*, t. II, p. 117, Lyon, 1698.

du nez, broyée dans de l'eau et enduite, ou par son odeur seule. La même fiente, enveloppée chaude dans un linge et mise à la vulve, est un remède éprouvé contre l'hémorrhagie de matrice. »

Quant à Nicolas Lemery (1), il assure que la fiente de cochon « est fort résolutive, qu'elle guérit la gale, qu'elle arrête le saignement de nez et qu'elle est propre pour la squinancie ; on l'applique sur les parties malades ».

Pour Arnault de Nobleville et Salerne (2), elle « est discussive et résolutive ; on la met toute chaude sur les démangeaisons, les exanthèmes et les autres tumeurs dures de la peau ; elle arrête l'hémorrhagie du nez par son odeur seule, ou broyée dans de l'eau et attirée par le nez. On peut se servir dans ces cas de la mixture suivante :

« Prenez de la fiente de porc desséchée, 3 gros ; de la poudre de roses, 1/2 gros. Mêlez ces poudres avec du suc de plantain ou du suc d'ortie, et trempez-y du coton ou une tente pour introduire dans le nez.

« La même fiente toute chaude, enveloppée dans un linge et appliquée sur la vulve, est un remède éprouvé contre l'*hémorrhagie de la matrice*. Son infusion dans du vin blanc dont on donne la colature à la dose de 3 ou 4 cuillerées, est recommandée dans les *Ephémérides d'Allemagne* contre les fièvres intermittentes, qu'elle emporte par les sueurs abondantes qu'elle procure. »

Enfin, Mérat et de Lens (3), résumant les auteurs qui les ont précédés, terminent ainsi l'article de leur *Dictionnaire* consacré au *Sus* : « La fiente même du porc, autrefois réputée discussive et résolutive, était employée : à l'extérieur appliquée toute chaude pour guérir la gale et autres exanthèmes ou tumeurs cutanées ; à l'intérieur, infusée dans du vin blanc, comme sudorifique dans les fièvres d'accès (Grueger, *Miscellanea Academiæ naturæ curiosorum*, Dec. II, Ann. 6, 1687, p. 102 ; A. H. Cumme, *ibid.*, Dec. I. Ann. 3, 1672, p. 192). Son odeur seule ou le contact de sa *poudrette* arrêtait, dit-on, l'epistaxis, la métrorrhagie (J. Schmid et G. Detharding, *ibid.*, Dec. I, Ann. 9 et 10, 1678 et 1679, p. 145 ; *Ephem. Acad. nat. cur.*, Cent. 1 et 2, *Append.*, p. 195, etc.). Lémery parle de son emploi contre l'esquinancie, et S. Ledel (*Misc. Acad. nat. cur.*, Dec. II, Ann. 7, 1688, p. 96) de son efficacité, en décoction, pour procurer des évacuations alvines ».

De nos jours, les fientes jouent encore un grand rôle dans la médecine chinoise. Dans ses « Notes médicales sur la Chine », le Dr Gaide (4) les mentionne parmi les nombreux remèdes bizarres tirés

(1) LEMERY (Nicolas), *Traité universel des drogues simples*. Paris, 1698, p. 749.

(2) ARNAULT DE NOBLEVILLE ET SALERNE. *Suite de la Matière médicale de M. Geoffroy. Règne animal*, tome VI, p. 294, Paris, 1757.

(3) MÉRAT ET DE LENS. *Dictionnaire universel de matière médicale*, t. VI, p. 612, Paris, 1834.

(4) GAIDE. *Annales d'hygiène et de médecine coloniales*, t. III, p. 504. Paris, 1900.

du règne animal, « qui sont employés le plus souvent, c'est-à-dire : les cornes de cerfs, d'antilopes, de chamois, de buffle ; la peau de plusieurs serpents (contre les paralysies et les cent vingt maladies de l'enfance), celle du hérisson, des sauterelles et autres insectes (dans les accouchements difficiles) ; les écailles d'huîtres, de pangolins, de crocodiles, de tortues (contre les plaies ulcérées de la tête) ; le fiel d'ours, de sanglier, de bœuf (contre l'ictère) ; des crapauds, des scorpions, des lézards, des scolopendres, des grenouilles, des serpents et autres animaux desséchés qui rentrent dans un grand nombre de préparations ; les nids de guêpes, d'hirondelles (tonique) ; *la fiente d'oiseau, de rats, de lapins, de blattes, de chauves-souris*, les os et les dents de plusieurs animaux, utilisés pour la fabrication d'emplâtres et de colles médicinales ; *toute la catégorie des excréments humains* (sédiments urinaires, matières fécales desséchées, etc., etc.) ; l'*administration de placenta humain torréfié* pour favoriser l'accouchement... »

Il termine son savant article par les lignes suivantes qui n'ont aucun rapport avec notre sujet, mais que nous reproduisons à titre de curiosité :

« Mais ce qu'il y a de plus intéressant à signaler, c'est l'emploi d'aphrodisiaques complexes, dans lesquels entrent de la moelle dorsale, des reins, des pénis ou des testicules de chien, de poulet (sic), de phoque, de cerf, de buffle, d'âne, etc., ou de la matrice de jument, de biche, etc. De plus, d'après les renseignements qui m'ont été donnés par mon excellent ami le docteur Bouffard, qui avait été chargé par le ministère des affaires étrangères d'installer l'hôpital français de Tchen-tou, la capitale du Sen-tchouen, les médecins chinois de cette dernière province administrent communément des *pilules de sperme humain desséché.*

Malgré d'actives recherches dans ce sens, je n'ai pas trouvé trace de cette médication dans cette partie du Yun-Nan. Il est vraisemblable cependant qu'elle doit être connue et pratiquée dans d'autres régions, et surtout au Hou-nan, au Hou-pé, au Kouang-si, au Fou-Kien, et au Kouan-Tong, qui représentent avec le Sez-Tchouen, les provinces de l'empire où l'on récolte et fabrique le plus grand nombre de médecines. Ces derniers faits me paraissent présenter un réel intérêt ; ils sont, en effet, la meilleure preuve que l'application pratique de la fameuse théorie de *l'organothérapie* existe en Chine depuis fort longtemps. »

Dr Maxime.

Le Parnasse médical

LE PARNASSE HIPPOCRATIQUE

Si nous écoutons certains confrères moroses, les choses vont de mal en pis, les clients deviennent rares et grincheux, les femmes ne sont plus aussi aimables qu'autrefois ; tout ça c'est la faute au gouvernement, etc., etc.

A nos confrères tristes nous offrons la lecture d'un fragment poétique attribué à un auteur du XVIII[e] siècle ; s'ils veulent bien le lire avec attention, ils verront que, somme toute, il y a encore des gens heureux sur la terre. Il est intitulé :

STATISTIQUE : *La naissance et la mort.*

Un grand calculateur des maux de ce bas monde
Nous dit, hélas ! en gémissant,
Que sur la terre il meurt un homme par seconde :
Je le crois ; mais par là, je vois très clairement
Qu'il faut que par seconde il y naisse un enfant.
Pour avoir ce produit, je vois que, par seconde,
Il faut qu'un homme rende une femme féconde.
Une sans y manquer. Mais quoi donc, mes amis,
Tous les grains que l'on sème apportent-ils des fruits ?
Non : vous en convenez ; ainsi donc je poursuis,
Et je dis
Qu'à ce juste calcul, afin que tout réponde,
Il faut absolument, il faut que dans ce monde,
Bien des couples conjoints soient heureux par seconde.
Cela console un peu : mon cœur se sent flatté,
Quand je vois que, malgré le mal qui nous inonde,
Le bien l'emporte encore ; et que, tout supputé,
La volupté domine et le plaisir abonde.

Enfin, à nos confrères très âgés, à ceux qui n'ont plus à espérer aucune joie dans notre monde terrestre, à ceux enfin qui pensent qu'il faudra s'en aller bientôt, je dédie ce fragment emprunté à notre immortel Camuset et intitulé :

La congestion cérébrale.

Un soir qu'il se sentait la visière moins nette,
Mon grand-oncle Bernard vert encor, mais très vieux,
S'inspirant d'un menu savant et copieux
Fit largement honneur aux talents de Jeannette.
Puis son menton posa plus lourd sur la serviette,
Un chœur de feux follets dansa devant ses yeux,
Et son âme quittant la table pour les cieux,
Il mourut doucement le nez sur son assiette.

Seigneur, Seigneur mon Dieu, je suis à vos genoux,
Ecoutez un pécheur qui tremble devant vous
Et vous redoute autant qu'il craint l'anorexie.
Quand je serai plus vieux que mon oncle et plus bas,
Comme dernier dessert de mon dernier repas,
Accordez-moi, Seigneur, la douce apoplexie.

Si nous croyons Demachy, apothicaire du XVIIIe siècle, le médecin constituerait une valeur maritale fort négligeable ; c'est du moins ce que pensait

La veuve prévoyante

Jeune veuve d'un vieux docteur
Dont le trépas l'avoit débarrassée,
Lise, par ses besons pressée.
Vouloit remplir le vuide de son cœur,
Point de docteur, surtout, j'en ai ma suffisance,
Ces messieurs à vous parler net,
Trop occupés au cabinet,
Tant admirés pour leur science,
Distraits le jour, ronflants la nuit,
Ne valent rien pour l'amoureux déduit.

Enfin, nous plaçons sous les yeux de nos lecteurs qui auraient quelque fantaisie de changer de *profession*, le fragment d'une satyre de Boileau qui visait Perrault, l'auteur de la colonnade du Louvre, qui « de méchant médecin devint bon architecte ». Notre ami Robida lui a consacré un dessin original. Nous l'intitulons :

Le médecin devenu architecte

Dans Florence, jadis, vivait un médecin,
Savant hâbleur, dit-on, et célèbre assassin.
Lui seul y fit longtemps la publique misère :
Là, le fils orphelin lui redemande un père ;
Ici, le frère pleure un frère empoisonné.
L'un meurt vide de sang, l'autre plein de séné ;
Le rhume à son aspect se change en pleurésie,
Et par lui la migraine est bientôt frénésie.
Il quitte enfin la ville en tous lieux détesté.
De tous ses amis morts, un seul ami resté,
Le mène à sa maison de superbe structure ;
C'était un riche abbé, fou de l'architecture.
Le médecin d'abord semble né dans cet art ;
Déjà de bâtiments parle comme Mansard ;
D'un salon qu'on élève il condamne la face
Au vestibule obscur il marque une autre place ;
Approuve l'escalier tourné d'autre façon.

Son ami le conçoit et mande son maçon.
Le maçon vient, écoute, approuve et se corrige
Enfin, pour abréger un si plaisant prodige,
Notre assassin renonce à son art inhumain,
Et désormais la règle et l'équerre à la main,
Laissant de Galien la science suspecte,



De méchant médecin devient bon architecte.
Son exemple est pour nous un prétexte excellent :
Soyez plutôt maçon, si c'est votre talent,
Ouvrier estimé dans un art nécessaire,
Qu'écrivain du commun et poète vulgaire.

Pour copie conforme,
Dr Minime.

Conseils professionnels

MÉDECINS POUR LAQUAIS

Au temps jadis un grand seigneur, recevant la visite de son médecin, le pria de vouloir bien, en s'en allant, jeter un coup d'œil sur un de ses laquais malade ; ce qui fut fait. A quelque temps de là, le même seigneur mande par lettre son médecin, lequel fait le mort et s'abstient de comparaître. Pour lors, le rencontrant chez un ami commun, le seigneur s'enquiert auprès de lui des motifs pressants qui l'ont pu décider à se dérober à un appel fait en bonne et due forme. « En m'écrivant, monsieur, répondit le médecin, vous ne m'avez pas marqué si c'était pour vous ou pour votre laquais. Je n'ai point été chez vous, car je suis bien aise de vous prévenir que je ne fais point la médecine pour les laquais. »

Y a-t-il encore de nos jours des médecins qui ne font point la médecine pour les laquais, je n'en veux rien savoir ; ce que je sais, c'est qu'il est des clients qui n'aiment pas à déranger *leur* médecin pour un domestique et qui, en cas de besoin, envoient quérir le premier venu. Ce faisant, ils obéissent à des mobiles variés : les uns croient indigne du talent ou du prix de *leur* médecin le traitement d'un vulgaire domestique ; d'autres se croiraient atteints dans leur honneur si le même médecin approchait leur auguste personne et soignait leurs serviteurs. Que deviendraient alors les distances sociales. Quoi qu'il en soit, un médecin est mandé dans le quartier ; quelle va être sa situation au point de vue déontologique ?

Il ne s'agit naturellement pas d'une urgence ni d'une de ces grandes *maisons* à personnel de domestiques nombreux, auquel est attaché un médecin spécial autre que celui des maîtres.

Le cas présent est le suivant : Monsieur et Madame ont leur médecin ; la femme de chambre ou la cuisinière tombe malade : son mal ne semble pas justiciable d'un transport à l'hôpital ; on appelle le médecin le plus proche ; que doit faire celui-ci ?

Il est bien entendu que ce sont les maîtres qui font appeler ; car si la malade spontanément, de sa chambre, vous envoyait quérir, vous ne sauriez être que flatté d'un choix aussi judicieux. Donc l'appel vient des maîtres, et cela signifie qu'à leurs yeux, vous êtes bon pour un domestique, insuffisant pour un maître. Il y a donc dans la deuxième hypothèse une nuance peu faite pour réjouir la petite dose d'amour-propre qu'un chacun tient cachée dans un des tiroirs de son cœur. Mais les temps sont durs ; une visite est une visite et l'on avale bien d'autres couleuvres. On marche donc ; sans compter qu'il y a peut-être d'autres visites à la suite de la première. *Primum vivere*, voilà l'argument, et lequel d'entre nous oserait jeter

la pierre à qui invoque cette excuse ? Mais les heureux que leur situation de fortune ou de clientèle met au-dessus d'une visite de plus ou moins, que ceux-là veuillent bien réfléchir. Ils verront qu'ils risquent, à soigner les domestiques, de se rencontrer sur le même palier avec un confrère, un ami, de sonner à la même porte et de l'entendre dire : « Je viens pour les maitres « quand eux, ils viennent pour les domestiques. La situation est tout au moins choquante pour ne pas dire humiliante.

Bien plus, elle est contraire à la dignité professionnelle ; car si plus tard, par suite d'une circonstance fortuite, le médecin des domestiques est appelé à donner des soins aux maîtres, il se trouvera en mauvaise posture vis-à-vis du premier confrère, si celui-ci l'accuse d'avoir pénétré dans la place par l'escalier de service et de l'en avoir expulsé à l'aide de la cuisine.

Conclusion. — Quand, en dehors d'un cas d'urgence, on est appelé par les maîtres pour un domestique, s'enquérir s'il y a un médecin de la famille ; si oui, décliner l'honneur de soigner les domestiques et conseiller de faire appel au médecin habituel ; telle paraît être la meilleure ligne de conduite à suivre. — J. W. M. (In *Médecine moderne*).

Histoires médicales

UNE ANALYSE TROP COMPLÈTE.

Mon ami Sulpice fut un bon vivant. Pendant tout le cours de ses longues et interminables études, il a fait la joie du vieux quartier latin. Le bal Bullier, le café Vachette, tous les lieux de plaisir et de distraction, furent les témoins de ses exploits, de ses réparties pétillantes, de sa verve pleine de sel et frappée au coin du bon goût.

Les ardeurs de cette jeunesse exubérante, que nous croyions tous éternelle, commençaient à se calmer fortement, le crâne, à se dégarnir, et les tempes à grisonner, lorsque Sulpice eut enfin le bon esprit de vouloir disparaître.

Un de ses amis, ils étaient innombrables, lui fournit une thèse qu'il étudia vaguement, les jours où la pituite inévitable l'empêchait de sortir. Ses juges surent ne pas user, à son égard, d'une sévérité de mauvais aloi. Il eut quelques défaillances de mémoire qui lui va-

lurent, tout simplement, de paternelles et amicales admonestations. Sulpice fêta consciencieusement ce dernier succès, boucla sa malle et quitta Paris, ce Paris, qu'on aime tant et qu'on n'oublie jamais. Ce fut un chagrin pour lui ; ses amis l'accompagnèrent jusque dans son compartiment où ils le laissèrent prostré, accablé, morne et silencieux.

Quelques minutes avant de descendre du train, Sulpice parut sortir de sa torpeur. Il monta allègrement dans une vieille patache qui servait de diligence et reliait au chemin de fer Vico-en-Gatinais, petit pays où il allait s'établir. Dès le lendemain, il fit les ennuyeuses et inévitables visites officielles dans la tenue la plus correcte, la plus irréprochable. Rien en elle ne pouvait laisser soupçonner ce que Sulpice avait été pendant de longues années. Un œil scrutateur aurait seul pu discerner et la fatigue, et l'usure et les ravages dus à une jeunesse folle, à dix ans de noctambulisme effréné.

La clientèle vint assez aisément. Les indigènes de Vico-en-Gatinais, durs au travail, peu difficiles par nature, eurent le bon goût de voir en Sulpice un homme supérieur. Ils lui surent gré de son exactitude, de sa bonhomie, de sa simplicité. Sulpice, laissant toute morgue de côté, eut l'abord facile et gagna l'amitié de tout le monde. Il se fit une règle absolue de ne pas boire, règle à laquelle il resta fidèle, lui qui avait étonné ses amis, pendant tant d'années, par son intempérance quotidienne.

L'influenza, si favorable aux médecins faméliques, lui valut, avec une réputation déjà inattaquable, la clientèle d'une assez jeune et jolie veuve, estimée dans toute la région et, depuis cinq ans, rebelle à tout projet de mariage. Sa fortune, des plus enviables et des mieux établies, avait servi de point de mire à pas mal de prétendants, ils sont si nombreux ceux qui préfèrent à l'intégrité d'une membrane hymen, un lit bien fait, une femme expérimentée et capitonnée de papiers ayant cours légal.

Sulpice, rempli de bon sens, sachant, à des signes non équivoques, que pour lui les années comptaient doubles, dédaigna, lui aussi, les jeunes filles qui sortent de pension. Il ne se sentit aucune disposition pour être l'éducateur et l'initiateur de ces êtres capricieux, frêles et fragiles ; et puis, il redoutait l'avenir. Il savait les exigences inéluctables, murmurées ou violemment imposées, et aussi, les défaillances invincibles si amères et, parfois, si douloureuses, du moins pour le prestige et l'amour-propre.

Tout d'abord, Sulpice fut alléché par cette fortune qui avait tenté tant de candidats au mariage. Il savait trop bien que la médecine à la campagne, fait du médecin, peu aisé, le paria de tout le monde. Ses trop longues études avaient absorbé son patrimoine et même passablement grevé l'avenir. Il lui arrivait plus d'une fois, de courir à la ville voisine, afin d'empêcher une traite inquiétante d'arriver à domicile. Ce qui aurait sûrement fait jaser sur son compte.

Il courtisa donc cette jeune et jolie veuve jusque-là rebelle à tou-

tes les avances. Peu à peu, son cœur se trouva pris. Il eut horreur de sa vie passée, gaspillée si follement. La solitude, dans laquelle il vivait depuis son arrivée, lui parut insupportable. Il se sentit renaître ; plusieurs années de séjour dans la saine et salutaire campagne, lui avaient, d'ailleurs, refait la santé. Un sang chaud et généreux, débarrassé de toutes les scories de la vie parisienne, circulait dans ses veines et réveillait en lui des désirs impérieux.

Il aima avec violence, avec passion, avec frénésie. Lorsqu'enfin, il eut le courage de faire sa demande, il se présenta timide et craintif comme un enfant ; il parla avec des larmes dans la voix. Qu'il était loin le vieux et joyeux viveur du quartier latin ! Nous sommes tous ainsi, et, presque tous, nous finissons de la même manière.

Le jour où la demande de Sulpice fut agréée, fut pour lui un jour de joie radieuse, de bonheur indicible et sans mélange. La folle du logis prit son essor, et il rêva une vie que malheureusement il ne devait pas connaître.

Cette veuve semblait, du moins en apparence, ne pas guérir de son influenza. Elle se plaignait d'une foule de symptômes bizarres, qui déroutaient notre bon Sulpice, pas trop expert en pathologie. Il finit par avoir peur de se tromper ; il craignit aussi que sa future en vint à mettre en doute sa science médicale.

Mû par une inspiration, aussi soudaine que malheureuse, il réclama un litre d'urine et l'envoya, *sans en dire la provenance*, à un de ses anciens camarades expert chimiste. Celui-ci, voulant aider Sulpice à se tirer d'un mauvais pas, fit une analyse scrupuleuse, irréprochable. Sur une grande et large feuille, il consigna, sans rien omettre, tout ce que lui avait révélé son laborieux travail, complété par une sérieuse étude au microscope.

Après une semaine de cruelle attente, Sulpice reçut, enfin, le précieux papier. Il l'ouvrit en tremblant ; s'il se fut agi de sa propre santé, il aurait été, certainement, moins ému. Il le parcourut avec lenteur tant il redoutait une découverte funeste. Elle se produisit, en effet, non pour sa future, mais pour lui. Tout au bas de la page, à la ligne des éléments figurés, il put lire en gros caractères : Spermatozoïdes : quantité considérable et vigoureux...

Ce n'étaient pas les siens... Le pauvre Sulpice tomba foudroyé. Il venait de succomber à la rupture d'un anévrysme.

Dr GACHE.

Philologie médicale

LA MALADIE DES NOMS PROPRES

(*Suite, voyez page 34.*)

Bénédickt (Syndrome de). Tremblement localisé à une moitié du corps, qui se rencontre dans les lésions pédonculaires.

Bergeron (Chorée de ou Maladie de). Forme de chorée électrique frappant surtout les enfants, et dans laquelle les secousses sont répétées d'une façon rythmique à intervalles plus ou moins rapprochés. Elle est souvent en rapport avec des troubles gastriques.

Biett (Collerette de). Léger soulèvement épidermique qui existe souvent autour des lésions cutanées de la syphilis secondaire, et qui se présente sous forme d'une petite collerette blanche, tranchant sur la coloration rouge ou cuivrée de la lésion.

Botal (Trou de). Orifice faisant communiquer pendant la vie intra-utérine les deux oreillettes du cœur et par lequel le sang artérialisé, provenant du placenta par la veine ombilicale et la veine cave inférieure, passe directement dans le cœur gauche et la grande circulation.

Bouchard (Nodosités de). Epaississements des os des doigts, au niveau de l'articulation de la phalange et de la phalangine, signalés par M. Bouchard chez les malades atteints de dilatation d'estomac.

Boudin (Loi de). Antagonisme de la tuberculose et du paludisme.

Bowmann (Disques de). Série de disques provenant de la segmentation d'une fibre musculaire soumise à certains réactifs. (Acide chlorhydrique très étendu.)

Brandt (Méthode de) (1877). Méthode de traitement de la fièvre typhoïde, consistant dans l'emploi systématique et exclusif des bains froids.

Braune (Canal de). Nom donné parfois au *canal cervico-utérin.*

Bright (Mal de). Brightisme. Maladie décrite par Bright (1827), caractérisée cliniquement par des hydropisies multiples et persistantes, de l'albuminurie, et anatomiquement par une lésion des reins. — Depuis, ce mot est devenu synonyme de *néphrite chronique*.

Bownien (Mouvement). Mouvement vibratoire que présentent toutes les particules solides organiques en suspension dans un liquide, pourvu que leurs dimensions soient inférieures à 2 μ. C'est un phénomène physique dont l'explication n'est pas encore complètement élucidée.

Brown-Séquard (Méthode de). Méthode de traitement qui consiste, dans le cas d'atrophie ou de suppression fonctionnelle d'un organe, à administrer, comme médicament, ce même organe emprunté à un animal, soit en nature, soit sous forme d'extrait. Cette méthode repose sur l'idée de la sécrétion interne des glandes, démontrée par Brown-Séquard ; l'organe sain apporte à l'organisme le principe qui lui manque et, de plus, excite la sécrétion glandulaire du même organe.

Brown-Séquard (Syndrome de). Hémiparaplégie avec hémianesthésie du côté opposé, provoquées par une lésion unilatérale de la moelle.

Bryson (Signe de). Défaut d'ampliation du thorax pendant l'inspiration. Ce signe se rencontre dans le *goitre exophthalmique*.

Bull (Loi de). Loi d'après laquelle la tuberculose généralisée aurait toujours pour point de départ un foyer local plus ou moins vieux.

Burton (Liséré de). Syn. *Liséré plombique.* Liséré violacé ou noirâtre situé sur les gencives au niveau du collet des dents. Il indique une intoxication chronique par le plomb et s'observe surtout dans les intoxications professionnelles (peintres, plombiers, etc.).

Carrion (Maladie de). *Verruga.*

Celse (Quadrilatère de). On donne ce nom aux quatre symptômes cardinaux de l'inflammation que Celse a groupés dans la formule suivante : « *Notæ vero inflammationis sunt quatuor, rubor et tumor, cum calore et dolore.* »

Chaput (Bouton anastomotique de). Anneau elliptique en étain dont la section offre la forme d'un U à concavité tournée en dehors. Il est destiné à maintenir en contact les lè-

vres des deux orifices lorsqu'on pratique la gastro-entérostomie ou l'entéro-anastomose. Il offre un plus large orifice que le bouton de Murphy ; son application est plus facile et plus sûre.

Charcot (**Maladie de**). *Sclérose latérale amyotrophique.*

Charcot-Leyden (**Cristaux de**). Syn. *Cristaux asthmatiques* (Leyden). Cristaux octaédriques formés probablement par des phosphates, trouvés par Leyden dans l'expectoration des asthmatiques, et par Charcot dans la rate et la moelle des os des leucémiques.

Charcot Marie (**Type**). Variété d'atrophie musculaire progressive envahissant successivement les pieds, les jambes, les mains, etc., s'accompagnant de tremblement fibrillaire et de réaction de dégénérescence.

Chaussier (**Aréole vésiculaire de**). Cercle de vésicules entourant l'eschare centrale de la pustule maligne.

Cheyne-Stokes (**Respiration de**). Variété spéciale de rythme respiratoire, caractérisée par une période d'apnée plus ou moins longue, à laquelle succède une série de respirations d'amplitude croissante, suivie d'une autre série d'amplitude décroissante, aboutissant à une nouvelle pause. Ce type s'observe surtout dans l'urémie.

Ch. de Huntington. Affection revêtant la forme symptomatique de la chorée vulgaire, mais s'en séparant par sa durée indéfinie, son caractère de maladie héréditaire, familiale, enfin son apparition à l'âge adulte. Elle est considérée par certains médecins comme une variété de la chorée de Sydenham, tandis que d'autres en font une maladie complètement distincte.

Chvostek (**Signe de**). Excitabilité mécanique des nerfs et des muscles dans la tétanie.

Clarke (**Langue de**). Aspect particulier de la langue qui présente des sillons plus ou moins profonds circonscrivant des mamelons irréguliers. Ces lésions sont caractéristiques de la glossite profonde tertiaire.

Cloquet (**Hernie de**). Hernie périnéale.

Colles (**Loi de**). Voir : *Baumès* (*Loi de*).

Conheim (**Champ de**). Nom donné à l'aspect réticulé que présente la coupe transversale d'une fibre musculaire striée.

Corrigan (**Maladie de**). Insuffisance aortique, et plus spécialement insuffisance d'origine endocarditique.

Corrigan (**Pouls de**). Pouls fort, bondissant, rappelant la détente subite d'un ressort, aussitôt suivie d'une dépression marquée. Le tracé sphygmographique présente une ascension brusque, un crochet, et une descente rapide interrompue ordinairement par un dicrotisme marqué. Ce pouls appartient à l'insuffisance aortique.

Cruveilhier (**Maladie de**). Ulcère simple de l'estomac.

Curschmann (**Spirales de**). Syn. *Exsudat spiroïde.* Pelotons de filaments muqueux enroulés en spirale et parcours par une cavité centrale remplie d'air, que l'on observe dans l'expectoration des asthmatiques.

Dalton (**Maladie de**). Trouble de la vue qui consiste dans l'abolition de la perception de certaines couleurs, généralement le rouge et le vert. (Décrit par Dalton, physicien anglais atteint de cette affection.)

De Graaf (**Vésicules de**). *Ovisac.*

Deiters (**Prolongements de**). Nom donné au prolongement nerveux unique émané de chaque cellule nerveuse. Il devient le cylindre-axe d'une fibre nerveuse.

Dittrich (**Bouchons de**). Petites masses granuleuses de couleur jaunâtre ou verdâtre, formées surtout par des cristaux d'acides gras, répandant une odeur infecte caractéristique. Ils se rencontrent dans les produits d'expectoration de la gangrène pulmonaire.

Dubini (**Chorée de**). Variété de chorée électrique caratérisée par des attaques convulsives suivies souvent, de paralysie, et se terminant par le coma et la mort. Ce type clinique observé en Italie, paraît être très rare en France.

Duchenne (**Maladie de**). Nom donné au *Tabes dorsalis* et quelquefois à la *Paralysie labio-glosso-laryngée.*

Duchenne-Erb (**Muscles du groupe**). Deltoïde, biceps, brachial antérieur, et long supinateur.

Duhring (**Maladie de**). *Dermatite herpétiforme.*

Dupuytren (**Maladie de**). Rétraction de l'aponévrose palmaire.

Duroziez (**Maladie de**). Rétrécissement mitral pur.

(*A suivre.*)

Histoires anciennes

Les saints médecins. — Un religieux de l'abbaye de Solesmes, Dom Fournier, qui était médecin avant d'entrer dans les ordres, a conservé une grande tendresse pour la corporation à laquelle il a jadis appartenu.

Aussi s'est-il attelé à un travail... de bénédictin — c'est le cas de le dire — dans le but de rechercher si parmi les saints il y en avait quelques-uns qui avaient pratiqué l'art médical.

Ses efforts ont été couronnés de succès, et il n'a pas catalogué moins de soixante-huit personnages canonisés ayant fait de la médecine. Il est vrai que la plupart d'entre eux ont vécu dans les premiers sièles de l'Eglise ; dans les temps modernes, pas un médecin qui ait été jugé digne de figurer parmi les saints. Mais enfin le corps médical n'en a pas moins le droit d'être fier.

En tête de ses saints figure saint Luc l'Evangéliste, qui est le plus connu. Puis viennent saint Césaire, médecin ordinaire de Julien l'Apostat, saint Pantaléon, que des confrères jaloux dénoncèrent à la haine des persécuteurs, saint Blaise, le Fauvel de son époque, qui ne soignait guère que les maladies de gorge, saint Cosme et saint Damien, qui se singularisèrent en n'acceptant jamais d'honoraires de leurs clients.

Plusieurs saintes figurent aussi *dans la liste de Dom Fournier, ce qui* prouve que la « doctoresse » n'est pas une invention aussi moderne qu'on le croit généralement.

Sous ce titre : « La thérapeutique des Saints » M. Walter Pyle énumère dans un article publié dans le *Medical News* et dont les éléments sont surtout empruntés à divers auteurs français, Chéreau, Noël, Brémond, les superstitions qui attribuent aux saints la guérison de diverses maladies.

Sans parler de saint Guy, dont le rôle dans la chorée est consacré par le nom même de la maladie, saint Gilles a la tâche difficile de guérir les cancers et même les épilepsies invétérées. Saint Maire est le saint des affections cutanées, et sa spécialité s'étend aux manifestations cutanées de la syphilis.

Saint Avertin, saint Gildus, et saint Mathieu se partagent le vaste champ des maladies mentales.

On attribue à saint Eutrope la guérison de l'hydropisie, malgré son insuccès dans le cas célèbre du roi Louis XI.

Un certain nombre de saints doivent uniquement à la consonance de leur nom leur spécialité thérapeutique. Du moins M. Noël invoque-t-il cette hypothèse et cite à l'appui le cas de saint Genou qui est la consolation des rhumatisants et des goutteux ; celui de saint Mammard qui guérit les abcès du sein ; celui de saint Marcou (mal au cou) qui aurait sur les écrouelles le pouvoir dévolu jadis à nos rois ; enfin celui de saint Fiacre qu'invoquent les malades atteints d'affections anales. Pour ce dernier toutefois, les rapports de son nom avec sa spécialité n'apparaissent pas très nettement.

Nous avons encore saint Gerbold qui s'occupe de la dysenterie, et saint Reginald qui fait concurrence au professeur Guyon pour les affections de la vessie. Quant à saint Erasme il vient en aide à ceux qui souffrent de coliques. Saint Eloi s'est réservé l'asphyxie, et saint Zacharie est le patron des muets.

Chirurgie antique. Les bandages herniaires à l'époque mérovingienne, par le Dr V. Deneffe, professeur à l'Université de Gand.

Un des caractères particuliers de la seconde moitié du XIXe siècle nous paraît être les études entreprises pour éclairer les origines et le point de départ des merveilleuses découvertes qu'il a vu éclore.

Nous venons encore de faire cette réflexion en lisant le remarquable travail sur la chirurgie antique de M. le Dr Deneffe, professeur ordinaire à la faculté de médecine de Gand, membre titulaire de l'Académie de Belgique et bien connu dans le monde scientifique par ses recherches sur l'art chirurgical des anciens et la belle collection d'instruments de ces époques reculées dont il a enrichi le Musée de son Université.

Il avait déjà publié sur ce sujet, avec planches et figures, en 1893, une *étude sur la trousse d'un chirurgien gallo-romain au IIIe siècle* ; en 1896, *les oculistes gallo-romains au IIIe siècle* ; en 1899, *la prothèse dentai-*

re dans l'antiquité, et il vient encore de faire paraître une étude des plus intéressantes sur *les bandages herniaires à l'époque mérovingienne.*

On admettait généralement dans les traités de chirurgie que le bandage herniaire métallique avait été imaginé pour la première fois au XIVe siècle par le Dr Gordon, de l'Université de Montpellier. Or, le savant professeur de l'Université de Gand prouve par des découvertes de restes de bandages trouvés dans des fouilles faites dans des tombeaux à Euville, à Marche-le-Pot et à Devise, que le bandage de Gordon était une réédition de celui en usage chez les Francs du nord de la France, aux Ve VIe et VIIe siècles ; peut-être même, mais la chose est encore douteuse, le bandage métallique était-il déjà en usage en Grèce, longtemps auparavant. Loin de nous, toutefois, la supposition que le professeur Gordon eût emprunté son idée aux chirurgiens mérovingiens dont il n'avait probablement jamais entendu parler : c'était bien une réinvention qui lui était propre, car, à cette époque, on avait perdu tout souvenir des bandages herniaires métalliques. — Encore la découverte de Gordon fut-elle peu utilisée et ce n'est qu'en 1663 seulement qu'un grand progrès survint dans la fabrication des bandages par la substitution, due à Nicolas Lequin, du bandage à ressort trempé, tel qu'il existe encore aujourd'hui, au bandage en fer mou, imaginé par Gordon.

Terminons ce compte-rendu sommaire du mémoire si intéressant du professeur Deneffe, en espérant qu'il continuera à publier ses belles recherches sur la chirurgie antique, plus avancée, somme toute, qu'on serait tenté de le croire. (*Le Scalpel*).

Dr F. B.

Documents médicaux

Les Fumeries d'Opium. — L'hiver dernier le chef de la Sûreté se présenta dans une fumerie d'opium installée en plein Paris. Une instruction fut de ce fait ouverte, et la femme qui tenait cette fumerie, une dame A..., fut inculpée ainsi que le pharmacien qui lui avait vendu l'opium utilisé. Ils étaient poursuivis l'un et l'autre pour vente de substances vénéneuses.

On sait que la loi du 19 juillet 1845 fut édictée pour l'empêcher. En exécution de cette loi, le gouvernement fit dresser un tableau des substances dont la vente paraissait susceptible d'être assujettie à l'exécution des mesures de police, tableau qui fut annexé à l'ordonnance du 29 octobre 1846.

Cette nomenclatnre souleva des critiques. L'Académie de Médecine consultée nomma comme rapporteur M. Bussy (1848), et le 8 juillet 1850 parut un décret du président de la République qui reduisit de 72 à 20 les mentions composant le tableau des substances vénéneuses dont la conservation et la vente sont soumises aux règlements de police.

Ces substances étaient les suivantes :

1° Acide cyanhydrique. — 2° Alcaloïdes végétaux vénéneux et leurs sels. — Arsenic et ses préparations. — 4° Belladone : extrait et teinture. — 5° Cantharides entières, poudre et extrait. — 6° Chloroforme. — 7° Ciguë, extrait et teinture. — 8° Emétique. — 9° Jusquiame, extrait et teinture. — 10° Nicotine. —11° Nitrate de mercure. — 12° Opium et son extrait. — 13° Phosphore. — 14° Seigle ergoté. — 15° Stramonium extrait et teinture. — 16° Sublimé corrosif. — 17° Cyanure du mercure. — 18° Cyanure de potassium. — 19° Digitale, extrait et teinture. — 2° Coque du Levant.

Ce fut M. le juge d'Instruction de Valles qui fut chargé de l'enquête contre la dame A...

Or, comme il le racontait ces jours-ci à un de nos collaborateurs, il est un point qui frappa tout d'abord M. de Valles : c'est que l'ordonnance concernant la vente des substances vénéneuses étant de 1850, il n'y pouvait être question de l'*opium fumé*, lequel ne fut connu en France qu'après la campagne de Chine en 1860.

Il consulta à cet égard divers officiers de marine ayant séjourné en

Orient, lesquels protestèrent contre toute assimilation entre l'*opium médicament* et l'*opium des fumeries*, et déclaraient qu'il y avait entre eux la distance du thé, plante aromatique, au thé purgatif.

Ces réponses d'une part, la date de l'ordonnance d'autre part, incitaient M. de Valles à abandonner la poursuite, d'autant que sur ces entrefaites la dame A. était passée de vie à trépas. Mais comme il restait toujours un inculpé, le pharmacien, et qu'enfin il y avait tout intérêt à élucider complètement l'affaire, M. de Valles demanda à M. Gabriel Pouchet de bien vouloir lui donner son avis sur la question.

M. Pouchet vient d'envoyer son rapport dans lequel il conclut à la *non assimilation* de l'opium des fumeries et de l'opium médicamenteux. (*France médicale.*)

La médecine terrifiante.— Ouida la célèbre romancière, n'aime pas la médecine ni les médecins. Elle vient de nous décrocher, dans la « *Humane Review* une catilinienne, que nous n'avons peut-être pas volée.

Elle nous accuse d'entretenir et de cultiver dans le public la terreur de la maladie pour nous en faire des rentes et remplir notre gousset.

« Plus funeste, dit-elle, que les prédications du prêtre est l'influence exercée sur la multitude par le savant qui enseigne aux hommes et aux femmes à voir la mort possible et probable dans toute chose qui les approche et qui les conduit à passer leur existence dans la puanteur des désinfectants. »

Et ailleurs, elle reproche au médecin de « montrer la contagion sur les lèvres roses des enfants et d'obliger l'homme à fuir les caresses et les gambades d'un chien joyeux ».

Il nous en coûte d'avouer que Ouida n'a pas tout à fait tort. Il est certain que les doctrines microbiennes ont engendré partout la terreur ; le malade autrefois entouré de soins par sa famille n'est plus qu'un objet de répugnance.

Il n'est pas jusqu'aux théâtres qui sont dénoncés comme suspects de contenir les microbes ; l'Eglise seule est respectée, et encore !

Prenez garde, MM. les hygiénistes, vous allez trop loin ! On finira par ne plus croire à vos augures et vos pratiques terrifiantes auront pour résultat de créer le scepticisme en médecine, pire que le scepticisme religieux.

Responsabilité médicale. Les rayons X. — Une dame Z..., se plaignant de douleurs névralgiques de la face, fut soumise par son médecin à l'application des rayons X.

Neuf séances eurent lieu dans lesquelles le médecin opéra lui-même, dans la dixième, il se fit remplacer par un de ses aides. Mais le lendemain, Mme Z.. se réveilla avec un œil tuméfié et une calvitie du côté droit de la tête.

Elle estime que ce résultat est dû à l'inexpérience de l'aide et elle le rend responsable de ses conséquences.

La première chambre du tribunal civile ayant demandé l'avis de M. Brouardel, celui-ci a estimé que la responsabilité du médecin ne pouvait être retenue.

« Le médecin, dit-il, ne saurait être considéré comme blâmable ni pour s'être servi du courant du secteur, ni pour avoir trop longtemps prolongé le temps de pose, ni pour avoir placé l'ampoule productrice des rayons X à une trop petite distance.

« On ne saurait non plus reprocher au médecin de n'avoir pas mis en usage les précautions indiquées par divers auteurs comme propres à éviter tout accident. Ces précautions que le médecin pouvait ne pas connaître, d'ailleurs, n'ont été jusqu'ici et ne seront dans l'avenir que très rarement mises en pratique.

« Nous ne pouvons considérer que le médecin de Mme M..., en procédant aux trois séances de radiographie qui ont amené les brûlures, ait commis une faute personnelle. »

C'est très bien, mais nous craignons que cette affaire refroidisse un peu le zèle des malades qui avaient cru trouver dans les rayons X une panacée. Jusqu'à présent les dits rayons sont un précieux instrument de diagnostic ; comme agents thérapeutiques, il n'ont pas encore fait leurs preuves.

Une porte ouverte. — Il est véritablement facheux que tous les réquisitoires prononcés par M. l'avocat général Lombard ne soient pas sténographiés, car les perles qu'on y trouve sont d'une eau rare.

A noter les deux suivantes, tombées de ses lèvres à la Cour d'assises, dans l'affaire des époux Doré-Leclanches (adultère) :

— « C'était une voie largement ouverte ».

Traduction : Mme Doré était de mœurs légères.

Petites anecdotes

Le témoignage d'un graphophone. — Un rentier habitant le quartier Saint-Georges se présentait, ce matin, dans les bureaux du commissariat de police de la rue de la Rochefoucauld. Il portait sous son bras un graphophone. Après avoir salué les inspecteurs, sans mot dire, il plaça l'instrument sur une table du bureau.

Aussitôt l'appareil se mit à fonctionner :

— Canaille !... crapule !... misérable !... je te mangerai le foie un de ces jours !... vociféra l'appareil.

Un des inspecteurs se leva, furieux, et s'adressant au propriétaire du graphophone :

— Vous allez tout de suite, lui dit-il arrêter ce flot d'outrages ou je vais vous arrêter vous-même. Si c'est une plaisanterie, elle est mauvaise.

— Calmez-vous, je vous prie, dit le rentier, ce n'est pas à vous que s'adressent ces injures, c'est à moi, et c'est ma femme qui les profère. Je vais vous donner des explications.

Alors le rentier raconta qu'il était le plus malheureux des hommes. Chaque jour, sa femme l'accable d'injures et de menaces. Il avait tout tenté pour améliorer le caractère irascible de celle-ci. Rien n'avait réussi. A la fin, désespéré, il avait résolu de demander protection à la police, puis de divorcer. Mais comment faire ?

Les injures qui lui étaient adressées n'étaient pas publiques. C'est pourquoi, après avoir mûrement réfléchi, il s'était résolu à les faire enregistrer, à l'insu de sa femme, par un graphophone.

— Maintenant, vous avez entendu les injures, dit-il aux inspecteurs, vous pourrez en témoigner. Je vais immédiatement intenter une action en divorce à ma femme. En attendant, je vous serais obligé de vouloir bien la mander auprès de vous et l'engager à cesser ses menaces.

Les inspecteurs ont décliné toute compétence en la matière et ont engagé le malheureux rentier à renouveler son expérience devant le tribunal civil.

Contre la stérilité. — Le Dr G... (de Lyon), pensant aux rapports intimes qui existent entre l'utérus et le larynx, nous disait dans ses leçons intimes : « Si jamais vous rencontrez un jeune mari se plaindre de l'infécondité de sa femme, conseillez-lui de la faire chanter à haute voix pendant l'*actus conjugii*, c'est un moyen très bon pour faciliter la conception. »

Une fois j'ai donné ce conseil à un ami qui attendait sa progéniture depuis plusieurs années ; il eut deux enfants coup sur coup ; après quoi il recommanda à sa femme de..... bien serrer les dents. (*J. de méd. de l'Algérie.*)

La deuxième dent. — La nouvelle loi de 1892 sur l'exercice de la médecine punit les personnes qui sans diplôme exercent la médecine et l'art dentaire, et cela d'une façon habituelle.

Devant la 9e chambre, comparaissait un commis de dentiste qui était inculpé d'infraction à la loi de 1892 : il avait arraché deux dents à une cliente.

Il s'agissait de savoir si le fait de la deuxième dent constituait le délit « d'habitude » prévu par la loi.

Le tribunal a répondu affirmativement en condamnant l'élève dentiste à 25 francs d'amende.

Empoisonnement illégal. — L'affaire est des plus simples et des plus... curieuses. Un mari soupçonne sa femme de le tromper. Il le lui dit. Reproches amers, querelles, scènes, vie insupportable. La femme qui trompe ou qui ne trompe pas son mari déclare « qu'elle en a assez », et, pour que personne n'en doute, elle se suicide. Son mari, en rentrant chez lui, est le premier à s'en apercevoir. Il court affolé chez le commissaire de police. Le commissaire de police accompagne à domicile le mari affolé.

Après un rapide examen des lieux, il acquiert la preuve que cette femme s'est suicidée avec du phosphore. Mais ce phosphore avait été extrait d'allumettes, et ces allumettes, le commissaire de police constata *qu'elles n'étaient pas de la régie !*

Alors le commissaire de police dressa un procès-verbal contre le mari qui a été condamné à 50 francs d'amende.

Les femmes se vengent toujours...

La folie simulée. — Il a failli en cuire, d'après le *Herald*, à un reporter new-yorkais, M. Thomas Minnick, d'avoir simulé la folie pour se faire interner dans l'asile d'aliénés de Bellevue. Il prétendait s'y livrer à une enquête personnelle sur les cruels traitements infligés aux pensionnaires

et qui font actuellement le scandale de New-York, puis fournir à l'édition du dimanche de son journal une de ces histoires sensationnelles et terrifiantes dont on est si friand là-bas.

Il s'accoutra donc d'une façon extravagante, s'en alla dans un hôtel fashionable de Broadway demander le prince de Galles, se livra à mille excentricités, se battit avec le personnel de l'établissement qui l'expulsa tout meurtri et contusionné, tomba finalement dans les bras d'un policeman qui, pour le calmer, lui asséna un coup de son bâton et le conduisit au poste, d'où on le transféra à Bellevue.

C'était ce qu'il voulait, mais il ne tarda pas à s'en repentir. Les médecins voulaient, en effet, pousser l'expérience plus loin qu'il ne l'avait prévu.

On lui fit absorber un vomitif énergique, on le mit au lait, on lui administra toutes les demi-heures une douche glacée, on lui donna des injections de morphine, on lui fit un premier lavage d'estomac, on le vaccina, puis ce fut un bain d'électricité.

Jusque-là le patient avait consciencieusement joué son rôle poussant des hurlements, jetant des éclats de rire insensés, se roulant sur le sol au pied des médecins et des infirmiers. Mais, tout à coup, il entendit le docteur Fitch dire : « Il a un cancer du cerveau. Il faut ouvrir le crâne et extraire le cancer. Apportez-moi mes instruments. »

Le malheureux reporter retrouva tout à coup sa lucidité et cessant une mystification qui tournait si mal pour lui, il se jeta à genoux :

— Au nom du ciel, ne m'ouvrez pas la tête, s'écria-t-il affolé. Je suis un reporter de journal et le directeur de l'édition du dimanche. J'ai imaginé tout cela pour démontrer que vous ne connaissez pas votre affaire et que ne savez pas distinguer un fou d'un homme sain.

— Nous ne nous étions guère trompés dans notre diagnostic en ce qui vous concerne, répondit froidement le docteur Fitch.

Et sur la plainte de celui-ci et d'un de ses collègues, Minnink fut traduit devant la cour de police d'Yorkille.

— Je crois que vous êtes suffisamment puni, dit le juge Hogam. Allez, vous êtes libre. Mais ne faites plus une pareille bêtise.

L'infortuné Minnick s'en retourna penaud à son journal qui le congédia sur l'heure pour incapacité.

Les couches des pauvres. — Elles nous sont racontées par le Dr Kinselbach dans un article du « Bulletin de la Société médicale des bureaux de bienfaisance de Paris ».

La femme dont il s'agit — une chiffonnière — est accouchée par une sage-femme de la division de notre confrère, une nuit, vers 3 heures. L'après-midi du même jour, la sage-femme retourne chez son accouchée. Plus personne ! La chiffonnière était au poste de police ! En effet, après s'être consciencieusement grisée pour fêter sa délivrance, elle s'était prise de querelle, chez elle, avec une collègue, l'avait poursuivie dans la rue, l'avait frappée avec son nouveau-né qu'elle brandissait d'une main, bref, avait fait tant de tapage que les agents l'avaient arrêtée.

Le lendemain elle « chiffonnait » dans la carriole de son mari, et, rencontrant la sage-femme, lui disait : « Tout va bien. Inutile de vous déranger ? »

Il faut croire, du reste, que tout va admirablement chez les chiffonnières, en matière d'accouchement tout au moins. Notre confrère ajoute, en effet, que depuis 18 ans qu'il les soigne il n'a jamais eu à appliquer le forceps et n'a jamais eu un cas de puerpéralité ! Et cependant quel milieu ?

Eh bien, malgré ces dangers accumulés, à peu près pas d'accidents puerpéraux. J'ai, dit M. Kinselbach, dans ma division de Charonne, trois cités de chiffonniers, gens très prolifiques. Jugez de leur intérieur, que le feu seul pourrait purifier en le détruisant : chambre unique, meublée de 2 ou 3 grabats et d'une vieille table. Là s'opère, chaque jour, le triage de la récolte nocturne : vieux papiers, vieux chiffons, verres cassés, os, etc., ramassés dans la rue.

« Ces dames, qui ignorent absolument et les bains et les ablutions journalières ne veulent pas entendre parler de l'hôpital et accouchent dans leur *home*.

Comme garniture de ce qui sert de lit, de vieux journaux... pas immaculés ; linge, quand il y en a, à l'avenant ; soins antérieurs et postérieurs, néant.

Résultats : guérison, et le plus souvent promenade en ville, avec le crochet et la hotte, 2 ou 3 jours après la délivrance.

Les microbes ne mordent pas chez les chiffonniers.

La Médecine littéraire

PSYCHOLOGIE DE LA PUBERTÉ

Auto-observation de Châteaubriand (1)

On peut dire que la puberté est, au point de vue psychologique et physiologique, une des plus importantes périodes de la vie. L'état mental est encore mal équilibré, les facultés intellectuelles et volitives prennent un essor rapide ; des sensations inconnues jusqu'alors, des désirs, une tendance très accusée à la rêverie sont autant de nouveaux phénomènes dans la vie psychique de l'adolescent. Les psychoses qui apparaissent à cet âge revêtent des caractères particuliers en rapport avec ce travail de l'organisme. L'auto-observation de Châteaubriand est un document intéressant de la psychologie de la puberté.

Revenu de Montboissier, voici les dernières lignes que je trace dans mon ermitage, il le faut abandonner tout rempli de beaux adolescents qui, déjà dans leurs rangs pressés, cachaient et couronnaient leur père. Je ne verrai plus le magnolia qui promettait sa rose à la tombe de ma Floridienne, le pin de Jérusalem et le cèdre du Liban consacrés à la mémoire de Jérôme, le laurier de Grenade, le platane de la Grèce, le chêne de l'Armorique, au pied desquels je peignis Blenca, chantai Cymodocée, inventai Velléda. Ces arbres naquirent et crûrent avec mes rêveries ; elles en étaient les Hamadryades. Ils vont passer sous un autre empire : leur nouveau maître les aimera-t-il comme je les aimais ? Il les laissera dépérir, il les abattera peut-être ; je ne dois rien conserver sur la terre. C'est en disant adieu aux bois d'Aulnay que je vais rappeler l'adieu que je dis autrefois aux bois de Combourg ; tous mes jours sont des adieux.

Le goût que Lucile (2) m'avait inspiré pour la poésie fut de l'huile jetée sur le feu. Mes sentiments prirent un nouveau degré de force ; il me passa par l'esprit des vanités de renommée ; je crus un moment à mon *talent*, mais bientôt, revenu à une juste défiance de moi-même, je me mis à douter de ce talent, ainsi que j'en ai toujours douté. Je regardai mon travail comme une mauvaise tentation ; j'en voulus à Lucile d'avoir fait naître en moi un penchant malheureux ; je cessai d'écrire, et je me pris à pleurer ma gloire à venir, comme on pleurerait sa gloire passée.

---

(1) Mémoires d'outre-tombe. Edit. Garnier. Tome I, p. 149 et suiv.
(2) Sœur de Châteaubriand.

Rentré dans ma première oisiveté, je sentis davantage ce qui manquait à ma jeunesse ; je m'étais un mystère. Je ne pouvais voir une femme sans être troublé ; je rougissais si elle m'adressait la parole. Ma timidité, déjà excessive avec tout le monde, était si grande avec une femme que j'aurais préféré je ne sais quel tourment à celui de demeurer seul avec cette femme ; elle n'était pas plutôt partie que je la rappelais de tous mes vœux. Les peintures de Virgile, de Tibulle et de Massillon se présentaient bien à ma mémoire ; mais l'image de ma mère et de ma sœur, couvrant tout de sa pureté, épaississait les voiles que la nature cherchait à soulever ; la tendresse filiale et fraternelle me trompait sur une tendresse moins désintéressée. Quand on m'aurait livré les plus belles esclaves du sérail, je n'aurais su que leur demander ; le hasard m'éclaira.

Un voisin de la terre de Combourg était venu passer quelques jours au château avec sa femme, fort jolie. Je ne sais ce qui advint dans le village, on courut à l'une des fenêtres de la grand'salle pour regarder. J'y arrivai le premier, l'étrangère se précipitait sur mes pas, je voulus lui céder la place et je me tournai vers elle ; elle me barra involontairement le chemin, et je me sentis pressé entre elle et la fenêtre. Je ne sus plus ce qui se passa autour de moi.

Dès ce moment, j'entrevis que d'aimer et d'être aimé d'une manière qui m'était inconnue devait être la félicité suprême. Si j'avais fait ce que font les autres hommes, j'aurais bientôt appris les peines et les plaisirs de la passion dont je portais le germe ; mais tout prenait en moi un caractère extraordinaire. L'ardeur de mon imagination, ma timidité, la solitude firent qu'au lieu de me jeter au dehors, je me repliai sur moi-même ; faute d'objet réel, j'évoquai, par la puissance de mes vagues désirs, un fantôme qui ne me quitta plus. Je ne sais si l'histoire du cœur humain offre un autre exemple de cette nature.

* * *

Je me composai donc une femme de toutes les femmes que j'avais vues : elle avait la taille, les cheveux et le sourire de l'étrangère qui m'avait pressé contre son sein ; je lui donnai les yeux de telle jeune fille du village, la fraîcheur de telle autre. Les portraits des grandes dames du temps de François 1er, de Henri IV et de Louis XIV, dont le salon était orné, m'avaient fourni d'autres traits, et j'avais dérobé des grâces jusqu'aux tableaux des Vierges suspendus dans les églises.

Cette charmeresse me suivait partout invisible ; je m'entretenais avec elle comme un être réel; elle variait au gré de ma folie : Aphrodite sans voile, Diane vêtue d'azur et de rosée, Thalie au masque riant, Hébé à la coupe de la jeunesse ; souvent elle devenait une fée qui me soumettait la nature. Sans cesse, je retouchais ma toile ; j'enlevais un appas à ma beauté pour le remplacer par un autre. Je changeais aussi ses parures ; j'en empruntais à tous les pays, à tous les siècles, à tous les arts, à toutes les religions. Puis, quand j'avais fait un chef-d'œuvre, j'éparpillais de nouveau mes dessins et mes couleurs ; ma femme unique se transformait en une multitude de femmes dans lesquelles j'idolâtrais séparément les charmes que j'avais adorés réunis.

Pygmalion fut moins amoureux de sa statue : mon embarras était de plaire à la mienne. Ne me reconnaissant rien de ce qu'il fallait pour être aimé, je me prodiguais ce qui me manquait. Je montais à cheval comme Castor et Pollux ; je jouais de la lyre comme Apollon ; Mars maniait ses armes avec moins de force et d'adresse : héros de roman ou d'histoire, que d'aventures fictives j'entassais sur des fictions ! Les ombres des filles de Morven, les sultanes de Bagdad et de Grenade, les châtelaines des vieux manoirs ; bains, parfums, danses, délices de l'Asie, tout m'était approprié par une baguette magique.

Voici venir une jeune reine, ornée de diamants et de fleurs (c'était toujours ma sylphide) ; elle me cherche à minuit, au travers des jardins d'orangers, dans les galeries d'un palais baigné des flots de la mer, au rivage embaumé de Naples ou de Messine, sous un ciel d'amour que l'astre d'Endymion pénètre de sa lumière ; elle s'avance, statue animée de Praxitèle, au milieu des statues immobiles, des pâles tableaux et des fresques silencieusement blanchies par les rayons de la lune : le bruit léger de sa course sur les mosaïques des marbres se mêle au murmure insensible de la vague. La jalousie royale nous environne. Je tombe aux genoux de la souveraine des campagnes d'Enna ; les ondes de soie de son diadème dénoué viennent caresser mon front, lorsqu'elle penche sur mon visage sa tête de seize années et que ses mains s'appuient sur mon sein palpitant de respect et de volupté.

Au sortir de ces rêves, quand je me retrouvais un pauvre petit Breton obscur, sans gloire, sans beauté, sans talents, qui n'attirerait les regards de personne, qui passerait ignoré, qu'aucune femme n'aimerait jamais, le désespoir s'emparait de moi : je n'osais plus lever les yeux sur l'image brillante que j'avais attaché à mes pas.

*
* *

Ce délire dura deux années entières, pendant lesquelles les facultés de mon âme arrivèrent au plus haut point d'exaltation. Je parlais peu, je ne parlai plus ; j'étudiais encore, je jetai là les livres ; mon goût pour la solitude redoubla. J'avais tous les symptômes d'une passion violente ; mes yeux se creusaient ; je maigrissais, je ne dormais plus, j'étais distrait, triste, ardent, farouche. Mes jours s'écoulaient d'une manière sauvage, bizarre, insensée, et pourtant pleine de délices.

Au nord du château s'étendait une lande semée de pierres druidiques ; j'allais m'asseoir sur une de ces pierres au soleil couchant. La cime dorée des bois, la splendeur de la terre, l'étoile du soir scintillant à travers les nuages de rose, me ramenaient à mes songes : j'aurais voulu jouir de ce spectacle avec l'idéal objet de mes désirs. Je suivais en pensée l'astre du jour ; je lui donnais ma beauté à conduire afin qu'il la présentât, radieuse avec lui, aux hommages de l'univers. Le vent du soir qui brisait les réseaux tendus par l'insecte sur la pointe des herbes, l'alouette de bruyère qui se posait sur un caillou, me rappelaient à la réalité ; je reprenais le chemin du manoir, le cœur serré, le visage abattu.

Les jours d'orage, en été, je montais au haut de la grosse tour de l'ouest. Le roulement du tonnerre sous les combles du château, les torrents de pluie qui tombaient en grondant sur le toit pyramidal des tours, l'éclair qui sillonnait la nue et marquait d'une flamme électrique les girouettes d'airain, excitaient mon enthousiasme : comme Ismen sur les remparts de Jérusalem, j'appelais la foudre ; j'espérais qu'elle m'apporterait Armide.

Le ciel était-il serein, je traversais le grand Mail, autour duquel étaient des prairies divisées par des haies plantées de saules. J'avais établi un siège, comme un nid, dans un de ces saules : là, isolé entre le ciel et la terre, je passais des heures avec les fauvettes ; ma nymphe était à mes côtés. J'associais également son image à la beauté de ces nuits de printemps toutes remplies de la fraîcheur de la rosée, des soupirs du rossignol et du murmure des brises.

D'autres fois, je suivais un chemin abandonné, une onde ornée de ses plantes rivulaires ; j'écoutais les bruits qui sortent des lieux infréquentés ; je prêtais l'oreille à chaque arbre ; je croyais entendre la clarté de la lune chanter dans les bois ; je voulais redire ces plaisirs, et les paroles expiraient sur mes lèvres. Je ne sais comment je retrouvais encore ma déesse dans les accents d'une voix, dans les frémissements d'une harpe, dans les sons d'un cor

ou d'un harmonica. Il serait trop long de raconter les beaux voyages que je faisais avec ma fleur d'amour ; comment, main en main, nous visitions les ruines célèbres, Venise, Rome, Athènes, Jérusalem, Memphis, Carthage ; comment nous franchissions les mers ; comment nous demandions le bonheur aux palmiers d'Otahiti, aux bosquets embaumés d'Amboine et de Tidor ; comment, au sommet de l'Himalaya, nous allions réveiller l'aurore ; comment nous descendions les *fleuves saints* dont les vagues épandues entourent les pagodes aux boules d'or ; comment nous dormions aux rives du Gange, tandis que le bengali, perché sur le mât d'une nacelle de bambou, chantait sa barcarolle indienne.

La terre et le ciel ne m'étaient plus rien ; j'oubliais surtout le dernier ; mais je ne lui adressais plus mes vœux, il écoutait la voix de ma secrète misère ; car je souffrais, et les souffrances prient.

* * *

Plus la saison était triste, plus elle était en rapport avec moi ; le temps des frimas, en rendant les communications moins faciles, isole les habitants des campagnes ; on se sent mieux à l'abri des hommes.

Un caractère moral s'attache aux scènes de l'automne ; ces feuilles qui tombent comme nos ans, ces fleurs qui se fanent comme nos heures, ces nuages qui fuient comme nos illusions, cette lumière qui s'affaiblit comme notre intelligence, ce soleil qui se refroidit comme nos amours, ces fleuves qui se glacent comme notre vie, ont des rapports secrets avec nos destinées.

Je voyais, avec un plaisir indicible, le retour de la saison des tempêtes, le passage des cygnes et des ramiers, le rassemblement des corneilles dans la prairie de l'étang, et leur perchée à l'entrée de la nuit sur les plus hauts chênes du grand Mail. Lorsque le soir élevait une vapeur bleuâtre au carrefour des forêts, que les complaintes ou les lais du vent gémissaient dans les mousses flétries, j'entrais en pleine possession des sympathies de ma nature. Rencontrais-je quelque laboureur au bout d'un guéret, je m'arrêtais pour regarder cet homme germé à l'ombre des épis parmi lesquels il devait être moissonné, et qui, retournant la terre de sa tombe avec le soc de la charrue, mêlait ses sueurs brûlantes aux pluies glacées de l'automne ; le sillon qu'il creusait était le monument destiné à lui survivre. Que faisait à cela mon élégante démone ? Par sa magie, elle me transportait au bord du Nil, me montrait la pyramide égyptienne noyée dans le sable,

comme un jour le sillon armoricain caché sous la bruyère ; je m'applaudissais d'avoir placé les fables de ma félicité hors du cercle des réalités humaines.

Le soir, je m'embarquais sur l'étang, conduisant seul mon bateau au milieu des joncs et des larges feuilles flottantes du nénuphar. Là se réunissaient les hirondelles prêtes à quitter nos climats. Je ne perdais pas un seul de leurs gazouillis : Tavernier enfant était moins attentif au récit d'un voyageur. Elles se jouaient sur l'eau au tomber du soleil, poursuivaient les insectes, s'élançaient ensemble dans les airs, comme pour éprouver leurs ailes, se rabattaient à la surface du lac, puis se venaient suspendre aux roseaux que leur poids courbait à peine, et qu'elles remplissaient de leur ramage confus.

*
* *

La nuit descendait ; les roseaux agitaient leurs champs de quenouilles et de glaives, parmi lesquels la caravane emplumée, poules d'eau, sarcelles, martins-pêcheurs, bécassines, se taisait ; le lac battait ses bords ; les grandes voix de l'automne sortaient des marais et des bois ; j'échouais mon bateau au rivage et retournais au château. Dix heures sonnaient. A peine retiré dans ma chambre, ouvrant mes fenêtres, fixant mes regards au ciel, je commençais une incantation. Je montais avec ma magicienne sur les nuages : roulé dans ses cheveux et dans ses voiles, j'allais, au gré des tempêtes, agiter la cime des forêts, ébranler le sommet des montagnes, ou tourbillonner sur les mers. Plongeant dans l'espace, descendant du trône de Dieu aux portes de l'abîme, les mondes étaient livrés à la puissance de mes amours. Au milieu du désordre des éléments, je mariais avec ivresse la pensée du danger à celle du plaisir. Les souffles de l'aquilon ne m'apportaient que les soupirs de la volupté ; le murmure de la pluie m'invitait au sommeil sur le sein d'une femme. Les paroles que j'adressais à cette femme auraient rendu des sens à la vieillesse et réchauffé le marbre des tombeaux. Ignorant tout, sachant tout, à la fois vierge et amante, Eve innocente, Eve tombée, l'enchanteresse par qui me venait ma folie était un mélange de mystères et de passions ; je la plaçais sur un autel et je l'adorais. L'orgueil d'être aimé d'elle augmentait encore mon amour.

Marchait-elle, je me prosternais pour être foulé sous ses pieds, ou pour en baiser la trace. Je me troublais à son sourire, je tremblais au son de sa voix ; je frémissais de désir si je touchais ce qu'elle avait touché. L'air exalé de sa bouche humide pénétrait dans la moelle de mes os, coulait dans mes veines au lieu de sang.

Un seul de ses regards m'eût fait voler au bout de la terre ; quel désert ne m'eût suffi avec elle ! A ses côtés, l'antre des lions se fût changé en palais, et des milliers de siècles eussent été trop courts pour épuiser les feux dont je me sentais embrasé.

A cette fureur se joignait une idolâtrie morale ; par un autre jeu de mon imagination, cette Phrynée qui m'enlaçait dans ses bras était aussi pour moi la gloire et surtout l'honneur ; la vertu, lorsqu'elle accomplit ses plus nobles sacrifices, le génie, lorsqu'il enfante la pensée la plus rare, donneraient à peine une idée de cette autre sorte de bonheur. Je trouvais à la fois dans ma création merveilleuse toutes les blandices des sens et toutes les jouissances de l'âme. Accablé et comme submergé de ces doubles délices, je ne savais plus quelle était ma véritable existence ; j'étais homme et n'étais pas homme ; je devenais le nuage, le vent, le bruit ; j'étais un pur esprit, un être aérien, chantant la souveraine félicité. Je me dépouillais de ma nature pour me fondre avec la fille de mes désirs, pour me transformer en elle, pour toucher plus intimement la beauté, pour être à la fois la passion reçue et donnée, l'amour et l'objet de l'amour.

Tout à coup, frappé de ma folie, je me précipitais sur ma couche ; je me roulais dans ma douleur ; j'arrosais mon lit de larmes cuisantes que personne ne voyait et qui coulaient misérables, pour un néant.

*
* *

Bientôt, ne pouvant plus rester dans ma tour, je descendais à travers les ténèbres, j'ouvrais furtivement la porte du perron comme un meurtrier, et j'allais errer dans le grand bois.

Après avoir marché à l'aventure, agitant mes mains, embrassant les vents qui m'échappaient, ainsi que l'ombre, objet de mes poursuites, je m'appuyais contre le tronc d'un hêtre ; je regardais les corbeaux que je faisais envoler d'un arbre pour se poser sur un autre, ou la lune se traîner sur la cime dépouillée de la futaie ; j'aurais voulu habiter ce monde mort, qui réfléchissait la pâleur du sépulcre. Je ne sentais ni le froid, ni l'humidité de la nuit ; l'haleine glaciale de l'aube ne m'aurait pas même tiré du fond de mes pensées, si, à cette heure, la cloche du village ne s'était fait entendre.

Dans la plupart des villages de la Bretagne, c'est ordinairement à la pointe du jour que l'on sonne pour les trépassés. Cette sonnerie compose, de trois notes répétées, un petit air monotone, mélancolique et champêtre. Rien ne convenait mieux à mon âme malade et blessée que d'être rendue aux tribulations de l'existence

par la cloche qui en annonçait la fin. Je me représentais le pâtre exposé dans sa cabane inconnue, ensuite déposé dans un cimetière non moins ignoré. Qu'était-il venu faire sur la terre ? moi-même, que faisais-je dans ce monde ! Puisque enfin je devais passer, ne valait-il pas mieux partir à la fraîcheur du matin, arriver de bonne heure, que d'achever le voyage sous le poids et pendant la chaleur du jour ? Le rouge du désir me montait au visage ; l'idée de n'être plus me saisissait le cœur à la façon d'une joie subite. Au temps des erreurs de ma jeunesse, j'ai souvent souhaité ne pas survivre au bonheur : il y avait, dans le premier succès, un degré de félicité qui me faisait aspirer à la destruction.

De plus en plus garrotté à mon fantôme, ne pouvant jouir de ce qui n'existait pas, j'étais comme ces hommes mutilés qui rêvent des béatitudes pour eux insaisissables, et qui se créent un songe dont les plaisirs égalent les tortures de l'enfer. J'avais en outre le pressentiment des misères de mes futures destinées : ingénieux à me forger des souffrances, je m'étais placé entre deux désespoirs ; quelquefois je ne me croyais qu'un être nul, incapable de s'élever au-dessus du vulgaire, quelquefois il me semblait sentir en moi des qualités qui ne seraient jamais appréciées. Un secret instinct m'avertissait qu'en avançant dans le monde, je ne trouverais rien de ce que je cherchais.

Tout nourrissait l'amertume de mes goûts : Lucile était malheureuse ; ma mère ne me consolait pas ; mon père me faisait éprouver les affres de la vie. Sa morosité augmentait avec l'âge ; la vieillesse roidissait son âme comme son corps ; il m'épiait sans cesse pour me gourmander. Lorsque je revenais de mes courses sauvages et que je l'apercevais assis sur le perron, on m'aurait plutôt tué que de me faire rentrer au château. Ce n'était néanmoins que différer mon supplice : obligé de paraître au souper, je m'asseyais tout interdit sur le coin de ma chaise, mes joues battues de la pluie, ma chevelure en désordre. Sous les regards de mon père, je demeurais immobile, et la sueur couvrait mon front : la dernière lueur de la raison m'échappa.

Me voici arrivé à un moment où j'ai besoin de quelque force pour confesser ma faiblesse. L'homme qui attente à ses jours montre moins la vigueur de son âme que la défaillance de sa nature.

Je possédais un fusil de chasse dont la détente usée partait souvent au repos. Je chargeai ce fusil de trois balles, et je me rendis dans un endroit écarté du grand Mail. J'armai le fusil, j'introduisis le bout du canon dans ma bouche, je frappai la crosse contre terre ; je réitérai plusieurs fois l'épreuve ; le coup ne partit pas ; l'apparition d'un garde suspendit ma résolution. Fataliste

sans le vouloir et sans le savoir, je supposai que mon heure n'était pas arrivée, et je remis à un autre jour l'exécution de mon projet. Si je m'étais tué, tout ce que j'ai été s'ensevelissait avec moi ; on ne saurait rien de l'histoire qui m'aurait conduit à ma catastrophe, j'aurais grossi la foule des infortunés sans nom, je ne me serais pas fait suivre à la trace de mes chagrins comme un homme blessé à la trace de son sang.

Ceux qui seraient troublés par ces peintures et tentés d'imiter ces folies, ceux qui s'attacheraient à ma mémoire par mes chimères, se doivent souvenir qu'ils n'entendent que la voix d'un mort. Lecteur, que je ne connaîtrai jamais, rien n'est demeuré : il ne reste de moi que ce que je suis entre les mains du Dieu vivant qui m'a jugé.

Je crains et refuse de m'engager dans l'état ecclésiastique. Projet de passage aux Indes.

Une maladie, fruit de cette vie désordonnée, mit fin aux tourments par qui m'arrivèrent les premières inspirations de la Muse et les premières attaques des passions. Ces passions dont mon âme était surmenée, ces passions, vagues encore, ressemblaient aux tempêtes de mer qui affluent de tous les points de l'horizon : pilote sans expérience, je ne savais de quel côté présenter la voile à des vents indécis. Ma poitrine se gonfla, la fièvre me saisit ; on envoya chercher à Bazouches, petite ville éloignée de Combourg de cinq ou six lieues, un excellent médecin, nommé Cheftel, dont le fils a joué un rôle dans l'affaire du marquis de la Rouërie (1). Il m'examina attentivement, ordonna des remèdes et déclara qu'il était surtout nécessaire de m'arracher à mon genre de vie.

Je fus six semaines en péril. Ma mère vint un matin s'asseoir au bord de mon lit, et me dit : « Il est temps de vous décider ; votre frère est à même de vous obtenir un bénéfice ; mais avant d'entrer au séminaire, il faut vous consulter, car si je désire que vous embrassiez l'état ecclésiastique, j'aime encore mieux vous voir homme du monde que prêtre scandaleux. »

D'après ce qu'on vient de lire, on peut juger si la proposition de ma pieuse mère tombait à propos. Dans les événements majeurs de ma vie, j'ai toujours su promptement ce que je devais éviter ; un mouvement d'honneur me pousse. Abbé, je me parus ridicule. Evêque, la majesté du sacerdoce m'imposait et je reculais

(1) A mesure que j'avance dans la vie, je retrouve des personnages de mes Mémoires : la veuve du fils du médecin Cheftel vient d'être reçue à l'infirmerie de *Marie-Thérèse* ; c'est un témoin de plus de ma véracité. Note de Paris, 1834.

avec respect devant l'autel. Ferais-je, comme évêque, des efforts afin d'acquérir des vertus, ou me contenterais-je de cacher mes vices ? Je me sentais trop faible pour le premier parti, trop franc pour le second. Ceux qui me traitent d'hypocrite et d'ambitieux me connaissent peu : je ne réussirai jamais dans le monde, précisément parce qu'il me manque une passion et un vice, l'ambition et l'hypocrisie. La première serait tout au plus chez moi de l'amour-propre piqué, je pourrais désirer quelquefois être ministre ou roi pour me rire de mes ennemis ; mais, au bout de vingt-quatre heures, je jetterais mon portefeuille et ma couronne par la fenêtre.

Je dis donc à ma mère que je n'étais pas assez fortement appelé à l'état ecclésiastique. Je variais pour la seconde fois dans mes projets : je n'avais point voulu me faire marin, je ne voulais plus être prêtre. Restait la carrière militaire ; je l'aimais, mais comment supporter la perte de mon indépendance et la contrainte de la discipline européenne ? Je m'avisai d'une chose saugrenue : je déclarai que j'irais au Canada défricher des forêts, ou aux Indes chercher du service dans les armées des princes de ce pays.

Par un de ces contrastes qu'on remarque chez tous les hommes, mon père, si raisonnable d'ailleurs, n'était jamais trop choqué d'un projet aventureux. Il gronda ma mère de mes tergiversations, mais il se décida à me faire passer aux Indes. On m'envoya à Saint-Malo ; on y préparait un armement pour Pondichéry.

L'HYGIÈNE DE LA VIEILLESSE.

M. Ernest Legouvé est presque centenaire et il en prend son parti ; il est vrai que c'est un homme heureux ; tout lui a réussi : il siège à l'Académie française, il est riche, il a une famille charmante, il se porte bien pour son âge.

Il existe néanmoins des *vieux* qui ont tout cela et plus encore et qui se croient malheureux. A ceux-ci nous conseillons de lire les principes d'hygiène morale que M. Legouvé vient d'exposer. Voici les principaux :

*
* *

A un ami qui lui demandait par quelle règle d'hygiène il avait atteint une aussi heureuse longévité, M. Legouvé répond :

« Ma santé n'est peut-être pas aussi solide que vous le croyez, et mon principe pas aussi efficace. Tel quel, le voilà : La sagesse, en hygiène, est un élixir que je formule ainsi : *50 grammes de prudence*

et 10 grammes de hardiesse. Se soigner trop et se soigner trop peu, c'est également se mal soigner.

— Excellent principe.

— Je l'ai suivi tant que j'ai pu, et je n'en suis pas moins sujet, comme tout le monde, à ce qu'on appelle d'un nom si expressif : *les petites misères.*

— Vous en avez ! s'écria-t-il. Mais c'est justement sur les petites misères que je venais vous questionner. J'en suis la victime ! j'en suis la proie ! On a beau me dire que ce n'est pas dangereux, elles n'en sont pas moins tenaces, irritantes, exaspérantes, et, puisque vous en avez, dites-moi comment vous les combattez.

— J'ai imaginé un petit codex à mon usage, qui me réussit assez bien... Pour tout médicament, une demi-douzaine de maximes philosophiques, tantôt en prose, tantôt en vers, que je m'administre comme cordial, c'est mon vin Mariani.

— Expliquez-moi cela.

— Ainsi, pour ces douleurs qui sont plutôt une gène, une privation qu'une souffrance.

— Quelle est votre ordonnance ?

— Un distique :

> Bien heureux, à cet âge où tout est peine et soins,
> Quand on n'a pour malheurs que des bonheurs de moins.

— Et si la souffrance augmente ?

— Je me soigne avec deux additions : je compte les biens qui me restent et les maux que je n'ai pas.

— Voilà de l'arithmétique appliquée.

— Je pourrais encore vous indiquer un autre moyen curatif : la gaieté.

— Ah ! ah ! vous n'êtes pas pessimiste à ce que je vois.

— Dieu m'en garde ! Métier de dupe, que le pessimisme ! C'est l'art de souffrir par avance de maux qu'on n'aura peut-être jamais. Non, non, ce n'est pas mon fait : toujours espérer ! Toujours se défendre ! Voilà ma règle, et je ne sais pas de meilleure arme défensive que la gaieté. Se résigner à ses souffrances, c'est les alléger. »

***

Voici comment M. Legouvé console un vieillard atteint de surdité :

« Moi, mon cher ami ! je suis aussi sourd que vous.

— Et cela ne vous désole pas ?

— D'abord, par principe, je ne commence jamais par me désoler. Je cherche le moyen de me tirer de peine.

— Lequel ?

— *J'écoute avec les yeux.* La pantomime m'a toujours amusé, et avec les enfants, c'est délicieux ! Etudier ces petites figures ! tâcher de deviner ce qu'ils disent, dans leurs regards ! Surprendre dans un

éclat de rire, dans un geste le secret de leur caractère ! voir ce qu'ils sont ! prévoir ce qu'ils seront ! Tout cela me charme et m'intéresse profondément... Qu'importe que je ne compte pas pour eux, puisqu'ils comptent tant pour moi ! puisque leur vue seule me met l'âme en allégresse !

— Il y a beaucoup de vrai là-dedans, me dit mon ami.

Puis, tout à coup, ressaisi par sa tristesse :

— Les enfants ne sont pas tout... Quand la famille entière est réunie, il y a une heure très dure, c'est l'heure des repas.... Nous sommes douze à table. A peine le déjeuner ou le dîner commencé, les paroles partent à la fois de tous les côtés ; les répliques se croisent, on se répond d'un bout de la table à l'autre... Alors, je n'entends plus que du bruit, j'assiste à la vie de famille et je n'y suis plus mêlé ! Je me sens isolé comme dans un pays étranger ! Je ne suis plus au courant de rien ! Si l'on raconte une histoire plaisante, tout le monde éclate de rire, je ne sais quelle figure prendre. Parfois je souris à demi, pour faire croire que je comprends ! C'est humiliant ! Je me trouve ridicule !

— Pourquoi, mon cher ami ? repris-je avec force. Permettez-moi de vous répondre avec toute franchise, parce que vous pensez à vous au lieu de penser aux autres. Quand on raconte une histoire plaisante, ne geignez plus tout bas de ne pas comprendre. Regardez-les ! Regardez leur physionomie radieuse ! *Ecoutez-les rire !* Remplissez vos yeux et votre cœur de leur joie, et leur joie descendra en vous ! Elle deviendra vôtre ! Ce n'est qu'un changement de point de vue, et cela change tout.

*
* *

Voici comment M. Legouvé traite la mort :

Un soir, au coin du feu, un de mes vieux amis me dit :

— Avez-vous peur de la mort ?

— Nullement ! lui répondis-je, et vous ?

— Ma foi, je n'en sais rien. Je n'y pense jamais. Et vous ?

— Moi, j'y pense toujours.

— Ça ne doit pas être gai.

— Au contraire, rien de plus calmant. Vous ne sauriez croire combien *ce voisinage...* met les choses au point ! Comme il fait justice de nos petites ambitions, de nos petites déceptions ! Tout ce qu'il y a de mesquin dans la vie, disparaît devant cette grande image ! Aussi puis-je dire, en toute sincérité, que j'adore la vie et que je ne crains pas la mort.

— Peut-être est-ce que vous ne l'avez jamais vue que de loin ?

— Qu'en savez-vous ?

— Vous avez été en danger.

— En danger ? Non, mais sérieusement menacé.

— Vraiment ! Contez-moi donc cela ?

— Très volontiers, car j'ai reçu là une leçon de modestie qui peut profiter à d'autres qu'à moi.

L'année dernière, je revenais de la campagne, très vaillant. Le docteur, à qui j'étais allé faire ma visite de retour, me trouva en si bel état, qu'au sortir de chez lui, rencontrant sur le boulevard un de mes amis, qui me demanda de mes nouvelles, je lui répondis en frappant gaiement sur ma poitrine :

— Je ne sens rien du tout qui craque là-dedans. Il n'y a pas de raison pour que cela finisse ! Je tourne au centenaire.

Mon mot le fit rire ; son rire flatta ma vanité, et j'ajoutai :

— Voyez-vous, mon cher ami, tant que je tiendrai d'une main ferme ma plume, mon fleuret, mon rasoir et ma fourchette, il n'y a rien à espérer pour mes héritiers !

Et, là-dessus, je partis très content de moi. Le lendemain, l'influenza me sauta à la gorge ; deux jours après, ma plume, mon fleuret, mon rasoir et ma fourchette tombèrent de mes mains, et il me fallut quatre mois pour les ramasser péniblement l'un après l'autre.

— Vous aviez donc été violemment atteint ?

— Le docteur m'a dit qu'un certain jour j'avais *frisé une congestion pulmonaire*. Or, une congestion pulmonaire à mon âge !... Mais, le fait curieux, c'est que je m'en suis parfaitement rendu compte ! Je pourrais dire le jour, le moment où la mort m'est apparue comme prochaine.

— Eh bien ! quel effet cela vous a-t-il fait ?

— Je me suis dit : Eh ! eh ! cela vaudrait peut-être mieux ! D'abord, je partirais le premier, avant tous les miens, ce que je désire plus que toute chose ! Le seul mot *survivre* me fait horreur. Puis j'éviterais ainsi toutes les amertumes du déclin. Enfin, je mourrais jeune !

— Eh ! par exemple, reprit mon ami en éclatant de rire, voilà une idée originale ! une idée d'artiste que je n'aurais jamais eue !

— Je n'oserais plus l'avoir aujourd'hui, repris-je, je suis devenu modeste.

Curiosités archéologiques

VIE DE LA PROSTITUÉE A VENISE

(*Histoire populaire en vers et en figures* (voir la fig. I, page 11.)

Traduction et annotations par le Dr Le Pileur, médecin de St-Lazare.

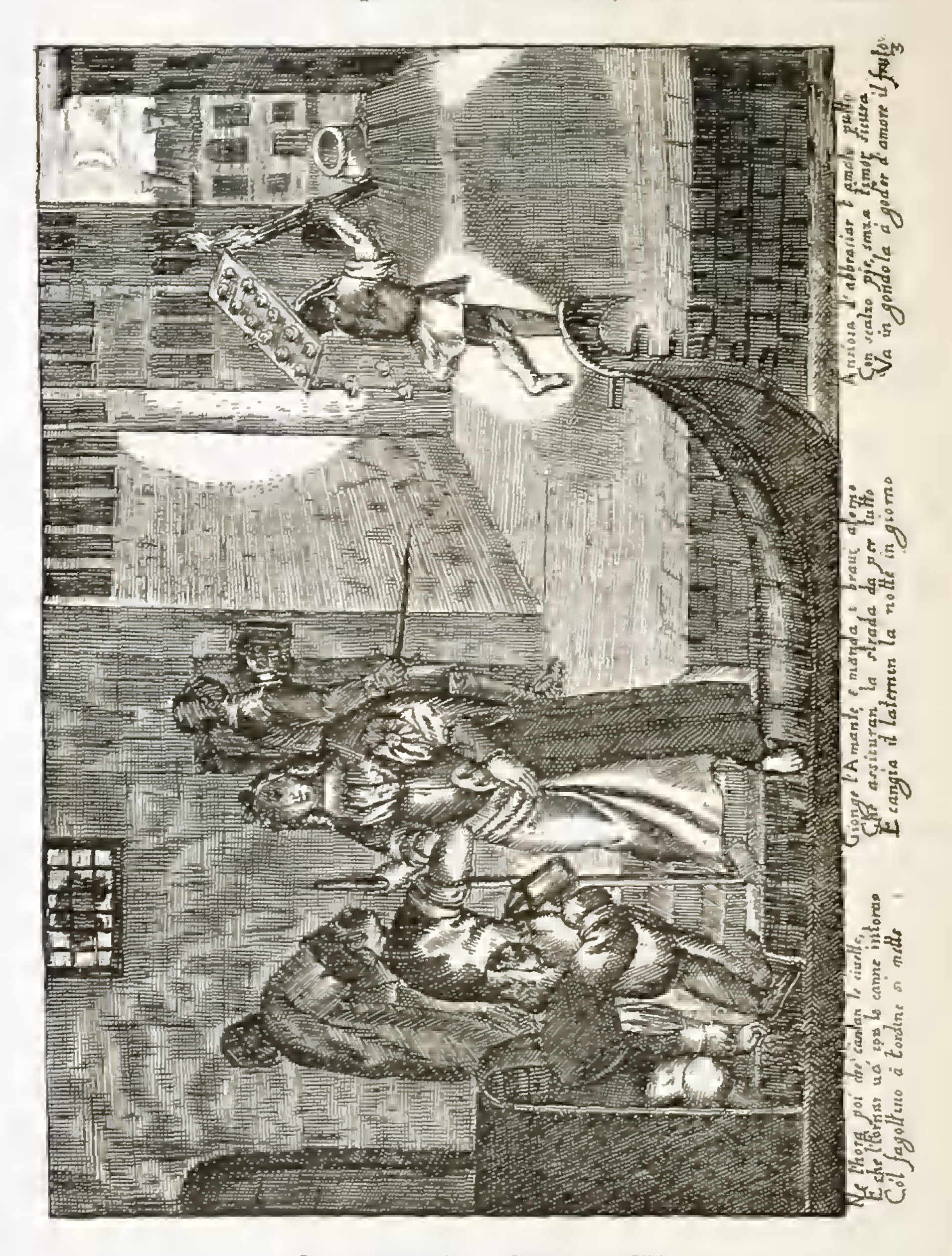


Planche III. — Strophe III.

A l'heure où chante la chouette, où le boulanger passe avec ses tailles, elle se tient prête avec son petit paquet. L'amant arrive, envoie ses bravis dans le voisinage pour la sûreté de la route, et la lanterne change la nuit en jour. Désireuse d'embrasser son amant, les pieds nus, tranquille et sans crainte, elle entre dans la gondole pour goûter le fruit d'Amour.



Planche IV. — Strophe IV.

Ses vêtements, sa figure sont tout autres ; avec son amant, son page et sa suivante, elle goûte le plaisir d'Amour sans se soucier de l'honneur. Tantôt elle se promène dans un jardin et excite son amant par ses discours (ses pas sont errants, mais son esprit sait ce qu'il veut) ; tantôt elle va à la chasse ou à la pêche, tantôt en carrosse ou en bateau, elle se livre partout à la joie, mêlant les jeux à l'Amour.

Histoires drolatiques

Nous devons à l'obligeance de nos collaborateurs bibliophiles la communication de deux anecdotes qui montrent la bonne foi et la candeur avec laquelle nos ancêtres accueillaient les histoires les plus invraisemblables. La première, que nous intitulons « *Une curieuse délivrance* » a été publiée à Paris, A. D. 1635 ; la seconde : (*Effets bizarres d'un purgatif*) remonte à 1545.

UNE CURIEUSE DÉLIVRANCE.

Histoire nouvelle et facétieuse de la femme d'un tailleur d'habits de la ville de Lyon, demeurant en la rue des Esclaisons, près des Terreaux qui est accouchée d'une monstre d'horloge dans les prisons de Roanne, après qu'elle a eu sonné en cinq fois vingt-cinq heures.

Il y a environ trois ans qu'un tailleur d'habits estoit prisonnier à Lyon, où sa femme le venoit visiter tous les jours. Au mesme temps, un riche banquier Genevois estoit aussi prisonnier (non pour crime, ny pour debtes, mais quelques affaires du temps qui couroit, regardans l'Estat) ; il laissoit bien souvent en sa chambre une belle monstre d'horloge avec la sonnerie, pendue proche de son lict. La femme du tailleur voyant cette chambre ouverte, entre dedans, et s'estant saisie de cette montre, ressort promptement dehors. Le banquier peu de temps après entrant dans sa chambre, apperçeut que sa monstre avoit esté enlevée. Il cherche de part et d'autre, la demande au tiers et au quart sans en apprendre des nouvelles. Le concierge commande qu'on ne laisse sortir personne jusques à ce qu'elle soit retrouvée. Pendant qu'on visite partout, et particulièrement les prisonniers, la tailleuse craignant qu'on ne vinst à elle et d'en estre trouvée saisie, ne sçavoit si elle la devoit jetter dans les lieux, ou ce qu'elle en devoit faire ; mais alléchée du butin, qui valoit au moins cinquante escus, elle s'avisa de la cacher dans sa nature, ce qu'elle fit sans que personne l'apperceust. La monstre qui estoit montée estant sur un poinct, sonna cinq heures. Ceux qui l'ouyrent, bien estonnez, ne pouvoient conjecturer où elle pouvoit estre. Le banquier en estant adverty, on fait de nouveau une recherche générale, mais ce fut en vain. Le temps passe, quand six heures sonnent, sans qu'on peust sçavoir où la monstre estoit cachée. Une heure s'escoule encore, et voilà qu'elle sonne pour la troisième fois. Finalement on accuse cette femme, qui nie fort et ferme, et souffre d'estre despouillée sans qu'on la trouve saisie de rien. Ce que voyant le concierge, il dit : Sans doute elle l'a mise en ses parties honteuses. Il faut y chercher ; mais il ne se trouva personne qui voulust faire une si particulière recherche, estant œuvre ou de chirurgien ou d'obstétrice. On appelle un chirurgien, qui accourut avec son *speculum matricis*, duquel il ne se servit pas, car faisant à toute force visite des par-

ties basses de la tailleuse (qui nonobstant sa résistance pour rendre la monstre qu'elle avoit cachée), il apperçeut un bout de l'attache de soye, où estoit attachée la monstre, qui n'estoit du tout ensevelie dans cet adtre profond, laquelle il tira avec son *rostrum corvinum*, et attira quant et quant la monstre, au grand estonnement de la compagnie, qui ne manque pas de sujet de rire, la jugeant grosse du jour, puisqu'elle avait enfanté des Heures, et particulièrement le sieur banquier, qui luy dit : M'amie, je vous pardonne ; voilà une pistole pour vos espingles, et pour faire vostre couche ; mais n'y retournez plus.

J'estime que s'il s'y fust trouvé une femme au lieu du chirurgien, qu'elle luy eust fait un bon potage, comme l'on a coustume de faire aux nouvelles accouchées, car certes elle l'avoit bien gaigné, ayant demeuré plus de deux heures en travail.

EFFETS BIZARRES D'UN PURGATIF.

M. Ludovic Legré a consacré, en 1899, un de ses savants mémoires sur *la Botanique en Provence au XVIe siècle* à un médecin provençal dont on chercherait en vain le nom dans les recueils de biographies médicales, *Hugues de Solier*, auteur d'un volume de *Scholies* (en latin) *sur Aetius*, plusieurs fois réimprimé. Il y a découvert un « singulier cas de sympathie conjugale », qui remonte à l'année 1545 et « qui a eu pour sujets un des principaux citoyens de la ville d'Apt, Bertrand Rizi, et la femme de celui-ci ». Le fait avait été conté à Hugues de Solier « par le médecin des époux, puis par le mari, et en dernier lieu par la femme elle-même qui en riait beaucoup, quoiqu'elle eût joué, en cette aventure, le rôle de victime ».

« Novi ego, dit Hugues de Solier, apud Aptam cognomento Juliam, quendam è primatibus urbis Bertrandum Risium, qui devoratis, intempesta nocte, ad alvum largiter solicitandum, catapotis venereo quodam furore percitus, mox cum uxore rem habuit, unde accidit ut, vi purgantis medicamenti cum virili semine in uterum conjecta, indeque per universum mulieris corpus transfusa, illa plus minus decies alvum, intra horas pauciores septem, exoneravit : vir autem, qui catapotia devoraverat, nihil omnino excreverit. Id enim à medico primum : dein à viro ; postremo ab ipsâ muliere, maximo risu simul et admiratione, anno abhinc quarto, didici. »

Traduction. — J'ai connu à Apt (Vaucluse) un des premiers citoyens de la ville, Bertrand Rési, qui, certaine nuit, après avoir pris des pilules purgatives et même drastiques, fut transporté d'une véritable fureur vénérienne et immédiatement la passa sur sa femme. D'où il advint que, la force du purgatif ayant été projetée avec le sperme dans la matrice et de là répandue par tout le corps de la femme, celle-ci dut aller à la selle environ dix fois en moins

de sept heures, pendant que son mari ne ressentait aucun effet des pilules qu'il avait prises. Ce fait m'a été conté d'abord par le médecin de la famille, puis par le mari, enfin par la femme elle-même.

Actualités

PEUT-ON VIOLER UNE FEMME PENDANT L'ANESTHÉSIE.

Par le Dr Lutaud.

On a condamné à Châlon-sur-Saône un pharmacien accusé des plus noirs forfaits ; voici un échantillon de ses crimes d'après l'acte d'accusation (28 janvier 1901) :

L'accusé Pillot, originaire de Froges, arrondissement de Grenoble (Isère), vint s'installer comme pharmacien à Saint-Bonnet-de-Joux, vers l'année 1890. Presque aussitôt, bien que n'étant pas diplômé d'aucune Faculté, il adjoignit à sa pharmacie un cabinet de dentiste et exerça illégalement la médecine. On verra que c'était pour pratiquer des actes inavouables sur la personne de ses clientes. Lorsqu'une cliente venait le consulter pour n'importe quel mal, Pillot l'endormait au chloroforme, puis se livrait sur elle à des actes de lubricité.

L'enquête fut ouverte et de suite on arrêta Pillot. On apprit alors qu'en janvier 1900 une demoiselle Potonnier (Eugénie) vint trouver le pharmacien pour se faire extraire une dent. Elle fut endormie par Pillot qui se livra sur elle à sa terrible passion. En avril 1900, Eugénie Potonnier sentait les premiers symptômes de la grossesse et le 2 octobre elle mettait au monde un enfant du sexe féminin. Cette jeune fille jouit d'une réputation honorable et sa moralité n'a jamais donné lieu à la critique.

Une dame Louise Sévignon, femme Desbois, raconta alors qu'en 1893-1894, elle vint trouver Pillot. Une molaire la faisait horriblement souffrir. Le pharmacien l'endormit ; mais malgré la force d'insensibilité du chloroforme, Mme Desbois sentit très bien que Pillot se livrait sur elle à des actes coupables.

En 1895, la dame Eugénie Moine, femme Gauliard, subit un commencement de viol que le pharmacien ne put perpétrer par suite de l'arrivée d'un client.

En 1895 également, une demoiselle Jeanne Auclerc, aujourd'hui femme Germain se rendit vers Pillot pour que celui-ci apportât un calmant à sa rage de dent. Cette femme subit le même sort et, le soir même de l'attentat, raconta le fait à ses maîtres.

Le 21 février 1900, Jeanne Baudron souffrant depuis quelque temps d'un mal d'estomac vint consulter Pillot Ce dernier employa le chloroforme et sa cliente fut vite endormie. Jeanne Baudron raconta qu'elle avait été violée ce jour-là par Pillot. Le 22 novembre dernier elle accouchait d'un enfant très bien conformé.

L'acte d'accusation énumère ensuite une quantité de crimes semblables dont la description m'entraînerait trop loin.

Je ne suis pas chargé de défendre le pharmacien Pillot dont la moralité me semble fort douteuse et qui s'est certainement rendu coupable d'exercice illégal de la médecine.

J'espère, du reste, qu'il a eu de bons avocats, et qu'il a fait venir pour sa défense des médecins légistes qui ont pu réduire à leur juste proportion les forfaits qui lui sont imputés par le ministère public.

Ce qui est certain, c'est que les faits, tels qu'ils sont présentés par l'accusation, ne sont pas bien établis. Que Pillot ait abusé de la candeur (?) de ses clientes pour se livrer à des actes lubriques, cela paraît probable, mais qu'il se soit livré à de véritables viols, qu'il ait pratiqué le coït à l'insu des femmes et après les avoir anesthésiées, cela me paraît à peu près impossible.

Il est à remarquer, du reste, que la plupart des accusatrices de Pillot ont eu connaissance de ses actes lubriques. L'une d'elles dit « que malgré la force d'insensibilité du chloroforme elle sentait très bien qu'on se livrait sur elle à des actes coupables ». Une autre a raconté le soir même à ses maîtres qu'elle avait été violée pendant qu'elle était endormie.

Pourquoi les victimes de Pillot n'ont-elles pas résisté ; pourquoi n'ont-elles pas protesté au moment critique ? Il est évident que le sommeil anesthésique n'était pas complet, puisqu'elles ont décrit l'acte coupable ; toute résistance au moment de l'attentat eût empêché Pillot d'accomplir son forfait.

La question de savoir si le coït est possible à l'insu de la femme pendant le sommeil chloroformique a été du reste souvent discutée et se trouve à peu près tranchée.

Dans ses dernières leçons publiées en 1900, M. Brouardel s'exprime ainsi : « Vous avez tous assisté à des chloroformisations ; vous savez que, toujours, il survient une période d'agitation très vive pendant laquelle la personne que l'on endort fait des mouvements de défense et cherche à repousser le masque ou la compresse que l'on place devant ses narines. Il semble bien improbable qu'une personne qui chercherait à en chloroformer une autre pousse son essai au delà de cette période par crainte que les cris de sa victime ne soient entendus, ou parce qu'il lui sera impossible de lutter contre les moyens de défense qui, vous le savez, sont parfois tellement violents que deux ou trois aides sont nécessaires pour maintenir la personne que l'on endort. »

Je ne veux pas défendre les actes délictueux du pharmacien Pillot ; je crois qu'il a abusé de la candeur de ses malades,

qu'il a peut-être jeté ses clientes dans le commencement de l'ivresse chloroformique pour se livrer à d'ignobles attouchements : mais il est à peu près impossible qu'il ait consommé l'acte sexuel chez un grand nombre de femmes sans que celles-ci y aient consenti.

Cette question de l'anesthésie criminelle intéresse particulièrement le médecin.

J'ai été appelé, il n'y a pas longtemps, chez une de mes clientes qui me fit mystérieusement la confidence suivante : « Je suis allée consulter il y a six mois M. le Dr X..., spécialiste endormeur ; il me garantit une prompte guérison s'il pouvait m'hypnotiser ; j'y suis allée 12 fois, cela me coûtait un louis, mais il ne pouvait m'endormir ; à la fin, il me proposa de m'endormir par le chloroforme. J'y consentis. A mon réveil j'étais toute troublée, et j'avais rêvé qu'un homme introduisait quelque chose dans mes organes génitaux. C'est depuis ce jour, monsieur, que je suis grosse. »

La pauvre femme était en effet enceinte de six mois. J'eus beau la dissuader, lui expliquer qu'on ne pouvait violer une femme pendant l'anesthésie, rien n'y fit. Elle m'adressa, ainsi qu'à son mari et à sa mère, des lettres les plus compromettantes pour le Docteur X. ; je l'ai délivrée à terme d'un enfant venu au monde au milieu des imprécations de toute la famille.

Je suis convaincu que le confrère incriminé n'a pas violé cette femme, mais il passe pour l'avoir fait.

Je raconte cet incident pour affirmer une fois de plus que le médecin et le dentiste ne doivent jamais chloroformer une femme sans la présence d'un tiers.

J'ajouterai que *ce tiers ne doit jamais être le mari.* Voici une petite anecdote qui vient à l'appui de mon assertion :

Un médecin savant et fort occupé, le Dr Ernest Z..., est propriétaire d'une maison de santé aux environs de.... (disons Londres pour ne pas fournir d'indication) ; comme il conserve son service d'hôpital et son cabinet de consultation dans la métropole, c'est Madame Z... qui dirige la maison de santé où son mari ne fait que trois ou quatre apparitions par semaine. Il y a, bien entendu, un médecin résidant le Dr Jules K..., jeune, actif et intelligent. La maison est prospère et tout allait pour le mieux dans le meilleur des ménages, lorsque madame Z... est atteinte d'un anthrax. Le chloroforme est nécessaire et le médecin adjoint Jules K... est tout indiqué pour pratiquer l'anesthésie en présence du mari.

Après les premières inhalations, Madame Z... devient incons-

ciente, saisit par le cou le chloroformiste, l'embrasse voluptueusement et s'écrie : « Viens Jules, dans mes bras, le vieux est parti. »

On juge de l'effet produit sur le mari présent qui ne s'appelle pas Jules, mais Ernest.

Le vieux confrère a pardonné à sa femme dont la présence est liée à la prospérité de la maison, mais le médecin adjoint a été congédié.

L'anecdote rapportée est absolument exacte. Elle démontre non seulement les inconvénients de l'anesthésie en présence du mari, mais elle confirme ce fait que les chirurgiens observent tous les jours, à savoir, que l'ivresse chloroformique réveille souvent chez la femme l'idée de sensations voluptueuses surtout lorsqu'il s'agit d'opérations génitales. *In chloroformo veritas* ; cela est bon à rappeler dans toutes les affaires médico-légales relatives à l'anesthésie.

LA FEMME MÉDECIN.

Il est de bon ton, dans beaucoup de milieux médicaux, de plaisanter la « femme-médecin ». Un de nos confrères ayant brodé sur ce thème habituel s'est attiré une réponse qu'on lira avec intérêt :

Permettez à une de celles que votre article « l'inaptitude médicale des femmes » touche de près de vous écrire. On a tant écrit déjà contre les femmes médecins que nous devrions même ne plus prendre garde à ces critiques : « faites bien et laissez dire », mais il est humiliant pour notre dignité de femmes de ne pas essayer de réfuter les arguments qu'on nous oppose et qui sont plutôt des impressions personnelles et des appréciations générales, je dirai même superficielles, que des arguments vraiment scientifiques et sérieux.

Si vous voulez, nous allons analyser, puisque la femme peut analyser, chacun des arguments que vous formulez contre nous.

D'abord, dites-vous, la femme par son infirmité physique, se trouve dans une position tout à fait inférieure pour affronter les fatigues de la carrière qu'elle choisit. — D'accord, mais avez-vous songé aux milliers de femmes qui avec cette même infirmité passent leurs journées et une partie de leurs nuits, dans les ateliers et les fabriques à faire un travail bien plus fatigant au point de vue physique que celui de n'importe quel médecin. — Et pourtant ni les patrons, ni vous-même ne vous en alarmez outre mesure. — Pourquoi donc cette tendre sollicitude envers la femme-médecin ?

Voulez-vous que nous laissions de côté ce petit argument contre

le physique de la femme et que nous passions à ceux qui visent son moral et son intelligence.

Vous faites de la femme un portrait vraiment flatteur et charmant, mais que je trouve incomplet sur certains points : son excès de sensibilité, ses qualités de dévouement, de sacrifice et d'abnégation, qui dans la vie de famille mettraient une auréole sur son front, se transformeraient en défauts et des plus grands dans la carrière médicale. Son manque d'énergie et de décision, son sentiment qui prime toujours sa raison en feraient une excellente garde-malade, jamais un médecin.

Mais en connaissez-vous beaucoup de femmes-doctoresses ou de celles qui se préparent à l'être ? Avez-vous réfléchi à la somme d'énergie qu'il leur a fallu pour suivre le chemin qu'elles s'étaient tracé ? Ne croyez-vous pas que ce qui pour un homme est si simple, si facile, nécessite pour la femme dans les conditions où elle se trouve actuellement une certaine force de caractère ? — Le milieu de ses maîtres et de ses collègues jamais bienveillants, toujours indifférents, parfois hostiles, la sensation d'être une minorité infime, qu'on ne fait que tolérer, les préjugés qui l'assaillent de toutes parts, lui rendent sa tâche bien pénible et bien dure. — Croyez-vous que si la femme n'eût été que sensible à l'excès, dévouée, aimante et douce, elle eût trouvé en elle les ressources nécessaires pour marcher droit devant elle et quand même vers le but qu'elle s'était proposé ? — Ajoutez aux qualités, dont vous gratifiez la femme, l'énergie dont elle fait preuve en embrassant la carrière médicale, et le portrait moral de la femme médecin se trouvera à la hauteur voulue.

Il me reste enfin votre dernier argument — l'intelligence de la femme qui ne peut faire d'elle qu'un ouvrier consciencieux (vous le dites vous-même), ne suivant que les sentiers battus, incapable de s'élever au-dessus de la moyenne et d'attacher son nom à une œuvre de génie. Mais avouez franchement, en avez-vous connu beaucoup parmi vos élèves et vos collègues, dont le nom ne mourra pas avec eux ? Et pourtant, s'ils étaient honnêtes, travailleurs et consciencieux, vous sentiez-vous autorisé à leur dire : « Mes chers amis, vous feriez bien mieux de vous faire épiciers que de soigner les malades. » — Pourquoi donc le dites-vous à la femme ?

Vous admettez vous-même que la femme peut se trouver en posture honorable au deuxième ou au troisième rang, et il me semble que vraiment ce n'est pas un mauvais début.

LA MÉDECINE AU THÉATRE. — LES REMPLAÇANTES

« Docteur, avez-vous vu la nouvelle pièce de Brieux ? Vous devriez voir ça ; c'est tout à fait intéressant pour vous. »

Tel est le refrain que j'entends chaque fois que je m'aventure à dîner chez mes amis. C'est une véritable scie.

« Mais, madame, ai-je maintes fois répondu, je n'ai rien à apprendre sur cette question ; il y a vingt-cinq ans que j'exerce et j'ai pu aussi bien et peut-être mieux qu'un homme de théâtre me rendre compte des inconvénients et des avantages que présente l'industrie des *nourrices sur lieux*. »

Il y a des bonnes âmes qui croient encore à l'utilité des *pièces à thèse* ; laissons-leur cette illusion ; espérons même que l'œuvre de M. Brieux aura quelque influence sur la plaie des nourrices aussi hideuse,à mon avis, que celle de la prostitution.

Mais je crains fort que la tentative ne soit inutile. Tant qu'il se trouvera dans notre milieu bourgeois des femmes assez « rosses » pour acheter des remplaçantes, elles trouveront des femmes assez malheureuses pour se vendre au détriment de la vie de leur enfant. De même aussi, tant qu'il existera des hommes assez « cochons » pour acheter de la chaire de prostituée, il se trouvera également des femmes assez misérables pour se livrer à ce commerce lucratif. C'est l'éternelle loi de l'offre et de la demande.

Ce qui est certain, c'est que les *bureaux de nourrices* constituent une archéologie sociale, qui ne se rencontre guère qu'en France. Dans les pays anglo-saxons, qui comptent plus de 250 millions d'habitants et dont la population augmente chaque jour dans des proportions inquiétantes, cette industrie est tout à fait inconnue.

Mais l'auteur des *Remplaçantes* a voulu que sa pièce ait une portée réelle. A cet effet, il a adressé au préfet de police une lettre dans laquelle il attire son attention sur l'article 8 de la loi Roussel qui interdit à toute femme de se placer en qualité de nourrice, si son dernier né n'est âgé de sept mois révolus, ou si elle ne justifie qu'il est allaité par une autre femme. Or cette loi n'est pas appliquée.

Dans une lettre, M. Lépine écrivait au préfet d'un département que son administration « a reconnu de tout temps l'impossibilité d'exiger la stricte application » de cet article 8.

... En attendant des instructions ministérielles, disait le préfet de police, qui prescriraient de modifier la règle suivie jusqu'ici, et qui ne me sont pas encore parvenues, ma préfecture continue d'accorder l'inscription à toute personne munie des pièces réglementaires, et l'obligation de placer au sein l'enfant âgé de moins de sept mois n'est imposée que si l'éleveuse de cet enfant, n'ayant pas été choisie à l'avance

par la mère, doit être prise dans un bureau de nourrices, cas d'ailleurs peu fréquent...

Or, les instructions ministérielles existent. Le ministre de l'intérieur a, le 27 octobre 1894, envoyé aux préfets les instructions suivantes relativement à l'article 8 de la loi Roussel:

Cet article a été dicté par l'idée que le lait de la femme appartient non à elle, mais à son enfant ; qu'elle n'a pas le droit d'en trafiquer à sa guise ; que, si elle peut être admise à le céder à un enfant étranger, c'est seulement lorsqu'il est légitime de présumer qu'il n'est plus indispensable à la vie et à la santé du sien.

Cependant, cette prescription légale est souvent négligée. Il arrive que des nourrices se placent sur lieu sans être munies du certificat exigé par l'article 8 de la loi de 1874. Il arrive que des maires délivrent des certificats à des nourrices contrairement aux termes formels de cet article. Il est même arrivé — ce qui est à peine croyable, mais ce qui est malheureusement certain — que des maires ont inscrit sur les certificats des indications fausses sur l'âge de l'enfant d'une nourrice, en vue de faciliter le placement de celle-ci dans une famille.

Vous veillerez désormais à ce que la loi sur ce point soit respectée. Vous vous assurerez que les nourrices qui se placent sur lieu dans votre département soient munies du certificat exigé par l'article 8 et rédigé conformément aux prescriptions de cet article. Vous en rappellerez les termes aux maires de votre département, notamment la sanction qui en forme le dernier paragraphe, ainsi conçu :

« Toute déclaration ou énonciation reconnue fausse dans lesdits certificats entraîne l'application au certificateur des peines portées au paragraphe 1er de l'article 155 du Code pénal. »

Il faut que le ministre ait une *couche* d'innocence bien épaisse pour se figurer que les lois de ce genre ont la moindre portée. Non seulement elles ne sont pas appliquées, mais elles ne sont pas applicables.

Si l'on veut faire cesser l'odieux trafic des nourrices sur lieux ou le rendre inoffensif pour les enfants que les *meneuses* reconduisent chaque jour dans la Nièvre, ce grand cimetière des nourrissons, il faut simplement modifier l'article 8 de la loi Roussel, qui interdit à une femme de se placer comme nourrice, que si elle justifie que son enfant est allaité par une autre femme, de la façon suivante :

« Nulle femme ne peut se placer comme nourrice qu'après avoir allaité son propre enfant pendant sept mois. »

Quel est le député ou sénateur-médecin qui prendra l'initiative de cette petite modification qui ne prendra que quelques minutes pour être adoptée par les deux Chambres ?

A. Lutaud.

Documents historiques

LES DISSECTIONS AU XVIIIᵉ SIÈCLE

(Document inédit.)

Le lieutenant de police Hérault adressait, en juillet 1726, la note suivante à l' « ancien évêque de Fréjus », qui était depuis peu premier ministre du roi Louis XV et qui devait être bientôt le Cardinal de Fleury.

« M. Hérault ayant été informé que le nommé Froment, chirurgien, avait disséqué le cadavre d'un de ses enfants pour s'empêcher de payer des droits de sépulture au curé de la paroisse, il l'a mandé chez lui. Froment y est venu ; il a avoué qu'il était vrai qu'il avait fait la dissection de son enfant, âgé d'environ 7 à 8 ans, qu'il en avait fait porter les chairs dans le cimetière des Saints-Innocents, et qu'à l'égard des os, ils les avait chez lui pour en faire un squelette.

« Cette action a paru si inhumaine au magistrat, qu'il a fait conduire le chirurgien chez M. le lieutenant-criminel, qui l'a fait mettre en prison où il a été recommandé de police.

« Il paraît que ce chirurgien mérite au moins quelque temps de prison et si M. de Fréjus se détermine à l'y faire rester pendant un mois, il est nécessaire d'expédier un ordre du Roi pour l'y retirer, puisqu'il pourrait obtenir la liberté du criminel et que le magistrat serait obligé de lever la recommandation. »

Cette note avait été rédigée d'après les indications d'un rapport qu'avait envoyé à qui de droit le commissaire Grandchamps.

Froment, écrivait ce fonctionnaire, demeurait « rue Bourbon, à la Villeneuve » ; et c'étaient ses voisins qui l'avaient dénonce. Les agissements de ce père, si fort au-dessus des préjugés humains, les avaient indignés : les ossements, à moitié brisés, étaient renfermés dans une boîte qui restait au milieu de la cour, Froment invoquait les raisons qu'il croyait sans doute les meilleures du monde pour justifier cette dissection intempestive. Chez lui, la tendresse du père s'était sacrifiée à l'amour de l'art. Son fils « étant tout contrefait par le nouage », il avait eu « la curiosité d'en faire un squelette extraordinaire. » Allons donc, répliquaient les voisins, c'est par « avarice » et par « barbarie » que Froment a travaillé de la sorte. —En tout cas, conclut le commissaire, il est « répréhensible » aux yeux de la justice, attendu qu'il n'est point permis aux chirurgiens de faire des anatomies des gens décédés dans la religion romaine, sans permission des magistrats. »

Heureusement pour lui, Froment avait de puissants protecteurs, les chefs de la corporation, premiers chirurgiens du Roi, Lapeyro-

nie et surtout ce fameux Mareschal, qui avait été le favori de Louis XIV et dont la race n'est pas encore éteinte. L'esprit de solidarité confraternelle étant alors très vivace, Froment avait fait appel à l'intervention de ses supérieurs ; et ceux-ci s'étaient aussitôt rendus chez le premier ministre qui les avait autorisés à écrire cette lettre signée par Mareschal.

Monsieur.

M. de Lapeyronie et moi avons eu l'honneur de parler à M. de Fréjus, au sujet du Dr Froment, maître chirurgien à Paris, sur l'imprudence qu'il a eue de faire faire un squelette du cadavre de son fils. M. de Fréjus m'a dit, monsieur, d'avoir l'honneur de vous écrire et vous prie de suspendre toutes poursuites, jusqu'à ce qu'il ait l'honneur de vous voir ; c'est en mon nom particulier la grâce que je vous demande, ayant l'honneur, etc. MARESCHAL.

Comme bien on pense, le lieutenant de police s'empressa de déférer à cette injonction partie de haut ; et je ne vois pas que par la suite, Froment ait été inquiété de nouveau pour la préparation anatomique qu'il avait réalisée d'une main si ferme et d'un cœur si léger.

Au reste, les chirurgiens du temps se procuraient si difficilement les cadavres dont ils avaient besoin pour leurs études, qu'ils ne reculaient devant aucun subterfuge, ni même devant aucune indélicatesse, pour arriver à leur but. Nous avons raconté ailleurs que, sur leurs instances, le fossoyeur du cimetière de la Charité en exhumait les corps et les leur vendait. Et même un de ces cadavres eut certain jour une singulière aventure. Transporté chez un des membres du syndicat qui s'était constitué en vue de cette acquisition, il y fut habillé et criblé de blessures. On devait ensuite l'abandonner dans la rue. La police l'aurait cru victime d'un assassinat et l'aurait fait exposer à la Morgue. C'est alors que les chirurgiens associés seraient intervenus pour l'acheter. Mais il ne paraît pas que ce plan ingénieux ait été suivi d'un commencement d'exécution. Bien plus, cette course au cadavre fut enrayée, pour quelque temps du moins, par des arrêts et ordonnances qui édictaient des peines très sévères contre les opérations illicites, mais que les magistrats n'étaient jamais pressés d'appliquer.

Paul d'ESTRÉE.

Mélanges

LA PESTE ; RATS ET SÉRUMS

Depuis que M. Yersin a affirmé que la peste était transmise par les rats, on a fait une chasse sérieuse à ces rongeurs, fort peu intéressants du reste.

L'hypothèse de M. Yersin n'eût-elle aucun fondement sérieux, que nous lui serions reconnaissant de l'avoir émise si elle doit nous débarrasser de ces détestables parasites.

Mais il paraît que cela n'est pas facile et beaucoup de personnes compétentes pensent que la gent ratière n'est pas prêt de disparaître ; il faut donc ne pas négliger les autres mesures prophylactiques contre la peste qui est du reste endémique en Europe où elle ne semble pas vouloir se propager.

Quoi qu'il en soit, il est amusant de voir comment on fait la chasse aux rats dans les différents ports. En Angleterre, notamment, on est sur les dents depuis que la présence de la peste est constatée au Cap. Tous les *sans-travail* sont embauchés et on leur donne une prime de 40 cent. par tête de rat ; la chasse est même considérée comme un sport fashionable par la partie oisive de la profession ; *swells*, *misses* et *ladies* s'en donnent à cœur-joie.

Mais un bactériologue malencontreux est venu troubler ces plaisirs inoffensifs en disant que les chasseurs risquent de prendre la peste des rats infectés et de devenir à leur tour des sources de contagion.

Un journal sérieux de Glascow abjure les autorités sanitaires d'injecter du sérum antipesteux aux chasseurs de rats, et même de vacciner *préventivement* et *obligatoirement* tous les ouvriers des ports ; quelques mauvaises langues prétendent que, comme Chamberlain, il a des actions dans les usines sérothérapiques.

On sait qu'il est question d'imposer la vaccination antipesteuse à toute la population de la colonie du Cap ; la même proposition a du reste été faite en France pour le port de Maseille.

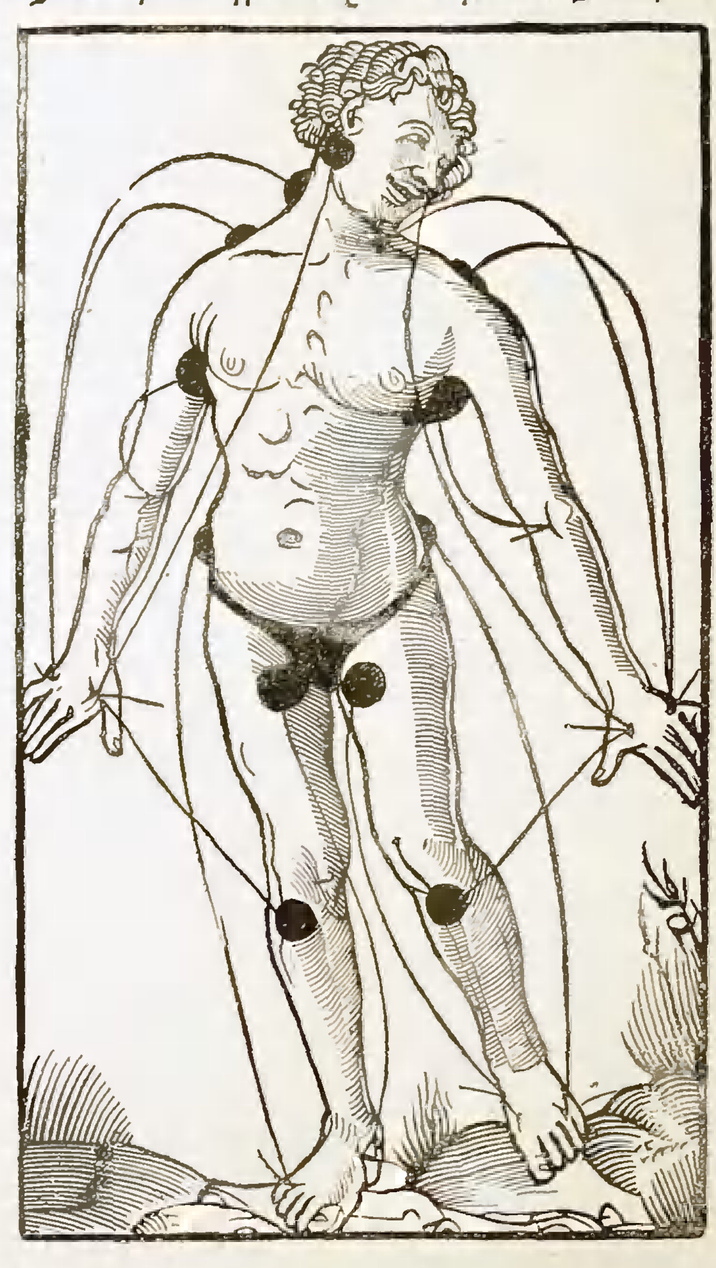
Malheureusement le commerce est loin de rendre à l'Institut Pasteur les bénéfices qu'on avait escomptés. L'Allemagne, la Belgique, l'Angleterre et tous les pays anglo-saxons emploient le sérum de Behring ; le sérum antipesteux de Yersin, qui avait été si bien lancé, a été partout supplanté par celui de Haffkine qui est exclusivement employé en Angleterre et aux Indes. Cette concurrence commerciale entre les sérums de diverses marques n'est pas sans présenter quelques côtés pittoresques ; on croirait assister à la lutte entre Poncelet et Géraudel.

Quoiqu'il en soit, la peste est à l'ordre du jour et nos lecteurs accueilleront certainement avec plaisir le *fac simile* qui montre que la thérapeutique de la peste n'était pas traitée au moyen âge comme aujourd'hui. Cette curieuse planche est extraite de l'édition du célèbre *Régime contre la Pestilence* imprimé à Bâle en 1501 que M. le Dr Dorveaux vient de faire paraître dans le « Janus « (février 1901).

Les lignes qui partent des points noirs (siège des bubons) indiquent la place des veines sur lesquelles on doit pratiquer la saignée.

Regime cõtre la pestilẽce

faict ⁊ cõpose par messieurs les medicins de la cite de Balle en Allemaigne/laqlle despuis dix ans en'ca a regne en ladicte cite



Le Parnasse médical

Nous devons à l'obligeance de notre érudit confrère Courtade, une pièce très curieuse extraite des Œuvres inédites de La Fontaine, recueillies pour la première fois par Paul Lacroix, conservateur de la Bibliothèque de l'Arsenal.

Cette pièce, *sur la gale*, a été imprimée pour la première fois, avec le nom de La Fontaine, dans le *Nouveau choix de pièces de poésie* (La Haye, Van Bulderen, 1715, in-12.)

Elle est intitulée :

Sur la Gale de Clinchamp.

On vint m'apprendre, l'autre jour,
Une nouvelle assez fatale :
On dit que le printemps, dont le charmant retour
Produit en tous lieux de l'amour,
N'a produit chez toi que la gale,
Et que contre ce vilain tour
Ta colère était sans égale.
Il est vrai qu'aussi, tout d'abord,
Je sentis un peu de colère ;
Mais, en rêvant sur cette affaire,
Je reconnus que j'avais tort ;
Et, si j'avais un choix à faire,
J'aimerais, mais de beaucoup, mieux
Devenir galeux qu'amoureux,
Car l'amour est un mal étrange,
Et, devant un objet charmant,
On se gratte le plus souvent
Tout autre part qu'il ne démange.
Le feu secret de ce poison
Nous cause une démangeaison,
Qui fait qu'en se grattant d'autant plus on s'enflamme :
C'est la gangrène de notre âme,
C'est le farcin de la raison.
Oui, la gale vaut mieux, et sans comparaison ;
Et toi-même tu vas le croire,
Car j'espère te faire voir
Que l'on doit trouver à l'avoir,
Et du plaisir et de la gloire.
Ça, commençons par le plaisir.
Quel plaisir, quelle joie égale
Celle de visiter sa gale,

Lorsqu'on a quelque loisir ?
Deux mains, diversement fleuries,
Par cent objets divers viennent plaire à nos yeux ;
Et ces objets délicieux,
Valent au moins les Tuileries.
Il n'est parterres, ni prairies
Où les couleurs éclatent mieux.
On voit *mille cirons*, jaunes, blancs, rouges, bleus
Disputer du brillant avec les pierreries ;
Et de la gale vient le nom de *galeries*,
Bien véritablement, et sans plaisanteries,
Pour la diversité des objets curieux,
Dont les regards sont charmés en ces lieux.
C'est encore de la gale même,
Que la galanterie est appelée ainsi.
Par une ressemblance extrême
Que je te vais décrire ici.
Un galeux a l'âme ravie
D'apaiser sans témoins et selon son envie,
La démangeaison de la chair :
Ainsi, quand un amant est seul avec sa belle,
Il n'a pas de plaisir plus cher,
Que d'en faire autant avec elle.
Mais quand et galant et galeux
Trouvent trop de gens auprès d'eux
Leur passion est à la gêne.
Ni galant, ni galeux, ne peut à rien toucher ;
Chacun tâche à cacher le penchant qui l'entraîne ;
Mais souvent leur contrainte est vaine,
La gale ni l'amour ne se peuvent cacher.
Après qu'un galeux, de la vue,
A parcouru ses belles mains,
(Car tous les soirs et les matins
Il goûte le plaisir d'en faire la revue) ;
Après que ses regards ont su le contenter,
S'ensuit le plaisir de gratter.
Or, pour t'en exprimer la douceur non pareille,
J'ai beau rêver et gratter mon oreille,
J'ai beau ronger et ma plume et mes doigts,
Tu la sentiras mieux vingt fois,
Que ne le décrirait Corneille.
Mais, pendant que je suis en train
De parler d'étymologie,
Celle du mot *gratter* vaut une apologie.
Gratter vient de *gratus*, il n'est rien plus certain ;
Et *gratus* est un mot latin,
Lequel mot en françois signifie *agréable*.

Vois donc si je suis véritable,
Et si la dérivation
N'est pas une conclusion,
Qu'il n'est rien de plus délectable ?
Tu dois en concevoir toute la volupté.
Passons maintenant à la gloire.
Un galeux est partout distingué, respecté,
Comme un homme de qualité,
Car *verbi gratia*, veut-il manger ou boire ?
Il a toujours son fait à part,
Toujours son verre est à l'écart ;
Aucun ne le profane et n'y porte la bouche ;
On n'ose toucher ce qu'il touche.
C'est un titre si beau que celui de galeux
Qu'il est craint de toute la terre.
On voit même qu'en Angleterre,
Les fils aînés des rois s'en tiennent glorieux :
On les nomme *Princes de Galles* ;
Et tu peux te vanter, comme eux,
De prérogatives royales.
De plus, la gale, de tout temps,
Fut un symbole de sagesse,
Un proverbe de vieilles gens,
Déjà tout usé de vieillesse,
En prouve fort bien la noblesse :
Tout ainsi que *trop galer cuit*,
Tout de même *trop parler nuit*.
Tu connais bien, par ce langage,
Que la gale rend l'homme sage,
Qu'elle instruit de bonne façon,
Et qu'avec la philosophie
Elle a très grande sympathie,
Puisque toutes les deux font la même leçon.
Mais, comme trop parler peut nuire
Je commence à m'apercevoir
Que je ne fais pas mon devoir
Qu'on fatigue les gens, quand on en veut trop dire,
Et qu'il est temps de réprimer
La démangeaison de rimer.

Petites anecdotes

Une analyse d'urine. — Un de nos lecteurs nous transmet l'anecdote suivante dont il garantit l'authenticité :

Le docteur B. est appelé chez un de ses clients diabétique qu'il soigne depuis quelque temps.

Les analyses précédentes ont révélé de 70 à 72 grammes de sucre par litre.

— Y a-t-il longtemps, dit le docteur, que vous avez fait analyser vos urines ?

— Un mois, à peu près.

— Faites-les donc analyser de nouveau et nous aviserons.

Le lendemain la bouteille contenant le « troublant » liquide est remise au domestique avec ordre de la porter chez le pharmacien à fin d'analyse.

Le larbin profite de sa course pour rendre visite à un sien ami, mastroquet (Saluez !) et casse la bouteille.

Stupeur, embarras, grattage anxieux de l'oreille qui n'en peut mais, et finalement résolution virile aussitôt exécutée. L'empoisonneur prête une bouteille, le larbin pisse dedans et porte le tout chez le pharmacien.

Deux jours après, notre diabétique reçoit une feuille d'analyse qu'il s'empresse de communiquer à son médecin.

Résumé : 70 grammes de sucre par litre.

Silence, méditation, et, derrière la porte, tête du domestique dont les intérêts sacrés sont en éveil.

70 grammes de sucre ! Ça se gagne donc ? J'suis comme le singe ! J'suis f.... ! Le soir même, pâle et défait, il entre chez le docteur et lui conte son affaire.

Le docteur B... n'en est pas encore revenu... moi non plus.

A l'hôpital. — Une brave femme de la campagne conduit son mari, vieux prostatique, qui urine par regorgement.

— Monsieur le Major, je vous amène mon mari, *il ne tient plus l'eau.*

Oraison funèbre. — Un orateur prononçait un discours sur la tombe d'un ami :

— Adieu, fit-il, en terminant, ou plutôt au revoir, car nous te rejoindrons tous, *si Dieu nous prête vie.*

La femme. — Un curé prêche la discrétion à son auditoire féminin :

— Savez-vous, mes sœurs, pourquoi Jésus-Christ au lendemain de sa mort apparut d'abord aux femmes ?

C'était pour que la nouvelle de sa résurrection fût plus vite répandue.

Le Sérum antikleptomane. — A la bonne heure ! En voilà un qui fera gonfler les poches de son inventeur et rager tous les Grecs des jeux publics, tous les rastas de la Haute Finance et des Bourses, tous les lanceurs d'affaires véreuses et de mines d'or imaginaires ! ! ! ! !

Il s'agit d'inoculer le sérum qui sauve de la déconfiture financière tous les petits bourgeois, petits rentiers, pères de famille et travailleurs économes, soucieux de placer leurs épargnes à fonds sauvés.

Un médecin de Paris, fort lié avec divers membres du corps des agents de change et financiers, par là même au courant des déconfitures de nombreuses victimes de la spéculation hasardeuse, a interviewé ces dernières et a obtenu de quelques-unes de pouvoir — après la saignée de la bourse — faire une saignée à une veine pour en tirer 50 grammes de sang. Il laisse, en vase clos et aseptisé, le sérum se détacher du caillot et recueille en flacons aseptiques les 30 grammes de sérum.

A tous ceux qui sont tentés de jouer à la bourse — à ceux qui ont la bosse de la crédulité — à ceux qui, éblouis par les offres et les promesses des lanceurs d'affaires, ont envie de risquer un billet de mille pour en gagner plusieurs (en perdre un à coup sûr), il propose de les guérir. Il inocule tous les jours 2 grammes de sérum, et au *huitième jour* il déclare le sujet stérilisé pour les spéculations de la bourse. Concevez-moi l'*agio à quià* !

Déjà 18 enragés joueurs à la bourse ont perdu tout goût pour les spéculations, et sept autres, d'abord très dégoûtés de ces jeux, ont, après six semaines, senti quelque velléité de reprise du jeu. Le docteur leur fera trois nouvelles injections contre la récidive, et il en attend la guérison définitive et radicale au possible.

Voilà un sérum qui ne pourra être lancé par une société d'actionnaires, car la commission de la Bourse refuserait l'admission à la cote des titres de cette firme appelée à mater les agents qui changent de caisse l'argent des autres.

Dr Vério.

La Médecine littéraire

LES MALADES ET LES DIFFORMES DANS L'ART RÉMOIS ANCIEN

Par le Dr Pol Gosset, de Reims

Tous les médecins savent que le professeur Charcot a publié, en collaboration avec le Dr Paul Richer, deux beaux volumes in-4° abondamment illustrés, *Les Démoniaques dans l'Art* (Paris, 1887). *Les Difformes et les malades dans l'Art* (Paris, 1889) ; mais bien peu connaîtraient la substance de ces deux ouvrages, épuisés et rares en librairie, si le Dr Félix Regnault ne les avait de nouveau fait connaître dans de nombreux articles ; néanmoins, il y a encore des trouvailles à faire et des œuvres d'art qu'il faut étudier à nouveau : les sculptures de la Cathédrale de Reims et de notre Musée lapidaire, les tapisseries de Saint-Remi, les toiles peintes de l'Hôtel-Dieu, par exemple, ont toujours des secrets à livrer.

*
* *

Fig. I.



MONSTRE A TROIS YEUX
(Cathédrale de Reims) (1)

Il est inutile de s'arrêter longuement sur des monstruosités qu'il n'est jamais donné aux médecins d'observer et qui ne sont que le produit de l'imagination d'un artiste, telle cette tête sculptée sur un mascaron de la Cathédrale qui représente une bête à trois yeux (*fig.* 1) ; mais pourquoi avoir appelé jusqu'ici *un grotesque* cette autre tête de la Cathédrale que représente la *figure* 2 ? C'est tout simplement un beau type de bec-de-lièvre de la lèvre supérieure ; la fente est médiane, ce qui est fort rare, et elle n'atteint pas le nez.

A remarquer aussi une déviation des globes oculaires, plus apparente sur la photographie que sur notre cliché.

A la base du pinacle d'un des contreforts de la Cathédrale est un homme, encore étiqueté à tort *grotesque* ; il tient sa joue gauche dans sa main, sa figure exprime la souffrance et sa bouche ne peut retenir un cri ; cette homme souffre d'une rage de dents (2).

---

(1) *Photographie* 112 *de la collection Trompette*.

(2) Le lecteur curieux trouvera une photographie de cet homme dans la belle publication de M. A. Lajoye, *Album de la Cathédrale de Reims*, édité chez M. Ponsin-Druart (planche 157). Personne ne connait les sculptures de la Cathédrale comme M. Lajoye, qui les a photographiées presque toutes : il nous a montré dans ses albums, complaisamment mis sous nos yeux,

Les difformes étaient plus faciles à reconnaître sur une des toiles peintes de l'Hôtel-Dieu (1), actuellement conservées au Musée de Reims ; pourtant il y a une publication d'art qui ne les appelle que *les gueux* ! L'une de ces toiles, désignée sous le nom de la *Piscine probatique*, est du début du XVIe siècle ; elle mesure 5 mètres de hauteur sur 3^m55 de largeur. La piscine probatique, située près de Jérusalem, devait son nom aux brebis (en grec προβατον) qu'on y lavait avant de les sacrifier ; à des moments indéterminés, un ange venait du ciel agiter les eaux avec une rame pour leur communiquer une vertu curative et les malades s'y plongeaient pour recouvrer la santé. Cette piscine est peinte au milieu de la toile du Musée ; des murs coupés de portes la limitent et tout autour sont des groupes d'infirmes qui attendent l'ange ; les plus intéressants (*fig.* 3) occupent le haut de la moitié droite du panneau et sont désignés par les vers suivants :

Fig. 2.



BEC-DE-LIÈVRE
(Cathédrale de Reims) (2).

Les boîteux sont pauvres pescheurs
Qui ont pesché par impuissance
Et n'ont pas eu fermes les cueurs
Pour vaincre leur concupissance.

Le premier malade s'avance sur des béquilles en fléchissant la cuisse sur le bassin, pour soulever le moignon qui termine sa jambe ; il fait d'abord penser à la variété mutilante de la lèpre, car cette maladie, qui avait ravagé l'Europe à diverses reprises, avait laissé de profonds souvenirs dans le peuple, mais l'inscription donne à comprendre que l'artiste a voulu reproduire les

---

un Judas pendu, bras et jambes toutes raides, qui est fort curieux : cette statuette est au porche de gauche du grand portail, la plus haute d'un des cordons de la moitié gauche de la voussure.

(1) Ces toiles, qui sont aujourd'hui au nombre de vingt-sept appartiennent à l'Hôtel-Dieu de temps immémorial : ce sont des pièces superbes, uniques en leur genre, qui étaient destinées, comme les tapisseries, à décorer les murs. Elles représentent les principales scènes des mystères qui étaient joués en France, et à Reims en particulier, par les confrères de la Passion.

(2) *Photographie* 328 *de la collection Trompette.*

maux que peut engendrer la débauche, et il n'a pas craint d'amputer son malade d'un pied, ce qui est contre la réalité, pour mieux effrayer les spectateurs et les aider à triompher de la concupiscence : à noter un éléphantiasis de la verge, discrètement indiqué par le pinceau du peintre.

Le second personnage est une fille de joie aux cheveux épars. Elle est atteinte vraisemblablement de contracture hystérique, fré-



LA PISCINE PROBATIQUE

(FRAGMENT)

Toile peinte au début du XVe siècle (Musée de Reims)

quente chez les jeunes sujets ; son genou pose sur un pilon et la jambe malade est prudemment mise à l'abri du froid.

Le troisième est un vieillard atteint de rhumatisme chronique qui se traîne sur les genoux et a les mains armées de ces petits chevalets à trois ou quatre pieds dont se servent encore aujourd'hui les culs-de-jatte. Deux autres causent ensemble : l'un d'eux a une contracture invraisemblable de la jambe gauche et une arthropathie du genou droit ; il porte un enfant dans sa hotte, « allusion évidente aux effets d'une vie dissolue qui atteignent jusqu'aux descendants (1) ». Cette interprétation est un peu trop ingénieuse, mais elle est d'accord avec la pathologie.

Les autres personnages de ce groupe sont deux contracturés, dont l'un a une contracture des deux jambes, et un amputé. Ce dernier est le seul malade qu'on ait signalé à Charcot dans cette

(1) L. PARIS et C. LEBERTHAIS. — *Toiles peintes et Tapisseries de la ville de Reims* (Paris, 1843) Tome I, p. 151.

toile, qui pourtant en est remplie. « La section du membre est nette et laisse voir en son milieu la coupe de l'os. C'est là un trait qui ne peut avoir été emprunté qu'aux étals des bouchers. Inutile d'insister sur le côté conventionnel d'un tel mode de représentation de la mutilation. » (*Les difformes et les malades dans l'art*, p. 167.)

Au-dessous des estropiés, est un groupe de deux aveugles conduits par un enfant ; leur air embarrassé contraste avec l'allure libre du gamin, qui souffle dans un instrument de musique. Ils ont bien la tête un peu droite et la physionomie sans expression des aveugles ; mais pourquoi n'ont-ils pas le redressement du corps et la tête renversée en arrière, attitudes caractéristiques de la cécité que Breughel le vieux a si bien notées dans sa *Parabole des Aveugles* (1) ? C'est que les aveugles que le peintre rémois nous montre ne sont pas atteints d'atrophie papillaire ; le redressement de la tête est en effet une conséquence de l'amaurose.

Le bas de la toile est occupé par l'entrevue de Jésus et d'un paralytique et la moitié gauche par quelques gisants et par des malades qu'on amène en voiture ou en brouette ; ces derniers sont sommairement traités, ils ne peuvent faire oublier le curieux groupe des infirmes.

Les maladies qui attaquent l'intégrité des téguments externes et couvrent la peau de taches, d'ulcérations, de croûtes, ont naturellement attiré l'attention des artistes. La lèpre, par exemple, qui avait ravagé la France au temps des Croisades (2), au XIIe et au XIIIe siècles, a été souvent représentée au Moyen-Age, mais toujours d'une manière conventionnelle ; une des toiles peintes de l'Hôtel-Dieu en est la preuve : la deuxième toile de la série, appelée la *Vengeance de Notre-Seigneur*, est partagée en deux tableaux, dont l'un représente la mésellerie, c'est-à-dire la lèpre de Vespasien, duc d'Espagne.

Dans un lit de milieu à baldaquin, Vespasien est couché tout nu, comme c'était encore la mode au XVe siècle ; on voit sa poitrine et ses bras couverts de nombreuses petites taches brunes, arrondies, foncées à la périphérie, plus pâles au centre, du diamètre d'une pièce de deux francs. Ces taches ne ressemblent à rien et l'éruption resterait pour nous innommée, si la toile ne portait cette inscription : *Vespasien estant en son lit malade tout défiguré de méselerie se desconfortoit et despéroit que par art de médecine guérison trouver ne povoit.* A gauche du lit, est un médecin qui

(1) Ce tableau est au Musée de Naples. Une répétition avec quelques modifications est entrée depuis peu dans les collections du Musée du Louvre : elle est reproduite dans la *Revue encyclopédique* (1896, p. 407).

(2) Reims avait une léproserie qui est mentionnée pour la première fois dans un acte de 1146. En 1545, elle servait encore d'asile à 10 lépreux. — *La Léproserie de Reims du* XIIe *au* XVIIe *siècle*, par Paul HILDENFINGER. Thèse de l'École des Chartes, 1899.

tâte le pouls un peu haut ; il tient ses yeux mi-clos pour concentrer son attention. L'autre moitié de la toile représente Vespasien guéri de son mal par la Sainte-Face que lui a apportée Vérone (Véronique).



Musée lapidaire Rémois. L'exorcisme.

Les représentations de démoniaques, c'est-à-dire de possédés du démon, sont nombreuses dans l'art ancien. Au moyen âge, on admettait facilement l'existence de la possession : toute femme atteinte de convulsions pouvait être reconnue possédée. Il est

prouvé aujourd'hui, par l'interprétation des témoignages contemporains et les documents figurés, peintures et sculptures, d'autre part, qu'il n'y a aucune différence à faire entre les grandes contorsions de certains possédés et les crises hystériques, et que si tous les démoniaques n'étaient pas des hystériques, ces malheureux étaient, en majorité du moins, atteints de la grande névrose.

Le médecin qui voit la miniature du *Fils possédé* dans le manuscrit de l'empereur Othon conservé à la cathédrale d'Aix-la-Chapelle (XIe siècle), ne peut pas ne pas reconnaître la première phase de la seconde période (arc de cercle) d'une crise d'hystérie, et on doit diagnostiquer la seconde phase de la même période (mouvements de salutation) dans la scène de possession peinte par Matteo Rosselli (XVIe siècle) qui se trouve dans l'église de l'Annunziata, à Florence. Il faut remarquer dans ces deux tableaux les diables qui sortent du corps du ou de la possédée.

Les artistes usèrent dès le Ve siècle de cette manière conventionnelle de figurer la possession, et ce n'est ni aux traits ni aux gestes qu'on reconnaît les possédés dans les œuvres des primitifs, mais aux démons qu'on voit quitter le corps de leur victime ; peu à peu, les peintres et les sculpteurs apprennent à regarder la nature et copient les attitudes, et le démon-symbole devient un accessoire, jusqu'au jour enfin où il n'a plus de raison d'être : le démoniaque se laisse reconnaître.

Dans les trois œuvres de l'art ancien rémois qui représentent des possédés, le diable tient une large place.

L'Exorcisme du Musée lapidaire rémois est un très beau bas-relief du XIVe siècle dont on ignore la provenance (*fig. 4*) ; il est en bon état de conservation, malgré deux mutilations. Un évêque tient de la main gauche une croix et, de la droite, il bénit une démoniaque que soutient un clerc ; la femme est à genoux, les mains croisées sur le ventre, la tête renversée en arrière et le cou gonflé ; rien de caractéristique dans son attitude, mais de sa tête sort un grand diable velu, dont le ventre représente une tête de diable qui tire la langue. Cette inclusion fœtale mérite d'être remarquée. (1).

Les deux autres démoniaques sont figurés sur les tapisseries de Saint-Remi.

Ces tapisseries, au nombre de dix, sont du XVIe siècle ; elles ont été données à l'église Saint-Remi par l'archevêque de Reims, Robert de Lenoncourt. La scène qui nous intéresse fait partie de la troisième tapisserie, et le sujet qu'elle représente est indiqué par ces vers qui sont au-dessous :

---

(1) Cf. *Les inclusions fœtales dans l'art* du Dr Regnault, dans le *Correspondant médical* du 30 juin 1900. La reproduction des diables du fronton de la cathédrale de Bourges, également porteurs d'inclusions sur le ventre et sur la fesse, est curieuse à comparer avec notre bas-relief.

Une pucelle avait le diable au courps
Qui au sortir dure mort la livre
Sainct Rémy faict que par divins records
La ressuscite et de mal la delivre

Par une baie largement ouverte, la vue pénètre dans une chambre à coucher, où la jeune fille qui vient de ressusciter est étendue, calme, les mains jointes, sur un lit. Saint Remi tient encore levée la main qui vient de bénir, et le diable se sauve dans les rideaux. La mère fait montre d'un étonnement respectueux.

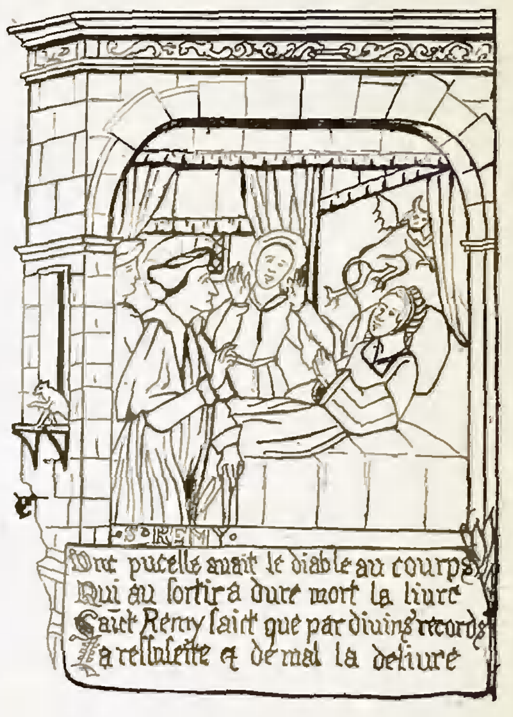
Il serait difficile de reconstituer la scène, car, d'une part, la légende en vers est bien courte, et, d'autre part, l'attitude de la malade n'a plus rien de caractéristique, si nous n'avions un récit de Flodoard (1) extrêmement curieux :

L'ENERGUMÈNE DE TOULOUSE

« Une jeune fille de Toulouse, issue d'une noble famille, était depuis son enfance possédée de l'esprit malin. Ses parents, qui l'aimaient tendrement, la conduisirent en grande dévotion au tombeau de l'apôtre saint Pierre. Or, dans cette contrée, florissait alors le vénérable Benoist, célèbre par de nombreux miracles. Attirés par sa réputation, les parents de la jeune fille s'empressèrent de la conduire au saint homme qui n'épargna ni jeûnes, ni prières, pour la délivrance de la pauvre enfant. Il lui fut impossible de faire sortir le venin du cruel serpent. et la seule réponse qu'il put arracher à l'antique ennemi du genre humain en invoquant le nom de Dieu, ce fut qu'il n'y avait que les prières du bienheureux pontife Remi qui pussent l'expulser. Alors les parents, déterminés par les conseils de saint Benoist lui-même, et d'Alaric, roi des Goths, et munis, dit-on, de leurs lettres à l'adresse de saint Remi, se rendirent auprès du saint évêque avec la jeune fille possédée, et le supplièrent de manifester par la guérison de la jeune fille la puissance que leur avait déjà révélée l'aveu même de Satan. Saint Remi résista longtemps, se prétendant indigne d'une telle entreprise et refusa avec son humilité ordinaire. A la fin, les supplications du peuple le déterminèrent à prier pour la jeune fille, et à compatir aux larmes de ses parents. Alors donc, armé des mérites de sa sainteté, il ordonna au démon, d'un ton impérieux, de sortir par où il était entré, et de laisser en liberté la servante de Jésus-Christ. Aussitôt le démon sortit par la bouche, au milieu de vomissements et d'exhalaisons fétides. Quelques instants après, lorsque le pontife se retirait, la jeune fille épuisée de fatigue, tomba, privée de la chaleur vitale et ren-

(1) Flodoard, historien et poète, naquit à Epernay vers 894, et mourut en 966 ; successivement curé de Cormicy et de Cauroy, il se décida à embrasser la vie monastique et devint abbé d'un monastère voisin de Reims, Hautvillers ou Sant-Basle. Il composa une *Histoire de l'église de Reims* et une *Chronique* qui va de 919 à 966 ; ce sont d'importantes contributions à l'histoire de France.

dit l'âme. La foule eut encore recours aux prières, et vint de nouveau supplier son sauveur. Saint Remi s'accuse d'avoir commis un crime au lieu d'avoir opéré une guérison, d'avoir tué au lieu d'avoir guéri. Vaincu par les instances du peuple, il retourne donc à l'église de Saint-Jean (1) où gisait le corps inanimé. Là, il se prosterne en oraisons, baigne de pleurs le pavé du temple, et engage tous les assistants à suivre son exemple. Puis, après avoir versé un torrent de larmes, il se lève et ressuscite la morte, comme auparavant il l'avait délivrée de l'obsession du démon. Aussitôt la jeune fille, prenant la main de l'évêque, se leva pleine de santé et s'en retourna heureusement dans son pays. » (*Histoire de l'Eglise de Reims*, par Flodoard ; traduction Lejeune.)



UNE DÉMONIAQUE
Fragment d'une tapisserie du XVI[e] siècle
(Eglise Saint-Remi)

Flodoard est loin d'être un contemporain de saint Remi, et, à cause de cela, son témoignage pourrait être discuté ; mais sa narration est à la fois si simple et si précise, elle paraît si pleine de franchise, qu'on peut l'accepter en l'interprétant ainsi : une hystérique est amenée à saint Remi pendant une crise ; le saint évêque, fort de l'ascendant que lui donnent son rang et ses vertus, commande d'un ton impérieux, ainsi qu'on doit le faire à une hystérique, et la crise prend fin ; la jeune fille a presque aussitôt une attaque de sommeil comme on en voit parfois succéder aux convulsions, saint Remi revient et réveille la jeune fille.

Sur la deuxième tapisserie, on voit Remi faire sortir du corps d'un malheureux deux grands diables dont l'un est femelle, ce qui est rare :

> Donnant l'aulmône ung jour de la semaine
> Ung démoniacle il remest en soulas

Une description plus détaillée de cette scène serait sans intérêt ; cependant, il faut noter près du démoniaque la présence d'un homme qui tient une verge à la main (?).

LE CALENDRIER GRÉGORIEN

par M. le Dr Ravon, de Chazelle.

Lorsqu'au seizième siècle un souffle d'émancipation et de retour salutaire vers la belle et saine antiquité délivra les lettres et les arts du sommeil profond où les avait ensevelis le Moyen Age, la médecine, asservie depuis huit siècles aux doctrines barbares des Arabes, reprit aussi son essor et voulut écarter le voile épais où l'enfermaient les préjugés et les superstitions.

L'alchimie et l'astrologie étaient, vers l'an 1500, inséparables de l'art de guérir, et les plus grands médecins avaient plus ou moins cédé à l'influence fâcheuse de cette doctrine. Même, l'usage était fort répandu de consulter des calendriers contenant l'annonce du temps et l'interprétation des constellations au point de vue de leur action sur les maladies ; — calendriers écrits par des médecins et qui contribuaient beaucoup à propager la croyance en l'astrologie.

La Renaissance vint bouleverser toutes ces absurdes pratiques et hâter le renouveau des doctrines hippocratiques depuis longtemps abandonnées. Tout ne fut pas perdu pour la science, néanmoins, dans cette longue époque d'ignorance et d'arrêt de la civilisation, car les médecins acquirent, après plusieurs siècles d'observations astrologiques, de connaissances sérieuses, non sur l'influence des astres dans les maladies, mais sur l'astronomie et la cosmographie.

Et c'est ainsi que l'un d'eux, à la fin du XVIe siècle, fit connaître le *calendrier dit Grégorien.* Le nom de ce savant médecin méritait de passer à la postérité ; combien le connaissent ?.... C'est Voltaire qui nous l'apprend :

« Il ne s'agissait pas, du temps de Grégoire XIII, de songer à deviner la cause de cette précession des équinoxes, mais de mettre ordre à la confusion qui commençait à troubler sensiblement l'année civile. Grégoire fit consulter tous les célèbres astronomes de l'Europe.

« Un médecin nommé Lilio, né à Rouen, eut l'honneur de fournir la manière la plus simple et la plus facile de rétablir l'ordre de l'année, telle qu'on la voit dans le nouveau calendrier ; il ne fallait que retrancher dix jours de l'année 1582, où l'on était pour lors, et prévenir le dérangement dans les siècles à venir par une précaution aisée. Ce Lilio a été, depuis, ignoré ; et le calendrier porte le nom de Grégoire, ainsi que le nom de Sosigènes fut couvert par celui de César. Il n'en était pas ainsi chez les anciens Grecs : la gloire de l'invention demeurait aux artistes. »

Notre confrère astronome méritait cette réhabilitation et il est juste que les générations présentes et à venir connaissent son nom.

Curiosités archéologiques

VIE DE LA PROSTITUÉE A VENISE

(*Histoire populaire en vers et en figures*)

Traduction et annotations par le Dr Le Pileur, médecin de St-Lazare.



Planche V, Strophe V.

Arrive le carnaval, et la jeune fille, naguère modèle de pudeur, éloigne et bannit toute honnête pensée. Sa maison et l'Eglise ne suffisent plus à ses amours. Elle masque son visage et sur la Place (1) elle satisfait effrontément son cœur avare et libertin. Elle charge son adroite servante d'arranger l'heure du rendez-vous avec les Turcs, les Arméniens et autres gens de cette espèce, tandis qu'elle va s'ébattre avec son amant.

(1) La Place Saint-Marc, rendez-vous de la belle société et où toute la vie de Venise se passait.

Anthropologie

SUR QUELQUES PRATIQUES OBSTÉTRICALES EN USAGE CHEZ LES PEUPLES PRIMITIFS.

Par le Dr ENGELMANN, de Saint-Louis.

Dans le Sud de l'Ohio, la façon d'accoucher la plus répandue est la suivante : on dispose deux chaises à dos droit, l'une placée comme d'habitude, l'autre couchée contre la première, de façon à former une espèce de chaise longue sur laquelle on étend deux matelas ; le mari s'assied le premier à califourchon, puis la femme se couche dans ses bras jusqu'à ce que le travail soit tout à fait terminé, à moins cependant qu'il ne tarde trop ; dans ce cas, la patiente se promène dans la chambre ou prend telle autre position qu'elle juge convenable. L'accoucheur s'assied sur un demi-boisseau retourné, de façon à se trouver entre les jambes de la patiente. Une fois le travail terminé, on enlève les couvertures et on recouche la femme.

En Pensylvanie, en Virginie et en Missouri, la posture est à peu près la même que dans l'Ohio ; elle en diffère cependant en quelques points : on place trois chaises figurant un triangle, toutes regardant vers un centre commun ; le mari s'assied sur l'une d'elles et s'enroule autour des cuisses une couverte solide, en laissant ses genoux à 15 centimètres d'écart l'un de l'autre. La couverture est destinée à servir de siège à la parturiente, en même temps qu'elle maintient les jambes rapprochées et les empèche de s'écarter sous l'influence de la fatigue résultant d'un tiraillement continu. La patiente place ses pieds sur les bâtons des deux autres chaises sur chacune desquelles est assise une femme. Cette posture est, au dire des médecins de cet Etat, avantageuse quand la tête de l'enfant remonte dès que la douleur cesse.

Aux îles Andaman, lorsque le travail est bien commencé, la patiente s'assied sur un oreiller dur ou sur une pierre ; son mari ou un ami, homme ou femme, s'assied par terre derrière elle, de façon à pouvoir lui entourer l'abdomen de ses bras et comprimer fortement l'utérus sans se relâcher un instant. L'accoucheur se place en avant ; son rôle est peu important, il se borne à recevoir l'enfant.

Les Canadiennes françaises se couchent en partie sur un plan incliné fait en retournant une chaise à dos long, dont les pieds sont appuyés contre la muraille et en plaçant un matelas sur le tout. C'est assez commode pour la patiente, mais très gênant pour ceux

qui l'assistent, car ils sont obligés de prendre une position inclinée qui est très fatigante.

La posture demi-couchée la plus rationnelle semble être celle qui est adoptée dans les campagnes de Virginie. La femme est couchée sur un lit, un matelas plié en deux est placé sur des chaises renversées, ses pieds sont appuyés sur les pieds du lit, des serviettes ou des draps sont attachés aux montants pour que la femme puisse les saisir avec les mains et s'y cramprонner.

A Kerrie, sur le Nil Blanc, quand une femme est restée longtemps en travail, elle réclame l'assistance d'un homme. Deux piquets sont fichés en terre à l'intérieur de la hutte, la femme s'assied sur une marmite renversée, placée à l'entrée même, les pieds appuyés contre les piquets, et se cramponne avec les mains aux montants de la porte : une large couverture noire pliée, est passée autour du ventre. Un homme, couché sur le sol, à une distance convenable derrière elle, arc-boute ses pieds contre le bassin, de façon à le fixer, et exerce des tractions intermittentes avec la couverture.

Une amie, assise devant la patiente, est chargée de recevoir l'enfant.

Dans le district de Bongo on place une branche d'arbre horizontalement entre deux arbres, de façon qu'elle soit à la portée de la femme. Dans l'intervalle des douleurs, elle se promène à pas lents, et lorsque celles-ci arrivent, elle se cramponne à la branche en écartant les jambes et accouche dans cette posture. Une amie se tient accroupie devant elle pour recevoir l'enfant et l'empêcher de tomber à terre. D'après la manière dont la branche est attachée aux arbres, il semblerait qu'elle fût destinée à rester là en permanence à la disposition des femmes en travail. Dès que l'accouchement est terminé, on conduit la mère et l'enfant au bain, escortés d'une foule d'amis qui poussent des hurlements et des beuglements de joie. Le placenta est porté par une femme qui se tient en avant de cette procession, en exécutant les danses les plus fantaisistes, puis elle le jette dans la rivière le plus loin qu'elle peut.

Dans la tribu de Longo, il existe une coutume à peu près analogue; mais au lieu d'être horizontale, la branche est placée obliquement, l'un des bouts repose sur la fourchette d'une branche d'arbre à terre ; mais ici le parturiente ne peut se promener dans l'intervalle des douleurs. Quand le travail est laborieux ou qu'il y a une rétention du placenta, on pétrit l'abdomen. Pour cela la femme se couche sur le dos et une amie à genoux à côté d'elle procède à l'opération.

Dans beaucoup de villages Schulis, on trouve un siège qu'on pourrait presque décorer du nom de chaise obstétricale. Ce siège est représenté par un bloc de bois sur lequel on met de l'herbe qu'on recouvre de peaux et qu'on appuie contre la tige d'un arbre. Il a un peu plus d'un mètre de haut. Or soixante centimètres en avant de ce bloc, et placés à cette même distance l'un de l'autre, se trouvent

deux piquets plantés en terre portant chacun une fourche à cinq centimètres du sol, sur laquelle la parturiente appuie ses pieds. Elle s'assied sur ce bloc de bois et de ses mains se cramponne aux piquets. Une fois installée de cette façon, elle n'en bouge plus jusqu'à ce que l'enfant soit venu au monde.

Chez les Nyams Nyams, les femmes accouchent, autant que possible, près d'une rivière. La parturiente, accompagnée de ses amies, se rend dans un endroit écarté sur le bord d'un cours d'eau, s'assied sur un bloc de bois, tandis que ses amies jouent du tam-tam ou soufflent dans des cornes. Dès que l'enfant est venu au monde on mâchonne le cordon et on emporte le bébé pour le laver dans la rivière. Une fois la délivrance terminée, la femme va aussi prendre un bain.

Certaines peuplades indiennes ont la plus grande sollicitude pour le produit de conception ; ainsi les Comanches poussent la précaution jusqu'à modifier leur posture de prédilection, lorsqu'ils pratiquent les rapports conjugaux pendant la grossesse. D'après de Cessac, ils procèdent alors *a mor equino*, tandis que d'après Ben Kate ce serait *a latere*, de peur que les pressions exercées sur le ventre pendant l'acte accompli *more classico* ne puissent nuire en quelque chose au fœtus qui sera procréé.

Au sujet de la délivrance, les pratiques les plus curieuses sont les suivantes :

Au Brésil, quand les naturels peuvent se réunir en secret, ils mangent avec délices le gâteau placentaire qui vient d'être expulsé. S'ils s'aperçoivent qu'on les observe, ils se contentent alors de l'enterrer ou de le brûler.

Chez les Jakrites, de Sibérie, quand une femme est délivrée, le père s'empare du placenta, le fait cuire et s'en régale avec ses amis. Il paraît que seul le riz de veau dont nous sommes si friands, peut donner l'idée de l'exquise saveur d'un placenta bien préparé.

Histoires drolatiques

LES BAINS DE LUNE

— Avec un peu d'imagination, l'homme d'esprit parvient toujours à parer de beauté et de joie l'existence la plus grise ; il s'offre des plaisirs incomparables, tels que MM. de Rothschild ne savent pas s'en payer avec tous leurs millions !

Ainsi me parlait le Dr Machin-Chouette, un soir de juin, après dîner.

J'étais allé dîner chez mon vieil ami, qui s'est installé depuis quelques années à Chatou, sur les bords de la Seine, dans le plus féerique décor de la banlieue de Paris. Et, dès neuf heures, les mets rares savourés, les antiques liqueurs dégustées, je commençais à me faire très vieux, seul en tête à tête avec mon ami ; même je n'avais pas su lui cacher mon opinion sur sa solitude, qui vraiment n'eût été tolérable qu'avec le charme et le rire d'au moins deux ou trois jolies petites femmes à la jambe légère.

— Mais, s'écria-t-il, nous avons ici les plus ravissantes créatures qui existent ! Les magnifiques villas, semées sur toutes les avenues, de Chatou à Croissy, sont peuplées d'admirables personnes, somptueusement belles ; tout l'Olympe est ici avec ses Diane, ses Vénus, ses Nymphes et ses Hébé.

« Malheureusement, nous ne sommes pas des Jupiter, pour jouir de leur beauté.

Le docteur répéta :

— Avec un peu d'imagination, l'homme d'esprit sait s'offrir toutes les joies de ce monde.

— Oui, je comprends, répondis-je. En ta qualité de médecin, tu es admis dans la chambre à coucher des plus jolies dames de Chatousalem.

Machin-Chouette m'arrêta :

— Un médecin n'est pas un homme : c'est un prêtre, un confesseur.

— Oh ! oui, je connais l'antienne... des bêtises ! Pas un homme, toi ? Mais tu n'as pas même subi le baptême juif, pour oser dire que tu l'es un tant soit peu moins que moi, homme !

Froidement, le docteur m'arrêta :

— Je ne marche pas. Nous, médecins, nous ne marchons jamais. Si j'étais le satyre que tu crois, qu'est-ce que je mangerais, mon Dieu ? et qu'est-ce que je donnerais à mes amis, quand ils me font

le plaisir de venir dîner avec moi ? Songe donc : est-ce que je pourrais faire payer mes visites, mes consultations aux belles dames qui se seraient acquittées en monnaie de... peau ? Ce n'est pas par vertu que je m'abstiens : c'est pour mes honoraires.

— Sale avare ! J'aimerais mieux le paiement en nature.

— Moi, je ne suis pas un dépravé, un fornicateur. Aux grossières voluptés du geste de Vénus, je préfère des luxures plus raffinées, plus idéales.

— Ah ! le bon idéaliste !

— Ça m'est venu, vers la quarantaine, après avoir trop entendu miauler les chats. Toi, tu en es toujours au chant du rossignol !

— Dis-moi donc le bonheur idéal qu'avec un peu d'imagination tu t'es créé ici ?

— Je ferai mieux que de te le dire : je t'admettrai ce soir même à le partager. Vers minuit, nous descendrons vers la Seine, et alors tu verras si je n'avais pas raison de te dire : Chatou, c'est l'Olympe.

Un peu avant que sonnât l'heure du crime, nous allâmes nous poster dans les herbes et nous cacher, comme pour l'affût.

La lune animait le paysage superbe de sa lueur mystérieuse ; la Seine semblait un Pactole d'argent ; ce spectacle était très impressionnant et je supposais que Machin-Chouette m'avait joué un tour de sa façon en me faisant admirer les splendeurs nocturnes de la nature ; mais réellement je n'étais pas volé.

Soudain, un clapotement bruissa sur l'eau. Et le docteur, me serrant la main :

— Vois, murmura-t-il.

Un you-you en bois d'acajou glissait lentement sur le fleuve. Et dans la frêle barque coquette, j'apercevais deux corps de femme, merveilleux, splendides. Les dames étaient nues, royalement nues, et ne portant pas même les inévitables bas noirs. Nues comme des nymphes, et aussi belles. Mes yeux extasiés parcouraient avec une joie intense cette abondance de beautés, miraculeusement apparues. Les gorges étaient gonflées et épanouies, et mon regard suivait la palpitation des seins, caressait leurs contours, se délectait, perdu dans la plus suave ivresse. Et j'admirais aussi les ventres virginaux, les croupes rebondies, les cuisses grasses, les jambes fuselées. Je me baignais les yeux dans ce luxe de chairs adorables, divines. Et je n'étais plus d'avis que la contemplation est un passe-temps inférieur, sans charme.

Dans la pâle lumière argentée de la lune, ces visions avaient quelque chose de surnaturel qui m'émotionnait et m'attirait. Et j'espérais que Machin-Chouette, complétant ses devoirs hospitaliers, m'offrirait tout à l'heure le régal espéré, convoité par mes lèvres, et qu'au débarquement de ces dames nous pourrions nous embarquer pour les fêtes de Cythère.

Hélas ! cette dernière partie du programme, qu'il eût été conve-

nable de m'accorder, me fut refusée. Machin-Chouette, qui était fort comme un hercule, me terrassa et me retint ligotté par ses grosses mains quand je voulus courir vers le you-you, au moment où il atterrissait.

Je l'injuriai ignoblement. Puis, un peu calmé, je lui déclarai qu'il était au moins un muffle.

— Voilà bien, fit-il, comment on est récompensé ! Je te conduis en plein Olympe, et tu n'es pas satisfait. Grossier individu, tiens, voilà deux louis, va rue du Chabanais !

— Merci, j'aime encore mieux les ombres disparues que les proies que tu m'offres. Mais, dis-moi, qu'est-ce donc que ces dames qui se promènent toutes nues, sur l'eau, la nuit, au clair de la lune ?

— Des clientes à moi, mon cher de fort belles et fort riches dames honnêtes, que la vie artificielle de Paris, les soirées, les dîners, les fêtes des ministères et des ambassades ont rendues neurasthéniques, mais, là, sérieusement neurasthéniques, avec toutes les douloureuses complications de cette maladie, et qui sont venues à Chatou pour soigner leurs nerfs. Au lieu des vieux procédés absurdes de l'électrisation, je leur ai conseillé les bains nocturnes dans la lumière de la lune. Je ne t'expliquerai pas scientifiquement l'efficacité de ma méthode qui est réellement merveilleuse. Ce qui t'intéressait, paillard, c'était d'assister au spectacle que j'ai eu l'indiscrétion de te payer. Quant à moi, chaque soir, je surveille mes malades, c'est tout naturel, et comme je te le disais, tu le vois, avec de l'imagination, dans tous les pays du monde, même les moins folâtres, un homme d'esprit trouve toujours à se distraire et à passer ses soirées.

— C'est égal, murmurai-je, elles sont si obéissantes, tes clientes, que si j'étais à ta place je leur offrirais un autre remède.

Bouguenais.

Le Parnasse hippocratique

Voici quelques pièces peu connues qui méritent de figurer dans notre Parnasse. La première est intitulée :

Le canon obstétrical.

Un mari pleuroit pour sa femme,
Voyant qu'en travail elle étoit,
Et que si fort elle pétoit
Qu'elle alloit presque rendre l'âme.
Comme elle jetoit des hauts cris,
Un galant, avec un souris,
Dit pour réjouir l'accouchée :
« Vous êtes madame Nanon,
Bien avant dedans la tranchée,
Puisque vous tirez du canon. »

(Poésies choisies de MM. Corneille Bessenrade, etc., Paris, 1655.)

L'*hermaphrodite* a été souvent insérée dans des collections de rimes ; en voici une nouvelle variante qui nous est adressée par notre collaborateur Paul d'Estrée.

L'hermaphrodite.

Dans un repas, où, chacun bien dispos
A la gaîté mêlait galants propos,
Agnès, depuis trois jours du couvent échappée,
Du nom d'*hermaphrodite* eut l'oreille frappée.
— Que veut dire ce mot, dit-elle à son voisin ?
Le voisin, aussi neuf, peut-être plus malin,
Répond qu'ainsi l'on nomme ou femme, ou demoiselle,
Qui, ni laide, ni belle,
Est comme on dit, *entre les deux*.
A quelque temps de là, dans un cercle nombreux,
Un jeune fat, par aventure,
Sur ses attraits, sur sa figure,
Lui prodiguait maint compliment.
— Monsieur, répondit-elle, est par trop indulgent,
Moi belle !... hélas je n'ai point ce mérite,
Et tout au plus je suis *hermaphrodite*.

Le Frater reconnaissant.

Dans le château d'Amboise un enfant de saint Côme
Priait sur le tombeau du bon roi Charles Huit,
Avec la même ardeur qu'un pèlerin conduit
De Lorette à la Sainte-Baume.
Que faites-vous ? lui dit un chanoine en courroux ;
Aux saints, à Dieu, c'est faire offense :
Un roi qui n'est pas saint, le prier à genoux !
Lui ! reprit le Frater, c'est le grand saint pour nous ;
Il apporta le mal de Naples en France.
(Gay ; le Bibliophile Fantaisiste, p. 262.)

La petite pièce suivante a été plusieurs fois publiée ; nous l'intitulons :

Ricordiana

Elle eut son temps de vogue ; on l'appelait Titine.
Maintenant, décatie, on la soigne à Lourcine...
Qui s'en souvient encor ?

MORALITÉ

A tout péché, misère et Ricord.

Pour être plus moderne, nous plaçons sous les yeux de nos lecteurs un sonnet dédié par Alexandre Dumas fils

A une jeune fille atteinte d'acné pudendi

A Flore elle a fait un larcin
C'est un parfum en miniature,
Elle a des roses dans la main
Et des boutons sur la figure.

Terminons par :

Le fruit de la lecture.

Eh ! bien, qu'en dites-vous, le Portier des chartreux ?
N'en disons rien, c'est un outrage infâme
Dans son entier, l'avez-vous lu madame ?
Je l'ai jugé sur une page ou deux.
Quoi tout de bon ? Oui sur mon âme
Il est pourtant écrit en traits de flame
Je le sais trop ; c'est un vilain
Je ne l'ai lu que d'une main.

Documents historiques

LES BÉCASSES D'UN ILLUSTRE CHIRURGIEN

Petit, un des plus grands chirurgiens du XVIII[e] siècle, n'était pas moins remarquable, paraît-il, comme cuisinier, s'il faut en croire cette anecdote que nous trouvons dans un recueil de nouvelles manuscrites du temps, à la date de janvier 1733 :

« M. le curé de Saint-Sulpice a donné dimanche dernier un dîner très simple à M. l'Archevêque de Paris et à quantité de seigneurs jusques au sieur Petit son ami, chirurgien très fameux pour les maladies vénériennes. On dit que le Roi ne pouvait pas en donner un plus grand et que le dessert, qui a été fait par Procope, surpassait en beauté et en bonté tous les fruits de chaque saison, que ce repas coûtera plus de quatre mille livres à la loterie et que le Dr Petit a fait tous les plaisirs de la Compagnie à laquelle il a fait manger des sauces sous des bécasses à la mode de Provence qu'on a trouvées excellentes.

« M. l'Archevêque en a été si content, qu'après avoir invité à dîner pour le jeudi suivant toute la même Compagnie, il en a prié particulièrement M. Petit et lui a ordonné de quitter ses malades pour ce jour-là, tant il aime les sauces à la bécasse de sa façon.

« M. Languet, curé de Saint-Sulpice, qui n'est pas du tout patelin, ayant entendu cette invitation particulière, a dit à M. l'Archevêque :

— Monseigneur, vous voulez bien que j'en sois aussi ?

— Cela s'entend, a répondu Sa Grandeur.

« M. de Saint-Sulpice, pour célébrer la fête au jour indiqué, est venu prendre dans son carrosse M. Petit et sont allés chez M. l'Archevêque où on a bien bu et bien mangé. »

Cette anecdote, de forme un peu fruste, appelle quelques explications.

Languet de Gergy, le curé de Saint-Sulpice, que le nouvelliste met si malicieusement en scène, a fort exercé la langue de ses contemporains. Les uns l'ont porté aux nues, les autres l'ont traîné dans la boue. Toujours est-il qu'il se démena singulièrement pendant le cours de son existence, pour l'achèvement et l'embellissement de son église. A cet effet, il avait obtenu le privilège d'une loterie dont il employait les fonds à d'autres usages, prétend notre chroniqueur.

Ce qui est certain, c'est que le brave curé, exempt de tous scrupules, ne cessait d'aller quémander chez ses paroissiens en faveur de son œuvre et plus spécialement pour une statue qu'il voulait ériger dans Saint-Sulpice à la Vierge. De mauvaises langues affirmaient que Languet de Gergy faisait main-basse, chez les grandes dames du faubourg Saint-Germain, sur toute la vaisselle plate qui se trouvait à sa portée, couverts, cafetières, et jusqu'aux vases les plus intimes qu'il cachait dans un pli de sa soutane. Toute cette argenterie était portée chez le fondeur, et comme on s'éton-

nait d'une conversion qui n'est pas dans les habitudes ecclésiastiques :

— Bah ! Bah ! disait-il, le feu purifie tout.

Cette statue vit enfin le jour. Elle avait six pieds de haut et la tête était en argent. La voix publique la surnomma *Notre-Dame de la Vaisselle*. La peur des filous la relégua dans la sacristie, d'où elle ne sortit qu'en 1792 pour être conduite à la Monnaie.

Un dernier mot sur Languet de Gergy : ce fut lui qui refusa l'entrée du cimetière au cercueil d'Adrienne Le Couvreur, malgré que la comédienne eût laissé un legs de 2.000 livres à Saint-Sulpice.

Paul d'Estrée.

LES MÉDECINS ET LA MORT DU DUC DE BERRY

On sait que le duc fut assassiné par Louvel à l'Opéra le 13 février 1820 ; quelques passages extraits des gazettes du temps intéresseront nos confrères.

... M. Roullet frotta avec du vinaigre les tempes du malheureux, jusqu'à la venue d'un jeune homme, à qui les assistants demandèrent s'il était chirurgien, et qui répondit : « Je suis enfant d'Esculape ».

Roullet coupa le linge et les vêtements qui recouvraient la poitrine du duc, et un chirurgien, nommé Bougon, qu'on avait appelé, mit un genou en terre, s'écria : « Ah ! mon prince.» ! et suça la plaie. Roullet fit prendre au duc de l'eau sucrée avec de la fleur d'oranger. Dupuytren, enfin venu, ordonna une saignée au bras droit. La duchesse de Berry dit aux médecins :

« Vous allez donc lui faire une seconde plaie ? »

L'archevêque de Paris se présenta devant le prince au moment où celui-ci venait d'être saigné. Les médecins demandent de quoi bander le bras. Marie-Caroline donna une jarretière qui ne put servir. La jarretière de Mme de Bethisy fut aussi inutile. Roullet donna sa cravate aux chirurgiens, qui la rejetèrent en voyant qu'elle était de mousseline. Enfin, ils firent un bandage avec la ceinture de la duchesse de Berry. Cependant, pour que le blessé eût un peu d'air, on le porta dans un bureau de l'administration de l'Opéra, qui était tout proche.

Un chirurgien donna des bandes de toile à Mme Roullet et lui dit : « Cousez-moi ça ».

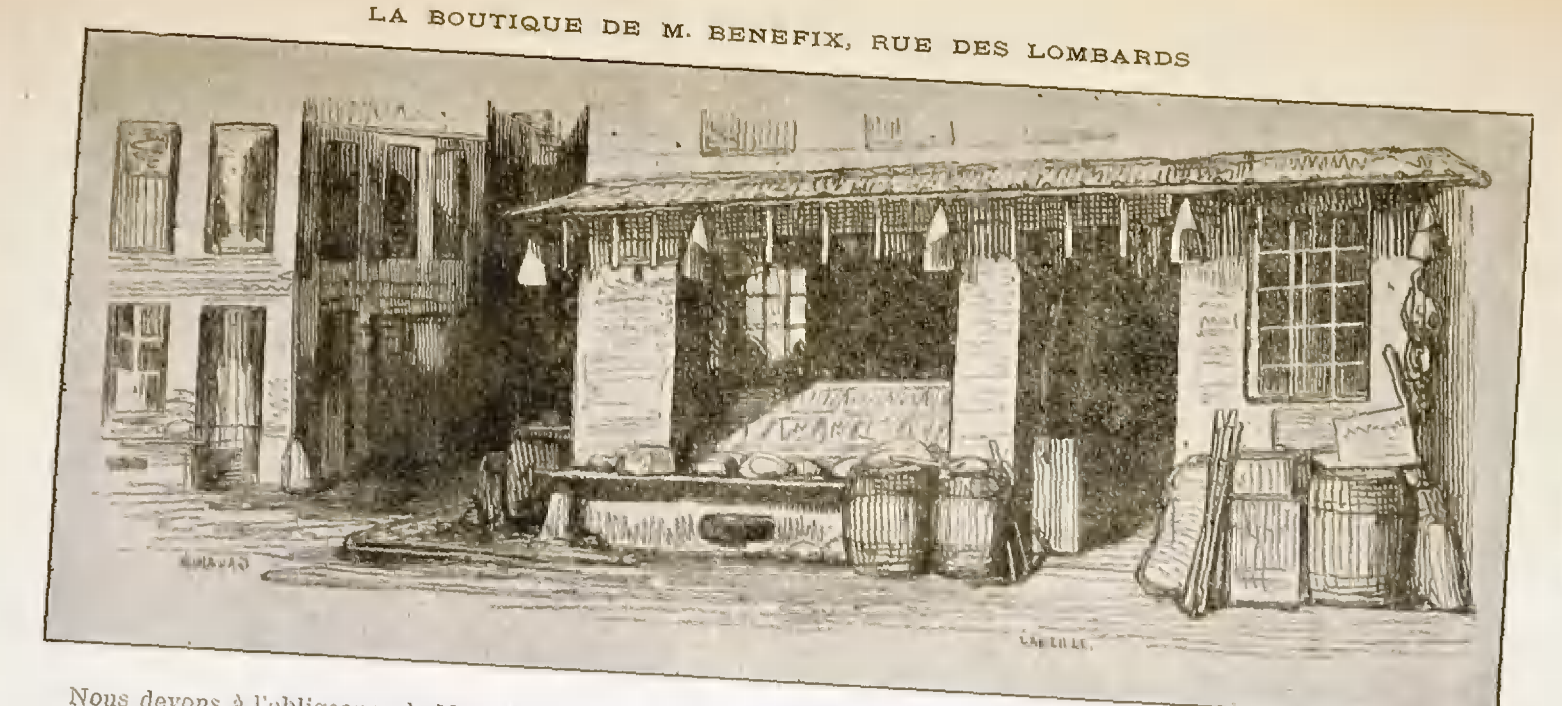
Mme Roullet cassa une aiguille, elle était émue ; elle avait un *panaris* à un doigt. Elle n'avançait pas. Le chirurgien lui arracha les bandes, en cousit plusieurs lui-même, et, donnant les autres au libraire Roullet : « Vous êtes vif. Cousez-moi ça ! »

Cependant le duc criait aux médecins : « Ah ! que vous me faites souffrir, vous m'arrachez le cœur ! »

Quand le roi vint, le duc pouvait à peine parler. Les chirurgiens ne sentant plus le pouls, prièrent qu'on leur donnât un miroir, mais on n'en trouva pas. Louis XVIII demanda si le verre d'une tabatière était bon. On lui dit que oui, et il offrit sa boîte. Roullet la prit des mains de sa majesté et la passa au chirurgien qui était de l'autre côté du lit. Celui-ci la tint un moment devant les lèvres du duc de Berry. Le verre ne se ternit point. Ferdinand était mort.

Mélanges

LA BOUTIQUE DE M. BENEFIX, RUE DES LOMBARDS



Nous devons à l'obligeance de M. le Dr Dorveaux, l'éminent bibliothécaire de l'Ecole de pharmacie, cette gravure extraite du *Prisme*, tome IX des *Français peints par eux-mêmes*, Paris, 1841, p. 196. « La fortune de M. Bénéfix est une des mieux assises du commerce parisien, il est lui-même un savant de premier ordre et, ce qui est bien plus qu'un savant, un homme pratique, versé dans la manufacture des produits chimiques et s'entendant à leur donner un cours, une vente, à leur imprimer une circulation active dans le commerce. M. Bénéfix, épicier-droguiste, s'est assis sur les bancs de la Sorbonne, du Collège de France, du Muséum d'histoire naturelle, avec les Thénard, les Gay-Lussac, les Arago ; il est resté leur confrère et peut-être même leur ami, leur conseiller bien souvent dans les questions scientifiques les plus épineuses. M. Bénéfix a un laboratoire à lui, son laboratoire secret dans la rue des Lombards, à côté de sa chambre à coucher. Néanmoins M. Bénéfix n'a d'autre titre, d'autre qualification que celle d'épicier-droguiste. » (La rue des Lombards en 1840, par le Dr Dorveaux, *Bul. des Sciences pharmacologiques*, 1900, p. 458.)

Actualités

LES MICROBES AU THÉATRE

Décidément, nos hygiénistes en chambre vont un peu loin. Non contents de harceler le corps médical (qu'ils ont abandonné pour se faire donner de grosses sinécures) en édictant des ukases portant de profondes atteintes à la pratique de notre profession, ils donnent libre cours à leurs crises de microphobie en furetant tour à tour dans les milieux les plus disparates.

L'an dernier, ils ont fourré leur nez dans les bénitiers ; on ne pouvait plus pénétrer dans une église sans s'exposer aux plus terribles maladies ; chaque goutte d'eau bénite contient, paraît-il, plusieurs milliards de microbes aussi variés que virulents. On s'étonne comment le culte a résisté à de telles attaques ; il a fallu toute l'éloquence du R. P. Coubé pour ramener nos belles pénitentes à l'église de la Madeleine.

J'avoue que, tant qu'ils ne s'attaquaient qu'aux églises, j'ai laissé faire ; non-seulement je fréquente peu les lieux bénits, mais je sais que la peur du microbe sera toujours vaincue par la foi.

Mais voilà que nos microphobes s'attaquent aux théâtres. On sait qu'il existe une commission composée d'architectes et de médecins chargée de veiller à l'hygiène et à la sécurité des théâtres. Tout cela marchait à peu près, lorsqu'un savant honorable, M. Hanriot, s'est avisé de prélever dans les salles de spectacle une certaine quantité d'air avec l'espoir d'y découvrir les nombreux microbes ; il va sans dire que ces analyses d'air théâtral ont donné des résultats terrifiants : pneumocoques, staphylocoques, gonocoques, streptocoques, bacillus nebulosus, micrococcus fœtidus, etc., j'en passe et des meilleurs.

Stupéfaction des directeurs qui avaient installé à grands frais des ventilateurs perfectionnés.

Des ventilateurs ! n'en faut pas, s'écrie M. Hanriot ; c'est pire qu'un plumeau ; ça soulève la poussière qui retombe ensuite sur la tête des malheureux spectateurs ; des fauteuils rembourrés, n'en faut pas, ça garde la poussière ; des tapis, n'en faut pas ; c'est malsain ! il faut un plancher imperméable recouvert de gravier fin qui serait enlevé tous les jours (sic).

Voyez-vous le sol des loges, du foyer, des couloirs de l'Opéra, recouvert de gravier fin !

Le plus curieux est qu'au dire de notre hygiéniste, les théâtres à succès sont les plus dangereux. Le spectateur, en effet, y applaudit, trépigne d'enthousiasme et soulève la poussière, toujours la poussière !

De plus, notre savant voudrait que les théâtres soient éclairés par la lumière solaire, parce que le soleil est un excellent agent de purification. Mais, grand savant, vous ne savez donc pas que l'influence sanitaire de la lumière est aussi bonne que celle du soleil ; sous le rapport de l'éclairage nos salles de spectacles ne laissent rien à désirer.

Voici comment nos hygiénistes en chambre voudraient nous obliger à construire nos théâtres :

Salles recevant la lumière solaire à profusion.

Construction en forme de voûte arrondie sans aspérités ni ornements d'aucune sorte.

Suppression absolue de tout tapis, rideaux, tentures, etc., les sièges seront cannés ou en treillage de fer comme les sièges de jardin ; les planchers imperméables et recouverts de sable; le tout sera lavé et désinfecté chaque jour.

Avec ça nous aurons un théâtre « ous qu'y aura de l'hygiène et du plaisir. »

Pour compléter la proposition de M. Hanriot je proposerai l'addition d'étuves (système A.-J. Martin) ; chaque spectateur ou spectatrice sera deshabillé et revêtu d'une blouse pour pénétrer dans la salle ; ses vêtements seraient désinfectés pendant la représentation ; dix médecins hygiénistes seraient attachés à chaque théâtre aux appointements de dix mille francs par an. Je suis candidat.

Oh hygiène ! que de bêtises on fait et dit en ton nom.

A. Lutaud.

LE CONSEIL DE RÉVISION MATRIMONIAL

L'Académie de médecine a été saisie par M. Pinard d'une proposition qui mérite de ne pas passer inaperçue. Il s'agit d'instituer une sorte de certificat d'aptitude au mariage. Seraient seuls autorisés à prendre mari ou femme les candidats qui présenteraient toutes les garanties possibles au point de vue de la santé des enfants à naître. La société se tiendrait en garde contre l'invasion des chétifs, des

malingres, des êtres qui ne sont pas destinés à durer et qui perpétuent les infirmités, les tares, les dégénérescences.

Il serait facile de tourner en moquerie ce projet. Mais les effets de sourire qu'on en tirerait à peu de frais ne valent pas d'être recherchés. Laissons aux faiseurs de revue la scène où la timide fiancée viendrait solliciter d'un jury d'Etat le diplôme qui lui ouvrirait l'accès des félicités conjugales. Laissons aux mêmes amuseurs publics toutes les gauloiseries inoffensives que comporte la question. Et tâchons de la prendre de plus haut.

On ne saurait s'étonner que pareille idée hante le cerveau des médecins. Le souci de l'hygiène devait forcément conduire à quelque conception semblable. Ce n'est pas assez de guérir les malades ou de prévenir la maladie chez les gens bien portants ! Mieux vaut (et la science fournit à cet égard de très précieuses indications) empêcher la venue au jour de tous les porteurs de microbes (il faudrait ici un mot grec) qui sèment la mort dans le monde. Reste l'exécution de ce plan à la fois si simple et si grandiose. Elle pourrait bien réserver quelques déceptions à ceux qui l'ont tracé. Mais cela, on le verra plus tard. Il faut commencer par le commencement.

Les économistes avaient devancé les hygiénistes. Vers le milieu de ce siècle, on était très préoccupé, en France, mais surtout en Angleterre et en Autriche, d'empêcher les unions inconsidérées. Nombre de publicistes demandaient qu'avant de contracter mariage, les futurs époux fussent tenus de prouver qu'ils étaient en état de suffire aux besoins de la famille future. En Autriche, cette exigence a même passé dans la loi. Si elle en avait cru Stuart Mill, l'Angleterre eût suivi cet exemple. Le problème de la misère préoccupait alors les esprits, comme aujourd'hui celui de la santé publique. Au fond, c'est toujours le même problème.

Et c'est toujours le même égoïsme de la part des heureux, ou des bien portants. Les heureux veulent s'épargner le spectacle de la misère, et aussi les révoltes que la misère suscite. Les bien portants veulent s'épargner le spectacle de la maladie et le péril de la contagion. Du haut de leur aisance, ou de leur santé également insolentes, ils signifient aux pauvres et aux malades qu'ils n'ont le droit ni de vivre, ni de naître... Sans doute, une société qui serait composée exclusivement de gens capables de gagner leur pain, et de gens très sains, serait une société modèle. Mais, pour en arriver là, il faudrait, durant combien de générations ! imposer aux trois-quarts de l'humanité des sacrifices que nul n'est en droit d'exiger d'autrui. Voyez-vous la raison d'Etat, successivement chassée des autres domaines, régner en maîtresse dans l'organisation des destinées individuelles ? Voyez-vous la puissance publique disant aux citoyennes et aux citoyens : Tu n'aimeras pas, tu ne te marieras pas, tu ne te fonderas pas une famille ?

Il faudrait aussi être logique. On se plaint, non sans motif, de la

dépopulation de la France. Le système dont il est ici question ne me paraît pas de nature à enrayer ce mouvement. J'entends bien l'objection : S'il ne naît que des enfants robustes, exempts d'hérédités redoutables, ce sera tout bénéfice. Mais je ne suis pas frappé de la valeur de cette objection. Voyez comment procède la nature. Elle crée avec prodigalité. Il y a, dans ses créations, des ébauches et des types achevés ; des merveilles et des monstres ! Ce qui est sûr, c'est que la vie jaillit intarissablement. A vouloir réglementer la vie, qu'est-ce qui prouve qu'on n'en diminuerait pas la fécondité ? Et si l'on songe aux luttes entre nations — je prends ici le mot dans toute son étendue, je parle de la lutte scientifique, industrielle, aussi bien que de la guerre — est-il donc si nécessaire d'être absolument bien portant, soit pour fournir de la chair à canon, soit pour s'illustrer par quelque invention géniale d'atelier ou de laboratoire, qui assure à un pays la suprématie dans un ordre quelconque de travaux ?

Si l'on faisait, dans le progrès de l'humanité, la part des pauvres diables qui n'avaient que le souffle et qui parfois mourraient de faim, elle équivaudrait, sans doute, à celle des bourgeois les plus cossus et à celle des cent kilos les plus reluisants. »

J'ajoute à cette chronique fort spirituelle que nous extrayons du *Temps*, la réflexion suivante :

Voyons, confrères académiciens et accoucheurs, vous ne réfléchissez pas au sort que ferait votre proposition aux médecins praticiens, si elle était acceptée.

Si le mariage devait assurer une progéniture parfaite et indemne de toute maladie présente ou future, que deviendrions-nous, n'ayant plus de malades à soigner ? Vous, accoucheurs, vous aurez toujours de fructueuses aubaines, d'autant plus agréables que l'absence de bassins rétrécis rendra le travail facile ; mais nous, médecins non spécialistes, que deviendrons-nous ?

EUNUQUES ET HAREMS

M. Hikmet a adressé à la Société d'anthropologie de Paris un mémoire sur les *Eunuques de Constantinople* qui ne manque pas d'intérêt.

Les eunuques employés dans les harems de Constantinople comme ceux des harems de Pékin, sont tous des eunuques complets. Il ne doit rien rester des parties génitales dont l'ablation se fait à l'aide d'un rasoir lorsque l'enfant est en bas âge. Ce sont généralement des nègres d'Abyssinie ou du Soudan vendus à des marchands d'esclaves.

Ils sont dolichocéphales, avec saillie du crâne en arrière. Ils deviennent de grande taille et obèses, avec développement exagéré des pectoraux et des muscles des reins. Ils vivent jusqu'à un âge avancé, mais ont une sénilité précoce.

Les eunuques, en dépit de leur mutilation, conservent encore certaines sensations. Ils recherchent la société de la femme, aiment les sucreries, les bijoux, les parfums. Ils n'ont pas de jugement, admettent tout ce qu'on leur dit, sans en chercher la preuve. Ils sont doux, bons avec les animaux et avec les enfants, fidèles à leur maître, mais n'ont aucun courage. Ils sont fanatiques comme les femmes.

Leurs fonctions consistent à servir les femmes et les princes. Ils peuvent entrer partout. Ils sont au nombre d'environ 600 pour servir 300 femmes du harem de Constantinople.

Autrefois, il y avait des eunuques blancs venus de Circassie ; mais il n'en reste plus que cinq ou six. Ils sont vieux et sont employés maintenant à divers offices dans le palais, en dehors du Harem.

Le grand chef des eunuques est supérieur au maréchal. Enfin un code pénal spécial leur est affecté. Les peines consistent en l'application du fouet et du bâton.

A propos des eunuques on peut parler du *Harem impérial*. La *Revue des Revues* publie un curieux article sur celui du sultan Abdul-Hamid. Nous en détachons cet extrait relatif à l'éducation des odalisques :

« Cette éducation, d'une complication raffinée, est toute spéciale, et destinée uniquement à développer en ces jeunes beautés toutes les grâces, toutes les séductions, toutes les perfections capables de charmer les sens les plus blasés ; les sciences mystérieuses et enivrantes ; harmonie voluptueuse du maintien, de la démarche et du geste ; chant mélodieux, danse lascive, langage poétique et imagé, intonation délicatement nuancée, douceur éloquente des regards, mollesse attirante des attitudes, caresses délicieuses, tout ce que l'artifice le plus exquis peut ajouter au charme de la femme, tel est l'art que l'expérience orientale enseigne à la beauté dans cette académie de l'amour.

En général, la durée de cette instruction est de deux ans, et se termine par un examen solennel que préside la Validé-Sultane. Chacune de ses jolies élèves doit alors connaître tous les détails du service qu'elle aura à remplir, la façon de pencher devant le Sultan l'aiguière de vermeil à l'eau parfumée, de lui présenter les pantoufles et le linge de lui servir ses breuvages favoris. Elle doit être au courant de ses préférences et de ses antipathies, de ses caprices, de ses manies, avant d'être admise à lui faire le sacrifice de sa beauté nouvellement éclose.

La jeune odalisque, en effet, atteint ordinairement l'âge nubile au moment où son éducation se termine. Mûre alors pour l'alcôve impériale, elle n'a plus qu'à attendre au harem que le caprice du Grand-Seigneur, au cours d'une de ses visites, daigne s'arrêter sur elle. »

Philologie médicale

LA MALADIE DES NOMS PROPRES

(Suite, voyez n° 2.)

Duroziez (Signe de). Double souffle intermittent crural. Bruit que l'on entend dans l'insuffisance aortique en auscultant l'artère fémorale avec un stéthoscope, de manière à la comprimer légèrement.

Eberth (Bacilles d'). Syn. *Bacille typhique. Bacillus typhosus.* Bactéries se présentant sous la forme de bâtonnets animés de mouvements très vifs ; agents pathogènes de la fièvre typhoïde.

Ecker (Bouchon de). *Bouchon endodermique.*

Ehrlich (Cellules d'). *Éosinophiles.*

Emmet (Opération d'). Trachélorrhaphie.

Erb (Signe de). 1° Augmentation de l'excitabilité électrique des muscles et des nerfs dans la tétanie. — 2° Disparition du réflexe pupillaire à la douleur (tabes).

Erb (Syndrome bulbaire de). *Myasthénie.*

Erb (Type scapulo-huméral ou forme juvénile de). Nom sous lequel Erb réunit les différents cas d'atrophie musculaire progressive ayant débuté par l'épaule et le bras et frappant de préférence les enfants.

Esmarch (Bande ou Appareil d'). Appareil composé d'une bande élastique que l'on enroule autour d'un membre pour en chasser le sang vers la racine, et d'un lien circulaire, également élastique, qui empêche le retour du sang dans le membre rendu exsangue.

Estlander (Opération d'). Opération qui consiste à pratiquer la résection sous-périostée de plusieurs côtes sur une étendue plus ou moins considérable. On y a recours dans les pleurésies purulentes chroniques.

Farabeuf (Opération de). *Ischio-pubiotomie.*

Fauchard (Maladie de). Périodontite expulsive.

Fothergill (Maladie de). Névralgie faciale (V° paire).

Frédéric Müller (Signe de). Phénomène consistant en des battements du voile du palais et des amygdales dû à l'association du pouls capillaire et des pulsations carotidiennes. Il se rencontre dans l'insuffisance aortique.

Friedreich (Maladie de) (1861). Syn. *Ataxie* ou *Tabes héréditaire.* Affection chronique de la moelle, n'ayant aucun lien avec l'ataxie locomotrice, caractérisée principalement par des troubles de la coordination motrice (ataxie statique, démarche tabéto-cérébelleuse), par des déformations des pieds et par du nystagmus ; enfin, au point de vue évolutif, elle est caractérisée, par son début dans l'enfance, sa durée indéfinie et son caractère de maladie familiale.

Friedlander (Microbe de). Nom donné au pneumobacille.

Gerhard (Réaction de). Réaction particulière que présente l'urine des malades atteints de coma diabétique. Elle consiste dans l'apparition d'une coloration rouge Bordeaux ou Porto due à l'addition de perchlorure de fer. Cette réaction ne caractérise pas la présence de l'acétone comme on l'a dit, mais bien de l'acide diacétique ; elle peut aussi être donnée par d'autres corps.

Gerlach (Réseau de). Réseau formé dans la substance grise des centres nerveux par l'enchevêtrement des ramifications protoplasmiques des cellules nerveuses. Ces prolongements n'ont entre eux que des rapports de contiguïté et non de continuité.

Gianuzzi (Croissants de). Syn. *Demi-lune de Heidenhain.* Groupe de petites cellules granuleuses disposées en croissant, situées dans les acini des glandes salivaires.

Gmelin (Réaction de). Réaction obtenue en faisant couler doucement de l'acide nitrique le long des parois d'un verre qui contient l'urine d'un malade atteint d'ictère biliphéique.

L'acide va au fond du verre, et entre les deux liquides se forme une série de disques colorés dont le plus élevé d'un beau vert-émeraude, est dû à la transformation par oxydation de bilirubine en biliverdine.

Godelier (Loi de). Loi suivant laquelle la tuberculose du péritoine est toujours accompagnée de la tuberculisation de l'une ou l'autre plèvre.

Golgi (Cellule de). Neurone d'association à cylindre-axe court qui se subdivise dès son origine en ramifications terminales sans sortir de la substance grise.

Golgi (Corpuscules de). Corpuscules tactiles spéciaux situés au niveau des insertions tendineuses et qui permettent probablement d'apprécier l'effort musculaire (comparé au dynamomètre).

Græfe (Signe de). Défaut de synchronisme entre le mouvement d'élévation de la paupière supérieure et le mouvement de bas en haut du globe oculaire. Il se rencontre dans le goître exophthalmique.

Gram (Méthode de). Méthode de coloration des microbes, qui consiste à faire agir une solution iodo-iodurée (liqueur de Gram) sur une préparation déjà colorée par une couleur d'aniline (violet de gentiane). Si on lave ensuite cette préparation à l'alcool, certains microbes se décolorent (*ne prennent pas le gram*), tandis que d'autres restent plus ou moins fortement teintés (*prennent le gram*).

Grancher (Maladie de). Voir : *Spléno-pneumonie.*

Grancher (Schéma de). Groupement des signes fournis par la palpation, la percussion et l'auscultation du poumon, dans la pleurésie séro-fibrineuse, permettant de diagnostiquer l'état du poumon sous-jacent. Lorsqu'on trouve : son + (de tonalité plus élevée que normalement), vibrations + (augmentées d'intensité), respiration — (faible ou rude), on a le schéma + + —, qui indique une congestion pulmonaire presque toujours de nature tuberculeuse.

Grandry (Corpuscules de). Corpuscules du tact composés de deux cellules tactiles entre lesquelles se trouve un disque tactile auquel aboutit un cylindre-axe.

Graves (Maladie de). Voir : *Goitre exophtalmique.*

Gubler (Réaction de). Réaction obtenue en versant doucement de l'acide nitrique nitreux dans un verre contenant l'urine d'un malade atteint d'ictère hémaphéique. On obtient une coloration brun-acajou vieilli qui, pour Gubler, était caractéristique de la présence d'hémaphéine dans le sang.

Gubler (Tumeur de). Tumeur dorsale du carpe dans la paralysie saturnine.

Guérin (Loi de J.). Loi d'après laquelle le rachitisme procède, dans la déformation du squelette, de bas en haut ; le degré des déformations successives est en rapport avec leur ordre de manifestation.

Hammond (Maladie de). Nom donné quelques fois à l'*Athetose.*

Hanot (Maladie de). Cirrhose hypertrophique avec ictère chronique.

Hansen (Bacille de Bacille de la lèpre Bacillus lepræ). Bacille très voisin sous tous les rapports du bacille de la tuberculose. Agent spécifique de la lèpre.

Harley (Maladie de). Voir : *Hémoglobinurie paroxystique.*

Havers (Canaux de). Canaux cylindriques, larges de 1 à 2 dixièmes de millim., creusés dans la substance osseuse. Autour de chacun de ces canaux existe une série de lamelles osseuses disposées en gaines concentriques (système de Havers).

Heberden (Nodosités d'). Épaississement des os des doigts au niveau de l'articulation de la phalangine avec la phalangette que l'on observe dans le rhumatisme chronique.

Heidenhain (Lunules ou Demi-lunes de). Voir : *Gianùzzi* (*Croissants de*).

Heim et Kreysig (Signe de). Dépression systolique des espaces intercostaux au niveau de la pointe du cœur, que l'on observe dans la symphyse cardiaque.

Heim et Sanders (Signe de). Mouvement continu d'ondulation épigastrique coexistant avec le retrait systolique de l'épigastre dans la symphyse cardiaque. Phénomène déjà signalé par Sénac.

Heinicke-Mikulicz (Opération de). Voir : *Pyloroplastie.*

Hémochromatomètre de Hayem. Hémochromomètre de Malassez. Instruments à l'aide desquels se pratique la chromométrie du sang. Voir : *Chromométrie.*

Henle (Cellules de). Grosses cellules présentant des figures caryocinétiques que Henle a décrites dans le

tube séminipare pendant la spermatogénèse.

Henle (Couche de). Couche la plus externe de la gaine épithéliale interne de la racine du poil. Cette couche est formée de cellules claires transparentes sans trace de noyau.

Henle (Fente Lacunes de). Espaces lacunaires compris entre les faisceaux de fibres musculaires du cœur.

Henle (Gaine de). Périnèvre.

Hensen (Strie intermédiaire de). Strie claire qui partage en deux moitiés le disque sombre épais de la fibrille musculaire.

Hodgkin (Maladie de). Voir : *Lymphadénie aleucémique.*

Hodgson (Maladie de). Nom parfois donné à l'insuffisance aortique d'origine artérielle.

Hoffmann (Signe de). Phénomène que l'on provoque dans la tétanie et qui est fondé sur l'hyperexcitabilité des nerfs. Il suffit de percuter les nerfs qui répondent à des territoires cutanés atteints de paresthésie pour réveiller les spasmes.

Hunter (Loi de). Loi d'après laquelle « deux fièvres différentes ne peuvent exister à la fois dans le même organisme ». Cette loi n'est plus admise aujourd'hui ; on connaît de nombreux exemples d'association de fièvres (éruptives ou non).

Huntington (Chorée de). Voir : *Chorée chronique.*

Hutchinson (Dent de). Malformation des incisives médianes supérieures de la deuxième dentition ; elle est caractéristique de la syphilis héréditaire tardive, et consiste dans l'échancrure semi-lunaire du bord libre de la dent, le rétrécissement de la partie supérieure, et la forme arrondie des bords latéraux.

Hutchinson (Faciès de). Aspect de la face chez les malades atteints d'ophthalmoplégie. Il est caractérisé par l'immobilité des globes oculaires, et la chute des paupières que le malade cherche à relever en contractant son frontal.

Hutchinson (Triade de). Syndrome caractéristique de la syphilis héréditaire, consistant en malformations dentaires, lésions oculaires et lésions auriculaires.

Huxley (Couche de). Couche moyenne de la gaine épithéliale interne de la racine du poil. Elle est formée de cellules épaisses présentant le vestige d'un noyau.

Jaccoud (Signe de). Mouvement de reptation systolique précordial, ou mouvement de roulis, que M. Jaccoud a signalé dans la symphyse cardiaque.

Jackson (Syndrôme de). Association d'une hémiplégie de la langue et du voile du palais avec une paralysie du nerf récurrent du même côté.

Jacksonnienne (Épilepsie). Syn. *E. Bravais-jacksonnienne.* Epilepsie localisée à une moitié du corps, ou à un membre, ou à un groupe musculaire et provoquée par une irritation de la zone rolandique.

Jendrassik (Manœuvre de). Manœuvre qui consiste à tirer fortement sur les deux mains unies par l'extrémité des doigts recourbés en crochet. Elle a pour but d'imposer au sujet dont on examine les réflexes rotuliens un effort pendant lequel les groupes musculaires considérés restent à l'état de relâchement complet.

Kaposi (Maladie de). *Xéroderma pigmentosum.*

Kernig (Signe de). Symptôme consistant en ce fait que, le malade étant assis sur son lit, les genoux restent toujours plus ou moins fléchis sans qu'on puisse arriver à les ramener dans l'extension complète. Cette position est due à la contracture des fléchisseurs ; c'est un symptôme constant des méningites simples ou tuberculeuses : il permet de faire le diagnostic dans les cas de méningites frustes.

Klebs (Bacille de). Syn. *Bacille de Læffler. Bacille de la diphtérie. Bacillus diphteriæ.* Agent spécifique de la diphtérie.

Koch (Bacille de). Syn. *Bacille de la tuberculose. Bacillus tuberculosis.* Agent spécifique de la tuberculose.

Kolliker (Cellules de). Petites cellules disposées par groupes, provenant de la cinèse des cellules de Henle, et destinées à se transformer en spermatoblastes au cours de la spermatogénèse.

Koplik (Signe de) (1896). Symptôme décrit par Koplik à la période prodromique de la rougeole, et consistant dans l'apparition sur la muqueuse buccale, principalement sur la face interne des joues, de petites efflorescences d'un blanc bleuâtre de 2 à 6 millim. de diamètre, entourées d'une aréole inflammatoire. Ce signe apparaissant dès le premier ou le second jour de la maladie, permet de faire le diagnostic avant l'éruption.

Kopp (Asthme de). Syn. *Asthme thymique. Phrénoglottisme. Laryngospasme. Spasme glottique essentiel*

des nourrissons. Névrose se rencontrant chez les enfants à la mamelle, et caractérisée par des crises de suffocation liées à une contracture des cordes vocales. Elle semble due à une auto-intoxication d'origine gastro-intestinale.

Kraske (Opération de). Opération qui consiste à réséquer une partie du rectum en l'abordant par la voie sacrée et en respectant les sphincters.

Krause (Corpuscules de). Corpuscules du tact siégeant dans le chorion de la conjonctive.

Kreysig (Signe de). *Heim et Kreysig (Signe de).*

Kühne (Buissons terminaux de). Ramifications terminales de la fibre nerveuse dans le muscle au niveau de la plaque motrice.

Kussmaul et Kien (Respiration de). Type respiratoire qui s'observe dans le *Coma diabétique* : il consiste en une inspiration profonde suivie d'une courte pause en inspiration forcée, et en une expiration brève et gémissante à laquelle succède une nouvelle pause. Ces phénomènes se reproduisent ensuite dans le même ordre.

Laënnec (Cirrhose de). Cirrhose atrophique du foie, d'origine alcoolique.

Laënnec (Catarrhe suffocant de). *Bronchite capillaire.*

Landouzy-Dejerine (Type facio-scapulohuméral d'atrophie musculaire de). Variété d'atrophie musculaire intéressant les muscles de la face, des épaules et des bras. C'est une des formes de la myopathie primitive progressive.

Landry (Maladie de). (1859). *Paralysie ascendante aiguë.* Affection caractérisée par une paralysie débutant par les membres inférieurs, envahissant rapidement le tronc et les membres supérieurs, et amenant la mort en quelques jours. Sa localisation anatomique a été rapportée par les uns aux nerfs périphériques, par les autres à la moelle. Sa cause est une infection dont l'agent peut être un microbe variable.

Lasègue (Maladie de). *Persécution (Délire de).*

Lasègue (Signe de). Symptôme fréquent de la névralgie sciatique : si on pratique la flexion de la cuisse sur le bassin, la jambe étant en extension sur la cuisse, le mouvement est bientôt arrêté par suite de la douleur très vive que ressent le malade au niveau de la fesse, douleur causée *par le tiraillement du nerf ;* si au contraire on pratique le même mouvement, la jambe étant fléchie sur la cuisse, la douleur est faible ou même nulle.

Lasègue (Syndrome de). Syndrome se rencontrant dans l'hystérie : le malade est incapable de faire un seul mouvement de son membre anesthésique sans le secours de la vue ; tandis que les mouvements suggérés peuvent être accomplis sans l'aide de la vision.

Laugier (Hernie de). Hernie à travers le ligament de Gimbernat.

Leyden-Mœbius (Type). Variété d'atrophie musculaire débutant dans le jeune âge, par les membres inférieurs. C'est une des formes de la myopathie primitive progressive, voisine de la paralysie pseudo-hypertrophique de Duchenne.

Leydig (Cylindres Colonnettes). Syn. *Colonnes musculaires.* Groupes de fibrilles musculaires réunies en petits faisceaux, dans l'intervalle desquelles se trouve le protoplasma granulé ou sarcoplasma et les noyaux.

Lichtheim (Signe de). Possibilité pour un sujet aphasique d'indiquer à l'aide des doigts le nombre de syllabes des mots qu'il ne peut prononcer. — On a considéré ce signe comme un symptôme pathognomonique de l'aphasie sous-corticale.

Little (Maladie de). Tabès dorsal spasmodique.

Lobstein (Maladie de). *Ostéopsathyrosis.*

Ludwig (Angine de). (1836). Variété de phlegmon du plancher de la bouche, caractérisée par une tuméfaction de la région sus-hyoïdienne d'une dureté ligneuse, augmentant rapidement et arrivant quelquefois dès le 2e jour (d'où le nom d'angine). Elle s'accompagne en même temps d'un état général grave indice de son caractère infectieux.

Lutsgarten (Bacille de). Bacille décrit par Lutsgarten comme étant celui de la syphilis.

Mac Burney (Point de). Point situé au milieu de la ligne qui joint l'ombilic à l'épine iliaque antéro-supérieure du côté droit et qui correspond à peu près à l'insertion de l'appendice sur le cæcum. La douleur à la pression en ce point limité est un signe d'appendicite.

(*A suivre.*)

Variétés

Jean-René Sigault et la Symphyséotomie. — Le premier essai fut tenté avec un plein succès, dans la nuit du 30 septembre au 1er octobre 1777, sur la femme d'un soldat du guet nommé Souchot. La femme Souchot avait eu jusque-là cinq couches malheureuses : Sigault avait pour assistant le docteur Alph. Leroy, régent de la Faculté de Médecine de Paris.

Comme tous les novateurs, Sigault malgré de brillants débuts, ne connut qu'une gloire éphémère ; quelques insuccès, habilement exploités par d'envieux confrères, suffirent à éteindre rapidement le premier enthousiasme. Sa méthode, combattue avec un acharnement incroyable, une partialité évidente, par des hommes classés parmi les illustrations médicales et chirurgicales de l'époque, ne tarda pas à être regardée comme presque criminelle ; réprouvée énergiquement par les esprits réputés sérieux du temps elle fut mise à l'index par la science officielle.

Seule en Europe l'Ecole italienne de Naples ne subit pas l'influence des critiques injustes, souvent intéressées, adressées à l'opérateur et à l'opération, et parut entrevoir que les insuccès, qui avaient fait condamner la section du pubis, ne devaient être attribués qu'à des causes absolument étrangères au procédé lui-même.

Mieux que nombre d'autres, politiciens, guerriers, littérateurs, n'a-t-il pas droit à voir son nom perpétué à jamais, celui qui a su donner la maternité aux femmes déshéritées de la nature, la vie à des êtres condamnés jusque-là, et conserver nombre d'existences compromises ? N'est-ce pas à la cité où l'idée géniale a été pour la première fois exposée de prendre une telle initiative ?

Or, c'est à Angers que Sigault présenta sa thèse, comme l'a rappelé avec tant d'à-propos, le professeur Monprofit. En effet, après avoir vainement soumis son travail sur la section du pubis à l'Académie de Chirurgie en 1768, Sigault s'est vu accueillir avec le plus grand empressement par l'Université de Médecine d'Angers, devant laquelle il soutint, le 22 mars 1773, sa thèse : *An in partu contra naturam sectio symphyseos ossium pubis sectione cœsarea promptior et tutior.*

Ce n'est qu'après avoir été reçu docteur en médecine à Angers, que J. R. Sigault vint se fixer à Paris, où il se présenta de nouveau (avec un travail étranger à la section de la symphyse) devant la Faculté de Médecine de Paris en 1776, comme en témoigne l'inscription relevée sur sa nouvelle thèse : *Johannes Renatus Sigault, Divionœus,* Doctor-Medicus Andegavensis, *nec non saluberrimæ Facultatis medicinœ Parisiensis baccalaureus. A. R. S. 1776.*

En 1777 seulement, Sigault, persévérant dans sa première idée, comme tout homme sûr de soi, et ayant compris les immenses services que pouvait rendre sa découverte, fait la première symphyséotomie.

L'Académie de médecine et la Faculté furent à ce moment si enthousiasmées, que, dans une séance mémorable, elles votèrent, à l'unanimité des membres présents, les résolutions suivantes :

« 1° Que les rapports sur l'opération, imprimés au plus tôt, au nom et aux frais de la Faculté seraient distribués, non seulement à tous les docteurs, aux médecins regnicoles et étrangers, mais encore au monarque bienfaisant qui gouverne, aux princes et magistrats, afin que tout le monde soit instruit de la découverte de ce nouveau moyen de sauver des mères et des enfants.

« 2° La Faculté regrette de ne pouvoir donner une pension à la femme Souchot, mais elle lui accorde un secours de 360 livres. Elle lui promet ses services, ses bons offices, et même de porter aux pieds du monarque bienfaisant ses respectueuses prières pour elle et de solliciter, auprès des ministres et de tous les ordres de citoyens, une récompense pour cette femme forte qui s'est dévouée à une opération nouvelle.

« 3° Elle ne peut récompenser assez dignement l'inventeur d'une découverte si utile à l'humanité ; mais, comme témoignage de sa reconnaissance et de son admiration, elle ordonne qu'on grave sur le jeton d'argent du doyen l'inscription suivante : *Sectio Symphys : oss : pub : 1768 Invenit, proposuit ; 1777 Fecit feliciter J.-R. Sigault D. M. P., Juvit Alph. Le Roi D. M. P.* »

En présence de cet enthousiasme de ses contemporains qui, privés de l'antisepsie inconnue, ne pouvaient que difficilement apprécier le mérite vrai de la géniale idée de Sigault, on est étonné de voir que ce nom est presque inconnu.

Aussi devons-nous remercier les docteurs Monprofit et Labesse d'avoir remis en vedette le nom de cet illustre obstétricien français.

Documents médicaux

Reliures en peau humaine.— En faisant une tranchée dans la cave de la Taverne du Panthéon, on a trouvé quelques vieilles pièces de monnaie sans grand intérêt pour les numismates. Ce qui est plus étrange, c'est qu'elles étaient enveloppées dans un vêtement de peau humaine.

Un professeur du Muséum l'a parfaitement démontré et il contait dernièrement que le fait n'a rien d'extraordinaire. On lit en effet, dans *l'Histoire de Montgaillard* :

On tannait à Meudon la peau humaine, et il est sorti de cet affreux atelier des peaux très bien préparées. Le duc d'Orléans (Egalité) avait un pantalon de peau humaine. Les beaux cadavres des suppliciés étaient écorchés, et leur peau tannée avec un soin particulier. La peau des hommes avait une consistance et un degré de beauté supérieurs à la peau de chamois : celle des femmes présentait moins de solidité en raison de la mollesse du tissu.

Ce texte qu'on peut vérifier, est emprunté à la quatrième édition, parue en 1828, page 290 du livre que nous avons cité. (*Aurore.*)

Conseil matrimonial. — Un curieux projet de loi vient d'être introduit dans la législature de l'Etat de Minnesota. Il est intitulé « Bill pour l'amélioration de la race », et il interdit le mariage sous peine de fortes pénalités aux individus atteints de folie, de phtisie et autres tares héréditaires déterminées.

Un certificat de médecin devra accompagner désormais toutes les pièces requises pour contracter mariage.

De plus, le mariage est prohibé aux femmes ayant dépassé quarante-cinq ans ; aucune limite d'âge n'est imposée aux hommes.

Le suicide parmi les pharmaciens.— D'après une statistique portant sur quatorze années, les pharmaciens se suicident un peu moins que les autres hommes ; c'est consolent : leur mortalité de ce chef ne serait que de 2.05 pour 10.000, au lieu de 2.1 ; et cependant ce n'est pas la facilité qui leur en manque. Disons toutefois que la fréquence du suicide paraît, ces années dernières, s'élever parmi eux comme dans les autres professions. C'est ainsi que la statistique en question indique les chiffres de 6,3 pour 10,000 en 1888, de 13,6 (?) pour l'année 1897 et de 5,5 pour les années 1898 et 1899.

Mais ce que le suicide des pharmaciens a de spécial, c'est qu'il se fait le plus souvent par le poison. C'est du reste assez naturel. Sur 100 suicides masculins, on compte 64 pendus, 15 tués par coup de feu, 13 noyés et 2,5 empoisonnés. Les pharmaciens qui se sont donné volontairement la mort dans les quatorze dernières années l'ont fait par le poison dans l'énorme proportion de 56.7 %. En 1898, le poison a été employé par eux dans plus de 80 % des cas ; en 1899, ils ont eu davantage recours aux armes à feu, si bien que la moitié seulement se sont servis du poison et un bon tiers des armes à feu.

La plupart des pharmaciens qui se sont suicidés avaient de vingt à trente ans ; ils n'avaient pas eu encore le temps de faire fortune.

Les rêves.— Qui, de la femme ou de l'homme, rêve le plus souvent, — pendant le sommeil, s'entend ?

Telle est la question psycho-physiologique que s'est posée un médecin viennois qui s'est fait une spécialité de ces sortes de problèmes cérébraux.

Voici la réponse qu'il a publiée à ce sujet dans une revue scientifique autrichienne.

Treize hommes sur cent contre trente-trois femmes sur cent rêvent toujours pendant leur sommeil.

Le nombre des hommes qui rêvent fréquemment est de 27 % ; le nombre des femmes atteint 45. D'une manière générale on peut dire que le sexe faible a deux fois plus de propension que le sexe fort.

Neuf personnes sur cent ignorent absolument le phénomène cérébral dont nous parlons et quatorze sur cent ne rêvent que très rarement.

Nous n'apprendrons à personne que presque tous nos rêves nous sont suggérés plus ou moins directement par les incidents de notre vie matérielle de tous les jours.

Recherches historiques

RECHERCHES HISTORIQUES. UNE MAISON DE SANTÉ A LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE.

On a beaucoup parlé dans ces dernières années de la maison de santé du Dr Belhomme qui, à la fin du règne de Louis XVI et plus tard, sous la Terreur, a sauvé de la Bastille et de l'Echafaud un nombre considérable de condamnés. Autrefois, comme aujourd'hui, les coupables de haute marque étaient déclarés irresponsables, placés dans une maison de santé ; puis relachés au bout de quelques mois.

Si nos financiers de haut vol abrègent autant que possible le temps qu'ils passent aujourd'hui dans la maison de santé, il n'en était pas ainsi à la fin du dix-huitième siècle. A cette époque, notre vénéré confrère Belhomme a pu conserver dans son établissement, pendant des années, des personnages qui ne l'auraient quitté que pour passer sous les dangereux réquisitoires des procureurs du roi Louis XVI ou de Fouquier-Tinville.

Avant de décrire la maison de santé du Dr Belhomme, il m'a paru intéressant de faire connaître un fait curieux, rappelé par M. G. Lenôtre, qui démontre l'utilité que pouvait avoir cet établissement :

« Dans la *Correspondance secrète* sur la cour de France, dont le manuscrit original est conservé à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, on rencontre, à la date du 17 février 1787, la note que voici :

« La semaine dernière, la reine, en arrivant à l'Opéra, fut très applaudie et fit trois révérences au public, suivant l'usage. On entendit à ce moment un coup de sifflet s'élever de la foule. Quoique cette insolence ne pût provenir que d'un fou ou d'un homme abominable, la reine en parut extrêmement affectée. Elle s'enfonça dans sa loge et l'on prétend qu'elle déclara qu'à l'avenir, lorsqu'elle viendrait au spectacle, les portes en seraient fermées et sa suite seule y serait admise ».

Le spectateur coupable de cette inconvenance n'était ni « un fou » ni un « homme abominable ». Il se nommait le marquis de Saint-P... C'était, tout simplement, un de ces jeunes seigneurs philosophes qui se piquaient de trouver mal faite une société, où pourtant ils avaient toutes leurs aises, et qui appelaient de leurs vœux le règne « de l'égalité et de la raison », sans présager apparemment la rude leçon qu'il leur réservait. Tel était le snobisme de ce temps-là.

Donc, M. de Saint-P... avait imaginé, soit par bravade, soit en manière de plaisanterie, cette grossière manifestation et interrompu par

un coup de sifflet les révérences de la pauvre princesse interdite ; il est bien inutile d'ajouter qu'en un instant il fut poussé hors du parterre, jeté dans le couloir, remis aux exempts, traîné au poste et conduit au Châtelet où il dut subir un interrogatoire dont, à la vérité, je n'ai retrouvé nulle trace.

J'avais noté ce petit incident, assez typique, bien persuadé que je ne serais jamais renseigné sur les suites de ce fait-divers, lorsqu'un jour, en feuilletant la *Gazette des Tribunaux* de 1838, mon attention fut attirée par ce titre :

TRIBUNAL CIVIL DE LA SEINE. — 1re CHAMBRE

Présidence de M. Rigal

AUDIENCE DU 14 MAI 1837

Irrévérences envers la reine Marie-Antoinette

Je crus d'abord à une « coquille » : comment, sous le règne de Louis-Philippe, quarante-quatre ans après la mort de la jolie reine de Trianon, le tribunal de la Seine pouvait-il s'inquiéter d'une irrévérence commise envers elle ? Par inadvertance, évidemment, l'imprimeur avait mis là le nom de *Marie-Antoinette* au lieu de celui de *Marie-Amélie.* — Eh bien, non ! D'un coup d'œil jeté sur l'article, je reconnus qu'il n'y avait pas erreur : c'était mon Saint-P... qu'on jugeait — en 1837 — *un peu plus de cinquante ans* après son coup de sifflet... !

Or voici ce qui s'était passé. Grâce à de sérieuses influences dont il disposait, Saint-P..., avait été interné chez le Dr Belhomme; il s'y était trouvé si bien qu'il n'avait pas demandé à en sortir. Il s'adonna à des études littéraires tellement abstraites qu'il ne se préoccupa nullement des événements qui se passaient au dehors ; comme la famille payait régulièrement une forte pension mensuelle, Belhomme ne songea nullement à faire sortir ce précieux pensionnaire.

La Révolution survint ; la famille Saint-P... émigra, ses biens furent confisqués et ce fut la Nation qui paya les frais de séjour du pensionnaire qu'on considérait comme interdit et aliéné. Belhomme vendit sa maison avec ses pensionnaires ; celle-ci changea plusieurs fois de propriétaires et voici comment Saint-P..., interné en 1787, sous le règne de Louis XVI, se trouvait encore dans la même maison en 1837 sous le règne de Louis-Philippe, sans s'être douté que la France avait changé six fois de gouvernement pendant cette période.

Comme le fait justement remarquer M. Lenôtre, rien ne pouvait avoir été plus heureux.

« Au lieu de cette prosaïque et calme existence dans laquelle la Fortune le capitonna dès le premier craquement du vieux monde jusqu'aux temps peu héroïques et sûrs de la monarchie bourgeoise, son-

ge-t-on aux catastrophes qui le guettaient, s'il fût resté dans la mêlée ? Lancé deux ans plus tard, son coup de sifflet eût fait de lui l'idole du peuple : tête chaude, esprit frondeur, je le vois jacobinant d'abord avec les nobles démocrates tels qu'Antonelle, Hesse, Saint-Fargeau, Clootz et consorts, à moins que, par bon ton, il ait renoncé aux joies brutales de la popularité et pris rang parmi les « chevaliers du poignard ». Admettons qu'il n'ait été ni tué au 10 Août, ni égorgé en septembre, ni condamné par Fouquier-Tinville ; il lui restait le choix, — car de demeurer tranquillement chez soi personne alors n'avait le goût ni l'idée — entre l'émigration avec Calonne ou la Chouannerie avec Charette, et ceci l'eût conduit inévitablement à mourir de misère en Allemagne, ou de la noyade à Nantes, ou du canon des bleus à Quiberon ? Si une chance inespérée l'avait sauvé de ces inconvénients, on l'eût retrouvé s'insurgeant en Vendémiaire ou conspirant avec Cadoudal ; et c'était alors la déportation à Sinnamari ou la fusillade à Grenelle. De guerre lasse, il se serait — comme les autres — rallié à l'Empire juste à temps pour aller périr de froid en Russie ou pour revenir les pieds gelés, fronder les Bourbons, chanter les chansons de Béranger sous les fenêtres des Tuileries et comploter le retour de l'*autre* ; d'ou procès, incarcération à Saint-Pélagie, échafaud à la grève. Tel est, en effet, l'aperçu sommaire des récompenses civiques réservées à tous ceux qui, par amour de l'harmonie sociale, firent leur partie dans le grand charivari politique qui se prolongea de 1789 à 1830 ».

Mais par quel hasard, direz-vous, Saint-P.... se trouvait-il avoir à faire à la justice en 1837 ? C'est encore M. Lenôtre qui va nous l'apprendre :

« Depuis longtemps il ne pensait plus à la liberté lorsqu'un jour, ayant terminé une étude comparative des historiens de la décadence grecque qui lui semblait pleine d'actualité, il eut l'idée qu'en dédier la publication au roi, ainsi que la chose était d'usage au temps de sa jeunesse et il obtint qu'on fît venir l'imprimeur auquel son manuscrit était confié afin de combiner avec lui la disposition de son titre :

...présenté à S. M. Louis XVI, roi de France et de Navarre, par son très dévoué et très obéissant...

— Pardon, monsieur le marquis, interrompit l'imprimeur, ne préférez-vous point dédier votre ouvrage *à la mémoire* de Louis XVI ? Cela paraîtrait plus judicieux

— Tiens ! le roi est donc mort ? Récemment ?

Le visiteur, qui se savait dans une maison de santé, ne s'étonna pas pas outre mesure de la question ; mais il recula prudemment sa chaise et s'assura, d'un regard, qu'il pourrait, au besoin, gagner rapidement la porte.

— Eh bien ! nous mettrons Louis XVII.

— C'est que... Louis XVII est mort aussi.

— Bah ! Il y a-t-il un Louis XVIII, au moins ?

— Il y en a eu un ; mais il est allé rejoindre ses ancêtres. Depuis longtemps, sans doute, monsieur le marquis s'est retiré du monde ?

— Ma foi, il y a quelques années, je n'ai pas compté. Que d'événements en si peu de temps ?

— Oh ! des événements, ça, on en a vu !

— Qui règne donc en France ? Je ne lis point les journaux.

— C'est Louis Philippe, depuis sept ans.

— Et nous sommes en... ?

— Mil huit cent trente-sept.

— Comme le temps passe ! Ce Louis-Philippe serait alors l'arrière-petit-fils de Louis XVI.

— Dame ! je ne saurais trop vous dire... On en a tant vu et tant raconté ; ils se sont si bien remplacés, déplacés, restaurés, détrônés, rétablis, exilés, rappelés, que je m'y perds un peu... D'autant plus qu'il y a eu, mêlé à tout cela, un certain Napoléon... mais ce serait trop compliqué, n'en parlons pas...

C'est ainsi qu'en une heure de temps, le marquis de Saint-P... apprit toute l'histoire de France, depuis les Etats généraux jusqu'à la Charte de 1830, et qu'il connut en même temps le jugement d'interdiction rendu contre lui en 1796. De tous les siens un seul survivait, le comte de C..., auquel il se fit connaître et qui mit un grand zèle à établir devant les tribunaux les incidents de la résurrection de Saint-P... et l'escroquerie dont celui-ci avait été victime.

On plaida en mainlevée d'interdiction. Le juge-commissaire chargé d'interroger le marquis de Saint-P... trouva en lui un homme « d'une grande présence d'esprit et d'une rectitude parfaite de jugement ». Il n'avait conservé, du reste, qu'un très vague souvenir de la soirée de l'Opéra ou peut-être ne voulait-il pas se rappeler. »

L'interdiction fut levée et l'on relira les détails de ce curieux procès dans la *Gazette des tribunaux* du 20 mai 1838.

Mais revenons au Dr Belhomme et à sa maison de santé. Il pensait qu'on y était fort bien ; les chambres très aérées, les jardins spacieux ; il s'y passait même quelques intrigues amoureuses (cela a lieu encore aujourd'hui dans les maisons d'hydrothérapie) ; mais la cuisine y était surtout fort recherchée ; nous n'étonnerons personne en disant qu'il en est de même aujourd'hui dans les maisons de santé moderne, dont les directeurs offrent de plantureux dîners, non pas à leurs malades, mais aux confrères qui y envoient des clients.

Le propriétaire de cet établissement ne s'occupait pas plus de médecine que de politique : lié avec quelques-uns des puissants de l'époque, il avait employé son crédit à obtenir une sauvegarde tacite en faveur de sa maison ; les prisonniers qu'on lui confiait sous le prétexte de rétablir leur santé étaient assurés — tant qu'ils payaient — de ne point tomber sous la griffe de Fouquier-Tinville. Ses pensionnaires étaient à peine surveillés et rien ne leur eût été plus facile que de s'évader ; mais aucun, comme bien on pense, n'en eut jamais l'idée, surtout pendant les périodes troublées.

Où était située cette maison justement célèbre ?

M. Lenôtre avait longtemps et minutieusement cherché dans les dossiers des Archives et sur les plans anciens de Paris un indice précis de l'emplacement qu'avait occupé, dans le faubourg de Charonne, la maison de santé du Dr Belhomme qui servit de prison sous la Révolution. Ni les pièces de police, ni les topographies les plus détaillées ne lui avaient fourni sur ce point spécial aucun renseignement et il avait laissé là cette enquête — à son grand dépit, car rien n'est si amusant que de savoir *comment c'était* — lorsqu'un jour, suivant par hasard la rue de Charonne, il leva les yeux sur un haut portail de style Louis XVI, garni d'une tablette de marbre sur laquelle sont très lisiblement gravés ces mots : « *Maison de santé du Dr Belhomme* »; et il songea, un peu penaud, aux heures maladroitement consacrées à ne pas trouver une indication qui, depuis cent vingt ans, sollicite si ostensiblement l'attention des passants. Mais le hasard ne prend-il pas grande part à toutes les découvertes ? Celle-ci était d'autant plus précieuse que l'immeuble n'a pas changé depuis les jours heureux qu'on y vécut au temps de la Terreur.

C'est la même cour ; ce sont les mêmes pavillons, construits dans la manière discrète et riante des dépendances de Trianon ; voici, tout à côté, l'ancien hôtel Chabanais que Belhomme annexa à son industrie quand « ses affaires » prirent de l'extension et le jardin, profond et calme comme un parc, entoure encore les deux immeubles. Seule des quarante prisons de la Révolution, celle-ci reste intacte comme si, d'avoir été, aux heures sombres où tout était larmes et sang, l'unique asile des plaisirs et des tendres aventures, lui eût valu l'absolution de la postérité.

Anthropologie criminelle

LES RÉCIDIVISTES DOIVENT-ILS ÊTRE SOUMIS A UN RÉGIME DISCIPLINAIRE PLUS SÉVÈRE QUE LES CONDAMNÉS QUI SUBISSENT UNE PREMIÈRE PEINE ET EN QUOI CETTE AGGRAVATION DE RÉGIME DOIT-ELLE CONSISTER ?

Tel est le titre d'une des nombreuses questions discutées au Congrès pénitentiaire international qui s'est tenu l'année dernière à Bruxelles.

M Laurent-Atthalin, conseiller à la Cour de cassation, président de la commission de surveillance des asiles d'aliénés de la Seine, a présenté sur ce sujet un rapport des plus remarquables, dont nous reproduisons ci-dessous les principaux passages.

« La solution de la question de savoir si l'exécution d'une même peine doit comporter un régime plus sévère pour les *récidivistes*, semble s'imposer à première vue, le renforcement de « gêne » ne dût-il avoir pour effet que de rétablir l'égalité tout au moins, entre les condamnés primaires et les relaps, dont la sensibilité s'est émoussée en même temps que s'accumulaient les condamnations, et à l'égard desquels le régime pénal est devenu de moins en moins afflictif par l'effet de l'habitude. Examinée de près, au contraire, la question se revèle ardue et cela doit être aussitôt rendu sensible par un aperçu préliminaire.

« Le retour à une nouvelle infraction sociale, après une ou plusieurs condamnations, procède de causes nécessairement si complexes qu'il se faut savoir borner à dégager, dans chaque cas individuel, un facteur direct, essentiel et prédominant. Si, ensuite, on rapproche ces facteurs, on se convainc jusqu'à l'évidence que la récidive, au sens large du terme employé dans la question posée, n'est point toujours et en règle absolue l'indice d'une ténacité malfaisante et d'une rébellion systématique. Les cas existent — et non très rares — où la récidive se manifeste sans aucune répercussion saisissable du passé sur le présent, et où, par suite, une exécution intensive de la peine encourue serait aussi injuste qu'illogique et inopportune. C'est ainsi qu'un état de misère invincible, les tortures de la faim, les désespérances de la maladie, les infirmités corporelles, le manque persistant de travail, le spec-

tacle des privations et des souffrances subies par la femme ou par les enfants, représenteront souvent des causes indépendantes de toute influence d'un passé judiciaire. Le délinquant ne sera alors récidiviste que matériellement et dans les mots ; il n'aura qu'un titre nu. . . . .

. . . .

« Si nous faisons abstraction, comme devant échapper à une modification intensive de régime, des rechutes déterminées par des circonstances purement extrinsèques et indépendantes de l'antécédent pénal, nous constatons que celles qui comportent, plus au propre, la qualification de récidive ont leur cause — ou du moins leur cause prépondérante — soit dans le caractère exceptionnel d'un sujet, irréductiblement réfractaire à la vie légale, inhabile à l'état social, et chez lequel l'attirance de violer toute règle l'emportera fatalement sur la crainte du châtiment déjà ressenti, soit (et c'est le cas majeur) dans l'insuffisance, au regard de la poussée des appétits, des impressions laissées seulement en surface par les mesures répressives antérieurement appliquées.

. . . .

« Il faudra donc, d'une manière absolue, que les mesures qui resserreront plus étroitement le condamné dans l'exécution de la peine, ne puisse avoir pour résultat, à un degré quelconque, de compromettre sa santé, son amendement, et son reclassement dans la vie libre. A cette condition, l'application intensive de la peine encourue pourra être légitime dans tous les cas où la récidive procèdera d'une répercussion du passé sur l'acte nouveau.

. . . .

« Afin de déterminer ces impressions préventives — et parce qu'il répugnerait que le séjour des prisons cessât d'être afflictif et devint même, pour certains, attractif — la réglementation d'un régime raisonné doit, dans tout ordre de pénalités, ne satisfaire qu'à concurrence du plus strict aux exigences de l'intégrité physique et mentale du condamné.

. . . .

« Condamné par l'imperfection humaine à ne pouvoir atteindre un but sans le dépasser, notre état social, après s'être dégagé lentement des pénalités barbares, tend aujourd'hui, comme par réaction, à s'abandonner aux impressions d'une sensibilité qui, si elle ne s'observe et se contient, tracera quelque jour le « *res sacra miser* » au fronton de nos prisons.

« Ceux qui visitant une prison, goûtant les aliments, lors-

qu'ils auront trouvé la soupe excellente, le ragoût succulent, le coucher moelleux, diront : « Voilà une prison bien tenue, ne sont pas des nôtres ». Ainsi s'est exprimé un criminaliste aussi éminent par la bonté que par la science. (*Ortolan II*, p. 56). C'est qu'en effet, de pareilles prisons ne seraient pas de celles qui préviennent la récidive. Et si la collectivité doit respecter chez celui qui blesse ses droits — respectables aussi — les droits imprescriptibles de la créature, elle prend largement sa part de la responsabilité des rechutes, lorsqu'elle se montre chaque jour moins énergique dans la répression des délits primaires. Après avoir ainsi, comme certains pères de famille, cultivé imprudemment la récidive par la faiblesse, elle en est réduite à chercher de nouveaux instruments pour la déraciner.

« Au point de vue absolu, les considérations qui précèdent donneraient lieu de conclure que le caractère afflictif, qui est l'essence même d'une peine, est théoriquement exclusif de toute aggravation, en ce qu'il a sa formule exacte dans un régime élevé à la pleine mesure de resserrement compatible avec le maintien de l'intégrité physique et mentale du détenu : et qu'ainsi dans une même peine, le régime du récidiviste ne pourrait être chargé d'une quantité dont le régime du condamné primaire serait arbitrairement déchargé à l'avantage de ce dernier.

. . . .

« Mais les vues d'après lesquelles le remède primordial contre la récidive résiderait dans la répression déjà énergique de la première faute, ne semblent pas rencontrer aujourd'hui une universelle adhésion. En fait, l'instinct de la défense sociale, quoique celle-ci fût toujours plus en péril, paraît avoir fléchi un peu partout sous la poussée de sentiments en eux-mêmes très nobles ; le régime des peines est d'ordinaire revenu assez sensiblemeut en deça de la limite afflictive qui pourrait, peut-être, être légitimement atteinte ; les réglementations pénitentiaires ont laissé subsister entre cette limite et leurs statuts écrits une marge dont l'étendue varie avec le tempérament et les tendances propres à chaque race.

« Nous en tenant à l'état de fait, et sans l'envisager davantage au point de vue théorique, nous aborderons ici la recherche des moyens suivant lesquels cette marge, due à la régression progressive du caractère normalement afflictif des divers types de peine, pourrait être utilisé au mieux dans la lutte contre la récidive.

. . . .

« *A*. Envisageant successivement dans leurs très grandes lignes, les principaux éléments du régime pénal, et prenant plus particulièrement pour type l'emprisonnement, nous nous demanderons d'abord, si l'alimentation du récidiviste devra être réduite au-dessous de ce qui est alloué au détenu primaire. Nous répondrons négativement si la ration dans sa nature et sa quotité, assorties au caractère de la peine et au lieu d'exécution, est mesurée par tous les détenus, même primaires, à la nécessité stricte de réparer la déperdition quotidienne.

« Dans ce cas même toutefois, nous le verrons plus loin, la faculté de se procurer des vivres supplémentaires, dit de cantine, pourrait supporter des restrictions.

. . . .

« Si l'art. 605 du code d'instruction criminelle veut que les prisons : « soient non seulement sûres, mais propres, et telles que la santé des prisonniers ne puisse être aucunement altérée » ; si l'art. 613 du même code exige : « que la nourriture des prisonniers soit suffisante et saine » le législateur n'a point entendu que la captivité pénale devînt progressivement une hospitalisation du vice, procurant aux condamnés, aux frais de la Société qu'ils ont troublée, une nourriture, des vêtements, un abri, un coucher et des soins que l'ouvrier ne peut souvent se procurer par son travail, surtout pendant les rigueurs de l'hiver et aux heures de chômage.

. . . .

« *B*. Au point de vue matériel, restent encore le confort du lit, la durée de la promenade au préau ou dans le chemin de ronde, l'étendue de la cellule ou du local commun.

Des restrictions pourront être instituées, ici encore, si la mesure du bien-être strictement indispensable, a été dépassée pour la généralité des détenus, dont la literie ne devrait qu'assurer le repos, et pour lesquels le mouvement musculaire pourrait être limité aux exigences de la santé. De pareilles restrictions seraient au contraire inhumaines et condamnables si elles affectaient par surcroît un régime déjà pleinement afflictif.

. . . .

« *C*. Ici se présente la question du travail pénal et des produits.

Sans enlever à nos observations leur caractère d'absolue généralité, il nous sera permis de rappeler qu'un principe de nos lois répressives, déposé notamment dans les articles 15, 21,

31, 40, 41 du code pénal, 2 et 4 de la loi du 30 mai 1854, est d'imposer le travail aux condamnés, à la fois comme élément afflictif, comme moyen de dégrever la Société des dépenses pénitentiaires, et comme mesure de moralité, d'ordre et de discipline. L'obligation de travailler est ainsi, au même titre que la privation de la liberté, un élément essentiel des peines de la réclusion et de l'emprisonnement comme de celle des travaux forcés.

« Pour que le travail conserve nettement la marque afflictive qui le caractérise d'une manière dominante dans la captivité pénale, il faut que tout condamné dans l'ordre de la peine qui lui a été infligée, soit contraint disciplinairement de travailler sans relâche autant que ses forces le lui permettent, et comme s'il devait gagner son pain quotidien aussi bien en prison qu'à l'état libre. La tâche journalière ou hebdomadaire doit, sous peine du plus affligeant contraste, être d'un poids assez lourd pour laisser une empreinte pénible, partant durable, et, par ainsi produire un effet réellement préventif.

. . . .

« En nous plaçant dans l'hypothèse où le travail, par sa nature comme par sa quotité, et par le resserrement du profit différé ou immédiat, ne réaliserait qu'un effet afflictif inférieur à celui qui pourrait être utilement et légitimement atteint, nous ne ferions évidemment aucune difficulté d'admettre qu'on supprimât cette marge au moins pour les récidivistes. La suppression se traduirait par un échelonnement intensif de travaux inégalement pénibles, par la restriction du choix du détenu entre divers travaux, par l'alourdissement de la tâche, par la diminution de la portion attribuée sur le produit du travail.

« Il va de soi qu'il ne saurait, désormais, être question de priver le récidiviste de toute part sur ce produit, la constitution du pécule étant, spécialement pour les repris de justice devant qui se ferment presque toutes les portes, une condition primordiale de réintégration dans la vie libre sans nouvelle et immédiate récidive. Mais autant l'absolue suppression serait contraire au but poursuivi, autant la restriction serait utile, notamment en ce qu'elle éviterait le spectacle démoralisant de professionnels de prisons, ayant acquis dans la pratique des travaux pénitentiaires une certaine maîtrise, et se constituant sans effort un pécule proportionnellement supérieur à celui de leurs co-détenus encore novices.

. . . .

« Le pécule se divise en pécule réserve et pécule disponible ; le pécule réserve comprend moitié de la portion attribuée aux détenus sur le produit de leur travail ; le pécule disponible comprend toutes les autres sommes. Le pécule réserve est affecté exclusivement à pourvoir aux besoins des condamnés à l'époque de leur libération ; le pécule disponible peut être employé, notamment, en achat de vivres supplémentaires, à la cantine. Sans doute, nous hésiterions fort devant l'interdiction totale, aux récidivistes, de recourir à la cantine, la satisfaction animale qu'elle leur procure étant un puissant et utile aiguillon au travail. Mais pourquoi, d'une part, ne limiterait-on pas de très court la portion du pécule disponible que le récidiviste pourrait dépenser à la cantine, en achat de vivres supplémentaires, et pourquoi aussi, lorsque les règlements tolèrent, par exemple, des viandes grillées ou cuites en ragoût dans l'approvisionnement d'une cantine au lieu de s'en tenir à des mets plus grossiers, tels que pain, pommes de terre, fromage, ne réduirait-on pas le récidiviste à l'achat des aliments supplémentaires de cette catégorie.

. . . .

« *D*. En aucun cas, selon nous, fût-ce à titre temporaire, un détenu ne saurait être privé de la visite de son conjoint, de ses enfants et de ses ascendants, ni soumis à l'interdiction de correspondre avec eux par lettres. Même à l'égard des récidivistes, de semblables prohibitions sembleront illégitimes et excessives si l'on considère que les communications entre le détenu et ses très proches parents sont le plus souvent indispensables au calme moral et aux intérêts matériels de ceux-ci ; que, pour la plupart des condamnés, l'absence de nouvelles directes deviendrait la plus angoissante des tortures morales ; qu'enfin si variables que puissent être dans leur intensité les impressions familiales, il est peu de prisonniers à qui la parole ou l'écriture de leur femme, de leur mère ou de leurs enfants, n'apporte le plus décisif parfois et le plus efficace des éléments de régénération.

(A suivre.)

Curiosités archéologiques

VIE DE LA PROSTITUÉE A VENISE

(Histoire populaire en vers et en figures)

Traduction et annotations par le Dr Le Pileur, médecin de St-Lazare.



Planche VI. — Strophe VI.

Pour attirer les galants, un peintre habile se plaît à reproduire son beau teint sur une toile à l'aide d'un pinceau. Cependant, arrive un Polonais ; il témoigne son amour par ses cadeaux, pendant que l'adroite servante cache un amant de bas étage. La belle prend les traits d'une Minerve, mais Vénus se laisse deviner, et elle vante ses ancêtres qu'elle fait remonter à Claude et à Néron (1).

---

(1) Cela se pense et se dit encore de même au 20e siècle ; seulement on ne se donne pas la peine de remonter jusqu'à l'empire Romain; celui de Napoléon suffit.

Actualités

REVUE COMIQUE DES TRIBUNAUX
LE SECRET PROFESSIONNEL

Il est parfois intéressant de suivre les tribunaux qui nous offrent souvent quelques aspects fort comiques lorsque médecins et clients se trouvent aux prises.

Nous ne voudrions pas attaquer nos confrères ; mais il nous est impossible de nier que le Dr Gregory appelé devant le tribunal correctionnel pour violation du secret professionnel est un bien singulier médecin ; hâtons-nous de dire que le confrère, docteur de Paris, est né à Constantinople. Les lois de la déontologie ne sont sans doute pas les mêmes sur les rives du Bosphore que sur les bords fleuris de la Seine.

Voici les faits et un compte rendu des débats.

M. et Madame Ichac, tailleurs pour dames, qui accusent aujourd'hui le Dr Gregory, ont eu recours à ses soins.

Appelé en janvier 1900, à donner des soins au mari, notre confrère lui aurait persuadé qu'il devait se retirer à Montmorency pendant un certain temps pour assurer la guérison de la maladie infectieuse dont il était, disait-il, atteint, et qu'il devait en partie, ajoutait-il, à sa femme.

Puis, se livrant au même jeu vis-à-vis de celle-ci, il lui aurait prescrit l'isolement le plus absolu pour se guérir de la contamination qu'elle devait à son mari.

Il lui avait ordonné « la suppression de toutes visites de la part de toutes personnes, parents ou amis, et même toute correspondance ».

Il aurait fait la confidence de l'état pathologique du mari à la belle-mère, à plusieurs bonnes, à un voisin, et commis avec une desinvolture extraordinaire ces multiples violations du secret professionnel.

Ce n'est pas tout. Congédié par le ménage qui avait fini par voir clair, après avoir versé douze mille cinq cents francs d'honoraires, le médecin serait un jour tombé, rue Tronchet, sur le mari à bras raccourcis.

Quel but poursuivait donc le docteur, dans ses manœuvres médicales ?

D'après — les plaignants — et le parquet a adopté leur version — il aurait voulu simplement brouiller le mari avec la femme, amener un divorce, faire de la femme sa maîtresse d'abord pour l'épouser ensuite, et avec elle sa fortune personnelle.

Il nie, d'ailleurs, très énergiquement, devant la neuvième chambre correctionnelle présidée par M. Puget.

Il nie tout. Et les violations du secret professionnel, et les manœuvres, et les coups.

J'ai dû, dit-il en substance, isoler M. et Mme X... pour éviter la contagion, car M. X... était atteint d'une broncho-pneumonie infectieuse.

M. le substitut (interrompant). — Mais, vous commettez-là encore une violation du secret professionnel. (Rires.)

Le docteur. — Il faut bien, pourtant, que j'explique les raisons de l'isolement.

Le président Puget. — Vous pouvez le faire sans désigner expressément la maladie.

Du reste, vous niez la violation du secret professionnel. Mais vous l'avez commise tout au long devant le commissaire de police, devant M. Cochefert, devant le juge d'instruction.

Ce que M. et Mme Ichac vous reprochent d'avoir dit, vous l'avez dit à ces magistrats. (Rires.)

Mais le docteur proteste. On a travesti ses déclarations. Jamais il ne s'est servi des expressions qu'on lui prête.

Le président. — Mais tout cela est signé par vous !

Le docteur. — Je ne sais pas comment cela s'est fait !

Le président. — Et pourquoi Mme Ichac vous accuserait-elle ?

Le docteur. — Jamais je n'ai voulu faire d'elle ma maîtresse, ni ma femme. Les lettres qu'elle prétend que je lui ai écrites, qu'elle les montre donc. Tout cela est dans son imagination. Et elle veut se venger.

Le président. — De quoi ?

Le docteur. — Vous savez, ça, c'est très difficile à dire. Mme Ischac est mobile, variable, elle a un tempérament particulier. Vous pouvez être sûr qu'elle a tout inventé.

Le président. — Et le mari ?

Le docteur. — Oh ! il n'est pas très intelligent (Rires) et sa femme lui fait faire tout ce qu'elle veut.

Le président. — Et les bonnes, et la belle-mère, etc. Tout ce monde là aussi veut se venger de vous ?

Le docteur. — Il est si facile de s'entendre.

Le président. — Et les coups ? Vous les contestez aussi ?

Le docteur. — Mais c'est moi qui les ai reçus. Et la preuve, c'est que je suis allé porter plainte !

Le président. — Oui, mais les témoins affirment que c'est vous qui avez commencé. (Nouveaux rires.)

En attendant, M. Cochefert, qui a été prié à un moment donné d'intervenir pour obtenir du docteur « qu'il se tienne tranquille », confirme pleinement que celui-ci ne s'est nullement gêné pour parler des maladies plus ou moins délicates qu'il attribuait à ses clients.

— Il fit preuve, dit-il, d'une extrême violence. Vous voyez cet homme, s'écrie t-il en montrant M. F..., il ne tenait plus debout.

Je l'ai remis sur pied et voilà comme il me récompense. Heureusement qu'il a un germe morbide qui produira son effet. Encore quelque temps et il est f... (Hilarité générale.)

Quant à la femme, comment aurais-je pu songer à vouloir d'elle, avec ses tares physiologiques ? Et puis, elle sent mauvais du nez et de la bouche. (Explosion de rires.)

Le docteur. — Mais jamais, jamais, je n'ai dit ça ! C'est le contraire. C'est moi qui ai été injurié par M. Cochefert. Et la preuve c'est que je me suis plaint à M. Waldeck-Rousseau ! Voilà pourquoi il me prête, aujourd'hui, ces propos. C'est pour se défendre !

M. Cochefert. — Tout ce que je dis est dans le rapport que j'ai adressé au préfet de police, et il est bien antérieur à la plainte. Ce qui prouve suffisamment que ce n'est pas une défense.

Le docteur. — Vous m'avez traité de charlatan et de médecin de pissotière. (Rires.)

M. Cochefert. — J'ai dit que certains médecins consultés par moi vous considéraient comme un charlatan. Je ne crois pas avoir ajouté « et comme un médecin de pissotière ». Mais c'est possible, et c'était bien dans ma pensée. (Nouveaux rires.)

Le docteur. — J'ai soigné les deux époux, je les ai guéris. Je n'ai jamais parlé à personne de leur maladie.

Le président. — Vous avez touché une somme totale de douze mille cinq cents francs d'honoraires.

Le prévenu. — Oui.

On entend les témoins. M. Fournier expose, — sur questions à lui posées par M. Gregory, —qu'un médecin a non seulement le droit, mais le devoir de dire à son malade de quelle maladie il est atteint, et quand cette maladie est contagieuse, de l'informer des précautions à prendre pour ne pas communiquer son mal.

Après dépositions de M. Vallon et de M. Cochefert, M. Ichac est entendu. Il confirme les faits de la prévention.

Puis Mme Ichac s'explique :

— Le docteur Gregory, dit le témoin, déclarait que c'était pour moi un cas de vie ou de mort de ne plus cohabiter avec mon mari avec lequel je ne devais même pas échanger de correspondance. M. Gregory m'a adressé des lettres plutôt tendres, que j'ai brûlées. Il me conseillait de divorcer. Je suppose que c'était pour m'épouser, sans en être sûre, pourtant.

— Le docteur. — Je n'ai pas à démentir madame. C'est une dame. Je veux être courtois, je veux être galant. Je n'ai jamais songé à épouser cette dame. Quelle femme, si laide qu'elle soit, ne demande pas qu'on lui fasse la cour ?

M. Cornet, député de Sens, entendu comme témoin, fait l'éloge de M. Gregory, ancien médecin à Sens. Il est fâcheux que notre confrère ait quitté la Bourgogne où il était si estimé.

Conclusions. — Le tribunal correctionnel condamne M. Gregory à 3 mois de prison (avec application de la loi Béranger), à 500 fr. d'amende et aux frais de dommages-intérêts demandés.

M. Gregory a pour se dédommager les 12.500 fr. qu'il a encaisés chez les époux Ichac, mais nous craignons qu'il n'ait laissé dans le triste procès quelques bribes de la respectabilité professionnelle du corps médical parisien auquel il appartient.

Espérons qu'il appellera de ce jugement.

UNE ROYALE SUPPOSITION DE PART.

Toutes les agences avaient annoncé à l'Europe que la belle reine Draga, qui, simple veuve d'un ingénieur, avait fait l'ascen-

sion du trône de Serbie, allait donner un héritier à ce beau Royaume. Le peuple attendait, anxieux, l'heure de la délivrance ; des médecins éminents mandés des quatre coins de l'Europe, étaient arrivés à Belgrade avec leurs forceps ; un spécialiste français, non moins éminent, M. le Dr Caulet, avait même été depuis longtemps attaché à la personne de S. M. la Reine.

Cruel désappointement ! l'enfant attendu n'est pas venu ; la Serbie n'aura pas d'héritier ; il s'agissait d'une grossesse nerveuse !

Il y a longtemps que la *Grossesse nerveuse* avait été rejoindre, en médecine légale, la *Combustion spontanée* et autres histoires reléguées dans les traités de 1830 ; il faut aller sur les confins de l'Orient pour retrouver dans les alcoves royales la légende de la grossesse nerveuse. A Belgrade, comme à Paris, les accoucheurs savent reconnaître si le ventre d'une femme est distendu par un fœtus à terme ou par du vent.

Aussi n'est-ce pas pour appeler l'attention de nos lecteurs sur cette question d'obstétrique que nous nous occupons du royaume de Serbie ; il s'agit d'une question médico-légale beaucoup plus intéressante : *une supposition de part.*

Lorsque le jeune Alexandre voulut épouser la dame de compagnie de la reine Nathalie sa mère, les partisans du roi Milan et tous ceux qui ne voulaient pas de ce mariage présentèrent comme objection fondamentale que la fiancée avait été victime de la *furia chirurgica* qui a sévi sur l'Europe pendant les vingt dernières années ; *elle avait subi une opération* entraînant la stérilité.

Le jeune amoureux passa outre et épousa la reine Draga, beaucoup plus âgée que lui.

Peu de temps après cette heureuse union, les agences annoncèrent à l'Europe que la reine était enceinte et accoucherait à la fin de mai.

Les partis d'opposition ne se tinrent pas pour battus ; ils prétendirent que la grossesse annoncée n'était qu'une simulation et que la reine préparait simplement une *supposition de part.*

Leurs assertions, partout répandues, empêchèrent la réalisation de ce projet ; c'est pour cette raison qu'on a eu recours à la *grossesse nerveuse.*

Tels sont du moins les faits qui nous sont transmis par un correspondant autorisé. Ils nous ont paru de nature à intéresser le corps médical ; dans tous les cas, ils auront un retentissement considérable sur le pays Serbe.

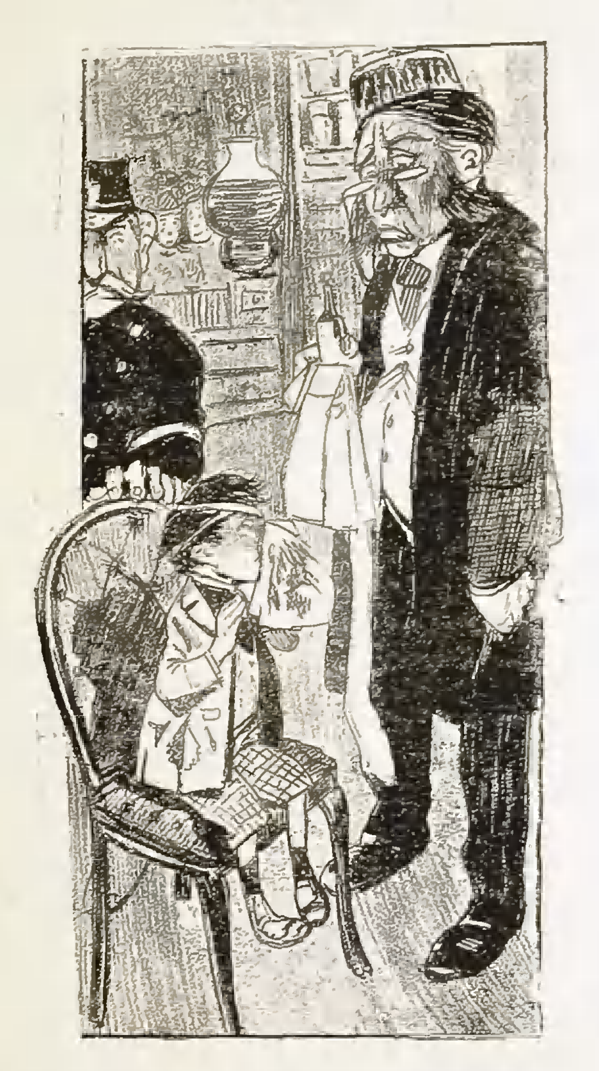
Quoi qu'il en soit le professeur Shegirew et son assistant Gubarow, venus en Serbie pour accoucher la reine, s'en sont retournés non pas bredouilles, mais simplement pourvus du cordon de la croix de commandeur de l'ordre de Sava, c'est un beau cordon, mais ils en auraient préféré un autre.

La Médecine comique illustrée

Nous empruntons aux journaux illustrés *Le Rire* et *Le Sourire*, quelques caricatures qui montrent comment les dessinateurs modernes étudient et comprennent notre profession.

LES DEUX COUTURES

Par PHOLDOR.



(*Durapiat fils, blessé, reçoit les premiers soins chez un pharmacien.*)

Le docteur put bien lui recoudre
Son pauvre nez qu'était fendu,
Mais hélas ! il ne put le résoudre
A repriser son pardessus.
— Ah ! faites-le, de grâce,
Sinon d'papa j'serai mal reçu ?
Pas pour le nez, ça se passe,
Mais pour le pardessus.

LA CONSULTATION



— A quel âge mademoiselle a-t-elle fait ses dents ?
— A dix-huit mois, docteur !
— A quel âge a-t-elle marché ?
— Oh ! docteur, je ne lui ai pas permis de marcher avant seize ans.

LA MONTAGNE QUI ACCOUCHE

La compagne d'un habitant du Puy-de-Dôme,
Etant en mal d'enfant, chacun s'inquiétait alentour
Du fruit de ce robuste amour.
— Que sera-ce ? femme ? ou bien homme ?
Un nouveau Vercingétorix ?
Un continuateur de séance ?
Celui qu'enfin attend la France ?
... Si l'on avait les rayons X ! ! !
Un praticien se trouvait là :
Ce ne sera, dit-il, ni ceci, ni cela,
Ni fille, ni garçon, parce que *ovair' n'y a*.

ICELUY.

Documents historiques

LE BAQUET DE MESMER

Je me suis permis, il y a quelque dix ans, lorsque notre grand Pasteur révolutionna le monde par sa découverte des virus moelleux appliquée à la rage, de comparer les succès obtenus en 1886 par l'illustre savant à ceux obtenus en 1786 par l'illustre Mesmer.

De même que Pasteur l'a fait pour la rage, Mesmer a passionné la France sur la question du magnétisme ; de même que Pasteur, il attirait dans son Institut magnétique des milliers de malades imaginaires auxquels il rendait la santé ; de même que Pasteur, Mesmer recevait les ovations enthousiastes de la foule ; de même aussi il recevait de l'Etat un magnifique domaine et une pension de 20,000 livres (1).

La nation française tout entière et les plus illustres savants de l'Institut ont acclamé Mesmer comme le plus grand génie du monde. Celui qui aurait, à cette époque, émis quelques doutes sur la découverte de ce grand homme aurait probablement été aussi maltraité que nous l'avons été nous-même en discutant la valeur du traitement antirabique.

Jussieu et l'Institut étaient avec Mesmer, en 1787, de même que M. Vulpian et l'Institut déclaraient que M. Pasteur est infaillible en 1887. Triste comparaison ! Les hommes sont et seront donc toujours les mêmes !

Nous ne pouvions cependant nous défendre d'un profond sentiment de tristesse en comparant ces deux époques. En 1787, Mesmer et le magnétisme animal avaient, en effet, envahi la France scientifique et jouissaient d'un engouement aussi absurde et irréfléchi que celui avec lequel on a accueilli la methode pastorienne ; l'Institut, les grands savants, le roi, Marie-Antoinette et les ministres avaient déclaré que le traitement magnétique était infaillible. Mais un corps savant, un seul avait résisté.

Dans une séance solennelle tenue le 18 septembre 1787, la Faculté de médecine de Paris, composée de la réunion de tous les docteurs régents avait déclaré « *que la théorie de Mesmer était contraire aux théories de la saine médecine et s'appuyait sur des observations de cures impossibles et invraisemblables* ».

Il faut, pour être juste, ajouter que cette courageuse protestation fit le plus grand tort à la Faculté auprès des pouvoirs publics, qui étaient prosternés autrefois devant Mesmer comme ils le sont aujourd'hui devant les successeurs de M. Pasteur.

---

(1) On sait que M. Pasteur s'est fait donner par l'Etat une pension de 25.000 fr. réversible sur ses héritiers et que ses vaccins lui ont rapporté jusqu'à 200.000 fr. par an.

Mais notre Faculté était alors indépendante il y a cent ans, et on n'aurait pas alors rencontré des professeurs capables de marcher à la remorque d'un thaumaturge comme MM. Verneuil et Grancher ont le triste courage de le faire.

Qui donc voudrait soutenir aujourd'hui que l'Institut et Mesmer avaient raison contre la Faculté de médecine de Paris en 1787 ?

Mais je me hâte d'abandonner ce sujet philosophique pour donner à nos lecteurs quelques détails historiques sur Mesmer et son fameux *baquet* ; ils sont empruntés à une très intéressante étude de M. le Dr Eugène Louis.

« Le flot nombreux des adeptes du magnétisme augmentait chaque jour, à tel point que l'hôtel des frères Bourret devint trop exigu pour le contenir. Mesmer le quitta et vint louer l' « Hôtel Bullion », vaste bâtiment qui s'élevait sur l'emplacement actuel de la rue Jean-Jacques Rousseau. Là, Mesmer dut chercher un moyen de magnétiser collectivement ses clients. C'est alors qu'il inventa le fameux « *Baquet* ».

Ces deux mots : *Mesmer* et le *Baquet*, sont restés étroitement unis dans le souvenir populaire. C'est par le baquet que le Mesmérisme a perpétué sa renommée. Aussi bien, de toutes les inventions de son auteur, celle-ci fut-elle la plus ingénieuse, et la mieux faite pour frapper l'imagination de la foule.

C'est une caisse circulaire en chêne, profonde d'un pied et demi, et de six pieds de diamètre, recouverte d'une table ronde formant couvercle. La caisse contient de l'eau jusqu'à une certaine hauteur, et au fond, un mélange de verre pilé et de limaille de fer. Sur ce mélange reposent des bouteilles remplies d'eau et empilées d'une certaine manière. Le couvercle est percé de trous, par lesquels passent des tiges de fer ou de verre, coudées, dont une extrémité plonge dans le baquet, et l'autre, horizontale, peut être saisie par les sujets à magnétiser ; elle est assez longue pour être tenue par plusieurs personnes à la fois. Il y a ainsi plusieurs rangées de malades autour du baquet. Une longue corde, partant du réservoir, entoure chaque patient l'un après l'autre ; tous forment ainsi la *chaîne magnétique*, dont le magnétiseur lui-même est un maillon.

Le fluide vital, au dire de Mesmer, part du baquet où il est accumulé, traverse chaque malade, revient à son point de départ et recommence son cycle indéfiniment, déversant à tous ses émanations salutaires. Nous demandons de suite d'où vient ce fluide et comment le baquet l'accumule. — C'est le secret de Mesmer, secret qu'hélas ! ni lui ni ses adeptes n'ont pu nous révéler. « Et ce n'est que 80 ans plus tard, dit un historien, que les physiologistes ont pu, grâce à l'*hypnotisme*, se rendre compte des effets produits par ce fantastique attirail sur le système nerveux des patients. »

Les effets du baquet étant les mêmes, par leur nature et leur efficacité, que ceux de la magnétisation individuelle, nous n'avons

pas à y revenir, ni à insister sur le tableau pittoresque que devait fournir, à côté de la *salle des crises*, appelée encore *l'enfer aux convulsions*, cette salle où se pressaient toutes les classes de la société, surtout les riches. Car si l'un des quatre baquets était gratuit, il était presque désert, et la foule affluait autour des autres, à tel point qu'il fallait les retenir d'avance, et qu'on invitait ses amis à « son baquet », comme à « sa loge « à l'Opéra ». Mesmer, à la fois majestueux et affable, circulait avec ses élèves, parmi l'assemblée, prêt à porter à chacun secours et assistance.

Tout cela lui rapportait un revenu considérable, se montant, d'après un auteur anonyme (Histoire du magnétisme en France, 1784), à la somme de 20.000 livres par mois. La fortune souriait donc à Mesmer, mais il visait plus haut encore : il voulait mettre son invention sous la protection du gouvernement. On sait qu'il y réussit et obtint des pouvoirs publics une protection puissante et efficace; comme Pasteur, Mesmer fut porté aux plus hautes dignités; fortement renté, couvert de crachats, honoré de l'amitié de la reine Marie-Antoinette (ce qui valait bien celle de Madame Boucicaut) il est mort environné d'un limbe de gloire et d'argent.

On connaît l'opinion du monde scientifique sur Mesmer cent ans après sa mort; bien malin serait celui qui prédirait l'opinion du siècle futur sur la valeur des découvertes médicales du grand inventeur de la *microphobie*.

LA FÉCONDATION ARTIFICIELLE EN 1785.

M. Lorédan Larchey vient de publier chez Daragon, libraire à Paris, une nouvelle édition « complètement remaniée » des joyeuses *Mystifications* de Caillot-Duval.

La suivante, se rapportant à un sujet naguère encore d'actualité, nous paraît devoir intéresser nos lecteurs :

A M. de la Roche, gouverneur de la ménagerie de Versailles.

Nancy, le 14 novembre 1785.

Les nouvelles expériences, monsieur, qu'on a projetées sur la génération artificielle, ne pouvoient être confiées en de meilleures mains. Peu de personnes doivent se flatter d'être aussi intelligentes et aussi versées que vous dans la connaissance des animaux.

C'est à ce titre que notre auguste monarque s'est reposé sur vous du soin de leur éducation, nutrition et conservation. Je viens, d'après les principes de l'abbé italien [l'abbé Spallanzani] qui nous a démontré si clairement la possibilité de procréer des êtres par une injection de semence conservée, de faire moi-même l'expérience sur une chienne noire et blanche, âgée de trois ans; je ne crois pas inutile d'observer qu'elle est pleine d'intelligence, et d'une constitution très libidineuse. Je vous ferais bien ici deux

observations, mais je passe rapidement à une troisième que je crois plus intéressante. Je vous prie de vouloir bien me mander les procédés dont vous vous êtes servi, vu que les miens ont été insuffisants. Quoique je n'aye pas l'honneur de vous être connu, un de mes amis m'a assuré que je pouvois m'adresser à vous en toute confiance ; j'espère que vous ne désapprouverez pas ma démarche, qui ne tend qu'au progrès de la science. J'ai toujours fait mon étude de l'histoire naturelle : la partie de la génération est celle que j'ai le plus approfondie ; j'ai même composé sur ce sujet un petit ouvrage que j'ai envoyé à une académie dont je suis membre, et je n'attends que sa réponse pour le rendre public ; je vous en ferai passer un exemplaire, si vous voulez bien me le permettre. — J'ose croire que vous voudrez bien me dire où en sont vos opérations et si vous espérez réussir. Avouez, monsieur, que cela seroit bien commode pour faire des enfants par lettre. Permettez-moi cette petite saillie de gaieté, et pardonnez-moi les petites incorrections de style que vous pourrez trouver dans cette lettre ; je ne suis pas encore bien familier avec la langue française que je ne parle que depuis un an. J'ai l'honneur d'être, etc.

CAILLOT-DUVAL.

Réponse.

Paris, le 24 novembre 1783.

Votre chère lettre du 14, monsieur, m'a été envoyée de Versailles ; j'étois venu ici pour lever une demi-aune de toile chez ma marchande, au Palais Royal, n° 40 (1). Je ne connois que par ouï-dire les expériences dont vous me parlez : je les trouve très curieuses ; mais je vous avoue que j'ai peine à me persuader qu'elles soient réelles. J'ai approfondi autant que personne tout ce qui a quelque rapport à la génération ; et dans ce genre-là j'ai toujours été fort peu curieux de l'artificiel ; ainsi n'en parlons plus.

Je suis en effet plus à portée que personne de faire des expériences sur les animaux, ayant à ma disposition tous ceux qui composent la ménagerie de notre auguste souverain. Vous me faites naître l'idée de m'en occuper. Dès que je serai de retour dans mon gouvernement, je mettrai la main à l'œuvre et ce sera avec le plus grand plaisir que je vous communiquerai mes découvertes. Ainsi, n'en parlons plus, et croyez-moi, monsieur, votre dévoué serviteur.

LA ROCHE,
Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

---

(1) M. de la Roche se livre ici à une facétie autorisée par le genre de la communication qui lui est faite. Sa marchande vendait de l'amour comme on s'en doute. L'*Almanach des Demoiselles de Paris pour 1792* révèle le nom de deux locataires du n° 40 : « Louisette, figure mignonne... un bol de punch et 6 livres. Saint-Pré, minois piquant, bien faite, très petite, fraîche, beaux yeux... 5 livres ». Si elles n'étaient pas encore là en 1785, il est probable que ce n° 40 avait déjà un personnel du même genre.

Le Parnasse hippocratique

Notre collaborateur Paul d'Estrée nous adresse une pièce inédite retrouvée dans un manuscrit du XVIII[e] siècle et qui se rapporte à l'époque si célèbre où l'inoculation variolique avait été mise à la mode par Louis XV et sa cour. C'est un conte fort grivois intitulé :

L'inoculation.

— La petite vérole est un mal, belle Agnès
Dont après dix-huit ans, on ne guérit jamais,
Disait un médecin jeune et d'un talent rare.
Vous en avez quatorze, à mes soins fiez-vous.
Que d'un poison traître et barbare
Je sauve avec vos jours des charmes aussi doux.
Souffrez enfin que je vous inocule
— Oh ! vous me ferez mal ! — Très peu,
Vous verrez que ce n'est qu'un jeu,
Votre frayeur est ridicule.
— A demain. — Aujourd'hui. — Non, non. — Soit à demain.
Le lendemain encore Agnès tremble et résiste.
Notre inoculateur, comme on le pense, insiste
Et fait l'insertion autre part que Tronchin
Criant tout bas, Agnès se prête
A ses efforts. L'opération faite :
— Que n'allez-vous, dit-elle, votre train ?
Vous n'auriez qu'à m'avoir manquée !
Il double, il triple..... il cesse. — Encore un autre grain.
Quand j'en devrais être marquée !

L'*inoculation variolique* fut remplacée trente ans plus tard par la *vaccination*, encore fort en vogue aujourd'hui.

De même que l'inoculation, elle a tenté les poètes. Mais quels poètes !

En 1814, l'Académie française avait proposé la vaccine comme sujet pour le prix de poésie. Un jeune littérateur fut tenté par la forte somme et fit une poème en 15 chants. Le poète s'appelait Casimir-Delavigne. Après s'être livré à des études consciencieuses il accoucha de :

La vaccine.

Par le fer délicat dont il (Jenner) arme ses doigts
Le bras d'un jeune enfant est effleuré trois fois.
Des utiles poisons d'une mamelle impure
Il infecte avec art cette triple piqûre.
Autour d'elle s'allume un cercle fugitif.
Le remède nouveau dort longtemps inactif.
Le quatrième jour a commencé d'éclore,
Et la chair par degrés se gonfle et se colore.

La tumeur en croissant de pourpre se revêt,
S'arrondit à la base et se creuse au sommet,
Un cercle plus vermeil de ses feux l'environne ;
D'une écaille d'argent l'épaisseur la couronne ;
Plus mûre, elle est dorée, elle s'ouvre, et soudain
Délivre la liqueur captive dans son sein.
Puisez le germe heureux dans sa fraîcheur première,
Quand le soleil cinq fois a fourni sa carrière ;
Si la douzième nuit a commencé son cours,
Souvent il offrira d'infidèles secours, etc.... etc...

Je vous fais grâce de la suite et me hâte de dire que l'Académie ne décerna pas le prix, mais un simple accessit à Casimir.

*
* *

Voici encore quelques petits fragments qui peuvent figurer dans notre Parnasse :

Les affaires.

La blonde aussi bien que la brune,
Lorsque vient certain jour du mois,
De l'influence de la lune
Subit les rigoureuses lois.
Un amoureux pressait sa belle ;
Il est arrêté tout à coup...
— J'aime le plaisir (lui dit-elle).
Mais... les affaires avant tout.

ÉPIGRAMME.

L'existence est une pendule,
Que par soi-même il faut guider.
Malheur au mortel trop crédule
Qui la donne à raccommoder !
On croit qu'Hippocrate calcule,
Quand il s'agit d'y regarder ;
Mais il l'avance sans scrupule,
Ne pouvant pas la retarder.

*
* *

La mort toute récente de Léontine Massin, qui eut un tel succès de jolie femme et de comédienne à l'Ambigu, dans le rôle de *Nana*, nous rappelle l'épigramme épitaphe qui circula le soir de la première et dont l'auteur nous est inconnu :

Ci-gît Nana, vierge folle,
Qui mourut, faute de soins,
De la petite vérole,
Qui peut le plus, peut le moins.

On sait qu'en effet dans la pièce, comme dans le roman, l'héroïne de Zola, meurt de la petite vérole au Grand-Hôtel. Le masque de l'actrice, couvert de pustules varioliques, était effroyable à voir.

*
* *

On trouvera dans ce sonnet imitatif la description d'un des phénomènes qui ont autrefois occupé les physiologistes. Lisez et faites le diagnostic.

Un mal grave.

Le front est balafré de plis, les yeux ardents
Flambent de fièvre et sont noyés de pleurs ; la bouche
Fait un trou noir béant, plein de bave et farouche,
Où ballotte la langue, où se cognent les dents ;
Le ventre convulsé s'enfle, rentre en dedans,
Puis ressort bossué en nœuds comme une souche,
Et les poumons crachent le spasme qui les bouche,
S'essoufflent par la gorge en cris durs et stridents...
Mais quel est donc ce mal, ce coup d'épilepsie,
Où l'on râle écumant, la cervelle épaissie,
Les muscles brisés, les sens perdus, où la chair
Semble un poisson dans une poêle à frire ?
Hélas ! Ce mal, c'est notre ami, c'est le plus cher,
C'est le consolateur des hommes ! C'est le... *Rire* !

*
* *

Voici une élégie fort ancienne :

Le jeune captif ou l'ancêtre.

Imité d'André Chénier, par Henriot.

Je sens le noir frisson pénétrer dans ma moelle...
Ah ! pourquoi remplacer le soleil par un poêle ?
Passant... je suis las de souffrir...
C'est dur de grelotter loin de la bien-aimée..
Voyez ! la neige tombe et la terre est glacée.
Et je n'ai rien pour me couvrir !
Ainsi triste et pensif chantait le pauvre Edgar,
Au banquet de la vie infortuné lascar...
Et tristesses désespérantes,
Il n'avait pour témoins de ses moments derniers
Que quelques vieux savants et les palefreniers
D' l'omnibus du Jardin des Plantes !

Nos lecteurs ont deviné qu'il s'agissait d'un pauvre singe infortuné arraché à sa patrie pour l'amusement de nos enfants.

Ce n'est pas ainsi que l'homme doit traiter son ancêtre.

Enfin, nous reproduisons un court fragment d'un auteur du XVIII[e] siècle avec une illustration de Robida.



LA COLÈRE

Un beau jour, certaine comtesse,
Vivant depuis longtemps loin du toit conjugal,
Se vit en état de grossesse
Et s'écria soudain : « Quel est donc l'animal,
L'insigne maladroit, le belître, le drôle,
Qui m'a joué ce vilain tour ?...
Si je l'apprends, sur ma parole !
Il n'y reviendra pas ; je le dis sans détour.

Mélanges

LA PUDEUR FÉMININE.

Nous espérons que l'article suivant intéressera M. Bérenger, qui étudie avec tant d'ardeur les questions relatives à la pudeur. Il est extrait d'une étude qu'a publiée autrefois M. le Dr Félix Regnault dans la *Médecine moderne* :

Avec le talent d'exposition que tout le monde apprécie, M. Regnault divise son sujet en deux parties : dans la première il démontre que la pudeur n'est pas naturelle à l'homme et n'est qu'un des nombreux produits artificiels de la civilisation ; dans la seconde il recherche les origines de la pudeur qui n'est qu' « une sélection produite par l'amour ».

Voici comment l'auteur expose l'historique de la question :

La pudeur est un sentiment inconnu à l'homme primitif (1) et il méprise le vêtement par lequel cette pudeur se manifeste.

Dans les pays chauds, le sauvage va nu ; il sait que les blancs portent des vêtements, mais il les regarde comme un déshonneur. Ce sentiment existe chez les Cochimis (Californie), les Latoukas et les Denkas (pays des rivières, Haut-Nil). Ces derniers appelaient ironiquement Schweinfurth la femme turque. Même opinion chez les Ansamans (Asie), les Bushmen (Afrique du Sud).

La religion des Guarayos (Pérou) leur défend de se vêtir. Ils ne mettent leur chemise de tissu de liber que lorsqu'ils vont chez les blancs.

Aux îles Formose les femmes chinwan montrent sans honte leurs parties en s'accroupissant et il ne faut accepter que sous réserve l'assertion si souvent répétée sur les Tasmaniennes : bien que nues, elles se seraient en s'asseyant couvertes les parties génitales avec le pied. Car il s'agit d'une pose naturelle pour tous ceux qui se reposent jambes croisées à la turque.

La coquetterie chez les sauvages s'éveille avant la pudeur. Bijoux, anneaux, colliers, sont portés avant la ceinture chaste. Ainsi une reine de Balonda (Afrique) parut à Livingstone absolument nue, mais pourvue de colliers : les femmes de ce pays, dit-il, ne recherchent que pour s'orner les chiffons européens.

Le sentiment de coquetterie peut prendre de grandes proportions, alors que la pudeur est encore inconnue. Ainsi les sauvages se couvrent de colliers et d'ornements, arrangent leur chevelure d'une façon compliquée avant de se vêtir. Tels les Botocudos (Brésil) ou encore les Mélanésiens qui vont nus ou ne mettent qu'une ceinture ; mais ceux de la Nouvelle-Guinée arrangent leurs cheveux en casque, aux îles Amirauté ils en forment un bonnet de grenadier, aux îles Viti ils les arrangent en forme de vastes champignons atteignant jusqu'à 5 mètres de circonférence.

Ce fait a poussé plusieurs sociologues, Westermarck (2) et avant lui Wiener (3) et Tarde (4), à admettre que le vêtement précédait et provoquait le sentiment à la pudeur.

---

(1) Il faut opposer l'homme primitif au plus bas échelon de l'humanité, qui va nu, à l'homme sauvage déjà plus évolué et qui porte ordinairement ceinture.

(2) WESTERMARK. *The history of human mariage.*

(3) *Le Pérou*, par WIENER.

(4) *Lois de l'imitation*, par TARDE.

Le vêtement, dit Tarde, qui cache telle ou telle partie du corps humain fait paraître inconvenante la nudité de cette partie qu'on a l'habitude de voir couverte.

Ainsi l'utilité de porter culotte en bicyclette a fait que les femmes ont montré leurs jambes, ce qui était avant impudique.

Mais on aurait tort de généraliser. Si le primitif va nu, dès que le sauvage est un peu plus évolué, le sentiment de la pudeur s'éveille chez lui et l'incite tout d'abord à cacher ses parties génitales. La ceinture abdominale prenant les reins, passant sur les aines, maintenant des feuilles, comme dans la Bible, ou une peau, un tissu... à l'endroit des organes sexuels, est le vêtement le plus usité et à l'exclusion des autres. La pudeur en provoque l'apparition et amène à l'agrandir, de sorte qu'il finit par aboutir au pagne.

De plus, les parties génitales sont les premières regardées comme honteuses et reçoivent ce nom dans bien des langues. Leur nom indique qu'il est honteux de le prononcer ; chez les Germains, chez les Latins (*pudendum muliebre*) et les Arabes (*quâmus*).

Si le sauvage cache ses parties génitales, c'est bien évidemment par pudeur, et ici ce sentiment a précédé et provoqué la ceinture.

D'ailleurs il ne faudrait pas regarder le sentiment de pudeur comme rudimentaire chez les peuplades qui ne couvrent que les parties génitales et ont le reste du corps nu. Les races de couleur, les noires notamment, sont vêtues par la couleur de la peau, la vue de la nudité des négresses est moins excitante que celle des blanches. De plus le tatouage et la peinture dont les sauvages couvrent leur corps servent de vêtement.

La preuve d'un sentiment de pudeur élevé chez les sauvages est que chez eux bien des femmes cachent leurs seins quand elles rencontrent un homme, et prennent vis-à-vis du blanc la coquette attitude de la Vénus de Médicis.

Nous avons retrouvé cette pose sur une statuette provenant d'Indiens du Brésil.

La femme est la première chez qui s'éveille le sentiment de la pudeur et qui cache avant l'homme ses parties génitales.

Sans doute souvent la ceinture est étroite et peu rigoureuse. Ainsi chez les Peaux-Rouges, la femme ne cache ses parties génitales que pendant ses règles. La ceinture de feuilles est chez la femme Niambara du Nil Blanc, dit Schweinfurth, une pure formalité.

Tout d'abord c'est un petit paquet d'herbes que femmes et hommes Bongo renouvellent chaque matin, c'est une poignée de feuilles dont se couvrent les femmes des Monsbouttous et au Baghirmi (Afrique centrale).

Mais elles se cachent les parties génitales avant les hommes. Fort nombreux sont les peuples où l'homme va nu et la femme porte une ceinture.

Aux îles Pelew et Gilbert (Micronésie) les hommes sont nus, tandis que les femmes portent à l'abdomen en avant et en arrière deux ceintures frangées.

Chez les Sonro et les Komas, peuples du Bahr el-Ghazal (Haut-Nil), les hommes sont nus et les femmes vêtues d'un pagne ou d'un tablier.

Aux îles Anachorètes les femmes se couvrent complètement les parties génitales, les hommes n'emploient que des lanières d'écorces qui se laissent facilement déplacer.

Un détail paraît en contradiction avec le précédent. Souvent les hommes sont plus vêtus que les femmes. Ils ont de larges pièces d'étoffe comme les Agni (Guinée), alors que les femmes n'ont qu'un pagne. Ou comme les nègres d'Obbo (lac Albert Nyanza), les hommes portent une pièce de cuir, et les femmes une simple feuille.

Au pays des Balonda (Afrique), nous rapporte Livingstome, les femmes vont nues, et les hommes ceignent leurs reins d'une peau de chacal.

Dans l'île de la Trinité, à l'arrivée de Colomb en 1498, les filles étaient nues, mais les hommes portaient le guayuco, sorte d'étroite bandelette.

C'est qu'alors le vêtement est un luxe, une peau, une pièce d'étoffe, qui coûte cher, que l'homme se réserve et ne veut point donner aux femmes. L'orgueil pousse l'homme à se vêtir mieux et plus chèrement.

Dans le même ordre d'idées, chez certains sauvages, l'homme ne revêt tous ses habits qu'à l'époque de la puberté. Ainsi les Wa-Nyoro des Grands Lacs sont fiers de prendre vêtements à l'âge pubère ; en même temps ils s'arrachent les quatre incisives inférieures. Les Waganda dans la même région se vêtissent de la tête aux pieds et peine de mort serait prononcée contre quiconque est insuffisamment vêtu.

Pour devenir homme chez les Apfourous (îles Célèbes), il faut avoir coupé une tête ; aussi les garçons n'abandonnent leur ceinture d'écorce large comme la main et ne reçoivent leur premier vêtement que lorsqu'ils ont coupé cette tête.

Un même sentiment exagéré de coquetterie pousse les Néo-Hébridais et les Néo-Calédoniens à agrandir démesurément leur étui pénien. Ce qui n'était à l'origine qu'un vêtement pudique devient par exagération un objet de coquetterie.

Donc, en général, la pudeur se développe avec la civilisation, elle provoque le cacher des parties génitales, puis, par extension, des cuisses et de l'abdomen et pousse à se vêtir. Elle apparaît plus tôt chez la femme.

Après avoir fait l'historique de la pudeur, M. le Dr Regnault en recherche les origines, qui ne sont, d'après lui, que le résultat d'une *sélection produite par l'amour*.

La vue des parties génitales, dit-il, est un excitant grossier qu'il importe d'annihiler en les cachant. Ainsi les qualités physiques de force, d'adresse, de grâce..., deviendront par suite prépondérantes dans le choix de l'accouplement.

Plus tard, la société se civilisant, les qualités cérébrales importent surtout. Le vêtement cache alors tout le corps, l'attrait physique en est diminué et la parole, la physionomie et le geste, par lesquels se traduit la cérébration acquièrent une grande importance en amour.

Une preuve que la pudeur a pour origine la sélection dans l'amour est que, chez un grand nombre de peuples, les filles sont peu ou point vêtues et qu'elles ne se couvrent qu'une fois femmes. Mariée, la femme rougirait de se présenter dans l'état où elle était jeune fille. Le fait s'observe, nous dit Waetz, chez les Indiens du sud Amérique.

En Nouvelle-Calédonie, les femmes ne portent une ceinture frangée en tissu de racines que lorsqu'elles sont mariées.

Au Bénin, d'après Draper, la fille n'ose porter une robe jusqu'à ce qu'elle en reçoive une de son époux.

Au pays de Brong (Guinée) la femme mariée a seule le droit de porter des vêtements d'étoffe ou d'écorce.

Chez les Chouli du pays des Rivières, les jeunes filles sont nues, les femmes ont un pagne en peau de bête suspendu aux reins.

De même les Ashiras de l'Afrique équatoriale, les Chaymas de l'Amérique centrale, etc., etc.

C'est pour exciter le mâle en faisant parade de ses attraits physiques que la jeune fille ne s'habille point.

Ainsi chez nous les femmes se décollettent, montrent leurs bras et leurs épaules, en dansant se laissent presser par les bras de leur partenaire, ce qu'elles rougiraient de faire dans la vie ordinaire.

Si les maris européens tolèrent souvent que leurs femmes se décollettent encore pour flirter dans les bals, ils forment une exception, et chez la plupart des peuples la femme doit garder ses attraits pour son époux. Ainsi la musulmane se voile le visage, en Chine le mari seul a le droit de voir les pieds de sa femme, aux Indes la fille de bonne caste est voilée sitôt mariée, c'est-à-dire vers l'âge de 7 à 8 ans, bien que le mariage effectif ne se célèbre qu'à la puberté.

La pudeur n'est pas toujours en rapport avec l'état de civilisation d'un peuple.

Souvent des races assez sauvages sont pudiques. Schulze avait fait cette observation pour les femmes Apfourous, honnêtes malgré leur peu de vêtements. De même la femme Tchoukche tâche de couvrir sa nudité quand un étranger entre dans sa tente et revêt tout de suite sa courte jupe de 15 centimètres de long qui cache ses parties génitales. (*Rev. anthrop.*, 1882, p. 311.)

Crevaux acheta à une femme Mitua, peuple regardé comme très sauvage par les autres Indiens, un vêtement sac qui les couvre : elle eut honte de s'en changer devant lui.

En Araucanie les Indiennes sont plus décentes que les chrétiennes du Chili pourtant plus civilisées c'est que celles-ci sont plus corrompues.

Très généralement l'absence de pudeur chez les peuples civilisés coïncide avec un haut degré de corruption.

Ainsi les Polynésiens possédaient une civilisation relativement assez avancée, mais étaient fort dissolus quand les blancs abordèrent leur île.

Les Polynésiennes enlevaient leurs vêtements, nageaient autour des vaisseaux et grimpaient à bord et même dans la mâture dans une nudité absolue. A Taïti, où régnait une grande dépravation, les femmes se découvraient de la ceinture en bas par pure politesse ; une princesse voulut s'assurer comment les Européens étaient conformés (1). Cette absence de pudeur correspondait à un grand relâchement des mœurs, car ces femmes se vendaient aux matelots.

Aux îles Sandwich, les femmes nageaient en portant sur la tête leur robe, leurs chaussures et leur parasol, pour se vêtir une fois à bord. A l'opposé, la même race, en Nouvelle-Zélande, est chaste et pudique. Les maris y sont jaloux et les femmes n'abandonnent jamais leur ceinture de phormium.

(1) LETOURNEAU. *Petite Sociologie*, p. 50.

Philologie médicale

LA MALADIE DES NOMS PROPRES

(*Suite, voyez n° 4.*)

Madura (**Pied de**). Syn. *Fungus du pied. Mycetoma. Maladie endophytique du pied.* Maladie des pays chauds due à un parasite spécial, voisin de celui de l'actinomycose, et se traduisant cliniquement par une hypertrophie considérable du pied, qui est infiltré de tumeurs spéciales, amenant la désorganisation des tissus, et la mort du malade si on n'intervient par l'amputation.

Marie (**Maladie de**). *Acromégalie.*

Markwald (**Opération de**). Syn. *Opération de Simon.* Opération qui consiste à amputer le col de l'utérus par la méthode à deux lambeaux ; on pratique sur chaque lèvre séparément une excision conique de la partie hypertrophiée et on suture les deux lambeaux ainsi obtenus.

Mauriceau (**Manœuvre de**). Manœuvre destinée à dégager la tête du fœtus retenue dans l'excavation ou dans le bassin mou, dans l'accouchement par le siège, lorsque le tronc et les membres sont déjà sortis ; elle consiste à mettre le fœtus à cheval sur l'avant-bras et à faire fléchir fortement la tête en mettant deux doigts dans la bouche.

Mayor (**Marteau de**). Procédé de révulsion dû à Mayor, chirurgien de Lausanne (1829), et consistant dans l'emploi d'un marteau trempé dans l'eau bouillante, qui sert ainsi à pratiquer des cautérisations énergiques.

Meckel (**Diverticule de**). Diverticule de l'intestin grêle dû à la persistance du pédicule vitello-intestinal.

Meissner (**Corpuscules de**). Corpuscules du tact formés d'un certain nombre de lobes réunis par une enveloppe conjonctive commune. Chaque lobe a la structure d'un corpuscule de Grandry.

Ménière (**Maladie de**). Syn. *Glicodynie.* Affection caractérisée cliniquement par des vertiges, des bourdonnements d'oreille, de la surdité, survenant brusquement dans une attaque (surdité apoplectiforme), et anatomiquement par une hémorrhagie labyrinthique (oreille interne).

Millar (**Asthme de**). Laryngite striduleuse.

Millard-Gubler (**Syndrome de**) (1855). Association d'une paralysie faciale d'un côté et d'une hémiplégie des membres du côté opposé (hémiplégie alterne). Ce syndrome est dû à une lésion bulbo-protubérantielle.

Mœbius (**Maladie de**). *Migraine ophthalmoplégique.*

Mœbius (**Signe de**). Difficulté de la convergence des yeux, s'observant dans la *Maladie de Basedow.*

Moeller-Barlow (**Maladie de**). *Scorbut infantile.*

Morton (**Pied de** ou **Maladie de**). *Métatarsalgie.*

Morton (**Toux de**). Syn. *Toux émétisante.* Accès de toux suivis de vomissements alimentaires, que l'on observe dans la tuberculose pulmonaire.

Morvan (**Maladie de**). Syn. *Panaris analgésique.* Affection caractérisée par des troubles nerveux des membres et surtout des doigts (parésie, anesthésie, névralgie), puis par des troubles trophiques consistant en panaris analgésique et se terminant souvent par la nécrose. Elle est considérée par quelques auteurs comme une forme atténuée de la lèpre.

Müller (**Canaux de**). Nom donné à deux canaux formés aux dépens de l'épithelium péritonéal de l'embryon et destinés à former le vagin, l'utérus et les trompes. Ces canaux s'atrophient quand l'embryon évolue suivant le type mâle.

Müller (**Fibres radiées de**). Cellules de soutien de la rétine. Ce sont de longues cellules présentant de nombreuses ramifications et s'étalant à leurs deux extrémités pour former en se soudant aux cellules voisines les membranes limitantes interne et externe de la rétine.

Müller (**Liquide de**). Liquide servant à la fixation et au durcissement des pièces anatomiques destinées aux coupes microscopiques. Sa composition est la suivante : Bichromate de potasse 2 à 2 1/2. Sulfate de soude 1. Eau 100.

(A suivre.)

Petites Anecdotes

Une nouvelle maladie professionnelle. — Le chirurgien-dentiste Lazarus, de New-Weissensee (Allemagne), décrit une nouvelle maladie professionnelle. En une année, il a pu observer 20 cas de carie dentaire et de nécrose des maxillaires chez des ouvriers qui travaillaient dans une fabrique de gutta-percha. Les lésions sont exactement les mêmes que dans les manufactures d'allumettes (nécrose phosphorée). Les ouvrières qui, au moment de leur entrée dans le métier, ont de la carie dentaire ou des racines cariées sont les plus prédisposées. Excepté la première malade, une jeune fille de 19 ans, qui avait travaillé à l'usine deux ans environ, toutes les autres ouvrières malades avaient de 25 à 35 ans. L'auteur réclame une inspection sanitaire par un dentiste avant la réception des ouvrières dans les usines de gutta-percha. (*Allgm. medic. Central-Zeitung*, 22 déc. 1900.)

Traitement des tics. — Rien de plus agaçant au monde que les tics, convulsifs, douloureux, nerveux, spasmodiques, ou apyrétiques. Grimaces bizarres, dissymétrie crispante, sans parler des incoercibles névralgies ! Ce n'est agréable ni à subir, ni à contempler. Il faut donc souhaiter le succès à M. Dubois qui a déclaré à la Société de thérapeutique avoir guéri de nombreux patients atteints de tics variés en leur prescrivant, par suggestion, mais sans hypnotisme, l'immobilité complète. Souhaitons que ce procédé simple et humanitaire puisse être appliqué aussi, dans un avenir prochain, aux « leaders » et orateurs fougueux des assemblées, réunions publiques et meetings, dont le tic consiste à interrompre des discussions sérieuses pour prononcer des mots lapidaires, ou à développer des interpellations sur des sujets en dehors de toute espèce de question. Immobilité complète ! O grande puissance de la suggestion ! Monsieur Dubois, monsieur Dubois, contez-nous un de ces contes que vous contez si bien.

Les cabarets. — M. Augagneur vient de faire voter par le Conseil municipal et de prendre un arrêté qui lui vaut des félicitations unanimes et qui est appelé à un légitime retentissement. Il a exhumé de la loi précitée un article (l'article 9), qui était bien oublié et n'avait jamais été appliqué, et qui permet aux maires, les conseils municipaux entendus, de « déterminer les distances auxquelles les cafés et débits de boissons ne pourront être établis autour des édifices du culte, des cimetières, des hospices, des écoles primaires, ou collèges autres établissements d'instruction publique ». L'arrêt du maire de Lyon fixe cette distance à 250 mètres, ce qui est largement suffisant pour empêcher l'ouverture de tout nouveau cabaret dans l'intérieur de la ville.

Voilà de la bonne hygiène et du bon socialisme ! Un bon point au maire de Lyon !

Un homme qui n'a jamais baisé. — On connaît la grande notoriété scientifique du professeur Crook, de Chicago, dont les découvertes en physique et en Chimie ne se comptent plus.

Mais ce grand savant vient de conquérir une notoriété inattendue en disant, dans son cours, qu'il n'avait jamais baisé une femme. Voici le texte de cette phrase que nous empruntons au *Temps*.

« Le succès d'une carrière scientifique, a-t il dit, exige le sacrifice de bien des faiblesses humaines. Pour ma part je n'ai jamais blasphémé; goûté à une liqueur enivrante, fumé ni donné un baiser à une femme ».

Et aujourd'hui M. Crook est l'homme le plus discuté par la presse américaine. Des journaux lui consacrent des colonnes entières ; on commente, on va jusqu'à interviewer le sénateur et brasseur d'affaires M. Chauncey-De pew pour connaître son opinion sur ce professeur si ignorant en «matières osculatoires » comme disent les journaux américains.

M. Crook est âgé de trente-sept ans et a vécu quelque temps à Paris. C'est un homme de fort belle mine, d'ailleurs très modeste et tout confus de la notoriété plutôt gênante que lui a value sa candeur. Il est accablé de lettres, les unes le félicitant, les autres le raillant sans pitié. De nombreuses missives de femmes lui font des propositions de mariage.

Nous sommes quelque peu surpris de la *surprise* des Américains. Il existe dans les pays protestants un nombre considérable d'hommes appartenant aux classes élevées qui restent chastes jusqu'à leur mariage.

Recherches historiques

LES FEMMES MÉDECINS

Notes sur Mademoiselle Biheron (1)

Par le Dr P. DORVEAUX,
Bibliothécaire de l'Ecole supérieure de Pharmacie de Paris.

Dans son excellente *Histoire des femmes médecins* (Paris, 1900, p. 189), Mlle Mélanie Lipinska a commis, au sujet de Mlle Biheron, quelques erreurs (2), que je trouve reproduites dans le premier volume des *Femmes médecins* (Paris, 1901, p. 250) du Dr Marcel Baudoin : « Mlle Biheron, dit-elle, était fille d'un habitant de Paris sans fortune. Elle naquit vers 1730 et mourut en 1785, âgée de 55 ans (3) ». Mlle Biheron était bien en effet « fille d'un habitant de Paris » ; mais ce Parisien n'était pas « sans fortune », car il était apothicaire et fils d'apothicaire. Née le 17 novembre 1719 (4), elle serait morte en 1815 (5), presque centenaire.

---

(1) Les contemporains de Mlle Biheron ont écrit son nom, les uns, *Bihéron*, et les autres *Biheron*. Je me suis rangé du côté de ceux-ci parce que son père et son grand-père ont toujours signé *Biheron*.

(2) Ces erreurs se trouvent également dans la notice sur Mlle Biheron publiée par DELACOUX dans sa *Biographie des sages-femmes* (Paris, 1834, p. 34). Au reste, les erreurs abondent sur le compte de cette savante anatomiste. REBIÈRE (*Les femmes dans la science*, 2e édition, p. 37, Paris, 1897), dans une citation d'Alfred Maury complètement dénaturée, affirme que Gustave III, après sa visite à l'Académie des sciences (le 6 mars 1771), nomma Mlle Biheron démonstrateur d'anatomie à Stockholm ou à Upsal, alors qu'Alfred MAURY (*L'ancienne Académie des Sciences*, p. 180, Paris, 1864) dit formellement le contraire.

(3) On lit dans le *Dictionnaire universel, historique, critique et bibliographique* de CHAUDON et DELANDINE (9e édition, t. II, p. 568, Paris, 1810) : « BIHERON (mademoiselle), fille d'un habitant obscur de Paris, naquit vers 1730. Elle mourut en 1785, âgée de 55 ans ». L'origine des erreurs commises par Mlle Lipinska doit se trouver dans ce *Dictionnaire*.

(4) La date de la naissance de Mlle Biheron a été déterminée par les médecins Chaussier et Adelon. L'article qu'ils ont consacré à cette femme célèbre dans la *Biographie universelle* de MICHAUD (t. IV, p. 487, Paris 1811) débute ainsi : « BIHERON (Marie-Catherine), fille d'un apothicaire de Paris, née le 17 novembre 1719, étudia d'abord le dessin sous la célèbre Basseporte ». Hoefer s'est inspiré de cet article et de celui du *Dictionnaire* de Chaudon et Delandine pour rédiger la courte notice sur Mlle Biheron qu'il a publiée dans la *Nouvelle Biographie générale* (t. VI, col. 65, Paris, Firmin Didot frères, 1862).

(5) Je trouve cette date de 1815 dans le *Grand Dictionnaire universel* de LAROUSSE (t. II, p. 730, Paris, 1867).

Le premier des Biheron apothicaires à Paris a pour prénom Michel. Natif de Mamers, il fit son apprentissage dans la capitale, y fut reçu maître le 26 décembre 1673, puis s'établit rue Saint-Paul ; il fut garde de la communauté pendant les années 1693 et 1694. Son fils Gille, « immatriculé dans le corps des marchands apothicaires et épiciers » le 4 novembre 1701 (1), fut reçu maître le 22 mai 1702 et lui succéda rue Saint-Paul. Il eut plusieurs enfants, dont Marie-Catherine, qui s'adonna avec succès à la fabrication des pièces artificielles d'anatomie.

Les préparations de Mlle Biheron ont joui d'une vogue européenne. Présentées à deux reprises différentes à l'Académie royale des sciences de Paris, elles furent l'objet de rapports élogieux, dont le premier est ainsi conçu (2) :

« Cette année 1759, M. Morand fit voir à l'Académie une Anatomie artificielle, faite sous sa direction, par Mlle Bihéron. Dans les pièces de ce genre, telles que les anatomies de M. Desnouës (3), et d'autres morceaux détachés, faits par différens particuliers, on n'avoit représenté jusqu'ici que la position, la forme et la couleur des parties : l'imitation n'alloit pas plus loin ; la consistance, la légèreté, la souplesse qu'il eût été nécessaire d'imiter encore dans plusieurs de ces parties, ne se retrouvoient pas dans ces pièces : on n'y voyoit, en quelque façon, que des blocs de cire qui rendoient fort mal la Nature et sur-tout les parties minces. Mlle Bihéron a si bien réussi dans l'anatomie dont nous parlons, que ces parties qui ont peu d'épaisseur, comme les membranes, y sont imitées de manière à tromper les spectateurs : on l'a particuliè-

(1) Voici comment est libellée l'immatricule de Gille Biheron : « Le vandredi quatrième novembre 1701, monsieur Habert nostre confrère est venu au bureau accompagné de monsieur Gille Biheron, nous l'a présenté pour estre immatriculé dans le corps des marchands apoticaires et épiciers, en faveur de laquelle immatricule il a donné la somme de onze cent livres, de laquelle somme il a esté remis entre les mains de monsieur Claude-François Peaget la somme de huit cent livres comme receveur de la bourse commune et cent livres pour la bourse particulière de messieurs les épiciers, plus cent livres entre les mains de M. Soubiron pour le jardin comme premier garde. (Signé :) Habert, G. Biheron ».— (Archives de l'École de Pharmacie, Registre 21, page 75). Le droit d'immatricule était à cette époque de 1100 livres.

(2) *Histoire de l'Académie royale des Sciences. Année* 1759. *Histoire*, p. 94 (Paris, 1765).

(3) Guillaume Desnoues, chirurgien français, fut professeur d'anatomie à Gênes. Il ouvrit à Paris, dans les premières années du XVIII[e] siècle, un cabinet d'anatomie dont VIGNEUL-MARVILLE fait le plus grand éloge dans ses *Mélanges d'histoire et de littérature* (4[e] édition, t. III, p. 307, Paris 1740). L'article de Vigneul-Marville a été reproduit par Percy et Laurent dans le *Dictionnaire des sciences médicales* (en 60 vol.), t. 35, p. 12, article MUSÉUM (Paris, 1819).

rement remarqué dans l'épiploon, avec ses bandes graisseuses. On a observé dans les viscères creux, tels que l'estomac et les intestins, la consistance, la souplesse et la légèreté des viscères naturels ; l'estomac même peut s'enfler pour en faire voir le relief, la figure et les contours ; de plus, les parties solides, comme le foie, les reins, le cerveau, quoique de cire, sont faites avec un alliage tel que ces parties ne peuvent se casser par le froid ou par accident, non plus que se ramollir dans les grandes chaleurs. Le corps de cette anatomie est recouvert d'une vraie peau, qui, outre qu'elle imite bien mieux que la cire l'enveloppe extérieure du corps humain, n'est point sujette comme elle à se jaunir à la longue, à se fendre par la sécheresse et à se casser dans le transport : enfin les proportions naturelles et les rapports des parties entr'elles, ont paru fort bien observés dans l'anatomie de Mlle Bihéron, et on a trouvé qu'elle étoit parvenue à copier et imiter la Nature dans cette partie avec une précision et une vérité dont jamais personne n'avoit encore approché. Si l'on est étonné des talens qui ont fait réussir cette demoiselle jusqu'à ce point dans l'imitation de la Nature, on ne doit pas moins l'être de son goût pour l'Anatomie, qui lui a fait surmonter la répugnance presqu'invincible des personnes de son sexe pour des objets de cette nature.

« L'anatomie artificielle de Mlle Bihéron a été faite pour accompagner une collection d'instrumens et de machines de chirurgie, que M. Morand a été chargé de faire faire pour S. M. Elisabeth, Impératrice de Russie. »

Le second rapport à l'Académie des sciences, postérieur de onze ans au premier, est ainsi libellé (1) :

« Mlle Bihéron, bien connue de l'Académie par son talent pour l'imitation des pièces anatomiques, a fait voir cette année [1770] une pièce ou fantôme relatif à la manœuvre des accouchemens ; ce fantôme représente le bas-ventre et la moitié des cuisses, il est formé sur un bassin dont le coccix est mobile ; la matrice et ses dépendances, la vessie et le rectum y sont disposés comme dans l'état naturel ; l'entrée du rectum, celle des grandes lèvres, l'orifice de la matrice, peuvent être resserrés ou dilatés à volonté : le corps de la matrice et son fond sont inclinés d'un côté ou de l'autre, selon qu'on le désire ; ils peuvent se contracter en se rapprochant graduellement vers l'orifice ; au moyen de cette construction et en plaçant un fantôme d'enfant dans la matrice avec son cordon et son délivre, on peut imiter ce qui se passe dans l'accouchement naturel, depuis le moment où l'enfant est au couronnement jusqu'à celui auquel la femme est délivrée : on peut

(1) *Histoire de l'Académie royale des Sciences. Année* 1770. *Histoire*, p. 49. (Paris, 1773).

aussi mettre l'enfant ou les enfans dans quelque position que ce soit, pour imiter tous les accidens qui peuvent traverser l'accouchement : et comme la vessie et l'urètre sont dans leur position naturelle, on peut pratiquer sur ce fantôme l'opération de la sonde, comme on est quelquefois obligé de faire pendant le travail. On peut aisément juger de l'avantage que peut procurer cette machine, en facilitant sans danger aux élèves des essais qui souvent ne se font pas sans risques sur le vivant, et combien Mlle Bihéron mérite de reconnoissance en ce point. »

Diderot (1), dans une lettre au général Betzky, ministre des arts à la cour de Catherine II, nous apprend qu'en 1774, Mlle Biheron fut sur le point de suivre ses préparations anatomiques en Russie.

« ... Voici, dit-il, la réponse de Mlle Biheron à la proposition que je lui ai faite de passer en Russie. Je vous supplie de communiquer cette réponse à Sa Majesté Impériale [Catherine II].

« Mlle Biheron sera très flattée de contribuer, pour sa petite part, à la perfection des établissements ordonnés par une souveraine qui honore le trône et son sexe, et qui n'a pas dédaigné de jeter les yeux sur elle. Ce sont les mots mêmes de Mlle Biheron. Elle fera partir tous ses ouvrages par la mer. Pour elle, il lui est impossible d'aller autrement que par terre : elle a cinquante-cinq ans : elle commence à devenir vieillotte : sa santé a beaucoup souffert de la continuité de ses travaux. Elle a fait deux fois le voyage d'Angleterre, et chaque traversée a pensé lui coûter la vie. Ce n'est ni pusillanimité, ni délicatesse : elle ne balancerait pas à s'embarquer à Rouen, sans les expériences fâcheuses qu'elle a par devers elle.

« Elle s'engage :

« 1° A démontrer l'anatomie à vos jeunes demoiselles, sur ses pièces ;

« 2° A dresser des maîtresses qui puissent, quand elle n'y sera plus, en former d'autres et continuer les démonstrations anatomiques dans la maison aussi parfaitement qu'elle, et cela tant qu'il y aura des élèves ;

« 3° S'il se trouve un sujet de quelque sexe qu'il soit, avec le talent et le goût nécessaires pour la copier, l'égaler, la surpasser même, [elle s'engage] à le former, à l'instruire, à ne lui rien céler de sa manière d'opérer, ce qui ajouterait une nouvelle occupation

(1) Diderot. *Œuvres complètes*, publ. par J. Assézat et Maurice Tourneux, t. XX, p. 62, Paris, 1877.

très singulière et très intéressante à la multiplicité de celles que vous présentez à l'inclination naturelle de vos demoiselles ;

« 4° Elle ne met aucun prix à ses pièces anatomiques, qui sont en très grand nombre ; ce qu'elle en exécutera à Pétersbourg d'année en année fera suite avec sa collection. Le tout restera dans la maison, et elle n'a pas le moindre souci sur le sort qu'il plaira à Sa Majesté Impériale de lui faire ;

« 5° Elle n'est pas plus inquiète de l'honoraire qu'il plaira à Sa Majesté Impériale d'attacher soit aux leçons qu'elle donnera aux jeunes demoiselles, soit à la peine qu'elle prendra pour former des maîtresses et pour instruire un sujet aux procédés de son art ;

« 6° Mlle Biheron a de la noblesse dans l'âme, beaucoup de douceur, les mœurs les plus pures, des lumières même rares parmi les hommes, en un mot, toutes les qualités qui peuvent assurer la satisfaction de Sa Majesté Impériale, la vôtre et la sienne. Trouvez seulement le moyen de la faire arriver ; c'est tout ce qu'elle ose demander ; et, malgré la modicité de sa fortune, c'est avec une sorte de répugnance qu'elle hasarde cette demande ; mais songez que c'est une fille et qu'elle ne peut guère s'exposer à faire une aussi longue route sans une femme de chambre et sans un valet. Lorsque vous aurez pourvu à la bienséance et à la sûreté, vous aurez fait tout ce qu'elle exige.

« J'attendrai la décision de Sa Majesté Impériale pour la faire passer à Mlle Biheron, qui partage avec le reste de ma nation l'enthousiasme pour Sa Majesté Impériale et qui serait désolée que, la négociation entamée venant à manquer, elle fût privée de voir un être qui se voit si rarement, un souverain digne de l'être. Quand je parle du reste de ma nation, j'entends les honnêtes gens, ceux qui sentent et qui pensent, et qui ne sont pas à quatre cents lieues de Paris. »

Mlle Biheron figure parmi les « Ouvriers connus pour les pièces d'anatomie, les instrumens de chirurgie et la conservation des morceaux d'histoire naturelle (1) », dans l'*Etat de médecine, chirurgie et pharmacie en Europe, pour l'année* 1776 (Paris, Didot jeune, 1776). On y lit, page 230, ce qui suit :

« Mademoiselle Biheron, rue de la Vieille-Estrapade, au coin de celle des Poulies, auteur de plusieurs pièces d'anatomie artificielle

---

(1) Au nombre de ces « ouvriers » se trouvent un sieur « Auzou, rue Sale-au-Comte, émailleur du roi, qui fait des yeux artificiels » (serait-ce un ancêtre du Dr Auzoux, l'inventeur de l'anatomie clastique ?) et « Madame Lenfant, rue des Mathurins, chez M. Jombert, avocat, laquelle fait des manequins pour l'exercice du manuel des accouchemens, et des matrices pour imiter le travail laborieux quand les eaux sont écoulées ».

d'une composition qui lui est propre : elle ouvre son Cabinet tous les mercredis, à l'exception des fêtes, depuis onze heures du matin jusqu'à une. On pourra avoir des séances particulières, en prenant avec elle des arrangemens. Elle a fait l'anatomie artificielle pour servir aux démonstrations sur cette matière, qui a eu le suffrage de l'Académie des Sciences et qui a été envoyée avec les autres pièces qui composent l'arsenal de chirurgie pour la chancellerie de médecine de Pétersbourg, par feu Morand : elle a fait aussi une machine pour démontrer les accouchemens naturels et contre nature, qui fut jointe à l'anatomie artificielle ».

Elle est encore mentionnée dans un des registres des Archives de l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris (1), intitulé : *Catalogue des maîtres en pharmacie qui existoient dès le XVe siècle, composé en* 1788, où on lit, page 26, après l'article consacré à Gille Biheron, son père, la note suivante :

« Une de ses filles s'est distinguée dans l'anatomie dont elle a fait toutes les parties avec une substance mollasse et souple, presqu'indestructible dont les parties pouvoient se joindre et disjoindre pour la démonstration de l'anatomie : le tout étoit fait avec une délicatesse et une précision admirables, ce qui attiroit chez elle les grands personnages de toute l'Europe. Elle vit encore et demeure vis-à-vis les murs du jardin de Sainte-Geneviève ».

En 1793, Des Genettes, alors « médecin de l'armée de la République en Italie », a publié dans le *Journal de médecine, chirurgie et pharmacie* (2), au sujet du musée anatomique de Florence, un historique de l' « anatomie artificielle », d'où j'extrais les lignes suivantes :

« La citoyenne Bihéron, *qui vit dans un âge très avancé* (3), a fait voir à Paris pendant plus de trente ans le cabinet qu'elle a formé. Il a eu autrefois beaucoup de réputation, et attiré longtems chez elle un grand concours de curieux. Morand en rendit, en 1759, à l'Académie des Sciences, un compte très avantageux et il détermina l'envoi de plusieurs morceaux en Russie ».

---

(1) Archives, registre n° 48, p. 26.

(2) DES GENETTES. Réflexions générales sur l'utilité de l'anatomie artificielle, et en particulier sur la collection de Florence, et la nécessité d'en former de semblables en France (*Journal de médecine, chirurgie et pharmacie*, t. 94, p. 167, Paris, 1793). Ce mémoire a été reproduit avec une légère addition dans le *Journal de physique* de l'abbé ROZIER (t. 43, p. 83, Paris 1793).

(3) Ces quelques mots en italiques ont été ajoutés dans le *Journal de physique*.

Cet historique a été refait, en 1819, dans le *Dictionnaire des sciences médicales* (1), par Percy et Laurent qui ont passé sous silence les préparations de Mlle Biheron, et, en 1870, dans le *Dictionnaire* de Dechambre (2), par A. Chéreau, qui les a rappelées en ces termes :

« Ce qu'il y a de curieux, c'est que de simples industriels n'ayant acquis aucun grade en médecine se sont fait une juste renommée par leur habileté à représenter en cire colorée les divers éléments de la machine humaine, soit en état de santé, soit en maladie. On est allé longtemps visiter dans le cabinet de la demoiselle Beiron (*sic*), rue Saint-Jacques, à Paris, de ces cadavres factices qu'elle fabriquait elle-même, et dans lesquels les organes internes étaient rendus visibles en découvrant la cavité qui les recélait ».

Il serait intéressant de savoir ce que sont devenues les « anatomies artificielles » de Mlle Biheron expédiées à Saint-Pétersbourg.

---

(1) *Dictionnaire des Sciences médicales* (en 60 vol.), t. 35, p. 11 à 41, art. MUSÉUM, Paris, 1819.

(2) *Dictionnaire encyclopédique des Sciences médicales*, t. IV, p. 228-229, art. ANATOMIE (Histoire), Paris, 1870.

Curiosités archéologiques

UN POÈME DU XVIe SIÈCLE SUR LA GÉNÉRATION

Par René BRETONNAYAU.

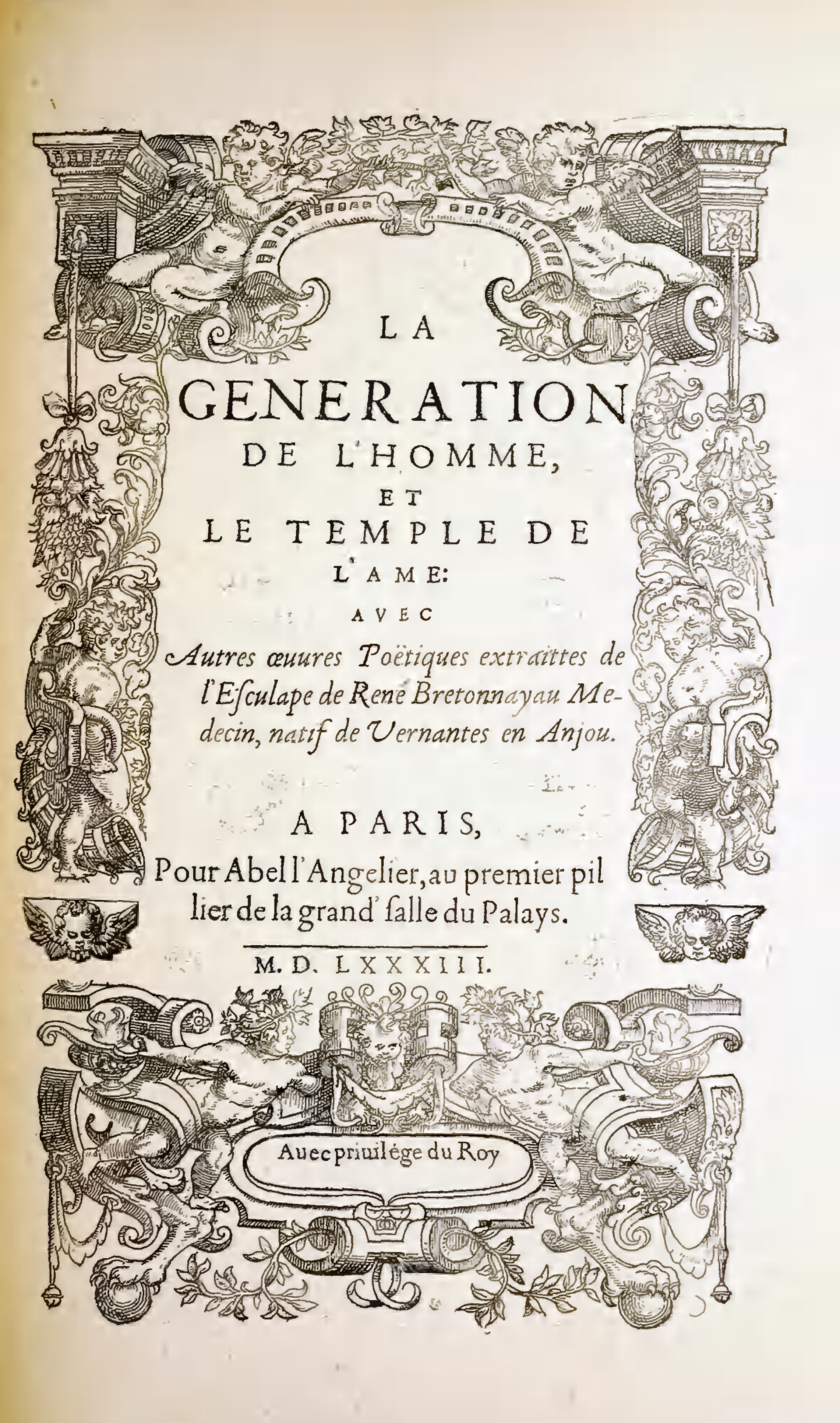
René Bretonnayau, natif de Vernantes en Anjou, pratiqua la médecine à Loches en Touraine dans la seconde moitié du XVIe siècle. D'après le Dr Louis Dubreuil-Chambardel (1), il aurait été marié à une fille du fameux Thibault Lespleigney, apothicaire à Tours (2), et il serait un des ancêtres de l'illustre Bretonneau. Poète fécond, il a publié, en un volume in-4°, de 192 feuillets, un choix de ses poésies se rapportant à la médecine, sous le titre de : « *La Génération de l'homme, et le temple de l'ame* : avec autres œuvres poëtiques extraittes de l'Esculape de René BRETONNAYAU medecin. A Paris, pour Abel l'Angelier, au premier pillier de la grand'salle du Palays. M. D. LXXXIII. » (Nous donnons ci-contre un fac-similé de ce titre).

L'œuvre de Bretonnayau a été diversement appréciée. GOULIN en en a introduit, dans sa *Lettre à M. Fréron* (Amsterdam, 1771, p. 82 à 86), une analyse d'où j'extrais ce qui suit : « *La Génération* comprend trois divisions : 1° *Le fort de Vénus*. Après une espèce d'invocation à cette déesse et à Cupidon, le poète décrit assez au long les parties de la génération de la femme, mais moins anatomiquement qu'énigmatiquement, et en rimes assez libres ; 2° *L'arc d'amour*. Ce n'est qu'un emblème sous lequel il fait des parties de la génération de l'homme une description qui respire également la licence ; on voit bien le versificateur, mais non l'anatomiste ; 3° *La génération de l'homme...* Ce sujet est traité avec une liberté permise sans doute alors. Un poète qui prendroit aujourd'hui ce ton, seroit presque ordurier... »

Le Dr Achille CHEREAU a donné à Bretonnayau une belle place dans son *Parnasse médical français* (Paris, 1874, p. 94). « Ce médecin, dit-il, passe avec juste raison pour un des meilleurs poètes de son temps. Si l'on veut savourer tous les doux fruits de son imagination brillante et féconde, il faut lire *la Génération de l'homme...* Le poète s'est tiré avec bonheur, même des situations les plus scabreuses, et si les sujets qu'il chante sous forme didactique

(1) DUBREUIL-CHAMBARDEL (Louis). Les ancêtres de Bretonneau. (*Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. 39, Tours, 1900, et tirage à part de 200 exemplaires).

(2) *Notice sur la vie et les œuvres de Thibault Lespleigney, apothicaire à Tours*, par le Dr P. DORVEAUX. Paris, H. Welter, 1898.



LA GENERATION DE L'HOMME, ET LE TEMPLE DE L'AME:

AVEC

Autres œuures Poëtiques extraittes de l'Esculape de René Bretonnayau Medecin, natif de Vernantes en Anjou.

A PARIS,

Pour Abel l'Angelier, au premier pillier de la grand' salle du Palays.

M. D. LXXXIII.

choquent la délicatesse des Muses par leur triste et mondaine actualité, l'invocation à Vénus, le poème du *Singe* et beaucoup d'autres morceaux charmants récompensent de la lecture du reste. »

Enfin, pour le Dr WIART, qui a analysé la *Génération de l'homme* dans l'*Année médicale* de Caen (2e année, 1877, p. 49 et 65), Bretonnayau, « comme poète, sut présenter sous une forme souvent agréable une science qui paraît peu propre à inspirer les Muses ».

A nos lecteurs de décider lequel de ces savants confrères a raison.

Nous publions dans ce fascicule le premier chant du poème de *la Génération*, intitulé : « le Fort de Vénus ».

Les autres paraîtront dans les fascicules suivants.

Dr MAXIME.

Le Fort de Vénus.

Vénus, fille du ciel, esclose dessoubz l'onde
De la vieille Amphitride escumeuse et féconde,
Et toy son fils sans yeux, neantmoins juste archer,
Dont le coup peut des cieux jusqu'aux enfers toucher ;
Car des enfers aux cieux y a-il créature
Qui ne se sente au vif de ta vive poincture ?
Conduysez-moy tous deux, Vénus et Cupidon,
Vénus par ton estoyle, Amour par ton brandon,
Affin que j'entre ès lieux, soubs vostre belle adresse,
Où vous estes cogneuz, seul Dieu, seule Déesse.
Je dy ce que pas un n'a dit au paravant,
Et le fort de la mère, et le traict de l'enfant :
De la mère et du fils je chante la puissance,
Dont toute chose en vie a tiré sa naissance.
C'est de ton germeus sein que découle, ô Cypris
Cest humeur escumant, tout bouillonnant d'espris,
Qu'il estuve, inspirez de l'amour, affin d'estre
Le chaut-moyte levain de tout ce qui doit naistre.
S'il vous plaist, vous logez les hommes dans les cieux,
Vous mettez pair à pair les hommes et les dieux.
Où que vous deux soyez, de vostre compagnie
La peine, le soucy, la tristesse est banie.
L'espérance vous suit, et le contentement,
Desirable loyer du desireux amant.
La beauté, la verdeur, le printemps, la jeunesse,
Suivent mignardement les pas de leur déesse ;
Le ris, le passetemps, la volupté, le jeu,
Suivent mignardement les traces de leur Dieu.
O Vénus, toute chose agree en ta présence !
O Amour, toute chose ennuye en ton absence !

Vous semez les desirs, qui me meinent divers,
Composent opposez l'accord de l'univers,
Qui lotissent le monde, ainsi que seurs et freres,
Contraires assignez sur partages contraires,
Ou par vous deputez, et qui haut et qui bas,
De ce grand tout ensemble ils tiennent les estats.
Ils font mouvoir les cieux et dessoubs eux j'accoyse (1)
Des mutins elemens l'inacroissable noyse.
Ils font ensemble l'air et la terre loger.
Ils font ensemble l'eau et le feu se ranger,
Appaisant du caos le non appaisé trouble.
De la femme et de l'homme ils font un homme double,
Que revivant ès cieux, ils rendent immortel,
En lieu qu'il ne pourroit en soy mesme estre tel,
Versent en l'air, en l'eau, sur terre, le brevage
Qui ensorcele tout d'une amoureuse rage,
Forcent les corps se joindre et s'entreseparer,
Que tour à tour la mort en fin doit separer,
R'engendrent les enfans que le pere devore,
Le père en ses enfans resuscitent encore :
C'est, c'est d'amour la force et la nécessité.
Qui les hommes renferme au clos d'une cité ?
Qui, vagants çà et là comme animaux sauvages,
Les soubmet soubs la loy des justes mariages ?
Qui deux corps vagabonds assemble en un seul corps ?
Qui de bestes les rend hommes doux et accorts,
Leur oysive raison d'un long sommeil reveille,
Et les yeux leur debande, et leur perce l'oreille,
Aguise leurs esprits à recercher comment
Ils feront desormais pour vivre heureusement?
C'est Vénus, c'est de toy, qu'autre n'y porte envie,
Que ce qui est et vit, tient son estre et sa vie.
O le plus grand des Dieux, petit Dieu Cupidon !
C'est de toy seul qu'il doibt recognoistre ce don.
La cause et l'entretien ta mère et toy vous estes
Des champs, de l'eau, de l'air et des voustes celestes ;
Et tout ainsi qu'au monde il n'y a rien de vain,
Au monde il n'y a rien qui de vous ne soit plein,
Fay moy donques, Vénus, fay moy, déesse, escorte ;
Fay moy donques, Amour, fay moy trouver la porte
Du sejour de ta mère, et, costoyant voz pas,
Par vous deux adressé je ne m'esgare pas.

Au-delà les confins du Thracien Borée,
Où toute heureuse vit la gent hyperborée,

---

(1) *J'accoyse*, j'appaise, je calme.

Entre deux monts jumeaux rondement blanchissans,
Mais commençans ensemble, ensemble finissans,
A l'albastre de qui la nege porte envie,
Au dessoubs d'une mer blanchissamment unie,
Ou si c'est une pleine, une pleine de laict,
S'eslève mollement un petit moncelet
Sur la cyme du quel l'estroict d'une antre s'ouvre
Que l'ombrage venant des deux montagnes couvre.
Ce tertre escartelé dure en toute saison,
Mignonnement touffu d'un verdoyant gazon,
Fleury de cent couleurs, espès d'herbe menuë,
Renaissante plus dru, plus elle est retonduë,
De pasquerette blanche, et de jaune soucy,
De cornue ancholie, et de pensée aussi,
De muguet à la fleur ensemble jaune et pale
Et de tant d'autre fleurs que Nature y estale.
Le ver Assirien (1) n'a le brin si subtil
Que l'herbe foisonnante en ce tertre fertil.
La chaleur de l'esté jamais ne l'a fanie,
La froideur de l'hyver jamais ne l'a ternie ;
L'autun n'y a soufflé, ny le ciel courroucé
Effroyable n'y a jamais son feu lancé.
Philomèle tousjours son Itys y souspire,
Et tousjours s'y esgaye un gracieux zephire.
Des douceurs Jupiter ravi d'un lieu si beau,
Ore en semblance d'homme, ore en guyse d'oyseau,
Souvent en masque y vient, et beste ayme mieux estre
Que Dieu pour visiter ce Paradis terrestre ;
Et ce lieu luy plaist tant qu'il se transforme encor,
Pour venir l'arroser, en belles gouttes d'or.
J'ay veu, j'ay veu souvent sa main levée et preste
A elancer son traict, guignant l'inique teste :
Il n'eut si tost son œil vers ce Tempé tourné
Qu'il défronce son front, son bras n'a plus tonné.
Et à fin que tousjours à l'arroser on pene,
Il l'a commis en garde au dieu de Lampsacene (2),
Qui roide et fort s'employe à le bien cultiver
Le jour comme la nuict, l'esté comme l'yver,
De façon que jamais sans façon il ne reste,
De façon qu'il reçoit une façon céleste.
En sorte qu'il n'y a ny Déesse ny Dieu
Qui frians, allechez des plaisirs de ce lieu,
Ne quittent l'ambrosie et le divin breuvage
Pour y faire le moys quelque pelerinage :
Diane mesme y vient, et non pas si souvent

(1) Ver à soie — (2) Priape.

A cause des Silvains qui la vont poursuivant
Et des dieux corne-piedz (1) hantans ceste contrée,
Elle honteuse a peur d'en estre rencontrée.

Mais, ô Dieu ! qu'est-ce cy? Ah ! qu'est-ce que je sens ?
Qui raviseur m'enlève et desrobbe à mes sens ?
Qui embrase mon ame, et quelle vertu forte ?
Mais quelle douce erreur hors de moy me transporte ?
Quelle est ceste fureur qui trouble mon repos ?
Qui est ce feu qui vient me cendroyer les os ?
Qui succe ma moüelle, et mes venes deseche ?
Qui dedans le gosier mes parolles empesche ?
Quelle poison me charme, et quel nouveau desir
Me vient estrangement les entrailles saisir ?
Tout beau ! Qui que tu sois, si rude ne me mene :
Je te suy de bon gré, j'ayme bien ceste pene.
Ah ! Je me pasme d'aize, et mon ame qui sort
N'a plus n'a plus regret à son corps demy mort.
C'est c'est je ne sçay quoy, c'est une joye extreme
Qui m'affolle et chatouille et ravist en moy mesme.
Si n'aperçoy-je rien. Fantome, que veux-tu ?
Ah ! je sens bien que c'est : une estrange vertu,
Un ensorcelement qui part de ceste roche,
Attirant doux celuy qui doucement s'aproche
De ce mont jumelet. Ainsi qui nage en l'eau
De la font Salmacide (2) eprouve son cerveau
Hautain s'alliener, et, tandis qu'il se pasme,
Et son hidre et sa voix changer en homme-femme ;
Aussi quiconque touche ou voit ce petit mont,
Gros, touffu, rebondy, long, estroictement rond,
D'invisibles liens, sans voir, se sent estreindre
Et de donner dedans sans contrainte contraindre ;
Tout ainsi que le fer de l'amiable effort
De l'emant est tiré, comme l'emant du Nord ;
Et l'ambre reluysant qui de la paille approche,
De la paille amoureux à la paille s'accroche.

Celuy que le destin favorable elira
Pour entrer le premier, sagement il ira :
Que, ny lasche ny prompt, doucement il s'avance
De degré en degré. A la perceverance
On cognoistra celuy qui merite obtenir
Le bien où l'on ne doibt aysément parvenir.

---

(1) Satyres.

(2) C'est dans la *fontaine Salmacis* et avec la naïade de ce nom que le bel Hermaphrodite eut sa fameuse aventure.

Qui monte un coup dessus la montagne fenduë
Sans peine il faucera la porte deffenduë.
Si de gré tu ne peux entrer, il faut user
Alors de violance, et les portes briser.
Au rebours des enfers qui s'ouvrent à toute heure
Pour y descendre, mais il faut qu'on y demeure,
Jamais on ne revient depuis que l'on est mort,
D'icy plus aysément que l'on n'entre on ressort.
Vous y trouvez d'abord la Nymphe Clytoride,
S'offrant d'un gracieux accueil pour estre guide
Aux nouveaux pelerins, qui devots sont venuz
Humblement presenter leur service à Venus,
Vierge que bien souvent dans les épais boccages
Importunent d'amour les Satires sauvages,
Et qui, pour s'exempter de l'impudique effort
De ces importuns, faict sa retraicte en ce fort.
Mais quoy ! si le mal-heur contre nous se despite,
On a beau le fuir, jamais on ne l'évite :
Où plus seure la Nymphe esperoit se loger,
C'est où elle retombe en un plus grand danger,
Pource qu'un torrent d'eau au près d'elle s'amasse
Qui dessus elle ainsi qu'un flot de mer repasse
Et desgorge d'amont, aveque force bruit
D'un cours impetueux par la bonde s'enfuit.
Qui passe outre audessoubs de ceste ecluse ondeuse,
Vers le commencement de ceste voute creuse
Trouve l'Hymen nocier de myrte couronné,
Et de force amoureux dançans environné,
Tous chantants son triumphe. Echo tous les escoute,
Et, doublant Hymené, faict retentir la vouste.
Icy regne ce Dieu, père du genre humain,
Qui tenant une torche ardente d'une main,
De l'autre sur l'entrée estend un luysant voyle,
Ouvrage deslié tracé dessus la toyle,
Où son patron Minerve artiste avoit compris
Quand elle eut sur Aracné sur la gaze le pris (1).
Qui de forcer ce pas aura faict entreprise,
Il faut qu'il ait bon cœur, il faut, il faut qu'il brise
Le ré dioneen (2), et, roide poursuivant,
De teste et de pied entre, et gaigne le devant.
A bon droit de celuy qui recule on se moque :

(1) Ce vers est faux : il a un pied de trop. Bretonnayau n'a pas pas dû corriger les épreuves de son livre, car on y rencontre une quantité de fautes : ainsi, dans le vers suivant, on lit : *Qui de force ce pas*, au lieu de *Qui de forcer ce pas*.

(2) *Ré dionéen*, rets de Dionée ou de Vénus.

Qui veut manger la noix, il faut rompre la coque ;
Qui veut cueillir la fleur du rosier le plus franc,
Face estat que l'espine il teindra de son sang.
Quand ce ré est brizé, bien aisément on entre
Sans nouvelle rencontre au profond de cest antre
Basty à la rustique, aspre inegalement,
Ainsi que l'ébaucha rude, sans ornement,
Le rude naturel d'une façon tirée
Au patron sur le corps de l'esponge alterée
Ou bien du tuffe blanc, que la lune d'un feu
Malade en sa couleur a miné peu à peu.
Deux mesmes fois autant en sa longueur d'espace
Y a, que sa rondeur une fois en compasse.
Tel est de ce canal l'ouvrage, qui au fond
Se restrecist, et qui se va finir en rond
Comme le fruict sacré de l'arbre de Dodone (1)
Qui aux humains responce en leurs affaires donne.
De cest antre la fin est le commencement
Pour entrer de ce pas en l'autre bastiment
Basty d'un mesme ouvrier, mais différent d'ouvrage,
Comme de ces deux corps est different l'usage,
Qui a faict cestuy-cy au patron de sa main
Dont, ayant les doigts joincts, il tira le dessein,
L'arrondissant au tour, où par le dessus s'ante,
Les cornes vers le ciel, une lune croissante.
Encore n'est-il à bout quiconques a faussé
Les gardes des deux ponts du Cyprien fossé (2) :
Il faut marcher plus outre et renfler son courage
Pour de l'arriere fort enfoncer le passage,
Dur, aspre, inaccessible, et qui n'est pas gaigné
Qu'après maint dure alarme, apres maint coup donné.
C'est doncques là dedans où il faut que tu donnes
Ains que victorieux la retraicte tu sonnes.
L'entrée en est estroite, et si juste se joinct,
Qu'on ozeroit jurer qu'il n'y en auroit point.
Il y en a pourtant, elle s'ouvre assez grande
A qui large y repend l'humeur qu'elle demande.
Par le fond du canal approchant de l'endroit
Qui se va finissant en un petit destroit
On entre en ceste chambre, et, comme l'on arrose
Les gonds de quelque porte avant bien long temps close
D'un' huile coulant doux, celuy de mesme oindra
Les gonds de cest huisset, qui entrer y voudra.
Il faut donques y verser d'abord telle rosée.

(1) Le gland. Le temple de Dodone était entouré d'une forêt de chênes.
(2) Fossé de Cypris ou de Vénus.

Car ceste chambre veut souvent estre arrosée.
Du cave interieur tout l'espace compris
Entre le bas estage et le vousté lambris,
Va s'ouvant peu à peu, de sorte que le feste
Est plus large beaucoup que n'est pas tout le reste.
Les murs en sont de jaspe, et mouchetez de blanc,
De venes parsemez, mais plus rouge que sang
Pour fillé merveilleux de mille fils et mille
Dont traversent les uns ceste trame subtille,
Et les autres vont droit, et les plus desliés
Aux droicts et traversiers obliques sont liés.
Ce plancher est pigné de points dorez sans nombre,
Perçant l'obscurité de cest estage sombre
Comme la nuit on voit tant de flambeaux aux cieux
Percer le bandeau noir qui umbrage noz yeux.
L'admirable artizan de son art la merveille
Admirable tirant une trace vermeille
Trace du haut en bas, droicte par le milieu,
Interieurement a my party ce lieu,
Egallant ces deux corps d'hostel par ceste ligne
Que l'une à droicte et l'autre à gauche il en assigne
Exterieurement, où se voit paroissant
Le cerne my courbé de l'argentin croissant.
Deux boules on peut voir admirablement joinctes
Haut, d'un costé et d'autre aux deux lumieres poinctes.
Ouvrage merveilleux, ces globes elevez,
Solides par dehors, et par dedans cavez,
S'emplissent lentement d'humidité fertile,
Qui par moyens secrets en leur ventre distile,
Et qui après avoir, un temps déterminé,
Dans ces deux petits ronds tiedement sejourné,
Va perdant sa couleur sanglantement vermeille,
Prent la blanche, aux vaisseaux qui l'engendrent pareille.
De liquide se faict humeur glayreux et lent,
Petillant, fretillant, plein desprit chatouillant,
Enrageant de sortir, d'une façon secrette
Luy aux champs, de nature impatient, se jette,
Comme Iris se descharge à l'heure que son sein
D'humeur puise la terre, elle ressent trop plein.
Par des tuyaux exprès qui mile fois ambrassent
Ces ballons pleins de germe, autant de fois retracent
D'un trac desja tracé mile et mile retours.
Retissant à l'entour autant de las d'amours
Que donne de baisers au chesne le lierre
Quand amoureusement de cent bras il le serre :
Ce conduit tourne ainsi tant qu'à la fin rempant
A la mode qu'on voit se frizer le serpent

Pour regaigner son fort, à l'une et l'autre corne
De la chambre dorée en biais il se borne
Y versant une escume aussi blanche que laict
Dont tout le genre humain fut faict et se refaict.

Mais tout beau, c'est assez : il faut faire icy pose,
Le prescheur est fascheux qui ne dict qu'une chose,
Et le chantre qui n'a qu'une sorte de son
Merite seulement le pris d'une chanson.
Disons l'effort de Mars au fort de la deesse,
Quittons les partimens de ceste forteresse,
Reservables à dire au long, un autre jour,
Pour dire cependant l'Arc et les traicts d'amour.

Sonnet

Mon du Perron (1) qui fais l'amour aux doctes sœurs,
Voire plus volontiers que Venus Cytherée,
Combien qu'aucunefois ton ame enamourée,
Ou homme tu n'es pas, gouste de ses douceurs,

Pour cent mile plaisirs, pour autant de faveurs
Dont ma Muse a esté par la tienne honorée,
Comme pourra la tienne estre rememorée
Par la mienne qui n'a merité tant d'honneurs,

Je n'ay que te donner, s'il ne te plaist de prendre
Cest Arc que tu pourras encontre celle tendre
Qui à ton vueil rebelle obeir ne voudra.

S'il advient qu'au combat elle soit la plus forte,
Du fort que je deseigne hardy gaigne la porte :
Soys seur qu'à toy se rendre humble et douce viendra.

(1) Jacques Davy, cardinal *du Perron*, homme d'Etat français et poète, né près de Berne, le 25 novembre 1556, mort à Paris, le 5 septembre 1618. Il est mentionné dans l'*Histoire de la langue et de la littérature française*, publiée sous la direction de PETIT DE JULLEVILLE (t. III, p. 251, Paris, 1897), sous la rubrique : « Du Perron (1556-1618) : un pur Normand ».

VIE DE LA PROSTITUÉE A VENISE

(Histoire populaire en vers et en figures)

Traduction et annotations par le Dr Le Pileur, médecin de St-Lazare.



Planche VII. — Strophe VII.

Vaincue par l'ardeur et les flèches de l'Amour, elle se jette dans les bras d'un nouvel amant, car ses passions et sa faiblesse n'ont ni limites ni frein. Au milieu de ses transports elle se sent glacée par la terreur ; c'est son amant en titre qui survient et menace la malheureuse du fer et de la corde. Les aboiements du chien trahissent la cachette de l'amoureux, tandis que vainement elle demande grâce à un fer impitoyable, à une main furieuse.

Actualités

LES AUTOPSIES DANS LES HOPITAUX

A M. Mourier, Directeur de l'Assistance publique.

Depuis l'inénarrable aventure survenue à notre confrère Socquet qui, chargé par le Parquet de faire une autopsie judiciaire à l'hôpital Saint-Antoine, trouva le corps rempli de foin, le cerveau bourré de journaux illustrés, on s'est beaucoup occupé à la *Société de médecine légale* de la question des autopsies.

Le fait qui a justement appelé l'attention de la Presse s'était passé dans le service de M. le Dr Gilles de la Tourette, professeur agrégé, médecin en chef de l'exposition, membre d'un grand nombre de Sociétés savantes, etc. On a fort malmené ce grand savant à l'occasion de ce fait regrettable ; je viens aujourd'hui prendre sa défense en affirmant que ce qui s'est passé à l'hôpital Saint-Antoine est un phénomène habituel ; cela a lieu couramment dans les salles mortuaires des hôpitaux où les autopsies sont faites sans contrôle, par des élèves ou même par des garçons d'amphithéâtre qui peuvent détourner des pièces, dépecer des cadavres et se livrer à toutes sortes de mutilations, qu'ils font, du reste, inconsciemment et sans se douter qu'ils commettent des actes critiquables.

J'estime, au contraire, que l'aberration de Gilles de la Tourette rendra un grand service à l'administration hospitalière en provoquant des mesures qu'il n'est que temps de prendre si on veut éviter les pires scandales.

La *Société de médecine légale* a émis un vœu qui consiste à n'autoriser les chefs de service à pratiquer les examens post-mortem que lorsque le parquet n'aura pas réclamé le *de cujus* aux fins d'autopsie légale.

Tout le monde est de cet avis. Mais je ferai remarquer que l'application de cette mesure n'empêcherait nullement le retour des scandales provoqués par M. Gilles.

Il peut se faire qu'un individu succombe à l'hôpital et que ce soit seulement après son inhumation que le parquet sera saisi des faits nécessitant l'autopsie légale. Celle-ci devient

dès lors impossible parce que le *de cujus* a déjà été dépecé et morcelé par des garçons d'amphithéâtre.

Il faut donc, tant pour donner satisfaction aux intérêts de la justice que pour laisser aux chefs de service la liberté de faire des recherches utiles, réorganiser complètement le système des autopsies dans les hôpitaux.

On n'a, du reste, qu'à voir ce qui se passe à l'étranger où on a su justement concilier le respect de la mort avec les intérêts de la science. En Angleterre, il existe dans chaque hôpital un service spécial d'autopsie sous la direction d'un assistant capable, qui est exclusivement chargé de ce service pendant un semestre. La même chose a lieu en Allemagne et dans tous les pays civilisés. L'examen post-mortem est fait scientifiquement avec l'aide des élèves intéressés et *il est toujours conservé un procès-verbal de chaque autopsie*. Si des pièces présentant un intérêt scientifique méritent d'être conservées, elles sont étiquetées sous la direction du chef des autopsies. Si une méthode semblable avait été adoptée à l'hôpital Saint-Antoine, la justice aurait eu quelques informations sur les causes du décès de l'agent Drioux, et M. Socquet n'aurait pas trouvé de cadavre rempli de vieux journaux.

L'organisation des services d'autopsies dans nos hôpitaux peut être faite en quelques jours. Il suffit de confier à un interne, dans chaque hôpital, la direction des examens post-mortem et de lui adjoindre quelques externes. Lorsqu'un chef désire faire une autopsie et que celle-ci ne rencontre pas d'opposition légale, il n'a qu'à en informer l'interne chargé de ce service spécial, qui rédige un procès-verbal et met de côté les pièces intéressantes.

Le chef des autopsies et ses aides prendraient le service à tour de rôle pendant six mois.

Ce système présenterait les avantages suivants :

1° Il donnerait complète satisfaction à la justice et à la décence ;

2° Il éloignerait des cadavres les chirurgiens et les élèves qui ne peuvent à la fois fréquenter l'amphithéâtre et les salles d'opérations.

3° Les chefs de service auraient des autopsies faites par des hommes compétents et présentant toutes les garanties scientifiques. Le procès-verbal de l'autopsie et les pièces intéressantes seraient conservées au cas où des recherches ultérieures deviendraient nécessaires.

4° Il se créerait dans chaque hôpital une sorte d'Institut pathologique dont l'enseignement serait précieux pour les élèves, qui sont de plus en plus éloignés de la pathologie au profit de la microbiologie.

Voici le projet que je soumets à M. le Directeur de l'Assistance publique. Je crains qu'il soit trop simple pour avoir des chances d'être adopté.

A. LUTAUD.

UNE EXÉCUTION EN CHINE.

La Chine est un pays charmant..... dit l'opérette ; hélas, il n'en a pas été ainsi pendant l'année 1900.

Pauvres Chinois, c'est nous qui leur avons appris l'art de la guerre ; ce peuple, qui avait vécu trente siècles en cultivant les arts de la paix sous la religion de Confucius, vient de recevoir une leçon dont il pourrait bien tirer quelque profit.

Ce n'est pas à nous, médecins, de philosopher ; mais nous n'en pensons pas moins qu'il est imprudent pour l'Europe d'apprendre la guerre à une nation de 500,000 millions d'habitants parce qu'elle refuse de recevoir des missionnaires dont nous ne voulons plus chez nous. Gare à la revanche !

Mais passons. On sait que les puissances ont demandé à la Chine des *Châtiments*. Celle-ci s'est exécutée.

Parmi les condamnés se trouvaient deux mandarins de marque, anciens préfets de police à Pékin. Les détails relatifs à la cérémonie sont de nature à intéresser le médecin. Ils sont empruntés à un correspondant français :

« A l'endroit choisi pour l'exécution, deux nattes ont été placées sur le sol et sur chacune de ces nattes il y a un tapis rouge. Une délégation composée de troupes internationales forme la haie. A 100 mètres environ, on a dressé une paillote sous laquelle se tient un tribunal composé de mandarins à divers boutons (corail, bleu foncé, cristal, etc.) ayant devant eux un pinceau et de l'encre rouge.

A trois heures et demie environ, deux charrettes chinoises, escortées de soldats japonais, amènent les deux condamnés. Le bourreau, vêtu d'un pantalon rouge, et cinq aides vont au-devant de celui qui doit être exécuté le premier. Le bourreau a un tablier blanc qui n'a pas été lavé depuis longtemps, car on y voit encore le sang provenant d'une exécution antérieure.

Chi Shio, qui a une belle tête de vieillard et une figure énergique, s'avance avec résignation, les yeux fixés sur le sol. Arrivé

sur la natte et au moment où les aides se disposaient à le déshabiller, il jette un regard terrifié sur l'assistance. Il s'agenouille ensuite. Un des aides lui ramène alors sa natte sur la figure et, à l'aide d'une corde, lui ferme d'abord la bouche en la passant sous le maxillaire et sur les lèvres, pour lui fermer les yeux par le même procédé. La tête se trouve donc ficelée comme le bouchon d'une bouteille de champagne. Un des aides, tenant alors fortement cette corde et la natte du Chinois, s'arc-boute et tire en avant tant qu'il peut pour bien tendre la nuque.

En même temps, les autres aides ramènent violemment les épaules en arrière et font saillir la poitrine en avant. Le bourreau s'avance armé d'un grand couteau, sur le manche duquel est sculptée une tête à figure grimaçante. Puis, comme pour bien prendre ses mesures, il se baisse, approche la lame à un centimètre environ du cou de la victime et brusquement se lève et d'un seul coup tranche la tête. La section est complète. La seconde exécution a lieu dans les mêmes conditions. Seulement Yun Sien a conservé les yeux fermés depuis sa descente de la charrette jusqu'à la fin.

On apporte alors deux immenses cercueils capitonnés de soie bleue, ainsi que les habits de gala des deux décapités. Le bourreau commence immédiatement à recoudre les têtes, opération spéciale pour laquelle il a été largement payé par la famille.

Ce fait, au point de vue chinois, a une grande importance. En effet, les Chinois prétendent que Bouddha ne recolle jamais et c'est pour cela qu'ils tiennent essentiellement à se présenter en entier devant lui. Aussi préfèrent-ils être fusillés que décapités. C'est en raison de la même superstition que quand un eunuque meurt, on a bien soin de lui placer dans son cercueil ses « précieuses », qu'il avait soigneusement gardées chez lui, de son vivant, dans un flacon. »

Documents historiques

LA REMPLAÇANTE DE MONSEIGNEUR LE DAUPHIN

La mystérieuse aventure de la reine Draga, obligée de remiser dans les greniers de Konak les dix-sept berceaux envoyés par les dix-sept gouvernements de la Serbie, les investigations incessantes du Corps médical italien à la recherche de la nourrice idéale pour le futur fils ou la future fille du roi Victor-Emmanuel, nous remettent en mémoire de curieux documents, absolument inédits, sur le choix des nourrices destinées aux enfants de France dans la Cour du XVIIIe siècle.

I

On sait combien, sous l'ancien régime, la question de confession religieuse comportait de vexations puériles, arbitraires et partant odieuses. Mais jamais, peut-être, ce système de tracasseries ne se montra aussi ridicule qu'à l'égard de Mme Dufour proposée « pour être nourrice de Monseigneur le Dauphin en 1729 ». Cette place était l'objet des plus ardentes convoitises.

Le médecin du Roi, le nonagénaire Dodart, reçut chaque jour des monceaux de lettres anonymes qui accusaient de calvinisme le mari de la... *remplaçante* préférée et qui reprochaient à celle-ci d'être malsaine. Mais les correspondants inconnus insistaient plus volontiers sur l'irréligion des époux Dufour, comme s'il eût suffi d'être bonne catholique pour être bonne nourrice.

L'échange de lettres qu'amenèrent ces dénonciations entre le médecin du Roi et le lieutenant de police est assez explicite pour que nous n'ayons pas besoin d'y ajouter de nombreux commentaires.

Monsieur,

Je prends la liberté de m'adresser à vous pour découvrir la vérité d'un fait qui nous est de conséquence. La nourrice dont il est question est si bonne et a toutes les qualités que l'on peut demander, à tel point que je serais très fâché que ce que l'on m'écrit par une lettre anonyme se trouvât vrai.

J'ai déjà lieu de croire qu'il y a quelque chose de faux, car l'on dit son mariage fait à Genève et j'ai l'extrait qui marque qu'il a été fait à Avignon. La grâce que je vous demanderais serait de faire venir la fille en question (1) et l'interroger ou la faire interroger exactement. Je soupçonne fort que c'est un trait de jalousie, ou pour lui donner l'exclusion. Car cette lettre est venue la veille que l'on devait faire le choix des nourrices, et il en est venu encore à trois

(1) C'était une servante, nommée Sévérine, qui était restée 8 ans chez les Dufour et savait toute la vérité, dit la lettre anonyme.

personnes différentes. Cependant, nous n'avons point de certificats de vie et mœurs, de religion, plus avantageux, ayant tout Lyon pour elle. Ce que je vous dis afin que vous ayiez la bonté de faire examiner la fille pour voir si elle ne se coupera pas dans sa déposition.

J'ai l'honneur, etc.,

A Versailles, ce 19 août 1729. DODART.

II

Hérault répondit à Dodart par les deux rapports suivants :

A Paris, le 20 août 1729.

Je viens, Monsieur, d'envoyer chercher la nommée Marie Prévost, dite Sévérine, que j'ai interrogée très scrupuleusement sur le contenu de la lettre anonyme que vous m'aviez adressée et voici ce qu'elle m'a déclaré.

Elle connaît le sieur Dufour, ci-devant marchand linger et après Garde du Roi, pour être de la religion prétendue réformée, n'ayant jamais fait aucune fonction de catholique et élevant ses enfants dans les mêmes erreurs ; que, d'ailleurs, c'est un homme tranquille, dont la probité n'est point soupçonnée, qui a toujours vécu en bonne intelligence avec ses voisins, mais qui est cependant livré aux femmes, sans que l'on ait cependant ouï dire qu'il ait été attaqué de la maladie que produit la débauche.

La femme de Dufour est catholique, mais sa complaisance pour son mari lui a toujours fait négliger les devoirs de sa religion. Marguerite Prévost, qui a été deux ans à son service, ne lui a point vu faire ses Pâques et elle a même connaissance qu'elle s'est souvent dispensée d'assister à la messe les jours d'obligation. Elle n'a allaité aucun de ses enfants ; le second dont elle accoucha fut mis en nourrice à 2 ou 3 lieues de la ville de Lyon. C'est ce que Marguerite Prévost m'a déclaré lui avoir entendu dire plusieurs fois, car elle n'était point à son service alors, ainsi que l'auteur de la lettre anonyme l'expose.

Au surplus, la femme Dufour est de bonnes mœurs, attachée à son ménage, d'un caractère doux et d'une santé qui n'a jamais paru avoir été altérée. On ne sait point où son mariage a été contracté. Marguerite Prévost lui a seulement entendu dire que la célébration s'en était faite à 20 ou 25 lieues de la ville de Lyon. Ce qui me donne lieu de juger que ce pourrait bien être à Genève ou dans les environs, étant d'ailleurs vraisemblable que le mari, qui est protestant, n'aurait pas voulu s'exposer aux formalités que nos ordonnances prescrivent pour la célébration des mariages.

Je ne me suis pas contenté d'interroger seulement Marguerite Prévost. J'ai parlé à l'oncle et à la tante de cette jeune fille qui connaissent Dufour et sa femme, à qui ils avaient eux-mêmes con-

fié leur nièce, et l'un et l'autre m'ont confirmé tous les faits que j'ai l'honneur de vous rapporter. Ce témoignage de ces deux personnes me paraît d'autant moins suspect qu'ils sont connus pour de très honnêtes gens et que, pénétrés du tort qu'ils croyaient faire à Dufour, ils ont eu toutes les peines du monde à m'en dire ce qu'ils savaient. Voilà, Monsieur, les éclaircissements que je puis vous donner en conséquence de votre lettre. L'objet en est si important que je n'ai cru pouvoir trop tôt y satisfaire. C'est pourquoi je fais partir un cavalier du guet pour vous porter ma réponse avec les assurances, etc.

Hérault.

.... J'ai parlé ce matin, Monsieur, au sieur Dufour, à son confesseur, qui est un prêtre de Saint-Eustache, à l'accoucheur de sa femme, et à trois autres personnes qui s'intéressent vivement en faveur du sieur Dufour. Après une longue conférence avec eux, j'ai pris le sieur Dufour en particulier et lui ai fait entendre qu'il serait puni sévèrement, s'il ne me déclarait la vérité, et qu'il devait être sûr que tôt ou tard je la saurais par les exactes perquisitions que j'étais sur le point de faire ; voici ce qu'il m'a répondu : qu'il était vrai que son père avait été calviniste, mais qu'il avait abjuré Je lui ai demandé s'il pouvait me rapporter l'acte d'abjuration. Il m'a répondu qu'il ne pouvait point espérer de le découvrir, parce qu'il ignorait le nom du prêtre entre les mains duquel il avait été passé.

Je l'ai pressé pour savoir quels étaient ses propres sentiments : il m'est convenu que, jusqu'au temps de son mariage, il n'avait, à proprement parler, professé aucune religion, mais qu'il communia pour se marier et qu'il a encore communié une fois depuis son mariage, c'est-à-dire depuis l'année 1717, qu'à l'égard de la messe il l'a toujours entendue exactement ; et, en effet, les trois personnes qui l'accompagnaient chez moi m'ont appris en avoir été témoins et même plusieurs fois. Le prêtre de Saint-Eustache m'a déclaré de son côté que, depuis Pâques dernier, il s'était présenté trois fois à son confessionnal.

Voilà, au juste, Monsieur, les éclaircissements que j'ai pu prendre. D'où je conclus qu'il y a très peu à compter sur la catholicité du sieur Dufour :

1° Parce qu'il n'est pas vrai, ainsi qu'on nous l'a dit, qu'il soit descendu d'anciens catholiques, puisqu'il avoue que son père a été protestant ; 2° qu'il y a tout lieu de croire que lui-même a exercé, avant son mariage, la religion prétendue réformée, puisqu'il convient que jusque-là il n'en avait professé aucune, et enfin, qu'il y a tout lieu de penser que ses prétendus actes de catholicité qu'il a faits depuis Pâques dernier au tribunal de la pénitence n'ont pour objet que de lever en faveur de la femme, les empêchements

qui devaient se rencontrer au choix qu'il espérait que l'on ferait d'elle pour être nourrice.

A l'égard du chirurgien accoucheur, il a déclaré qu'il avait réellement accouché la dame Dufour le 19 de mai dernier et, que le certificat qu'il en avait donné était vrai dans toutes ses circonstances. Il m'a même ajouté que cette femme était infiniment saine. Le sieur Dufour, pour justifier qu'il est catholique, offre de rapporter son extrait baptistaire et l'extrait mortuaire de son père. Je dois vous observer que de pareilles pièces ne peuvent être que très suspectes, attendu que dans ce temps-là et dans la province d'où il est, on poursuivait si vivement les religionnaires qu'ils se prêtaient à tous les actes extérieurs que l'on exigeait d'eux.

Voilà, en honneur et conscience, ce que je pense. C'est à son éminence, et à vous de juger les faits que je rapporte et mes réflexions ne doivent point déranger le choix que vous vous êtes proposé de faire et auquel tout sujet du Roi et tout bon catholique doit s'intéresser par préférence à tout. » 23 août 1729.

Et, comme si cette longue capucinade n'eût pas suffi à soulager la conscience d'Hérault, le lieutenant de police annotait, le 8 septembre, de cette apostille, le dossier de Mme Dufour, après que la Faculté l'eût définitivement choisie pour nourrice du Dauphin : « M. de Maurepas est averti, je ne m'en mêle plus. »

III

« Son Éminence », c'est-à-dire le cardinal Fleury, président du Conseil, et « M. de Maurepas », ministre de la maison du Roi, avaient montré plus de sagesse et de bon sens que le lieutenant de police. Mme Dufour avait toutes les qualités requises pour mener à bonne fin la mission qui lui était confiée ; et ce ne fut pas sa faute, si son nourrisson, qui devait être le frère des futurs Louis XVI, Louis XVIII et Charles X, mourut, jeune encore, des suites de la phtisie. Une fois son œuvre terminée, Mme Dufour était restée à la Cour, entourée de l'estime et de la considération générales. C'était, au reste, une excellente femme ; et le duc de Luynes reconnaît dans ses mémoires qu'elle était d'une obligeance inlassable. Quand le Dauphin se maria, elle fut nommée première femme de la Dauphine, et elle put obtenir de laisser la survivance de sa charge à sa fille qui venait d'épouser le premier valet de chambre du Dauphin, M. de Boisgiroux. Mme Dufour mourut en mai 1758, assez à temps pour ne pas être témoin du déshonneur de sa famille. Mme de Boisgiroux, convaincue d'avoir soustrait à la Dauphine une partie de ses diamants, fut envoyée à la Bastille et de là dans un couvent, où elle eût été détenue pour le reste de ses jours, si elle n'était parvenue à s'en évader peu de jours après son internement.

Paul D'ESTRÉE.

Mélanges

UNE LIGUE CONTRE LE DÉCOLLETAGE ?

Dialogue entendu au paradis terrestre entre Adam et Eve en costume d'avant le péché :

Eve. — Adam, mon petit Adam, achète-moi une robe !...
Adam. — Mais, pourquoi faire, mon Dieu !...
Eve. — Pour me décolleter.

Oui, Eve était déjà coquette avant que la civilisation lui ai fait connaître l'horreur de la nudité ; même dans le lieu de délices où elle a passé ses premiers ans, elle n'était pas indifférente à la façon dont la feuille de vigne était présentée à l'œil de son cher Adam.

Le décolletage appelle l'attention de l'hygiéniste et du psychologue.

Au point de vue de l'hygiène, on peut affirmer qu'il est malsain pour une femme de découvrir sa gorge et sa poitrine et d'exposer sa cavité thoracique aux intempéries surtout pendant la saison froide. Quelle que soit l'opinion qu'on professe sur l'étiologie microbienne des maladies, nos professeurs n'ont pas encore nié *ex cathedra* l'origine *a frigore* des angines et des pneumonies.

Mais laissons ce lieu commun pour nous occuper de la question psychologique beaucoup plus intéressante.

Qui donc pourra nous expliquer pourquoi la femme, qui rougit lorsqu'elle doit montrer sa gorge et son sein devant les médecins, est-elle fière d'étaler ses appas au public ? Pourquoi les femmes les plus chastes et les plus pieuses exhibent-elles luxurieusement leurs seins devant des milliers de personnes, et pourquoi les mêmes femmes succombent-elles de honte lorsqu'il faut montrer leurs organes génitaux dans la plus stricte intimité ? Les seins comme la vulve font cependant partie d'un même système érectile et ont les plus étroites connexités physiologiques.

J'ai exercé la gynécologie dans des milieux internationaux, et je puis affirmer que l'anglaise est la femme dont la vulve est le plus difficilement accessible à la vue ; chose bizarre ! ce sont ces mêmes anglaises qui montrent le plus d'acharnement à exhiber leur seins en public. Si vous débarquez dans un des grands hôtels de Londres entre 6 et 7 heures, vous trouvez le *Hall*, le vestibule, absolument encombrés de femmes dont le corsage, maigre ou opulent, étale publiquement son contenu ; ce n'est pas dans le salon, ni dans la salle à manger qu'a lieu cette exhibition, mais

dans le vestibule, à la porte de l'hôtel, presque dans la rue ! Tous ces trésors sont placés gratuitement sous les yeux des voyageurs, des grooms et des passants. Je n'ai pu écarter de mon esprit cette réflexion que le *Hall* du *Carlton Hôtel* ressemble quelque peu vers 7 heures au *salon* de quelques maisons spéciales.

C'est sans doute cet abus du décolletage qui a donné lieu en Angleterre à la formation d'une *ligue contre le décolletage.*

C'est une femme, miss Phelps qui est à la tête de cette ligue, et voici quelques extraits des philippiques qu'elle adresse à ses compatriotes : « Le décolletage est la honte des femmes... la robe décolletée qui découvre le corps avec impudeur est un défi porté à la civilisation..... Ce sont les reines, les princesses et les grandes dames qui donnent l'exemple de l'impudicité..... Une cuisinière est supérieure à une princesse ; quand elle va au bal de la Saint Patrick, elle est vêtue comme l'exige l'idée que le peuple se fait des convenances. »

Miss Phleps tient un langage fort juste. La comparaison qu'elle établit entre la cuisinière et la princesse est frappante de vérité. Il est certain qu'une femme du peuple qui irait au bal décolletée serait mal vue et ne trouverait ni danseurs ni épouseurs ; le peuple est plus propre que l'aristo ; il ne demande pas de l'impudicité aux femmes de sa classe.

Puisque miss Phelps a commencé cette campagne, je vais lui fournir d'autres arguments tirés de la physiologie.

Oui, le mobile qui fait que la femme montre sa poitrine est uniquement basé sur l'impudicité. Que ce soit par instinct ou avec connaissance de cause, la femme n'ignore pas que la vue des seins excite chez l'homme le désir ; elle sait que la chair qu'elle montre appelle la chair.

Ce fait est du reste démontré par la physiologie ; le sein est un organe érectile dont la connexité avec les organes érectiles sexuels est connue de tous les médecins ; il ne serait pas un homme, celui qui ne sentirait pas s'éveiller en lui ses organes érectiles à la vue des seins nus d'une femme.

Je crains que votre voix ne soit pas entendue, miss Phelps, mais je tenais à vous faire connaître les causes qui font que nos grandes dames exhibent publiquement leurs appas ; c'est uniquement dans le but d'entretenir ou de réveiller les instincts de lubricité qui dorment chez tout homme.

Cela dit, je déclare hautement que je n'entrerai pas dans votre ligue ; d'abord elle ne changera rien aux choses existantes ; elle ne recrutera des adhérentes que parmi les poitrines plates et, pour dire mon sentiment intime, je ne vois aucun inconvénient à ce que les femmes exhibent ce qu'elles ont de bien et qu'elles emploient tous les moyens en leur pouvoir pour attirer à elles l'*éternel masculin.*

Dr MINIME.

Philologie médicale

LA MALADIE DES NOMS PROPRES

(*Suite, voyez n° 5.*)

Müller (**Loi de**). Loi d'après laquelle toute tumeur est formée d'un tissu ayant son analogue dans l'organisme normal, soit à l'état embryonnaire, soit à l'état de complet développement.

Nasmyth (**Cuticule de**). Syn. *Cuticule de l'émail*. Cuticule très fine (1 µ) qui recouvre la couronne des dents des jeunes sujets et qui est probablement un reste de l'organe de l'émail.

Nélaton (**Ligne de**). Ligne oblique en bas et en dedans formée par l'épine iliaque antéro-supérieure, le sommet du grand trochanter et l'ischion, lorsque le membre inférieur est dans la demi-flexion. Cette ligne sert de repère lorsqu'on cherche le déplacement de la tête du fémur luxée.

Nicolaïer (**Bacille de**). Syn. *Bacille du tétanos*. Agent spécifique du tétanos : bacille anaérobie caractérisé par sa forme renflée à une extrémité en clou ou baguette de tambour. Il n'agit sur l'organisme que par la toxine qu'il sécrète.

Paget (**Maladie de**). (*Paget's disease of the nipple*). Affection rare du mamelon s'observant chez les femmes à partir de quarante ans, caractérisée d'abord par des lésions de la peau, rappelant plus ou moins l'eczéma, puis par une infiltration progressive de la glande mammaire, qui constitue une véritable tumeur maligne. La cause de cette maladie a été attribuée à des psorospermies.

Parkinson (**Maladie de**) (1819). Syn. *Paralysie agitante*. Affection essentiellement caractérisée par un tremblement spécial, surtout prononcé aux doigts (mouvement d'émietter du pain, de rouler une boulette, etc.), et par une rigidité musculaire qui donne au malade une attitude particulière, correspondant à la flexion moyenne des membres (jambes légèrement fléchies, tronc incliné, bras à moitié pliés, etc.), et un masque étonné et figé dit *facies parkinsonnien*.

Parrot (**Maladie de**). Pseudo-paralysie syphilitique due au décollement des épiphyses.

Pavy (**Maladie de**). Syn. *Albuminurie intermittente cyclique*. Affection caractérisée par des signes subjectifs vagues, malaises généraux, névralgies, dyspepsie, et par la présence de l'albumine dans les urines émises après le repas du matin et jusque vers cinq ou six heures du soir. Elle se rencontre chez de jeunes sujets issus de parents goutteux ou rhumatisants.

Petit (**J.-L.**) (**Hernie de**). Hernie lombaire se faisant par le triangle de J.-L. Petit.

Pettenkofer (**Réaction de**). Réaction qui caractérise la présence des acides biliaires dans l'urine. Elle s'obtient en versant dans l'urine quelques gouttes d'une solution de sucre au cinquième, puis un filet d'acide sulfurique concentré ; l'urine devient violette, puis pourpre, si elle contient des acides biliaires.

Peyer (**Plaques de**). Accumulations de follicules clos, formant sous la muqueuse de la dernière partie de l'intestin grêle des saillies plus ou moins notables. Elles sont altérées dans la fièvre typhoïde ; elles sont alors le siège d'inflammation et même d'ulcération.

Pfeiffer (**Bacilles de**). Bacille de la grippe.

Pflüger (**Tubes** ou **Cordons de**). Cordons cellulaires formés par la prolifération de l'épithélium germinatif, s'enfonçant dans l'épaisseur de l'éminence sexuelle.

Pfuhl (**Signe de**) (1877). Signe permettant de déterminer la situation par rapport au diaphragme d'un épanchement purulent. Si on pratique une ponction avec un appareil muni d'un manomètre, on constate que la pression augmente pendant l'inspiration et diminue pendant l'expiration, dans le cas où la collection est sous-phrénique ; c'est l'inverse qui se produit si la collection est sus-diaphragmatique.

Phelps (**Opération de**). Opération destinée à redresser le pied bot varus équin. Elle consiste à fendre profondément le bord interne du pied (parties molles et os) pour le redresser et l'immobiliser dans une bonne position.

(*A suivre.*)

Histoire de la Médecine

La chaire d'histoire de la médecine. — M. Déjérine est nommé professeur d'histoire de la médecine à la Faculté de Paris en remplacement de M. Brissaud, appelé sur sa demande à d'autres fonctions.

A propos de cette élection, M. Corlieu, donne dans la *France médicale* quelques détails rétrospectifs sur cette chaire.

Elle fut créée, dit-il, à la fondation de la nouvelle Faculté de Médecine, en l'an III et elle eut pour premier titulaire Jean Goulin, de Reims, un savant, véritable bénédictin, qui rédigea le cours qu'il professait pendant les années IV, V et VI, et dont les manuscrits sont actuellement à la bibliothèque municipale de Reims.

A Goulin, qui mourut après quatre ans d'enseignement, succéda Cabanis. Puis la chaire fut supprimée jusqu'en 1870.

En 1869, un maître des requêtes au Conseil d'État, M. Salmon de Champotran, légua par son testament une somme de 150.000 francs pour la création d'une chaire de la médecine. C'est Darenberg, qui y fut appelé. Il l'occupa à peine deux ans et mourut en 1872.

Cette chaire sembla porter malheur à ses titulaires. Lorrain, qui remplaça Daremberg, mourut de même deux ans après sa nomination. Puis vint Parrot, qui permuta en 1879 pour la chaire de clinique des maladies des enfants.

La lutte fut chaude entre les deux nouveaux compétiteurs, Ollivier et Laboulbène. Il s'y dépensa, rapporte un contemporain, plus de diplomatie qu'au congrès de Westphalie ou au traité de Francfort. Laboulbène ne l'emporta que d'une voix, au troisième tour de scrutin. Son cours fut peu suivi, dit Corlieu, qui a la dent quelque peu dure dans ses satyres :

Devant dix auditeurs, Laboulbène pérore
Avec autant d'éclat que s'il en avait [cent ;
Il parle bruyamment de choses qu'il [ignore.
Mais comme il parle fort, il se croit [un savant.

Laboulbene — qui en somme, était un savant modeste et aimable — mourut en 1898 et fut remplacé par le docteur Brissaud, qui abandonna la chaire au bout d'un an pour celle de pathologie interne.

Les accouchements laborieux en 1691 et l'opothérapie

Nous extrayons d'un livre paru à Lyon en 1691, chez Thomas Amaubry, rue Mercière (*Pratique de médecine spéciale*, de Michel Etmüller), les passages suivants :

« Lorsque l'accouchement approche et que les douleurs agissent, si le ventre est resserré ou l'abdomen distendu de vents, il est bon de donner un lavement carminatif et ramollissant... Ces choses ainsi faites, la sage-femme placée devant la patiente, les mains enduites d'huile de lis blanc, ou de violier, ou de graisse de coq, dilate le col de la matrice, presse de temps en temps l'abdomen et frotte les parties élevées de l'abdomen avec l'huile de violier, la graisse d'oye, l'huile du succin. On recommande la civette humaine ou la graisse d'autour des testicules des hommes, et on dit qu'étant enduite à la vulve et au nombril, elle procure l'expulsion du fœtus; il y en a qui ajoutent de l'huile de succin à de la graisse de serpent, et ils conseillent d'en frotter le conduit de la pudeur pour faciliter l'accouchement.

« Si l'enfantement tire en longueur, Hartmanns recommande pour l'expulsion du fœtus les yeux de lièvre séchés et appliqués sur le sommet de la tête, ce qui m'a paru parfois ridicule ; mais Macasius, dans son Promptuarium médicum, et Major, dans son Traité de l'onction du sommet de la teste, confirment cette expérience faite par eux-mesmes.

« Pendant l'administration de ces topiques, pour fortifier la mère et le fœtus et pour avancer le travail de l'enfantement, le médecin ne manquera pas de faire prendre intérieurement plusieurs remèdes : Les remèdes qui conviennent sont la sabine, la sauge, l'armoise, la fleur de cyanus, les conserves de lis blancs, les fleurs de soucy, la fleur aromatique du safran qui est un des plus forts remèdes pour pousser le fœtus, etc., etc. Prenez 2 onces d'eau de pouliot, une once d'eau de mélisse avec du

vin, six dragmes de l'eau-de-vie de Mathiolo, demie-once de sirop d'armoise, mêlez le tout. Cette mixtion prise de temps en temps par cuillerée fortifie merveilleusement la mère : si elle ne suffit pas, elle servira de véhicule aux autres remèdes.

« Les pauvres prennent ordinairement de l'urine de leur mary, et j'en connais à qui elle a très bien réussi, et qui ont par ce moyen été heureusement délivrées.

« La fiente de cheval tirée par expression avec du vin et beüe, fait le même effet : ce remède est facile et sale, il est recommandé par Lindanus comme très efficace.

« Le grand spécifique que je préfère à tous les autres est l'esprit d'arrière-faix humain de la première couche ; voicy la manière de le tirer :

Hachez l'arrière-faix menu, même avec ses membranes, mettez-le en digestion dans un grand vaisseau bien bouché au bain-marie durant un mois et plus, l'arrière-faix se résout entièrement en une liqueur extrêmement puante, et il n'en reste que peu de vestiges ; rectifiez cette liqueur par le bain afin qu'il n'en reste que l'esprit. Trente ou quarante goultes de cet esprit avalé, n'a point de remèdes pareils dans toutes les maladies de l'accouchement et même après. Je m'en suis servi l'année dernière pour une femme qui avorta au milieu de sa grossesse, et je fis sortir l'arrière-faix par morceaux, lequel avait été retenu durant trois jours.

« A défaut d'esprit d'arrière-faix, on fait sécher doucement l'arrière-faix au four et on en donne à boire demie-dragme ou une dragme en poudre. On substitue aussi à l'esprit d'arrière-faix celui de suie bien rectifié. Lorsque la patiente manque de force, que les douleurs cessent et que par conséquent le fœtus est en danger, donnez promptement l'esprit de suie et les douleurs se réveilleront. On applique aussi sur les artères du poignet la suie du four malaxée avec du vinaigre. La suie donnée en substance jusqu'à une dragme est excellente pour l'accouchement.

....

« Les testicules de cheval séchés sont un spécifique régulier, soit qu'on les prenne seuls, soit avec un peu de borax ; ils sont recommandés par Henry de Heers...

« Le secret de van Helmont pour avancer l'accouchement est le foye d'une anguille desséché et pulvérisé avec la vésicule du fiel...

« Le mercure avalé vif est un remède expérimenté par Bartholin, l'or fulminant est recommandé par quelques-uns. (*Lyon médical.*)

Observations rares

Quelques cas de Polymastie. — (Lambinon). — En 1883, *Maschot* a fait observer, dans sa thèse de Paris, que la polymastie est une anomalie qui se voit quelquefois chez l'homme comme chez la femme. Les mamelles surnuméraires siègent tout près de la mamelle normale, ou bien en sont éloignées et se trouvent au niveau de l'abdomen, de la région inguinale, de l'épaule, parfois même dans le dos. Le dédoublement du mamelon, connu sous le nom de *polythélie*, est plus rare que l'existence d'une mamelle surnuméraire.

Charpentier a vu à Paris une femme qui avait 4 mamelles : deux axillaires et deux thoraciques. Les mamelons supplémentaires étaient plus petits quoique bien conformés. On en faisait exprimer du lait très aisément.

Tarlier a vu chez une accouchée deux seins thoraciques et deux autres abdominaux. Tous contenaient du lait.

Leichtenstein a rappelé une série d'observations de mamelles supplémentaires.

Sur 103 cas de polymastie, 95 présentaient la deuxième paire de mamelles en dessous et un peu en dedans des seins normaux. Cinq fois, on a noté l'existence de mamelles axillaires. Une fois, les seins étaient disposés sur l'acromion et deux fois sur les faces latérales du bassin.

Voici une observation de mamelons supplémentaires recueillie à la Ma-

ternité de Liège, dans le Service de M. le professeur *Charles* :

L'épouse Marie X... IIpare née à Voltem en 1869, est accouchée le 11 avril 1896, d'un enfant vivant, du sexe féminin, pesant 3170 grammes et mesurant 42 1 2 centimètres de longueur.

Pendant le travail, on trouve le ventre développé longitudinalement, la ligne brune peu marquée et de nombreuses vergetures anciennes. Les seins, situés à leur place normale, sont assez volumineux, les mamelons saillants et les créoles très foncées. En dessous et en dedans des deux mamelles se trouvent deux petits mamelons supplémentaires de coloration brunâtre. Ils se rapprochent de la ligne médiane et se trouvent symétriquement placés à neuf centimètres des premiers *sur une ligne oblique partant du creux axillaire et se dirigeant vers la partie inférieure de la ligne blanche.*

Les mamelons supplémentaires étaient en réalité plus petits mais *régulièrement conformés.* En les pressant, ou pouvait en faire jaillir du colostrum.

Tel est le résumé de notre observation personnelle.

Il paraît que les cas de polymastie sont plus fréquents dans les climats chauds.

D'après *Debay*, la mère d'Alexandre avait trois mamelles.

Gardner a vu au Cap une mulâtresse portant cinq mamelles parfaitement développées. Cette femme devint mère à quatorze ans et faisait les enfants par 4 et 5 à la fois.

Percy parle, dans ses mémoires, d'une vivandière Valaque à la poitrine de laquelle pendaient cinq longues mamelles.

Voilà pas mal d'exemples de polymastie.

Variétés

Thérapeutique mystique. — Nous avons souvent appelé l'attention sur l'importance que prend chaque jour en Amérique la thérapeutique religieuse. Les partisans du *Taith Cure* font une guerre acharnée aux médecins.

Le cantique ci-dessous, fort en honneur dans nos écoles de filles mérite de figurer parmi les causes du mysticisme morbide qui a inspiré Sainte Thérèse et Marie Alacoque. Il est extrait des *Perles de Saint François de Salle*, par le R. P. Huguet.

Vive Jésus, qui me possède
Et donne à mes maux le remède.

Vive Jésus, quand il m'appelle
Ma sœur, ma colombe, ma belle.

Vive Jésus, quand son œillade
Me rend heureusement malade.

Vive Jésus, quand sa bonté
Me réduit dans la nudité.

Vive Jésus, quand ses blandices
Me comblent de chastes délices.

Enfin, vive et règne toujours,
Jésus, l'objet de nos amours.

Ces rimes sont en effet de véritables *perles* ; « Jésus qui me possède et donne à mes maux le remède..... Jésus dont l'œillade me rend amoureusement malade... »

Nous recommandons la lecture de ce sonnet au P. La Pudeur qui trouve que les écrits médicaux peuvent offenser la morale.

Hygiène et Contradiction. — Des cas d'empoisonnement s'étant produits en Allemage par suite de piqûres de fer rouillé, il est interdit aux éditeurs de Berlin de vendre des livres classiques brochés avec des fils de fer.

Nous avons cru jusqu'à présent que la rouille de fer était un excellent médicament !

Recherches historiques

NOTES ARCHÉOLOGIQUES ET PHARMACEUTIQUES SUR LA LICORNE.

Le banquier sur son écusson
Met des licornes apparentes ;
Son épouse a grand soin, dit-on,
De rendre ses armes parlantes.
Censeurs, n'en dites pas mal
Tout est permis en carnaval.

DALINVAL. *Le tour de Carnaval.*

Pendant toute l'antiquité, on a cru à l'existence d'un animal de configuration fabuleuse, porteur d'une corne démesurée, saillant au milieu du front. Aristote et Pline en donnèrent gravement des descriptions, bien qu'ils affirmassent ne l'avoir jamais vu. Au moyen âge, cette croyance s'affermit de plus en plus, et devint le prétexte d'une foule de pratiques superstitieuses.

La licorne était considérée comme l'emblème de la pureté, tous les bestiaires de l'époque prétendant que cet animal, qu'on regardait comme indomptable, ne pouvait être vaincu que par une vierge; dès qu'il en apercevait une, il venait se reposer sur son sein et perdait toute sa férocité.

On se servait de la corne de licorne pour faire l'épreuve des mets dans les repas, car on était persuadé non seulement qu'elle préservait des maléfices, mais que, mise en contact avec des substances toxiques elle devait immédiatement annihiler le poison. Aussi voyons-nous, au cours des XIVe, XVe et XVIe siècles, employer cette licorne comme antidote.

Mais puisque la licorne est aussi inconnue que ce roi Adna, dont le nom se trouve sur une grande quantité de médailles d'or, d'argent et de cuivre, puisqu'on n'a jamais pu mettre la main sur cet animal par lequel Pétrarque fait traîner le char de la chasteté, comment se fait-il qu'on ait pu en posséder la corne ? Peut-être en faisait-elle cadeau aux vierges qu'elle avait le bonheur de renconcontrer ?

Je croyais d'abord que cette corne devait être celle du rhinocéros ; mais il paraît que je me trompais. En parcourant une intéressante étude zoologique et paléontologique sur les cétacés, publiée par M. Raoul Guérin, j'ai trouvé que ladite corne n'était autre chose que la dent du Narval ou *Monodon monoceros.*

Va donc pour le Narval !

Seulement il me semble un peu difficile de concilier le *monodon monoceros* avec la licorne. Le premier a la forme d'un poisson, la

seconde celle d'un cheval. Voici en effet comment le *Roman d'Alixandre* (1512) décrit cette charmante bête :

« La licorne est grant et grosse comme un cheval, mais plus « courte de jambes ; elle est de couleur tannée. Il est trois maniè- « res de ces bestes ci-nommées licornes. Aucunes ont corps de « cheval et teste de cerf et queue de sanglier, et si ont cornes noi- « res plus brunes que les autres. Ceux-ci ont la corne de deux « couldées de long. Aulcuns ne nomment pas ces licornes, dont « nous venons de parler, licornes, mais monoceros et monoce- « ron. L'autre manière de licorne est appelée églisseron, qui est « à dire, chièvre cornue. Ceste cy est grant et haulte comme ung « grand cheval et semblable à ung chevreuil et a sa grant corne « très aguhe. L'autre manière de licorne est semblable a ung boeuf « et tachée de taches blanches. Ceste cy a sa corne entre noire « et brune, comme la première manière de licorne dont nous avons « parlé. Ceste cy es furieuse comme un thoreau quant elle voit son « ennemy. ».

Mais qu'elle fût cheval ou cétacé, il n'en est pas moins vrai que sa corne servit à toucher les mets et les boissons, sans préjudice à son emploi dans les confections pharmaceutiques les plus réputées de ces époques. Des commerçants et des détaillants en trafiquaient spécialement ; on vit même, jusqu'au XVII[e] siècle, des marchands vendre sérieusement de l'eau ayant servi à la macération des fragments de cette corne, et à laquelle le public attribuait une valeur curative.

Voici l'extrait d'un compte de pharmacie pour fournitures faites à l'abbesse de Jouarre en 1530 :

Formule de l'électuaire de Madame.

1 gros de perles.
8 grains de licorne.
1 scrupule de corail.
2 grains de cœur de cerf.
Le tout doré de fin or.

Ce singulier médicament qui a dû minéraliser et *polypifier* le corps de madame l'abbesse, était coté 4 livres. La haute valeur de la corne de licorne est aussi attestée par une boutade de Brantôme, que je me dispense de citer, l'allusion satirique étant encore plus transparente que dans le couplet de Dalinval.

En revanche, je demande la permission de traduire un passage de Paul Jove relatif à la licorne : « Barthélemy d'Alviano, capi- « taine de la faction des Orsini, prit Viterbe et ruina la faction des « Gatteschi en faveur des Maganzesi, en disant que ceux-là étaient « le poison pestilentiel de la ville. Et leur chef Jean Gatto ayant été « tué, d'Alviano fit mettre sur son étendard l'animal appelé licor-

« ne (unicorno), la propriété duquel est contraire à tout poison,
« représentant une source entourée d'aspics, de crapauds ou de
« serpents qui étaient venus y boire, et la licorne avant d'y boire
« aussi plongeait sa corne pour la purifier du poison, comme c'est
« son habitude ; et elle avait au cou la légende : « *Venena pello* »

Depuis lors, la licorne demeura non le blason, mais l'emblème de la ville de Viterbe. Elle a cette signification sur le pavé en mosaïque de la cathédrale de Sienne.

La licorne, comme on devait s'y attendre, eut son entrée triomphale dans l'art héraldique. Songez donc ! Une bête si merveilleuse, si gentille, douée de si précieuses qualités, et qui substituait victorieusement tous les symboles de la chaste antiquité ! La colombe, c'est vulgaire ; le lys, c'est usé ; l'agneau pascal, c'est une enseigne de sacristie ; l'hermine, elle a volé sa réputation ; le basilic, c'est bon pour une vierge nommée Penthésilée ou Thomyris ; le surmulet, cela peut faire l'affaire d'une cuisinière ; la violette, c'est sentimental, et quant au hêtre, c'est ridicule.

Autant d'emblèmes « enfoncés » par la licorne.

Les statisticiens du blason assurent que cette figure est aussi rare dans les armoiries italiennes que fréquente dans les allemandes. Oui-dà ! Mademoiselle Gretchen serait-elle plus vertueuse que Mademoiselle Clélie ? C'est une question à résoudre, Goethe et Tite-Live à la main.

Les Animaux du Blason. Croquis drôlatiques, par Godefroy de Crollalanza, Paris et Pise, 1880, in-12, p. 192-195.

Le grand inquisiteur Torquemada portait toujours sur lui une corne de licorne, pour se préserver du poison et des assassins. Collin de Plancy. *Diction. infernal.*

Gardez-moi, Seigneur, de la gueule du lion ; sauvez ma vie de la dent des chiens ; dérobez ma faiblesse aux cornes des licornes. Psaume XXI[e], *Agonie du prophète.*

Je ne crois non plus à la thériaque, mithridate, alkermès, hyacinthe, bézoard, corne de licorne, qu'à des cornes de bœuf. Gui Patin, *Lettre à M. Belin.*

La corne de licorne est un plus grand proverbe que le bézoard, quoiqu'on vende bien des bagatelles pour ce remède. Bernier, *Essais de médecine.*

Nos docteurs font un grand cas de la corne d'une beste nommée monocéros, que nous appelons vulgairement licorne. Car, comme ils dient, elle garentit du venin, tant prinse par le dedans qu'appliquée dehors. Pour bref parler, ils en font comme un alexitère et garentissement de tous maux. Fuchs, *Œroiatrie.*

La corne de licorne se vendait plus cher que l'or : il était passé en coutume d'en faire tremper un morceau dans la coupe où le

roi buvait, comme antidote de tout poison. MALGAIGNE, *Notes sur Ambroise Paré.*

Rabelais n'a pas grand respect pour les maîtres de l'antiquité. Nous l'avons vu, au chapitre de la grossesse de Gargamelle, dire librement sa pensée sur les idées des anciens en matière de parturition ; nous constatons, au chapitre de la Jument de Gargantua, qu'il n'est pas moins irrévérencieux quand il s'agit des descriptions fantastiques dont l'histoire naturelle de Pline est si prodigue. Au XVIe siècle, il se trouvait encore des savants pour professer et des auditeurs pour écouter des dissertations sur le sphynx, la licorne, les satyres et autres hydres de la science. A ce public et à ces professeurs, Rabelais présente sa jument et dit : admirez ma monstrueuse bête, elle est aussi merveilleuse que tous vos animaux merveilleux, y compris les béliers dont il faut voiturer l'arrière-train. F. BREMOND. *Rabelais, médecin.*

Curiosités archéologiques

UN POÈME DU XVIe SIÈCLE SUR LA GÉNÉRATION

Par René Bretonnayau (1).

(Deuxième Chant.)

L'arc d'Amour.

Mars, que divers tu es qui ne veux ny peux vivre
Un seul jour en repos, de ton mestier delivre,
Tant tu as le repos et la paix en horreur,
Tant grand amy tu es de Bellone ta sœur !
Plustost, Mars, tu serois à toy mesme contraire
Si contre un estranger guerre tu ne peux faire ;
Plustost contre l'Amour tu t'arme audacieux,
Contre Amour le tiran des hommes et des Dieux
Et sa mère Ericine. O la belle vaillance,
Se prendre à une femme, attaquer une enfance !
De faict, ce Dieu mutin, ennemy de la paix,
Pour ce faict enroller entre ses plus beaux faicts,
Un jour, qu'elle n'y pensoit, oza bien entreprendre
Assaillir de Vénus le fort, et le surprendre,
Encor qu'il sceust très bien que peu la force y vaut,
Ny composition, alarme, ny assault,
Voire du Turc l'armée y fust toute assemblée.
De la penser avoir par surprise ou emblée
Seroit trop presumer, puisqu'ordonné il est
Du destin eternel par immuable arrest
Que nul la forteresse à Cyprine vouée
Ne peut forcer, s'il n'a l'arc et la flèche fée
De son fils l'archerot, comme il falloit avoir
La verge d'or affin d'entrer au séjour noir
De la basse Junon. Adonc ce Dieu superbe
Espie un jour Cypris estenduë sur l'herbe.
Un sommeil gracieux de son sein haletant,
Maint souspir amoureux de l'estomac flottant
Par le corail vermeil de sa bouche divine
Agitoit les deux monts de sa blanche poitrine.
Les Zephires mollets frisottoient ses cheveux
Et moitement versoient le sommeil dans ses yeux,

(1) Voyez fascicule VI : le *Fort de Vénus*.

Faisoient bouffer encor' par leur halene douce
Son crespe floflottant que maint sanglot repousse,
Faisant voir au travers, durant ce doux sommeil,
Tout ce qui plus agree à un amoureux œil.
Amour nud et grasset, enfant portant des ailes,
Tout teint de la couleur des flammesches vermeilles,
Dormoit dans le gyron de sa mère estendu.
Son arc est prest de luy à un arbre pendu
Et son carquoys garny. Mars tant seulement veille
Pour les armes embler (1) d'Amour qui trop sommeille,
Qui, marchant à grand pas, isnellement (2), sans bruit,
Pille l'arc, puys soudain comme un larron s'enfuit.
Le voyci de retour, monstrant l'arc prest à tendre,
Et la mère d'Amour il somme de le rendre.

Comme les autres arcs, cest arc n'est pas luné,
Ny de l'os Indien par les bouts encorné;
Comme les autres traicts n'est faite sa sagette,
Sa corde n'est aussi comme les autres faite.
Il ne tire de loing, ainsi que l'arc turquoys
Ou l'arc d'une Amazone errante par les bois,
Ou bien comme celuy qu'ès monts Diane porte.
Il se courbe, il se bande, il tire en ceste sorte :
D'un rameau traversant un arbrier plein de nœuz
Un cordage descend ; d'un de ces troncs veneux
Une autre corde encor' l'accompagne gauchere;
De ces arbres encor', mais de la part contraire,
Autres deux sont naissans, qui d'un oblique pas
Se viennent recouvrer également en bas.
En bas se rencontrant, l'une en l'autre se lasse
D'innombrables chesnons, l'une dans l'autre passe
S'entragraffant, font mile et mile tortillons,
Mile anneaux, mile nœuz, mile ronds, demi-ronds,
Sur les deux canevats, de sur la double gaze
Qui deux spheriques corps envelope et enlasse,
Cordant un ceinturon semblable au demy-ceinct
Qu'à l'entour de ses reims la Cytheride a ceinct,
Ou au collier doré que richement se tordre
On voit autour du col des chevaliers de l'ordre.
De ces quatre cordons chasque coupple pareil
D'en haut jusques en bas est gros d'humeur vermeil,
Blanchissant peu à peu à mesure qu'il coule
Et descend pour s'espandre en la jumelle boule
Où, lentement glissant par des canaux petits,

(1) Oter, enlever.
(2) Promptement.

S'achève de blanchir dans ces tournans tortils.
C'est icy l'arsenal, le lieu où se reserre
Ceste munition pour la future guerre,
Où les préparatifs pour combatre se font.
En chasque costé pend à chasque las un rond
Qui, chassant plein d'esprits toutes matières froiddes,
Ainsi qu'un contrepoix bande fermes et roiddes
Deux petits nerfs tendus qui, se reflechissans,
Vont, pour se retrouver en bas, où finissans
Tendent deux arcelets dont les bouts se reprennent,
Que deux robustes nœux fermes ensemble estreignent.
Ces petits nerfs voustez n'en font plus icy qu'un,
Icy se revestant font l'agueduc commun,
Où le traict ferme et rond, gros et roidde se dresse,
Pour donner droict au but où son archer l'adresse.
Aussi tost que ce traict est roidde décoché,
Esclatté du canon où il estoit caché,
L'arc lasche se debande, et de rechef se bande,
Si l'apprehension de l'archer le commande.
Le rouet, les ressorts sont des esprits ardans,
Vifs, légers, remuans, qui fretillent dedans.
Le qualibre n'est gros, de près il touche et frappe
Ainsi que le bidet qu'on porte soubs la cappe.
Ne pense pas qu'Amour se soit accoustumé
De tirer d'un long traict comme luy emplumé,
Ou d'un meurtrier plombet qui avec bruit et flame
D'un acier bien trempé un corselet entame.
Cestuy-cy n'est de mesme. As-tu quelquefois veu
Tempester l'Océan contre soy-mesme esmeu,
Comme, vague après vague, un gros mons d'eaux approche
La greve sablonneuse heurtant contre une roche,
S'espandre et crevasser, après soy délaissant
Sur la rade un long trac d'escume blanchissant ?
A ceste chose icy semblable est la matiere
De ceste humidité, qui, bouillonnant, légère,
Impetueusement et sans son coup faillir
Part de l'arc duquel Mars vient le fort assaillir
De Cypris, qu'il surprent endormie et seulette,
Foulant le bel esmail de l'herbe verdelette.
Or Amour qui s'estoit le premier eveillé
N'a si tost apperceu qu'on a son arc volé,
Plus viste que le vent qu'il vole après plein d'ire,
Mais ne l'a ce pendant à sa mère ozé dire.
Mars, des armes d'Amour se présentant armé,
A la mere d'Amour de se rendre sommé :
Gracieux, il la prie, humain la flatte et presse
De remettre en sa main elle et sa forteresse

Que doux il luy sera, si, douce, entre ses bras
Elle se vient jetter ! Qu' elle n'attende pas
Que par force et rigueur rebelle il la surmonte.
Elle de ses propos ne faict ny ne tient conte,
Ains contre luy proteste entier garder l'honneur
Du fort, où de son sexe est enclos le bonheur,
Et de mourir plustost, si mourir peut Déesse,
Que vivre et de ce fort ne vivre plus maistresse,
S'asseurant que dez lors qu'il luy sera rendu
Que son honneur plus cher que sa vie est perdu.
Mars s'en rit, et ne fait responce à ses reproches.
Foiblette se défend. Fier il faict ses approches,
Il campe, il se retranche, et d'un bras courroucé
Les defences renverse, il gangne le fossé.
Coup sur coup, choc sur choc, et pres apres sa flesche
Delasche : le mur bransle, il tombe ; il y a bresche.
Ils sont, ils sont aux mains. Mars l'assaut redoublant
Saute sur le rempart dessoubs ses pieds tremblant,
Si dru tire et menu que par mainte secousse
Son arc las devient lasche et se vuide sa trousse.
Victorieux il entre haultain et triomphant
Et prend à sa mercy et la mère et l'enfant.

Sonnet.

Depalme qui la palme as docte mérité
Entre les bons esprits, ô l'ame de mon ame,
Penses-tu qu'il y ait entre l'homme et la femme
A dire, et que Nature ait à l'un plus esté

Qu'à l'autre favorable, et qu'à l'un ait osté
Pour le donner à l'autre ainsi que l'on la blame,
Et qu'en avançant l'un, l'autre blesse et entame,
Ainsi qu'une maratre usant de cruauté ?

Non, ce n'est pas cela ; mais dans soy l'une couvre
Et cache ce que l'autre hors de son corps découvre :
La femme est le dedans, et l'homme est le dehors.

Comme qui sans argent sa bourse vuide tourne,
Ou qui cent fois sa robbe en ces troubles retourne,
Refait ce qu'il defait, ce n'est toujours qu'un corps.

VIE DE LA PROSTITUÉE A VENISE

(Histoire populaire en vers et en figures)

Traduction et annotations par le Dr Le Pileur, médecin de Saint-Lazare.



Planche VIII. — Strophe VIII.

Accablée de chagrin, la malheureuse impudique, raillée, abandonnée par les amis, revient à son premier sort. Ayant perdu son amant et les trésors qu'elle en tirait, elle renonce au luxe qui l'entoure pour vivre au jour le jour. Arrive Manassé qui lui achète toute sa dépouille, et l'infâme servante, par ses injures, ajoute encore à la douleur de sa maîtresse.

Actualités

LA RESPONSABILITÉ PÉCUNIAIRE DU MÉDECIN

Jusqu'à ces temps derniers, la profession de médecin, comme celle d'avocat, était réputée profession libérale.

On y était justiciable de la science et de sa conscience, et cela paraissait assez. Un client mécontent, un procès perdu, un malade non guéri, n'entraînaient pas de responsabilité pécuniaire de l'avocat plaidant ou du médecin traitant... Mais voici que, au Palais, on semble vouloir commercialiser la profession médicale et monnayer notre responsabilité jusqu'à présent morale.

Considérez, en effet, les deux confrères électriciens poursuivis à la suite d'un traitement radiographique : l'un assigné en 3.000 francs de dommages-intérêts pour alopécie partielle et légère conjonctivite avec jugement rendu d'avant faire droit ; l'autre condamné à 5.000 francs de dommages-intérêts, malgré l'avis des experts, pour brûlure de la paroi abdominale.

Voyez ce médecin, directeur de maison de santé, condamné à 10.000 francs de dommages-intérêts envers la famille d'une jeune neurasthénique suicidée dans les water-closets où, repoussant sa gardienne, elle s'était enfermée au verrou et pendue avec une bande de toile.

Voyez enfin ce dentiste d'hôpital rendu responsable d'une erreur de médicament commise en réalité par des tiers, et condamné à titre de provision à 400 fr. de dommages, sans préjudice du surplus à évaluer au dire d'expert, pour injection sous-gingivale de sublimé au lieu de cocaïne.

Tout cela forme une suite instructive et d'où il résulte, je le répète, qu'on est en train de monnayer notre responsabilité jusqu'ici purement morale, sauf pour les fautes lourdes c'est-à-dire celles qui peuvent être appréciées d'après les règles du bon sens et de la prudence ordinaire.

En sera-t-il mieux ainsi. Il est permis d'en douter ; car le malade, logiquement, devra payer plus cher ; et malgré la décharge qu'il aura soin de se faire dorénavant donner par avance, le médecin deviendra timoré, aura les mains liées. Il peut en résulter la méfiance et le soupçon du chantage au lieu de la confiance réciproque et nécessaire.

* * *

Malgré l'âpreté pour notre profession des temps où nous vivons, j'espère cependant que cette monnaie de responsabilité ne donnera pas au médecin l'âme du boutiquier, ne l'apeurera pas, ni ne lui durcira pas le cœur.

Nous voulons en effet la liberté toujours plus grande, et par conséquent la responsabilité aussi. Nous suivrons donc celle-ci sur tous les terrains et puisque notre siècle, qui ramène tout à l'argent, l'y transporte, allons-y.

Mais alors — et puisqu'on nous assimile à des commerçants, qu'on nous fournisse du moins comme à ceux-ci, la possibilité et les facilités de nous défendre.

Sans parler du secret professionnel, qu'on nous donne des tribunaux de commerce, si on veut, avec juges compétents et élus, des prud'hommes, ou, si on nous conserve au civil, qu'on adjoigne au tribunal avec voix consultative et même délibérative, un juge médecin que nous élirons et qui pourra éclairer la religion du tribunal.

Certes, nous ne demandons pas une juridiction d'exception comme les magistrats, et une presque intangibilité professionnelle comme celle que donne aux avocats leur ordre, mais nous voulons pouvoir défendre notre honneur et notre fortune bien moins grande, entre parenthèses, la plupart du temps — qu'on ne s'imagine au Palais.

En attendant, défions-nous des chantages, défiez-vous surtout, Messieurs les chirurgiens, et, pour commencer, garez-vous des injections rachidiennes en ville et même à l'hôpital.

Paul Berthod.

LES RATS ET LA PESTE

Comment les rats transmettent-ils la peste à l'homme ?

Par leurs puces, a conclu Simonds de ses expériences publiées en 1898 dans les *Annales de l'Institut Pasteur*.

Ceci n'est pas l'avis de tous, et Nutall, qui s'est livré à des recherches, il est vrai purement bibliographiques, sur le rôle des insectes dans la propagation de la peste et d'autres

maladies, pense que les données expérimentales qu'il a pu réunir ne sont pas favorables à l'hypothèse de Simonds.

Galli-Valerio a fait une autre objection, c'est que la puce du rat n'est pas de la même espèce que la puce de l'homme et qu'elle ne pique pas l'homme.

L'objection ne paraît guère valable. Que dans les conditions ordinaires la puce du rat ne se rencontre pas sur l'homme, c'est possible. Mais il est un fait certain, c'est que, le rat mort, toutes ses puces désertent son cadavre. Où vont-elles ? Si un homme est dans le voisinage, il est vraisemblable de supposer qu'elles chercheront asile sur le corps de cet homme. La puce du chien n'est pas non plus de la même espèce que la puce de l'homme. Dédaigne-t-elle pour cela de passer du chien à l'homme ?

Le professeur Ashburton Thompson, directeur du bureau sanitaire de Sidney, incline, lui, vers l'hypothèse de Simonds. Dans un travail publié dans le numéro d'avril du *Journal of Hygiène*, il émet l'opinion que la peste a été importée à Sidney par des rats provenant des navires qui arrivaient de Nouméa, où régnait la maladie.

Des observations réunies dans son mémoire, il résulte que, dans l'enchaînement des faits qui unissent le rat pesteux à l'homme, il reste une lacune. Cette lacune serait aisément comblée par l'hypothèse d'un insecte parasite du rat et transmissible à l'homme.

Cherchez, Messieurs les savants, cherchez ! En attendant la peste est à Marseille.

Je ne voudrais pas faire d'hypothèse malveillante ; mais il est cependant certain que, depuis la découverte du sérum de Yersin, la peste s'étend d'une façon surprenante ; elle a gagné l'Egypte, atteint sérieusement l'Australie, ravagé le Cap et menace sérieusement l'Europe. Que les Anglais refusent les bienfaits de l'*Institut Pasteur* par patriotisme, cela se conçoit, mais les Français n'ont pas les mêmes raisons de refuser l'inoculation préventive. Ce qui est certain, c'est que les malheureux chauffeurs du *Laos* sont morts au Frioul malgré le sérum. Aurions-nous encore une déception ?

Anthropologie criminelle

LES RÉCIDIVISTES DOIVENT-ILS ÊTRE SOUMIS A UN RÉGIME DISCIPLINAIRE PLUS SÉVÈRE QUE LES CONDAMNÉS QUI SUBISSENT UNE PREMIÈRE PEINE ET EN QUOI CETTE AGGRAVATION DE RÉGIME DOIT-ELLE CONSISTER ?

(Suite et fin. Voyez fascicule V.)

« Mais à un régime pénal qui autoriserait les communications verbales ou écrites, au delà de ce cercle étroit et en quelque sorte sacré, il pourrait être fait exception sans difficulté en ce qui touche les récidivistes. On comprendrait qu'ils ne pussent, en surplus, être visités que par leur tuteur et leur subrogé tuteur s'ils sont en état d'interdiction légale, par les représentants des sociétés de patronage et aussi par les personnes qui, exceptionnellement, auraient à les entretenir de la conservation ou du règlement d'intérêts positifs et urgents. La communication par lettres pourrait subir les mêmes restrictions, sans préjudice du droit d'écrire sous cachet aux autorités judiciaires ou administratives.

« On concevrait, en outre, à l'égard des récidivistes, une limitation relative du nombre des jours où ils seraient admis à recevoir des visites, même de leurs très proches parents, ou à s'occuper de leur correspondance avec eux.

. . . .

E. Il reste d'ailleurs bien entendu que, dans notre pensée, l'interdiction aux condamnés récidivistes ou non, de communiquer ou de correspondre avec leur conjoint, leurs enfants, leur père et leur mère, ne saurait trouver ou conserver une place dans la liste des inflictions disciplinaires.

« F. Sous les régimes de peine qui admettent les détenus à être assistés du dehors, c'est-à-dire à recevoir soit de leurs familles, soit de tiers des secours en argent ou en nature, il ne serait pas anormal que le récidiviste fût réduit rigoureusement à l'allocation sur son salaire.

« Il serait, d'autre part, élémentaire, qu'il fût exclu du choix qui appelle parfois des détenus à remplir, dans la prison, des emplois de contre-maître, de scribe, de prévôt, de moniteur, et que, en règle absolue, il ne pût être investi d'un emploi lui

conférant, sur les autres détenus, une autorité qui ferait scandale alors même qu'elle se réclamerait de l'habileté professionnelle, de l'intelligence ou des formes de l'éducation première.

« G. Enfin et surtout, comme il est bien notoire que la détention en commun comble les vœux des professionnels de la récidive, et qu'ils trouvent dans la promiscuité qu'elle entraîne, les plus infâmes attraits, on se louerait de leur voir infliger, pour ainsi dire à titre péjoratif, l'encellulement de jour et de nuit, lorsqu'il ne reçoit pas, sous cette formule stricte, une application générale.

. . . .

. . . .

« Il ne peut s'agir, en effet, nous l'avons indiqué déjà, de rendre passibles du régime intensif de plein droit et sans distinction, tous les condamnés autres que ceux qui subissent une première peine.

« La terminologie pénale réunit sous l'appellation de récidive deux ordres de faits moralement très distincts, la rechute et la faute nouvelle, intervenant l'une et l'autre après le moment où une précédente condamnation est devenue irrévocable.

« La rechute implique la répercussion du passé sur le présent, et comme un lien de chronicité entre le méfait réitéré et le méfait réprimé. Le délit récent devient ainsi la démonstration soit de l'incorrigibilité de l'agent, soit de l'insuffisance, par rapport à lui, des moyens correctifs employés. Il n'y a que faute nouvelle, lorsque la réitération du méfait est déterminée essentiellement non par l'une de ces causes, mais par des mobiles extrinsèques, sans rattachement saisissable entre la genèse morale de l'acte réprimé et celle de l'acte nouveau.

« La rechute seule rend légitime l'application de l'aggravation de peine aussi bien par le régime que par la durée.

. . . .

« Nous sommes ainsi conduits, rigoureusement et très fermement, à vouloir l'intervention du juge pour ordonner que la peine qu'il prononce contre un récidiviste soit subie sous le régime aggravé. Seul le juge est mis à même, par la lecture du dossier, par l'évolution des débats, par l'entière connaissance du fait poursuivi, d'apprécier s'il y a récidive morale ou récidive purement matérielle, et si, dès lors, le caractère afflectif de la peine édictée par la loi doit être ou n'être pas renforcé.

« Les choses étant ainsi, le juge constaterait l'état de récidive, prononcerait la peine en l'aggravant ou non dans sa durée, et ordonnerait, suivant les circonstances dont il serait l'arbitre, que cette peine serait subie sous le régime intensif, au préalable organisé et réglementé parallèlement au régime normal.

Nous partageons pleinement les vues exposées ci-dessus par M. Atthalin.

Il est parfaitement scandaleux de voir par exemple des gardiens chargés de famille et auxquels des appointements plus que modestes interdisent l'usage de vin ou de cidre en même temps qu'ils les forcent à réduire la nourriture au strict nécessaire, être obligés d'assister aux repas plantureux de certains relégables. Le mot plantureux n'est pas excessif ; et l'on serait stupéfait si je donnais le détail de certains menus que j'ai pu voir.

Nous ne pouvons qu'applaudir également aux idées émises par M. Atthalin sur la réglementation du travail et les différentes affectations du pécule, sur la limitation des secours venant du dehors, et l'exclusion des récidivistes des emplois plus ou moins agréables ou rémunérateurs.

Nous pensons aussi avec l'éminent magistrat qu'il ne saurait être question de priver les récidivistes des visites ou de la correspondance de leurs parents. Nous irons même plus loin, nous croyons qu'il ne devrait y avoir aucune restriction apportée à cet égard.

Il ne faut pas l'oublier, quelque étrange que cette assertion puisse paraître, le détenu est un sentimental. Les marques de ce sentimentalisme, à la vérité enfantin et passablement vulgaire, il les porte tatouées sur le corps, en même temps qu'il l'épanche complaisamment dans ses correspondances ; jamais, du reste, cela ne l'a empêché de commettre une mauvaise action, mais à mon avis priver le détenu sous prétexte d'amendement de ces quelques satisfactions intimes serait aller à l'encontre du but que l'on poursuit, et en faire un insoumis et un révolté.

Reste la question de savoir à qui sera dévolu le droit d'ordonner l'aggravation de la peine par le régime et par la durée.

Ici la question nous apparaît des plus délicates, et des plus difficiles à trancher.

« On se convainc jusqu'à l'évidence, dit excellement M. Atthalin, que la récidive, au sens large du terme employé dans

la question posée, n'est point toujours et en règle absolue l'indice d'une ténacité malfaisante ou d'une rébellion systématique « Et il conclut.

« Seul le juge est mis à même, par le détail du dossier, par l'évolution des débats, par l'entière connaissance du fait poursuivi, d'apprécier s'il y a récidive morale ou récidive purement matérielle, et si dès lors le caractère afflictif de la peine édictée par la loi doit être ou n'être pas renforcé. »

C'est là justement ce dont je ne suis pas absolument certain. Il m'a été donné si souvent de voir des individus récidivistes incorrigibles, insensibles aux bons comme aux mauvais traitements, aux punitions comme aux récompenses, des irréductibles ainsi qu'on les appelait, n'être au fond que des malheureux déséquilibrés dont l'état mental était seul responsable et des délits commis et des infractions à la discipline pénitentiaire.

Il y a plus, il y a des cas où l'infériorité intellectuelle des individus condamnés est telle qu'on se demande comment ils ont pu passer en jugement. J'ai cité plusieurs de ces cas à la Société Générale des Prisons et j'ai en réserve un grand nombre d'autres observations d'idiots, épileptiques, imbéciles, aliénés méconnus et condamnés non pas une fois mais plusieurs fois.

Dans les grandes villes, à Paris par exemple, la chose est assez rare ; en province au contraire elle est extrêmement fréquente soit que l'état mental de ces individus n'ait pas frappé les magistrats, soit qu'un expert compétent ait fait défaut.

Voici donc une première objection. On pourra me répliquer qu'elle vise seulement une catégorie d'individus peu nombreuse, celle qui nous intéresse tout particulièrement, nous autres médecins aliénistes, mais qu'il subsiste la grande masse des détenus ordinaires.

Ici je suis incompétent pour me prononcer. Il est certain qu'il n'y a guère que deux personnes capables de décréter et d'appliquer l'aggravation de la peine, le magistrat et le directeur de la maison pénitentiaire. Trouvera-t-on toujours chez ce dernier les qualités nécessaires à la saine appréciation des antécédents de l'individu et de ses qualités morales ? je l'ignore. Cependant les récents travaux des Américains sur le principe des sentences indéterminées et le système d'Elmira nous montrent qu'il y a peut-être de ce côté quelque chose à tenter.

H. Colin.

Documents historiques

LA BRIEFVE INSTRUCTION POUR TOUS ETATS

Par Corlieu.

Un chapitre de déontologie médicale et pharmaceutique, tiré d'un ouvrage du XVIe siècle :

Il existe à la Bibliothèque nationale (Réserve, p. R. 336, 254) un livre très rare, imprimé en caractère de Civilité, portant les dates 1558, 1559, et ayant pour titre : *Briefve Instruction pour tous Estats en laquelle est sommairement declairé comme chascun en son Estat se doit gouverner et vivre selon Dieu*. La préface porte la signature François Veilroc. *Veilroc* est l'anagramme de *Corlieu.*

L'ouvrage est dédié à « Très noble et vertueuse Dame Jacqueline de Rohan, marquise de Rotelin ».

Ce Corlieu était d'Angoulême, où il remplissait la fonction de procureur du roi. Cette famille très ancienne y paraît pour la première fois en 1414. Des bibliophiles et Brunet (1), d'après La Croix du Maine (2), attribuent cet ouvrage à Girard ou Gérard Corlieu, sans preuve authentique puisque la préface porte le prénom François. — Corlieu est l'auteur du *Recueil en forme d'histoire de ce qui se treuve par escrit de la ville et des comtes d'Angoulesme*, dont la première édition parut le 1er octobre 1576, peu de temps avant la mort de l'auteur qui se noya accidentellement dans la Charente, à Angoulême, et fut inhumé dans l'église des Cordeliers. Il est aussi l'auteur du *Discours sur la ruine et démolition du chasteau de Lesignan*, 1575. Dans ces différents ouvrages, le nom de Corlieu est précédé de la particule *De*. Ceci soit dit sans le moindre sentiment de vanité, car depuis longtemps mes aïeux et moi sommes *vilains et et très vilains.*

Dans la *Briefve Instruction*, l'auteur traite des devoirs qui incombent à chaque profession et j'ai pensé qu'il serait bon d'en extraire le chapitre qui a rapport aux médecins et aux apothicaires (3). Il recommande aux médecins la charité : « Ce n'est pas pour s'enrichir, dit-il, que le médecin est établi, mais c'est pour être utile à son prochain.» C'est là une maxime que beaucoup de nos confrères pourraient méditer et mettre en pratique. Il stigmatise les charlatans, les empiriques, les mauvais confrères, ceux que nous appellerions aujourd'hui les *faiseurs* (*quorum numerus est infinitus*). Les apothicaires non scrupuleux ne sont pas oubliés.

Dr A. Corlieu.

(1) *Manuel du libraire*, T. I, Col. 1218.
(2) *Bibliothèque françoise*, 2e éd. T. I. p. 292.
(3) F° XXXIX, r°.

Des médecins et autres Estats instituez et ordonnez pour la santé de l'homme.

Je sçay bien que quelques nations et peuples voulans establir entr'eux un estat de police singulière et parfaicte, autrefois n'ont voulu recevoir les médecins en leur République. Et par avanture se peult faire pour la bonne disposition des corps humains, qui pour lors estoient encore vigoureux, et non tant opprimez et subiectz à diverses maladies, comme depuis on a veu, ou bien pour la malignité des médecins, que telles gens n'auroient pas un tel tort et blasme qu'aucuns leur pourroient bien attribuer. Toutefois aujourd'huy nous sommes contraincts d'expérimenter combien cest estat nous est utile, voire nécessaire et qu'il n'est point possible qu'aucunement nous nous en puissions passer. Et depuis que les Escritures Sainctes, en plusieurs lieux en font mention en bonne part, il ne fault pas ainsi estre téméraires à rejectter, reprendre et condamner ce qui est approuvé de Dieu. Honore le médecin (dict l'*Ecclésiastique*) car Dieu l'a créé pour la nécessité : et Dieu tres hault est la médecine. Davantaige il nous est bien monstré en *Genèse* que les herbes, les plantes et autres choses qui ont esté créez pour la santé de l'homme n'ont pas esté faictes en vain, mais pour en user et en bien user par le moyen de quelque gens versez et instruicts en ceste cognoissance. S. Luc après avoir esté apellé en l'Eglise de Jésuchrist et communion des Apostres, nonobstant est toujours apellé médecin, et ce nom n'est point trouvé estrange ou indigne d'un chrestien.

Puis donc que le médecin est divinement estably, qu'il luy souvienne pourquoy c'est que Dieu l'a mis en ceste vocation et que ce n'est point pour s'enrichir, selon le proverbe qui premièrement le fist entrer en cest estat où il est dit *Dat Galenus opes* : mais que c'est pour secourir soigneusement à la nécessité et maladie de son frère. Et qu'en ce faisant il luy souvienne que ce n'est point un estrangier qu'il traicte ou quelcun quy ne luy apartient point : mais que tousjours c'est son frère et son propre sang, et que tous deux sont membres d'un mesme corps : Et pour ceste raison qu'il regarde de ne remettre point la main à ceste œuvre légierement, que premier il n'ait longuement et diligemment travaillé et estudié selon que la difficulté de ceste science et l'importance du Subiect le requiert. Car autrement ce seroit se haster de venir en une boucherie de corps humains pour en estre le chef. Aussi ne fault-il pas qu'aprez avoir très bien entendu ce qui est de son art, pour cela on colloque totalement la santé et guarison du patient en ces

moyens et choses extérieures, ou en son sçavoir et industrie. Mais premierement fault mettre le tout entre les mains de Dieu et attendre l'effect de toutes choses de sa seule volonté et benediction. De quoy aussy singulierement il doit advertir le malade (car en ceci communément nous faillons) et l'admonester qu'il ne doit pas estre si soigneux de demander le médecin que d'implorer l'aide de Dieu : et qu'il ne devoit estre plus diligent pour avoir le médecin en sa maison que l'esprit et grâce de Dieu dedans soy. Et pour autant qu'en ces pays le pasteur n'est jamais apellé le premier, mais tant seulement alors qu'on n'en peut plus : Et aussi que les ministres et pasteurs ne sont pas des plus ardents à s'enquérir de ceux qui sont malades, en cest endroit le médecin fera l'office du pasteur, advertissant le malade que l'infirmité et maladie de l'âme est le plus souvent la cause de celle du corps, c'est-à-dire que Dieu nous veult advertir en ceste façon de nostre devoir, afin que nous venions à le recognoistre, et soyons renouvelez en sainceté de vie, et que nous avons bien mérité mille fois davantage et qu'il nous fault recevoir cela comme d'un père très benin, qui nous veult chastier, et non point comme d'un juge sévère qui nous veuille condamner et abysmer. Davantaige que nous demandions à Dieu santé, sinon en tant qu'il sera expédiant pour nostre salut. Et que nous ayons un ardent désir de nous amender à l'advenir. Que s'il plaisait à Dieu de nous retirer de ce monde, qu'il ne fault point estre contristez, veu que tel est son bon vouloir et que plustost nous avons bonne occasion de nous réjouir, en tant que nous sortons d'une misérable servitude et misère pour entrer en toute liberté et liesse.

Par telles et autres parolles il exhortera son patient à penser à Dieu et à espérer santé de sa seule vertu et bénédiction. Toutefois veu qu'il veult que nous usions des moyens qu'il nous présente, qu'il ne les fault mettre en mespris.

Pourquoy le médecin s'employera diligemment et fidellement à guérir son malade, ne cachant point son art, mais usant de meilleurs remèdes qu'il pourra trouver, n'ayant point acception de personnes, mais monstrant une pareille diligence tant envers le pauvre qu'envers le riche, et qui plus est doibt mettre peine à s'enquérir où il y a des pauvres, qui pour leur indigence ne l'osent demander. Et les traictera avec un tel soing que si cestoit Jésuchrist mesme qui fust là présent. Voire mesme leur aydera tant qu'il luy sera possible de ses biens et richesses, desquelles il est dispensateur pour les employer à la nécessité de son frère, et non pas un thresorier pour les serrer inutilement, ou les employer à quelque autre usage superflu, car il doibt avoir en plus grande recommandation la santé de son frère, que non point ses plaisirs, l'aise de sa famille, ses édifices et autres telles choses.

Je ne me puis garder que je ne répète encore ce mot, qu'il luy

souvienne des pauvres, et que Jésuchrist, au dernier jour ne luy reproche point qu'il a esté malade et toutefois qu'il ne l'a point visité. Je sçay bien que ceste parole s'adresse à tous, mais principalement à celuy la du secours et ayde duquel le malade a plus grand besoing. Qu'il luy souvienne, sy aucun ne faict son devoir envers ce pauvre homme, mesmes si les riches n'en tiennent compte, que pour cela il n'est point excusé, mais au contraire que plus grande nécessité de luy secourir luy est imposée.

Je ne doubte point que celuy qui se portera en telle sorte, ne prospère merveilleusement, et que Dieu ne luy donne un grand heur en toutes ses curations et entreprises.

Maintenant je viens aux abus qui communément par la plus grande partie se commettent en cest estat, et en premier lieu, il ne fault point tant s'advancer en ceste pratique. Un chacun y court, et s'y précipite tellement qu'on diroit qu'il leur semble qu'ils n'auront jamais tué quelqu'un assez à temps. Et après qu'ils l'auront depesché, sa maladie estoit bien grande (diront-ilz), il n'avoit garde d'en reschaper. Ouy, mais c'est de vos mains. Son heure estoit venue, il est bien heureux, il est hors de toute misère.

Vrayment aussy est-il, puisqu'il est hors de votre gouvernement. Mais est-ce là toute la récompense et consolation que vous nous apportez ? Véritablement nous sommes bien satisfaits et sommes bien tenus à Monsieur le médecin. Je ne voys gueres plus grand mal à celuy-là, qui ayant couppé la gorge à un autre apporteroit pour sa défence et pour la consolation des autres, que depuis qu'il est mort, que son heure étoit venue et qu'il est délivré des misères du monde. Je sçay bien que l'on me dira qu'on n'est pas Dieu et qu'ilz n'ont pas puissance sur la mort. Je sçay bien tout cela. Mais je ne veux que parler à leur conscience qui accuse assez ou leur ignorance ou le mauvais soing qu'ils ont eu envers le patient ou tous les deux ensemble.

Il s'en trouve encore d'autres qui ne sont moins coupables que les premiers, car souventes fois ilz ne diront point tout ce qu'il leur semble d'une maladie et s'ilz sçavent quelque bon remède, ilz se tayront : pour quelle cause ? je ne le puis penser. Si ce n'est ou qu'ilz n'ont pas espoir de grande récompense de la part du malade ou qu'ilz sont marris que d'autres entendent et apreinent leur remede secret et singulier peut estre qu'aucune fois ce n'est point tout cela qui les fait user de ceste facon de faire. Mais si sçay je bien une chose, qu'ilz n'ont aucune raison ou exacte qu'ilz puissent pretendre de leur silence si pernicieux à leur prochain. Mais est-ce la raison (dira incontinent quelqu'un) de declairer ainsi à la legere et si subitement ce qui m'a tant cousté et peiné pour le sçavoir ? Fault-il qu'un autre sans qu'il n'ayt aucunement travaillé en face son profit que Dieu t'a declairé cela et t'a donné ceste co-

gnoissance (car de là la fault-il recognoistre) mais afin que tu faces le profit et procures la santé de ton frère. Et qui plus est ce remede singulier ne t'est point donné de Dieu afin que tu le caches, mais afin que tu l'enseignes à un chacun, voire mesme aux autres medecins pour l'ayde et secours de toute la Republique. Si nous faisons ainsi ne craignons point de mourir de faim ou tomber en pauvreté qui nous puisse nuyre, mais au contraire pensons que tousjours Dieu nous monstrera de nouveaux moyens et nous donnera encore beaucoup plus de talentz que nous n'avions receu au commencement, pour le profit de nostre prochain et le nostre, puisque nous avons si bien employé ce peu qu'il nous avoit donné. Qu'on regarde donc bien à cecy si on est sage, car aujourd'huy ce vice est trop commun et n'en faict-on pas grand compte. Mais puisque nostre frere est mort ou empiré par nostre faulte, il ne fault point doubter que nous ne soyons coulpable devant Dieu.

Je ne veux aussi oublier ceux-là, qui se precipitent si fort à donner receptes et ordonner quelque chose pour quelqu'un qui à grand peine leur aura dit quatre mots de sa maladie. Il ne fault point icy qu'ilz facent de bons compagnons, comme si rien ne leur estoit caché et devinoyent très bien ce que l'autre leur veult dire. Car mesme aprez longue inquisition faicte, souventes fois ny entendent rien. Il ne fault donc pas estre si impatient que cela, ou si outrecuydé, ou cupide d'honneur, ains monstrer en toute douceur et attention que nous exerçons nostre office pour obeyr à Dieu, et survenir à nostre prochain, et non point à nous mesmes et à nostre presomption. Les uns, pour estre veus sçavoir je ne sçay quoy par dessus les autres, jamais ne trouveront l'opinion d'un autre bonne, et opineront en toute autre façon plustost qu'en la sienne, ou y adjousteront ou diminueront quelque chose, si bien que jamais ne l'approuveront entierement. Et souvent estans congregez ensemble ne se pourront accorder, un chacun désirant son opinion estre trouvée la meilleure.

Les autres se delectent d'une autre sorte de particularitez et usent communement d'une méthode de curation différente de leurs compagnons. Et ainsi souventefois où il devoit avoir un accord singulier, il y a des grandes inimitiez et envies.

En cela tous s'accordent ilz bien de ne laisser pas aneantir le revenu de l'Estat, d'estimer beaucoup leur labeur, de n'aller sur les champs, sinon pour un tel prix, etc.

Et encore tout cela n'est point assez, car on voirra qu'ilz prolongeront les maladies et ce qui se pouvoit guarir en peu de temps, le font durer tant qu'ilz peuvent, souvent empirent le mal et tout cela ou pour gaigner davantaige ou pour estre veus excellentz apres avoir retiré leur homme d'une si longue et forte maladie, mais en tous ces beaux jeux souvent le malade y demeure. Et ainsi

d'un estat de guarir souvent en font un estat de meurtres et homicides.

Quant aux pauvres et ceux qui ne leur peuvent donner d'argent, il n'en fault point parler. Car il nous a beaucoup cousté (disent-ilz) à venir en cest estat, et fault que nous en retirions nostre argent. Davantage cela n'est pas honneste de s'abaisser ainsi à gens mechaniques et aller visiter des belistres et gens de si basse et si vile condition et encore y aller de nous-mesmes, et cela nous pourroit nuyre, et seroit cause que les gens d'estat ne tiendroyent compte de nous. Voilà les raisons d'epicuriens et n'ayants aucune scintille de l'amour et crainte de Dieu et à telles raisons ne fault point de response.

Il y en a d'autres qu'on nomme empiriques, gens de nul sçavoir, ayant seulement quelques receptes en main pour toutes maladies, sans avoir discretion au tempérament de personnes, aux lieux, aux temps, et mille autres circonstances, allans de çà et de là, promettans (par manière de dire) de ressusciter les morts et guarir maladies incurables.

Iceux font souvent beaucoup de deluge par où ilz passent par leur ignorance et temérité. Et leur faict devroit estre examiné par bons medecins, et s'ilz etoient trouvez ignares et imposteurs devroient estre reprimez par le Magistrat.

Je ne nye pas qu'aucune fois il ne s'en treuve qui ayant plusieurs dons, comme de guarir certaines maladies par quelques singuliers remedes. Mais je dys qu'iceux se doibvent tenir en leurs bornes et sous l'ombre d'un œil, qu'ilz sçauront guarir, qu'ilz n'entrepreinent par sur tout le corps. Davantage on sçait bien que plusieurs ne sçachans du tout rien, se meslent de cecy, courans d'un lieu en autre, de peur (peut estre) qu'ilz ne sortent trop declarez, sur ceux là, dis je, faut-il que la Justice prenne garde.

Nous avons veu plusieurs faictz de Satan en cest estat, mais encores tout cela ne luy a point suffy, c'est à sçavoir ainsi susciter beaucoup de sortes de gens, qui mettent en avant mille sortes d'abus, luy mesme s'en est voulu mesler, et encores aujourd'huy triomphe il en médecine, par le moyen de certains enchanteurs, qui l'appellent et invoquent, et usent les choses du tout superstitieuses, et diaboliques. L'un guarit les fiebvres avec un osier, l'autre avec un brevet pendu au col, cestui cy faict passer le mal de teste avec certains characteres, l'autre faict diverses pieces de momoye pour chasser toutes maladies, bref il y en a mille sortes qui seroient longues à reciter. Mais le Magistrat doibt bannyr tout cela de sa Republique.

Les apothicaires peuvent faire leur profit de ce que nous avons dit au commencement, quant à la charité et diligence du médecin, ayant en memoire qu'ilz sont aussi ordonnez pour la santé de

leurs frères. Mais qu'ilz se donnent bien garde de faire comme la pluspart d'aujourd'huy qui pour peu qu'ilz entendent la vertu de leurs simples et composition ne se soucyent gueres de changer l'ordonnance du médecin, mettans une drogue pour l'autre, ou pour ce qu'ilz n'en ont point de celles qui leur sont prescriptes ou pour ce qu'elles sont plus cheres, et cependant ne laissent de la bien compter au malade. Et cela vient de leur qui pro quo. Cela n'est point assez. Mais le plus souvent la plus part de leurs drogues sont éventées et gastées. Et ainsi presentent cela au malade, qui souvent receoit plus de mal de leurs medecines que de sa propre maladie.

Et combien qu'en certaines villes il soit tres utilement ordonné que les medecins auront esgard sur ceste affaire, toutes fois souvent l'un ne sera pas meilleur que l'autre, et pour ce qu'ilz s'entretendent eux deux, et se font donner practique l'un à l'autre, le medecin passera legierement ceste visitation, et comme ayant les yeux bandez, fera semblant de ne point voir la faulte de son homme. Il semble que telles gens facent un complot les uns avec les autres de despecher toujours matiere, comme si par la mort des uns les autres debvoyent vivre.

Mélanges

LA MOUSTACHE ; ANTISEPSIE ESTHÉTIQUE.

La question de la barbe n'est pas seulement du ressort de l'esthétique et de la mode ; elle intéresse aussi l'hygiène et doit à ce titre être discutée dans un recueil médical.

Si l'on consulte les *antiseptistes*, la barbe humaine est le plus horrible réceptacle que l'on puisse imaginer ; les nombreuses variétés de microbes qui pullulent dans la bouche et les narines transforment la moustache en un réservoir pernicieux. Ce réceptacle est d'autant plus dangereux que certains hommes ont l'habitude (*pro pudore* !) d'embrasser les femmes sur la bouche et même ailleurs. Une telle réflexion justifie les accusations qui ont été portées contre tre le baiser, qui a même été défendu légalement dans certains Etats d'Amérique. Ainsi vous êtes prévenues, femmes ; si le baiser de l'homme moustachu chatouille agréablement vos sens, il est des plus dangereux.

Aussi ai-je suivi avec le plus vif intérêt les effets des esthètes et des préraphaélistes anglais, Oscar Wilde en tête, pour supprimer le port de la barbe et plus particulièrement la moustache. En ramenant la mode de la face glabre, Wilde ne se doutait peut-être pas qu'il rendait un grand service à l'hygiène.

Je constate aujourd'hui que l'exemple donné par les esthètes a été suivi par des hommes plus autorisés. Mac Kinley et les hommes d'Etat américains ont supprimé la barbe ; Lord Roseberry et ses adeptes étalent au Parlement anglais une face complètement glabre ; Bresci vient de porter le coup fatal aux souverains moustachus. Dans très peu de temps, la moustache aura vécu ; l'hygiène aura triomphé.

Les littérateurs eux-mêmes blaguent la moustache ; voici la description qu'en fait un de nos écrivains à la mode :

« Moustaches en croc de Don Juan, de d'Artagnan, faites à souhait pour y suspendre les cœurs ; moustaches cirées et droites du militaire de l'Empire, époque de boutons luisants et d'encaustique ; moustaches ébouriffées du bellâtre, savamment dérangées comme par de récents et fougueux baisers ; moustaches à la russe, toutes frisées et calamistrées du vieux beau qui ne s'asseoit jamais et s'obstine à oublier son pardessus quand il gèle ; moustaches tourmentées du potache, tirées pour ainsi dire hors de la peau et vers lesquelles il coule un regard non exempt de fatuité ; et vous aussi, moustaches d'ivrognes jaunies et brûlées par les âcres alcools ; moustaches de pauvres poussant comme à regret et dégoûtées sur de mi-

sérables lèvres sans sourires, moustaches en virgule des souteneurs et moustaches rudes en brosses coupées des cabots sans emploi ! »

Mais laissons la moustache en tant qu'ornement et considérons-la simplement au point de vue antiseptique et physiologique.

La question antiseptique est jugée. Tout chirurgien qui cultive l'asepsie absolue doit raser chaque jour le pourtour de son orifice buccal ; sa conscience lui en fait un impérieux devoir.

Au point de vue physiologique, je fais à la barbe une sérieuse objection ; l'homme dont le facies est masqué par des poils abondants perd toute l'expression de son visage qui prend l'aspect lamentable d'une forêt de follicules pileux au milieu de laquelle émerge un orifice noir souvent dégarni de dents ; la finesse des traits, l'expression de la physionomie, le rictus si délicat produit par les muscles orbiculaires disparaît. Si l'homme savait combien la noble expression de son visage est annihilée par les broussailles d'une barbe abondante, il ne ferait qu'un saut chez son coiffeur pour faire abattre cet ornement démodé.

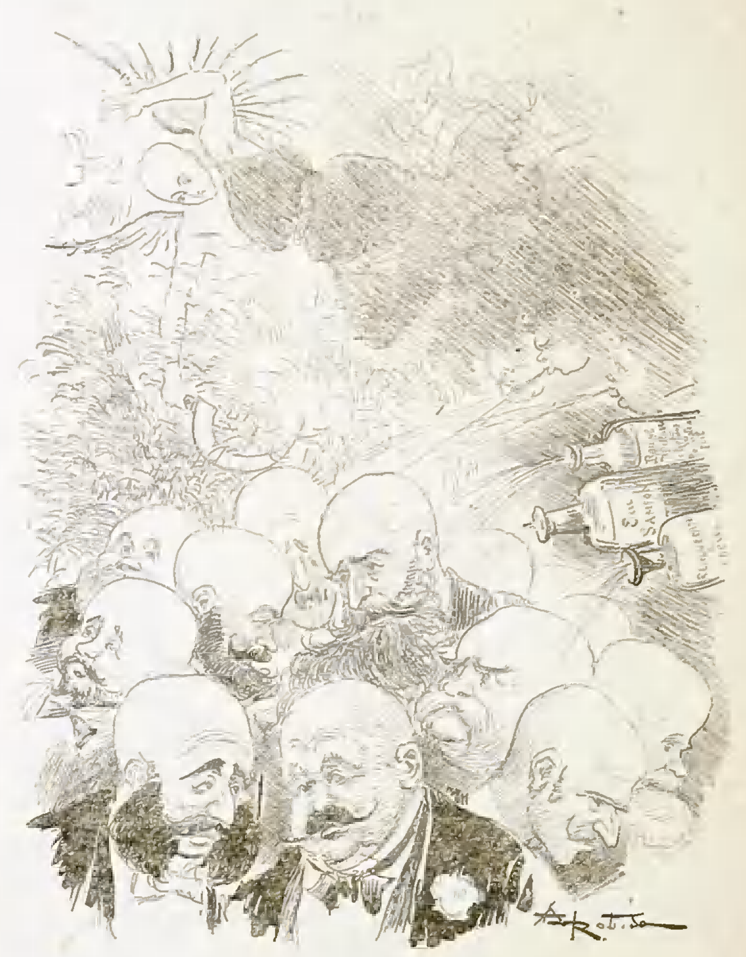
Je rends donc grâce aux esthètes et préraphaélistes, qui, en décrétant l'abolition des poils, nous ont ramené aux pures formes de l'art grec et ont rendu un précieux service à l'hygiène et à l'asepsie humaine.

Dr Minime.

Le Parnasse hippocratique

LA CALVITIE

Coiffeur ! tu me trompais, quand, par tes artifices,
Tu disais raffermir mes cheveux défaillants.
Ceux qu'avaient épargnés tes fers aux mors brûlants,
Tu les assassinais d'eaux régénératrices !
Tu m'as causé, coiffeur, de si grands préjudices,
Que je te voudrais voir, ayant perdu le sens,



Sur toi-même épuiser tes drogues corruptrices
Et tourner contre toi tes engins malfaisants.
Ainsi, quand l'ouragan s'abat sur la futaie,
D'un souffle destructeur il arrache, il balaie
La verte frondaison qui jonche le chemin.
Au bocage pareil, mon front est sans mystère.
Il ne me reste plus un cheveu sur la tête,
Et je gémis, songeant au crâne de Robin.

CAMUSET.

Comment on accouche depuis l'affaire Laporte

Six mois après not' mariage,
Ma femme un soir s' mit à gémir :
Va vit' chercher un' femm' sage
J' crois qu' c'est l' goss' qui veut sortir. —
J'lui réponds : Çà, c'est bizarre,
J' l'attendais que dans trois mois. —
A m' dit : Fais pas tant d'histoire,
Çà n'arrive qu' la premièr' fois.

Chez la sag' femme' j' cours bien vite,
J' lui dis : V' nez voir aussitôt
Ma femme', qu'une envie subite
Vient d' prendr' de faire un marmot. —
Ah ! m' dit-elle, depuis Laporte
J' marche plus, c'est trop malsain ;
Si vous voulez qu' vot' gosse y sorte
Allez chercher un méd'cin.

Chez le méd'cin j' cours bien vite ;
J' lui dis : V' nez voir aussitôt
Ma femm', qu'une envie subite
Vient d' prendr' de faire un marmot. —
Un accouch' ment, çà c'est très grave,
Dit-il, et je ne peux pas
Débarrasser vot' femm', mon brave,
Sans l'avis des magistrats.

Chez l' commissair' j' cours bien vite ;
J' lui dis : V' nez voir aussitôt
Ma femm', qu'une envie subite
Vient d' prendr' de faire un marmot. —
Y m' répond d'un' voix très dure :
Pour fair' cette opération,
Allez à la Préfecture
D' mander l'autorisation.

Chez le préfet j' cours bien vite ;
J' lui dis : V' nez voir aussitôt
Ma femme, qu'une envie subite
Vient d' prendr' de faire un marmot. —
Mais, m' dit-on, pour cett' affaire,
A c' t' heure-là nous n' pouvons plus
Autoriser, mais allez faire
Vot' demande à Bertulus.

En sortant j'avais la pituite
Et j' rentrai chez un bistro.
J'oubliai, en prenant la cuite,
Et Bertulus et mon marmot.
Quand j' rentrai, ma femm' tranquille
Prenait son café au lait
En compagnie d'un sergent d' ville
Qui t' nait mon gosse qui gueulait.

MORALE

Au point d' vue opératoire
L' médecin n'est qu'un maladroit ;
Mais l' juge c'est une autre histoire :
Il sait tout, même du droit.
Le magistrat qu'est plein de science
Ne rate pas un accouch'ment,
Et même dans un cas d'urgence
Il suffit d'un simple agent.

Philologie médicale

LA MALADIE DES NOMS PROPRES

(Suite, voyez fascicule VI.)

Pirogoff (Opération de). Procédé d'amputation du pied dans lequel on enlève par un trait de scie les surfaces articulaires du calcanéum et de la jambe de manière à amener la soudure intime du calcanéum avec le tibia et le péroné.

Pitres (Signe de). *Cordeau (Signe du).*

Pityriasis rosé de Gibert. Dermatose débutant par une plaque unique dite primitive, rosée, recouverte de squames fines et adhérentes, suivie bientôt d'une éruption secondaire généralisée, formée de macules devenant aussi squameuses. Son évolution dure 6 à 8 semaines et se termine par la guérison.

Porro (Opération de). Opération césarienne suivie de l'ablation de l'utérus et de ses annexes.

Pott (Mal de). Syn. *Mal vertébral.* Tuberculose vertébrale, se manifestant généralement par une gibbosité due à l'effondrement des vertèbres malades, par de la paraplégie et par des abcès froids dits *Abcès par congestion.*

Prurigo de Hebra. Syn. *Lichen polymorphe chronique.* Dermatose caractérisée par un prurit intense et par une éruption polymorphe : urticaire, papules de prurigo, plaque d'eczématisation. Elle débute dans le jeune âge, à l'époque de la première dentition : elle a une marche chronique : elle est essentiellement rebelle, mais guérit en général vers la puberté.

Purhinje (Fibres de). Fibres observées sur la face interne des ventricules du cœur et formées de cellules cubiques dont la périphérie présente des fines striations. Ce sont des cellules musculaires cardiaques arrêtées dans leur développement.

Raynaud (Maladie de). Syn. *Gangrène symétrique des extrémités.* Affection caractérisée par des troubles circulatoires siégeant aux extrémités, consistant en cyanose, asphyxie locale, sensation de doigt mort, et pouvant aboutir à la gangrène sèche. La nature de cette affection n'est pas connue : elle est considérée comme une névrose vaso-motrice.

Rechlinghausen (Maladie de). *Polyfibromatose neuro-cutanée pigmentaire.*

Reclus (Maladie de). *Kystique de la mamelle (Maladie).*

Reichmann (Maladie ou Syndrome de). *Gastro-succorrhée.*

Remak (Fibres de). *Amyéliniques (Fibres).*

Rétraction de l'aponévrose palmaire. Syn. *Maladie de dupuytren.* Affection caractérisée par le raccourcissement des brides fibreuses que l'aponévrose palmaire envoie à la peau, rétraction qui entraîne la flexion de la deuxième phalange des doigts. Elle débute toujours par le bord cubital de la main et les derniers doigts sont les plus fléchis.

Roger (Maladie de). Affection congénitale caractérisée par un vice de développement du cœur consistant en une communication anormale entre les deux ventricules.

Romberg (Signe de). Signe que l'on constate dans le tabes, et qui consiste en ce que le malade étant debout, les talons joints, oscille et perd son équilibre si on lui fait fermer les yeux.

Rougnon-Heberden (Maladie de). Angine de poitrine.

Sæmich (Ulcère de). Syn. *Ulcus serpens. Keratite à hypopyon* (Roser). Variété de kératite infectieuse caractérisée par une ulcération serpigineuse de la cornée, accompagnée souvent de formation de pus dans la chambre antérieure.

Sahli (Épreuve de). Méthode d'exploration de la sécrétion externe du pancréas. On fait ingérer au malade un gramme de salol et on recherche dans l'urine la présence de l'acide salicylique. On n'obtient pas sa réaction caractéristique dans le cas de cancer du pancréas.

Salaam (Tic de). Syn. *Spasmus nutans. Nictitatio spastica.* Syndrome se rencontrant dans la première enfance, caractérisé par des accès pendant lesquels la tête est animée de mouvements d'une grande fréquence, rappelant le geste de la salutation. Ce syndrome peut être l'indice d'une tumeur cérébrale ou être une forme de l'épilepsie : l'accès s'accompagne dans ce dernier cas de perte de connaissance.

(A suivre.)

Variétés

Le secret professionnel. — La 10e chambre correctionnelle, présidée par M. Toutain, vient de condamner un médecin de la banlieue, le docteur X..., à 200 francs d'amende et 1,000 francs de dommages-intérêts, pour violation du secret professionnel.

Le docteur X..., se trompant d'ailleurs dans son diagnostic, aurait représenté comme tuberculeux un de ses clients et provoqué ainsi la rupture d'un mariage projeté.

Il s'en défendait très énergiquement, mais la future belle-mère du fiancé finalement éconduit ne déclarait pas avec moins d'énergie qu'elle avait reçu du docteur cette grave confidence, et son témoignage paraissait corroboré par un ou deux autres.

Me Cruppi assistait le médecin et Me André Hesse le « malade », partie civile.

L'assurance et le traitement des fractures en Allemagne. — Dans la relation de son voyage aux Universités allemandes, M. Romme, de la *Presse médicale,* décrit ainsi la façon de traiter les fractures dans les hôpitaux de Cologne :

Plusieurs salles sont consacrées exclusivement aux fractures, et celles-ci sont traitées avec une minutie toute particulière, au moyen d'appareils très compliqués, appareils à traction et à extension continue, et cela non seulement pour les fractures du membre inférieur mais aussi pour celles du membre supérieur. Chaque salle possède un infirmier masseur, et ce masseur, ainsi que ces appareils, nous les avons retrouvés dans toutes les autres cliniques de chirurgie, à Bonn par exemple, dans le service de M. Schede.

Ce traitement perfectionné et minutieux des fractures, qui frappe quand on visite les hôpitaux allemands, a sa raison d'être. Nos lecteurs savent que d'après les lois qui régissent en Allemagne les assurances ouvrières, tout ouvrier tombé malade a droit à une rente d'invalidité s'il ne peut reprendre son travail au bout de 13 semaines de maladie. Cette rente est payée soit par l'établissement d'assurance contre l'invalidité et la vieillesse si la maladie est spontanée, soit par l'établissement d'assurance contre les accidents, si la maladie, mettons la fracture ou la luxation, s'est produite au cours du travail. Les établissements d'assurance ont donc un intérêt majeur, c'est-à-dire économique ou plutôt financier, à ce que les fractures et les affections chirurgicales des membres soient bien soignées et que les malades quittent l'hôpital avec un membre entièrement rétabli dans ses fonctions. De leur côté, les chirurgiens comprennent la légitimité et le bien fondé de ces desiderata et font tout leur possible pour perfectionner les méthodes usuelles de traitement et abréger le temps que les malades passent dans les hôpitaux.

Les gaietés du laboratoire. — M. Roussel, le chimiste bien connu, fut chargé d'analyser un vin d'assez vilain aspect.

Un expert dégustateur, après avoir pris une gorgée du vin suspect, le déclara plus que médiocre.

L'analyse donna des résultats qui sortaient fortement de la normale, particulièrement l'acidité très affaiblie et le poids des cendres très fort. Ce qui parut surtout extraordinaire, ce fut l'odeur plus qu'étrange de l'alcool, du résidu de la distillation et des vapeurs dégagées pendant l'incinération de l'extrait.

« Je n'étais pas, dit M. Roussel, au bout de ma surprise ; le microscope devait changer ma présomption en certitude. En effet, au milieu des diverses levures qu'on rencontre habituellement dans les vins clarifiés ou de conservation douteuse, je reconnus nettement et en grand nombre des débris épithéliaux qui ne venaient assurément ni de la feuille, ni du fruit de la vigne, et certaines cellules polynucléaires qu'on ne trouve jamais dans la pulpe du raisin. »

M. Roussel se livra alors à une « enquête qui lui apprit que le vin, en effet, était coupé, mais pas avec de l'eau, et celui qui s'était permis une pareille adultération nous avait fait la grâce de n'être pas diabétique Quelle perturbation c'eût été dans les résultats de l'analyse ! Il était seulement blennorrhagique !

« L'heureuse rareté du fait peut

couvrir mon récit d'invraisemblance ; on croira plus volontiers à son authenticité, lorsqu'on saura que le fraudeur est un domestique congédié et la victime, une cuisinière ayant contribué au renvoi. La vengeance, il y paraît ici, n'est pas toujours difficile sur le choix des armes. » (*Bulletin des sciences pharmacologiques*, avril, p. 124).

La médecine religieuse. — Il y a longtemps que nous signalons l'empiétement connu par les ordres religieux dans la pratique de la médecine et la pharmacie.

M. Urbain Gohier signale dans *l'Aurore* un petit ouvrage distribué par les nonnes et les pères qui contient de merveilleuses recettes que nous plaçons sous les yeux de nos confrères qui pourraient les appliquer dans leur clientèle.

Voici une oraison pour les rhumatismes et autres douleurs :

Madame Sainte Anne, mère de la Vierge Marie, mère de Jésus-Christ, Dieu te bénisse et te guérisse de brûlure, blessure, de rompure, entrave, et de toutes sortes d'infirmités quelconques, en l'honneur de Dieu et de la Vierge Marie.

En outre, trois *pater* et trois *ave* pendant neuf jours, à jeun, en l'honneur des angoisses qu'a souffertes Notre-Seigneur J.-C. sur le Calvaire.

Et puis une prière pour la Teigne.

Paul, étant assis sur la pierre de marbre, Notre-Seigneur, passant par là, lui dit : « Paul, que fais-tu là ? — Je suis ici pour guérir le mal de mon chef. — Paul, lève-toi et va trouver sainte Anne, qu'elle te donne telle huile quelconque ; tu t'en graisseras légèrement une fois le jour et pendant un an et un jour. Celui qui le fera n'aura ni rogne, ni gale, ni teigne ni rage. »

Il faut répéter cette oraison pendant un an et un jour, sans y manquer, tous les matins. Et au bout de ce temps vous serez radicalement guéri et exempt de tous ces maux pour la vie.

Et puis une oraison pour guérir promptement la colique :

Mettez le doigt de la main droite sur le nombril et dites : Marie qui êtes en colique, passion qui êtes ni mon foie, ni mon cœur, entre ma rate et mon poumon, arrête. Au nom du Père, Fils et du Saint-Esprit.

Dites trois *pater* et trois *ave*, et nommez le nom de la personne en disant : Dieu t'a guéri. *Amen.*

Et encore une oraison pour guérir les chancres :

Chancre blanc, chancre rouge, chancre douloureux, éteins ton feu et ta rougeur — Comme Judas perdit sa couleur — Quand il a trahi Notre Seigneur.

Vous direz l'oraison par trois fois ; vous soufflez en croix sur la bouche de la personne ; et vous trouverez parfaite guérison.

Le mariage des géants. — On sait que la ville de Rouen est devenue légataire universelle du comte de Saint-Ouen de Pierrecourt, qui lui a laissé sa fortune, évaluée à quinze millions.

Elle devra satisfaire à certaines charges, notamment constituer un prix annuel de 100.000 francs pour doter un couple de géants destiné à servir d'exemple pour la régénération de l'espèce humaine.

Voici, d'ailleurs, à ce sujet, les termes exacts du testament :

Si la ville de Rouen accepte mon testament, elle sera tenue de fonder un prix de cent mille francs au moins, pour doter un couple de géants, afin de régénérer l'espèce humaine.

Les couples qui seront admis à concourir seront visités par les médecins de la ville. Le prix sera donné à celui qui sera dans les meilleures conditions de force et de santé.

La ville de Rouen accepte bien entendu les 15 millions et est prête à favoriser les croisements de la race humaine comme on le fait dans les haras pour la race chevaline.

Mais les héritiers naturels font opposition ; peu leur importe le développement de la race ; ils veulent les millions et vont chercher à faire annuler le testament comme n'émanant pas d'un esprit lucide.

Si j'étais juge, je validerais le testament ; je ne vois que des avantages à favoriser les unions plastiques, quoique je ne comprenne pas bien les avantages que présente le métier de géant. A. L.

Intérêts professionnels

Une lettre de Récamier sur les honoraires des médecins. — Voci un curieux document publié par la *Nouvelle Revue restrospective ;* elle est intéressante et trouverait son application de nos jours.

Monsieur,

« Vous savez qu'en tout il est une hiérarchie,une proportion convenable entre les objets. Pensez-vous que la justice puisse me permettre de faire, chez madame de Boigne, ou dans une maison comme la vôtre,des visites de medecin au même prix que chez le moindre artisan ? Cela n'est pas possible, parce qu'il est des convenances sur lesquelles il n'est pas permis, ce me semble, de passer.

Il est vrai qu'il y a trente ou quarante ans, le prix courant des visites de médecin était de trois livres, mais n'est-ce pas les traiter avec trop de rigueur que de vouloir les retenir toujours au même prix, lorsque celui de toutes les denrées de consommation est plus que triplé, et que la somme du travail qu'ils ont à faire, quand ils veulent exercer leur état avec délicatesse, augmente chaque jour ?

Je suis toujours mortifié lorsque je suis forcé de prendre le nombre de mes visites pour base de mon calcul, parce qu'il est telle visite qui décide de la vie ou du soulagement du souffrant ; je voudrais ne compter que celle-là.

J'espère que vous ne serez pas privé des soins de M. Marinier. Si contre mon désir, cela arrivait malheureusement, et que vous jugeassiez convenable de vous adresser à moi, vous ne trouverez pas mauvais que, pour trancher dès ce moment toute explication à ce sujet, je vous dise que, dans une maison comme la vôtre, des visites de médecin doivent valoir au moins un tiers ou une moitié de plus que chez votre porteur d'eau qui les paye trois livres.

Somme totale, le médecin peut ou doit sentir comme un autre homme : auriez-vous la cruauté de contribuer à mettre celui à qui vous donneriez votre confiance, dans l'impossibilité de perdre aucune visite auprès des malheureux, et pensez-vous qu'il fût de votre intérêt personnel de le forcer à précipiter les visites chez vous, pour se venger de la modicité du prix par le nombre ? C'est un conseil que je ne pourrais vous donner, car quel que soit l'homme de l'art à qui vous donniez votre confiance, il est important pour vous qu'il ne compte pas les minutes qu'il passe au chevet de votre lit. Il est important, pour celui qui souffre, que son médecin puisse circonscrire le nombre des malades qu'il voit dans le jour, sans nuire trop à son aisance. En conséquence, il faut que le prix des visites remplace le nombre jusqu'à un certain point. Ai-je besoin de vous faire sentir, d'ailleurs, que la visite du médecin dans un galetas, est exempte de tout accessoire, et, par conséquent, essentiellement très courte, ce qui ne peut pas être dans une autre classe de la société ?

La plupart des visites faites chez madame de Boigne ont été faites à heure fixe, et parfois la partie morale du traitement a présenté quelque difficulté et demandé un temps qui rejettent beaucoup des visites faites chez elle hors de la classe des visites ordinaires. Vous ne serez donc pas surpris que j'aie pensé les porter à un prix modéré en les évaluant à six livres, de prime abord, prix qui est celui des maisons bourgeoises. Je les ai, eu égard aux circonstances que je regrette beaucoup, à cause de vous, réduit à quatre livres, ce que je n'eusse nullement fait pour M. de Boigne.

J'ai l'honneur d'être, avec une parfaite considération, Monsieur, etc.

Récamier.

Exercice illégal de la médecine. —Voici le texte de l'arrêt de la Cour de cassation déclarant illégal l'exercice de la médecine en France par les magnétiseurs :

Sur le moyen unique et commun pris de la violation des articles 16 et 18 de la loi du 30 novembre 1892 :

Attendu qu'il est constaté en fait, tant par l'arrêt attaqué que par le jugement dont il s'approprie les motifs, que X..., non investi du titre de docteur en médecine et ne s'offrant à sa clientèle que comme magnétiseur, avait, à Angers, où il s'était établi, donné des soins suivis à ceux qui les sollicitaient en vue de la guérison ou du soulagement de leurs maux ;

Attendu, en droit, que, aux termes de l'article 16 de la loi susvisée, « exerce illégalement la médecine toute personne qui, non munie du diplôme de docteur en médecine, prend part habituellement ou par une direction suivie au traitement des maladies ou des affections chirurgicales », délit que l'article 18 de la même loi punit d'une amende de 100 à 500 francs ;

Que l'arrêt attaqué, pour écarter l'application de ces articles aux faits constatés, tout en reconnaissant qu'il résultait des débats que les soins donnés par X..., à ses malades avaient consisté « à pratiquer sur eux, par-dessus leurs vêtements, des passes magnétiques » et « quelquefois à leur fournir de l'ouate aimantée », s'appuie sur l'unanimité de leurs témoignages, d'où il serait résulté qu'il se livrait uniquement à ces pratiques sans prescrire aucun traitement ni recourir à aucune opération, pour en déduire que X... ne saurait être considéré comme ayant pris part au traitement de maladies et commis par là, faute du titre qui confère ce droit aux seuls docteurs, le délit qui lui était reproché ;

Que, pour justifier, par une modification que la loi de 1892 aurait apportée sur ce point à la loi de ventôse, cette interprétation favorable à la défense, la Cour d'Angers a cru pouvoir déclarer « que le magnétisme ne peut être considéré comme un traitement » au sens de la seconde de ces deux lois ;

Qu'aux termes exprès de l'article 16 de cette même dernière loi, qui n'excluent de la qualification légale du délit aucun mode de traitement dès qu'il est habituel ou suivi, l'arrêt attaqué oppose les *déclarations du rapport* à la Chambre des députés portant que « jamais l'intention de la commission n'avait été de viser les magnétiseurs » et que, par suite, « les articles punissant l'exercice illégal de la médecine ne pourraient leur être appliqués que le jour où ils sortiraient de leurs pratiques habituelles et, sous le couvert de leurs procédés, prescriraient des médicaments ou chercheraient à réduire les luxations ou des fractures ;

Attendu que, s'il est exact que cette interprétation de l'article susvisé ait figuré dans le rapport présenté au nom de la commission, il ne peut suffire, pour donner le droit de l'opposer aux termes formels de cet article, de constater, comme le fait l'arrêt attaqué, qu'aucune objection n'a été soulevée contre cette interprétation et que la loi a été définitivement adoptée tant par le Sénat que par la Chambre, sans protestations ni réserves ;

Que ce silence ne saurait à lui seul, en présence de la contradiction qui existe entre cette interprétation et les termes généraux de l'article adopté par le Parlement, autoriser le juge à substituer dans son application de la loi cette interprétation individuelle au sens normal et contraire de la loi même ;

D'où il suit que, en le faisant, loin de justifier sa décision de relaxe, l'arrêt attaqué a par une distinction arbitraire, expressément violé les dispositions de la loi invoquée par les deux pourvois ;

Par ces motifs, casse et annule l'arrêt rendu par la Cour d'Appel d'Angers, le 23 juillet 1897, et, pour être statué à nouveau conformément à la loi sur l'appel du jugement du tribunal correctionnel d'Angers, renvoie la cause et le prévenu X... devant la cour d'Appel de Rennes.

Les rayons X devant le tribunal. — Le 8 mars 1901, la 1re chambre donnait une solution dans l'affaire des rayons X.

Attendu, dit le jugement, que la faute opératoire apparaît non seulement comme ordinaire mais comme particulièrement grave ;

Attendu que la faute grave et même la faute simple n'est pas nécessaire pour engager la responsabilité du docteur Z... ;

Qu'en effet, dans l'état actuel des faits révélés par le rapport et les débats, ce dernier apparaît *non* comme médecin pour lequel certaines écoles voudraient admettre une sorte d'irresponsabilité scientifique, même dans les plus grandes audaces ou les plus évidentes erreurs, mais comme un industriel d'un ordre particulier, responsable non seulement de sa faute lourde, non seulement de sa faute légère, mais d'après les principes généraux du droit, de tout fait causant à autrui un préjudice.

Et le tribunal, faisant droit aux prétentions de Mme M..., qui avait assigné devant lui, on s'en souvient, le docteur Z... pour l'avoir grièvement brûlée au visage par une application imprudente des rayons X, a condamné le docteur en question à 5,000 francs de dommages-intérêts.

Études critiques

LE MICROBE ET LA NATURE

Un médecin distingué d'Arras, M. le Dr Bommier, vient de publier dans le *Nord médical* quelques observations sur lesquelles nous appelons l'attention de nos confrères :

L'antisepsie en chirurgie, dit M. Bommier, est une excellente chose. Il n'est pas douteux que de pauvres animaux auxquels on injecte des microbes sous la peau font rapidement des générations microbiennes de même nature. Mais il me semble d'abord qu'on ne peut toujours conclure des animaux à l'homme, — que certains d'entre eux, comme la souris, sont très sensibles au pneumocoque, ou que d'autres comme la chèvre sont bien peu accueillants pour le bacille de Koch. Et il serait bon de songer un instant que les *voies de pénétration sont tellement différentes* que l'expérience est *a priori* entachée de nullité.

La malpropreté du chirurgien équivaut à une *injection intra-veineuse* des germes quelconques qu'il porte avec lui.

Vouloir appliquer les mêmes méthodes de traitement préventif ou curatif pour deux états morbides (*traumatisme* avec porte d'entrée *anormale* et *maladie* infectieuse) *d'essence si différente*, c'est commettre une grossière erreur. La généralisation hâtive peut seule conduire à un semblable illogisme. Une comparaison fera mieux saisir ma pensée. Notre organisme est une ville toujours assiégée par une armée d'ennemis divers. Si une *brèche* est pratiquée par le bistouri ou un traumatisme, la ville est en état d'infériorité notoire : la seule façon de la protéger, c'est de réduire à néant ou d'écarter les assaillants : antisepsie microbicide ou bien asepsie. Supposons, au contraire, que la ville, bien défendue *par ses fortifications naturelles*, soit épuisée par la faim, le surmenage, les fatigues de la résistance ou autres, l'ennemi en aura raison par épuisement, sans assaut, *sans brèche nécessaire*, sans coup férir.

Si, dans le premier cas, une thérapeutique *détruisant l'ennemi* est rationnelle, dans le second cas, le ravitaillement, le repos, les appels à la vitalité, continueront à rendre la place assiégée et *merveilleusement défendue par ses ressources naturelles*, inexpugnable et toujours résistante.

Cela, c'est le rôle de la médecine.

La chirurgie contre l'assaillant.

La médecine pour l'assiégé.

C'est un point de vue diamétralement opposé. Et, je le répète, des malades sont morts de ce que les blessés guérissaient. On a imposé aux organes d'alimentation un surcroît de besogne. Ils eurent à rejeter *l'antiseptique* et la *toxine* microbienne; ou eût déposé son tablier à moins !

Oh ! il est bien évident qu'un innocent cobaye (comme ces animaux doivent trouver que la vie devient dure !) auquel vous aurez injecté une culture microbienne sous la peau vous fera la gracieuseté de mourir sous vos yeux ravis avec des généralisations foudroyantes qui vous feront vous pâmer d'aise.

Mais songez que le mucus nasal, agglutinatif et antiseptique, arrête et cloue sur place le microbe de la tuberculose ! Que la salive avec des traces de sulfocyanure de K n'est pas l'eau du bain que préfère la gent microbienne ! Que le suc gastrique est antiseptique ! Que la bile est non seulement un liquide excrémentitiel, mais un agent stérilisateur ! Que le suc intestinal vaut des kilog. de benzo-napthol ! Que la sueur elle-même est acide et salée ! Que les larmes sont amères pour le coccus... comme pour l'homme ! Que le cérumen est gluant et désagréable aux insectes qui désireraient cambrioler votre oreille moyenne, et avouez que, *lorsque notre fonctionnement organique est normal*, nous pouvons déglutir des boulettes composées de matières fécales de cholériques ou taquiner en toute sécurité les pneumo-gono-strepto-staphylo-microcoques, et leur en faire voir de toutes les couleurs, puisqu'ils les aiment !

... Donc, dit en terminant M. Bommier, le microbe n'est pas roi. Donc le microbe n'est nuisible *que quand nous lui permettons de l'être*.

Tonifions l'organisme. Veillons au libre exercice de tous nos organes : faisons travailler le muscle, circuler le sang, respirer et transpirer la peau et nous pourrons regarder le millième de millimètre de nos 175 centimètres de hauteur ! si des conditions de milieu climatérique ou d'agglomération, ne se mettent pas trop contre nous.

Et ces prescriptions qui conservent la santé ne sont-elles pas celles qui la rendent aux malades.

La Médecine anecdotique

LA NOBLESSE DES REMPLAÇANTES

(Documents inédits.)

Quoique la pièce de Brieux ait à peu près épuisé son succès, on continue à agiter de temps en temps la question des remplaçantes. Un de nos collaborateurs nous a signalé quelques particularités historiques qui montrent la situation qu'occupaient ces *Boîtes à lait* auprès des anciennes cours.

Parlons d'abord de la nourrice de Charles IX.

On lit dans le *Dictionnaire héraldique* de Gastelier de la Tour (1777) :

« Qu'il fut concédé pour armes à un Portail, mari de la nourrice du Roi Charles IX, en juin 1550, un écusson *semé de France, à la vache d'argent, couronnée d'une couronne antique, accornée et clarinée, le tout de gueules.*

Plus tard, la nourrice de Louis XV fut anoblie, ainsi que son époux et toute sa postérité. Ce monarque lui accorde, par lettres données à Paris, en mars 1716, pour armoiries : *un écu coupé d'or et d'argent, chargé de deux fleurs de lis d'or, de deux dauphins adossés, avec une couronne royale posée sur le coupé* et ce « en considération de ce que la dite dame eut le bonheur d'allaiter successivement deux fils de France, qui furent tous deux dauphins. (Millin : *Magasin encyclop.*, 1809, tome II. (A. Chassant : *Nobiliana. Curiosités nobiliaires et héraldiques.* Paris, 1868 p. 56, 57, in-12.)

Il n'est pas jusqu'au « Corse aux chevaux plats » qui, singeant les grands rois, ait voulu faire quelque chose pour les remplacantes.

La nourrice de Louis XVI a été rentée par Napoléon Ier. — M. Nauroy a communiqué à l'*Intermédiaire* un document curieux : c'est le décret signé par Napoléon qui constitue une rente en faveur de la nourrice de Louis XVI et de la nourrice de sa fille. Ces deux pièces sont extraites des *Archives des finances.*

Voici le premire Décret

Palais de Saint-Cloud, 2 septembre 1810.

Article Premier. — Il est accordé à la dame veuve Mallard, nourrice de Louis XVI, une pension annuelle et viagère de douze cents francs.

Art. 2. — Cette pension sera payée, par semestre, à dater du 1er juillet dernier.

Art. 3. — Nos ministres des finances et du trésor public sont chargés de l'exécution du présent décret.

Napoléon.

Deuxième décret

Palais de Saint-Cloud, 2 septembre 1810.

Article premier. — Il est accordé à la dame veuve Laurent, nourrice de la fille de Louis XVI, une pension de douze cents francs, pour en jouir sa vie durant.

Art 2. — La dite pension sera payée à domicile, par semestre, à dater du 1er juillet dernier

Art. 3. — Nos ministres des finances et du trésor sont chargés de l'exécution du présent décret.

Napoléon.

On voit que les nourrices ont de tous temps occupé l'attention des souverains comme des bourgeois ; il est à craindre que la pièce de M. Brieux ne soit qu'un simple coup d'épée dans l'eau.

QUELQUES ANECDOTES ANCIENNES.

De tous temps, la médecine a donné lieu à de curieuses recherches de la part des savants étrangers à notre art. Un de nos collaborateurs nous adresse une courte note extraite de l'*Almanach Nouveau* publié à Genève en 1784. Elle est intitulée :

Découverte nouvelle

Les inconvénients qui résultent des vents arrêtés ont fait naître à M. de Venclos, mécanicien célèbre, l'idée d'une sourdine à l'usage des personnes sujettes à cette incommodité, laquelle est faite par tel art que le son naturel en est entièrement absorbé et ne produit, au lieu d'un bruit maussade et désagréable, qu'un très joli air de serinette. Il propose d'assortir la musique aux différents états des personnes : grave, tendre ou légère, suivant les caractères, et même, pour les personnes religieuses, on n'emploiera que des chants propres à les édifier mutuellement.

Voici un autre fait, plus moderne, mais qui n'intéresse pas moins nos lecteurs :

Curieux voyage gonococcique

Depuis que Neisser a découvert le microbe spécifique de la blennorrhagie, chacun sait que les gonocoques (allant toujours deux par deux, comme les gendarmes, et semblables aux malheurs, qui n'arrivent jamais seuls) sont la cause unique de la maladie locale et chaude dont le nom composé rime avec jaunisse. Ce qui est moins connu c'est la voie singulière que suivent parfois ces *cocci* pour se transporter d'un lieu dans un autre. Voulez-vous un bel exemple de ces pérégrinations surprenantes ? Le voici dans toute sa splendeur :

« Un homme de cinquante-cinq ans, soupçonnant sa femme d'infidélité, contracte une blennorrhagie, dans l'intention de la lui communiquer. Mais la femme se refusa à toute approche. Le mari irrité use alors d'un moyen qu'il avait vu employer quelquefois dans les colonies, il recueille dans un verre du flux blennorrhagique qu'il fait boire à celle qu'il croyait coupable, en le mêlant à du lait, ou à de l'orgeat. Cet odieux stratagème est découvert au bout de dix jours. La femme épouvantée vint consulter M. Tazentre qui examina les parties naturelles et ne vit rien qui pût faire craindre une affection syphilitique ; mais, quatre jours après, il se déclara une blennorrhagie des plus violentes qui céda après un temps assez long à un traitement local et général. M. Tazentre fut à même de constater que la malade n'avait pu contracter de blennorrhagie par le coït. »

Vous désirez connaître, sans doute, le nom du journal qui publia cette horrificque observation ? Satisfaction va être donnée à votre curiosité : C'est au mois de juin 1833 que l'histoire fut servie aux abonnés des *Archives générales de Médecine.*

Je promets un lapin vivant au bactériologue malin qui m'expliquera comment les gonocoques pouvaient ainsi, du temps de M. Tazentre, ne faire qu'un bon de l'estomac au vagin.

Dr F. B.

La Médecine historique

QUELQUES DOCUMENTS INÉDITS

Une nomination dans les hôpitaux sous l'ancien régime.

Document inédit.

Au bon vieux temps, pour être titulaire dans les hôpitaux, le *piston*, comme dit notre argot moderne, était indispensable. Il est vrai qu'il n'est pas moins nécessaire aujourd'hui. C'est à ce titre que la maréchale de Montmorency adressait au lieutenant de police, un des juges du concours (? ? ?), la sollicitation suivante :

Si le temps et ma santé me le permettaient, Monsieur, j'aurais l'honneur d'aller chez vous, pour vous parler d'une chose à laquelle je m'intéresse. Je crois que c'est demain le bureau de l'Hôtel-Dieu. On y décidera le choix d'un médecin pour remplacer M. Afforty. Il y en a quatre qui sont entrés, le même jour, à l'Hôtel-Dieu, expectants. Il s'agit d'en nommer un de ces quatre pour monter. Le vœu de la communauté est pour M. Bellot. Ce doit être l'application à remplir les devoirs auprès des malades, qui doit décider ; et l'habileté, toutes les qualités se trouvent réunies en M. Bellot. L'ancienneté ne serait pas même une raison decisive, mais les talents et la charité. M. Bellot est entré à l'Hôtel-Dieu le même jour que ses trois concurrents. Je vous supplie de lui accorder votre protection. Ce n'est que l'avantage des pauvres et le désir de la communauté qui m'intéressent dans cette affaire. Je vous supplie même de ne point parler de moi. J'espère que j'aurai incessamment la satisfaction de vous aller faire un remerciment à cette occasion et de vous renouveler l'assurance de tous les sentiments avec lesquels j'ai l'honneur, etc.

La maréchale de Montmorency.

le 23 janvier (1748), à Paris.

En galant homme, soucieux de se concilier les bonnes grâces d'une grande dame, le lieutenant de police transmit cet ordre à son secrétaire Duval :

« Mander que je ferai tout ce qui pourra dépendre de moi pour obliger son protégé ».

J'ignore toutefois si Bellot devint médecin titulaire de l'Hôtel-Dieu.

* * *

Un chirurgien collectionneur.

Le célèbre chirurgien Louis était curieux, paraît-il, des objets d'art qui lui rappelaient des événements historiques. Je ne sais si, dans cet ordre d'idées, il collectionna jamais les maquettes de ces machines à décoller, dont il suivit l'expérimentation et que la voix publique baptisa un instant de *Louisettes*, au détriment de cet excellent docteur Guillotin. En tout cas, il acquit un jour pour son musée, à un prix relativement modeste, un document... féminin d'une certaine importance, s'il faut en croire l'*Affaire du collier*, un livre récemment paru de M. Frantz Fünk-Brentano, aussi brillamment écrit que fortement pensé.

Après avoir été fouettée et marquée dans la cour du palais, la comtesse de la Motte avait été transportée à la Salpêtrière où elle devait passer le reste de ses jours.

Ses boucles d'oreilles en or, dites *mirzas*, écrit M. F. Fünk-Brentano, lui sont retirées. On les pèse ; et Louis, secrétaire à l'Académie de Chirurgie, qui se trouvait à l'Hôpital, en offre douze livres. A ce moment, Jeanne reprend ses esprits.

— Douze livres ! mais c'est à peine le poids de l'or, le marché est conclu à dix-huit livres que Louis tire de sa poche.

Les héritiers du célèbre chirurgien ont-il conservé ce souvenir historique ?

* * *

Dupuytren et Talleyrand.

Une légende, très accréditée, veut que Dupuytren, au chevet du prince de Talleyrand qui se plaignait de souffrir comme un damné, lui ait dit :

— Déjà !

Le mot n'est que la répétition d'une saillie du même genre, racontée quelque cinquante ans auparavant dans les *Mémoires secrets* de Bachaumont.

21 juillet 1777,

« On rapporte que le docteur Douvart ayant été appelé depuis peu par le grand aumônier en enfance, mais n'en étant pas moins susceptible des maux physiques, s'est plaint de sa goutte au médecin et lui a dit qu'il souffrait comme un damné.

— Quoi déjà ! Monseigneur, a repris le malin Esculape ».

Le mot a servi depuis ; et il est vraisemblable qu'il servira longtemps encore.

*
* *

Un mouton enragé.

Les *Mémoires*, récemment parus, du marquis de Bonneval, officier supérieur des armées impériales, consacrent plusieurs pages à l'un des principaux chefs du corps de santé, qui était alors fort connu et qui est bien oublié aujourd'hui, le docteur Mouton, chirurgien-major de la garde. S'il a disparu, avec combien d'autres, dans l'ombre de Larrey, il n'en était pas moins un praticien de grand mérite, d'une rare sûreté de main et d'une indiscutable compétence professionnelle. Malheureusement, il ne brillait, ni par la correction de la tenue, ni par l'aménité du caractère. Pour un Mouton, il était fort peu débonnaire et presque féroce. Peut-être appartenait-il à cette école médico-chirurgicale pour qui la brutalité est la marque distinctive du talent. Toujours est-il qu'il fut, au moins une fois dans sa vie, le mauvais marchand de ses mœurs soldatesques et discourtoises.

C'était au lendemain de la bataille de Wagram. Mouton était entré à Vienne en vainqueur, avec l'armée française ; et le hasard qui préside à la distribution des billets de logement lui avait donné pour résidence l'hôtel de la princesse de Witgenstein. La grande dame fut-elle froissée d'une mesure qui était une des nécessités de la guerre ? ou son hôte l'indisposa-t-elle tout d'abord par une attitude malséante ? L'Histoire n'en a rien dit ; ce qui est certain, c'est que Mouton, ne trouvant pas à son goût l'appartement qui lui était assigné, se crut lésé, lui aussi, dans ses droits de conquérant. Il en écrivit *ab irato* à la princesse. Le billet où il se plaignait de l'incommodité de son lit était conçu en termes si outrageants et sentait si fort la caserne que Mme de Witgenstein l'envoya sans commentaires à Berthier, le major-général. Celui-ci transmit aussitôt le poulet à Napoléon, qui caquetait déjà avec les vaincus. Le maître du monde avait-il donc la prévision de l'avenir ?

Quoi qu'il en soit, l'Empereur, furieux, ordonna au prince de Neufchâtel de lui amener, le lendemain, à la revue, le coupable entre quatre gendarmes. Mais laissons parler le marquis de Bonneval :

« La cour du château de Schoenbrunn, bien plus grande que celle de Fontainebleau, est ornée aussi d'un double escalier descendant du palais. La garde étant réunie dans cette cour, le coupable fut amené par ses quatre gendarmes. L'Empereur parut alors sur le perron, tenant à la main un papier. Mais, au lieu de descendre l'escalier quatre à quatre, comme il le faisait d'habitude, il s'a-

vance avec lenteur, suivi de tout son brillant état-major et tenant toujours le terrible papier à la main. Il arrive, toujours à pas lents, devant le coupable et l'interpelle en disant :

— Est-ce vous qui avez pu signer une telle infamie ?

Le malheureux baissa la tête en signe d'approbation.
Alors, l'Empereur, d'une voix retentissante :

— Sachez-le, Messieurs, on tue les hommes, mais on ne les avilit jamais. Qu'on le fusille !

Le spectacle était donné, et le général d'Orsenne ne fit pas fusiller le docteur....
Heureusement, pour mon bras. »

Que Mouton eût été répréhensible, on ne saurait le nier ; mais le châtiment n'était-il pas excessif ? Il est vrai qu'il répondait à cette préoccupation de la mise en scène qu'avait érigée en système la nature théâtrale de Napoléon.

Quant à l'allusion terminant le récit dramatique de Bonneval, elle comporte, elle aussi, une explication, d'autant que celle-ci est toute à l'honneur de l'infortuné Mouton.

Bonneval avait reçu à Essling trois coups de feu dont l'un lui avait cassé l'épaule. Quand il fut arrivé à l'hôpital de Vienne, Larrey voulut lui enlever le bras. Naturellement, Bonneval prétendit le garder, et quitta le service du chirurgien qui s'obstinait à l'amputer. Cependant, la blessure s'étant aggravée, l'officier se résigna à reprendre le chemin de l'hôpital. Entre temps, il rencontra Mouton, qui lui promit, s'il avait recours à ses soins, de lui sauver le bras si impatiemment guetté par Larrey. Bonneval n'hésita pas ; et voici comment le chirurgien-major de la garde épargna l'amputation à son nouveau client :

« Le lendemain, il vint avec deux sapeurs ; je mis mon épaule à sa disposition, mais je ne voulus pas me laisser tenir. Croisant fortement mes bras contre mon corps, je le laissai me faire l'incision cruciale avec son bistouri ; il souleva les quatre côtés de la peau et dégagea l'os, dont il put alors enlever toutes les parties cariées.

« L'opération réussit ; et quinze jours après, je me trouvai infiniment mieux. »

Paul d'Estrée.

Curiosités archéologiques

VIE DE LA PROSTITUÉE A VENISE

(Histoire populaire en vers et en figures)

Traduction et annotations par le Dr Le Pileur, médecin de Saint-Lazare.



Planche IX. — Strophe IX.

Déchue de ses habitudes de grande dame, laissant les riches perles et les colliers d'or, elle ouvre au bas peuple une ignoble auberge. Elle vend du tabac ; enfin, dans un Bordel, aux portefaix,

aux ivrognes, à la canaille, la malheureuse expose sa beauté. Son sein méprisé accueille toute espèce de racaille ; elle essaye même de faire croire à des matelots anglais que personne ne l'égale en amour.



PLANCHE X. — STROPHE X.

Dans une misère déplorable, le visage meurtri de coups, c'est elle qui va chercher l'huile ou le vin. Elle tâche par d'infâmes artifices de soutenir sa triste existence, et veut que toutes les femmes fassent ce qu'elle a fait. Avec de belles paroles et un certain air d'honnêteté elle sert de maquerelle à tous, même aux sbires.

Actualités

LES CHEMINS DE FER ET LA SANTÉ PUBLIQUE

Au moment des vacances, il fait plaisir de parler chemins de fer.

Ce n'est pas que j'aie l'intention de décrire ici un nouveau type de wagon hygiénique avec crachoir auto-électro-mobile, etc. Il y aurait trop à dire à ce point de vue, car chacun sait qu'à part quelques grands express ou trains internationaux, le matériel ainsi que la vitesse de nos chemins de fer français sont généralement vétustes et mal commodes.

Mais il est un point encore plus important. A notre époque où s'accentue le courant atavique qui consiste à s'entasser et à s'encaserner dans des villes déjà trop étroites et rétrécies par leur appareil militaire — quoique la vie persiste confinée et stagnante à cause de l'insuffisance et de l'archaïsme des moyens de communication — il n'est peut-être pas mauvais de rappeler le rôle de plus en plus prépondérant des chemins de fer au sujet de la *ventilation*, c'est-à-dire de la santé publique.

*
* *

J'ai déjà souvent parlé de la nécessité pour le citadin en général, pour le Parisien en particulier, d'aller le plus souvent possible prendre l'air hors de son atmosphère contaminée, fumeuse, poussiéreuse, empoisonnée et confinée.

J'ai déjà dit la nécessité supérieure de l'exparisianisation des malades de la respiration — au moins des pauvres — ainsi que des enfants et des blessés. J'ai indiqué le bon effet de la ruralisation pour les tuberculeux et les chroniques, soit avec l'asile spécial, soit grâce à l'assistance familiale, fonctionnant pour les malades au même titre que pour les enfants assistés, et constituant par contre partie pour le paysan une véritable prime d'hygiène.

J'ajoute que cela serait pratiquement fort possible, si on considère qu'à une heure de Paris, par exemple, le prix moyen d'une pension d'auberge d'ailleurs très satisfaisante est de 5 fr., et, dans une ferme du Morvan, de 2 fr. 25 par jour, tout compris.

*
* *

Mais cela indiffère les compagnies de chemins de fer.

Celles-ci digèrent seulement leur monopole, s'inquiétant avant tout d'accroître le revenu et le capital de leurs actionnaires, grâce à d'avisés, mais avares administrateurs.

Au surplus, les réclamations sont rares, grâce au jeu savant de la publicité et des permis.

Et cependant il est constaté que nos chemins de fer sont en moyenne 50 % plus chers qu'en Belgique, Angleterre, Alsace et Allemagne : Dans ce dernier pays, la validité des aller et retour vient d'être portée uniformément à 45 jours. Toutes conditions qui font qu'à la frontière de l'Est, j'ai vu plusieurs fois des personnes faire un crochet pour aller, à cause de ces avantages, prendre les chemins Alsaciens-Lorrains au lieu des nôtres.

Que dire aussi de la distinction des classes, la troisième, *celle qui paie*, n'ayant droit ni au confort ni à la vitesse.

*
* *

A mon sens, et quoiqu'il puisse paraître, ce sont là choses médicales au premier chef, car il s'agit ici d'hygiène et d'hygiène sociale, la plus importante de toutes.

Sans parler de la possibilité souhaitable d'arriver à décentraliser ainsi, l'air pur est le premier des besoins.

Aérer, ventiler les villes, constitue la médication supérieure du poumon et en attendant qu'on le puisse faire convenablement, il est du devoir des pouvoirs publics de faciliter au moins l'oxygénation momentanée du dimanche et des vacances.

J'aperçois ainsi le Métropolitain de Paris et les tramways de pénétration, malgré leurs imperfections, comme parmi les plus puissants outils de l'hygiène parisienne.

Et j'estime qu'il est de l'intérêt, de la santé publique, de moderniser et de vulgariser nos chemins de fer en commençant par en abaisser les prix.

Paul Berthod.

A PROPOS DE L'ACCOUCHEMENT D'UNE REINE.

(*Question de déontologie.*)

Tous les journaux médicaux ont fait grand bruit de la publication dans la *Semaine médicale* de faits relatifs à la prétendue grossesse de la reine Maschin. Voici comment cette communication insolite est commentée par un de nos confrères de Province, qui parle au nom de la *Société de médecine de Meurthe-et-Moselle.*

« On croit rêver lorsqu'on lit l'invraisemblable article de M. le Dr Caulet paru dans la *Semaine médicale* du 22 mai dernier. L'auteur nous initie aux antécédents de « sa malade », « Mme Draga Maschin » ; puis il transmet à la postérité les lettres qu'il a plus tard écrites à « Sa Majesté la Reine de Serbie » pour offrir ses soins, et confiées soit à la poste, soit à l'intermédiaire de la légation de Serbie à Paris lorsqu'elles restaient sans réponse, ou lorsqu'une demoiselle d'honneur l'informait que ses services étaient inutiles.

« Un peu plus tard, il nous confie l'hypéresthésie des parties, la coloration du col, du vagin et de la vulve, « la pigmentation de la vulve et de la ligne blanche, à peine marquée, eu égard au teint personnel de la malade (cheveux noirs) », le développement du ventre dépendant « de la surcharge graisseuse de l'abdomen, de la flatulence et de l'encombrement du tube digestif résultant de la forte alimentation de la malade ».

« La reproduction de ses propres élucubrations ne lui suffisant pas, M. le Dr Caulet joint les rapports, les lettres, les consultations de ses confrères, et cela avec des *concursus unus*, des *conspiratio una*, des *consententia omnia* et des *et cœtera.*

« Lorsqu'un médecin croit devoir, dans l'intérêt de la science, rapporter une observation instructive, il s'entoure des plus grands soins pour éviter que la personnalité de la malade puisse être découverte et, 999 fois sur 1,000, il s'agit de malades totalement inconnus de la totalité des lecteurs ; lorsqu'un médecin romancier s'oublie jusqu'à raconter l'histoire de « l'éternelle blessée », il se garde bien d'indiquer le nom de l'héroïne, de façon à la couvrir du voile d'un fait non unique.

« Mais ici, M. le Dr Caulet nous nomme « Sa Majesté la reine de Serbie », « veuve Draga Maschin » pour qu'il ne puisse y avoir erreur. Que son article révèle des faits ou laisse suppo-

ser des conséquences graves au point de vue familial, politique, que lui importe !

« Eh bien ! il faut que l'on sache la révolte qu'un semblable crime professionnel fait éclater dans le monde médical français. Aucun médecin ne tolérera que, pour sauver son amour-propre... lésé, ce personnage, qui croit pouvoir signer en même temps un certificat constatant les signes d'une grossesse de trois à quatre semaines et un autre constatant les signes d'une grossesse de quatre à cinq semaines, se permette de violer avec une cynique insconscience cette loi du secret professionnel inscrite à l'article 378 du Code pénal, bien plus, cette obligation morale, ce devoir sacré, qui constitue la charte sociale de notre profession. »

J'ai déjà fait connaître mon opinion sur les intrigues et les machinations plutôt comiques qui ont égagé la cour de Serbie dans le but fort probable de donner un héritier apocryphe au petit trône.

Depuis j'ai bien étudié les faits, et je ne crois pas qu'on doive les prendre au tragique.

Il faut d'abord savoir que notre confrère qui a soulevé tant d'indignation n'est pas un accoucheur, mais exerce la médecine dans une station thermale où l'on n'est pas l'ennemi d'une douce réclame.

De plus, je crois que notre confrère a été lui-même l'objet d'une petite mystification de la part de la veuve Maschin et de ses demoiselles d'honneur, qui avaient quelque intérêt à fournir un petit roitelet pour assurer la succession de ce royaume d'opéra-comique.

Si les intentions de la cour n'avaient pas été suspectes, on se serait adressé à un accoucheur ayant une certaine notoriété et non à un médecin exerçant dans une station des Pyrénées ; enfin, on aurait prié ce médecin de soigner la reine sur place et non de lui donner des soins par correspondance.

Je réitère donc l'opinion déjà émise : il y a eu *tentative de supposition de part.*

Cela n'est du reste pas bien méchant ; que le petit trône de Serbie soit occupé par un enfant de la veuve Maschin ou par tout autre cela n'a aucune importance. Prenons donc l'incident par le côté comique, sans nous indigner outre mesure.

A. L.

LES PSEUDONYMES.

On peut souvent se demander quelle est l'idée psychologique qui porte certains individus à troquer leurs noms contre un pseudonyme ; pour beaucoup, c'est de la vanité, la crainte de porter un nom ridicule, le désir de voir son nom orné d'une particule ou d'un titre que les descendants recueillent pieusement ; pour quelques-uns, c'est le désir de troquer un nom par trop compromis contre un titre plus ronflant, tel est le cas de Werther (de Cesti) et de Rosenthal (Saint-Cère), pour d'autres enfin, c'est le désir de ne pas voir un nom honorablement porté par les ascendants figurer sur les planches ou en bas d'un rez-de-chaussée pornographique ; c'est sans doute la raison qui a fait prendre à un de nos collaborateurs le nom de *Minime*.

La question n'est pas médicale, mais elle revêt une allure psychologique. Beaucoup de médecins justement célèbres n'ont été connus que sous des noms d'emprunt. C'est ainsi que le professeur *Gubler* s'appelait en réalité *Goblet* ; les docteurs de Mussy, s'appelaient en réalité Gueneau et rien de plus. La manie d'ajouter le nom de son village à son nom patronymique lorsque celui-ci est trop modeste est du reste trop fréquente chez les médecins ; il vaut mieux ne pas insister. Rappelons-nous Leroy d'Etoile, Jobert de Lamballe, Vidal de Cassis, Cadet de Gassicourt et tant d'autres.

Ce n'est pas du reste pour rappeler une de nos petites faiblesses médicales que je parle des pseudonymes ; j'ai voulu traiter la question d'une façon plus générale et intéresser nos lecteurs par l'énumération assez curieuse des hommes plus ou moins illustres qui ont jugé à propos de se métarmorphoser.

*
* *

M. Georges d'Heylli, dans la remarquable étude qu'il a faite sur les pseudonymes, trouve qu'en les comptant bien, on rencontre seize manifestations diverses du pseudonyme. Nous en énumérerons les principales.

Ainsi nous voyons le pseudonyme substitué au vrai nom, comme Chevallier devenu Gavarni ; le prénom pris comme pseudonyme dans l'exemple offert par M. Jules Simon, né Jules-Simon Suisse ; le nom où une ou plusieurs lettres sont changées : Arsène Housset devenant Arsène Houssaye, et Meissonnier devenant Meissonier ; nom véritable augmenté d'un autre qui n'appartient pas à son signataire : Jobert de Lamballe était né simplement Jobert.

Encore quelques exemples. Voici un nom de ville natale faisant partie du nom patronymique : David né à Angers, devenu David d'Angers.

Nous voyons, d'autre part, un pseudonyme par anagramme :

Jules Clairon devenu Jules Noriac. Voici un nom véritablement altéré : Saint-Marc-Girardin né Marc Girardin. Et enfin le pseudonyme commun à plusieurs personnes comme celui de Dinaux, employé par le banquier Beudin et le chef d'institution Goubaux, le collaborateur d'Alexandre Dumas dans *Richard d'Arlington.*

Et, maintenant, prenons des exemples contemporains. Saviez-vous que le nom du romancier Gustave Aimard fût un pseudonyme et que l'écrivain s'appelât de son vrai nom Olivier Gloux ? Pseudonyme le nom d'Agar, la tragédienne à laquelle on va prochainement élever un buste, et qui s'appelait légalement Léonide-Florence Charvin.

Roger de Beauvoir s'appelait Edouard Roger de Bully ; son oncle, le député de Bully, l'obligea à changer son nom à ses débuts dans la carrière littéraire. Bocage, le célèbre acteur romantique, se nommait Pierre-Martinien Touzez. Mlle Mars était, comme on le sait, la fille de l'acteur Boutet de Monvel et de Mlle Salvetat, une actrice de province, qui se faisait appeler sur la scène Mme Mars. La fille prit le nom de la mère.

Cora Pearl, que son luxe... et ses débuts dans *Orphée aux enfers* rendirent célèbre, était née Emma Cruch, en Angleterre. Le nom, prononcé Cruck à la façon anglaise, pouvait être prononcé Cruche en France. La belle Emma devint Mlle Pearl.

* * *

Pour en revenir aux écrivains, rappelons que le nom de Champfleury n'était qu'un pseudonyme, celui de M. Husson-Fleury. Avec Cham, nous avons l'exemple d'un pseudonyme d'artiste cachant le nom du fils d'un membre distingué de la noblesse. Cham, en effet, né Amédée de Noé, était le fils du comte de Noé, ancien pair de France. Eugène Chavette, l'humoriste si amusant et si spirituel, l'auteur d'*Aimé de son concierge* et de tant d'autres fantaisies désopilantes, est le fils du restaurateur Vachette.

M. Eugène Cormon, le doyen de nos auteurs dramatiques, s'appelle en réalité Pierre-Etienne Piestre, comme M. Edouard Lockroy se nomme Edouard Simon.

Et pour finir, deux pseudonymes qui eurent leur heure de célébrité dans la littérature du second Empire, celui de P.-J. Stahl, le collaborateur d'Alfred Musset dans le *Voyage où il vous plaira*, qui n'était autre que l'éditeur Jules Hetzel, et celui de la comtesse Dash, la romancière, dont le vrai nom était Cisterne de Courtiras, vicomtesse de Saint-Mars.

Et enfin Ph. de Grandlieu, c'est M. Lavedan ; Jules de Glouvet, M. Quesnay de Beaurepaire ; Candide, M. Jules Claretie ; Léon Kerst, M. L. de Froidemont ; Graindorge, M. Alfred Capus ; Montjoyeux, M. Jules Poignant ; Jean Reibrach, M. Chabrier ; Saint Genest, M. Bucheron ; Maurice Talmeyr, M. Coste.

Mélanges

L'AVORTEMENT VOLONTAIRE A TRAVERS LES AGES

Par le Dr Noir.

M. Funck-Brentano dans son livre sur le *Drame des poisons* raconte les aveux de l'horrible sorcière du XVIIe siècle, La Voisin. Elle prétendit avoir brûlé dans son four ou enterré dans son jardin plus de 2.500 enfants nés par ses soins avant terme. Quand on songe aux nombreuses émules de la Voisin : la Lepère, la Vigoureux, la Bosse et tant d'autres dont le nom ne nous est pas parvenu, l'on frémit à l'idée du nombre de leurs victimes. L'avortement criminel était à la mode au temps du Grand Roi, les dames de la Cour protégeaient les grandes avorteuses dont les pratiques étaient loin d'être toujours inoffensives pour elles, témoin, la mort de Mlle du Parc, maîtresse de Racine, et victime de la Voisin, mort qui laisse planer sur le grand poète les soupçons les plus graves.

Notre époque n'a rien à envier à ce sujet au siècle de Louis XIV, l'avortement criminel y est devenu tellement fréquent qu'il n'est plus que rarement poursuivi. Il faut quelque grand scandale ou quelque mort tragique pour attirer l'attention de la justice et provoquer un de ces tristes procès de « faiseuses d'anges», parmi lesquelles la « Mort aux gosses » a laissé une sinistre réputation. L'aberration morale du public en est arrivée au point que beaucoup de personnes, même mariées, osent proposer à leur médecin une intervention abortive. Il en est qui ne craignent pas de discuter le droit d'une mère à se faire avorter, oubliant sans doute que s'il est criminel de sacrifier la vie d'un enfant, il est monstrueux de faire courir à une femme, sans obligation pathologique absolue, un danger de mort.

Il est vrai que la morale n'est pas une, et que, si à l'heure actuelle, notre civilisation européenne considère l'avortement comme un crime, il n'en a pas été toujours ainsi, et il n'en est pas encore ainsi chez les peuples qui n'ont pas adopté nos coutumes et nos mœurs. M. le Pr Brouardel, dans ses leçons de médecine légale, a fait une minutieuse étude de l'avortement criminel, accompagnée de nombreux documents, parmi lesquels sont les pièces d'un procès plus particulièrement pénible pour le corps

médical parisien ; nous emprunterons au livre de M. Brouardel d'intéressants renseignements historiques sur l'avortement.

Réprimé chez les Perses, les Mèdes, l'avortement paraît avoir été considéré en Grèce comme licite. Aétius décrit les instruments employés par les courtisanes pour le provoquer. Socrate en parle comme d'un acte non répréhensible ; Aristote le considère « comme d'accord avec la sainteté des lois » quand la conception est contre toute attente et que le fœtus n'est pas encore animé. Hippocrate qui, cependant, dans ses écrits est d'une morale si élevée, parle sans le flétrir de l'avortement pratiqué si fréquemment par les filles publiques ; il ne craint pas de citer dans son traité « *De la génération* » les conseils pernicieux qu'il donna à une ballerine enceinte, conseils qui furent suivis de l'effet désiré. Malgré cela, une phrase du serment qu'on lui attribue interdit au nouveau médecin « de remettre à aucune femme un pessaire abortif ».

A Rome, bien que l'exil et même, dans certains cas, la peine capitale, puissent être appliqués au crime d'avortement, ce dernier se pratiquait impunément, si l'on en juge par la façon dont Plaute, Ovide, Juvénal, Aulu-Gelle, etc., en parlent dans leurs œuvres. Le Code théodosien, cependant, assimile l'avortement volontaire à l'homicide et le punit de mort. Chez les Juifs et en Egypte, l'avortement volontaire ne paraît même pas soupçonné, les lois n'en font pas mention.

Les théologiens au Moyen-Age trouvent dans l'avortement criminel un sujet inépuisable de dispustes et de controverses. Les uns, selon l'opinion d'Aristote, ne jugent l'avortement coupable que si le fœtus a reçu le souffle de vie et, avec Tertullien et Saint Augustin, appuient leur thèse sur un texte de la version des Septante de la Bible ; les autres admettent la version de la Vulgate et avec Saint Basile, condamnent absolument l'avortement ; ce fut cette dernière opinion qui prévalut dans divers conciles. Comme le droit romain et le droit canon, les lois barbares des Francs et des Wisigoths punissaient l'avortement, mais simplement de l'amende ; Ambroise Paré admit, avec les Septante, une différence de culpabilité selon l'âge de la grossesse ; la loi caroline, publiée en 1553 par Charles-Quint, fait la même distinction. En France, les édits et ordonnances des rois, de Henri II à Louis XV, punissent de mort ce crime. Les philosophes du XVIII[e] siècle protestèrent contre la trop grande sévérité des lois. La loi de 1791 innocente la mère coupable du crime d'avortement, mais frappe sévèrement les complices.

A notre époque, l'avortement volontaire est encore, selon les

pays, très diversement apprécié. Nous ne ferons que mentionner les manœuvres en cours chez certains peuples sauvages qui se livrent à des pratiques abortives vers le troisième mois, dans le but de s'assurer de la solidité du produit de la conception ou qui le provoquent guidés par mille autres superstitions ou préjugés analogues.

Dans l'Inde, la précocité des mariages et l'obligation au célibat des jeunes veuves, sont cause de nombreuses grossesses irrégulières qu'on s'efforce de dissimuler et d'interrompre ; les coupables sont d'ailleurs frappées de peines sévères et chassées de leur caste. L'avortement s'y pratique soit par l'absorption de drogues, soit par l'introduction de baguettes de bois dans le col utérin.

En Indo-Chine, l'avortement ne paraît être considéré comme coupable que s'il a pour but de cacher l'adultère. En Chine, conséquence probable de l'excessive densité de la population, l'avortement n'est pas réprimé ; loin de là, des affiches nombreuses donnent l'adresse des pharmacies où se vendent les abortifs et vantent sans vergogne l'activité de ces produits. L'avortement du reste se pratique pour le plus petit prétexte chez les femmes mariées, et si, dans d'autres cas, le mandarin intervient, c'est pour protéger la femme, se rendre compte dans quelles circonstances l'avortement a été pratiqué et non pour réprimer l'acte lui-même. Il n'existe pas de lois contre l'avortement au Japon, et un voyageur, digne de foi, nous a naguère raconté qu'il reçut un jour l'invitation d'un riche japonais ; il fêtait publiquement l'heureuse délivrance de sa maîtresse qui s'était fait avorter. A Formose, l'avortement est pour ainsi dire obligatoire, les lois interdisant aux femmes d'avoir des enfants avant trente-six ans ; des sortes de prêtresses se chargent, par un violent massage du ventre, d'interrompre les grossesses.

Chez les Arabes, l'avortement volontaire est très répandu, bien que les lois le condamnent. En Kabylie, ce serait dans le but de déterminer une fausse couche que se serait propagée la singulière coutume de la variolisation. En Turquie, aucune loi n'est édictée contre l'avortement qui, tous les jours, se pratique à Constantinople et certains pharmaciens européens de cette ville ne craignent pas d'étaler devant leur officine, sous forme d'affiches, les promesses les plus convaincantes.

La civilisation européenne est plus sévère pour l'avortement. Le Code prussien punit de cinq à vingt ans de travaux forcés la coupable et ses complices ; si la femme enceinte meurt, les complices seront punis de travaux forcés à perpétuité, et malgré cela,

en Allemagne, l'interruption volontaire de la grossesse suit une progression inquiétante.

Le Code pénal autrichien a des dispositions analogues, il considère cependant la complicité du père de l'enfant comme devant être jugée avec circonstances aggravantes. En Angleterre, la femme coupable est punie de servitude perpétuelle et les complices de cinq ans de servitude. Si l'avortement a déterminé la mort de la femme, les complices peuvent être condamnés à la peine capitale. Cela n'empêche pas l'avortement d'être couramment pratiqué en Angleterre, et, triste constatation, par les médecins eux-mêmes ; dans la seule année 1896, vingt-cinq médecins furent condamnés pour ces « opérations illicites ». Dans les autres pays d'Europe et aux Etats-Unis, l'avortement, condamné par les lois, est le plus souvent, comme d'ailleurs chez nous, à demi-toléré.

En France, l'article 317 du Code pénal punit de réclusion le crime d'avortement; la complicité des médecins, chirurgiens, et autres officiers de santé, et même des pharmaciens, est punie des travaux forcés à temps si l'avortement a eu lieu. De plus, si l'interruption de la grossesse est produite après le sixième mois, à l'accusation d'avortement peut se joindre celle d'infanticide.

Cette rapide énumération montre quel désaccord règne à ce sujet dans la conscience des hommes. Elle permet au moraliste de défendre les idées les plus opposées. Faisant abstraction de tout intérêt social, certains pourront émettre l'opinion que la femme enceinte a le droit de se débarrasser avant la naissance de l'enfant qu'elle est dans l'impossibilité matérielle d'élever et de nourrir. Mais ce que personne ne peut défendre, c'est qu'un médecin ou une sage-femme, dont le devoir est de soulager et de guérir, soient en droit de faire courir un risque même minime à une femme enceinte. N'ayant pas l'excuse de l'ignorance du danger, leur complicité devient plus coupable et l'excès de rigueur de la loi française à leur égard est ici, à notre avis, absolument légitime.

Le Parnasse hippocratique

LE NEZ DE NOUVELLE FABRIQUE (1).

Un jeune Pacha fait au tour,
Plus courageux que Mars et beau comme l'amour,
Perdit en un jour de bataille
D'un coup de sabre un nez de la plus belle taille,
Nez aquilin, nez plein d'appas,
Nez fait pour anoblir la plus platte figure,
Nez de héros enfin, et du plus bel augure
Pour femelle exercée aux amoureux ébats.
Si l'on pouvoit avoir quelque nez de rechange,
La perte en seroit moins étrange ;

Mais depuis *Garangeot* (2), comique opérateur,
Les nez coupés n'avoient aucun réparateur.
Notre Pacha camus, honteux de sa disgrace,
Au fond de son harem alloit donc se cacher,
Quand son baigneur offrit de ratacher
Solidement et sur la même place
Un nez de son invention,
Ressemblant de tout point à son défunt modèle :
Il ne s'agit qu'avoir une esclave fidèle :
Qui veuille se pretter à l'opération
Moins douloureuse que gênante.
Du premier mot, fortune, liberté,
Tout est offert par le prince écourté.

Une Française se présente :
Il n'est que cette nation
Pour se montrer compatissante.
Trêve à toute réflexion !
Imitons l'esclave charmante
Et laissons besogner notre hardi baigneur.
Sur un Sopha doucement inclinée,
La belle esclave expose aux yeux de son seigneur
Et tout à nud sa croupe satinée
Au bistouri victime destinée.

Le Pacha d'un autre côté,
Entre la crainte et l'espoir baloté,
Face devers la croupe humblement prostorné,
Attend et craint le critique moment
Où du barbier le terrible instrument
Opérera sa greffe par approche.

---

(1) Ce conte est une facétie sur le procédé de *rhinoplastie* dit *par transplantation fessière*. Ce procédé en usage chez les Indiens, a été divulgué par Dutrochet. (Voir *Dictionnaire des sciences médicales*, en 60 vol., article NEZ, p. 87.) Il a fourni à Edmond About le sujet de son roman : *Le nez d'un notaire*.

(2) Le cas de Garengeot (le Garengeot de la clef dentaire) est rapporté dans ce même *Dictionnaire*. Il s'agit d'un soldat qui, dans une rixe, eut le nez coupé par les dents d'un de ses camarades jeté par terre. Ce nez, lavé et réappliqué par Gaulin, fut pansé le 4e jour par Garengeot, qui le trouva en état de réunion très avancée. Garengeot fut couvert de ridicule pour avoir raconté l'histoire du nez décollé et remis.

Del 'autre part l'adroit barbier
Au beau milieu d'un gros muscle fessier
D'un tour de main a fait la hoche (1)
Ou va s'implanter le tronçon
D'un nez perdu dans la bagarre,
Hoche d'où sortira par son adresse rare
Un nez parfait dont la façon,
L'air de santé, la bonne grâce
Ne céderont en rien à celui qu'il remplace.

Vous avez vu l'œillet altier
Entre les mains d'un jardinier habile
Courber une tige docile.
Et jusqu'à terre se plier ;
Vous savez comme, en souffrant qu'on le fende,
Un arbuste encor sauvageon
Adopte et nourrit le bourgeon
D'où sortira de fruits succulente provende ;
Ainsi l'esclave et son Pacha,
Groupés d'une façon plaisante,
Sont enchaînés et restent là
Sans se mouvoir et dans l'attente :

La cicatrice est faite et la greffe a bien pris.
Or, entre nous, qui serait bien surpris
Si le moindre accident, le trépas, une absence
Enlevoit le barbier dans cette circonstance ?
Pour notre groupe il n'en fut rien.
Quoi qu'il touche à l'instant critique,
L'opérateur est un homme de bien,
Il taille en plein drap et s'applique
A prendre au profit du seigneur
De bonne étoffe à suffisance
Pour modeler aux dépens de la France
D'un nez turc la juste valeur.

Passons le reste de la cure.
Chacun s'en và de son côté ;
Du barbier la fortune est sûre
Et l'esclave est en liberté.
De cette esclave complaisante
Il avoit à loisir vu les appas secrets ;
Il l'épousa. L'âme reconnaissante
De l'homme au nez les combla de bienfaits.
Peut-on payer trop cher un aussi grand service ?
De l'esclave le sacrifice,
Du baigneur l'effort de savoir,
L'un comme l'autre en son genre est unique.
Fier de porter un nez de si rare fabrique,
Le superbe Pacha partout le faisoit voir
Et narguoit tous les nez de la Sublime Porte.

Cinq ou six ans se passent de la sorte,
Quand, un beau jour, l'opérateur
Perdit sa femme et le Turc son bonheur.
Son nez blanchit d'abord, puis après il se ride,

(1) Entaille.

Et puis il prend une couleur livide.
Oh ! prodige ! effet surprenant
D'une secrette sympathie !
Ce nez, ce postiche ornement
Avec sa mère avait perdu la vie.
Il tombe, et le pacha se trouve maintenant
Aussi camus qu'auparavant.

LE CONCERT ACADÉMIQUE

Le grand *Ferrein* (1), habile anatomiste,
En suivant la voix à la piste
Crût voir que son organe étoit un instrument,
Un ruban mis en mouvement,
Que, par l'air agité quand ce ruban frissonne,
L'animal aussitôt parle, crie ou fredonne.
Voilà *Ferrein* tout radieux,
D'avance triomphant de tous ses envieux,
Qui porte en pleine Académie
Une corbeille bien garnie
D'organes de la voix dérobés aux oiseaux,
A l'homme, à d'autres animaux.
Voilà de l'autre part toute la compagnie
D'un fait aussi nouveau d'abord toute étourdie
Qui vide la corbeille, et chacun au hazard
Prend un haut-bois fourni par la bonne nature,
Haut-bois de nouvelle structure ;
Puis chacun l'embouchant y souffle pour sa part.
Or jugez la cacophonie !
Bon ! La chose est bien rare en cette tabagie.
Vaucanson y fit le renard ;
Le Roi nazillonnant chanta comme un canard
D'un perroquet *Macquer* avait saisi l'organe ;
On voyait *Malouin* et *Baron*
Se prêter tour à tour le sifflet du cochon ;
Brisson souffla dans le cornet de l'âne ;
D'Alembert avait pris le fausset de la pie,
Et *Lalande* imitait la linotte étourdie ;
Jussieu faisoit du bœuf, *Guettard* du hérisson.
Or observez, messieurs, cria l'anatomiste,
Pour la première fois, géomètre et chimiste,
Nous voici tous à l'unisson.

---

(1) Ferrein fit connaître ses expériences et ses découvertes sur la formation de la voix de l'homme, en 1741, à l'Académie royale des sciences de Paris. Voir *Histoire de l'Académie R. des sciences*, 1741, Histoire, page 51 ; Mémoires, p. 409.

La Médecine comique

Telle qu'elle est traitée dans les journaux illustrés.

Le croquis que nous reproduisons, indique mieux que des discours, comment on traite les médecins dans les Revues comiques.



DISTRACTION

— Eh bien, docteur, que faites-vous ?

— Là, là, madame, j'attends mon infirmier. Voilà plus d'un quart d'heure que je presse le bouton et il n'arrive pas, l'animal !

Dessin de L. MICHEL.

Correspondance

CALEÇON, HYGIÈNE ET PUDEUR.

Nous recevons la lettre suivante, dans laquelle un de nos lecteurs nous demande de traiter une question qui intéresse hautement l'hygiène publique. En lisant la lettre, nos confrères verront que le sujet ne pouvait être discuté avec plus de sel et d'humour et que pas n'est besoin de le traiter nous-mêmes.

Je viens, avec un sans-gêne dont je m'excuse, vous soumettre une certaine idée que votre plume pourrait, je le crois bien, revêtir d'une forme avantageuse.

Il s'agit du *Berengero-chasto*, grotesque caleçon de bain à la fois « laïque et obligatoire », imposé à Paris, et autres grandes villes de France, dans les bains d'hommes seuls. Par ce temps de microbio-manie, tout en premier lieu, ne pourriez-vous pas dire à MM. les Professeurs microbiologues que ces *sacs à sexe* ne passent pas par leurs étuves purifiantes, mais, lavés (comment) reçoivent en quelques heures un certain nombre de verges et de testicules de longueur et de volume semblables à peu de chose près sans doute, mais de propreté fort différente, et surtout de...... santé bien antipode. Certains microbes sortis par une..... oreille (si vous voulez) ne rentrent-ils pas dans une autre ?

En Suède, en Norwège, en Angleterre, en Allemagne (Nord), on se baigne tout nu en rivière, sans cochonnerie, en Allemagne du sud, en Autriche-Hongrie, le caleçon, (qui ne cache que juste les parties) n'est obligatoire que hors des établissements de bain. Tout nu, se baigne-t-on aussi en Grèce, où du reste, il n'y a pas de bain mixte, ce qui, même en costume, est moins dégoûtant. Enfin, pour quoi cacher à un homme des organes qu'il connaît par expériment personnel (sauf exception... rare).

Il est difficile de comprendre pourquoi lorsque je vous laisse voir mes mamelles comme vous les vôtres, nous devons recouvrir un autre bout de chair qui, sur nos deux corps, est, nous le savons, de même forme, nous sert aux mêmes emplois, et qui attire bien plus l'attention, quand le petit sac — le ridicule, c'est le cas — se colle, mouillé, et le moule bêtement.

Pourquoi ne pas l'imposer au Conseil de Révision ? Là, il paraît que la pudeur virile n'est pas si exigeante, et on trouve suffisant comme feuille de vigne la main — non caleçonnée — du major, caleçon indiscret et que la plupart des *recrues* trouvent salement étroit !

Avant que terminer, il me faut vous dire que dans les pays où on se baigne tout nu, je n'ai jamais fait remarque de propos ni gestes d'obscénité, alors qu'à Paris, ce sont bien souvent des remarques sur les « poches à raisin », (entendu à Deligny) plus ou moins remplies, et aux états anatomiques, que ces causeries provoquent.

Si je vois par un article que vous avez développé cette idée, je serai heureux de savoir que je ne vous ai pas paru trop osé et sans gêne.

Respectueuses salutations. LERDREZ.

Philologie médicale

LA MALADIE DES NOMS PROPRES

(Suite, voyez fascicule VII.)

Sanders (Signe de). Voir : *Heim et Sanders (Signe de).*

Schœnlein (Maladie de) (1829). *Péliose rhumatismale.*

Schroder (Opération de). Opération qui consiste à pratiquer l'amputation du col de l'utérus par la méthode dite à un seul lambeau ; on pratique sur chaque lèvre du col l'excision de la muqueuse utérine ; et on suture ensuite l'extrémité de l'incision.

Schron (Épines de). Pointes qui, pour quelques auteurs, hérisseraient les cellules de la couche de Malpighi et qui s'engrèneraient avec les pointes des cellules voisines. On admet maintenant que ces cellules de nature fibrillaires, sont unies par des *filaments d'union.*

Sertoli (Cellules ramifiées de). Syn. *Cellules en chandelier.* Grandes cellules des tubes séminipares. Elles s'implantent sur la paroi du tube par un pied élargi et s'épanouissent à leur autre extrémité en un bouquet de spermatozoïdes dont les têtes sont implantées dans la cellule, tandis que leurs queues flottent dans la lumière du tube.

Sharpey (Fibres de). Fibres conjonctives provenant du périoste et pénétrant dans le tissu osseux où on les retrouve dans le système périostique et dans les systèmes intermédiaires.

Sims (Opération de). Opération destinée à ramener en arrière le corps de l'utérus antéfléchi. Elle consiste à raccourcir la paroi antérieure du vagin en avivant et en suturant le bord d'un pli que l'on fait à cette paroi.

Spencer Wells (Facies de). *Ovarien (Facies.)*

Stellwag (Signe de). Allongement de la fente palpébrale avec occlusion incomplète des yeux quand le malade croit les avoir fermés (goître exophthalmique).

Stokes (Loi de). Elle peut s'énoncer ainsi : Quand une muqueuse ou une séreuse est enflammée, les muscles sous-jacents sont paralysés.

Stokes-Adam (Maladie de). *Pouls lent permanent.*

Straus (Signe de). Phénomène qui consiste en un retard de la sudation provoquée par la pilocarpine du côté paralysé, dans le cas de paralysie faciale périphérique de forme grave.

Sydenham (Chorée de). Voir : *Chorée.*

Thomsen (Maladie de) (1876). Syn. *Myotonie congénitale.* Affection en général familiale et héréditaire, faisant partie du groupe des myopathies, et dont l'expression clinique réside dans un trouble particulier de la contraction des muscles volontaires. Au début du mouvement, le muscle se met en état de raideur spasmodique, état qui cède bientôt et disparait quand le même mouvement se reproduit ; les muscles présentent une réaction électrique spéciale dite réaction myotonique.

Traube (Double ton de). Double bruit que l'on entend en auscultant l'artère fémorale, sans la comprimer avec le stéthoscope. Signe de l'insuffisance aortique.

Traube (Espace de). Région de la paroi thoracique antérieure, située à gauche du sternum, limitée en bas par le rebord costal, en haut par la matité cardiaque et en dehors par la matité de la rate. Cet espace correspond au cul-de-sac pleural costodiaphragmatique et à l'estomac situé en arrière. Il est normalement sonore et ne devient mat que dans le cas d'un épanchement pleural à gauche ; sa matité révèle un épanchement abondant (supérieur à 2 litres).

Troisier (Ganglion de). Nom donné au ganglion sus-claviculaire gauche, hypertrophié secondairement à un cancer de l'estomac ou de l'intestin.

Trousseau (Raie de). *Raie méningitique.*

Trousseau (Signe de). Accès de contracture que l'on provoque dans la tétanie par la compression des membres.

Valleix (**Lois de**). La localisation des points douloureux dans les névralgies, obéit à quatre lois déterminées par Valleix. On détermine le maximum de douleur en exerçant une pression : 1° aux points d'émergence des troncs nerveux ; 2° dans les points où les filets nerveux traversent les muscles pour gagner la peau ; 3° dans les points où les branches terminales se dissocient dans la peau ; 4° dans les points où les troncs nerveux deviennent très superficiels.

Valleix (**Points de**). Points douloureux s'observant dans les différentes névralgies sur le trajet des nerfs malades. Leur localisation obéit aux lois de Valleix.

Vater (**Corpuscules de**). Corpuscules de Pacini.

Verruga. Syn. *Pian. Maladie de Carrion*. Maladie endémique des pays chauds, inoculable, mais non contagieuse, caractérisée par des symptômes infectieux graves pouvant parfois entraîner la mort, puis par une éruption cutanée composée de saillies mamelonnées ressemblant à des fraises et à des framboises. L'agent pathogène n'est pas encore connu.

Vidal-Brocq (**Type**). Variété de mycosis fongoïde, caractérisée par la présence de tumeurs bien limitées dont l'apparition n'est pas précédée par les périodes eczémateuse et lichénoïde.

Volkmann (**Difformité de**). Luxation congénitale tibio-tarsienne.

Vulpian et Prévost (**Loi de**). Dans l'attaque d'apoplexie, la tête et les yeux sont tournés de telle façon que le malade semble *regarder sa lésion*.

Wagner (**Tache de**). Tache germinative. Voir : *Germinative* (*Tache*).

Wallerienne (**Dégénérescence**) (du nom de l'anatomiste Waller). Nom donné aux lésions dégénératives que subit un nerf quand il est séparé de son centre trophique.

Wardrop (**Maladie de**). Variété d'onyxis maligne se rencontrant surtout dans l'enfance et l'adolescence et qui est peut-être de nature tuberculeuse.

Weber (**Compas de**). Compas spécial permettant de mesurer la distance minima qui sépare deux points dont la piqûre détermine deux excitations distinctes. Voir : *Esthésiomètre*.

Weber (**Syndrome de**). Syndrome formé par l'association d'une hémiplégie vulgaire et d'une paralysie du moteur oculaire commun du côté opposé à l'hémiplégie. Ce syndrome correspond anatomiquement à une lésion du pédoncule cérébral.

Weil (**Maladie de**). Syn. *Typhus hépatique. Ictère fébrile à rechute. Maladie de Mathieu*. Affection caractérisée par l'apparition au milieu de symptômes infectieux plus ou moins graves d'un ictère qui persiste huit à quinze jours. Un des caractères de cette maladie est la fréquence des rechutes.

Weir-Mitchell (**Maladie de**) *Erythromésalgie*.

Weir-Mitchel (**Syndrome de**). *Causalgie*.

Weiss (**Signe de**). Syn. *Signe du facial*. Dans la tétanie, il suffit de frotter un muscle pour provoquer sa contracture. C'est une localisation du signe de Chvostek.

Werlhoff (**Maladie de**). Syndrome caractérisé par une éruption de purpura, s'accompagnant d'hémorrhagies multiples, apparaissant sans cause connue, ne s'accompagnant ni de fièvre, ni d'altération marquée de l'état général, et se terminant par la guérison au bout de 8 à 10 jours.

Westphall (**Signe de**). Abolition du réflexe patellaire : signe précoce du tabes.

Williams (**Signe de**). Diminution de la saillie inspiratoire à gauche dans la symphyse cardiaque.

Wilson (**Maladie de**). Dermatite exfoliatrice généralisée.

Winckell (**Maladie de**). Variété d'ictère infectieux des nouveau-nés.

Woillez (**Maladie de**). Syn. *Congestion pleuro-pulmonaire*. Affection caractérisée par un ensemble de signes semblables à ceux du début de la pneumonie franche aiguë, mais n'ayant pas de marche cyclique et aboutissant en quelques jours à la guérison. Elle a été rapportée anatomiquement à une congestion aiguë du poumon.

Wolff (**Corps de**). Syn. *Mésonéphros. Rein primitif*. Appareil excréteur se composant d'un canal collecteur se terminant à la vessie et recevant une série de tubes aboutissant à autant de glomérules. C'est un organe de transition chez les vertébrés supérieurs, qui persiste cependant chez les batraciens où il représente l'appareil urinaire. — Le canal de Wolff donne naissance à l'épididyme, au canal déférent et aux vésicules séminales.

(*A suivre.*)

Variétés

L'alcoolisme au temps des Pharaons. — Ce n'est pas d'hier que la dive bouteille exerce ses séductions sur l'homme. Nous le savions déjà par l'histoire de Noé.

Le *Temperance Record* nous apprend que déjà, aux jours de Joseph et de Moïse, l'alcoolisme était un des facteurs de décadence de la vieille Egypte, et que les Egyptiens peuvent être considérés comme les plus anciens ivrognes du monde.

Le café ou la brasserie égyptienne ressemblait par bien des détails, à nos cafés modernes. Il ne s'étalait pas toutefois dans les voies les plus fréquentées, mais se cachait, au contraire, dans les rues obscures. Les murs en étaient blanchis à la chaux, et la salle était suffisamment garnie de sièges, d'escabeaux et de bancs. Les liqueurs étaient très variées, mais peuvent se ramener à trois genres principaux. Il y avait le *arp* ou vin, le *hek* ou bière et le *skodou* ou alcool de palmier. *L'arp* comprenait un grand nombre de vins indigènes ou importés surtout de Syrie, par les Phéniciens.

Mais les Egyptiens étaient surtout des buveurs de bière. La quantité de *hek* consommée par toutes les classes, depuis le pharaon et sa cour jusqu'aux castes les plus infimes, était colossale. Un des plus importants fonctionnaires était le « superintendant des brasseries royales » attaché au palais.

La bière égyptienne ne devait pas différer beaucoup de notre bière moderne, car elle était fabriquée avec de l'orge, mais le peuple buvait encore une autre bière noire, semblable à celle dont font usage encore aujourd'hui les Nubiens. Celle-ci était préparée avec le millet.

L'intempérance devint si générale que des ligues se créèrent pour propager les principes de l'abstinence ; des peintures et des inscriptions prouvent que la lutte contre l'alcoolisme remonte au temps de Sésostris.

On a trouvé dans les nécropoles et sur les momies des peintures représentant des buveurs en état d'ivresse emportés par des camarades plus sobres. On en voit aussi emmenés — au poste ? — par des agents. Une des plus curieuses de ces peintures représente une compagnie de dames du monde élégamment vêtues, buvant des coupes de vin, tandis que d'autres dames montrent par leur attitude qu'elles sont choquées de pareils procédés !

Des blessures produites par les armes à feu modernes. — M. Schjerning (de Berlin). — Au cours de ces dernières années, l'étude expérimentale des lésions produites par les armes à feu modernes, ainsi que les expériences faites dans les guerres récentes et les progrès réalisés dans le traitement des plaies, on fait faire un grand pas à la chirurgie de guerre.

En ce qui concerne les blessures causées par les projectiles d'artillerie, elles ne représentent pour les dernières guerres qu'une très faible proportion des blessures en général (pas même 10 p. 100). Leur fréquence a été cependant plus considérable dans la guerre sud-africaine, vu la supériorité de l'artillerie anglaise sur celle des Boers, et il en sera ainsi d'une manière générale dans les guerres de l'avenir, par suite de la précision et de la rapidité de plus en plus grandes du tir de l'artillerie. Il convient de distinguer les blessures produites par les shrapnells d'avec celles que cause l'éclatement des obus. Le shrappell agit principalement par les projectiles de plomb qu'il renferme et, pour une petite partie seulement, par les éclats de son enveloppe. La vitesse initiale de ces projectiles correspond à celle du shrapnell lui-même au moment de son éclatement, plus 60 à 80 mètres par seconde, en raison de l'explosion de la charge de poudre renfermée dans le shrapnell. Ces projectiles portent exclusivement en avant et ne présentent aucun effet rétrograde.

Les blessures qu'ils occasionnent rappellent de tout point celles des anciens projectiles à grand calibre non cuirassés. Elles sont souvent d'une certaine étendue et de forme irrégulière ; leur orifice d'entrée est habituellement rond, leur orifice de sortie d'orinaire irrégulier; elles contiennent fréquemment des fragments de vêtements ou d'autres objets rencontrés par le projectile avant sa pénétration dans les tissus. En raison de leur grande surface, ces plaies sont exposées à l'infection plus que celles que produisent les fusils actuels.

L'effet des obus est sensiblement différent, les éclats d'obus présentant

une vitesse initiale plus considérable que les shrapnells. Cette vitesse varie, suivant la charge de poudre, entre 430 et 1000 mètres à la seconde, mais elle diminue rapidement, par suite de la résistance de l'air, laquelle est assez considérable pour des corps aussi irréguliers que les éclats d'obus.

La gravité des plaies que causent ces projectiles dépend de la distance à laquelle l'obus a éclaté, puis de volume et de la forme des éclats. Les destructions produites par un obus éclatant à petite distance sont beaucoup plus considérables que celles que déterminent les projectiles des autres armes à feu. Quant à la forme des blessures, elles sont très irrégulières et varient notablement suivant la grandeur et la forme de l'état. Elles renferment souvent des fragments de vêtements, des morceaux de l'abri derrière lequel le soldat se trouvait, ou de la terre remuée par l'obus en éclatant.

En ce qui concerne les projectiles du fusil actuel, leur force de pénétration considérable a été suffisamment démontrée, tant par les expériences faites sur des cadavres que par les observations recueillies dans les récentes guerres. C'est ainsi que le nombre des morts est sensiblement plus grand comparativement à celui des blessés, dans les guerres actuelles que dans celles de l'ancien temps, et ce fait est vrai même pour la guerre sud-africaine, quoique la plupart des combats importants se soient livrés à des distances moyennes ou grandes ; la proportion des tués serait encore plus élevée dans un combat à petite distance, qui sera sans doute le combat de l'avenir. Nous ne pouvons donc souscrire à l'opinion que le fusil actuel est une arme moins meurtrière que les anciens fusils à gros calibre et à projectiles non cuirassés.

A propos d'hérédité. — Dans un de ses derniers romans, M. Pierre Veber se moque d'une façon assez plaisante des prétentions que toute personne met à parler de l'*hérédité* et du fatalisme qu'elle apporte avec elle.

Il met en scène, nous dit M. Gaston Deschamps, dans sa critique littéraire du *Temps*, le prince de Thune, un vieux drôle qui se confesse à la fin d'un bon diner. Et voici la confession du prince de Thune :

Il me semble désormais acquis pour vrai que l'atavisme, cette forme moderne de la fatalité, pèse lourdement sur notre vie.

Pour ma part, je me sens à la merci d'une foule d'influences que je qualifierais d'ancestrales si l'Académie française n'avait récemment condamné cet adjectif. Je sais que je n'ai pas une mauvaise nature, mais je sais aussi que je suis le champ de bataille désolé où une foule de miens aïeux se livrent des combats acharnés, et je n'en puis mais.

Certes, la tempérance serait ma qualité dominante, si un de mes ascendants les plus rapprochés ne s'y opposait de toutes ses forces : cet homme, qui fut capitaine de gendarmerie en 1826 est d'une tyrannie féroce : dès que je passe devant un verre de cognac, il me pousse le bras et m'oblige à lamper le funeste alcool.

J'ai toujours pensé que le travail était la fin de l'homme en ce bas monde, et je m'y serais adonné avec toute l'ardeur d'une âme passionnée. Mais voilà : un autre mien aïeul, qui fut bureaucrate en 1802, retient mon effort au bon moment. Cet homme était d'une paresse inouïe.

Je suis doux comme un mouton, j'ai l'horreur de la violence, je trouve qu'un galant homme ne doit pas battre une femme même avec une trique. D'où vient que j'entre parfois dans des colères folles ? Parce que j'y suis poussé par un ancien magister du collège de Montaigu (1570), lequel frappait ses élèves à tour de bras, pour un oui pour un non.

La légère cupidité qu'il me faut avouer me fut transmise d'un collecteur des gabelles (1405).

J'abrège la nomenclature de mes défauts que compensent faiblement les rares qualités de quelques discrètes créatures égarées dans le syndicat de mon hérédité. Au demeurant, j'aurai beau faire, je n'échapperai pas à la domination de deux de mes grands-parents dont l'un fut voleur et l'autre assassin ; j'ai nommé Adam et Caïn... Il n'y a donc qu'à laisser tous ces gens-là se débrouiller entre eux et diriger la machine.

Songez que chacun à mon exemple porte en son cœur une foule d'ancêtres qui tantôt sommeillent, tantôt s'étirent et agissent : je me les représente comme autant de messieurs graves, ayant chacun une physionomie propre : ils circulent en moi, vont et viennent, causent, rappellent le passé, escomptent l'avenir.

Tout d'un coup, sur un avertissement spécial, ils se précipitent, se bousculent, luttent, perdent leur dignité, se déchirent, se reprochent mille vilenies ; on se croirait au péristyle de la Bourse tant le tapage est assourdissant.

Puis le calme renaît, je goûte un peu de tranquillité en attente d'une nouvelle alerte ; le lendemain, cela recommence comme la veille et cela continuera encore quelques années jusqu'au moment où, à mon tour, j'irai porter le trouble dans l'âme de mes descendants. (*Journ. de méd. et de chirurgie.*)

Les hôpitaux du Japon. — Le Japon a un parlement, des cuirassés et des fusils du dernier modèle. Mais il est un peu en retard au point de vue des hôpitaux.

D'après le Dr Register, on n'en compterait pas plus d'une dizaine — ce qui est peu pour une population de 45.000.000 habitants. A Tokio, par exemple, il n'en existe que deux, dont l'un hospitalise 2.200 malades par an. C'est dans cet hôpital que Kitasato a son laboratoire.

Comme dans nos hôpitaux, ce sont les tuberculeux qui prédominent dans les salles. A l'hôpital de Tokio, 40 0/0 des malades sont des phtisiques. La tuberculose est d'ailleurs très répandue au Japon. D'après les statistiques, 32 0/0 des décès sont dus à cette maladie.

Les maladies de la peau, par contre, sont très rares, ce qui tient sans doute à la grande propreté de la population et à l'habitude des bains fréquents.

A Yokohama, il n'y a qu'un petit hôpital, fort mal installé. Kioto, ancienne capitale du Japon, avec une population de 600.000 âmes, n'a qu'un bon hôpital où se trouve l'Ecole de Médecine.

Les chirurgiens japonais ne manquent ni de bonne volonté ni d'habileté. Mais les clients leur font défaut, les préjugés religieux du bouddhisme s'opposant à toute opération chirurgicale.

Les honoraires des séances de massage. — Le jugement suivant, publié par le *Bulletin* du Syndicat des médecins de la Seine, offre un certain intérêt à divers points de vue.

Le Dr R..., membre du Syndicat, est appelé à donner ses soins à l'ouvrier F..., atteint de fracture de l'extrémité inférieure du cubitus, au service du patron T.. Notre confrère fait onze séances de massage, et le blessé reprenait son travail trois semaines après l'accident. Une note d'honoraires de 110 francs (soit 10 francs par séance de massage) est envoyée à la Compagnie d'assurances, qui offre 20 francs pour un appareil (qui n'a pas été posé par notre confrère ?) et 3 francs par massage...

Le client (l'ouvrier), avec le patron et la Compagnie d'assurances comme garants est appelé en conciliation devant le juge de paix du IIIe arrondissement. Là, la Compagnie offre 5 francs par séance de massage. Refus du médecin, et, à huitaine, le jugement est rendu dans les termes suivants, à la date du 16 août 1000 :

Attendu que l'ouvrier F... appelle en garantie dans l'instance son patron T... qui doit, d'après la loi, supporter seul en définitive les condamnations pouvant être prononcées contre le sieur F. ;

Attendu que le sieur T... ne méconnait pas devoir le montant des soins donnés par le Dr R... à F... mais trouve exagéré le prix de 10 francs réclamé pour chacune des séances de massage, qui ont eu lieu réellement, et qu'il consent à payer les séances 5 francs l'une ;

Attendu que le tribunal a les éléments pour fixer à 8 francs le prix de chaque séance ;

Pour ces motifs,

Condamne F... à payer au Dr R... la somme de 88 francs pour les causes sus-énoncées avec intérêts, droits et dépens, et condamne T... (patron) à garantir F... (ouvrier) des condamnations prononcées contre ce dernier en principal, intérêts et frais.

Rabelais-médecin, notes et commentaires par le Dr Félix Brémond. — **Le tiers-livre des faicts et dicts héroïques du bon Pantagruel**, composé par M. François Rabelais, docteur en médecine et Calloier des isles Hières.

Voici comment notre collaborateur Félix Brémont nous fait connaître l'apparition du *Tiers-livre* qui continue les intéressants volumes qu'il a publiés sur Rabelais-médecin :

« Le volume que je viens de publier sur *Rabelais-Médecin* est le troisième. Le premier parut en 1879. Nul n'avait songé jusqu'alors à faire ressortir le rôle essentiellement médical de l'œuvre pantagruélique. J'ai eu des imitateurs, depuis. Les uns ont, comme le docteur Ledouble, auteur de *Rabelais anatomiste*, loyalement reconnu mon droit d'aînesse, d'autres n'en ont eu cure, tout en me faisant de nombreux emprunts. Je remercie de grand cœur les premiers ; des seconds je tiens à rester le créancier, ainsi que je l'ai déclaré récemment dans la *Revue scientifique* » du 9 juin 1900, pages 711, 712.

Petites Anecdotes

Les albuminuries curables (**Authentique**). — Une admiratrice des rebouteurs, légèrement indisposée va trouver un de ces praticiens distingués qui lui dose ses urines séance tenante, y trouve 6 grammes d'albumine et lui colle pour 6 francs de médicaments en lui disant : « Dans quinze jours, madame, vous serez guérie ! »

Inquiète cependant, la dame a recours le lendemain à un chimiste sérieux qui ne trouve pas trace d'albumine dans la même urine. Furieuse elle retourne chez l'éminent praticien, lui montre le bulletin du chimiste et l'invective d'injures.

— « Comment madame, vous n'êtes pas satisfaite, je vous avais promis de vous guérir en quinze jours et en vingt-quatre heures, les remèdes vous ont enlevé 9 grammes d'albumine par litre ! »

Tête de la cliente ! (*Lyon méd.*)

Moyen de connaître sa longévité. — Retrancher son âge de 86, diviser le reste par 2 le résultat donnera le nombre d'années qui vous restent à vivre.

Exemple : Un homme de 38 ans vivra jusqu'à 62 ans.

$86 - 38 = 48 \quad \frac{48}{2} = 24$

$86 - 53 = 33 \quad \frac{33}{2} = 16\ 1/2$ soit 69 ans 1/2

$86 - 33 = 53 \quad \frac{53}{2} = 26\ 1/2$ soit 59 ans 1/2

A l'hôpital. — On reconduit à son lit un malade auquel le chirurgien vient de pratiquer une castration.

Un externe loustic : « En voilà un qui aura de la peine à se faire rembourser ».

Cela rappelle le mot de Ricord, qui disait en parlant d'un malade à qui on avait enlevé un testicule : « Il n'aura plus qu'un témoin à décharge ».

Le suicide. — Lu sur un album : Que pensez-vous du suicide ?

— Je pense que c'est un manque de savoir-vivre...

Histoire de cul-de-jatte. — Les culs-de-jatte sortent de l'hôpital de Bicêtre dans leur voiturette. Leur nombre épouvante l'étranger, on dirait une pluie de crapauds tombée sur ces quartiers maudits. Les uns se hâtent vers les cabarets sinistres ; d'autres roulent, la sueur au front, pâles, vers les débits de tabac dont les carottes semblent avoir été plongées dans du sang, autrefois. Ils boivent, ils fument comme les autres hommes ; ils aiment aussi, plus peut-être ; la nature sauvage soumet à la femme les monstres comme les Apollons ; tel adolescent aux longues jambes languit dans des désirs jamais satisfaits, alors que tout cul-de-jatte cultive une maîtresse aux environs de Bicêtre. La hideur est le vrai terrain de la passion et qui n'est pas laid ignore ce que c'est que d'aimer. Les comédiens et les caricaturistes se font un indigne succès aux dépens des amoureux que la beauté oublie : visitons la réalité, mille fois plus dramatique, mille fois plus fantastique que les représentations de ces ignorants.

Un de nos canotiers du trottoir rame à grands coups de béquillons ; les passants le connaissent bien et lui font place ou le saluant par de grosses plaisanteries : ce morceau d'homme se rend chez son amante à toute vitesse. Affamée de volupté, elle attend le moment où il va paraître au tournant de la rue ; elle a préparé le litre de vin blanc et l'argent gagné à satisfaire le commun troupeau de bipèdes ! Elle se penche à la fenêtre de son cinquième étage. Il arrive le préféré ! Elle reconnaît sa boîte nouvellement repeinte en vert avec ses roulettes jaunes, et laisse tomber l'extrémité de la corde d'une poulie scellée au-dessus d'elle. Le cul-de-jatte en attache les quatre bouts aux côtés de sa voiture et tournoyant dans l'air, il monte. La femme le hisse.

Mais au quatrième où parvient la nacelle, habite l'amante abandonnée par ce monstre favorisé. Elle saisit la corde et crie : « Viens chez moi ! — Non ! — Viens ! — Non ! — Tu ne veux pas ? — Laisse la corde, je vais plus haut. — Non, tu n'iras pas chez cette salope ! » Et s'armant d'un couteau, à coups rapides, elle tranche la corde. (*Normandie Médicale.*)

Études critiques

LA MORT ET L'AUTOPSIE DES CHEFS D'ÉTATS

LA MORT ET L'AUTOPSIE DE FÉLIX FAURE.

Le Président n'a pas été empoisonné : c'est une victime de l'Affaire.

On sait qu'il existe en France un nombre considérable de citoyens qui sont convaincus que le Président Félix Faure est mort victime d'un empoisonnement. Bien entendu, ce serait une main dreyfusarde qui aurait glissé le toxique entre les mains d'un domestique de l'Elysée. Le poison serait tout simplement de l'acide cyanhydrique qui aurait été introduit dans un des cigares que le plus pompeux de nos présidents avait constamment à la bouche.

On sait également qu'il existe une autre légende, moins agréable pour ceux qui regrettent le départ de ce somptueux tanneur, et qui consiste à croire que notre président aurait succombé hors de l'Elysée dans les bras d'une aimable actrice à la suite de sacrifices trop répétés sur l'autel de Vénus.

Ce n'est certes pas dans un recueil médical que nous discuterons les légendes de cette nature ; cependant, comme il a été question d'empoisonnement, comme la mort a été entourée de circonstances mystérieuses, il nous appartient de rectifier certaines légendes et de jeter quelque lumière sur des événements qui sont du domaine de l'histoire.

Nous ferons remarquer que, de même que pour Carnot, il n'a pas été fait d'autopsie. C'est là une lacune regrettable qui est due au médecin de l'état civil qui, s'il avait exécuté strictement son devoir, n'aurait pas dû donner le permis d'inhumer. Lorsqu'ils avaient le titre de roi, les chefs d'Etat français étaient soumis à un examen post-mortem dont le procès-verbal était publié. Félix Faure a simplement été embaumé et cette opération a été faite dans des conditions si déplorables qu'il a été impossible de laisser le public contempler les augustes traits du défunt, comme cela avait été projeté ; l'odeur exhalée par le cadavre était telle que même les bonnes sœurs et les gendarmes qui veillaient et priaient autour du corps ont dû renoncer à leurs fonctions. Il a fallu au bout de 24 heures renfermer les précieux restes dans la caisse de plomb.

Mais revenons à la légende de l'empoisonnement mise en avant par un familier de l'Elysée.

L'ami dit que le président a été empoisonné ; il dit que le poison employé a été le cyanure de potassium ; il dit que le cyanure a été administré au président dans un cigare : il dit que son explication de la catastrophe est admise comme la seule vraie par tous ceux qui entouraient M. Félix Faure. Il dit que si on n'a pu prendre de photographie du président sur le lit de parade, c'est parce que le visage était contracté et que certains chimistes ont reconnu la contraction révélatrice de l'empoisonnement par le cyanure de potassium.

Discutons ces faits. Outre la difficulté d'admettre qu'on ait pu présenter à Faure un cigare imbibé de cyanure, il faut savoir qu'il est impossible de fumer un cigare imprégné de cette substance sans s'en apercevoir. Le cyanure de potassium est un composé salin d'acide cyanhydrique ou prussique. Il dégage une forte odeur d'amande amère. Un cigare imbibé dans une solution de cet acide ne sentirait plus le tabac et aurait un goût très désagréable ; on le rejetterait sur son odeur ou au premier contact avec les lèvres, avant que le poison ait pu opérer son action. Si on persiste à soutenir, contre la vraisemblance, qu'un assassin inconnu ait fait parvenir au président Faure un cigare empoisonné, que le président ait mis ce cigare dans sa bouche et qu'il ait été foudroyé, les amis du président qui se sont portés à son secours quand le mal s'est déclaré auraient vu le cigare à peine entamé, dégageant un parfum anormal, très pénétrant. Or, personne n'a dit qu'on ait trouvé un tel cigare dans le cabinet présidentiel.

La légende du cigare cyanuré doit donc être reléguée au nombre des fables. Si Faure a été empoisonné par du cyanure de potassium, il faut qu'il en ait bu une solution. Mais qui la lui aurait versée ? Où est le verre dans lequel il aurait bu ? Qui a vu ce verre ? Il y aurait eu encore un autre moyen de causer cette mort si rapide, c'eût été de mettre du cyanure en contact avec une écorchure. Aussitôt, ce poison se serait répandu dans l'organisme. Mais Félix Faure n'avait pas aux mains, que l'on sache, de lésion, et s'il en avait une, comment, par l'artifice de qui aurait-il mis cette main blessée en contact avec de l'acide cyanhydrique ? Quant aux contractions du visage constatées après la mort, à quel signe aurait-on reconnu qu'elles provenaient d'une hémorragie cérébrale provoquée par un poison plutôt que d'une hémorragie spontanée ? Quand le sang se répand dans une partie du cerveau, la partie du corps correspondant aux lobes envahis se trouve privée de l'usage de ses nerfs moteurs et sensibles ; il peut en résulter une paralysie plus ou moins localisée. Un poison peut déterminer une hémorragie cérébrale, mais une fois que cette hémorragie s'est produite, elle se révèle par les mêmes apparences de paralysie qu'une hémorragie spontanée. Donc, les contractions observées sur le visage du malheureux président et qui n'ont pas permis de le photographier ne suffisent pas à prouver qu'il ait été empoisonné.

De quelque côté qu'on se retourne, l'hypothèse présentée par l'ami du président est invraisemblable. Mais ce n'est pas tout : un des signes révélateurs de la présence de l'acide cyanhydrique dans un corps est l'odeur d'amande amère qui s'exale de toutes ses parties. » (Tardieu, *Etudes sur l'empoisonnement*). A-t-on constaté cette odeur auprès du corps de Félix Faure ? Non.

Enfin, l'acide cyanhydrique et son dérivé, le cyanure de potassium, sont des poisons « foudroyants ». Le premier tue en quelques minutes, dit-on, — quinze, au plus (Tardieu), le second, en trois quarts d'heure, au plus (Tardieu).

Or, on disputa pendant près de deux heures M. Félix Faure à la mort. C'est vers six heures qu'il perdit connaissance et c'est après huit heures qu'il expira.

On voit donc que la légende de l'empoisonnement n'est pas soutenable.

Quant à la légende de l'actrice qui faisait de notre vertueux président la victime d'abus sexuels, nous ne voulons pas la discuter ; outre qu'elle ne s'appuie sur aucune preuve scientifique, cette hypothèse n'est pas confirmée par ce que nous savons des habitudes de Félix Faure, qui prenait le plus grand soin de sa précieuse personne et qui sacrifiait plus aux exigences du Protocole qu'à celles de Vénus.

Il faut donc admettre l'existence d'une mort naturelle par hémorragie cérébrale ; mais, sur ce terrain, on peut étudier certaines causes déterminantes qui vraisemblablement ont provoqué cette mort rapide. Il faut pour cela vivre avec Félix Faure pendant les derniers mois et surtout pendant les dernières heures de sa vie présidentielle.

On sait que notre président, après avoir longtemps proclamé l'innocence de Dreyfus, avait à la fin de 1898 pris décidément parti contre la révision. Il avait apporté dans cette lutte une ardeur extrême et ses familiers avaient été presque effrayés de l'aspect congestionné du *facies* présidentiel, lorsqu'il était question de Dreyfus et des Dreyfusards. On craignait déjà une attaque.

Le jour fatal (13 février 1899), dans l'après-midi, Faure avait reçu la visite de Mgr l'Archevêque de Paris avec lequel il avait causé des intérêts de son âme ; cette conversation pleine d'onction lui avait fait du bien. Malheureusement, l'Eminence fut remplacée par S. A. le Prince de Monaco qui eut la malencontreuse idée de l'entretenir de l'*Affaire* ; le Prince revenait d'Allemagne, où il avait reçu de l'Empereur des *tuyaux* sur l'innocence du condamné de l'Ile du Diable. Il voulait convaincre Félix. Voici ce qu'il en advint. Nous laissons la parole à l'auteur *des Propos de Félix Faure* :

Le président commença aussitôt à marquer de l'impatience ; il se remuait sur sa chaise, déplaçait les objets posés sur son bureau, in-

terrompait. Tout à coup il se leva et se mit à marcher de long en large : « C'est impossible, disait-il ; comment me dit-on de telles choses ?... Tous les généraux français pensent et parlent autrement... Le général Mercier...Je ne peux pas vous entendre... » Le prince de Monaco s'était levé en même temps que le président. Il le regardait en silence, frappé de surprise. Comment cet homme de si bonne compagnie, toujours si gracieux, si désireux de plaire, pouvait-il se livrer à un manège aussi insolite, laisser voir une agitation, une irritation, qui contrastaient si vivement avec sa politesse habituelle ?

Félix Faure ne cessait pas de marcher, la face congestionnée, relevant la tête par brusques saccades, répétant les mêmes phrases : « Je ne peux pas... Comment me dit-on de telles choses ?... Le général Mercier... Les généraux... », et semblant penser tout haut, plutôt que parler à son visiteur. Tout à coup, comme il se trouvait près de la porte, par un mouvement machinal il l'ouvrit. Aussitôt le prince de Monaco se dirigea vers cette porte en disant : « J'ai l'honneur de prendre congé de vous, monsieur le président. » Subitement, Félix Faure se calma, se ressaisit. Prenant les mains du prince, il lui dit : « Vous partez déjà, mais vous reviendrez bientôt, n'est-ce pas ? » Et comme ayant conscience et regret d'avoir, pour la première fois peut-être, manqué de correction, il accompagna le prince de Monaco jusqu'à la porte du deuxième salon.

Sorti de l'Elysée, le prince raconta la scène à ses intimes : « J'ai trouvé le président un peu étrange, il m'a paru malade, il a mis fin à notre entretien avec une brusquerie bien étonnante de sa part. Après m'avoir laissé voir qu'il n'était pas bien maître de lui, il a voulu effacer cette mauvaise impression. Il m'a reconduit beaucoup plus loin qu'il ne le devait. J'ai cru qu'il allait venir jusqu'à ma voiture... C'est extraordinaire. »

Ce récit, nous ne le tenons pas du prince de Monaco. Il nous a été fait par plusieurs personnes qui l'avaient entendu de la bouche d'un confident du prince. Il est donc possible que, comme toutes les traditions orales, il ait été plus ou moins altéré. Mais le fond en est certainement exact. Quels que soient les détails de l'entrevue, le prince trouva le président « étrange », si « extraordinaire », si différent de lui-même qu'il le crut « malade ».

Il fallait que Félix fût bien malade pour oublier les règles d'un Protocole qui lui était si cher. En effet, à peine rentré dans son cabinet, il tomba dans le coma et expira deux heures plus tard sans avoir repris connaissance, malgré les soins qu'il reçut : ventouses, sinapismes, sérum, etc.

Ce récit très exact que nous venons de faire semble démontrer que le Président Faure peut compter parmi les victimes si nombreuses de l'*Affaire*. Déjà prédisposé à l'apoplexie par un tempérament sanguin, gonflé d'orgueil et de vanité par la pratique protocolaire, l'ancien tanneur ne pouvait supporter aucune contradiction. Si l'affaire Dreyfus ne l'a pas tué, elle a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase ; il est, dans tous les cas, certain que le poison a été étranger à sa mort et qu'il a succombé à une

attaque d'apoplexie survenue après les révélations terribles qui lui ont été faites par son modeste collègue qui préside aux destinées du peuple monégasque. Dr Minime.

L'AUTOPSIE ET LA MORT DE MAC KINLEY PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

Après avoir adressé à mes confrères américains, parmi lesquels je compte tant d'amis, mes sentiments de sympathique condoléance pour le deuil qui frappe cette grande nation sœur de la France, je me permettrai quelques commentaires sur les événements qui se sont écoulés pendant les huit derniers jours et qui nous ont été vaguement transmis par télégramme.

Nos lecteurs connaissent les faits principaux : le président Mac Kinley reçoit deux balles : une qui ne fait qu'effleurer le sternum et l'autre qui pénètre profondément dans les tissus abdominaux.

Nos confrères ont fait une laparotomie exploratrice qui était naturellement indiquée, constaté l'intégrité de l'intestin, puis suturé deux plaies créées par le passage de la balle dans l'estomac ; le projectile n'a pas été recherché plus profondément, ce qui est encore dans les bonnes traditions chirurgicales.

Tout cela est fort bien ; mais ce qui m'a causé les plus vives surprises ce sont les bulletins publiés par mes confrères pendant les huit jours qui ont suivi cette opération d'une *gravité exceptionnelle*.

Ces bulletins ont été d'un optimisme *stupéfiant*. Non seulement l'infection était presque certaine après un tel traumatisme, mais les symptômes n'ont pas cessé d'être alarmants. Comment peut-on considérer comme hors de danger un homme qui a été laparotomisé dans de telles conditions et dont le pouls n'a pas cessé d'être à 120, la température oscillant entre 38° et 39° ? Ou nos confrères se sont trompés, ou ils ont voulu, pour des considérations politiques, rassurer l'opinion.

Tout cela ne présente, du reste, aucune importance puisqu'il est reconnu que le seul traitement possible a été appliqué.

Il n'est pas jusqu'au procès-verbal d'autopsie qui ne soit bizarre et insuffisant ; voici cette pièce, que nous reproduisons à titre de document :

La balle qui est venue frapper le sternum n'a pas traversé la peau. Elle a fait peu de mal.

L'autre balle a traversé les deux parois de l'estomac, près de la partie inférieure. Les deux trous causés par la balle étaient complètement fermés par les coutures, mais la gangrène s'était formée dans les tis-

sus autour de ces deux trous. Après avoir traversé l'estomac, la balle est allée se loger dans la paroi inférieure de l'abdomen, frappant et déchirant la partie inférieure des reins. Cette portion du trajet suivi par la balle était également gangrenée. La gangrène avait atteint le pancréas.

La balle n'a pas été retrouvée.

On n'a découvert aucun symptôme de péritonite ou d'affection des autres organes. Les parois du cœur étaient très minces. Il n'y avait aucun signe que la nature dût commencer à agir et la mort est le résultat de la gangrène qui a affecté l'estomac autour des blessures produites par la balle, ainsi que les tissus sur le trajet ultérieur de la balle.

La mort était inévitable en dépit de tout traitement médical ou chirurgical. Le résultat direct de la mort doit être attribué à la balle.

La mort tragique de Mac-Kinley nous rappelle celle de Garfield, également victime de la folie homicide, mort il y a vingt ans, presque jour pour jour, à la suite d'un traumatisme à peu près identique.

Garfield, assassiné par le fou Guiteau, a succombé le 16 septembre 1881.

L'autopsie, pratiquée le 21 septembre, a fourni les renseignements suivants :

La balle, après avoir fracturé la onzième côte du côté droit, s'est dirigée sur le corps de la première vertèbre lombaire pour aller se loger au-dessous du pancréas en arrière du péritoine où elle devint complètement enkystée.

On sait que Garfield avait été assassiné le 10 juillet 1881 et qu'il a par conséquent survécu deux mois à sa blessure. Aucune tentative opératoire n'ayant été pratiquée, on a vivement accusé les chirurgiens militaires d'inertie et d'incapacité. L'autopsie démontra cependant que leur abstention avait été fort heureuse. Il n'eût pas été impossible que Garfield survécût à ses blessures, et sa guérison a été longtemps espérée. Il succomba, en effet, à un abcès consécutif qui s'était formé dans le voisinage de la vésicule biliaire entre le côlon transverse et le foie. Un long trajet suppurant s'étendait de l'abcès à la plaie extérieure passant à travers les muscles lombaires et dans le voisinage du rein gauche. Ce trajet a été attribué au passage du pus qui s'était frayé un chemin et non au passage de la balle elle-même.

Quoi qu'il en soit, la comparaison de ces deux morts tragiques ne peut manquer de susciter en Amérique des polémiques, beaucoup de médecins ayant émis l'opinion que, de même que pour Garfield, l'abstention chirurgicale eût été préférable pour Mac-Kinley.

A. Lutaud.

La Médecine historique

QUELQUES VIEILLES PIÈCES MÉDICALES

Avis sur une consultation. — Les admissions à Bicêtre.

Nous avons découvert la pièce que nous publions sous ce titre dans le manuscrit 3.311 de la bibliothèque de l'Arsenal. C'est un placard, imprimé en caractères tête de clou, qui ne porte aucune date, mais dont l'existence, autant qu'il est permis d'en juger par l'examen du recueil manuscrit où il figure, doit remonter aux dernières années du XVII[e] siècle ou aux premières du XVIII[e]. En tout cas, il est certainement le prototype, en son patois rustique, de l'ancienne banlieue parisienne, de ces altérations facétieuses du vocabulaire professionnel qui ont été depuis si souvent ressassées, telles que l'*eau d'Austerlitz*, la *mitraille d'argent*, l'*eau d'ânon* et autres... âneries du même genre. Voici cette pièce.

Avis sur une consultation.— Monsieur le médecin, vous nous écurerez, sy vous plaist, si je baillons des soufflets à Ronflar, c'est que je sommes pas bian distillez à parlé. Mais pour vous dire la chouse comme al est, c'est que ma mère est chute du haut en bas d'un grand préjudice, ce qui la rend toute mal en chronique. Et comme al est née sous une mauvaise platène, y ly est venu des Hemeraudes au darié, dont y ly a fallu appliqué des sansuisses. Je l'on tenue deux heures à Montargis que je croyons qu'al estoit morte. Comme a lachoit tout sou elle, y santoit très mauvais dans nout chambre, c'est pourquoy j'avons fait brûlé de la Bastitte.

Noutre médecin qui demouroit tout contre sant piyan des meurtriers, dit qual est tourmentée de la Bible : y ly a fallu appliqué des mouches catholiques, avec des fleuves de péché, pour ly faire jetté quantité de plumes, qual commençoit de devenir hypocrite et qu'à la fin al pouvoit bien devenir tout à fait hérétique : ce que noutre médecin a bien reconnu par l'ureine que nous ly avous apporté, où y nous a fait voir quantité de petits Flamands. Et comme al a de grands bastimens de cœur, sy l'avoit sieu le cinquantième du mois, y ly an auroit baillé une ordonnance de prandre un grand régiment de vivre et de faire Dieppe plutost que Plutarque. Et à cause de son resme, y ly a fallu prendre de petits jeus de paume et ly a fait avalé de petits asnes dans laquelle y ly a bouté de certaines harbes qu'on appelle de la Rüe avec du cristal misérable et du suriau de scapulaire avec du vin hérétique pour ly confronter l'estomach. Y ly est venu un chantre dans le

palais dont y ly a fallu bailler un barbarisme, pour ly faire une étuvée dans la bouche ; et les médecins de noutre village se sont cottérisez pour vous faire deux écus que vlà que je vous apportons afin que vous nous bailliez des remèdes. Colas Bertaut.

Nous ne ferons pas à nos lecteurs l'injure de leur donner la clef de cette série de coqs-à-âne qui n'a d'autre intérêt que de prouver que dès le XVIIe siècle nos ancêtres apprenaient déjà les « calembredaines médicales ».

Voici un autre document historique qui présente plus d'intérêt :

Une demande d'admission à Bicêtre.

Nous trouvons dans la correspondance des lieutenants de police une lettre des plus piquantes, une demande faite par un Père Jésuite pour l'admission d'un de ses protégés, syphilitique, aux « grands remèdes de Bicêtre ». On appelait ainsi, à cette époque, le traitement de la vérole. Nous rappellerons, en outre, que sous le règne de Louis XIV, et encore dans les premières années du XVIIIe siècle, on fustigeait, avant et après la cure, les pauvres diables atteints du mal vénérien. Mais nous ne croyons pas qu'au moment où le Père Lavaud recommandait si chaudement son ancien pensionnaire à la pitié du lieutenant de police Hérault, les syphilitiques, « passés par les grands remèdes » fussent encore soumis à une pratique aussi barbare.

« Je vois, Monsieur, depuis longtemps, dépérir peu à peu le porteur de cette lettre qui a été autrefois pensionnaire dans notre collège, qui s'est trouvé depuis sans ressource et que j'ai fait vivre depuis quelques années des aumônes de notre maison. Les chirurgiens jugent qu'il a besoin de passer promptement par les grands remèdes et on n'a voulu le recevoir dans aucune des maisons où on en traite à moins qu'il ne donnât de l'argent dont je sais qu'il est absolument dépourvu. Il faut qu'il périsse de pourriture, si vous n'avez la charité de le faire traiter gratuitement dans quelque hôpital.

« Comme la Providence me l'a adressé depuis longtemps, je me trouve comme nécessairement engagé à vous prier avec instance de lui accorder cette grâce essentielle. Il n'y a pas de temps à perdre au jugement des chirurgiens, le malade se nomme Nozonnat. Il alla en Hollande avec M. de la Baune, dont il est connu en qualité de secrétaire ; depuis il n'a jamais trouvé de quoi se soutenir par le travail, quoiqu'il écrive fort bien et qu'il ait des lettres.

J'ai l'honneur de....

A Paris, ce 16 juillet 1737. J. Lavaud,
de la Compagnie de Jésus.

Evidemment, dans la bouche d'un prêtre, la requête ne laisse pas d'être drôle. Mais enfin, aurait-on le courage de la blâmer ? Elle part d'un bon naturel. Et le lieutenant de police voulut s'associer à cette œuvre de charité. Il donna l'ordre d'expédier un bulletin d'admission pour Bicêtre, au nom de Nozonnat, et ce fut dans cette note humoristique qu'il formula sa décision :

J'ai signé un ordre pour faire recevoir ce particulier à l'hôpital, sort ordinaire des trois quarts des secrétaires pendant que les maîtres à danser qui enseignent les petits danois et les épagneuls roulent carosse. »

Et ce qui ajoute encore à l'originalité de cette boutade philosophique, c'est qu'elle est de la main même de Duval, le secrétaire d'Hérault, un brave homme — je parle de Duval — qui fut un modèle de mansuétude et d'humanité, dans un temps et dans des fonctions où la bienveillance et la philanthropie n'étaient guère à l'ordre du jour.

Paul d'Estrée.

Un chirurgien collectionneur.

Le célèbre chirurgien Louis était curieux, paraît-il, des objets d'art qui lui rappelaient des événements historiques. Je ne sais si, dans cet ordre d'idées, il collectionna jamais les maquettes de ces machines à décoller, dont il suivit l'expérimentation et que la voix publique baptisa un instant de *Louisettes*, au détriment de cet excellent docteur Guillotin. En tout cas, il acquit un jour pour son musée, à un prix relativement modeste, un document... féminin d'une certaine importance, s'il faut en croire l'*Affaire du collier*, un livre récemment paru de M. Frantz Fünk-Brentano, aussi brillamment écrit que fortement pensé.

Après avoir été fouettée et marquée dans la cour du palais, la comtesse de la Motte avait été transportée à la Salpêtrière où elle devait passer le reste de ses jours.

Ses boucles d'oreilles en or, dites *mirzas*, écrit M. F. Fünk-Brentano, lui sont retirées. On les pèse ; et Louis, secrétaire à l'Académie de Chirurgie, qui se trouvait à l'Hôpital, en offre douze livres. A ce moment, Jeanne reprend ses esprits.

— Douze livres ! mais c'est à peine le poids de l'or, le marché est conclu à dix-huit livres que Louis tire de sa poche.

Les héritiers du célèbre chirurgien ont-ils conservé ce souvenir historique ?

Curiosités archéologiques

VIE DE LA PROSTITUÉE A VENISE

(*Histoire populaire en vers et en figures*)

Traduction et annotations par le Dr Le Pileur, médecin de Saint-Lazare.



Planche XI. — Strophe XI.

Enfin, accablée de maux, sans argent, méconnue de ses premiers amants, elle paie de pleurs amers ses jours de joie. Ses traits horribles frappent d'étonnement ceux qui jadis s'empressaient d'offrir leurs hommages à tant de beautés. Elle a le *Mal Français* et un

gueux se prépare à la frapper honteusement. Mais on l'arrête, car c'est un châtiment bien sévère que le bâton (1) pour une putain.

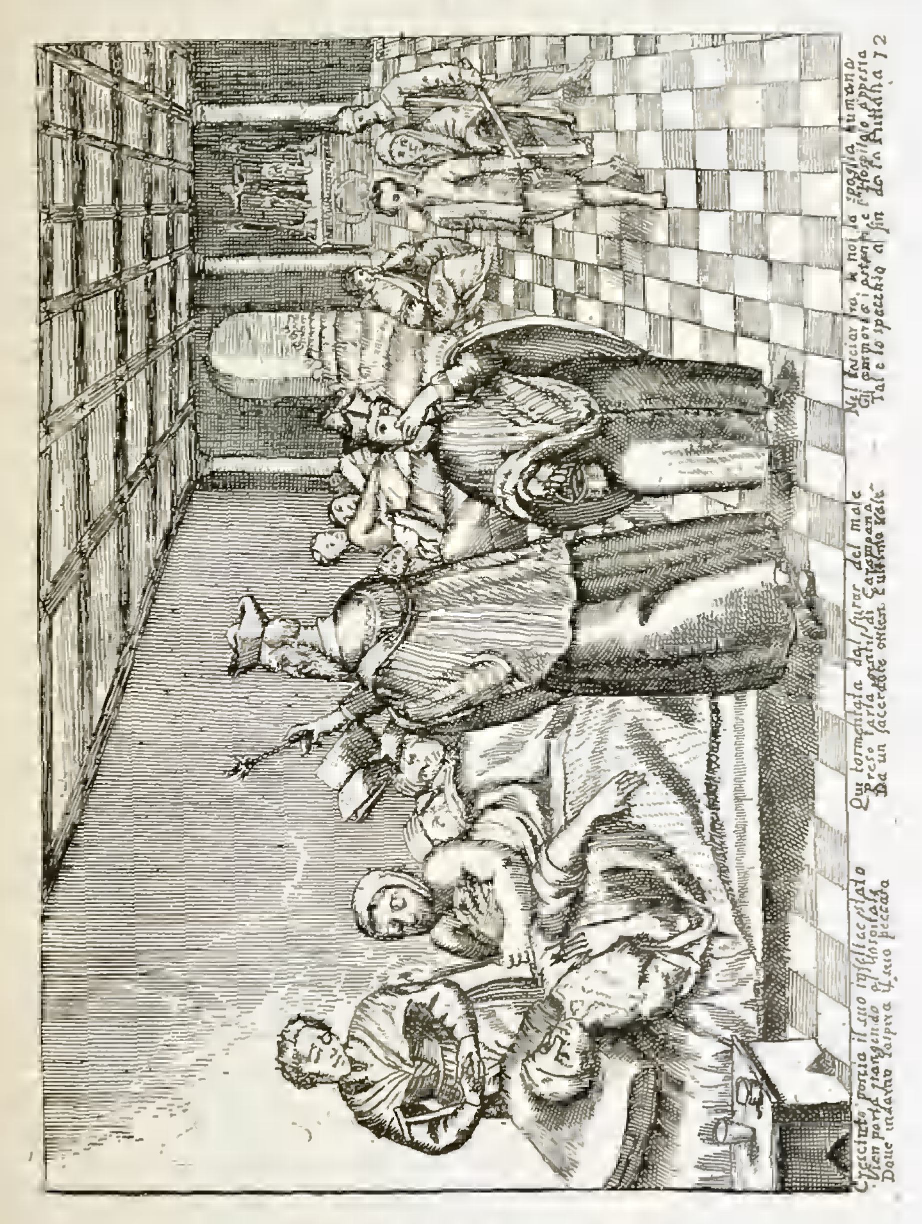


PLANCHE XII. — STROPHE XII.

Devenue plus malade, elle est portée tout en larmes à l'hôpital, où elle déplore en vain ses péchés. Là, en proie à ce *Mal* cruel, qu'elle a pris au bon air de Carampona (2), elle obtient d'un prêtre son dernier viatique ! En laissant sa dépouille humaine, elle infecte les assistants et empeste l'hôpital. Tel est le portrait complet et fidèle de la putain.

(1) *Ponte* est employé ici en abréviation du terme *ponte à l'oca*, pont de l'oie, expression de l'argot des galères qui signifiait bâton, ce que nous appellerions une trique.

(2) Lieu de Venise où abondaient les prostituées, à ce que dit Veneroni.

Actualités

POLICE ET NOURRISSONS

La police vient d'avoir sa grande série d'arrestations arbitraires. En huit jours seulement, à la fin d'août, et sans compter les nombreuses qui restent ignorées, les journaux en ont signalé trois (1), dont une bourgeoise mariée, — par les agents dits des mœurs, à La Chaussée-d'Antin, où cela paraît être, depuis quelques années, la révoltante spécialité.

Auparavant, cette administration avait été, durant les vacances, plutôt joviale, et s'était occupée d'hygiène.

En général, elle n'y excelle point. Ainsi, elle réussit peu à empêcher seulement la secouée et l'épandage matutinal des poussières ménagères par les fenêtres et balcons sur les passants de la rue, — ce qui, par parenthèse, serait plus facile à obtenir par un simple règlement d'ordre intérieur affiché dans chaque maison que par la surveillance du gardien de la paix.

*
* *

La Police a donné quelques judicieux conseils au sujet de la diarrhée infantile durant les chaleurs.

Elle a engagé les Parisiens à ne pas cracher par terre : ce qui paraît difficile pour des hommes dont la majorité fume et qui tous n'ont pas de mouchoir. Cracher dans le ruisseau serait suffisant et laver les trottoirs serait mieux.

Que ne proscrit-elle aussi et surtout les robes balayeuses, les chiens et leurs déjections.

Enfin une circulaire, appuyée sur l'article 8 de la loi Roussel, vient de rappeler dans les bureaux de nourrices l'interdiction aux mères de se placer nourrices avant que leur propre enfant ait 7 mois révolus, à moins que le sus-dit ne soit lui-même assuré d'une nourrice au sein jusqu'à cet âge.

*
* *

La dite circulaire dérive évidemment des « Remplaçantes ». Comme cette habile pièce de théâtre, elle procède d'un bon sentiment, mais elle semble impraticable.

(1) Espérons qu'il se trouvera enfin des associations ou des ligues pour protester contre de pareils agissements.

Son résultat jusqu'à présent a été la hausse des prix des quelques rares nourrices qu'on trouve à Paris dans cette saison de vacances ; pour juger, attendons la rentrée.

Quoi qu'on ait écrit ou joué pour la galerie, il est constant qu'avec notre genre de vie, actuellement, à Paris, la nourrice est souvent nécessaire.

Un lait de 7 mois pour un nouveau-né est trop vieux, — et une nourrice de 7 mois ne pourra généralement pas continuer jusqu'au bout les 12 ou 14 mois de sa nourriture gagée.

Très souvent, d'ailleurs, surtout à la campagne, avec de la propreté, du bon air et du lait non fraudé, le sevrage peut être fait avant sept mois, à quatre mois acccomplis, par exemple, ainsi qu'il est courant en Angleterre, où il n'y a presque pas de nourrices, mais où il y a généralement, il faut le reconnaître, plus de propreté et de confortable qu'ici.

Autre chose. Il n'est pas que des nourrices en puissance de maris ou amants, véritables souteneurs de village, vivant, comme alphonse, de leurs marmites : il en est, c'est même la majorité, de très intéressantes et quasi-soutiens de famille.

Vous voulez imposer à une fille ou à une mère nourrice de cette catégorie les frais d'une nourriture au sein souvent superflue ou illusoire — jusqu'à sept mois pour son enfant, qu'elle laissait d'ordinaire en élevage à sa mère ou dans sa famille. Est-ce possible, avec ses gages, défalcation faite des frais du bureau ?

Il y aurait encore bien d'autres considérations à faire valoir.

Mais il est clair que la circulaire ne portera pas.

Si on tient à changer quelque chose, qu'on abaisse à trois ou quatre mois au plus le terme que la loi Roussel fixe à sept.

Surtout et avant tout, qu'on s'en rapporte à l'appréciation suffisante et nécessaire du médecin. Paul Berthod.

PETITES HISTOIRES ET COCHINCHINOISERIES BACTÉRIOLOGIQUES

Doumer, le proconsul extrême oriental, s'en est retourné ébahi et tout enthousiasmé de sa merveilleuse excursion dans l'Olympe bactériologique sis à Paris, rue Dutot. C'est qu'il avait pu, paraît-il, contempler dans sa mystérieuse grandeur et son éblouissant éclat la trinité pasteurienne : Le Père : Duclaux, dit Vougeot ; le Fils : Roux, dit l'Etoile des Mères, et le Saint-Esprit : Mentschikoff, dans les milieux olympiens, dénommé la Salade Russe.

C'est, peut-être aussi, j'imagine, qu'au travers des nuages antiseptiques dont ils aiment à s'envelopper, Doumer les avait vus à

l'œuvre tous, les dieux et les demi-dieux et les familiers des dieux, au milieu d'un tas de cornues, d'alambics et de matras, d'étuves mobiles et d'éprouvettes, entourés de chiens rogueux, de lapins tuberculeux, de cochons d'Inde granuleux, de souris et de rats pesteux, et de moustiques fiévreux, préparant les sacrées mixtures, les saintes huiles bactériologiques avec des graisses et des bouillons mélangés aux pus de poumons, à des jus d'ulcères chancreux, et de bubons tuberculeux.

Divines mixtures, assurent-ils, avec lesquelles ils guérissent la rage des dents et des chiens, les véroles grandes et petites, l'ivrognerie, la calvitie, les lépreux et les cancéreux.

Saintes huiles, au moyen desquelles les pontifes pasteuriens préservent les pauvres humains d'une série de choses en « oques » extraordinairement baroques ou tout au moins équivoques ; tout un stock de gonocoques, de coques et de streptocoques, sans compter les staphylocoques et d'une masse d'affaires en « ille » ne rimant guère avec péril, mais très bien avec broutilles, coli-bacilles et spirilles.

Viatiques, disent-ils encore, viatiques qu'ils inoculent avec des seringues bénies, à tout le monde, jeunes ou vieux, en disant des mots de grimoire, phrases bizarres et exorcismes, pour chasser les génies morbides, les sporadiques, les endémiques, surtout les épidémiques, et pour changer pus et poison en ingrédients magiques.

Ainsi, d'après ce qu'on en sait, il faut, en poussant le piston de l'instrument enchanté, faire cette petite incantation pour que le remède agisse : « *In Nomine omnipotentis Arboisii Pastoris.* C'est le début, aussitôt les microbes tremblent et se sentent fort mal à leur aise. Mais sans leur laisser de répit, l'exorciseur continue... *Schyzomicetes Duclausii* et *Amylomices Rouxii, sic serum spiritus Mentschikoff, Allah ! Allah ! Brouardelius...* Les bacilles ici battent de l'aile. On les achève en disant : *Tibi anaerobico Calmeti honos et phacocytose et ratos pestosissimos :* » Ça y est pour de bon ; cette fois tous les microbes sont fichus. Voilà, ce qu'avec mille autres choses, recettes et secrets bactériologiques, Doumer avec lui rapporta. Voilà ce qui le séduisit, le convertit, et, ce pourquoi, il voulait fonder en Saïgon, une succursale digne en tous points de l'Institut de Paris.

Il paraît, et je tiens cela d'un de mes amis bien en cour, qu'il aurait bien voulu s'adjoindre un grand pontife microbien ; son choix même s'était porté sur le baron de Porto, lequel exerce ses fonctions dans un département du nord et qu'il eût nommé directeur de tous les futurs instituts de l'Indo-Chine, de la Chine, du Siam et du Cambodge.

Ce bactériologue éminent aurait eu charge d'éclairer de ses éclatantes lumières les pasteuriens de là-bas, de fabriquer l'orviétan qui change les morsures de serpents, vipères à cornes ou

cobras, serpents corail, serpents minute à lunettes ou à sonnettes en simples piqûres de puces ; d'établir aussi la formule qui transforme tigres et caïmans, panthères, ours et jaguars en inoffensifs herbivores ; de rechercher, de cultiver le microbe anti-calorique capable de rendre rafraîchissants les rayons du brûlant phœbus, etc., etc.

C'eût donc été pour l'Indo-Chine un renouveau de l'âge d'or ; mais par une noire malechance, le grand savant ne put venir et tous les journaux médicaux nous en disent ainsi le pourquoi. C'est qu'il luttait en ce moment contre une légion de macrobes : de macrobes qui se nommaient Vermesche, Lefebvre, Douche, Charles Quint, pour ne signaler que ceux-là. Autant petits sont les microbes, autant gros sont les macrobes. C'est pour cela que, malgré sa phagocytique puissance, il ne put pas les digérer et qu'il fut même empoisonné par leurs virulentes toxines.

Il allait en mourir, ma foi, car on ne connaissait pas encore l'anti-toxine macrobienne et c'eût été pour la région, les marchands et commerçants, cultivateurs et sucriers, deuil cruel et perte sèche.

Quand le grand serpent d'Epidaure, s'apercevant de la détresse de son féal serviteur, décida de le secourir en se servant d'un sien cousin.

C'était un Trigonocéphale venu petit de la Guyane et qui, dès sa tendre jeunesse, avait, au sein de l'institut, sucé le lait stérilisé sous l'influence du milieu, dans ce monde d'antiseptiques et d'esprits bactériologiques, sa glande ne secrétait plus que des dilutions de poison, des millièmes et des dix-millièmes, voire même des millioniémes, c'est-à-dire que, de venimeux, l'animal s'était transformé en un serpent sérumeux ; lors donc il lui suggéra de mordre, pour l'inoculer, le grand savant qui se mourait. Il le fit, et il le guérit ; et c'est ainsi qu'à l'Institut un serpent de l'Institut sauva le chef de l'Institut où se cultive le microbe qui donne le sucre aux betteraves et où se fait le sérum qui leur donne d'opulentes formes.

Telles sont les véridiques histoires que j'ai recueillies de ci de là dans le courant de ces vacances. Aussi quand, seul avec moi-même, je me prends à réfléchir à toutes les choses merveilleuses, extraordinaires, miraculeuses, mirobolantes, fantastiques, qui s'observent en Europe depuis que cette partie du monde fut fécondée par le verbe de Pasteur et le geste de ses disciples, je ne puis que regretter l'incident malheureux qui retarde l'introduction en Indo-Chine de la glorieuse bactériologie, et qu'attendre bien impatiemment l'instant béni où, face à tous les ennemis de l'humanité, moustiques de l'impaludisme, rats de la peste, mouches de la tuberculose, perruches de la pneumonie, chevaux du tétanos, se dressera, superbe et victorieux, l'Institut bactériologique de Saïgon.

Dr Boucher.

Littérature contemporaine

VENUS OU LES DEUX RISQUES

Par Michel CORDAY.

Voici une très curieuse analyse d'un roman à tendances médicales que nous empruntons au Dr P. P. de la *Normandie médicale*.

Les romans ou pièces à tendances médicales ne sont plus aujourd'hui choses rares ; tantôt, malheureusement, ils n'ont été que des essais de vengeances personnelles de la part de leurs auteurs ; tantôt, au contraire, ils avaient pour but de stigmatiser les mœurs professionnelles de certains médecins. Avec l'*Assommoir*, nous avons vu transporter dans le roman le tableau lamentable de l'alcoolique et des ravages de l'alcool ; avec *Fécondité*, nous avons assisté à la peinture du bonheur et du succès de ceux qui n'ont pas craint le nombre de leurs enfants ; les *Remplaçantes* ont montré au public la grandeur du fléau causé par ceux qui n'hésitent pas à sacrifier l'enfant au profit des plaisirs d'une mère et du gain de l'autre. M. Michel Corday vient de tenter un essai assez hardi et qui vient à point au moment où la ligue contre la syphilis vient de se fonder, en voulant montrer les conséquences de cette maladie.

Dans son livre : *Vénus ou les deux risques*, il nous dépeint les angoisses perpétuelles, et qui par moments deviennent plaisantes, d'un chercheur de bonnes fortunes qui se trouve constamment dans l'alternative de la crainte de féconder ou d'être contaminé ; à vrai dire, cette œuvre, absente de toute intrigue et qui ne nous fait guère passer devant les yeux que des épisodes d'une grande banalité (souvent trop imités de romans antérieurs, *Notre cœur*, par exemple, de Maupassant), ne nous a pas paru capable d'avoir une grande portée. Son héros, le poète en vogue Léon Mirat, n'est pas très intéressant, tant dans sa malchance avec sa femme toujours malade et qui ne tarde pas à mourir, que dans ses intrigues, qui se succèdent, plus ou moins faciles, le mettant perpétuellement en face de l'horreur de la maternité chez son amie de passage, pendant que lui n'a pas une minute de tranquillité, tellement est grande sa peur de gagner la fatale maladie — les deux risques !... Finalement, et comme il n'était pas difficile de le prévoir, il a un enfant avec une jeune institutrice qu'il a séduite, et prend peu après la syphilis d'une ancienne amie, actrice dont il a fait le succès. Comme dénouement, désespoir, pas d'autre issue que le suicide. Parmi les personnages, un de ses amis, un jeune médecin, passe son temps à lui faire des cours de syphiligraphie et, notamment à la fin, alors qu'il se trouve à l'Institut Pasteur en

train de faire des recherches sur la toxine ! ? syphilitique, et dans son ignorance du mal de son ami, que celui-ci nouvellement contaminé lui cache soigneusement. On conçoit volontiers qu'en lisant les lignes qui suivent le poète ne voie pas l'avenir en rose :

.... Tout est possible de ce poison. Des preuves ? Mais, mon cher, lorsque nous rencontrons un mal inexplicable, irréductible, nous l'imputons au fléau. Nous le traitons comme un de ses effets. On ne prête qu'aux riches. Je te l'ai dit : il emprunte les formes les plus imprévues, les plus déconcertantes. On dirait qu'il sait la honte stupide qu'il inspire. Alors, il tue sous un déguisement... On n'en réchappe pas, mais l'honneur est sauf. Au moins, les survivants ne rougissent pas du défunt...

.... Voilà pour ses caprices. Mais il a aussi ses habitudes. Il aime se montrer, voir le jour. Et, alors, c'est tout le jardin des affections cutanées, ces bourgeonnements, ces effroyables floraisons, ces lupus, dont une visite à Saint-Louis, même au Musée, offrirait de si beaux exemples. Ou bien il ronge les os : le malade crache ses dents, comme Pangloss, perd le nez, prend cette hideuse tête de mort qu'on rencontre parfois dans les rues, ou bien s'émiette, fond, dissous par la nécrose.

.... Mais, surtout, vois-tu, le mal s'attaque à la substance nerveuse. C'est son régal, son blanc-manger. Il choisit son endroit. Il rompt le réseau des nerfs à sa fantaisie. Il peut couper la communication avec l'extérieur, supprimer les cinq sens. Et c'est déjà un assez joli bouquet d'infirmités. Ou il s'amuse d'un homme comme d'un pantin : en pinçant la ficelle au bon endroit, il le fait danser, sauter, tressauter ; puis, las de ce polichinelle, il le rejette les jambes brisées. Et c'est l'ataxie : jeu plutôt cruel. Tu as entendu parler, par exemple, des douleurs fulgurantes, où la foudre vous tombe sans cesse sur les reins ! Ou bien il s'en prend au cerveau, morceau de roi. Et c'est la paralysie générale, le gâtisme dans toute sa beauté, toute sa régularité. D'abord des reins : un peu d'amnésie, de bégaiement, les marches d'escaliers qui se dérobent sous les pas. Et puis, de nettes étapes de démence : la folie des grandeurs, délicieuse pour le patient ; la folie de la persécution, moins agréable. Et puis, en même temps, toute la malpropreté de la petite enfance, goûtée avec volupté. Il y a des variantes, naturellement ; délire érotique ; hallucinations : les murs de la chambre qui se rapprochent toujours, comme dans un conte de Poë, ou la crainte des espaces, du vide.

... En somme, une loi générale se dégage de cette riche variété de symptômes. Le mal s'attaque à l'organe en état de faiblesse ou de fatigue. Les ouvriers sont pris par le muscle et les intellectuels par les nerfs. Un médecin, se sachant atteint, se frappe, appréhende tout de suite les pires complications ; il est voué presque sûrement à la paralysie générale, au gâtisme, à la folie. De même l'écrivain qui travaille par le cerveau. C'est fatal !.... P. P.

Le Parnasse hippocratique

ADIEUX D'UN MÉDECIN DU DISPENSAIRE DE SALUBRITÉ A SON TABLIER

Air : *Dis-moi, soldat, dis-moi, t'en souviens-tu ?*



Mon tablier, c'en est fait, je te quitte,
Je t'abandonne à d'autres plus heureux ;
J'ai le cœur gros, l'injustice m'irrite,
Mais, il le faut, montrons-nous courageux.
J'ai dû subir l'arrêt de Camescasse (1),
Malgré mes droits, je me trouve battu ;
Résolûment, supportons la disgrâce :
Cher tablier, dis-moi, t'en souviens-tu ?

×

Quand devant toi, sur un lit impudique,
Mainte Vénus étalait ses appas,
Sévère et froid comme Caton d'Utique,
L'arme à la main, je ne me troublais pas.

---

(1) A la suite d'une mesure prise par le préfet de police Camescasse, l'auteur a cru devoir donner sa démission de médecin du Dispensaire de salubrité et n'a pas voulu faire mentir le proverbe qui dit que « Tout en France finit par des chansons » (1884).

Ton blanc tissu bannissait mes alarmes,
Tu protégeais mon linge et ma vertu ;
En te quittant, je verse quelques larmes,
Cher tablier, dis-moi, t'en souviens-tu ?

✕

O Spéculum ! instrument tutélaire,
Œil vigilant de la salubrité,
Je t'abandonne au nouveau titulaire,
En m'inclinant devant l'autorité.
C'est bien fini ; la Fortune m'enlève
Des fonctions dont j'étais revêtu.
Moralité : le bonheur n'est qu'un rêve...
Cher spéculum, dis-moi, t'en souviens-tu ?

✕

Que j'en ai vus !.. des noirs, des blonds, des roses,
Les uns fanés, les autres de satin.
Que nous avons, ensemble, appris de choses !..
Soyons discrets, c'est l'ordre souverain.
Pendant onze ans, sans nulle défaillance,
Loyalement nous avons combattu ;
Mon pauvre ami, nous n'avons pas de chance !
Cher tablier, dis-moi, t'en souviens-tu ?

✕

Viens avec moi, compagnon d'infortune,
Viens visiter, pour la dernière fois,
Ces lieux discrets où la blonde et la brune
Ont expié leurs amoureux exploits.
Viens saluer d'honorables confrères,
Courage ! allons ! ne soit pas abattu :
Reportons-nous à nos jours plus prospères,
Cher tablier, dis-moi, t'en souviens-tu ?

A. Corlieu.

LE MÉDECIN TROP PRÉVOYANT

Passe, lorsqu'une infirmité
M'aura réduit sur la litière,
Qu'un suppôt de la faculté
Contre la Parque meurtrière
M'offre l'équivoque secours
De sa très douteuse lumière,
Et soit tant bien que mal l'arbitre de mes jours ;
Un médecin alors est un mal nécessaire.
Mais que sur ma santé, prévoyant et tremblant,
Je vienne à tout propos consulter mon docteur,
Qu'à ses avis complaisants ou perfides,
Faits pour redoubler ma terreur,
J'ouvre des oreilles stupides,
Trop de précaution est surcroît de douleur
De ces tristes messieurs la plus claire erreur
Est de trop grande conséquence ;
Ils vous soufflent les gens lorsque moins on y pense.
Bref la santé n'est qu'une fleur
Dont trop de soins altèrent la fraîcheur.

A côté d'un convive aimable,
Bon compagnon et grand mangeur,
Un moderne Esculape avait pris place à table
Et lorgnait son voisin d'un œil observateur.
Entre la poire et le fromage,
Au moment où les valets
En s'absentant permettent aux secrets
De s'exhaler sans voile et sans ombrage :
« Voisin, dit l'Esculape, on s'intéresse à vous.
Vous garantir de maux m'est un soin des plus doux.

A mes avis, à mon expérience
Prenez entière confiance
Lavez beaucoup et dès ce soir
Faites-vous faire une large saignée.
Demain je passerai vous voir,
Oui, demain dans la matinée ».
« Docteur, que me dites-vous là ?
Tout stupéfait répartit le convive.
Avec la mine que voilà
Pouvez-vous douter que l'on vive. »
« C'est bel et bon, la mine n'y fait rien.
Au nom de Dieu, pour votre bien,
Essayez de mon ordonnance :
Un peu de sang, la diète ! Allons, il s'y connaît.
Santé meilleure est ma moindre espérance. »
On se sépare et chacun disparaît :
Le médecin pour faire ses visites
Et le malade malgré lui,
De la saignée et de ses suites
En tremblant implorer l'appuy..
Au lendemain la visite première
Du singulier ordonnateur
Est pour savoir le succès salutaire
Des avis dont il est l'auteur.
« Eh bien ! comment va de la veille »
« Un peu plus faible et d'ailleurs à merveille. »

Tout bien considéré, mon cher,
Dit l'Esculape en mettant ses lunettes,
Encor un couple de palettes. »
« Mais daignez au moins me montrer. »
« A ce soir ! » — « A ce soir ! Mais mon sang et mes forces ? »
« Bagatelle ! » « Pas tant et j'en sens le besoin. »
« Reposez-vous sur moi, croyez que j'en prends soin.
A l'ennemi caché je donne des entorses
Dont, vous me rendrez grâce un jour. »
Le chirurgien vient à son tour
Pour la première fois trouve que la saignée
Par monsieur le docteur est très bien ordonnée.
A tant d'avis laissons-nous donc aller.
Laissons, quoique bien sain, un flot de sang couler
Le soir venu, nouvelle annonce
Qu'il faut encor tirer du sang.
Oh ! pour cette fois j'y renonce,
Docteur, et quoi qu'à votre rang,
Votre savoir et votre expérience
Je porte honneur et révérence ;
Non jamais je n'y souscriray,
Ou du moins par vous je saurai
Ce mal caché qui nécessite
Qu'on soit si fort à sa poursuite. »
« Pour qu'il se fasse apercevoir
Ce mal vous le voulez connaître ? »
« Sans doute. » « Eh ! bien ! qu'on apporte un miroir.
Le voyez-vous ? ». Non. Je ne suis plus le maître.
De mon courroux ! » « Quoi ? Vous ne voyez pas ?
La bouche de côté, future apoplexie.
Que suivra la paralysie,
Et j'en frémis, peut-être le trépas. »
« Vous pouviez pour cela vous épargner la peine
De survider deux fois ma veine :
J'ai dès en naissant apporté
Ce talisman fatal, ma bouche de côté.
Permettez-donc que je regrette
Vos soins, mon sang et ma diète. »

Variétés

UNE SUPPOSITION DE PART.

Nous faisons connaître à nos lecteurs un très curieux jugement qui, quoique n'intéressant pas directement le Corps Médical, mérite d'être classé dans nos *Archives*. Il s'agit d'une supposition de part, qui a donné lieu, en 1880, à un procès assez retentissant.

Un riche pharmacien, M. Blandet, ayant faussement déclaré à l'état civil la naissance d'une fille qui, en réalité, lui avait été apportée par une sage-femme, se vit l'objet de tentatives de chantage lorsque l'enfant qu'il avait irrégulièrement adoptée fut devenue grande.

Après avoir « casqué » plus de 500.000 francs, le pauvre pharmacien n'en fut pas moins dénoncé par ses complices et incarcéré avec sa femme pour supposition de part.

Mais, ce qui devient intéressant, c'est que l'enfant de M. Blandet se maria ; après avoir hérité de ses pseudo-parents, elle hérita ensuite d'une sœur de M. Blandet, madame Picot.

Or, au moment où celle-ci allait entrer en possession, une dame veuve Ch...., cousine de Mme veuve Picot, se prétendit seule héritière, Mme H..., n'étant pas, affirmait-elle, la fille de M. et Mme Blandet, et, par conséquent, étant encore moins la nièce de Mme veuve Picot, sœur de M. Blandet.

— Comment ! riposta Mme H..... je ne suis pas la fille de mon père et de ma mère ! J'ai vingt-cinq ans d'âge, et, jusqu'à mon mariage, je me suis toujours appelée Jeanne Blandet. C'est sous ce nom-là que j'ai hérité de mon père ; c'est de ce nom-là que j'ai signé dans les circonstances solennelles de ma vie et, enfin, c'est sous ce nom-là que j'ai été inscrite, lors de ma naissance, le 22 décembre 1875, sur les registres de l'état civil :

Mme Ch... répondit :

— Tout cela est très exact ; mais votre père, M. Blandet, n'a jamais eu d'enfant. Votre mère n'a jamais été enceinte. Elle a, avant l'époque de votre naissance, simulé une grossesse et vous a achetée, quand vous êtes venue au monde, à une pauvre ouvrière, la fille P..., votre mère réelle, avec la complicité de la sage-femme chez laquelle eut lieu sa délivrance. C'est elle votre mère, et votre père, ce n'est pas le riche pharmacien de la rue des Lombards, M. Blandet, c'est un chanteur de café-concert, M. D... La preuve de tout cela, je puis vous la donner. On fit chanter M. Blandet. On lui soutira une somme de 500.000 francs. Bien mieux, on porta plainte contre lui au parquet, et M. et Mme Blandet, la fille P..., et la sage-femme furent arrêtés sous l'inculpation de crime de supposition de part. Une instruction fut ouverte et, devant le juge, les témoins exposèrent les faits visés par la plainte, en établirent

la réalité, et les époux Blandet durent avouer qu'ils n'avaient jamais eu d'enfants et que c'est faussement que vous aviez été déclarée par eux comme étant leur fille légitime.

Et Mme Ch..., d'extraire alors de cette procédure criminelle, remontant à 1880, les dépositions des témoins et les interrogatoitoires des inculpés.

Mme H..., n'en persista pas moins à protester contre les prétentions de Mme Ch..., et à prétendre avoir le droit de porter le nom de M. Blandet et de recueillir la succession de la sœur de celui-ci, Mme veuve Picot.

De ce roman est né un long et intéressant procès qui a été plaidé une première fois à Auxerre, en décembre dernier et qui, revenu en appel à Paris, a occupé les audiences de la première chambre de la Cour.

Me Couteau plaidait pour Mme Ch..;, Me Lagasse soutenait les intérêts de Mme H...

Pour Mme Ch.... Me Couteau a lu les pièces de l'instruction criminelle de 1880, et, en dehors de ces pièces, a cherché à établir que, notamment dans des conclusions signifiées au cours d'un procès précédent, M. Blandet avait reconnu que sa prétendue fille était une enfant recueillie par lui et par sa femme. Il a ajouté que, contrairement à ce qu'a jugé le tribunal d'Auxerre, car Mme Ch..., a perdu son procès, l'état-civil de Mme H.... étant entaché de faux ne pouvait pas servir de base à une filiation évidemment contraire à la réalité.

Me Lagasse s'est élevé contre ce raisonnement.

Est-il possible, a-t-il dit notamment, qu'une femme honorable, âgée de vingt-cinq ans, mariée, mère de famille, élevée comme fille légitime de M. Blandet, perde tout à coup son nom, sa fortune, se voie réduite à la misère et dans l'impossibilité de savoir jamais le nom véritable de son père et de sa mère.

Me Lagasse soutient alors que nul ne peut, en vertu de l'article 322 du Code civil, contester la filiation de celui ou de celle qui a un acte de naissance certain et une possession d'état conforme à cet acte de naissance. Et c'est en vain, ajoute-t-il, que l'on oppose à sa cliente les révélations de la procédure criminelle de 1880, qui aurait dû rester fermée pour l'avocat de Mme Ch..., et pour la Cour elle-même, car elle a été ouverte irrégulièrement et doit être par conséquent considérée comme inexistante. En matière de question d'Etat, en effet, l'article 327 du Code civil prescrit qu'aucune instruction ne peut être commencée avant que la justice civile ait tranché la question d'Etat préjudicielle. Au surplus, cette procédure criminelle a été clôturée par une ordonnance qui la déclare irrégulière.

Me Lagasse rappelle enfin qu'en 1883, la fille P..., ayant voulu tenter de se faire restituer celle qu'elle disait être sa fille, a échoué dans sa tentative.

La Cour, se rangeant à l'avis de Me Lagasse, a déclaré la demande de Mme Ch... irrecevable.

Mme H... continuera donc à porter paisiblement son nom et recueillera la succession de Mme veuve Picot, sa tante, succession qui s'élève à plus d'un million.

LE FEU AU DERRIÈRE

Avis aux chirurgiens qui emploient le thermo-cautère dans le voisinage de l'anus.

L'expression populaire *mettre le feu au derrière*, qui n'est guère employée qu'au figuré, peut cependant devenir une réalité et même une réalité très pénible pour certains malades et pour les chirurgiens appelés à les soigner.

Un médecin de Saint-Pétersbourg, le professeur Jacowleff a récemment rapporté deux observations authentiques qui montrent combien il est dangereux d'opérer sans précautions dans le voisinage de certaines régions. Tel anus qui paraît inoffensif peut devenir incandescent lorsque les gaz qui s'en échappent rencontrent un thermo-cautère placé imprudemment dans le voisinage. Malheur au chirurgien qui n'a pas prévu cette complication !

Voici du reste les deux observations rapportées par M. le professeur Jacowleff ; l'une se rapporte à une incandescence de l'orifice anal et l'autre à une incandescence par l'orifice buccal.

« Dans le premier cas, il s'agit d'un jeune homme de 25 ans, atteint de syphilis secondaire avec plaques muqueuses très nombreuses à l'anus. C'est à l'occasion du traitement de ces plaques avec l'appareil de Paquelin que l'auteur a pu constater que les gaz qui se dégagent par l'anus sont inflammables. Le malade étant dans la position gynécologique, un aide écarte fortement les fesses, l'auteur porte le bout en pleine incandescence de l'appareil Paquelin vers l'anus. Mais à ce moment, une forte détonation se fait entendre, une flamme s'élève et brûle la barbe et la moustache de l'opérateur. Le malade n'a ressenti aucun malaise, sauf une légère brûlure dans la région périnéale. »

La seconde observation rapportée par M. Jacowleff a trait à l'incandescence des gaz par l'orifice buccal ; elle est non moins curieuse que la précédente :

« Il s'agit d'un homme atteint de dilatation de l'estomac, de constipation opiniâtre, accompagnée de ballonnement du ventre et de coliques. Le malade a fréquemment des pituites, des renvois acides, très désagréables aussi bien pour le malade que pour l'entourage. Pour masquer un peu la mauvaise haleine, le malade fume énormément. Un jour, au moment où il allumait une cigarette avec une allumette, des gaz sortant par le nez s'enflamment

et forment des flammèches qui s'élèvent à une hauteur considérable et lui brûlent les moustaches. Ce phénomène s'est répété à plusieurs reprises chez le malade. »

Ce second fait n'a présenté d'inconvénient que pour le malade. Le praticien n'en doit pas moins être prévenu de la possibilité de l'incandescence des gaz par la bouche ; il ne doit pas approcher sans précaution une lumière lorsqu'il doit examiner la bouche d'un malade sujet à des éructations de nature suspecte.

Dr Minime.

LE RECRUTEMENT DES CADAVRES

Le médecin de campagne, élevé autrefois à l'Ecole des Littré et des Robin, affectait le plus souvent à l'égard de l'Eglise une indifférence qui a fait le désespoir des autorités ecclésiastiques pendant le xixe siècle.

Il n'en est plus ainsi aujourd'hui. Le clergé s'est ressaisi et a pu organiser dans certaines villes des centres d'éducation médicale dont les élèves sont d'avance acquis à la Sacrée Congrégation.

Nous n'y voyons pas d'inconvénient et c'est simplement à titre de renseignements que nous publions les documents qui suivent.

Il y a donc des carabins catholiques choyés, couvés, surveillés sous l'œil des RR. PP. Mais à ces Benjamins, il manquait, paraît-il, du cadavre à disséquer.

Par quel moyen leur en procure-t-on ?

Une correspondance que le hasard a fait tomber dans nos mains nous a pleinement édifiés à cet égard.

L'enveloppe dont la suscription porte l'adresse d'un prêtre renferme plusieurs pièces.

La première est une lettre d'un individu, affidé apparemment à la congrégation, employé dans une maison départementale d'aliénés et informant le président de l'Association des Anciens Elèves des Facultés catholiques qu'un sieur X... dont la famille habite Z... vient de décéder : « Je ne crois pouvoir mieux faire pour « obtenir un cadavre — dont on a le plus grand besoin — que de « vous prier de vouloir bien écrire à votre ami à ce sujet. Voici « les renseignements... (Suivent des détails destinés à retrouver « les parents du défunt) ».

Le président de l'Association, destinataire de cette lettre, la transmet à son tour au curé de la paroisse où habitent les parents du défunt, avec une carte ainsi libellée :

M

Président de l'Association des Anciens Elèves des Facultés catholiques,

« envoie au cher abbé Z.. les documents nécessaires pour la petite be-
« sogne ordinaire (sic). Mille remerciements à l'avance. »

L'enveloppe récèle en outre un imprimé, avec en-tête du Secrétériat des Facultés catholiques, imprimé dont il faut remplir les blancs.

Le texte est trop long pour que nous songions à le reproduire en entier. En voici l'essentiel :

Monsieur le curé,

« Nous venons solliciter de votre obligeance un important service en « faveur de nos facultés catholiques.

« Un de vos paroissiens, X., est décédé à Z. . . . .

« Si sa dépouille mortelle n'est pas réclamée par sa famille, elle sera « envoyée à l'amphithéâtre de la Faculté de l'Etat, sans prière ni céré« monie religieuse. Au contraire, si la famille consent au transfert du « corps à notre Faculté catholique de Médecine, six messes seront dites « pour l'âme du pauvre défunt, *sans aucune dépense à la charge de la fa« mille*, et si elle le désire, nous mettons à sa disposition *une somme de « quinze francs pour faire dire un obit dans sa paroisse*.

« Après avoir servi aux études médicales, les restes seront conduits « au cimetière de la ville.

« J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le curé, de vouloir bien faire « une démarche près des parents du défunt. . . . .

(Ici se placent des détails sur les formalités à remplir, une feuille de timbre de 0,60 est d'ailleurs jointe à cet effet.

.... « Le même service nous a été rendu, en des circonstances sem« blables, par bon nombre de vos confrères du diocèse.

« Veuillez agréer, Monsieur le curé, l'assurance de mes sentiments « respectueux.

« *Le secrétaire*,

« X... »

De tout ceci, il résulte que les directeurs des Facultés catholiques, à court de cadavres, ne comptent guère pour émouvoir le zèle de leurs correspondants sur les avantages spirituels dont bénéficierait l'âme du défunt.

L'offre des quinze francs d'*obit* à dire dans la paroisse, c'est-à-dire destinés à grossir le pécule du curé, constitue une prime plus stimulante.

Je m'abstiens de commenter ce commerce ; je signalerai seulement à ceux qui voudraient colorer ces pratiques de je ne sais quelle préoccupation religieuse cette phrase de l'imprimé cité plus haut, indication relative au cas où les parents du décédé, ne sachant pas écrire, des témoins devraient signer la vente du cadavre à leur place : « Dans le cas où vous signeriez comme « témoin, il serait préférable de ne pas mentionner votre titre de « curé sur la feuille timbrée. »

Cette phrase suffit pour montrer que ceux qui font ce commerce macabre ne se soucient pas d'être connus. Je comprends ça.

Dr Minime.

Philologie médicale

LA MALADIE DES NOMS PROPRES

(Suite et fin, voyez fascicule VIII.)

Wolff (**Ilots de**). Petits amas cellulaires qui se détachent de l'endoderme définitif pour former les vaisseaux de l'embryon.

Zimmerlin (**Type de**). Variété de myopathie atrophique progressive d'origine familiale, débutant par les muscles de la moitié supérieure du corps, avec prédilection pour les muscles volumineux.

Astley-Cooper (**Hernie** de). Hernie crurale à sac multilobé.

Baccelli (**Signe de**). Voir : *Pectoriloquie aphone.*

Bazin (**Type**). Variété de *Mycosis fongoïde*, présentant dans son évolution clinique quatre périodes : eczémateuse, lichénoïde, période de tumeur et période d'ulcération.

Béclard (**Hernie de**). Hernie à travers l'orifice de la saphène.

Bremer (**Signe** ou **Réaction de**). Signe fourni par l'examen du sang chez les diabétiques. Les hématies qui, à l'état normal, prennent les couleurs acides, se colorent, au contraire, par les couleurs basiques chez les diabétiques. Cette réaction n'est pas caractéristique du diabète ; elle se rencontre aussi dans le sang leucémique.

Dejerine-Sottas (**Type**). Variété d'amyotrophie débutant dans l'enfance, caractérisée par l'atrophie musculaire progressive des extrémités, associée aux symptômes du tabes vulgaire, à de la cyphoscoliose et à une hypertrophie des troncs nerveux accessibles au palper.

Filipovicz (**Signe de**). Voir : *palmo-plantaire* (*Signe*).

Friedlaender (**Bacille de**). Bactérie encapsulée souvent associée par deux (diplobacille), que l'on trouve dans un certain nombre d'infections des voies respiratoires (angines, broncho-pneumonies, etc.).

Hirschsprung (**Maladie de**). Syn. *Dilatation hypertrophique congénitale du côlon. Mégacôlon congénital.* Nom parfois donné aux formes les plus graves et les plus rebelles de la constipation des nouveau-nés.

Laveran (**Hématozoaire de**). Voir : *Hématozoaire.*

Lœffler (**Bacille de**). Voir : *Klebs* (*Bacille de*).

Meynet (**Nodosités de**). Petites tumeurs sous-cutanées, sphériques ou ovoïdes, mobiles sous la peau, d'un volume variant de celui d'une lentille à celui d'une noisette, se rencontrant surtout au voisinage des articulations malades, dans le rhumatisme articulaire aigu. Elles sont formées de tissu conjonctif en voie de prolifération active. Elles indiqueraient un pronostic grave.

Morax (**Diplo-bacille de**). Microbe spécifique de la conjonctivite subaiguë ou blépharo-conjonctivite.

Neisser (**Gonocoque de**). *Gonocoque.*

Politzer (**Expérience de**). Manœuvre qui consiste à insuffler de l'air dans la caisse du tympan à l'aide d'une poire de caoutchouc dont l'embout est introduit dans une narine ; on profite d'un mouvement de déglutition pour presser brusquement la poire.

Profeta (**Loi de**). Elle peut être formulée ainsi : un enfant né d'une mère syphilitique et sain en apparence peut être allaité par sa mère sans aucun danger de contamination.

Riga (**Maladie de**). *Subglossite diphtéroïde.*

Rinne (**Expérience de**). Expérience qui consiste à comparer la perception aérienne et la perception crânienne d'une même oreille, à l'aide d'un diapason placé d'abord devant l'oreille, puis contre l'apophyse mastoïde. A l'état normal le son est mieux et plus longtemps entendu par la voie aérienne. Dans les maladies de l'appareil de transmission, c'est le phénomène inverse qui a lieu. (Le *Rinne* est dit alors négatif.)

Rosenbach (**Signe de**). Persistance du réflexe abdominal malgré l'anesthésie cutanée, dans l'hémiplégie hystérique ; si l'hémiplégie est d'origine organique, ce réflexe est aboli.

Rosenbach (Syndrome de). Variété de *Tachycardie paroxystique*, dans laquelle il y a association de troubles cardiaques, respiratoires et gastriques.

Thiersch (Greffe de). Greffe dermo épidermique.

Valsava (Épreuve de). Insufflation d'air dans la caisse du tympan, obtenue en faisant souffler le malade lorsqu'il a la bouche et le nez fermés.

Vincent (Angine de). Syn. *Amygdalite chancriforme.* Variété d'amygdalite subaiguë dans laquelle l'amygdale est le siège d'une ulcération qui simule un chancre induré ; dans l'exsudat diphtéroïde qui recouvre cette ulcération on rencontre à l'examen microscopique des bacilles fusiformes associés à des spirilles.

Weber (Epreuve de). Comparaison de l'acuité auditive des deux oreilles à l'aide d'un diapason appuyé au milieu du front. Le son est mieux perçu du côté malade, quand la lésion porte sur l'appareil de transmission (oreille moyenne) ; il se localise au contraire du côté sain dans les altérations de l'oreille interne.

Weeks (Bacille de). Bacille caractérisé par sa forme en massue et par la facilité avec laquelle il pousse sur le sérum gélatinisé (analogie avec le bacille de la diphtérie). Il se rencontre sur la conjonctive, où il donne lieu à une variété de conjonctivite contagieuse, et sur la muqueuse du canal génital de la femme.

Notes utiles

La stérilité. — Dans un ouvrage de Friedlaender sur les maladies de l'appareil urinaire, récemment traduit en français par M. Le Clerc, de Bruxelles, nous extrayons le passage suivant relatif à la stérilité.

La stérilité absolue, dit M. Friedlander se rencontre naturellement chez les malades chez lesquels les fonctions sexuelles sont éteintes à la suite de maladie nerveuse ou de castration, etc... Mais cette stérilité existe encore chez des sujets dont la « potentia coeundi est complète et qui ne se doutent nullement de l'absence de sperme pendant le coït — aspermatisme — ou du manque de spermatozoïdes dans le liquide éjaculé — azoospermie. »

Dans un ménage sans enfants, le mari est bien plus souvent coupable de la stérilité que la femme.

C'est le motif pour lequel je vous engage, lorsqu'une femme vient se plaindre de ne pas avoir d'enfants, d'examiner le mari tout d'abord.

Si l'on avait l'habitude de faire cet examen, on éviterait à bon nombre de femmes de passer de médecin à médecin, d'être curetées, dilatées, amputées, etc. Le simple interrogatoire du mari ou l'examen de ses testicules montrerait souvent qu'il est atteint d'aspermatisme ou que les nodosités de l'épididymite chronique créent vraisemblablement une azoospermie ».

Ces observations sont parfaitement justes et s'appliquent aussi bien aux Françaises qu'aux Allemandes, qui sont fréquemment victimes de cette accusation de stérilité que, par une aberration singulière, on ne cherche presque jamais à faire porter sur le mari.

M. Friedlaender termine ce chapitre par une remarque qui montre que, si les médications sont à peu près semblables dans les deux pays, les railleries qui sont presque fatalement appelées sur ce sujet scabreux ont aussi beaucoup d'analogie.

« L'examen du sperme, ajoute-t-il permet de donner la mesure de sa puissance fécondante ; toutefois, devant vos malades, vous ne devez jamais émettre les conclusions de vos recherches. L'effet produit à l'annonce d'une stérilité absolue est vraiment désastreux. Je me rappelle le cas d'un jeune officier nouvellement marié, qui parut tout simplement anéanti en apprenant cette nouvelle.... L'homme, à partir de ce moment, se trouve dans une situation pénible ; il semble qu'il soit amoindri à ses propres yeux et vis-à-vis des siens ; à chaque occasion, sa femme lui reproche son impuissance ; et que lui réserve sa belle-mère !

Tout cela mérite d'appeler l'attention des gynécologues ; mais nous considérons comme paradoxales les assertions du chirurgien allemand. Il y a un moyen de s'assurer de la stérilité de l'homme, c'est l'examen du sperme. Chez la femme, au contraire, l'appareil génital, beaucoup plus complexe, ne permet que très rarement d'arriver à un diagnostic précis.

Le sexe à volonté. — Le congrès zoologique international qui s'est tenu à Berlin, a entendu la lecture d'une étude du professeur Schenk, de Vienne, sur la possibilité de la détermination des sexes. On se rappelle que le professeur Schenk soutient que l'on peut exercer une influence sur le sexe d'un enfant avant la naissance au moyen de la nourriture qu'on donne à la mère.

Le professeur a cité une série d'observations et d'expériences qui paraîtraient prêter à sa théorie une certaine vraisemblance. En terminant, il a déclaré que ses recherches avaient eu pour seul mobile le désir de découvrir la vérité, et il a démenti de la façon la plus catégorique le bruit d'après lequel il aurait été appelé à une cour européenne où tous les enfants avaient été jusqu'ici des filles.

Tuberculose Postale. — La tuberculose tue par an 150.000 habitants en France !.. Tel est le cri d'effroi qui se trouve maintenant dans toutes les bouches.

Le sous-secrétaire des postes et télégraphes a fait chorus et on peut voir affichée dans les bureaux des postes la stupéfiante proclamation suivante que nous signalons après *le Lyon médical*.

« Avis concernant la propagation
« de la tuberculose. La tubercu-
« lose tue à Paris seulement plus de
« 13.000 personnes chaque année.
« Dans les villes de province et dans

« les campagnes elle est « *loin d'être* « *rare*. »

Ce « *loin d'être rare* » n'est-il pas merveilleux !

Médicaments nouveaux. — Les manufactures allemandes ne cessent de lancer dans la circulation de nouvelles drogues que la chimie synthétique ne se lasse pas de combiner, toutes munies des certificats les plus flatteurs, des expériences les plus probantes et guérissant les maladies les plus variées.

Les Allemands eux-mêmes ont fini par s'émouvoir de cette extraordinaire et exubérante production pharmaceutique et au dernier Congrès des médecins et savants allemands, tenu à Aix-la-Chapelle, le professeur His, de Leipzig, a signalé les inconvénients des attestations médicales fournies à chaque fabricant de drogue nouvelle.

Le *Deutsche médicinische Wochenschrift* demande à son tour l'organisation d'une commission centrale chargée d'expérimenter les produits nouveaux, commission qui serait en rapport avec le Comité impérial d'hygiène.

D'après notre confrère, dans les seules années 1899-1900, il n'y a pas eu moins de 126 nouveaux médicaments lancés dans la circulation.

Un contrôle officiel modérerait peut-être cette ardeur créatrice des chimistes en matière thérapeutique.

Plantes toxiques. — *Le laurier-rose* « (Nerium oleander) », magnifique arbuste d'ornement, possède des propriétés toxiques qui viennent d'être étudiées à nouveau depuis quelque temps, et qu'il est bon de faire connaître.

La saveur amère de toutes ses parties est due à un suc vénéneux qui s'écoule, lorsqu'on coupe un jeune rameau, sous la forme d'un liquide trouble.

On s'est sûrement beaucoup exagéré la toxicité du laurier-rose. N'a-t-on pas été jusqu'à prétendre qu'un court séjour à l'ombre de cet arbuste produirait de violents vertiges ? Ce qui est un fait certain, c'est que toutes les parties de la plante, sans exception, sont vénéneuses, et que l'usage d'une eau non courante, dans laquelle se baignent des racines de laurier-rose, amène une intoxication plus ou moins complète. Ces propriétés toxiques sont d'autant plus manifestes que la plante vient d'une contrée plus chaude, et le docteur Planchon nous fait remarquer qu'elles se conservent pendant de longues années, et que ni la dessication ni l'ébullition ne sauraient les atténuer. L'action de ce poison s'exerce sur le cœur qu'il paralyse à la façon du muguet de mai ou de la digitale.

Petites Anecdotes

Une nouvelle dichotomie. — (Extrait du *Lyon médical*). — Le médecin à son client : « Je remarque que ma domestique vous favorise ; elle vous fait attendre dans le salon, vous fait entrer dans mon cabinet avant votre tour. Combien lui donnez-vous pour cela ? »

Le client : « Mais comme à vous, docteur, cent sous. » (*Authentique*.)

Friture et bronchite. — Entre employés du téléphone :

— Commment va la bronchite de Caroline ?

— Mieux... Le médecin l'a auscultée ce matin...

— Et qu'est-ce qu'il dit ?

— Il dit qu'elle a encore un peu de friture dans le téléphone !...

Les seins. — Le Dr Bourru s'apprête à ausculter une dame déjà... d'un certain âge, de cet âge où, selon l'expression classique de Voltaire « les petits coquins deviennnent de grands pendards. »

Le médecin. — Pourquoi levez-vous les bras.

La Dame. — Docteur, pour que mes seins ne tombent pas...

— Eh ! Madame, soyez sans crainte !... On a balayé ce matin...

La capacité pour l'absinthe. — Nous extrayons de *la Gazette des tribunaux* l'entrefilet suivant qui est intéressant à plus d'un titre.

La femme Flombard a dépassé la cinquantaine. Sa face ravagée est couverte de taches rougeâtres ; vê-

tue de loques sordides, elle déclare, non sans une certaine affection, exercer la profession de fille publique.

Son « ami », un nommé Mention, comparaît en même temps qu'elle devant le tribunal correctionnel (9e chambre, présidée par M. Ducasse). Tous deux sont prévenus d'outrages aux agents.

Mention, bien que jeune encore, est complètement chauve ; il a le teint blême et le regard vague. Pour tout vêtement, il porte une chemise de couleur plus qu'indécise et un pantalon trop large qui, mal fixé sur ses hanches, menace à chaque instant de quitter son propriétaire.

M. le président. — La femme Flombard faisait du scandale sur la voie publique ; elle était en état d'ivresse et elle a insulté les agents qui cherchaient à la faire taire. A ce moment vous êtes intervenu, vous avez frappé violemment un des agents en l'injuriant grossièrement. Du reste, vous avez déjà été condamné pour vagabondage spécial. Vous êtes le souteneur de la femme Flombard.

Le prévenu proteste tandis qu'un murmure d'étonnement narquois parcourt l'auditoire.

M. le président. — Quelle profession exercez-vous ?

Le prévenu (d'une voix pâteuse). — Je vas vous dire mon président, je bois de l'absinthe...

M. le président. — Je m'en doute, mais ce n'est pas ce que je vous demande.

Le prévenu. — Faites excuse, mon président, je ne suis pas un buveur ordinaire. Je suis le plus fort buveur connu. Je prends trente absinthes par jour sans que ça paraisse.

M. le président. — Vous feriez mieux de n'en boire qu'une et de ne pas injurier ni frapper les agents.

Le prévenu. — Bien sûr que ce n'est pas la faute à l'absinthe. J'en avais encore pris qu'une quinzaine ce jour-là.

M. le président. — C'est tout ce que vous avez à dire pour votre défense ?

Le prévenu. — Bien sûr ; mais moi, tel que je vous parle, j'ai été examiné par les médecins les plus célèbres. Je suis un phénomène d'absinthe.

Le tribunal, sans écouter davantage ces explications, condamne la femme Flombard et Mention, la première à quinze jours de prison, et le second à un mois de la même peine.

« Un mois sans verte, murmure celui-ci en se retirant, eh bien ! et ma réputation ?... »

L'Apothéose du lavement. — Voici comment le docteur Lasègue réhabilite le Lavement :

« Parmi les médications topiques de l'intestin, il en est une que je tiens à réhabiliter et dont tout le malheur provient de ce qu'elle s'administre par une porte bâtarde, par un endroit généralement mal fréquenté, ceci soit dit sans aucune allusion à des faits hors nature ;.. un remède aux allures militaires par l'instrument qui sert à l'administrer. »

Plus loin :

« Quelques-uns ont imaginé de modifier la posture du personnage passif, du patient, en regard de l'instrument actif, avant de pénétrer plus loin.

« Prendre un lavement debout est par trop seigneurial : trop de dignité nuirait à une pénétration profonde.

« L'administrer au lit, sur le dos, cela ne dit pas grand'chose.

« Mais la véritable posture est celle qui permet la déclivité plus grande, c'est-à-dire celle de l'homme voulant marcher à quatre pattes, la tête touchant presque le sol, de telle sorte que l'orifice anal soit à un niveau supérieur à l'ampoule du rectum. »

Et pour finir : « L'extrémité inférieure de l'intestin semble jouer le rôle de concierge de l'immeuble, chargé de veiller à la garde du bâtiment. » (*Echo méd. du Nord.*)

La remplaçante de Maupassant. Des journaux ont annoncé dernièrement qu'un nouveau gardien du square Solférino, à Rouen, avait été frère de lait de Guy de Maupassant. La nouvelle a fait son tour de presse, et c'est ainsi qu'elle est venue sous les yeux de la mère du célèbre écrivain, qui en a été toute surprise. Nous le voyons, dit le *Journal de Rouen*, par une lettre que Mme Laure de Maupassant a écrite à M. Robert Pinchon qui fut l'ami de son fils et qui a été secrétaire du comité du monument de Maupassant.

Voici cette lettre :

Je suis bien vieille et bien malade. J'y vois à peine et je veux cependant vous écrire moi-même pour vous demander un service. Vous me viendrez volontiers en aide, j'en suis certaine, et, d'ailleurs, il s'agit de votre ami et camarade, le cher écrivain disparu.

J'ai lu avec stupéfaction, dans certains journaux de Paris, que Guy de Maupassant possédait un frère de

lait, lequel était à l'heure présente, gardien du square Solférino.

Or, j'ai été la nourrice de mon fils Guy et je ne permettrai à personne d'usurper ce titre. Je ne suppose pas, en effet, qu'une femme étrangère puisse s'arroger un pareil droit, pour avoir pendant quatre ou cinq jours à peine, allaité mon enfant. Je me trouvais à Fécamp, chez ma mère, lorsque je fus atteinte d'une indisposition assez légère. C'est alors qu'une femme Cavelier, fille d'un fermier voisin, fut appelée pour me venir en aide ; c'est là tout, et la semaine n'était point écoulée que je reprenais possession entière de mon cher nourrisson, qui ne fut sevré qu'à l'âge de vingt mois.

Et voilà Guy de Maupassant affublé d'une nourrice et d'un frère de lait dont la prétention grotesque ne peut être considérée sans rire.

Cette sotte erreur ne doit pas se perpétuer et être accueillie dans les biographies futures qui s'occuperont de Guy de Maupassant. Je ne doute pas de votre opinion à cet égard.

Recevez, cher monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments et croyez que vous occupez une bonne place dans mes chers souvenirs du passé.

Les précurseurs du général André. Interdiction de l'alcool au XVIIe siècle. — On sait que le ministre vient de supprimer l'allocation d'eau-de-vie. Il avait été devancé dans cette voie *L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux* reproduit une plaquette imprimée, portant en tête l'écu de France et terminée par une signature autographe datée de Strasbourg, 3 février 1683, où il est dit : Nous défendons très expressément à toutes sortes de personnes, de telles qualités et conditions qu'elles soient, et aux magistrats des villes où il y a garnison, d'établir aucune cantine d'eaue (*sic*) de vie, et d'en vendre aux cavaliers, dragons et soldats, à tel prix et sous quelque prétexte que ce puisse être à peine de cent cinquante livres d'amande (*sic*) ; et de tous dépens, dommage et intérêts la moitié applicable aux dénonciateurs, et l'autre aux couvents des capucins les plus proches de chacune ville citadelles et châteaux où il aura été contrevenu à la présente ordonnance ; laquelle sera leue, publiée, et affichée partout où besoin sera, afin que personne n'en prétende cause d'ignorance.

Machine à mordre. — En 1898 et 1899 une bande d'individus avait organisé un système d'escroquerie à la morsure de cheval. Munis d'une pince imitant la mâchoire d'un cheval ils imprimaient sur leurs bras la trace d'une morsure. Ils allaient le soir près d'un attelage momentanément abandonné par son propriétaire. Les deux complices passaient près du cheval et l'un d'eux se mettait à pousser des cris aigus pendant que l'autre excitait le cheval et le faisait ruer.

On accourait, la foule s'attroupait, un procès-verbal était rédigé, et quelque temps après le propriétaire du cheval, cité en justice, ou à défaut du propriétaire la Compagnie à laquelle il était assuré, était condamnée à payer 200, 300 et 500 fr. d'indemnité.

La série d'accidents analogues mit en éveil la compagnie *La Préservatrice*, qui fit une enquête, découvrit la machine à mordre et la bande d'escrocs. Poursuivis au nombre de huit ils ont été condamnés à des peines variant de 6 à 9 mois de prison.

Il y avait eu en Amérique des dévisseurs de portières de wagon à qui la poignée restait à la main et qui actionnaient la Compagnie. La fréquence de ces demandes en indemnité fit aussi découvrir la fraude. Ces faits doivent être connus des médecins légistes. (*Annales d'hygiène publique*, juin 1901).

Dans les asiles. — Un visiteur — qui n'est pas journaliste — est admis à visiter le pavillon des fous furieux.

Le visiteur. — Quelle est la raison pour laquelle le numéro 8 est devenu fou ?

Le Dr Cascaret. — Parce qu'une femme, qu'il voulait épouser, lui a refusé sa main.

Le visiteur. — Et le numéro 9 ?

Le Dr Cascaret. — Le numéro 9 ? Parce qu'il a épousé la femme qui a refusé le numéro 8.

La Médecine littéraire

DECLARATION
DES ABVZ ET TROMPE-
RIES QVE FONT LES APO-
ticaires, fort vtile & necessaire à
vng chacun studieux & cu-
rieux de sa santé, Cōposée
par Maistre Lisset
Benancio.

*Imprimé à Tours par Mathieu Chercelé. Pour
Guillaume Bourges, Libraire demourant au-
dict lieu.*

1553.

FAC-SIMILÉ DU TITRE DE L'ÉDITION PRINCEPS.

(L'encadrement en indique la hauteur et la largeur.)

EPISTRE AU LECTEUR



u n'ignores (1) point, amy Lecteur, a correction et exhortation laquelle nous debvons faire envers nostre frère Chrestien, estre de Dieu, moyennant que ce qui nous est commandé y soit observé : qui est de secretement et entre nous admonester et reprehendre ceulx lesquelz versent si mal en leur vacation, qu'ilz pensent le meilleur qu'ilz sçauroient faire en ce monde estre d'acquerir grandes richesses, pour lesquelles ilz oublient toutes choses justes et convenables à leur estat. Or, voyant que pour leur vacation justement et selon Dieu exercer, ilz (2) ne pourroient estre conduitz aux amples possessions et honneurs, incitez et poulsez de l'esprit de Sathan lequel ne demande que la perdition de l'homme intérieur, ilz ont inventé (3) avecque luy mille fraudes et execrables impostures, par le moyen desquelles petit est le nombre de ceulx qui justement demourent en leur vacation.

Combien que je suis adverty (4) de la plus grande partie des abuz et tromperies qui sont commises aux autres estatz, toutesfoys en ceste déclaration j'ay délibéré de faire seullement mention des énormes abuz et horribles larcins que font ordinairement les apoticaires en leur art et estat : ce que je ne deliberay (5) faire si je les eusse veuz dociles et corrigibles. Mais parce que orgueil conjoinct avecque ignorance est ung

(1) Ed. 1, *ignore.*
(2) *Ilz* manque dans la 1re édition.
(3) Ed. 1, *inventez.*
(4) Ed. 2, *Et combien que je soye adverty.*
(5) Ed. 2, *deliberoye.*

mal difficile à effacer, ilz se sont de plus en plus addonnez (1) à inventer sophisteries et adultérations (2) en la confection et préparation des médecines. Puis donc qu'ilz n'ont delaissé (3) de mal vaquer en la vacation à laquelle Dieu les avoit appellez, après que nous les avons admonnestez fraternellement, et doulcement faictz admonnester par noz amys, tu ne trouverras estrange, Lecteur benevole, si quelquesfoys nous outrepassons les bornes de doulce exhortation ; car tout ainsi qu'une lepre ou ulcere cachoete (4), c'est à dire malin, ne peult estre corrigé et guery par doulx et amyables remèdes, ainsi il n'est possible que le mal qui si profondément (5) et en tant de divers lieux a espandu ses racines, puisse facilement estre extirpé.

Où y a il ville, ou village, qui ne soit pleine (6) d'apoticaires et barbiers faisant les médecins, lesquelz, par leurs effrontées promesses, deçoyvent les pauvres malades et se font riches d'une science, ou art, en laquelle ilz n'ont jamais pensé (7) ? Car, en promettant santé, laquelle est à preferer à toutes richesses, ilz extorquent (8) et pillent ce qu'ilz veulent (9), tellement que la medecine des anciens et doctes personnages est aujourd'huy renversée et desguisée de sa première forme par ces imposteurs et trompeurs apoticaires, lesquelz, ainsi faisantz, anéantissent, ou pour le moins prennent peine d'aneantir et supprimer les dons et graces que Dieu faict tousjours à ses (10) créatures détenues en langueur et infirmité corporelle, pour lesquelles il a créé plantes, racines, fleurs, semences, pierreries et certains animaulx, lesquelles choses, quand elles sont administrées par l'homme sçavant en méde-

---

(1) Ed. 1, *ordonnez*. Dans *L'ordre et regime qu'on doit garder et tenir en la cure des Fievres*, par Sébastien Colin, on lit (p. 263) : « car telles personnes, comme n'estants participants des choses celestes, entierement sont *addonnées* aus terrestres ».

(2) Ed. 1, *aduterations*.

(3) Ed. 2, *cessé*.

(4) Ed 1, *cachoërie*. *Cachoete*, cacoëthe, du grec κακοήθης, malin. « Tout sommeil finissant en sursault, dit Rabelais (Livre III, chap. XIV), mal signifie, c'est à dire maladie *cacoethe*, maligne, pestilente... »

(5) Ed. 1, *fondement*.

(6) Ed. 2, *plein*.

(7) Ed. 2, *estudié*.

(8) Ed. 2, *attirent*.

(9) Ed. 1, *voulent*.

(10) Ed. 1, *ces*.

cine et non point par les idiotz, monstrent (1) de si grands effectz que incontinant, avecques grande reverence et admiration, nous louons et magnifions le nom de Dieu en ses créatures.

N'est ce pas contemner et velipender (2) le nom de Dieu et ses (3) graces d'abuser de ses (4) dons? Ceux n'abusent ilz pas de ses (5) dons, lesquelz sans science et cognoissance les administrent, desquelz nous n'en voyons sortir aucuns effectz, d'autant qu'ilz sont administrez sans propos, en desguisant et sophistiquant les médicamentz telz que nature les a produict (6) pour l'usage de l'homme estant en infirmité ?

N'estimeroys tu pas le Prince et Seigneur d'une terre plus tyran que Phalaris s'il exigeoit argent de son peuple parce qu'il marche sur sa terre, ou qu'il use de l'air, du feu et de l'eau ? Combien verras tu de choses naiscentes (7) sur la terre par la volunté de Dieu et vertu de ces quatre elementz, lesquelles les apoticaires vendent plus cheres que l'or et argent!

Je ne veulx pas nier que le plus souvent se trouve des herbes de si grande efficace qu'elles sont à preferer à l'or. Mais je trouve estre contre (8) Dieu et raison de vendre si grand pris ce que (9) Dieu nous baille libérallement ; car de vendre la vertu et efficace des herbes est execrable et damnable, veu que ce n'est pas toy qui leur bailles la vertu, mais ung seul Dieu lequel non seullement a heu pitié des ames pour lesquelles houster (10) de langueur perpétuelle il a volu son filz endurer mort, mais aussi a heu compassion des pauvres corps pour lesquelz il a baillé mille propriétez aux plantes.

Veu que la plus grande partie des simples medecines naiscent sans nostre labeur et comme par la vergette (11) divine, voire que celles qui sont agrestes et non cultivées sont les meilleures, n'est ce pas une vraye tyramnie d'ainsi vendre ce qui n'est pas de nous, mais de l'infinie bonté et libéralité de

(1) Ed. 1, *monstrans.*
(2) Ed. 2, *vilipender.*
(3) (4) et (5) Ed. 1, *ces.*
(6) Ed. 2, *produitz.*
(7) Ed. 2, *naissantes.*
(8) Ed. 1, *Mais je trouve tort que.*
(9) Ed. 1, *ce contre.*
(10) Ed. 2, *oster.*
(11) Ed. 1, *vegette* ; éd. 2, *vegetté.* La correction *vergette* m'a été indiquée par M. Lorédan Larchey.

Dieu ? Il vaudroit mieulx, pour le salut de telz marchantz, jamais ne se mesler de l'estat d'apoticaire. Que leur profitera d'amasser des biens et en recompanse perdre leur ame ?

Je ne veulx pas inferer qu'ilz ne doibvent estre salairiez de la peine qu'ilz prennent à chercher les herbes et à arracher les racines, aussi à les preparer et decuire (1), mais non point de la vertu d'icelles, laquelle naist avecques icelles herbes (2).

N'est-ce pas une cruelle briganderie et inhumaine volerie d'extorquer et prandre quinze ou vingt solz pour une recepte que aura ordonné le médecin, dedans laquelle n'y aura que deux ou troys racines, comme d'ache, fenoil et cichorée ?

Tu doibtz aussi entendre que les apoticaires de maintenant se (3) meslent de vendre marchandise latine (4), comme : succre, espiceries, huille, résine, geme (5), cire, suif, chandelle, safran, savon, fer, acier (6), plomb, estain, poudre à canon, salpestre (7), soulphre, lesquelles dictes choses ilz achaptent

---

(1) Le verbe *decuire* se retrouve dans les autres ouvrages de Sébastien Colin : dans *L'onziesme livre d'Alexandre Trallian*, p. 183 ; dans *L'ordre et regime qu'on doit garder et tenir en la cure des Fièvres*, p. 77 ; etc. Il a le sens du latin *decoquere*, d'où sont dérivés *décocté* et *décoction*.

(2) Ed. 1, *icelle herbe*.

(3) Ed. 1, *ce*.

(4) Cette expression, relevée par La Curne de Sainte-Palaye dans Cotgrave, se trouve dans le *Dictionnaire* de Furetière (La Haye et Rotterdam, 1690, t. II, art. Latin) avec l'explication suivante : « On dit aussi en proverbe sur la mer, une *marchandise latine*, c'est-à-dire, aussi-tost venduë qu'apprestée, ou de bon débit, telle qu'est l'huile de baleine. » Pour Cotgrave, c'est une « expression des marchands pour dire la meilleure marchandise, la meilleure étoffe ». Noël du Fail l'a introduite, en 1585, dans ses *Contes et discours d'Eutrapel* (chapitre XXIV : D'un Apothicaire d'Angers) : on y voit des laquais « aller quérir figues, raisins, et autre *marchandise latine* ». Pour C. Hippeau, *latine* signifie *italienne*, et pour J. Assézat (*Œuvres facétieuses* de Noël du Fail, t. II, p. 181), cette expression servait à désigner les « fruits secs. C'était l'Italie, ajoute-t-il, qui était alors l'entrepôt des marchandises tirées de l'Asie mineure, comme les figues, et de la Grèce, comme les raisins secs. »

La nomenclature de Lisset Benancio nous apprend ce qu'au XVIe siècle on entendait par *marchandise latine*.

(5) Ed. 2, *gomme*. *Geme* (du bas-latin *gema*) signifie *poix*. Dans *L'onziesme livre d'Alexandre Trallian* (p. 84), Sébastien Colin distingue la colophane de la « poix ou *geme* liquide qui est nommée navale », c'est-à-dire du goudron. D'après Godefroy (*Dictionnaire de l'ancienne langue française*, t. IV, p. 254, art. Geme), dans le Poitou, on appelle *geme* « la poix dont se servent les cordonniers ».

(6) Ed. 1, *acié*.

(7) Ed. 1, *salepestre*.

au poids marchant et les revendent au poids de la médecine, duquel il s'en fault quatre unces pour livre qu'il ne revienne au poids marchant (1). Regarde (2) combien ilz desrobent à revendre à leur poids ! Les gens du Roy debvroient avoir esgard à tel larrecin.

Parquoy ce qui m'a esmeu de descripre une partie des abuz qui se font en l'apoticairie, n'a esté aucunement envie, mais plus tost fraternelle amytié, suyvant la doctrine de sainct Paul lequel nous commande hayr tous vices et de n'estimer les vicieux comme noz ennemys, mais de les corriger comme noz frères. L'esprit de Dieu les vueille (3) si bien inspirer, et nous tous ensemblement que pensions ung chacun en sa vacation faire chose qui soit agréable à Dieu, lequel je prie d'ardente affection qu'il nous donne la grace de nous si bien porter chacun en son endroict, qu'il n'ait occasion de nous faire sentir sa grande rigueur et de n'entrer en jugement avecque son pauvre serviteur.

---

(1) *Au poids marchant*, la livre était de 16 onces ; *au poids de la médecine*, elle était de 12 onces. Dans le cours de son libelle (page 49), Lisset Benancio revient sur cette question et reproche aux apothicaires *de desrober quatre onces pour livre.*

Les médecins et les apothicaires, gens de tradition, avaient conservé, avec les formules des anciens, l'usage de leurs poids. Aussi la livre *au poids de la médecine* fut, jusqu'au XIXe siècle, celle des Romains, pesant 12 onces, alors que la livre *au poids marchant* était de 16 onces. Cette distinction est nettement établie dans les *Ordonnances des Roys de France*, notamment dans celles de 1312, 1321 et 1557, dans les statuts de la corporation des apothicaires de Paris et dans tous les traités de pharmacie publiés jusqu'à 1840 (le système métrique est devenu d'un usage régulier en France depuis la loi du 4 juillet 1837). L'une y est appelée « livre soutive » (subtile, légère), « poids medicinal », « livre de médecine », etc. ; l'autre, « livre grosse », « gros poids », « livre de Paris », etc. (V. sur « les poids et mesures des apothicaires » la thèse du Dr Le Maguet : *Le Monde médical parisien sous le Grand Roi*, p. 361. Paris, 1899.)

Michel Dusseau (*Enchirid ou Manipul des miropoles*, Lyon, Jan de Tournes, 1561, p. 116) a répondu à cette accusation de « desrober quatre onces pour livre », en traitant Lisset Benancio de « maistre Jobet ou Jehan Veau », de « Lechecul », et de « Lisset issu et engendré d'une lisse ».

M. Edmond Leclair (*Histoire de la pharmacie à Lille*, p. 55, Lille, 1900) a raconté le différent des apothicaires de Lille avec « Messieurs du Magistrat de la ville » au sujet de leurs poids dont la livre « ne contenoit que 12 onces » et l'once n'était « semblable à aucun autre poid dans l'Europe ».

(2) Ed. 1, *Regardé.*

(3) Ed. 1, *l'esprit de Dieu vueille.*

DECLARATION

DES

ABUZ ET TROMPERIES

QUE FONT LES APOTICAIRES[1]



elon Hyppocrates et Galien, en nous sont engendrées les maladies par deux causes principalles, sçavoir est: quand les quatre humeurs superabundent en se alterant d'une alteration contraire à nostre nature, ou quand la juste proportion des quatre qualitez elementaires en nous deffault (2). Pour ceste cause medecine est deffinie collution ou evacuation des choses contraires et superflues, et apposition des choses qui sont selon nature et utiles à icelle ; tellement que pour bien guerir les maladies lesquelles surviennent au corps humain, il est fort requis que celluy qui faict profession de medecine soit docte de felicité de la cognoissance des choses naturelles, affin de avoir bonne cognoissance des maladies, laquelle tousjours doibt precedder tous remedes, et de n'abuser comme font aujourd'huy les apoticaires et barbiers en la cure des maladies qui adviennent en la gorge et aux parties prochaines de l'ysophage (3), autrement dit *gula*.

J'ay bien volu commancer par ceste partie, d'autant que par icelle le nourrissement est distribué à tout le corps, et

(1) Ce « titre de départ » manque dans l'édition princeps.
(2) Ed. I, *deffaillent*.
(3) Œsophage.

ainsi que l'erreur qui est commis en la cure des maladies advenantes en ces parties est dangereuse comme nous declairerons icy après, noz apoticaires et barbiers ne sachantz aucunement discerner des accidentz qui adviennent en ces parties, lesquels, sans rien excepter, ilz appellent squinancie (1) affin de faire paour aux patientz pour mieulx tirer de leur argent, car ce mot *synanche* (2), dict des latins *angina*, est fort espouventable, car il sonne autant que suffocation.

Pour ceste cause, les apoticaires, ensemble les barbiers ne diront jamais que c'est une descente d'humeurs sur le *gargareon* (3) ou columelle (4) qui cause une inflammation en ces parties, ou que c'est la columelle relaxée, ou que ce (5) sont tumeurs de glandules qui sont des deux costez de la langue, que les latins appellent *tonsilles* (6), et les grecz *antiades* (7), et les barbares *amydalles*, et, s'il est possible, jamais le médecin n'est appellé, car il feroit la cure de telle maladie trop facile, de sorte qu'il ne faudroit point tant de diversions, ventouses, unctions, épithemes, embrocations, emplastres, cataplasmes, mais suffiroit seullement au medecin docte de faire user au malade d'une collution ou gargarisme composé de simples ad ce convenables, de laquelle se trouverroit fort bien et gueriroit le malade ; mais ces mauldítz antropophages, c'est à dire mangeurs d'hommes, n'auroient pas leurs parties (8) et papiers si amples et bien intentez.

Pour ceste cause, ilz baillent entendre aux patientz que ce (9) sont grands fraiz que d'avoir le medecin, ce qui est le contraire,

(1) Esquinancie. Ce mot a été remplacé dans le langage vulgaire par son synonyme, *angine*, qui, également, fait peur aux patients et à leur entourage.

(2) Ed. 2, *squinanche*. *Synanche* doit être écrit *cynanche*, qui est le mot grec κυνάγχη.

(3) *Gargareon* est le nom grec (γαργαρεών) de la luette.

(4) *Columelle* (du latin *columella*, petite colonne), luette.

(5) Ed. 1, *se*.

(6) *Tonsillæ*, amygdales.

(7) Ed. 1 et 2, *antides*. Ἀντιάδες, amygdales.

(8) *Parties*. « On nomme ainsi, dit Savary des Bruslons (*Dictionnaire universel de commerce*, t. II, col. 987, Paris, 1723), dans le commerce tant en gros qu'en détail aussi bien que parmi les artisans et ouvriers, les mémoires des fournitures de marchandises ou d'ouvrages qu'on a faits pour quelqu'un. » Le même auteur dit que l'on appelle *parties d'apotiquaire* « les parties des marchands et ouvriers qui estiment leurs marchandises ou leurs ouvrages et qui en demandent le payement beaucoup au-delà de leur juste valeur. »

(9) Ed. 1, *se*.

car ce qu'ilz baillent aux malades sans aucun propos revient à plus grands fraiz que ne feroit pas la visite (1) du medecin, sans compter le dangier de mort dedans lequel les apoticaires mettent le malade, luy faisant user de medecines à leur fantasie sans le conseil d'aucun medecin.

Qui est celluy de ces reverendz canonistes (je dis canonistes (2) parce qu'à grande peine se sçavent ilz ayder de leur canon à clysteres), qui observe l'ordre que veult (3) Galien estre observée en la cure des inflammations de la gorge et prochaines parties, duquel ordre je feroys mention voluntiers, mais ce seroit extravaguer (4), veu que je n'ay point proposé de traicter de l'art curatoire, mais bien de declairer les grandz abuz et sophisteries que font les apoticaires et barbiers en ceste partie de medecine tant necessaire ?

Ces beaux espiciers, soit au commancement, soit à la vigueur, estat ou declination (5), ilz n'useront jamais que de miel rousat avecques quelques eaux puantes et recoulées, et de cela vous en feront ung beau item (6) en leurs parties, et ne feront point de conscience de vendre ung tel gargarisme dix solz et quinze solz qui ne vault pas deux solz, et auroys meilleur marché de parler au medecin lequel t'enseigneroit la maniere de faire le gargarisme.

Je ne veulx point blasmer les eaux distillées, moyennant qu'elles soient distillées à la maniere que nous dirons ; mais fault blasmer les leurs infectes, lesquelles ilz gardent tant qu'elles deviennent en une telle putrefaction et mauvaise qualité qu'elles rompent les vaisseaux (7) où elles sont gardées. Considerez icy qu'elles peuvent faire au corps humain quand elles sont beues, comme au jourd'huy font les apoticaires,

---

(1) Ed. 1, *le visité*.

(2) Lisset Benancio fait ici un jeu de mots : non-seulement les apothicaires maniaient le « canon à clystères », mais encore ils avaient comme livre de chevet les *Canones* de Mésué : d'où le nom de *canonistes*. Ce manuel est mentionné page 34.

(3) Ed. 1, *veulx*.

(4) Ed. 1, *extravagué*.

(5) Sous-entendu, *de la maladie*. Dans *L'onziesme livre d'Alexandre Trallian* (p. 157), Sébastien Colin dit que « le vomissement est loué au commancement, estat, vigueur et declination de la maladie ».

(6) *Item*. Dans les *parties* des apothicaires, chaque article commençait par le mot *item*. Lisset Benaucio en donne un exemple, page 38 : « *Item* pour ung electuaire faict de pierres précieuses ».

(7) Ed. 1, *vaiseaux*.

lesquelz, quand les medecins ordonnent ung preparatif de bonnes herbes, semences et racines, ilz baillent de ces eaux corrumpues et infectes, lesquelles ilz dulcorent (1) avecque quelque grosse cassonnade, et vendent cela si cher aux pauvres malades tellement qu'ilz n'y veullent plus retourner pour le pris.

Je vis advenir l'an passé une grande fortune à une damoyselle, laquelle, pour avoir usé du conseil de l'apoticaire, mourut. Or je fus (2) appellé lors qu'elle estoit preste de mourir suffoquée. Je ne m'enquis aucunement du faict de la maladie, voyant que la pauvre femme estoit en extremité, mais je volu trouver moyen de sçavoir la faulce cure de laquelle avoient usé (3) les apoticaires. De fortune je trouvai (4) une fiolle sur un buffet, dedans laquelle y avoit un gargarisme composé de choses tant acres et pungentes (5), tellement que, par le moyen du gargarisme, s'estoit faite (6) grande attraction d'humeurs sur l'endroict de l'artère trachée (7), dont s'en estoit ensuyvie ladicte suffocation.

Voyez le dangier en lequel on se met de soy fier à telz abuseurs, lesquelz, ayantz paour de ne gangner assez, trouvent moyen de rejecter les medecins consummez en l'art de medecine, lequel vice regne fort aux villes de Poyctou, car là vous verriez les apoticaires et barbiers contrefaisant les medecins.

D'avantage il y heut ung gentil homme lequel avoit une grande inflammation aux muscles de la gorge, tellement qu'il n'avoit repos ne jour ne nuict. Ung apoticaire fut appellé. Voyant que le patient ne repousoit point, il commence à luy appliquer des frontaulx (8) faictz avecques choses froides pour luy induire le dormir (9), et luy bailloit à boire des breuvages

---

(1) Quelques pages plus loin (p. 21), on lit : *ilz doulcorent.* Dans *L'onziesme livre d'Alexandre Trallian* (p. 151), Sébastien Colin dit : « et en ferés un julleb *dulcoré* avec bon succre ». *Dulcorer* (du bas-latin *dulcorare*) est devenu *édulcorer.*

(2) Ed. 1, *fu.*

(3) Ed. 1, *usez.*

(4) Ed. 1, *trouvé.*

(5) Piquantes.

(6) Ed. 1, *c'estoit.*

(7) La trachée-artère.

(8) « Les fomentations destinées à être appliquées sur le front prennent le nom de *frontaux* », dit *l'Officine* de Dorvault (14e édition, Paris, 1898, p. 500), qui donne, à la page suivante, la formule d'un « frontal hypnotique ».

(9) Sébastien Colin donne la recette d'un *frontal somnifère*, à la page 188 de son traité de *L'ordre et régime qu'on doit garder et tenir en la cure des Fièvres.*

fort froitz (1), ainsi qu'il avoit veu ordonner aux medecins, et ne discernoit point ledict apoticaire si le malade avoit mesmes accidentz, car en tel cas plusieurs malades se mettent en grand dangier, se voulantz ayder des receptes desquelles ilz ont usé en autres maladies qui n'ont rien commun avecques celles qui leurs peuvent advenir, car les maladies varient selon les humeurs, la mutation des complexions, de l'air, région, et forme de vivre (2); voyre encores que les maladies soient semblables et de mesme nom, toutesfois parce qu'elles ont causes diverses, elles ont besoing de divers remedes, non pas de ceulx qu'on a acoustumé de user.

Pour retour du gentil homme (3) duquel avons parlé, il luy survint ung sommeil si profond par les dormitoires que luy avoit baillé l'apoticaire que depuis il ne s'est (4) pas esveillé, et croy qu'il dort (5) encores. Le (6) gentil homme pansoit avoir meilleur d'avoir l'apoticaire sans le medecin. Il ne se fault esmerveiller si cela luy advint (7), car le dormir en toutes inflammations interieures, et principallement en celles de ces parties, est fort suspect et dangereux, car au dernier le sang se retire plus interieurement, pour ceste cause augmente la deffluxion aux lieux malades.

Nos oïnopoles (8) et myropoles (9), c'est à dire taverniers (10)

---

(1) Ed. 1, *froit* ; éd. 2, *frois*.

(2) *Forme de vivre*, traduction de δίαιτα, a pour synonymes *diète*, *régime* et *hygiène*. Sébastien Colin a publié, à la suite de son *Traicté de la Peste* (2e partie, p. 57), un « Traicté contenant le regime et façon de vivre, utile aux amateurs de leur santé », qui est un véritable traité d'hygiène.

(3) Ed. 2, *Et pour retourner au gentilhomme*.

(4) Ed. 1, *c'est*.

(5) Ed. 1, *dor*.

(6) Ed. 2, *ledict*.

(7) Ed. I, *si l'ucenteus* (?) *advint*.

(8) Ed. 1 et 2, *omopoles*. *Oïnopole*, du grec οἰνοπώλης, marchand de vin.

(9) Ed. 1, *mycopoles*. *Myropole*, du grec μυροπώλης, marchand de parfums. Ce terme de *myropole* avait déjà été appliqué par dérision aux apothicaires, en 1532, par Symphorien Champier dans son *Myrouel des Appothiquaires et pharmacopoles* (nouvelle édition publiée par le Dr Dorveaux, Paris, 1894). Il avait été relevé, en 1537, par Thibault Lespleigney (*Promptuaire des médecines simples en rithme joieuse*, nouvelle édition par le Dr Dorveaux, Paris, 1899, p. 3), qui, s'adressant à ses confrères, les appelait : « pharmacopoles et bons aromataires ». Michel Dusseau, « garde-juré de l'Apothicairerie de Paris », l'a introduit dans le titre de son traité de pharmacie : *Enchirid ou Manipul des Miropoles* (Lyon, Jean de Tournes, 1561).

(10) Ed. 1 et 2, *tavaniers*.

et vendeurs d'unguentz, delinquent et pechent grandement en une maladie dicte *cholera alvi* (1), [ainsi] nommée (2) parce que les Grecz anciens appelloient les intestins *cholades* (3). Or en ceste maladie les intestins souffrent grandement, et se faict copieuse evacuation d'humeurs tant par les parties haultes que inferieures. Parquoy il leur semble advis qu'ilz font une belle cure s'ilz appliquent quelques restrictifz sur la région du ventre, qui est plus tost pour augmenter ledict flux que non pas de le retraindre ; car tels (4) adstringentz, en touchant les pores, empeschent que les vapeurs ne se exhallent, qui est tousjours une espece d'evacuation ; d'avantage les humeurs par le moyen des astrictifz sont repoulsées profondement, et le flux cholerique en est augmenté ; parquoy il est plus expedient en telles maladies rarifier les pores et les ouvrir, affin que les vapeurs acres et mordentes se transvolent plus aysement, et aussi fault retirer les matieres à la superficielle (5) partie du cuir, ce qui ne se faict point par les medicamentz adstrictifz. Pour se (6) fier à l'ignorance de telz medicastres, plusieurs en meurent, ou pour le moins ilz usent leur vie en grande calamité et perplexité.

Je ne veulx pas omettre une ragerie d'ung idiot apoticaire, lequel pansoit estre quelque chose pour avoir esté autresfois cusinier (7) en une bonne maison. Je fus appellé pour veoir ung notable personnage, lequel avoit une forte lienterie. Voyant qu'il avoit l'orifice du (8) ventricule (9) fort debile comme en telle maladie il advient, j'ordonnay ung liniment pour estre appliqué à l'orifice de l'estomac et aux spondiles (10)

---

(1) Ed. 1, *colera alni.*

(2) Ed. 2, *nommée ainsi.*

(3) Ed. 1, *colades*. Χολάδες, intestins. Cette étymologie est confirmée par Castelli (*Lexicon medicum*), qui dit que le mot *cholera nomen habet non tam à χολή quam à χολάς, id est intestinum per quod materia ex ventre excernitur.*

(4) Ed. 1, *tel.*

(5) Ed. 1, *superficie.*

(6) Ed. 1, *ce.*

(7) Ed. 2, *cuisinier.*

(8) Ed. 1, *de.*

(9) Estomac.

(10) *Spondiles* (spondyles) est synonyme de *vertèbres*. Dans la *Chirurgie de maître Henri de* Mondeville, publiée par le Dr A. Bos dans la collection de la Société des anciens textes français (Paris, 1897-98, 2 vol.), le mot *spondilles* est seul employé pour désigner les vertèbres.

et vertèbres (1) de l'endroict de l'estomac. Nostre maistre, meilleur Taillevant (2) qu'apoticaire, trouva estrange quand il vit que le liniment estoit ordonné pour les spondilles, disant (3) que le malade n'avoit point de mal à l'espine du dors (4), et qu'il n'avoit jamais appliqué unguent en telle partie. Je luy dis lors : « J'ay cognu les médecins soubz lesquelz tu as pratiqué. Tout leur sçavoir n'estoit que mines, de parler peu, de sorte que par là ilz estoient estimez d'aucuns sages et discretz ; mais, quant au sçavoir, il estoit si petit que à grand peine sçavoyent (5) ilz parler troys motz latins, et ne guerissoient les maladies que à la fortune sans aucune raison ».

Je fus contrainct (combien que nostre maistre Enthitus (6) ne le meritoit pas) de faire apporter quelques volumes de Ga-

(1) Ed. 1, *vertubres.*

(2) Nom, ou plutôt surnom, d'un illustre cuisinier du XIVe siècle, Guillaume Tirel, dont *le Viandier* a été publié de nouveau par le baron Jérôme Pichon et Georges Vicaire, à Paris, en 1892.

(3) Ed. 1, *disans.*

(4) Ed. 2, *dos.*

(5) Ed. 1, *sçavoys.*

(6) *Maistre Antitus*, dont le nom a été écrit *Anthitus*, *Antithus*, *Enthitus*, etc., était, au XVe siècle, « chappelain de la saincte chappelle aux ducz de Bourgoigne à Dijon ». Il a « translaté de latin en françois » le fameux roman d'*Euryale et Lucrèce* d'Æneas Sylvius Piccolomini, qui fut pape sous le nom de Pie II. Le catalogue d'incunables (*Incunabula typographica*, Munich, s. d., p. 8, n° 22), publié en juin 1900 par M. Jacques Rosenthal, libraire à Munich, mentionne une édition de cette traduction française qui « est restée inconnue aux bibliographes », et qui est antérieure à toutes celles qu'ils ont décrites.

Rabelais a introduit maître Antithus dans son *Pantagruel*, l'appelant tantôt (livre II, chapitre XI) « maistre Antitus des Cressonnières », tantôt (livre V, ch. II et VIII) « maistre Antitus » et « monsieur Antitus », tantôt (livre IV, ch. XL) « Antitus » tout court. Brunet (*Manuel du libraire*, 5e édition, t. II, col. 1703, art. *Les Grands jours d'Antitus*) donne l'indication de quelques « pièces » facétieuses du XVIIe siècle où figure Antitus. Enfin, M. Emile Picot a rassemblé, sur ce personnage fameux, un grand nombre de passages curieux dans la « Notice » publiée en tête de son *Nouveau Recueil de farces françaises des XVe et XVIe siècles* (Paris, 1880, p. LII-LVI), qui contient (p. 97-113), la *Farce nouvelle de deux jeunes femmes qui coiférent leurs maris, par le conseil de maistre Antitus*.

Le Duchat (*Œuvres de maître François* Rabelais, nouvelle édition, t. II, p. 116 et 117, note 16, Amsterdam, 1711) dit qu'il est assez vraisemblable que sous le nom d'*Antitus des Cressonnières* est désigné quelque vieux Docteur également *âne, têtu* et *entêté*. Pour Antoine Oudin (*Curiositez françoises*, Paris, 1640, p. 14), c'est « un badin qui se mesle impertinemment de tout ». Dans l'*Alphabet de l'auteur françois*, qui termine le vol. VIII des *Œuvres de* Rabelais, *édition variorum*, on lit (p. 459, Paris, 1823) : « *Antitus des cressonnieres.* Qui fait de l'entendu et ne connoist que le cresson »,

lien, en presence d'ung personnage de bon sçavoir, là où je monstray que Galien faisoit mention, au *Livre de l'usage des parties*, que l'estomac avoit colligation avecque la septiesme spondille du col ; pour ceste cause, il failloit appliquer les remèdes en telle partie quand il est question de corroborer et conforter l'estomac, laquelle méthode ont incité (1) Aetius, P. Aeginete, autheurs grecz (2), en la cure du flux de ventre. Il vaudroit autant laver la teste d'ung asne avecque du laissif (3) que de monstrer aucune chose à ces inveterés saphranistes. Tant s'en fault qu'ilz soient dignes de traicter une tant noble partie de medecine, que bonnement ne sont ilz pas dignes de vendre la pierre noire (4) ou crier les voirres cassez et savates par les rues ; car, en exerçant (5) tel faict de marchandise, ilz ne feroient point tant de homicides, comme tous les jours ilz font.

Aussi comme n'a pas long temps advint d'ung maistre apoticaire, grand abuseur en son estat, sachant bien couvrir et celer ses abuz. Combien que par nostre diligence nous les avons cogneuz, toutesfoys, par le moyen d'une ruse de laquelle il se sçait bien ayder, il est appellé en aucunes maisons, veu qu'il faict plus grand marché de ses drogues que ne font les autres, aussi que les drogues ne luy reviennent à grand chose, car il les sçait très bien sophistiquer, c'est à dire les faire apparoistre bonnes jaçoit qu'elles ne vallent rien.

De telz sophistiqueurs vous en avez les villes de Poyctou bien garnies, tellement que la santé des hommes au pays de Poyctou et Anjou est fort azardée sans le conseil des sçavantz médecins, lesquelz on trouve communément en ces pays.

Or, pour revenir à ce bon maistre, il pansoit une damoy-

---

(1) Ed. 1, *incitez* ; éd. 2, *suyvi*.

(2) Ed. 1, *Antheurs, Grecz*.

(3) Ed. 2, *avec de la lissive*. Dans *L'onziesme livre d'Alexandre Trallian* (p. 53 et 92), Sébastien Colin dit tantôt du *lexif* et tantôt *de la lexive*.

Qui lave la teste à l'asnon,
Perd sa lessive, peine et savon,

lit-on dans le *Trésor de sentences dorées* par Gabriel Meurier (Paris, Nicolas Bonfons, 1582, p. 180).

(4) La *pierre noire* est l'*ampélite graphique* des géologues. Elle est employée pour marquer par les charpentiers et les menuisiers ; d'où ses noms de *craie noire, crayon des charpentiers*, etc.

(5) Ed. 1, *exercent*.

selle malade d'ung flux dyssenteric (1), laquelle rendoit une matiere avecque des rasures (2) blanches et longues comme reluysantes, ce qui venoit de l'acuité et acrimonie des humeurs qui causoient ceste erosion aux intestins et principallement aux gros intestins. L'apoticaire se persuada que c'estoit phlegme blanc et froit, ce que n'eust faict ung médecin s'il y eust esté appellé, ayant leu Galien au *Livre des Maladies internes*, lequel dit que telle matière peult venir de la substance des gros intestins. Pour ceste cause, l'apoticaire ignorant l'origine de telle matière faisoit user à ce (3) malade de choses chauldes et (4) caustiques, de sorte que les intestins vindrent (5) tous ulcerés et estiomenés (6), et, sans le bon secours des médecins, elle n'eust jamais receu santé.

Il est licite de faire histoire de ces (7) inconvenientz, à celle fin que les malades se donnent garde de tel péril.

Ung apoticaire trouve fort estrange de quoy ung medecin ordonne en flux de ventre des décoctions aperitives (8), disant : « Monsieur, ces (9) décoctions augmenteront le flux de ventre en ouvrant les conduictz davantaige ». Lors le medecin, pour monstrer qu'il n'est du gibbier (10) de l'apoticaire d'avoir cognoissance (s'il ne plaist au medecin) de son intention, monstre quand le flux de ventre estoit causé par oppillation des veines (11) mesaraïques (12), laquelle estoit causée (13) d'humeurs

(1) Ed. 1, *flux dyssenterie*; éd. 2, *flux de dyssenterie*. Cette phrase doit être interprétée : il pensait que la demoiselle était malade d'un flux dysentérique. Dans son *Traité de la Peste* (2e partie, p. 69), Sébastien Colin dit que « l'oxeille, dite *oxalis* et vinette, arreste et restrainct le flux dyssenteric ».

(2) Dans *L'ordre et régime qu'on doit garder et tenir en la cure des Fievres* (p. 126), Sébastien Colin parle de novices qui « tumberent en flux de ventre avec grande excoriation et *rasures d'intestins* ».

(3) Ed. 1, *se*.

(4) Ed. 1, *a*.

(5) Ed. 1, *vindrent*.

(6) *Estiomenés*, rongés, mangés. On trouve dans l'édition de Rabelais publiée par Pierre Jannet (t. III, p. 141, col 1) : « couillon *estiomené* ». *Esthiomène* (du grec ἐσθιόμενος) est un terme de médecine encore employé de nos jours.

(7) Ed. 1, *ses*.

(8) Ed. 1, *aperitines*.

(9) Ed. 1, *ses*.

(10) De la compétence. On trouve l'explication de cette expression dans le *Dictionnaire de la langue française* de Littré, art. Gibier.

(11) Ed. 1, *venues*.

(12) Ed. 1 et 2, *meseraïques*.

(13) Ed. 1, *causes*.

visqueuses (1) qui tourbent les conduictz desdictes (2) veines, de sorte que le chyle ne pouvoit tendre au foye et par ainsi estoit envoyé par les parties inférieures, qui estoit la cause du flux chyleux. Je metz cecy, affin de monstrer que mesmes maladies et de semblable nom, néantmoins parce qu'elles ont diverses causes, elles ont besoing de diverse cure, lesquelles causes ne peuvent estre cogneues d'ung apoticaire duquel l'officeseullement est de fidelement mettre en execution l'ordonnance du medecin. Mais à present les apoticaires sont de si mauvaise foy et si prestz (3) de leur proffit que bien peu s'en trouve qui ne facent grande faulte en leur art.

A ceste cause il seroit très bon que les medecins eussent apoticaires en leurs maisons affin de veoir faire les choses devant eulx et de se garder des *qui pro quo* (4), ou bien que les malades ne prinsent rien des apoticaires qui ne fust faict en la présence du medecin, ou bien que le malade fist achapter les drogues par le medecin, lequel peult bien administrer luy mesme ce qu'il ordonne.

Aussi noz apoticaires, sans aucune prescription (5), en toute colique usent de médicamentz purgatifz, fomentations chauldes, en les reiterant par plusieurs foys (6), affin de faire leurs parties plus grandes et de exiger plus d'argent des malades. Vray est il que en aucune colique l'on a de coustume de bailler des clysteres qu'on appelle carminatifz (7), composez de sim-

(1) Ed. 1, *visquenses.*

(2) Ed. 1, *delaictes* ; éd. 2, *du laictes.*

(3) Ed. 2, *prez.*

(4) Ed. 1, *quilz pro quo.* Les *qui pro quo*, ou mieux *quid pro quo*, sur lesquels notre auteur revient constamment, étaient bien et dûment autorisés. L'*Antidotarium Nicolai*, qui fut au moyen âge la pharmacopée officielle en France et dont les éditions se succédèrent rapidement à partir de 1471, est immédiatement suivi d'un *Tractatulus quid pro quo*. Le *Dispensarium Nicolai Praepositi ad aromatarios*, qui, édité avant 1500, se réimprimait encore en 1582, contient un chapitre « *De permutationibus medicinarum* » Lespleigney (*Notice sur la vie et les œuvres de Thibault Lespleigney apothicaire à Tours*, par le Dr Dorveaux, p. 48, Paris, 1898) a également un chapitre consacré aux *antiballomena* ou *quid pro quo*, dans l'édition de son *Dispensarium* publiée à Tours en 1542. De nos jours enfin, *l'Officine* de Dorvault (14e édition, p. 142, Paris, 1898), fidèle à la tradition, s'est bien gardée d'omettre les « Succédanés ou médicaments analogues ».

(5) Ed. 1 et 2, *description.*

(6) Ed. 1, *flux.*

(7) Dans *L'ordre et regime qu'on doit garder et tenir en la cure des Fievres* (p. 30), Sébastien Colin, énumérant les diverses « espèces des clystè-

ples et semences chauldes ; ainsi l'on baille à boire des medecines purgatives, ayant esgard à la matiere antecedente contenue en l'estomac et veines mesaraïques (1) et autres lieux ; et quant à la matiere conjoincte, sont seullement utiles les clysteres et fomentations sur la region du ventre. Ces susdictz remedes usitez ont causé la mort à plusieurs en une espece de colique causée (2) d'inflammation des intestins, comme n'a pas long temps est advenu d'ung chanoine, lequel avoit une colique pour raison d'ung phlegmon occupant le colon, auquel furent baillez les remedes cy dessus mentionnez, combien que ladicte colique requeroit une autre forme curatoire, laquelle je obmetz, car je n'ay pas entreprins en ceste declaration de traicter l'art de curer les maladies, mais bien de monstrer les erreurs que commettent noz maistres quiproquoquistes, c'est à dire bailleurs de *qui pro quo* (3), contrefaisantz les medecins.

Ainsi la plus grande partie de ceulx qui s'entremettent de guerir les gouttes (4), commettent ung fort grand erreur et engendrent des gouttes perpetuelles par ung mauvais ordre duquel ilz usent, voulantz guerir icelles gouttes. Car premierement, sans que grande evacuation ait precedé (5), ilz appliquent les remedes les plus chauldz qu'il est possible, tellement que par ce moyen la matiere subtille est evaporée seullement, et demoure la matiere grosse aux joinctures, dont s'en ensuit une goutte noeuse laquelle le plus souvent est incurable.

Davantage ilz font faire les dietes indifferemment en toutes maladies, voire aux ethiques et ptisiques, comme s'il a ordonné une diette, il n'estoit point requis de avoir le medecin pour

res », mentionne particulièrement « ceus que le vulgaire des apoticaires appelle *clysteres carminatifs*, ou calminatifs plustost, parce qu'on dit communement la mer estre calme quant elle n'est agitée de grands vents. Or, ajoute-t-il, les clystères que nous nommons carminatifs ont vertu de dissiper les vents ou ventosités des intestins, et appaisent les douleurs causées des vents, et rendent les intestins calmes et sans vents, et pour ceste cause (*salvo tamen meliori judicio*), tels clysteres se doivent plustost nommer calminatifs que carminatifs ».

(1) Ed. 1 et 2, *meseraïques*.

(2) Ed. 1, *cause*.

(3) Ed. 1, *quilz pro quo*.

(4) Trois ans après l'apparition de son libelle contre les apothicaires, Sébastien COLIN publiait *L'onziesme livre d'Alexandre Trallian traittant des gouttes*.

(5) Ed. 1, *proceddee*.

discerner des causes des temperamentz (1), non seullement d'aucunes particules, mais aussi de tout le corps ; et selon telles causes il fault varier la forme de diette, laquelle, quand elle est ordonnee mal à propos, engendre grands inconvenientz, ainsi que tous les jours nous voyons advenir.

Item ces apoticaires et chirurgiens, aux gouttes chauldes ilz ont de coustume d'appliquer les choses les plus froides et narcotiques qu'ilz peuvent, pour affin d'appaiser la douleur ; mais, en ce faisant, ilz rendent la matiere si rebelle et congellée qu'il n'est à grand peine possible de plus la rendre temperée, ainsi que les nerfz sont grandement offensez par choses tant froides, et se faict de plus en plus fluxion sur icelles parties, veu que par une tant faulce et fardée cure, la vertu de ces parties est si debilitée qu'elle ne peult plus resister et repoulser les humeurs fluantes.

Ces beaulx espiciers ne sçavent point que les medicamentz anodins sont dotez d'une chaleur moderée, et que la vraye cure n'est pas ouster (2) le sentiment de la partie dolente, mais de la rendre plus prompte à ses (3) actions.

Ce ne sera pas superflu de reciter la belle cure que fist ces jours passez un apoticaire, lequel en une grande douleur d'ung œil fist injection d'opium (sans le conseil du medecin) avecque du jus de cesguë (4), et pansoit, en sedant la douleur, acquerir (5) le nom d'ung grand medecin ; mais il fut bien trompé, car il acquist le nom d'abuseur, car le pauvre patient perdit la veue.

De telz abuseurs vous en avez les pays de Poyctou et Anjou tout pleins, et n'y a si petite ville en Poyctou là où les apoticaires ne soient plus tost appellez pour veoir les malades que les medecins, car les malades pansent (6) avoir bon marché, si c'est bon marché que perdre la veue, la vie, les jambes et posséder toute sa vie ung corps tout maladeux et caterreux (7).

Aussi l'avarice des apoticaires est si grande, que le plus

---

(1) Éd. 1, *des causes temperamentz* ; éd. 2, *és causes des temperamentz.*

(2) Éd. 2, *d'oster.*

(3) Éd. 1, *ces.*

(4) Éd. 1 et 2, *cesque.* Dans son *Traicté de la Peste* (f° Biiij r°), Sébastien Colin mentionne « la cesguë dite *cicuta* ».

(5) Éd. 1, *pansoit que en sedant la douleur acquerir* ; éd. 2, *pensoit que en sedant la douleur il acquerroit.*

(6) Éd. 1, *pansant.*

(7) Éd. 2, *maladif et catharreux.*

souvent ilz doulcorent (1) les decoctions ordonnées par messieurs les medecins avecques du miel, sans rien discerner. Il fault entendre qu'il advient des distillations d'humeurs, que nous disons rhumes, en plusieurs parties de nostre corps, lesquelles sont rendues plus acres et tenues par le miel, et mesmement aux corps cholericz, aussi quand le rhume est de soy si fort humide et chault ; car, comme dit Galien, le miel est facilement changé en cholere (2). Pour ceste cause Galien n'usoit point de son hydromel aux maladies fort cholériques craignant augmenter la chaleur et rendre les humeurs plus promptes à fluer aux parties dolentes ; voyre que le miel en jeunes gens sans estre malades (3) engendre grande cholere, à plus forte raison si ung jeune, estant malade d'ung rhume chault et choleric et au temps d'esté, use de decoctions et medecines preparées avecque du miel vieil qui est tousjours plus attenuatif (4), en quel dangier sera mis le malade par l'avarice d'ung tant avare apoticaire ?

Il ne fault oublier l'inconveniant qui est advenu n'a pas long temps d'ung jeune homme, lequel avoit ung rhume subtil et fort agu qui luy descendoit du cerveau sur l'artere trachée, dicte *garganate* (5), et, par la frequente toux qu'il enduroit il ne se pouvoit mettre à dormir. Ledict jeune homme, ayant ouy parler d'ung chirurgien faisant seullement bonne mine et rien autre chose, l'envoya querir, lequel (6), après avoir veu le malade, jurant comme ung arracheur de dentz, contrefaisant tousjours le medecin, promettoit qu'il le gueriroit en peu de temps. Il commença de sa propre authorité à luy faire user d'apozemes (car il faisoit le medecin, l'apoticaire et chirurgien) faictz de racines chauldes, incisives (7) et grandement aperitives, et pansoit par ces remèdes guerir le malade (8), parce que autresfoys il avoit veu les medecins user de telles decoctions preparées avecque du miel, lesquelles sont aucunes foys convenables quand les humeurs contenues es parties pectorales sont visqueuses (9), lentes, et que le rhume est froit, aussi

(1) Ed. 2, *dulcorent*. Page 12, on lit : *ilz dulcorent*.
(2) Bile.
(3) Ed. 1, *malade*
(4) Ed. 1, *attennatif*.
(5) Faute pour *gargate*, gosier, gorge.
(6) Ed. 1, *laquelle*.
(7) Ed. 1, *incismes*.
(8) Ed. 1, *maladie*.
(0) Ed. 1, *visqueuses*.

quand il y a oppillation avecque (1) grande abundance de phlegme et que la region est froide et le temps est l'hyver.

L'apoticaire ne discernoit rien de ces choses lesquelles Hyppocrates veult qu'elles soient considérées, aussi que l'apoticaire n'eust sceu considerer ces choses ; mais son bon sçavoir estoit, comme de plusieurs autres, de faire sonner matines et vespres avecque son pillon et mortier en batant ses (2) espices (3). Il fist user à son malade des décoctions tant chauldes, de sorte que par ces breuvages tant chaulx les humeurs furent rendues si aiguës et mordicantes qu'elles causèrent grande erosion aux polmons, dont le malade en devint ptisique et à la fin mourut.

Regardez icy en quel dangier se mettent les malades, lesquelz envoyent de leur urine aux apoticaires pour monstrer aux médecins. Les apoticaires feront recit aux medecins de plusieurs accidentz qui ne sont point, aussi qui (4) ne se cognoissent point par l'urine, car plusieurs maladies adviennent au corps desquelles les urines ne atestifient (5) rien, et font cela affin que le medecin ordonne grande quantité de medecines.

Davantage aucuns viennent pour les malades, qui prennent l'ordonnance des médecines et font faire à quelques autres apoticaires qui ne sont point du lieu dont sont les médecins qui ordonnent les receptes. Or souventes foys les medecins ordonnent des choses, pansant que les apoticaires soient muniz d'icelles comme sont les apoticaires du lieu où les médecins demourent. Les apoticaires ausquelz sont baillées les receptes, n'ont garde de dire qu'ilz ne sçauroient executer lesdictes receptes, encores qu'ilz n'ayent la moytié de ce que les médecins ordonnent, et baillent ainsi des *qui pro quo* (6), et ont grand moyen de ce faire d'autant que les medecins ne sont pas du lieu pour veoir faire lesdictes receptes. Comment ne

---

(1) Ed. 1, *avecuue*.

(2) Ed. 1 et 2, *ces*.

(3) Noël du Fail, dans ses *Contes et discours d'Eutrapel* publiés pour la première fois en 1585, nous représente « un Apothicaire d'Angers » (chapitre XXIV) « sonnant dessus son mortier la *Moulinière de Vernon* ou la *Deffaite d'un pain de seigle, à 4 personnages...* et toutes especes de chansons, aussi bien ou mieux qu'à Saint Thomas du Louvre à Paris ». Tout ce chapitre XXIV prouve qu'il avait lu notre Lisset Benancio.

(4) Ed. 2, *qu'ilz*.

(5) Ed. 2, *testifient*.

(6) Ed. 1, *quilz pro quo*.

seront ilz quiproquoquistes en la science du medecin, veu que le plus souvent, en la presence, ilz veullent faire des maistres Gounins (1) si les medecins ne s'en donnoient garde ?

Une foys entre les autres, je deliberoys d'ordonner ung electuaire pour ung seigneur de la court estant malade à Amboyse d'une palpitation de cœur. Me doubtant que l'apoticaire n'estoit garny de ce que je deliberoys faire entrer en mondict electuaire, je luy demandoys : « Avez vous telles choses et telles ? » A toutes demandes : il disoit « Ouy ». Ledit apoticaire fut bien trompé, car il pansoit que je luy lairroys ma recepte, et puis que, en mon absence, il me bailleroit des *qui pro quo*, comme ilz sçavent bien faire en Poyctou et Anjou. Je dis à l'apoticaire qu'il m'exibast ce que je demandoys. Le pauvre apoticaire fut tout confus et ne me peult monstrer la moyctié de ce que j'avoys ordonné, combien que les choses fussent facilles à trouver et de peu de pris ; mais ledict apoticaire estoit ung grand negociateur, se meslant de milles autres trafficz qui n'estoient point de son estat.

Or telz apoticaires voluntiers ne peuvent pas faire grande chose en l'art d'apoticairie (2), veu que ledict art requiert tout l'homme. Comment se pourra faire qu'ung apoticaire ayant tant de fermes et trafficz puisse bien faire une composition (3) ? Car ce (4) pendant qu'il faudroit faire une composition à laquelle, pour bien faire, est requis que huict jours, quinze jours

---

(1) *Gonin*, célèbre faiseur de tours. Son nom, qui figure dans tous les dictionnaires, est employé seulement dans cette locution populaire : *maitre Gonin*, homme adroit, rusé, fripon. V. le *Livre des proverbes français* par Le Roux de Lincy, 2e édition, t. II, p. 39 et 40, Paris, 1859, et le *Nouveau Recueil de farces françaises des XVe et XVIe siècles*, publié par Emile Picot et Christophe Nyrop, p. 211, Paris, 1880.

Maître Gonin a inspiré, au XVIIe et au XVIIIe siècle, deux auteurs qui ont prudemment gardé l'anonyme : le premier a publié à Paris, en 1615, la *Vraye Pronostication de Me Gonnin pour les mal-mariez, plates-bourses et morfondus, et leur repentir* (réimprimée dans les *Variétés historiques et littéraires* par Edouard Fournier, t. V, p. 209-224, Paris, 1856 ; Fournier y fait venir Gonin de la *gonne* ou *gonnelle*, sorte de longue cotte dont s'habillaient les bouffes italiens et français) ; le second, que l'on dit être l'abbé Bordelon, a fait imprimer, en 1713, à Paris, *les Tours de maitre Gonin* (2 vol. in-12), dont on a donné de nouvelles éditions à Anvers, en 1714, et à Amsterdam en 1734.

(2) Ed. 1, *apoticaire* ; éd. 2, *apothicaire*.

(3) On appelait *composition* toute préparation pharmaceutique composée de plusieurs médicaments simples. L'*Antidotaire Nicolas* est un recueil de formules de *compositions*.

(4) Ed. 1, *se*.

ou plus, il faudra que l'apoticaire, qui est fermier et traffiqueur, aille veoir si les coussons (1) et hurebecz (2) ne mangent point son blé, si son vin ne se tourne point, et si ses greniers (3) sont bien bouchez ; ce (4) pendant les simples, les ungs mis en infusion, les autres en poudre, se viendront à aigrir et corrumpre. Toutesfoys l'apoticaire, retourné de ses (5) coussons, ne lairra pas de faire sa composition de ces choses aigries et corrumpues et la vendra plus que si elle estoit bonne, car il ne se soucie plus de bien faire les choses veu qu'il gangne assez en ses (6) fermes. Il seroit besoing pour la santé des personnes que telz fermiers apoticaires ne se meslassent jamais de l'apoticairie.

Voyez en quel dangier j'eusse mis mon malade si je luy eusse laissé l'ordonnance de l'électuaire que j'avoys ordonné pour ledict gentil homme duquel avons par cy devant parlé (7). Ceste exemple est suffisant pour enseigner les médecins et malades de ne jamais rien (8) faire faire aux apoticaires en leur absence.

Qui est la cause que plusieurs maladies ne sont guéries, si ce n'est parce que les remèdes sont tous desguisez et sophistiquez ?

Qu'est il advenu l'an passé au pays de Touraine, Anjou et Poyctou, pour se (9) fier à aucuns apoticaires ausquelz estoient adroissées les ordonnances d'ung médecin, lequel, pour sa gentilité ou gentinité, que je ne mente, et pour avoir esté appellé à la maladie d'ung grand seigneur, heut si grand bruyt en ces pays de sorte qu'on venoit de loing pour parler à luy de plusieurs maladies, et ordonnoit à tous propos, ne s'enquerant point du faict de la maladie, car il n'eust sceu errer, ce (10) sembloit à plusieurs, veu son bruyt. Si on luy eust dit : « Le malade sent (11) mal au cousté », il eust ordonné comme pour ung pleuretic, ou qu'il eust heu mal sur l'endroict des reins (12), il

(1) Cosson, charançon du blé.

(2) *Hurebec*, hurbec, urbec, urbée, urbère, etc., noms vulgaires du Rhynchite du Bouleau, *Rhynchites betuleti* (V. *Faune populaire de la France*, par Eugène Rolland, t. III, p. 347, Paris, 1881).

(3) Ed. 1, *ces greniets.*

(4) Ed. 1 et 2, *se.*

(5) et (6) Ed. 1 et 2, *ces.*

(7) Ed. 1, *parler.*

(8) Ed. 1, *bien.*

(9) Ed. 1, *ce.*

(10) Ed. 1, *se.*

(11) Ed. 1, *sens.*

(12) Ed. 1, *reims.*

eust (1) ordonné comme pour ung nephretiq, et aux autres. Regardons quel dangier peult advenir de se (2) fier à telz passantz. J'aymeroys mieulx me fier à ung medecin ne ayant aucun bruyt et de son puys doulx puiser les liqueurs appoloniques (3) et remèdes des maladies, moyennant qu'il m'eust veu et touché, que non pas à ung Braillon (4) ou Akakia (5) ne me ayant visité malade. Panse tu que les douleurs de cousté soient tousjours pleuresies, et que les douleurs qui sont sur la région des reins (6) soient pourtant aux reins (7) ?

Retournons à nostre pompeux médecin duquel les receptes furent envoyées (8) à divers apoticaires et en plusieurs lieux. Je doubte si elles furent executées selon l'ordonnance dudict medecin ; mais il est vray que plusieurs en moururent (9) pour avoir usé de ses (10) remèdes, et y en ha encores à present qui sont detenuz en grande langueur. Il leur eust esté plus expedient d'avoir beu de l'eau des puys salez que des puys doulx, c'est à dire d'avoir usé de la prudence des sçavantz médecins, que non pas de l'imposture de ces doulx oyselliers ayant plus de fastuosité et monstre (11) que de sçavoir.

C'est une grande folie au jourd'huy d'avoir confiance seullement aux médecins parce qu'ilz sont appellez à la maison de quelque seigneur, car il se peult faire, mesmement au temps qui court, qu'ung médecin aura entrée aux grosses maisons

---

(1) Ed. 1, *est.*

(2) Ed, 1, *ce.*

(3) Médicinales. Apollon était le dieu de la médecine.

(4) Ed. 1 et 2, *Brasklon.* Louis *Braillon,* docteur en médecine, élu conseiller de la ville de Paris en 1536, mort vers le mois de juillet 1540. Il est mentionné, avec Akakia, dans les *Epistres* de Clément Marot.

(5) Ed. 1 et 2, *Alakia.* Martin *Akakia*, Ier du nom (dont le nom a été écrit *Acakia*, *Akaquia*, etc.), figure dans tous les recueils de biographies. Reçu docteur à la Faculté de médecine de Paris en 1526, il devint l'un des médecins favoris de François Ier, et mourut en 1551. Il est mentionné, avec Braillon et le Coq, dans les *Epistres* de Clément Marot (*Œuvres*, publiées par Georges Guiffrey, t. III, p. 188, Paris, 1881) :

> De troys jours l'un, viennent taster mon poulx
> Messieurs Braillon, le Coq, Akaquia
> Pour me garder d'aller jusque à quia.

Ces vers ont été reproduits dans *le Mal qu'on a dit des médecins*, par Witkowski (2e série, p. 10, Paris, 1885).

(6) et (7) Ed. 1, *reims.*

(8) Ed. 1, *envoyés.*

(9) Ed. 1 et 2, *murmurent.*

(10) Ed. 1, *ces.*

(11) Ed, 1, *fustuosite et monstré.*

par compere ou commere ou par quelque alliance, non point par son sçavoir et expérience.

A present la médecine est si dejectée et si peu authorisée que l'on n'a plus esgard à l'excellence de la science et efficace d'icelle ; mais nous semble advis ceulx estre medecins qui portent le nom de Docteur (1), estantz bien montez sur la mulle (2) houssée, ayantz les doigts (3) reluysantz d'aneaulx et de pierreries, et la gibecière (4) avecque les fers d'or ou dorez, que je ne mente (5), n'ayant sur eulx qui ne soit velouté et musqué, tellement que nous les pouvons appeller medecins de veloux, ou medecins veloutez.

Aucuns medecins sont bien venuz, parce qu'ils sçavent dancer (6), les ungs pour réciter les fabulosités (7) d'*Amadis* (8) et declairer les (9) portraictz de *Polyphile* (10), *Roland le fu-*

---

(1) D'après Ch. Daremberg (*Histoire des sciences médicales*, t. I, p. 264, Paris, 1870, et « Introduction » de *l'Ecole de Salerne, traduction en vers français* par Ch. Meaux Saint-Marc, Paris, 1861, p. XXVI ; nouvelle édition, *ibid.*, 1880, p. 13), les médecins ont porté le titre de *maîtres* jusqu'au XII[e] siècle : au XIII[e], ils ont pris celui de *docteurs* : le doctorat en médecine aurait donc environ 700 ans d'existence. Les premiers docteurs en médecine sont sortis des écoles de Salerne et de Bologne : Christine de Pisan (*Le Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, édition de la « Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France » par Michaud et Poujoulat, t. II, p. 140, Paris, 1836) raconte que son père, Thomas de Pisan, astrologue et médecin de Charles V, fut « gradué et *doctorifié* à Bolongne la Grace en la saincte medicine » vers l'an 1350. V. l'article Docteur du *Grand Dictionnaire* de Larousse.

(2) Voir, sur les *mules* des médecins, *les Médecins au temps de Molière* par Maurice Raynaud (2[e] édition, p. 79, Paris, 1863), *le Mal qu'on a dit des médecins* par Witkowski (2[e] série, p. 167, 173, 287, 288, 340, etc., Paris, 1885) et *la Vie privée d'autrefois* par Alfred Franklin, t. XI : *les Médecins* (p. 146, Paris, 1892).

(3) Ed. 1, *doibz*.

(4) Le volume de Franklin sur *les Médecins*, déjà cité, contient, page 63, une gravure où l'on voit un médecin de 1492, portant une gibecière. Voir l'article Gibecière dans le *Glossaire archéologique* de Victor Gay (Paris, 1882-87).

(5) Ed. 1, *mante*.

(6) Ed. 2, *ou jouer*.

(7) Ed. 2, *fables*.

(8) Ed. 1, *Amadies*. Les 10 premiers livres d'*Amadis de Gaule*, *traduit d'espagnol en françois*, avaient paru lorsque Sébastien Colin publia son libelle contre les apothicaires : le premier avait été imprimé en 1540, et le dixième en 1552.

(9) Ed. 1 et 2, *le*.

(10) Ed. 1, *Pollyphille*. L'*Hypnerotomachia Poliphili* de Francesco Colonna, ouvrage singulier orné de gravures en bois fort bien exécutées, a

rieux (1), *Huon de Bourdeaulx* (2) et les *Fables* d'Ysope (3); les aucuns (4) sont appellez pour leur profonde theologie. Je demandroys voluntiers si Hyppocrates dit l'art de medecine estre long comme s'il failloit que ces belles sciences (si sciences se doibvent appeller) procedassent et qu'elles fussent joinctes à la medecine ? L'art est long parce qu'il ha l'occasion de ses (5) particulieres opérations fort subites et momentaires ; par quoy la medecine ne se peult comprehendre, sinon avecque grande difficulté et long exercice en un tel art. Si ainsi est que l'acte du médecin est de guerir les maladies en ensuyvant les preceptes de son art, comment pourra il trouver les scopes (6) et indications de guerir par les fables, dances, jeux et gambades ? Il est vray qu'il est grandement louable que ung chacun en son estat sache cognoistre Dieu et rendre raison de sa religion. Mais quand ung medecin faict mestier de prescher, ja il entreprend une grande charge, et est fort difficile qu'il puisse (7) bien faire les deux, sçavoir est : bailler la medecine de l'ame et celle du corps, comme il advint d'ung medecin qui fut appellé pour veoir malade une honorable dame, laquelle avoit une vraye fiebvre synoche. Le medecin sachant que telle dame appetoit grandement ouyr parler de Dieu, il semble advis au medecin qu'il feroit beaucoup s'il parloit de Dieu à la malade, luy baillant à entendre que son mal n'estoit rien et que c'estoit Dieu qui la visitoit, et que nous ne sçaurions mieulx cognoistre si nous sommes aymez de Dieu, sinon

---

paru pour la première fois à Venise, en 1499. Jean Martin en a publié une imitation joliment illustrée, sous le titre de *Hypnerotomachie, ou discours du songe de Polyphile*, à Paris, en 1546. C'est sans doute à cette édition que fait allusion Sébastien Colin. Une traduction française de cet ouvrage a été faite par Claudius Popelin et éditée avec luxe à Paris, chez Liseux, en 1879-1882.

(1) L'*Orlando furioso* de l'ARIOSTE a paru pour la première fois à Ferrare en 1516. Une traduction française en a été donnée à Lyon, en 1543, sous le titre de *Roland furieux*, et réimprimée en 1544, 1545, 1552, etc.

(2) *Les prouesses et faictz merveilleux du noble Huon de Bordeaulx* ont été maintes fois réimprimées au XVI[e] siècle.

(3) Ed. 2, *Esope*. Il a paru de nombreuses traductions françaises des *Fables* d'ESOPE à la fin du XV[e] siècle et au XVI[e] siècle.

(4) Ed. 2, *autres*.

(5) Ed. 1, *ces*.

(6) *Scope*, du grec σκοπός, but, en latin *scopus*. J'ai fait remarquer dans ma *Notice sur la vie et les œuvres de Thibault Lespleigney* (p. 72, Paris, 1898) que ce mot avait été introduit par Jehan Breche dans sa traduction française des *Aphorismes* d'HIPPOCRATE, publiée pour la première fois à Paris en 1550.

(7) Ed. 1, *puissent*.

quand il (1) nous envoye des maladies et adversitez. En la preschant ainsi, l'occasion des remedes, qui est la cure, se passa (2) tellement que son sang se putrefia si fort et en si grande abundance, qu'il n'y heut plus de moyen de la sauver par la seignée, laquelle de commancement estoit le souverain remède, car Galien en telles fiebvres loue merveilleusement la seignée et sans aucune demoure (3) et de commancement ; mais quand le sang est du tout tourné et corrumpu, il est aussi difficile de le reduire à son premier estat comme il est de corriger du vin du tout tourné et aigry. Sa malade fut morte (4) dedans son septiesme jour.

Je vous demande : n'eust il pas mieulx valu que le medecin eust regardé les choses convenables à sa malade que de se arrester à prescher, et considerer quel estoit son office ? Comment est il possible qu'ung médecin cognoisse les causes d'une maladie, le temperamment de son malade, les causes des accidens, la varieté des remedes, en gambadant, en jouant, en faisant de beaux actes ? Si cela avoit lieu, il faudroit premier estudier à Chauny pour apprehendre à estre bateleur (5).

Combien (6) que l'office du médecin soit de guérir son malade asseurement, bien tost et joyeusement (7), joyeusement ne s'entend pas qu'il faille que le médecin soit danceur, bateleur, gambadeur, joueur, fabulateur, mais que par sa grande diligence il cognoisse la maladie et les remèdes d'icelle, et quelle sera sa declination, et en quel jour, lesquelles choses il doibt declairer à son malade avecque ung visaige joyeux et riant (8).

Aussi ung erreur grand est commis par les apoticaires, lesquelz, en toutes altérations et désordonné appetit de boyre, baillent des choses refrigerantes et humectantes. Je te dis que tu augmentes la soif par les syrops (9) refrigeratifz, par lesquelz la digestion de certaines humeurs est corrumpue et

(1) Ed. 1, *ilz*.
(2) Ed. 1, *passe*.
(3) Ed. 2, *demeure*.
(4) Ed. 2, *morut*.
(5) RABELAIS mentionne « les basteleurs de Chauny en Picardie » dans son 1er livre, chapitre XXIV, et il les appelle « cinges verds ». LE ROUX DE LINCY donne l'explication de cette expression dans son *Livre des proverbes français* (t. I, p. 336, Paris, 1859).
(6) Ed. 2, *Et combien*.
(7) *Tuto, celeriter et jucunde*, selon le principe d'Asclépiade de Bithynie (V. *Les médecins grecs à Rome*, par Maurice ALBERT, p. 53, Paris, 1894).
(8) Ed. 1, *riend*.
(9) Ed. 1, *sycorps*. Cette faute est répétée dans tout l'alinéa.

empeschée (1), car toute digestion est faicte par chaleur. Davantage telz syrops causent une oppillation aux vaisseaulx, dont en est faicte plus grande l'alteration, car les humeurs adustes et sallées ne se peuvent pas bien resouldre et devaporer (2), d'autant que les syrops sont froitz. Davantage ilz causent plus grande altération, parce qu'ilz sont corrumpuz et renouvellez avecque du miel, lequel facillement se tourne en cholere, ce que j'ay sceu d'aucuns apoticaires lesquelz, au temps qu'il fault faire les syrops fraiz et nouveaulx, ne les font jamais que la nuict et en arrière-boutique, de paour que les médecins n'advisent les tromperies.

Une foys j'avoys ordonné ung apozeme chez ung apoticaire. Attendant là long temps pour veoir si mon apozème seroit faict, voyant que l'apoticaire ne faisoit pas grande diligence, je luy dis (3) qu'il demouroit beaucoup.

Lors il me dit (4) que je m'en pouvoys bien aller, et qu'il le feroit bien. « Je veulx que tu le faces (5), dis je, devant moy. Pourquoy crains (6) tu le faire devant moy, si tu as deliberé de le faire selon mon ordonnance ? »

Les apoticaires de bonne conscience, ne baillantz point de *qui pro quo* (7), debvroient désirer la presence des medecins, affin qu'ilz eussent bonne opinion des apoticaires et qu'ilz feussent asseurez de leurs ordonnances et receptes, et principallement des (8) choses qui entrent en la bouche, car l'art d'apoticairie (9) est plus doubteux que fut jamais, veu que les apoticaires se meslent de tant d'estatz qu'il n'est possible qu'ilz en facent ung bien : les ungz sont fourniers, chasseurs, faiseurs de poudre à canon, taverniers de mer.

Trouve (10) l'on aujourd'huy gens plus grands négociateurs et plus avaricieux que apoticaires ? Parquoy la vie des hommes ne fut jamais si azardée (11) qu'elle est maintenant, car les

---

(1) Ed. 1 et 2, *corrumpu et empesché.*

(2) Ed. 2, *evaporer.* Dans son *Traicté de la Peste*, 2e partie, p. 6, Sébastien Colin dit que « les médicaments froids et secs empeschent et retardent la *divaporation* des humeurs ».

(3) et (4) Ed. 1, *dist.*

(5) Ed. 1, *face.*

(6) Ed. 1, *craint.*

(7) Ed. 1, *quilz pro quo.*

(8) Ed. 1, *les.*

(9) Ed. 1, *apoticaire* ; éd. 2, *apothicaire.*

(10) Ed. 1, *trouvent.*

(11) Ed. 1, *azardees* ; éd. 2, *en tel hazard.*

apoticaires et barbiers font les médecins, les femmes s'en meslent.

Les apoticaires du jourdhuy estiment les médecins bons practiciens, ceulx qui ordonnent grande quantité de receptes ; c'est tout ung qu'elles soient à propos ou non, mais que l'apoticaire en ait force argent, là où le plus souvent aucunes maladies n'ont besoing de médecines, mais seullement d'une bonne forme de vivre, laquelle les apoticaires ne trouvent pas bonne parce qu'elle n'amene (1) rien à leur bource, et appellent les medecins qui usent d'une tant louable forme de faire, potagiers. Il vault mieulx estre guery d'ung bon potage que de languir d'une médecine esventée, laquelle te sçaura bien bailler l'apoticaire si le médecin ne l'ordonne et s'il ne la voit faire devant soy.

Sans aucune considération, à présent les apoticaires et barbiers, parce qu'ilz ont sceu des medecins que la (2) *iera picra* (3) de Galien estoit de grande efficace, font user d'icelle ; l'usage de laquelle est grandement dommageable à ceulx qui ont une intemperie chaude en toutes leurs parties solides ; voyre que si tu adventures de bailler ung tel antidote à ceulx qui possedent ung tel temperamment, tu les metz en dangier de les rendre consummez et tabides.

Que diray je d'aucuns apoticaires, lesquelz, affin qu'on die qu'ilz (4) ont bonne casse, meslent de la scammonée et la donnent ainsi à tous propos ? Ilz (5) usent d'une plus grande meschanseté. Sachantz que leurs compositions sont faictes de toutes choses esventées et sophistiquées et qu'elles (6) n'ont pas grande vertu de purger, ilz meslent du jus d'esule (7) ou lauréole (8) (qui sont vrays poisons) et baillent entendre aux malades que en leur medecine il y a du reubarbe bon et choysi et autres choses chères, parce que plusieurs pensent (9) les medecines estre fort bonnes celles qui font grande evacuation,

---

(1) Ed. 1, *amenent.*

(2) Ed. 1, *le.*

(3) Sébastien Colin donne la recette de « la composition de l'*Hiera picre* » dans *L'ordre et regime qu'on doit garder et tenir en la cure des fievres* (p. 45). La ἱερὰ πικρα a été introduite par Nicolas dans son *Antidotaire* (Paris, 1896, p. 36). Elle figure sous la rubrique « Electuaire *hiera-picra* » dans la 14e édition de *l'Officine* de Dorvault (Paris, 1898, p. 416).

(4) et (5) Ed. 1, *il.*

(6) Ed. 1, *elle.*

(7) Esule, *Euphorbia Esula* L.

(8) Lauréole, *Daphne Laureola* L.

(9) Ed. 1, *pensans.*

ce qui est dangereux, car les evacuations ne se doibvent estimer selon la quantité des humeurs, mais plus tost fault considerer la qualité, sçavoir est si ce qui est la cause du mal soit évacué.

Dont vient que plusieurs se trouvent mal pour prandre medecine, jaçoit que la médecine face grande evacuation ? Cela vient que les medecines ainsi corrosives, dedans lesquelles les apoticaires meslent des choses si fortes et de si mauvaise qualité, qu'elles purgent ce qui n'est point la cause du mal, mais ung humeur tant utile et conjoinct (1) à nature, tellement que tel humeur qui est evacué par la violence de la medecine avoit pouvoir de corriger la malice de l'humeur qui causoit le mal.

Que dirons nous de ceulx qui meslent du precipité (2) avecques leur masse (3) de pilules (4), lesquelles, parce qu'elles sont gardées si long temps, n'ont aucune vertu solutive ? Or est il que le precipité meslé avecque celles pilules les rend si fortes que souventes foys elles evacuent l'ame avecque les humeurs.

J'ay entendu dire à la verité que le pays de Poyctou estoit plein d'apoticaires lesquelz usoient de telles drogueries veneneuses (5), car l'apoticairie en ces pays de Poyctou et Anjou est traictée par apoticaires incogneuz et pauvres serviteurs qui ne sceurent jamais à grand peine lire leur nom.

J'ay laissé à dire que c'estoit precipité : sachez cependant que c'est une chose preparée d'argent vif et eaux fortes et corrosives.

Aussi noz apoticaires n'ont jamais rien autre chose en la bouche : « Il fault purger » (6), et s'ilz sont appellez à quelque malade sans le medecin, comme le plus souvent ilz sont appellez, car le commun dire d'entre eulx est qu'ilz sont mieulx payez sans medecin, car ilz taxent leurs coquilles ainsi qui leur plaist, et usent d'ung brocart : *pereat qui pereat*, et qu'ilz

(1) Ed. 1, *conjoincte*.

(2) Le *précipité per se* des anciens s'appelle de nos jours *oxyde mercurique, bioxyde ou oxyde rouge de mercure*.

(3) Ce terme de pharmacie, qui est toujours en usage, ne figure dans les grands *Dictionnaires* de LAROUSSE et de LITTRÉ qu'à l'article PILULAIRE.

(4) Ed. 1, *pilutes*.

(5) Ed. 2, *venimeuses*. Le reste de la phrase manque dans la seconde édition.

(6) Ed. 2, *sinon il faut purger*.

ne s'en soucient pas beaucoup, mais qu'ilz ayent leur bource bien garnie, ilz ne fónt doubte de bailler quatre ou cinq medecines laxatives l'une après l'autre.

Galien, au *Livre dedié ad Glaucon* (1), monstre combien les medecines laxatives sont pernicieuses (2) en certaines fiebvres; aussi font Celse, Oribase, lesquelz touchent grandement la forme de vivre, laquelle a la vertu de mediocrement esmouvoir et remollir le ventre (3). Si ainsi est que les eaux marines, nitreuses et sulphurées, exterieurement (4) appliquées, de leur qualité sont grandement nuysibles aux fiebvres choléricques et temperammentz choléricques, jaçoit qu'elles evacuent aucunement la cholere, à plus forte raison quel dommage, quel peril aportent les medecines laxatives données indifferemment à tous malades par le conseil d'ung seul apoticaire ! Combien advient il de maladies aux corps humains, lesquelles ne guérissent point par laxatives médecines, mais seullement par medicamentz alteratifz, desquelz nous usons seullement aux maladies dictes similaires !

Galien faict mention de plusieurs malades, lesquelz ont esté renduz deseichez et mors à la fin pour avoir usé de medecines laxatives, là où il ne failloit seullement user que d'une bonne forme de vivre.

Galien interpretant Hyppocrates dit que ce n'est pas ung petit dangier que de bailler à boyre à ung febricitant d'une fiebvre aguë et ardente, et que le malade soit de complexion cholérique, car par telle potion l'accident de la maladie est augmenté, car tous médicaments purgatifz sont tous chaulz et fort mauvais à ceulx qui, en l'esté sec et chauld, ont maladies chauldes, causées seullement par l'ardeur du soleil, immoderé labeur, longues veillées, intenses (5) et profondes cures d'esprit, tellement que, par telz medicamentz baillez de l'authorité de ces clysterizistes, le plus souvent tumbent les malades en fiebvres hectiques.

---

(1) Ed. 1, *Glancon.*

(2) Ed. 1, *princieuses.*

(3) Dans la 1re édition, on lit : *remollir la vertu* ; dans la 2e, il y a : *laquelle peut mediocrement esmouvoir et remollir la vertu.* Les expressions : *esmouvoir*, *laxer*, *mollifier le ventre*, se rencontrent à tout instant dans les œuvres de Sébastien Colin.

(4) Éd. 1, *exterieusement.*

(5) Éd. 1, *inteusses.* Au lieu de *intenses*, on trouve *soucis* dans la 2e édition.

(*A suivre.*)

La Médecine littéraire

DÉCLARATION DES ABUS ET TROMPERIES QUE FONT LES APOTICAIRES

Par Maistre Lisset Benancio.

(*Suite.*)

Je ne veil pas toutallement blasmer les purgations, lesquelles sont si fort utiles en aucunes maladies de sorte qu'elles ne sçauroient estre gueries sans icelles; mais il fault justement blasmer ceulx qui font foy (1) et baillent authorité à ignorance. Si ainsi est que la médecine deust estre traictée de telles personnes, il ne faudroit plus instruire la jeunesse aux bonnes lettres et aux langues pour avoir plus parfaicte cognoissance d'une tant haulte science comme est la médecine.

A ceste cause Galien, en son livre intitulé : *De la constitution de l'art de médecine*, veult (2) que le futur (3) medecin soit sçavant aux mathematiques.

Sur toutes les sciences, la medecine a esté traictée et est encores de present des plus sçavantz personnages qui furent oncques soubz le ciel. Que diroient ilz s'ilz voyoient (4) la medecine estre souillée par ces souillars? Je croy qu'ilz soliciteroient que justice et punitions fussent faictes de ces manifestes homicides, comme de present en plusieurs bonnes villes du royaulme de France l'on a commancé de faire, là où si l'on trouvoit quelque apoticaire ou barbier qui eust baillé à boyre forme de medecine sans l'ordonnance et conseil du medecin, il seroit condemné pour la première foys à payer une grosse amande, secondement il luy seroit inhibé, sur peine de confiscation de ses biens, de ne plus se mesler de l'estat. Il n'y a pays ou region là où l'on deust mieulx mettre tel ordre que aux villes de Poyctou, Anjou et Touraine, car vous ne verrez guiere ville qui ne soit garnie de quelque maistre sachant pallier et sophistiquer toutes meschantes et eventées drogues, lequel fera à croire (5) qu'il ha l'ordonnance de quelque medecin lequel il sçaura avoir bruyt, affin que le malade ait meilleur courage de luy faire faire l'ordonnance, combien qu'il

(1) Éd. 1, *font foyz*; éd. 2, *favorizent.*
(2) Éd. 1, *veulx.*
(3) Éd. 1, *futeur.* Ce mot fait défaut dans la seconde édition.
(4) Éd. 1, *voyent.*
(5) Éd. 1, *a croite.* Éd. 2, *qui fera croire.*

n'en soit rien, et que l'ordonnance qu'il ha est de luy et de sa malicieuse invention (1).

Ung apoticaire, meilleur faiseur de poudre à canon que non pas apoticaire, trouva (2) fort estrange d'ung medecin qui ordonnoit de la rue avecque du sené, disant qu'il n'en avoit jamais veu user. Le medecin luy dist en se raglant (3) : « Dis moy, n'as tu point leu les *Canons* de ton Mesué (4), lequel dit que aucunes plantes sont rendues plus bonnes et salubres par l'aproche (5) et atouchement d'autres ? » Il n'eut honte de dire au medecin qu'il ne luy sçauroit monstrer, ce que certainement il ne eust sceu, car le pauvre poudriste, c'est-à-dire faiseur de poudre à canon, ne sçavoit lire ne escripre ; toutesfoys il ne laisse pas d'avoir bon bruyt en son quartier, et est estimé plus que apoticaire.

Il ne s'en fault rien qu'il ne soit medecin selon la mode de Poyctou, car vous trouverez en Poyctou des advocatz fameux, persuadez d'une telle persuasion qu'ilz (6) n'ont craincte ne (7) vergongne de dire qu'il n'est point besoing d'entendre les langues pour estre medecin, mais qu'on ait veu practiquer sous (8) quelques resveurs Arabistes. Et de telz medecins indoctes et thessaliques (9) estoient par cy devant remplies les villes de Poyctou, lesquelz à cause de grands biens qu'ilz ont aquis d'une science en laquelle ilz n'entendoient rien, ilz ont pris alliance des advocatz de quelques seigneurs du pays, desquelz ilz sont louez après leur mort seullement à cause de l'alliance.

Item noz apoticaires ont laissé (10) la maniere de garder la reubarbe (11), laquelle est enseignée par aucuns docteurs, et la gardent seullement envelopée en du cotton, de laquelle

(1) Éd. 1, *mention.*

(2) Éd. 1, *trouve.*

(3) Éd. 2, *raillant.*

(4) Les Mesuæ *Canones* sont le premier livre d'un recueil latin, intitulé Mesue, que les apothicaires avaient tous entre les mains.

(5) Éd. 1, *la proche.*

(6) Éd. 1 et 2, *qu'il.*

(7) Éd. 1, *et.*

(8) Éd. 1, *sans.*

(9) Les Thessalins étaient renommés pour leur perfidie, leur fourberie et leur mauvaise foie. (V. *le Grand Dictionnaire géographique* de Bruzen la Martinière, art. Thessalie.)

(10) Éd. 1, *laissez.*

(11) Dans la *Déclaration des abuz*, *reubarbe* est tantôt du masculin et tantôt du féminin. Dans les autres livres de Sébastien Colin, ce mot est du masculin.

maniere n'est aucunement parlé. La reubarbe se peult garder par troys et quatre ans, estant ung peu oingte (1) de cire ou therebentine, ou de miel blanc, ou avecque la semence de persil ou millet.

Il sera fort convenable de parler de la grande meschanseté de laquelle usent les apoticaires quant (2) au reubarbe. Il fault que tu entendes qu'il y a une racine, laquelle est appellée *ampelos leuce* (3), de laquelle aucuns apoticaires usent au lieu de reubarbe, mesmement quand ilz sont seulz aux maisons des malades faisantz des medecins, laquelle racine qui est fort dangereuse ilz sophistiquent en une maniere que je laisse de dire, de paour que les malings et ignorantz de telz sophismes et adultères (4) ne soient par nous enseignez. J'ay bien voulu dire cecy affin de monstrer combien il est perilleux de se (5) confier à ces apoticaires sans la presence et ordonnance du medecin. Si tu me (6) respons que tous malades n'ont pas la puissance de avoir le medecin, il te vaudroit mieulx n'avoir point telz apoticaires, lesquelz te cousteront plus que le medecin, lequel te pourroit guerir en te ordonnant une forme de vivre là où l'apoticaire te baillera une medecine de ces belles racines, laquelle il te vendra pour medecine de reubarbe.

Ung apoticaire, reputé grand homme par les villages, promettoit à ung gentil homme de le guerir d'une obscurité de veue qui estoit causée d'une descente d'humeurs sur l'humeur glacialle (7), disant que son reubarbe estoit fort convenable pour attirer les humeurs et qu'il avoit forte vertu d'attirer du cerveau. Mais ledict apoticaire disoit ces choses pour plus rondement attirer l'argent de la bourse du gentilhomme, que non pas son reubarbe les humeurs du cerveau; car ces reve-

---

(1) Éd. 1 et 2, *oingt*.

(2) Éd. 1, *quand*.

(3) Éd. 1, *amples lence* ; éd. 2, *amplelance*. *Ampelos leuce* (ἄμπελος λευκή) est le nom grec de la Bryone (V. DIOSCORIDE, éd. Sprengel, t. I, p. 673), et *vitis alba*, son nom latin : ce dernier était plus familier que l'autre aux apothicaires. PHILLIPPE (*Histoire des apothicaires*, p. 132, Paris, 1853) donne *amplelance* comme le nom vernaculaire dans le Poitou d'une racine que l'on substituait à la rhubarbe. Thomas Bartholin, dans sa traduction latine de Lisset Benancio, l'a identifié avec la racine de patience (*radicem lapathi*).

(4) Éd. 1, *sophismez et adulterez*.

(5) Éd. 1, *ce*.

(6) Éd. 1, *ne*.

(7) L'*humeur glaciale ou crystalline* des anciens, ainsi nommée, dit DU LAURENS (*L'histoire anatomique*, Lyon, 1631, p. 1347), « pource qu'elle ressemble à un glaçon, et est claire et transparente comme crystal », est le cristallin.

rends, soubz umbre d'une medecine de reubarbe qui n'est point le plus souvent de reubarbe, ilz font payer grande somme d'argent au patient. Quant mon reubarbariste ne pouvoit venir à son intention, je fus appellé, comme (1) aujourd'huy l'on appelle les medecins après que les apoticaires et barbiers ont perverti (2) et corrumpu l'ordre de curer les maladies tellement que par ung mauvais ordre elles sont rendues incurables, et en tumbe le deshonneur sur les medecins, lesquelz. s'ilz estoient appellez du commancement avant ces negociateurs et fermiers apoticaires, bailleroient ordre si bon que les maladies seroient facilement curées et guéries; mais les malades ne le font point, pansant avoir meilleur marché d'ung droguiste ou barbier. Je visitay ledict gentil homme lequel, en presence de l'apoticaire, me dist que l'apoticaire luy disoit que le reubarbe avoit grande vertu d'attirer du cerveau et de guérir telles deffluxions sur les yeulx.

A lors je demanday (3) à l'apoticaire de quelle sorte debvoient estre les medecines lesquelles purgent en attirant : legieres ou pesantes ? Il me fist responce qu'elles debvoient estre legieres. « Pourquoy donc dis tu que le reubarbe attire si fort les humeurs du cerveau, veu qu'il fault choisir le reubarbe le plus pesant et que tel est le meilleur ? Au contraire l'agaric (4), d'autant qu'il est plus legier, autant est-il meilleur et a plus grande vertu d'attirer du cerveau. »

L'apoticaire ignorant fut muet, et croy qu'il eust bien voulu qu'on eust esté bien loing de là. Il se doubtoit bien qu'il ne seroit pas payé à son mot (5), car ces miserables escorchent les malades si les medecins ne moderent leurs parties (6). Prevoyantz que leurs parties seront rongnées, ilz les augmentent du tiers, et semblent les marchantz de Paris (7) quiferont

---

(1) Éd. 1, *come.*

(2) Éd. 1, *pervertir.*

(3) Éd. 1, *demandé.*

(4) L'*agaric* (*Polyporus officinalis* Fr.) est encore mentionné page 67.

(5) Au prix qu'il demandait.

(6) De cette phrase il faut conclure qu'au temps de Sébastien Colin, les médecins vérifiaient et réduisaient les comptes (*parties*) des apothicaires, comme le font de nos jours les architectes pour les mémoires des entrepreneurs. La bibliothèque de l'Ecole supérieure de Pharmacie de Paris possède un certain nombre de comptes d'apothicaires, comportant pour quelques-uns de sérieux rabais, dont aucun ne paraît avoir été « modéré » par des médecins. Mademoiselle Buvignier-Cloüet en possède un, de 1625, qui fut « réduit » par deux apothicaires de Nancy.

(7) Ressemblent aux marchands de Paris.

une marchandise qui ne vaudra que vingt solz, soixante solz, et, pour mieulx vendre leurs drogues esventées, ilz se contenteront à dix solz et sept solz et demy (qui est beaucoup) pour jour, mais ilz mettront en leurs parties à vingt solz ce qui n'en vault que cinq, et, si on leur veult rongner quelque chose, ilz diront qu'ilz ne gangnent pas grande journée, et qu'il n'y a point de propos de leur rongner leurs parties. Or les malades panseront avoir bon marché parce que l'apoticaire ha petite journée. Il te vaudroit mieulx bailler davantage pour la journée de l'apoticaire et qu'il ne survendist ses drogues.

Il se trouve de ces apoticaires negociateurs et fermiers qui aymeroient mieulx ne gangner rien de leur journée et qu'on en congñust point leurs parties. Dieu sçait commant ilz hausseroient le chevet (1) (ilz usent de ces motz) : ilz feroient bien que leurs journées seroient de plus de deux escuz.

Si ainsi est que nature est celle qui guerist les maladies et que l'estat du medecin seullement est de bien cognoistre icelle nature (j'appelle nature une commoderation des quatre qualitez elementaires gouvernant ce corps) affin de luy bailler les instrumentz à elle convenables, laquelle nature nous ne pouvons cognoistre si non par une grande et profonde cognoissance des choses naturelles, commant se pourra faire (2) qu'ung negociateur et racleur de babines (3) puisse cognoïstre le gouvernement de cette nature ?

L'on voit à présent pululer ung fort grand erreur à l'exhibition de l'electuaire (4) dit *de gemmis* (5), lequel indifferemment se baille aux syncopes causés tant de froit que de chaleur. Si le syncope est causé par l'attenuation (6) des humeurs et rarité de cuir tellement que les espritz facillement se exhallent et s'envollent, qu'i a il plus contraire que tel electuaire tant plein de choses chauldes (j'entendz icy parler d'autres electuaires plus chauldz) lesquelles (7) font plus grande rarité de telz espritz et causent lesdictz symptomes ? Car tout ainsi que

(1) Cette expression ne se trouve ni dans les *Curiositez françoises* d'Antoine Oudin, ni dans les Dictionnaires de l'ancien français.

(2) Ed. 1, *faite*.

(3) *Racleur de babines*, terme de mépris pour *barbier* ou *chirurgien*. Un an avant la publication du libelle de Sébastien Colin, Ambroise Paré, qui n'était que maître barbier, avait été nommé chirurgien ordinaire du roi Henri II.

(4) Ed. 1, *de lectuaire* ; éd. 2, *du electuaire*.

(5) *Electuarium de gemmis* de Mésué.

(6) Ed. 1, *l'attemation*. Dans son *Traicté de la Peste* (2e partie, p. 13), Sébastien Colin parle d' « attenuer les crasses humeurs ».

(7) Ed. 1, *lesquelz* ; éd. 2, *lesquels*.

le vin fort et excellentement chault, estant de parties subtilles, est grandement contraire aux syncopes (1) causés d'une cholere, laquelle ronge et mort l'orifice de l'estomac, et mesmement quand les espritz et humeurs pour raison de leur grande tenuité se consumment imperceptiblement ; ainsi est dommageable ce electuaire duquel noz espiciers usent indifferemment, disantz telz motz par maniere d'imposture et flaterie : « Monsieur, c'est ung electuaire faict de pierres precieuses. Il est de si grande efficace qu'il faict presque resusciter (2) les mors. »

Le gentilhomme et damoyselle, qui verront maistre Brisilidis (3), auront (4) foy à cest abuseur et panseront (5) avoir bon marché de luy en l'absence du médecin, et ainsi le pauvre malade perdra la vie, là où si le médecin eust esté present, cognoissant (6) bien l'abus de ces tyriacleurs, n'eust ordonné tel electuaire faict de pouldre de verre cassé, ou bien des pierres que aucuns chymistes du jourd'huy sçavent faire de callous (7) broyez et macerez en du vin aigre, broyez en mortier de couleur selon qu'on veult (8) que la pierre ayt couleur, de sorte que ce n'est que sophisterie des pierres desquelles usent noz apoticaires. Et sont si amateurs d'argent qu'ilz ne font doubte de faire payer grande somme de deniers des choses qui ne servent à rien, et, pour estre plus amplement payez des malades, mettent en leurs parties : « Item pour ung electuaire faict de pierres precieuses, » si voirres cassez sont appellez pierres precieuses, lesquelz ilz pulverissent subtillement, ce qui n'est vray semblable qu'ilz mettent des pierres precieuses, encore que les medecins les ordonnent ; car, s'ilz vouloient faire leur estat ainsi qu'il est requis, ilz ne seroient point si riches en si peu de temps. J'appelle leur estat : honnestement gangner, et ne vendre point drogues adulterées, et ne faire sinon ce qui (9) leur est commandé par les medecins.

---

(1) Ed. 1, *syncope.*

(2) Ed. 1, *resuscité.*

(3) *Brisilidis* est peut-être une faute pour *Griselidis. Maistre Griselidis* serait alors le fameux marquis de Saluces qui, d'après la légende, fut lui aussi, un *abuseur*. La *Patience de Griselidis* a été maintes fois réimprimée au XV° et au XVI° siècle ; le *Mystère de Griselidis* est antérieur de trois ans environ au libelle de Sébastien Colin.

(4) Ed. 1, *aura.*

(5) Ed. 1, *pansera.*

(6) Ed. 1, *cognoissantz.*

(7) Ed. 1, *callons* ; éd. 2, *cailloux.*

(8) Ed. 1, *veulx.*

(9) Ed. 1, *ce quil* ; éd. 2, *ce qu'il.*

Il ne fault pas oublier de declairer la cautelle de laquelle les apoticaires et arabistes ont usé (1) et usent encores en la preparation des restaurantz (2). Pour sçavoir s'il y a des escuz chez les malades, ilz ont de coustume d'y mettre de l'or (3), tellement que le meilleur ne leur est pas assez bon, et fault, ce disent ilz, que ce soit or de ducatz. Je seroys long temps sur ce propos ; mais le plus briefvement qu'il me sera possible, je le expediray. Je voudroys demander à ces marpaulx (4) les raisons par lesquelles l'or cuict restaure. Il ne fault nier, selon les grands philosophes (5), que la premiere matíere et sperme des metaulx c'est le mercure (6), qu'on dit argent

(1) Ed. 1, *usez*.

(2) Jean de RENOU (*Œuvres pharmaceutiques*, Lyon, 1624, p. 174; 2e édition, Lyon, 1626, p. 141) a consacré un chapitre de ses « Institutions pharmaceutiques » aux *Distillez et Restaurans*. Ce sont, dit-il, des « remèdes alimenteux, destinez à la reparation et restauration des esprits et force du corps. Ils sont appellez *distillez*, d'autant qu'on les faict passer et distiller par le bec d'un alembic goutte à goutte, et sont nommez *restaurans*, d'autant qu'ils sont non seulement extraits de toute sorte de chair bonne et délicate, mais aussi des conserves, poudres cordiales et autres choses aromatiques restauratives et qui réparent les esprits des parties nobles ».

(3) Bernard PALISSY rappelle, dans son « Traité de l'or potable » (*in Discours admirables*, Paris, 1580, p. 138), qu'il a « suffisamment prouvé, dans un « petit livre » antérieur, que l'or ne peut servir de restaurant, ains plutost de poizon, dont plusieurs docteurs en medecine ayant veu ses raisons furent de son party ». Il nous apprend qu'au XVIe siècle des « milliers de médecins ont de long temps ordonné de l'or pour servir de restaurant aux malades », que les uns faisaient « bouillir des pieces d'or dedens des ventres de chappons, et puis fesoyent boire le bouillon aux malades, et disoyent que le bouillon avoit retenu quelque substance de l'or », les « autres faisoyent limer lesdites pieces d'or et faisoyent manger la limeure aux malades parmy quelque viande », les autres enfin « prenoyent de l'or en feuille de quoy usent les peintres ; mais tout cela servoit autant d'une sorte que d'autre ». D'après Jean de RENOU, les apothicaires de Paris, pour faire leurs *restaurans* « jetaient parmy la chair, lorsqu'elle se cuisait, des fueilles d'or fin en suffisante quantité ».

(4) Ed. 1, *margaulx* ; éd. 2, *margaux*. D'après GODEFROY (*Dictionnaire de l'ancienne langue française*, t. V, p. 181, col. 2, Paris, 1888), *marpault* est un terme d'injure et de mépris qui équivaut à « goinfre, fripon, voleur, vaurien ». Ce mot reparaît, page 78, écrit *morgaulx* dans la 1re édition, et *morgaux* dans la 2e. Thomas Bartholin a traduit *marpaulx* par *helluones* (goinfres).

(5) *Philosophes*, alchimistes. Sébastien Colin les appelle encore *philosophes chymistes* dans le cours de son libelle (p. 60).

(6) Les alchimistes appelaient *mercure* le métal dénommé *vif argent* par les médecins et les apothicaires. Dans *L'onziesme livre d'Alexandre Trallian* (p. 102 et 103), Sébastien COLIN l'appelle tantôt *argent vif*, tantôt *mercure*.

vif, nom vulgal (1), et que la mistion des principes en l'or est si ferme qu'elle ne peult estre dissolte (2) par nostre chaleur. Je te laisse cy à panser ce que dict Galien de l'argent vif au *Livre des simples*. Premierement tu verras qu'il n'est aucunement restaurant, mais plus tost poison. Or nous restaurons les malades quand ilz sont presque du tout privez des puissances naturelles (3) (ce qui advient par la consumption des espritz evanouiz et exhallez (4) par la longueur et vehemence de la maladie), desquelles la premiere (5) est le sang. Veu donc que le sang engendré (6) baille la force et puissance au corps, il est nécessaire, premier que (7) les ducatz mis en decoction restaurent, qu'ilz soient tournez en sang, ce qui est bien dur à croire, car premier que la viande que nous prenons soit tournée en sang, il fault qu'elle soit cuicte et chylifiée, c'est à dire tournée en suc, de là renvoyée (8) aux veines mesaraïques, là où le chyle prend quelque forme de sang, et puis se parfaict aux veines, duquel sont engendrez les espritz vitaulx, naturelz et animaulx (9). J'ay laryssé à descripre la maniere de la generation des espritz, veu qu'il n'est à propos de nostre entreprinse. Comment se pourra faire que l'or qui est ung metal si dur, lequel ne peult estre gangné par le feu, qu'il se digere en nostre estomac et qu'il se tourne en sang ?

Je ne veulx nier que l'or n'ait grandes proprietez en certains accidens, mais non pas à restaurer les espritz, car les choses restauratives doibvent estre de bon suc et faciles à distribuer par tout le corps, ce qui ne [se] sçauroit (10) trouver en l'or.

Si tu veulx respondre que l'or restaure par une proprieté

---

(1) *Nom vulgal*, nom vulgaire. Les éditions 1 et 2 portent *non* au lieu de *nom*.

(2) Ed. 2, *dissoulte*.

(3) Ce terme de *puissances naturelles* est fréquemment employé par Sébastien Colin dans son traité de *L'ordre et régime qu'on doit garder et tenir en la cure des Fievres* (p. 85, 93, 187, etc.).

(4) Ed. 1, *exaltez* ; éd. 2, *exhalez*.

(5) Ed. 2, *desquelz la premiere* ; éd. 2, *desquels le premier*.

(6) Ed. 1, *engendre*.

(7) Avant que.

(8) Ed. 1, *renvoyer*.

(9) Toute cette théorie est due à Galien (V. l'article *Histoire de la* Médecine dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, 2e série, tome VI, p. 69). Elle est exposée dans la thèse du Dr Le Maguet (*Le Monde médical parisien sous le Grand Roi*, p. 63, Paris, 1899).

(10) Ed. 1, *ce qui ne sçauroit*. Ed. 2, *ce qu'il ne sauroit*.

occulte, je te respons que les proprietez occultes sont refuge de ceulx qui ignorent les causes des choses naturelles et sont comme leur Dieŭ tutelaire.

Parquoy l'on doibt loer seullement les restauratifz lesquelz sont preparez avecque certaines chairs distillées en alembicz de voirre avecque feu lent (1), en y additionnant certains simples et compositions propres selon la maladie. Les medecins grecz qui ont esté (2) les plus excellents, ne font aucunement mention des restaurantz faictz avecque de l'or, mais souvent ordonnent du vin et autres plusieurs bonnes choses qui ne sont metalliques, ainsi comme faict Galien aux syncopes et ruines des espritz, voulant par là monstrer que les choses qui facillement nourrissent sont fort proffitables à restaurer, et non point l'or, si tu ne vouloys restaurer la veue, car les bons compaignons disent qu'il n'y a restaurantz que de escuz pour bien restaurer la veue. Comme il advint d'ung apoticaire lequel se restaura soy mesme : voulant faire ung restaurant à ung malade, [il] demanda des ducatz poury mettre, desquelz il restaura (3) sa bource qui estoit bien vuide, et au lieu de mettre des ducatz, à la fin de la distillation il mettoit de l'or en feuille, et, là où il trouvoit ses (4) gens, bailloit entendre aux malades et parentz que l'or par la longue decoction s'estoit (5) liquifié et tourné en telle substance qu'il apparoissoit (6) en ledict restaurant, et que cela se (7) estoit faict par la violence du feu et longue ebullition du restaurant ; et ainsi faisoit passer les ducatz d'aucuns malades par invisible et ne laissoit pas de se (8) faire payer de ses (9) journées et restaurantz, sans conter les ducatz qu'il desroboit des malades, mesmement de ceulx qui ne sont pas des plus advertiz. Je n'ay pas voulu oublier à mettre cecy, affin de monstrer le beau mesnage que font les apoticaires et barbiers quand ilz sont chez les malades contrefaisantz les medecins.

Il regne au jourdhuy ung erreur execrable en l'art d'apoti-

---

(1) Ed. 1, *avecque feu l'eut* ; éd. 2°, *avec le feu.*
(2) Ed. 1, *estez.*
(3) Ed. 1, *restaure.*
(4) Ed. 1, *ces.*
(5) Ed. 1 et 2, *c'estoit.*
(6) Ed. 1, *apparoissoient.*
(7) Ed. 1, *ce* ; éd. 2, *cela estoit fait*
(8) Ed. 1, *ce.*
(9) Ed. 1, *ces.*

cairie quant (1) à la preparation du syrop de jujubes (2), duquel à tous propos l'on use en toute descente d'humeurs sur les polmons et sur le thorax, lesquelles causent une toux, aucunes foys ung pleuresis. Et se sont persuadez noz maistres canonistes avecque la persuasion d'aucuns medecins arabistes ignorans (3) toutes bonnes lettres, que le syrop de jujubes estoit grandement proffitable à telz accidens, combien qu'il soit grandement inutile et dommageable. Et trouvent aujourd'huy noz succristes apoticaires fort estrange, si, au lieu de leur syrop de jujubes (4), ung docte et expert medecin ordonnoit de l'hydromel avecque la decoction de l'yssop (5) ou autre chose selon que la maladie le requiert. Combien que l'hydromel ayt une souveraine faculté de nettoyer les polmons et faciliter (6) à cracher, toutesfoys les apoticaires ne le trouvent pas bon, par ce que l'hydromel se faict de miel et d'eau, le tout prins en la maison du malade ; et n'auseroient taxer si grand pris l'hydromel, s'ilz ne bailloient à entendre aux malades que ce fust autre chose, comme ilz ont de bonne coustume de faire, ainsi que font au jourd'huy plusieurs apoticaires en Poyctou, lesquelz n'ont eu honte et conscience de vendre ung petit voirre de ptisane avecque ung peu de miel ou quelque peu de syrop evanté, trente solz, vingt solz, faisant à croire aux malades que c'est une decoction magistralle ou pectoralle, disant qu'il y entre des choses bien cheres, jaçoit qu'il n'y entre que du regalice (7), des raisins et de l'orge, et autre chose que facilement on trouve chez les malades, tellement qu'il n'est point besoing de l'apoticaire pour faire telles decoctions moyennant qu'on ait le conseil du medecin, sçavoir s'il est bon ou non.

Les apoticaires quand ilz droissent leurs parties, ilz vendent le syrop de jujubes (8) bien cher, disant que jujubes sont fruictz qu'on aporte des Indes ou du pays d'Affrique, combien que

---

(1) Ed. 1, *quand.*

(2) Ed. 1, *intubes.* Dans l'édition princeps, cette faute est reproduite dans tout le cours du paragraphe. Le *syrop de jujubes* est de l'invention de Mésué.

(3) Ed. 1, *ignorez de.*

(4) Ed. 1, *intube* ; éd. 2, *jujube.*

(5) Hysope.

(6) Ed. 1, *facilitez* ; éd. 2, *facilité.*

(7) Réglisse.

(8) Ed. 1, *sycop de intubes.*

aucuns apoticaires de ce temps n'usent sinon de senelles (1) grosses et des plus rouges qu'on trouve par les hayes, ainsi qu'ilz sont descellés par leurs serviteurs mesmes qui en advertissent les medecins, ce qui est facille à croire, car ilz ne besongnent jamais que la nuict ou en arriere-boutique, ou ilz (2) se renferment en quelque chambre, craignant que les medecins voyent leurs sophismes et desguisées medecines, et si les medecins ordonnent quelque medecine (3), ilz attendront de la faire la nuict.

Je ne veulx point inferer qu'il ne s'en trouve quelques ungs consciencieux, lesquelz ne voudroient rien composer que les medecins ne fussent premierement appellez. Icy nous ne blasmons que les mauvais extrememont avaricieux ; car, selon mesme leur Mesué, il n'est possible qu'ung apoticaire exerce bien son estat s'il est ainsi avaricieux comme il s'en trouve au jourd'huy aux villes de Poyctou, là où tu ne trouveras apoticaire (4) qui ne se mesle de plusieurs autres trafficz que de l'apoticairie.

Revenons à noz jujubes, lesquelles Galien, au *Livre des Alimentz*, dict n'estre convenable à aucun usage de medecine. Le semblable est confirmé par Pline au livre *de Re medica*, lequel dit que les jujubes ont de grandes incommoditez, comme de blesser l'estomac. D'autant qu'elles sont indigestibles, elles induisent une vehemente alteration et si rendent l'office du ventre fort difficile, ce qui est fort contraire à ceulx qui ont les maladies ausquelles communement noz maistres antidotistes usent et osent temerairement (5) asseurer les jujubes avoir vertu de purifier le sang. Comment se pourroit faire qu'elles puriffiassent le sang, veu qu'elles sont inutilles à l'estomac et indigestibles ? Ce que mesme Avicenne confirme au chappitre des jujubes, disant que l'exstimation (6) de ceulx qui pansent que les jujubes clarifient le sang, est corrumpue et faulse, à laquelle opinion, dit il, je ne voudroys decliner (7).

---

(1) « Les fruits de l'*Aulbespine* (Aubépine) s'appellent vulgairement *des Senelles,* » dit Charles ESTIENNE (*Prædium rusticum*, p. 557, Paris, 1554).

(2) Ed. 1, *il*.

(3) Ed. 1, *medecines*.

(4) Ed. 1, *apoticaires*.

(5) Ed. 1 et 2, *temerement*.

(6) Ed. 2, *estimation*. *Exstimation*, du latin *existimatio*, opinion.

(7) Ed. 1, *à laquelle opinion, dit il, je voudroys declairer*. Ed. 2, *laquelle opinion, dit il, je voudroys declairer*. La correction : *je ne voudroys decliner* me paraît commandée par AVICENNE (*Liber Canonis*, Venise, 1555, f° 136 r°

Ung mesme erreur est commis des sebestes, lesquelles aucuns ont estimé (1) estre lenitives, combien qu'elles soient manifestement stipticques et de temperament froit et sec. Considerez icy le grand erreur qui se (2) faict quand (3) les apoticaires, sans parler au medecin, baillent au pleuretic et peripleumonic une decoction de sebestes ou jujubes. Le plus souvent ilz font mourir les pauvres malades suffoquez, en restraignant la matière et la rendant (4) inepte à cracher, ce qui est le principal scope (5) et but en telles maladies. Ceulx qui causent telz inconvenients, ce (6) sont le plus souvent les malades mesmes et leurs affins et parens (7) qui envoyent plus tost querir l'apoticaire que le medecin, pansant avoir meilleur marché, ce qui est le contraire. Car, si tu envoyes querir le medecin, il te monstrera des remedes facilles, lesquelz aisement se trouveront en ton jardin ou alentour de ta maison ; davantage le medecin aura cognoissance de ta maladie et te guerira en te ordonnant ung bon regime. Au contraire l'apoticaire, ignorant les causes de ta maladie, te chargera de drogues et sans propos en dangier d'y laisser la vie, et n'oubliera à te bien gabeler (8) et saler ses (9) senelles et drogues inventées de luy (10) mesme, et non point de l'ordonnance des medecins.

Ung autre erreur mortifere fleurist entre aucuns inveterez et indoctes apoticaires, et mesme entre ceulx qui n'ont aucune intelligence des lettres et ne laissent pas d'estre superbes et ne veulent jamais confesser leur ignorance, quelques raisons qu'on leur mette en avant. Car ces inveterez avaricieux et fermiers qui ne virent jamais rien, sinon dessoubz quelques vieux resveurs arabistes, ilz (11) disent que c'est tout

---

qui, au chapitre *de Jujubis*, s'exprime ainsi : « *illorum existimatio qui putant quod jujubae clarificent sanguinem et lavent eum, est existimatio corrupta, ad quam ego non declino* ».

(1) Ed. 1, *estimez*.

(2) Ed. 1, *ce*.

(3) Ed. 1, *quant*.

(4) Ed. 1, *rendent*.

(5) Comme je l'ai dit page 27 (note 8), *scope* est synonyme de *but*.

(6) Ed. 1, *se*.

(7) Ed. 1, *affins de parens*.

(8) Ed. 1, *gabeter*. *Gabeler*, se moquer de.

(9) Ed. 1, *ces*.

(10) Ed. 1, *d'eulx*.

(11) Ed. 1 et 2, *et*.

un, mais qu'on gangne, et que les plus justes et sçavantz sont les plus pauvres et gangnent le moins ; tellement que ces damnez avaricieux apoticaires usent de leur art à tort et travers, n'estimant la vie des hommes ung festu, lesquelz deçoyvent beaucop de bons experimentez medecins en les quiproquoquistant, c'est à dire en leur baillant des drogues falsifiées et adulterées pour bonnes, dont la mort le plus souvent s'en ensuit, comme nous avons veu n'a pas long temps advenir d'une genereuse et notable damoyselle, laquelle fut en dangier de mort pour avoir pris des *qui pro quo* (1) que luy avoit baillé ung apoticaire.

Ne est ce pas ung erreur pernicieux et mortel de prendre la semence de cesguë (2) pour la rue dicte *harmel* (3), comme font plusieurs apoticaires quand ilz composent les pilules de hermodates et fetides (4), lesquelz mettent au lieu de *harmel*, qui est rue sauvage, la semence de cicute (5), qui est ung erreur perilleux, car la cicue (6) est nombrée entre les venins, de poisons froides, comme ont laissé par escript Dioscoridès, Galien, Pline et Averrhoès, de laquelle les Atheniens usoient quand ilz vouloient presentement faire mourir quelque pauvre criminel, ainsi qu'il est recité de Socrates ; le tout manifesté par Dioscoride au troysiesme livre, chapitre quarante et neuf (7), lequel dit que aucuns appellent la rue sauvage *harmala* (8). Galien en dit autant au *Septiesme Livre des*

---

(1) Ed. 1, *pour avoir des quilz pro quo.*

(2) Ed. 2, *ciguë.*

(3) *Harmel* est, dans le *Traité des Simples* d'IBN EL-BEÏTHAR (chapitre 650), le nom arabe de la plante appelée : *Harmale* dans les *Dictionnaires de la langue française* de LITTRÉ, de HATZFELD, DARMESTETER et THOMAS, etc., *Peganum Harmala* par Linné, πήγανον ἄγριον par Dioscoride et *ruta sylvestris* par Pline ; d'où son ancien nom français de *rue sauvage.*

MATTHÆUS SYLVATICUS (*Opus Pandectarum medicinæ*, art. *Harmel*) dit que *harmel*, avec une *h*, est synonyme de *cicuta* et que le même mot écrit *armel*, sans *h*, est le nom d'une espèce de rue. Les apothicaires étaient donc excusables lorsqu'il leur arrivait de « prendre la semence de cesguë pour la rue dicte *harmel* ».

(4) Ed. 1 et 2, *fretades*. Dans les *pilulæ de hermodactylis majores* et dans les *pilulæ fœtidæ majores* de Mésué, il entrait de l'*harmel*. Ces dernières sont appelées *grandes pilules fétides* dans *L'onziesme livre d'Alexandre Trallian* (p. 96).

(5) et (6) Ed. 2, *ciguë.*

(7) Livre III, chapitre XLVI de l'édition de DIOSCORIDE publiée par Sprengel (t. I, p. 394).

(8) Ed. 1 et 2, *harmela.*

Simples, chapitre cent dix neuf (1). Parquoy, par les tesmongnages des anciens, il est certain que la rue sauvage, dicte *harmalla* ou *harmel*, ha vertu d'inciser et attenuer (2) les lentes, tenaces, crasses et visqueuses (3) humeurs aux douleurs juncturales (4); pour ceste cause, plus commodement et utilement elle est adjoustée en la confection des pilules de hermodates que n'est la cesguë ou cicue (5) ; car, par sa frigidité grande, elle augmenteroit les humeurs froides, et le plus souvent ouste le sentiment des parties. Galien, au *Cinquiesme Livre des Simples*, damne et improuve (6) grandement l'usage de cicue (7) aux maladies arthriticques et juncturalles, d'autant qu'elle tollist le sentiment non pas seullement par sa grande frigidité, mais aussi par sa superflue humidité ; parquoy tous les anciens Grecz et Latins s'accordent ad ce qu'il ne fault aucunement user interieurement de la cicue sans grand dangier.

Donques les médecins, veu et consideré la malice des apoticaires, ne debvroient user d'aucunes compositions, si premier ilz ne les avoient veu faire devant eulx mesmes, comme font ceulx qui craignent le juste jugement de Dieu et ayment leur honneur et la vie des hommes.

J'ay interrogé souventesfoys plusieurs medecins, gens de Dieu, lesquelz desploroient leur condition pour plusieurs causes, dont aucunes estoient pour (8) les erreurs que commettent les apoticaires en la cognoissance des simples et composition d'iceulx, lesquels ilz ne peuvent retirer de leur vieil Adam, (j'appelle leur vieil Adam [ceux-là] soubz lesquelz ilz ont, comme ilz disent, practiqué, qui estoient aussi (9) ignorantz que les apoticaires ; mais parce qu'ilz s'estoient faict (10) le nom de medecin, l'on avoit à eulx foy comme à ung Apollo, combien qu'ilz fussent privez de tout bon sçavoir) ; aussi, desploroient leur

(1) Le chapitre 124 (et non 119) du *Septiesme Livre des Simples* de GALIEN (édition Froben. Bâle, 1549. t. V, col. 218) est consacré au *moly* (μῶλυ ou πήγανον ἄγριον).

(2) Ed. 1, *attenner*.

(3) Ed. 1, *visquenses*.

(4) *Juncturales*, des jointures, des articulations.

(5) Ed. 2, *la ciguë*.

(6) Ed. 2, *reprouve*.

(7) Ed. 2, *de la ciguë*.

(8) Ed. 1, *par*.

(9) Ed. 1, *ainsi*.

(10) Ed. 1, *parce qu'ilz n'estoient faict*. Ed. 2, *pource qu'ilz s'attribuoyent*.

condition, parce que les apoticaires vendoient si cher ce que nature a produict liberallement pour les hommes, comme sont herbes, racines, semences, certains animaulx, le tout créé de Dieu à l'usage de l'homme, tellement que les apoticaires ne debvroient estre payez (1) sinon comme estant ministres de la liberalité de nature. Mais ilz font bien du contraire ; car, si le medecin (2) n'ordonne que demye pongnée de l'yssop ou de fenouil (3), ilz s'en feront payer ung grand argent soubz umbre que le médecin l'a ordonné. Et seroit beaucop meilleur que les medecins ne s'adroissassent point le plus souvent aux apoticaires pour faire faire ung tas de petis remedes singuliers, lesquelz les amys des malades pourroient faire sans apoticaire, affin de ne mettre les malades en fraiz (4).

Item considerez (5) la variété des opinions qu'on ha du thurbit (6) (aucuns l'appellent *turpet* (7)), tellement que les Grecz ne les Latins ne baillent rien certain de ceste racine. Pour ceste cause aucuns la disent estre de l'invention des Arabes (8) ; toutesfoys il se peult faire qu'elle soit de l'invention des Grecz, mais soubz autre vocable. Nous lisons en Dioscoride au quatriesme livre, au chappitre de *pitiussa* (9), là où ces vocables grecz sont inserez : *Kalousi tourpet* (10). Aucuns neant-

---

(1) Ed. 1, *prie* ; éd. 2, *priez*.

(2) Ed. 1, *medenin*.

(3) Ed. 1, *fenoueil*.

(4) Cette idée de se passer des apothicaires pour la préparation d' « ung tas de petis remedes singuliers » a été reprise, en 1623, par Philbert GUYBERT « escuyer, docteur régent en la Faculté de médecine à Paris », et développée tout au long dans son *Médecin charitable*, ouvrage réimprimé un grand nombre de fois, tantôt sous ce titre, tantôt sous celui de *Toutes les Œuvres charitables*.

(5) Ed. 1 et 2, *consideree*.

(6) Ed. 2, *turbit*. Le Turbith des pharmaciens est constitué par les rhizomes et les racines de l'*Ipomœa Turpethum* R. Brown. Sébastien Colin ne fait que répéter, au sujet de cette drogue simple, ce qu'en a dit Symphorien CHAMPIER dans son *Myrouel des Appothiquaires* (nouvelle édition publiée par le Dr Dorveaux, Paris, 1894, p. 30 et 36).

(7) *Torbed* est le nom arabe du Turbith, dans Ibn El-Beïthar (chap. 407).

(8) En effet, le Turbith a été introduit dans la thérapeutique par les médecins arabes. Il n'a donc pas été connu des médecins grecs.

(9) Le πιτύουσα de Dioscoride est l'*Euphorbia Pityusa* L. Sa racine est purgative tout comme celle du Turbit.

(10) Ed. 1, *Kalousi, toupet* ; éd. 2, *Kalousi, tourpet*. Dans le DIOSCORIDE publié par Sprengel (t. I, p. 657) on a mis entre crochets : ἣν καλοῦσι τούρπετ, *quam (radicem) turpet appellant*, parce que ces « vocables ne se trouvent point aux anciens exemplaires ».

moins disent que ces vocables ne se trouvent point aux anciens exemplaires et y ont esté adjoinctz de nouveau. Aucuns veullent dire que c'est le *tripolion* (1) de Dioscoride, d'autant que la description de Dioscoride parlant de *tripolion* (2) s'accorde fort bien à la description de Serapion (3) *Mauritanus* (4) parlant du thurbit (je laisse cy les propres motz des autheurs affin d'eviter prolixité, et me suffist seullement de les alleguer). Aucuns tiennent que c'est une des espèces de thythimales (5), ce qui est difficile à croire, car nous ne voyons point que ce soit la racine d'une des herbes lacticineuses. Parquoy aucuns doctes medecins sont d'advis, veu la varieté de tant d'opinions, que on laissast l'usage de la racine de thurbit, si l'on n'en avoit meilleure asseurance, laquelle l'on pourroit avoir en la conferant avec ses (6) feuilles vertes, en assemblant les descriptions des autheurs.

Selon aucuns, le thurbit qu'on aporte de la montaigne dicte Gargano (7) en la Poulle (8) est la vraye thassie (9). Le vieil thurbit (si d'aucun thurbit fault user) ne se doit recevoir en l'usage de médecine.

Ceux errent qui pensent que gingembre (10) diminue et corrige la vertu solutive de thurbit ; c'est au contraire, car il augmente la faculté de celluy, car, avecque le gingembre (11), il purge le phlegme crasse (12) ; parquoy je ne doibs panser le gingembre estre correctif de la vertu solutive du thurbit, mais plus tost acceleratif. Combien que telles choses deussent estre cogneues des apoticaires, mais d'autant qu'ilz sont aussi

---

(1) et (2) Ed. 1 et 2, *tripolin*. Le τριπόλιον de Dioscoride a été identifié avec la Dentelaire (*Plumbago europæa* L.), dont la racine serait émétique et même drastique.

(3) SÉRAPION a consacré au *Turbith* le chapitre 330 de son *De simplici medicina*.

(4) *Mauritanus*, l'arabe.

(5) Tithymales, Euphorbes. Ces plantes contiennent un suc laiteux très caustique ; c'est pourquoi Sébastien Colin les appelle *herbes lacticineuses*.

(6) Ed. 1, *ces*.

(7) Ed. 1 et 2, *Gorgano*. Le *monte Gargano* est le massif montueux de l'Italie du Sud qui forme ce que l'on appelle vulgairement l' « éperon de la botte. »

(8) Ed. 2. *Pouille*.

(9) Thapsie.

(10) et (11) Ed. 1, *gimgembre*.

(12) Ed. 1 et 2, *crassé*. *Crasse*, épais. On rencontre, dans *L'ordre et regime* (p. 17, 34, etc.) les expressions : « humeur visqueus et *crasse* », « humeur *crasse* et froid », etc.

sçavantz que negligentz en leur art, il ne se sçauroit (1) faire qu'ilz peussent avoir bonne cognoissance de la vérité, aussi qu'ilz s'occupent par trop en leurs fermes et censes, et ne sçauroient avoir loysir d'estudier ung petit quart d'heure, et leur semble assez de sçavoir leurs (2) *modus* (3) qu'ilz appellent ainsi. Comment est il possible de conduire ung œuvre sans science ? Quant (4) à leurs (5) *modus*, ilz sçavent (6) très bien ; mais c'est la mode *quipro quizandi* (7), qui est de bailler des *qui pro quo* (8).

Davantage ilz sçavent bien ung autre *modus*, qui est de desrober quatre onces pour livre (9) quand ilz vendent leur marchandise latine (10). Il (11) fault qu'ilz sachent, s'ilz ne veulent changer leur vie etsatisfaire des *qui pro quo* (12) qu'ilz ont faictz aux malades, que leur salut est bien vacillant, plus que n'est la nef sur la haulte mer estant destituée de gouverneur. Je pry le Seigneur qui leur doint cognoissance de son sainct nom.

Ilz sont si malings qu'ilz se moquent de ceulx qui par ung grand estude s'enquerent de la vérité et vertu des simples, et leur suffist de cognoistre le bouillon blanc, la chamomille et melilot, car ces reverends maistres apoticaires ne ayment que le proffit, non point l'excellence de leur art.

---

(1) Ed. 2, *on ne sauroit.*
(2) Ed. 2, *leur.*
(3) *Modus.* Dans le *Liber servitoris* d'ABULCASIS, qui fut, aux XV[e] et XVI[e] siècles, le livre de chevet des apothicaires, presque tous les paragraphes commencent par ce mot : *Modus abluendi cerusam*, *Modus lavandi plumbum*, *Alius modus lavandi*, *Modus faciendi aes ustum*, etc. ; mais c'est l'expression *modus faciendi* qui reparaît le plus souvent. La bibliothèque de l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris possède un rarissime traité de pharmacie en espagnol, qui a pour titre : *Modus faciendi* (3[e] édition, Séville, Juan Cronberger, 1542, in-folio) et pour auteur un franciscain, Bernardino LAREDO. M. Ernest CORDONNIER a publié deux notices sur ce livre : l'une dans le *Bulletin des sciences pharmacologiques* (1899-1900, t. II, p. 18), l'autre dans le *Janus* d'Amsterdam (1900, p. 6 et 91).
(4) Ed. 1, *quand.*
(5) Ed. 1, *leure* ; éd. 2, *leur.*
(6) Ed. 2, *ilz le savent.*
(7) Ed. 1, *quiproquigandi.*
(8) Ed. 1, *quilz pro quo.*
(9) Sébastien Colin a déjà fait ce reproche aux apothicaires dans son *Epistre au Lecteur* (page 7).
(10) Voir à la page 6, ce qu'il faut entendre par *marchandise latine.*
(11) Ed. 1 et 2, *ilz.*
(12) Ed. 1, *quilz pro quo.*

Il (1) ne s'en fault point esmerveiller s'ilz ne se veulent point enquerir de la vertu des plantes et racines, car ilz n'ont aucun fondement ne principe de grammaire comme il fut manifesté d'ung quidam apoticaire, lequel print querelle contre ung médecin qui avoit ordonné *malorum granatorum* (2). Alors l'apoticaire, comme furieux et fort esmeu, s'en vint au médecin, luy disant : « Monsieur, comment l'entendez vous ? Je n'ay point de mauvaises granades. Vous en pourriez dire autant de mes autres drogues. » Le pauvre apoticaire s'estoit tant adonné aux fermes et autres negoces qu'il ne sçavoit pas que *malorum granatorum* (3) signifiast des pommes de granades, et prenoit *malorum granatorum* (4) pour mauvaises granades.

Or considerez quel dangier que de recepvoir ung apoticaire sans estre latin ! Mais à eulx ce (5) leur est tout ung, fussent ilz patissiers, mais qu'ilz sachent bien battre (6) les espices et faire des cornetz de papier.

Ung maistre resveur apoticaire bailla bien congé à son serviteur, parce qu'il ne sçavoit pas faire ung cornet de papier à la mode de son maistre, disant que les cornetz qu'il faisoit estoient trop creux et qu'ilz (7) tenoient trop d'espices, combien que le serviteur fust sçavant jeune homme, bon latin, cognoissant bien les simples, lesquelz il avoit ouy par troys années soubz Monsieur Silvius (8) à Paris, et les sçavoit fidelement composer, et trop fidelement pour son maistre, car son maistre ne luy vouloit bailler les choses requises et bonnes pour faire les compositions (9), ains luy bailloit toutes choses esventées et sophistiquées qui gardoient la boutique avoit (10)

---

(1) Ed. 1, *ilz*.

(2), (3) et (4) Ed. 1, *grannatorum*.

(5) Ed. 1, *se*.

(6) *Battre*, piler.

(7) Ed. 1 et 2, *il*.

(8) Ed. 2, *Sylvius*. *Sylvius* est le nom latin de Jacques Dubois, savant médecin du XVIe siècle, que Sébastien Colin cite dans tous ses livres (il l'appelle, à la fin de ce libelle, p. 80 : « lumiere de toute l'Europe et vray phenix en medecine »). Il est cité également : dans l'*Apologie pour Hérodote* de Henri Estienne (chapitre XVI ; éd. Ristelhuber, t. I, p. 298 et 308, Paris, 1879), dans les *Essais* de Montaigne (livre II, chap. II ; éd. Pierre Coste, t. II, p. 14, Paris, 1725), dans les *Contes et discours d'Eutrapel* de Noël du Fail (chap. XIII et XX ; édition Hippeau, t. I, p. 175, et t. II, p. 15, Paris, 1875), etc.

(9) Voir, page 23, ce qu'il faut entendre par *composition*.

(10) Ed. 2, *despuis*.

dix ans, et n'eust pas voulu ledict serviteur demourer avecque ung tel maistre, veu les grands abus qu'il voyoit faire.

Davantage ung erreur (1) insuportable a pululé long temps et pulule encores entre les inveterez apoticaires et ceulx qui ne sont de ce temps, c'est de prandre la sandaraque (2) pour une espèce de gomme, combien que à la vérité (3) *sandaraca* soit ung arsenic rouge ou pierre methalique (4) ayant vertu erosive si grande que si tu la prend interieurement (5), elle te pourra subitement occire ; voyre la fumée en est fort dangereuse si premierement elle n'est moderée par l'art de chymie, comme plusieurs chymistes sçavent très bien faire. Je te dis cecy pour monstrer qu'il est perilleux d'ordonner sandaraque (6). En quel danger mettroit l'apoticaire le malade qui prandroit la vraye sandaraque qui n'est autre chose que arsenic rouge !

Item errent grandement ceulx qui colloquent le *mezereon* entre les plantes faisantz le laict, que nous disons lacticineuses (7), duquel erreur ont parlé (8) Johannes Manar-

(1) Cette erreur avait déjà été relevée par Symphorien CHAMPIER dans son *Myrouel des Appothiquaires* (Nouvelle édition, Paris, 1894, p. 37).

(2) La *sandaraque* des médecins grecs et latins (σανδαράχη de Dioscoride, *sandaracha* de Pline) est le réalgar ou sulfure d'arsenic rouge natif ; celle des arabes (*senderous* d'Ibn El-Beïthar) est une résine produite par le *Callitris quadrivalvis* Ventenat, laquelle, de nos jours, porte encore le nom de *sandaraque*. LESPLEIGNEY, dans son *Promptuaire des medecines simples en rithme joieuse* (Nouvelle édition, Paris, 1899, p. 91 et 162), distingue parfaitement la sandaraque « metal veneneux et pernicial » de l'autre qui

est vernix medicinal,
Ung just de geniebre lacrime,
Aultrement classa dict sans crime.

Pour Sébastien COLIN, la seule vraie sandaraque est celle des grecs et des latins. Il le répète en ces termes dans *L'onziesme livre d'Alexandre Tralian* (p. 99) : « *Sandaracha*, selon la vraye verité, n'est point le *vernis*, comme aucuns ont pansé, car le *vernis* est *gummi juniperi*, lequel Hermolaus Barbarus appelle *vernigo*, *vernis vulgo*, parce qu'à la rousée du fer ou printemps il se trouve plus abondamment. Or est il que *sandaracha*, est une chose minérale, laquelle ne differe point de l'orpigment... »

(3) Ed. 1, *combien que la verité sandaraca.*

(4) Ed. 1, *methaliqua*. Ed. 2, *metalique.*

(5) Ed. 1, *interieusement.*

(6) Ed. 1, *sandarace.*

(7) Ed. 1, *lacticinenses.*

(8) Ed. 1, *parlez.*

dus (1) et Fuschius (2). Si tu lis diligemment Dioscorides au chapitre de *chamelea* (3), tu verras clairement que *chamelea* (4) de Dioscorides est le *meʒereon* des Arabes (5). Il seroit fort long de reciter ce que en dit Avicenna (6) au chapitre de *meʒereon* ; mais il te suffira de sçavoir véritablement que *chamelea* (7) est le *meʒereon*, et qu'il n'est point lacticineux (8), et que ceulx errent pernicieusement qui preparent les pilules de *meʒereon* (9) pour les hydropiques (10) d'une plante laquelle vulgairement est appellée *laureola* (11), pensant que *laureola* (12) est le vray *meʒereon* (13), et font grand tort aux malades, et le plus

---

(1) MANARDUS a parlé de cette erreur dans l'ouvrage suivant : *Johannis* MANARDI *Ferrariensis medici Epistolarum medicinalium Tomus Secundus, nunquam antea in Gallia excusus. Lugduni apud Seb. Gryphium.* 1532, p. 459, au chapitre *De Meʒereo.* Ce tome II de Manardus a été publié par François Rabelais. Il débute (p. 2) par une épître dédicatoire à André Tiraqueau (*Franciscus Rabelaesus medicus Andreæ Tiraquello judici æquissimo apud Pictones. S. P. D.*), laquelle se termine par ces mots : *Vale. Saluta mihi clarissimum virum. d. antistitem Malleacensem, Mœcenatem meum benigniss. si quando eum invisas. et Hilarium Coguetum nos rum, si forte istic sit. Lugduni*, III. *Nonas Iunii.* 1532. La fin de cette épître est tronquée dans l'édition des *Œuvres de* RABELAIS publiée par Pierre Jannet (t. VI, p. 97)

Sébastien Colin cite encore « Manardus en ses *Epistres medicinales* » dans *L'onʒiesme livre d'Alexandre Trallian*, p. 82.

(2) FUCHSIUS (et non *Fuschius*) a mentionné cette erreur dans le livre intitulé : *Leonardi* FUCHSII *Annotationes aliquot Herbarum et Simplicium, a Medicis hactenus non recte intellectorum.* Ce traité de Fuchsius a été publié dans le tome II des *Herbarum vivae Eicones* d'Ottho BRUNFELSIUS (*Argentorati*, 1532). Le chapitre XVI, *De Meʒereonte seu Chamaelea*, s'y trouve page 139.

(3) Ed. 1 et 2, *champlera.*

(4) Ed. 1, *chamylea* ; éd. 2, *chamaelea.*

(5) Le *meʒereon* des Arabes (*mâʒerioun* d'Ibn El-Beïthar, chapitre 2058) et le *chamelea* (Χαμελαία) de Dioscoride ont été identifiés avec le *Daphne oleoides* Schreb. Le *méʒéréon* des apoticaires était le Bois-gentil (*Daphne Meʒereum* L.).

(6) « Sous le nom de *Mâʒerioun*, dit le Dr L. Leclerc dans une note ajoutée au chapitre 2058 d'IBN EL-BEÏTHAR, Avicenne a confondu avec cette plante (le *chamelœa* de Dioscoride) les *Chamæleons* des grecs, sans doute à cause de la ressemblance des deux mots *chamæleon* et *chamelæa.* »

(7) Ed. 1, *chamylea* ; éd. 2, *chamaclea.*

(8) Ed. 1, *et qui n'est point lacticinex.*

(9) Les *pilules de meʒereon* sont de l'invention de Mésué.

(10) Ed. 1, *hydiopiques.*

(11) et (12) Ed. 1 et 2, *lanodela.* La plante appelée *laureola* est la Lauréole (*Daphne Laureola* L.). Il en a déjà été question, page 31.

(13) Les apothicaires étaient excusables, car un des principaux commentateurs de Mésué, *Christophorus Georgius de Honestis,* donne *meʒereon* comme synonyme de *laureola.*

souvent leur causent la mort, quand ilz usent d'une herbe pour une autre. Leur ignorance ne les sçauroit excuser : ilz debvroient estudier avant que se (1) mettre à l'estat d'apoticaire.

Aussi ung erreur fleurist qui est fort mauvais quant à l'exhibition des cantharides, ce qui est yssu de la farine arabique comme vous verrez en lisant Rasès (2) en son neufiesme (3) *ad Almansorem* et Avicenne (4) en son *phen* (5), laquelle opinion est fort contraire à celle des anciens Grecz, lesquelz tiennent que les esles (6) corrigent tout le malifice des cantharides, comme escript Dioscorides au second livre, chapitre cinquante troysiesme (7), Pline au dix neufiesme livre, chapitre quatriesme (8). Hyppocrates, en son *Livre du Regime des maladies acues* (9), parlant de la cure d'ydropisie, ne faict aucune mention d'ouster les elles (10), qu'il n'eust oublié à dire s'il eust faillu les ouster. Parquoy il ne se fault esmerveiller si nous avons mauvaise yssue de l'usage des cantharides, veu que par leur grande erosion elles esmeuvent le sang, ce qui n'aviendroit si les esles qui sont remede à ung tel malefice n'estoient oustées. Je n'ay pas voulu oublier à mettre cest erreur (11).

Ung jour entre les autres j'estoys à la boutique d'ung apoticaire, lequel faisoit l'ordonnance d'ung fort docte medecin lequel ne vouloit que les elles des cantharides fussent jectées. J'advisay que ce bon maistre faisoit au contraire et qu'il jec-

---

(1) Ed. 1 et 2, *ce*.

(2) Razès parle des Cantharides dans le chapitre LII du *Tractatus tertius* de son *Liber ad Almansorem* (Venise, 1497, f. 17 c).

(3) Faute pour *troisiesme*.

(4) Avicenne a consacré aux Cantharides le chapitre 205 du *Liber* II, *Tractatus* II de son *Liber Canonis* (Venise, 1555, f. 121 v°).

(5) *Fen*, mot arabe conservé dans la traduction latine des *Œuvres* d'Avicenne. On y voit le *Livre I* divisé en 4 *Fen*, le *Fen* 1 divisé en 6 *Doctrines* la *Doctrine* 1 divisée en 2 *Chapitres*, etc. *Fen est modus locutionis cum de una re transitur ad aliam*, lit-on dans l'*Antiqua expositio Arabicorum nominum*, qui termine le *Liber Canonis* d'Avicenne.

(6) *Esles*, ailes.

(7) Chapitre LXV de l'édition Sprengel (t. I, p. 191).

(8) Pline parle des Cantharides dans son XXIXe livre, chap. 30.

(9) Ed. 2, *agues*.

(10) Sébastien Colin se trompe, car Hippocrate (*Œuvres complètes*, publ. par E. Littré, t. II, p. 513, Paris, 1840) dit : « Prenez trois cantharides, *ôtez-en* la tête, les pieds et *les ailes* ».

(11) Cette erreur avait déjà été relevée par Symphorien Champier (*loc. cit.*, p. 40).

toit les elles des cantharides. Voyant le peril auquel il mettoit le pauvre malade pour lequel avoit ordonné le medecin, je luy demanday (1) pourquoy il ne faisoit selon l'ordonnance du medecin. Il ne me sceut rendre responce autre, sinon que ce n'estoit la coustume d'user des elles des cantharides, comme si nous failloit reigler selon une coustume tellement alienée (2) de raison, de laquelle s'en ensuyt le plus souvent la mort.

Je laisse à panser au lecteur combien d'hommes meurent l'année par le moyen de ces sophistiqueurs et corrupteurs de la vraye medecine et forme de justement preparer les choses subtilles pour le corps humain ! Et leur est permis de se mesler de l'estat duquel ilz n'ont aucune cognoissance (3), plus tost qu'à ceux qui de leurs premiers ans sont versez en bonnes lettres et par grands labeurs sont parvenuz à la cognoissance des choses naturelles, veu qu'il n'y a rien tant selon nature que de garder l'individu ; par mesme raison, il n'y a rien tant contre nature que de le perdre ; et sont ceulx ennemys de nature et homicides d'eulx mesmes, qui scientement se commettent à l'ignorance d'autruy.

Nous en voyons plusieurs au jourd'huy langoureux et valetudinaires pour seullement se estre confié aux apoticaires en la cure de la colique, laquelle ilz n'estiment rien, et usent, sans appeller le medecin, d'electuaires fortz, preparez avecque de la scammonée, thurbit (4) et collocynthe. Davantage vous trouverez des apoticaires, lesquelz en une dissenterie, de leur privée authorité (5) (si authorité se doibt dire d'eulx), bailleront medecine laxative et bien fort corrosive, encore (6) que l'opinion de ceulx qui baillent du reubarbe torrefié en une dissenterie n'est pas grandement approuvée, et se disent ensuivir les anciens ; mais ilz sont bien trompez, car nul des anciens, voyre mesme Avicenne, ne usa de reubarbe pour esmouvoir le ventre, ce qui n'est merveille, car le reubarbe des anciens est grandement different de celluy duquel nous usons communement. La raison pour laquelle il ne fault user de medecine laxative en une colique est parce que les medecines purgatives, par la vertu attractive laquelle elles ont,

---

(1) Ed. 1, *demandé.*
(2) Ed. 1, *aliené* ; éd. 2, *aliene.*
(3) La medecine.
(4) Ed. 1, *thurbitz* ; éd. 2, *turbitz.*
(5) Ed. 1, *authoritez.*
(6) Ed. 1, *encorent* ; éd. 2, *encores*

attirent quantité d'humeurs au ventricule (1), et de là aux intestins, dont la colique en est augmentée, aussi que les medecines purgantes attirent grande abundance d'humeurs, lesquelles n'ont voye de passer, veu que les coliqueux sont grandement oppillez, et par ce moyen sont detenues les humeurs aux intestins, ce qui ne se faict sans grande douleur et peril du malade, de laquelle chose baille tesmongnage Avicenne en son *Phen* quinziesme, Canon troysiesme, trente quatriesme au premier chappitre (2). Galien faict mention de quelque jeune homme, lequel avoit esté tourmenté grandement par medecines scammonées et fortes, tellement qu'elles avoient causé grande erosion et ulcère ausdictz intestins. Oribase (3), au *Livre des Curations*, ne faict mention seullement que de l'usage de clysteres lenitifz (4).

Mais noz apoticaires, estans appellez aux maisons des malades sans medecin, n'ont garde de faillir à bailler medecine sans besoing, affin d'arracher plus d'argent des malades. Que diriez vous combien ilz gardent à l'encontre des medecins (5) s'ilz n'ordonnent bancque (6) de receptes ? Si l'on les vouloit croire, le boyre et le manger ne seroit que medecine. Doncques il se fault garder d'eulx en la plus petite maladie que on sçauroit avoir.

Aussi ilz ont (7) de coustume d'user de frequents et assadez (8) clysteres en toutes douleurs de reins (9) sans rien distinguer, de sorte qu'ilz gehennent et excarnifient (10) les pauvres malades. Car les clysteres, par leur quantité et abondance, principallement aux calculeux et ceulx qui ont grande inflammation des reins, causent une extention aux intestins

---

(1) Estomac.

(2) Cette indication bibliographique est fausse. Le *Fen* XV du troisième Canon d'Avicenne est intitulé : *De felle et splene et dispositionibus eorum*. Il se divise en deux Traités, comprenant : le premier 7 et le deuxième 13 chapitres.

(3) ORIBASE. *Œuvres*, publ. par Bussemaker et Daremberg, t. V, p. 761, Paris, 1873.

(4) Ed. 1, *lentifz*.

(5) Ed. 2, *Que direz vous combien ilz sont fachez contre les medecins*.

(6) Ed. 2, *banque*. *Bancque* est probablement une faute pour *beaucoup*.

(7) Ed. 1, *on*.

(8) *Assadez*, abondants. GODEFROY (*Dictionnaire*, t. I, p. 423) donne le verbe *assader* comme synonyme *d'assasier*.

(9) Ed. 1, *reims*.

(10) Ed. 1, *excarcifient*. *Excarnifier*, du latin *excarnificare*, tourmenter, torturer.

et de la compression aux reins, tellement que les ureteres en sont coarctés et renduz estroictz, et n'est possible après que aucunes humeurs, ne sable, ne calcul (1) puissent descendre, et sont les intestins et reins si debilitez qu'ilz sont renduz aptes (2) à recepvoir toute fluxion, au moyen de laquelle se faict plus grande coartation (3) et inflammation aux reins, voyre que le plus souvent la pierre en est engendrée. Aux pays d'Anjou et Poyctou, ont de coustume en ces douleurs de plus tost appeller ung barbier ou apoticaire que non pas le medecin, et, qui pis est, les femmes au jourd'huy se meslent de bailler clysteres.

Plusieurs, pour avoir pris des clysteres qui n'estoient à propos de la maladie, sont tumbez en grands inconvenients. J'ay cognu ung barbier avoir baillé en mains (4) de huict jours cent clysteres à ung pauvre malade, là où ung ou deux, ordonnez à propos de la maladie, eussent subitement sedé et appaisé la douleur. Le barbier tumba de là à quinze jours malade et heut remort de conscience d'avoir faict payer au malade sept solz et demy par clystere, combien que noz apoticaires d'Anjou et Poyctou en font bien payer dix solz qui ne sont faictz que d'eau bouillie avecque ung peu de miel, de huille de noix et de sel : voyla les clysteres des apoticaires et barbiers, quand ilz sont appellez pour bailler clysteres. Et souventesfoys, quand ilz ont appetit de menger d'ung chappon, ilz bailleront entendre aux malades que ung clystere d'une decoction de chappon (5) seroit fort bonne, au lieu de laquelle ilz bailleront une decoction de mauves, choux et bletes, et mangeront le chappon, et boyront (6) le bouillon. Il fault icy entendre que l'ordonnance du medecin, et non point d'ung apoticaire ou barbier, est bien requise quand il est besoing de bailler clisteres en ces douleurs.

Aucuns apoticaires pensent (7) le temps estre perdu qui est employé à bien exécuter l'ordonnance de quelque docte medecin, et n'observent point la manière de laquelle il fault user en la préparation des myrabolans, mais les font tout par ung

(1) Ed. 1 et 2, *culcul.*
(2) Ed. 1, *aptez.*
(3) Ed. 1, *coarta.*
(4) Ed. 2, *moins.*
(5) C'est le *lavement analeptique* ou *nourrissant* de nos Formulaires.
(6) Ed. 2, *humeront.*
(7) Ed. 1, *pensant.*

moyen avecques d'autres simples bouillir affin d'avoir plus tost faict, ce qui est grandement erré, car la gommosité, laquelle faict les myrabolans laxatifz, par le feu et grande ebullition est oustee. Au contraire, si tu maceres et trampes (1) seullement les myrabolans en eau chaulde, la gommosité d'iceulx laissée en l'eau fera ladicte eau laxative ; parquoy tu ne sçauroys bailler l'ébullition aux myrabolans trop petite. Il ne fault point au jourd'huy avoir paour que la (2) gommosité des myrabolans desquelz usent aucuns apoticaires se perde (3) par le feu et longue ébullition, car ilz sont tous creux et vermouluz (4), ne ayant d'humidité non plus qu'ung challou (5), tellement qu'ilz ne sont d'aucune efficace. Et pour ceste cause nul ne debvroit user de myrabolans sans premièrement les avoir veuz (6), car autrement les apoticaires te decepvront, te baillant entendre que tout ce qu'ilz ont est bon. Il fault le veoir premier que en ordonner : tu trouveras le plus souvent que cela qu'ilz ont est tout corrumpu et sophistiqué.

En la confection hamec (7) : *myrabolani nigri indi* (8), *et chebulorum*, dont est advenu que aucuns apoticaires indoctes prennent troys especes de myrabolans pour faire la confection hamec, combien que *myrabolani nigri indi* ne soit qu'une espece de *chebulorum* (9). L'autre, les chebules et myrabolans citrins sont d'ung mesme arbre (10) et ne different sinon que les citrins ne sont pas tant meurs que les chebules. Les myrabolans *indi* ne sont noirs sinon pour la grande demeure qu'ilz font en l'arbre, et sont plus gras et gommeux que les citrins. Ceux qui sont cuilliz encores aigres et esventés (11) sont les citrins.

---

(1) Ed. 1 et 2, *si tu macerez et trampez*.

(2) Ed. 1, *le*.

(3) Ed. 1, *perdent*.

(4) Ed. 1, *curieux et vermouleux*.

(5) Ed. 1 et 2, *challon*. *Challou*, qui est écrit *callou* à la page 33, signifie *caillou*. Bartholin a corrigé *challon* par *charbon*, qu'il a traduit *carbo*.

(6) Ed. 1, *veu*.

(7) Mésué donne deux formules de confection *hamech* : il entre des *myrabolani nigri* dans les deux. Un des annotateurs des *Opera* de MÉSUÉ (Venise, 1568, f° 139 a), Joannes Costa, dit expressément que les Myrobalans noirs ne sont autres que les indiens : *mirabolani nigri iidem sunt indi*.

(8) Faute pour *myrabolanorum nigrorum indorum*. Il y a dans la 2e éd. : *myrobalani*.

(9) Ed. 1, *chebulerum*.

(10) L'arbre qui produit les Myrobalans indiens, chébules et citrins, est le *Terminalia Chebula* Retz.

(11) Ed. 1, *esventees*.

Aucuns en font deux autres especes, sçavoir est: les embliques et belleriques (1), desquelz les autheurs ont parlé (2) à part.

Pour faire brief, nous ne sommes point certains si ce sont (3) les vrays myrabolans desquelz nous usons, veu qu'il ne se trouve point d'autheur (4) qui ayt escript la forme d'iceulx ne la plante (5), aussi que nous n'en experimentons pas de grands effectz à l'entour des malades ; et seroys bien d'advis que les malades usassent de conseil avant que prandre des myrabolans, principallement de ceulx que les apoticaires ont, qui sont ainsi secz que vieilles noix de galles.

Je ne voy point grande raison qu'il faille infuser le reubarbe en eaues distillées, comme à present l'on ha de coustume de faire. Il est beaucop raisonnable de l'infuser en la decoction mesme en laquelle tu delibères d'espandre ta médecine, car le reubarbe en infusion ha plus grande vertu solutive, car en l'infusion t'est laissée la partie solutive, et la chose faisant quelque restriction, comme est le marc, demoure (6) au residu : parquoy le reubarbe mis en infusion est beaucop plus solutif qu'avecque toute sa substance. Il est vray que, subtillement pulvérisé et baillé avecque toute sa substance, il purge plus par les voyes urinales.

C'est une chose fort périlleuse que de infuser le reubarbe et autres solutifz en eaux distillées, car les eaux distillées subvertissent l'estomac et si sont grandement corrosives par leur vertu ignée (7), tellement que le plus souvent elles causent des ulceres occultes, ainsi qu'il est advenu d'aucuns, lesquelz (8) pour avoir beu de l'eau des citernes, laquelle passe

---

(1) Les Myrobalans emblics sont les fruits du *Phyllanthus Emblica* L. Les M. bellérics sont les fruits du *Terminalia belerica* Roxb.

(2) Ed. 1. *parlez*.

(3) Ed. 1. *si ne sont*.

(4) Ed. 1, *autheurs*.

(5) Les Myrobalans ont été introduits dans la thérapeutique par les médecins arabes. Ils sont décrits par Mésué et figurés dans l'édition latine de ses *Œuvres* publiée à Venise en 1561. On en trouve de bonnes figures dans l'édition de 1574 de l'*Aromatum et simplicium aliquot medicamentorum apud Indos nascentium historia* de Garcia da Orta (Anvers, Plantin, 1574, p. 116), dans les éditions suivantes et dans la traduction française de ce livre publiée par Anthoine Colin (Lyon, 1602, p. 169).

(6) Ed. 1 et 2, *demouré*.

(7) Ed. 1, *igneu*.

(8) *Lesquelz* me paraît devoir être retranché, pour la clarté de la phrase.

par canalz (1) de plomb et sans feu corrodant ; à plus forte raison combien le doibt estre davantage celle laquelle nous distillons en chappelle de plomb avecque violence de feu : pour ceste cause il se fault garder de faire aucune infusion en eau distillée. Il est vray que les vieulx resveurs d'apoticaires le trouverront estrange, quelques raisons que on leur (2) die ; car il leur est plus aisé de faire leur infusion en eau distillée que de faire quelque decoction expressement ou d'exprimer le jus de quelques herbes à ce convenables ; et pour ceste cause baillent entendre aux malades que les eaux distillées sont beaucop meilleures, ne ayantz aucun soing de la santé du malade, mais qu'ilz ayent argent la moytié plus qu'il ne leur fault.

Je me suis esmerveillé souventesfoys pourquoy plusieurs medecins usent des eaux distillées comme ayant grande vertu, veu que la plus grande partie de telles eaux distillées à la manière que les distillent les apoticaires ne retiennent point leur saveur et odeur. Si tu sens l'eau distillée de la mente, tu trouverras qu'elle n'a ne le goust ne l'odeur de mente, et aussi de plusieurs autres. Or est il que les facultez et puissances des medecines tiennent ung tel ordre entre elles, tellement que les secondes facultez ne peuvent estre sans les premieres, ne les tierces sans les secondes. Veu doncques que les operations proviennent des qualitez, il ne se peult faire que, les qualitez oustées et separées, les actions et facultez demourent. Parquoy nous voyons que des premieres qualitez naiscent les operations, exceptées celles qui œuvrent de toute leur substance, lesquelles sont cogneues par ung seul usage et expérience. Mais les qualitez premieres, combien que par ung certain tac (3) ou touchement elles soient cogneues, toutesfoys les saveurs et odeurs servent beaucop à la cognoissance d'icelles. Consideré que es eaux distillées des herbes nous voyons saveurs et odeurs contraires, il fault doncques croire que les facultez et opérations qui estoient aux herbes ne sont point laissées es (4) eaux distillées, comme il apert de l'absinthe, duquel l'eau distillée n'est aucunement amere combien que l'herbe le soit grandement. Parquoy je seroys d'advis qu'on usast de la me-

(1) Ed. 1, *canatz*. Dans *L'ordre et régime qu'on doit garder et tenir en la cure des Fièvres* (p. 125), Sébastien Colin dit qu' « il se faut garder sur toutes choses de boire de l'eau laquelle descend par *canals* de plomb, car telles eaus sont fort périlleuses ».

(2) Ed. 1, *leurs*.

(3) Ed. 2, *tast*.

(4) Ed. 1, *laisseees* ; éd. 2, *laissees aux*.

thode de laquelle usent les philosophes chymistes, lesquelz distillent de telle maniere que les odeurs et saveurs des herbes demourent aux eaux distillées. Mais celles desquelles usent les apoticaires sont toutes corrumpues et esventées, car, en distillant, jamais ilz ne joygnent le vaisseau qui reçoit la liqueur au stillicide (1) de l'alambic (2), et debvroient les deux ensemble bien luter du lut des philosophes (3), affin que les espritz qui sont la cause de la vertu ne se exhallassent.

C'est ung abuz de penser que la therebenthine laquelle nous usons soit vraye (4) ; seullement nous avons celle qui vient de l'arbre appellé *larix* (5), car la resine du vray therebinthe (6) est apportée de Cipre (l'on voit en Italie aucuns therebinthes, mais ilz ne produisent rien), et celle de laquelle usent noz apoticaires est grosse tourmentine qui se doibt bien ainsi appeller, car elle baille grand tourment à ceulx qui en usent, et la lavent en diverses eaux affin de la faire apparoistre toute autre que la vulgaire, comme ilz sçavent faire de toutes autres choses. J'ay voulu mettre cecy affin que on sceust la verité des choses et que on ne fust plus, s'il estoit possible, abusé (7 des apoticaires et barbiers.

Davantage ung erreur grand est commis quant (8) aux gommes desquelles nous usons de l'arbre dicte acacia (9), laquelle est appellée de Serapio espine babilonique (10), de Dioscoride espine ægiptiaque (11).

---

(1) Dans l'alambic, *le vaisseau qui reçoit la liqueur* porte de nos jours le nom de *cucurbite*, et le *stillicide*, celui de *chapiteau*. *Stillicide* est féminin quelques pages plus loin (p. 69).

(2) Ed. 1, *de la lambic* ; ed. 2, *du lambic*.

(3) On trouve une formule de *lut des philosophes* dans la *Chimie au moyen âge* de M. Berthelot (t. II, p. 152, Paris, 1893).

(4) Symphorien Champier (*loc. cit.*, p. 28) l'avait déjà dit.

(5) Le Mélèze (*larix*) fournit la *térébenthine de Venise*.

(6) Les anciens avaient donné le nom de *térébenthine* à la seule résine du Térébinthe, qui est la *térébenthine de Chio*.

(7) Ed. 1, *abusez*.

(8) Ed. 1, *quand*.

(9) D'après les traités de matière médicale, la gomme arabique est produite par cinq espèces d'Acacia. A.-T. de Rochebrune (*Toxicologie africaine*, t. II, p. 179, 219, 462, Paris, 1899) a publié, après une « Révision des Acacia gommifères africains », un savant « historique » de la *Gomme arabique* et du *Suc d'Acacia d'Egypte*.

(10) « *Achachie, id est acacia, spina babilonica, est arbor gummi arabici* », dit Sérapion (*Pratica*, Venise, 1497, f° 112 a).

(11) Ἀκακία φύεται ἐν Αἰγύπτῳ. ἄκανθα δέ ἐστι δενδρώδης, lit-on dans Dioscoride. C'est Pline et les Arabes qui ont appelé l'Acacia *espine ægiptiaque*.

En (1) vient la gomme dicte gomme arabic (2), laquelle nous n'avons point en telle abundance, mais nous n'en avons point du tout. Si ainsi estoit, pourquoy n'aurions nous du fruict dict *alcarab* (3), duquel se doibt faire le vray acacia (4) lequel les apoticaires font du jus de prunelles (5) ? Et la gomme arabic que nous avons est gomme de quelque espece de prunier ou cerisier (6), ou de quelque autre arbre, que les apoticaires sophistiquent.

Il est aussi manifeste que la gomme tragacant (7) duquel les apoticaires usent n'est point le vray, car le vray se liquifie mis soubz la langue, ce qui ne se trouve point en l'usual, lequel aucunement ne se liquifie, mais plus tost se dilate comme une paste, lequel, tous fachez, nous sommes contrainctz de cracher (8). Considerez combien d'astmatiques (9), péripleumoniques (10), pleuretiques (11) et autres ayant plenitude d'humeurs aux parties spiratoires, c'est à dire servantz à l'aspiration et respiration, sont mortz suffoquez pour avoir usé d'ung electuaire dict *diatragacantum* (12), lequel est fort souverain aux susdictes maladies quand il est preparé du vray tragacant, mais, estant preparé du falsifié (13) et sophistiqué, est fort perilleux, car tant s'en fault qu'il soit utile qu'il rend

(1) Ed. 2, *duquel.*

(2) Ed. 2, *arabicque.*

(3) *Karath* ou *qaradh* est, d'après Ibn El-Beïthar (chap. 1758), « le nom que l'on donne au fruit de l'épine d'Egypte connue sous le nom de *sant* », fruit dont on extrait le suc (qui est l'*acacia* des anciens), et non la gomme, comme l'a dit le Dr Leclerc qui ignorait le *suc d'acacia d'Egypte* des traités de matière médicale.

(4) Le *vray acacia*, extrait des fruits de l'Acacia gummifère est le *suc d'acacia d'Egypte* décrit par Guibourt (*Histoire naturelle des Drogues simples*, 7e éd., t. III, p. 400, Paris, 1876).

(5) Ed. 1, *ponnelles*. Ce *jus de prunelles* était appelé *acacia nostras.*

(6) Ed. 1, *serisier.*

(7) Gomme adragante.

(8) Sébastien Colin reproduit, dans cette phrase, une vieille erreur, réfutée par Matthiolus dans ses *Commentaires sur les six livres de Dioscoride de la matière médicinale* (trad. par Antoine du Pinet, Lyon, 1572, p. 262 ; trad. par Jean des Moulins, Lyon, 1572, p. 393). La vraie gomme adragante ne fond pas sous la langue, mais elle s'y dilate comme une pâte.

(9) Ed. 1, *astinatiques.*

(10) Ed. 1, *perpleumoniques* ; éd. 2, *pleumoniques.*

(11) Ed. 1, *pleuraliques* ; éd. 2, *pleuritiques.*

(12) *Diadragantum* de l'*Antidotaire Nicolas* (p. 12 et 57, Paris, 1896).

(13) Ed. 1, *flalsifié.*

les humeurs plus gluantes, visqueuses et mal obeyssantes à l'expulsion, et tousjours se augmentent les humeurs aux parties pectoralles, lesquelles, estantz privées de leur acoustumée dilatation et submission, causent suffocation, ce qui n'aviendroit si l'avarice des apoticaires n'estoit si grande, car ilz achapteroient de bonnes drogues et ne craindroient à y mettre argent (1) ; mais ilz n'en veulent achapter, et disent que les malades n'en voudroient pas bailler la raison, et ayment mieulx mettre les malades en dangier que de se munir et pourvoir (2) de bonne marchandise. Parquoy il seroit bon que les malades n'usassent d'aucune composition qu'ilz ne fussent premierement enquis par les medecins si elles ont esté (3) faictes en leur présence. Combien que la coustume est en plusieurs lieux d'appeller les medecins pour veoir faire les compositions, toutesfoys plusieurs apoticaires trouvent fort mauvais quand les medecins veullent veoir faire leurs compositions : en quoy ilz monstrent apertement qu'ilz ne mettent point de bons simples en leurs compositions ; car, s'ilz les mettoient bons et esleuz, ilz trouverroient bon que les medecins les vissent faire.

Il advint ung jour qu'ung apoticaire preparoit son catholicon (4), ung medecin faignoit ne voir rien de ce que faisoit ce bon maistre. Toutesfoys il advisa (5) que ce bon maistre n'avoit point mis de reubarbe en son catholicon, et luy demanda pourquoy il n'avoit point mis de reubarbe en son catholicon.

Il luy fit responce que c'estoit du catholicon pour les clysteres. « Comment, dict le medecin, trouves (6) tu par les dispensaires (7) ung catholicon pour les clysteres, et l'autre pour les medecines ? Le catholicon n'est il pas pour faire proffit à tout le corps ? Les intestins dedan par lesquelz il entre (8) premièrement, ne sont ilz pas membres et parties du corps ?

(1) Ed. 1, *à mettre argent.*

(2) Ed. 1, *prevoir.*

(3) Ed. 1, *estez.*

(4) Electuaire purgatif dont la formule se trouve dans l'*Antidotarium Nicolai*. Il est encore au *Codex* de 1884 sous la rubique : « Électuaire *catholicum* ».

(5) Ed. 1, *advise.*

(6) Ed. 1, *trouvez.*

(7) J'ai consacré, dans ma *Notice sur la vie et les œuvres de Thibault Lespleigney* (Paris, 1898, p. 34, note 1), une longue note au mot *dispensaire.*

(8) Ed. 1 et 2, *ilz entrent.*

Ne penses (1) tu point perdre ton ame en perdant le corps et corrumpant la médecine ? » Or le médecin luy dist : « Puisque tu prepares (2) deux catholicons, monstre moy le catholicon pour la medecine. » Il ne s'en trouva point, et faisoit servir le catholicon des clysteres aux medecines, car il en avoit meilleur marché, veu qu'il (3) le preparoit sans reubarbe. Toutesfoys l'apoticaire n'oublia (4) point à dire qu'il y entroit du reubarbe quand ce venoit au payement, ce qui est larrecin trop enorme, desrober la santé des corps et les biens.

Qui pourroit panser une plus grande peste en ung pays, que de desguiser et corrumpre une composition tant precieuse de laquelle si universellement nous usons ! Ce ne seroit rien s'ilz n'en desguisoient que celle là. Il est vraysemblable que toutes les meilleures compositions, sans la présence du medecin, seroient par eulx quiproquisées. Dieu sçait commant ilz executent les ordonnances des medecins estrangiers, veu qu'ilz falsifient celles des medecins leurs voysins et qui demourent en mesme ville, s'ilz ne s'en donnent garde avecque diligence !

Il viendra un medecin de Paris qui passera pays, l'autre de Poictiers, l'autre d'Angiers ; l'on yra à eulx pour avoir des receptes lesquelles seront portées chez les apoticaires : il s'en faudra la moyctié qu'ilz n'ayent ce que ces medecins doctement auront ordonné (5). Toutesfoys les apoticaires se garderont bien de le dire, deussent ilz bailler de l'eau pour vin de Beaune, car ilz sçavent bien qu'ilz ne seront point descellés (6) par les medecins qui se sont retirez aux lieux où ilz font residence. Au contraire ceulx de leurs villes et voysins pourroient veoir leurs tromperies et sophistiquations, tellement que aujourd'huy plusieurs apoticaires sçavent très bien prevoir à cela, et pour mieulx se deffaire de leurs sophistiquées drogues, se rallient des medecins d'autres lieux ausquelz ilz baillent bruyt (7), et non pas de ceulx du lieu où ilz demeurent, car ilz craignent que leurs desguisemens (8) de medecine fussent descellez (9) par

---

(1) Ed. 1, *pense.*
(2) Ed. 1, *prepare.*
(3) Ed. 1, *qui.*
(4) Ed. 1, *oublie.*
(5) Ed. 1, *ordonnez.*
(6) Ed. 2, *decellés.*
(7) Réputation.
(8) Ed. 1, *desguisement*
(9) Ed. 2, *decellez.*

eulx ; et pour mieulx avoir les medecins estrangiers à leur main, ilz ont de coustume de leur faire presentz de valleur, en condition qu'ilz n'adroisseront leurs receptes à d'autres apoticaires. J'ay bien voulu declairer cest abuz, affin qu'on se garde.

Item entre aucuns apoticaires regne ung erreur qui n'est pas petit quant à l'*acorus* (1), qui est le vray *galanga major* qui s'apporte d'Indie, au lieu duquel ilz supposent (2) l'*acorus* des rivières et estantz (3), qui est du tout contraire à l'autre qui est chauld et fort utile aux passions froides du cerveau, et l'*acorus palustris* est froit, duquel il ne fault aucunement user à ceste intention, si nous ne voulons toutallement confondre l'ordre de curer les maladies. Ilz se trouvent aucuns apoticaires inveterez ausquelz vous ne sçauriez persuader du contraire ; voyre si vous leurs disiez que l'eau est froide et le feu chauld, ilz ne le voudroient point croire s'ilz avoient ouyz dire le contraire à quelque vieil avicenniste. Il est bien dangereux quand telz apoticaires font les medecins, car ilz baillent du froit pour du chaud, ignorant les temperamentz et qualitez des simples.

En l'electuaire *de citro*, duquel parle Mesué au troysiesme livre (4), l'on list : *Moschi* ʒ. v., *pro* ʒ. s. (5). Il n'est pas vraysemblable que on mist cinq dragmes (6) de musc (7), et plus tost se debvroit appeller electuaire *de* (8) *moscho* que non pas *de citro*, car en l'électuaire (9) *de moscho* (10) l'on n'en met que deux scrupules.

---

(1) Sébastien Colin répète, au sujet de l'*acorus*, une vieille erreur réfutée par son contemporain, Martin Mathée, dans les « annotations fort doctes » qui accompagnent sa traduction française de Dioscoride (*Les six livres de Dioscoride de la matière medicinale*, Lyon, Balthazar Arnoullet, 1553, p.5, col. I) publiée la même année que la *Déclaration des abuz et tromperies*, et par bien d'autres auteurs (Matthiolus, etc.). L'*acorus* des anciens est l'Acore vrai (*Acorus Calamus* L.) : il n'a rien de commun avec le *galanga major*, qui est le Grand Galanga (*Alpinia Galanga* Swartz).

(2) Substituent.

(3) Ed. 2, *estans*. Ce mot est écrit *estancs* dans *L'ordre et régime* (p. 24), et *estangs* dans le *Traicté de la Peste* (2ᵉ partie, p. 99). L'*acorus des rivieres et estantz* est l'Iris des marais (*Iris Pseudo-Acorus* L.).

(4) Ce troisième livre de Mésué est intitulé *Grabadin vel Antidotarium*. L'*electuarium de citro* y figure dans la *Distinctio prima : De Electariis*.

(5) *Moschi drachmas quinque pro drachmâ semis*. Cinq drachmes de musc, au lieu d'une demi-drachme.

(6) Ed. 1 et 2, *drogues*.

(7) Ed. 1, *cinq drogues de must*.

(8) Ed. 1, *du*.

(9) Ed. 1, *en lectuaire*.

(10) L'*electuarium de moscho* est également de l'invention de Mésué.

(*A suivre.*)

Aucuns apoticaires, preparant l'electuaire (1) *de moscho*, font difficulté d'y mettre du miel cru (2) ainsi que le demande Mesué, et s'arrestent à ce que dict Dioscoride, disans que le miel cru enfle le ventre et exite la toux. Toutesfoys, consideré l'intention des docteurs, il vault mieulx mettre le miel cru que le cuict, car les confections convenables au cerveau se preparent plus convenablement avecque du miel cru (2), car par le moyen de la substance venteuse qu'il a davantage, plus facilement les vapeurs (3) de ces confections montent au cerveau pour le conforter. Toutes les confections qui sont inventées pour chasser les ventositez, plus commodement se preparent avecque le miel que avecque le succre, car le miel est plus carminatif et dissolutif des ventositez.

Combien que ce soit une reigle generalle que les especes (4) de tous electuaires solutifz (5) se doibvent grossement pulveriser, toutes les confections carminatives, c'est à dire qui ont vertu de oster la matiere flatulente et venteuse contenue en certaine partie du corps, se doibvent (6) pulveriser grossement ; car, si les especes estoient subtillement pulverisées, elles ne demoureroient (7) point long temps en l'estomac, et par ainsi elles ne seroient point si vigoreuses en leur operation, car toute action se faict en demoure.

Les practiciens medecins ont de coustume d'user du cerot sandalin (8) aux inflammations du foye et des reins et d'autres parties, lequel se trouve de nulle efficace à cause des ingrediens comme sont les sandaulx, qui sont espèce de boys plus ost chauld que froit de nulle vertu. Si tu m'allègues (9) l'odeur et qu'il ne se peult faire que la chose bien odorante ne soit dotée de quelque faculté, je te respons que plusieurs simples ont odeur qui ne leur est point naturelle ; ains les apoticaires par leur cautelle induissent telles odeurs, non point

(1) Ed. 1, *preparant lectuaire.*

(2) Ed. 1, *crut.*

(3) Ed. 1, *vapeus.*

(4) Epices, drogues.

(5) Laxatifs, purgatifs.

(6) Ed, 1, *se doibt* ; ed. 2, *se doit.*

(7) Ed. 1, *demouroient.*

(8) *Ceratum santalinum* de Mésué.

(9) Ed. 1, *alegue.*

seullement en ce boys, mais aussi (1) à milles autres choses, lesquelles ilz sophistiquent en les rendantz (2) odorantes, affin de bailler entendre qu'elles sont plus cheres et de plus grande energie ; ce qui est le contraire (3), car il ne fault comme rien à pervertir et gaster la vertu d'ung simple : si feront ilz bien ung lopin de prunier ou de cormier odorant. Parquoy je ne trouve point grande raison de user dudict cerot, dedans lequel entrent des choses de temperament sec, là où il faudroit resister par deux contraires qualitez, sçavoir est : en refrigerant (4) et humectant.

Tu voys manifestement que le camphre est sec, et si apert plus tost que le camphre (5) soit chaud que froit, duquel on use en la poudre à canon (6) pour faire flambe (7), ce (8) qui ne se feroit point s'il estoit si froit qu'on dict. Le *spodium*, le bol d'Armenie sont secz, et si ne sont pas beaucoup froitz, car le *spodium* tient tousjours de la vertu ignée, principallement le *spodium* des Grecz (9).

Je seroys d'advis que on n'usast dudict ceronne (10) sans bon conseil ; car les apoticaires, pour avoir usé (11) de ces remedes locaux et applications exterieures (12) sans le conseil des medecins, ont causé duresse de foye, oppillation, inflammation, refrigeration des parties interieures, ainsi comme testifie Galien en sa *Methode*, là où il rend la raison pourquoy les riches

---

(1) Ed. 1, *ainsi*.

(2) Ed. 2, *rendans*.

(3) Ed. 1, *contraite*.

(4) Ed. 1, *refrigerand*.

(5) Ed. 1, *cauphre*.

(6) Le camphre n'entrait pas dans la composition de la poudre à canon, comme le dit Sébastien Colin, mais il faisait partie de mélanges combustibles brûlant sur l'eau (V. l'*Histoire de la chimie* par Hoefer, t. II, p. 51, Paris, 1843 ; 2e édition, t. II, p. 47, Paris, 1869). De nos jours il entre dans la composition de certaine poudres sans fumée : poudres Turpin, Nobel, etc. (V. l'*Année scientifique* par Figuier, 34e année, 1890, p. 460 et 461, Paris, 1891).

(7) Ed. 1, *flambe*.

(8) Ed. 1, *se*.

(9) Le σποδός ou σπόδιον des Grecs était un oxyde de zin sublimé, impur. V. l'art. Spode *in Promptuaire des médecines simples* de Lespleigney, nouvelle édition, Paris, 1899, p. 167.

(10) Ed. 2, *cerot*. Ledit *ceronne* est le *cerot sandalin*.

(11) Ed. 1, *usez*.

(12) Ed. 1, *exterieuses*.

meurent plus tost que les pauvres. Souventesfoys telles applications, si elles ne sont à propos ordonnées, engendrent et causent la pierre aux reins, ou pour le moins rendent les corps graveleux, et tant d'autres maladies qui sont causées sur les corps pour se fier aux ignorantz.

Tu doibz aussi entendre que les apoticaires supposent une espece d'agaric (1) fort mauvais et inutile, lequel, au moyen des grands vomissements qu'il cause, gaste (2) l'estomac en faisant grande nuysance au cerveau. Car le bon agaric (3), esleu (4) et tel qu'il doibt estre, n'est point si fort vomitif comme est celuy lequel communement ilz baillent aux malades, et est trouvé ledict agaric au pays de Dauphiné (5), et en faict l'on grand marché. Les apoticaires voluntiers achaptent de celuy, parce qu'il est à meilleur marché : toutesfoys ilz ne laissent pas de le vendre pour bon. C'est une partie pour ceste cause qu'ilz ne veullent jamais, s'il est possible, les medecins avecques eulx chez les malades, affin de vendre à leurs pris leurs *qui pro quo* (6).

Davantage ilz preparent une confection dicte alkermès, laquelle ilz vendent au poix de l'or, qui est une chose inutillement inventée, ne ayant aucune vertu cordialle, mais plus tost est nuysible au corps, veu que le drap duquel ilz usent à la preparation de telle drogue est tainct avecque des choses corrosives (7). C'est une grande offense d'avoir inventé choses inutilles à la medecine, veu qu'il est tant de choses convenables desquelles nous debvons user ainsi que nature nous les produist. J'ay mis cecy, parce qu'ung quidam (8) apoticaire faisoit entendre à son malade que en ceste confection y entroit

---

(1) L'*agaric* des apothicaires, déjà cité p. 36, est le Polypore du Mélèze (*Polyporus officinalis* Fr.).

(2) Ed. 1, *gaster* ; éd. 2, *gastent.*

(3) Ed. 1, *agarit.*

(4) Ed. 1, *esseu.*

(5) L'*agaric* récolté sur le tronc des vieux Mélèzes du Dauphiné produisait les mêmes effets que celui de toute autre provenance. Il n'était ni meilleur ni pire.

(6) Ed. 1, *quilz pro quo.*

(7) Dans la confection alkermès, inventée par Mésué, il n'entrait pas de *drap tainct avecque des choses corrosives*, mais de la soie crue teinte au suc de kermès.

(8) Ed. 1, *quidem.*

de l'*aurum potabile* (1) avecque la poudre de diamant, affin de la luy vendre plus chere que l'or. Ilz en font bien d'autres quand ilz sont seulz chez les malades.

Errent grandement les apoticaires, appliquantz sachetz (2) et coeffes (3) sur la teste des malades, aucunesfoys sur la region du foye, du thorax, des polmons et des reins, et, pour aduler aux malades lesquelz aucunesfoys endurent une grande chaleur, par ce (4) ilz les composent de fleurs et semences froides ; ou bien, quand le malade sent froit, ilz les composent de choses fort chauldes, pansant par là faire l'estast de medecin. Il fault entendre que les sachetz et coeffes si doibvent ordonner (5) avecque grande discretion (6) et conseil ; car si tu les composes de choses froides sans corroboratifz, par compression et repercussion se pourra causer une descente d'humeurs sur les polmons ou sur le *pleura* (7), qui sera cause de faire mourir le malade ptisique (8) ou pleuretique ; si tu les composes de choses chauldes sans considerer le temperament des ingrediens, par eliquation causée de chaleur pourront advenir mesmes (9) accidentz. Si ainsi est que deux causes principalles engendrent les rhumes et catherres (10), sçavoir est chauld et froit, qui sont les deux qualitez agentes, commant se (11) pourra faire qu'ung apoticaire sache de ces qualitez (12), lequel ne leut jamais ung seul livre de medecine : encores si le lisoit, il n'y entendroit (13) rien ? Pense tu que pour mettre sur le cerveau ces coeffes et sachetz et pouldres, tu

(1) Bernard Palissy a démontré que la prétendue panacée de *l'aurum potabile* était un médicament dangereux plutôt qu'utile, dans le « Traité de l'or potable » qui fait partie de ses *Discours admirables*, publiés pour la première fois à Paris, en 1580 (p. 138).

(2) Ed. 1, *sachez* ; éd. 2, *sachets*.

(3) Les sachets et les coiffes (ou cucuphes) figurent encore dans la 14e édition de l'*Officine* de Dorvault (Paris, 1898, p. 813).

(4) *Par ce* a été supprimé dans la 2e édition.

(5) Ed. 2, *les sachets et coeffes doivent estre ordonnez.*

(6) Ed. 1, *distraction.*

(7) Du grec πλευρα, côté, flanc, plèvre.

(8) Ed. 2 *pthisique.*

(9) Ed. 1, *mesme.*

(10) Ed. 2, *catarres.*

(11) Ed. 1, *ce.*

(12) Ed. 2, *sache juger de ces qualitez.*

(13) Ed. 1, *entendoit.*

arresteras le rhume en le deseichant ? Tant s'en fault que souventesfoys (1) tu l'augmentes grandement, ce que facillement te pourra estre declairé par ung exemple familier.

Si tu couvres (2) la chappelle en (3) laquelle tu distilles quelques eaux, d'ung linge qui soit trempé en eau ou autre liqueur, tu verras que plus abundamment l'eau (4) degoutera par la stilicide (5) de la chappelle. Davantage les rhumes sont causés (6) de vapeurs et fumées transportées de tout le corps au cerveau (7), tout ainsi que de la terre sont transportées vapeurs à la moyenne region de l'air, dont en est engendrée la pluye. Ces vapeurs contenues au cerveau sont empeschées, lesquelles par leur subtilité pourroient se transporter et s'exhaller par les pores et spiramentz (8) de toute la teste ; mais ces sachetz, coeffes, poudres composées de choses obstructives et oppilatives des pores du cuir de la teste, empeschent que telle evaporation ne se face.

L'an passé, ung gentil homme perdit la veue pour avoir usé de ces sachetz composez des simples qui sont restrictifz et repercutifz, lesquelz repercuterent et repoulserent une si grande quantité d'humeurs sur les yeulx qu'il ne fut possible de plus le secourir. Et si ne laissa pas l'apoticaire d'estre payé au double de ses sachetz, et bailloit entendre, l'apoticaire, qu'ilz estoient composez de poudres cerebralles, lesquelles se prennent aux regions lointaines, comme aux Garamantes (9) et Indes, combien qu'il n'y eust que de la semence d'anis, fenoil (10) et ung peu de saulge seiche mise en pouldre.

---

(1) Ed. 2, *mais bien souvent.*

(2) Ed. 1, *creuurez.*

(3) *En* manque dans la première édition.

(4) Ed. 1, *Lean.*

(5) *Stillicide* est du masculin, page 60.

(6) Ed. 1 et 2, *causes.*

(7) Ed. 1, *cetueau.*

(8) Ed. 2, *spiramens.* Ce mot vient du latin *spiramen*, ou *spiramentum*, qui signifie ouverture par où passe l'air, soupirail. Dans *L'ordre et regime qu'on doit garder et tenir en la cure des Fievres*, Sébastien COLIN emploie, p. 16, les expressions : « pores, spiramens ou conduits », et, p. 248, « perspiraments et pores ».

(9) Les *Garamantes* n'étaient pas une *région lointaine*, mais un peuple d'Afrique dont le pays correspondait à peu près au Fezzan actuel.

(10) Ed. 1, *frenoil.*

Voyla comment les malades sont trompez, qui pensent avoir bon marché des apoticaires sans le médecin.

Je ne veulx pas cy blasmer les sachetz, coeffes, poudres à sinapizer, perfunctz (1), caputpurges (2), masticatoires et autres remedes locaux, pourveu que tout soit ordonné à propos avecque le conseil d'ung docte medecin. C'est bien le meilleur moyen de guerir telles deffluctions d'humeurs ; mais d'en user si souvent il est dangereux, et plus execrable de vendre les choses qui ne coustent comme rien si cheres.

Ung apoticaire (3) suadoit ung jour entre les autres à ung gentil homme de user d'ung sachet interbasté (4). Or l'apoticaire, pour le faire trouver bon au gentilhomme, disoit qu'il le

---

(1) Ed. 2, *perfums*. « Fumigation, ou perfum, dit Michel Dusseau (*Enchirid ou Manipul des Miropoles*, Lyon, 1561, p. 177), n'est autre chose sinon un medicament dont on reçoit la vapeur ou fumee tant par haut que par bas. »

(2) Les *caputpurges*, d'après Michel Dusseau (*loc. cit.*, p. 178), « sont sternuatoires, gargarismes et masticatoires ». Charas, dans sa *Pharmacopée royale* (Paris, 1676, p. 122) n'emploie plus le mot *caputpurges*, mais il traite dans le même chapitre « des gargarismes, des masticatoires et des errhines ». Dans *L'ordre et regime qu'on doit garder et tenir en la cure des Fievres* (p. 57), Sébastien Colin donne *caputpurge* comme synonyme d'*errhin* : « Quant est des purgations particulières, comme sont *errhina*, vulgairement nommées *caputpurges*... »

(3) Ed. 1, *apoticire*.

(4) Ed. 1, *interbastre*. « Pour faire des fomentations, on fait des *sachets* de toile fine ou de taffetas *picquez en forme de matelas*, crainte que la matière qui y est enfermée ne se jette d'un côté », dit De Meuve (*Dictionnaire pharmaceutique*, 2e édition, p. 517, Paris, 1689). L'explication du mot *interbasté* se trouve dans cette définition des sachets, *picquez en forme de matelas* comme les *bâts* des bêtes de somme. Dans *L'ordre et regime* (p. 191), Sébastien Colin donnant la recette d'un *sachet interbasté* « pour corriger une intemperie chaude du foie et des reins », s'exprime ainsi : « Prenés des roses rouges, des fleurs de violette de mars, de nenuphar, et des fleurs des deus chicorées, c'est asçavoir domestique et aggreste, bonne et suffisante quantité, de tous les sandaus, esquels tu reduiras en pouldre, de chacun deus dragmes ; de la poudre de diamargariton frigidum, pouldre de semence de cichorée, de pipou, de laictue, de chacune une dragme et demie, avec spica nardi : tu *interbastras* le tout en deus tafetas rouges et en formeras un sachet à la forme de la lune quand elle est en sa secunde quadre, et arrouseras ledit sachet d'eau d'endive et d'eau rose, et l'appliqueras tout tiède sur la région du foie, au matin devant le repas ».

Parlant des *sachets*, Ambroise Paré (*Œuvres*, Paris, 1575, p. 895) dit qu'« iceux faut coudre en presses *interbastatoires*, les poudres estants espanchées sur du cotton, à fin qu'elles ne penchent plus en un endroit qu'à l'autre ».

failloit porter sur la commissure corronalle (1) du cerveau (2). Le gentil homme ignorant ces termes, aussi qu'il n'avoit jamais esté malade, demande à l'apoticaire que c'estoit un sachet interbasté (3). L'apoticaire, pour le faire tousjours trouver meilleur au gentil homme, dist que c'estoit une maniere de faire de laquelle le Grand Seigneur en Thurquie usoit, et que luy estant de par delà (4), qu'il en avoit aporté des drogues, bien cheres et precieuses. Le gentil homme sceut de quelques autres (5) que c'estoit interbasté (6). Il envoya querir l'apoticaire, lequel le gentil homme interbasta à grands coups de bastonnades entre les espaulles et par tout, et si luy bailla ung coup sur sa coronalle (7) bien mauvais, luy disant : « Tu es ung abuseur ; tu me desguises les termes, pensant me tromper. » Et estoit en dangier l'apoticaire, s'il n'y fust venu quelqu'ung pour le deffendre, de ne interbaster jamais ne coeffes ne sachets. Si tous les abuseurs, depuis vingt (8) ans en ça, eussent esté (9) payez en telle monnoye que fut ce reverend, il ne s'en trouverroit point tant.

Aujourd'huy les apoticaires vendent l'aloès tout corrumpu, duquel nous usons souvent en medecine, qui est la cause pour quoy il n'a point la vertu telle qu'il avoit du temps de Galien, laquelle estoit si grande que plusieurs maladies estoient gueries par le seul usage de l'aloès, comme sont toutes douleurs de teste, des yeulx, d'estomac. Et est bien requise la veue du medecin pour sçavoir quel aloès a l'apoticaire, autrement tu te metz en dangier, car la plus grand part des apoticaires du jourdhuy vendent pour bon aloès les impures (10) et grosses parties du vray aloès, d'autant qu'elles ne coustent

---

(1) Ed. 1 et 2, *commissure ou corronalle*. La *commissure coronale* des anciens traités d'anatomie (*la Chirurgie de Maitre Henri de* MONDEVILLE, publiée par le Dr A. BOS, t. I, p. 48 et 49, Paris, 1897) porte de nos jours le nom de *suture fronto-parietale*.

(2) Fut pour *du crâne* ou *de la teste*. RABELAIS (livre I, chap. 25) emploie l'expression : *joincture coronale de la teste*.

(3) Ed. 1, *interbaste*.

(4) Ed. 1 et 2, *depardela*.

(5) Ed. 1, *auttes*.

(6) Ed. 1, *interbaste*.

(7) Sous-entendu *commissure*.

(8) Ed. 1, *vingtz*.

(9) Ed. 1, *estez*.

(10) Ed. 1, *imputes*.

comme rien, lesquelles avecque de l'eau marine et saphran ilz adulterent, et le dol et tromperie est descellé par l'odeur. Et ne se fault esmerveiller si nostre *hiera picre* (1) que nous avons est de si petite faculté et presques de nulle, car aucuns avaricieux apoticaires la preparent de ce corrumpu aloès. Il est vray qu'il se trouve des apoticaires (2) gens de bonne conscience, lesquelz ne voudroient mettre leur argent en drogues corrumpues, et se trouve (3) aujourd'huy de fort bon aloès ; mais les fermiers apoticaires ayment mieulx avancer (4) leur argent en fermes que d'achapter de bonnes drogues. A present se trouve d'aussi bon aloès que estoit celuy duquel usoit Galien en son *hiera picre*, ce qui a esté faict par la diligence des medecins qui ne voudroient souffrir telz adulteres et corruptions des medicaments. En verité si on se vouloit arrester à d'aucuns apoticaires, ilz (5) nous vendroient la paille pour le grain.

Les plus cheres drogues sont par eulx sophistiquées, comme est l'ambre gris, lequel ilz (6) adulterent et falsifient avecque ung peu d'*agalochum* (7), de storax (8) et labdanum (9), en y mettant bien peu du vray ambre dissoult en l'eau rose musquée. Tel adultere se cognoist facillement en frottant l'ambre avecque les mains, car il se molifie comme cyre. Regardez quel larrecin ilz peuvent faire de vendre une chose sophistiquée pour vray ambre. Si ung medecin laisse une recepte à quelque gentil homme, dedans laquelle y entre de l'ambre gris, n'y eust il que dix grains ou ung scrupule pesant, voyre de celluy qui est sophistiqué, les apoticaires ne rougiront point de demander grand pris, disant que le medecin avoit ordonné de l'ambre gris, et encores qu'ilz n'y en ayent mis ne du bon, ne du sophistiqué, car le medecin qui a ordonné, possible est ung medecin passant, lequel n'a point veu executer

---

(1) Ed. 2, *hiera picra*. Cette « composition purgative » a déjà été mentionnée précédemment (page 10).

(2) Ed. 1, *apoticares*.

(3) Ed. 1, *se trouvent*.

(4) Ed. 2, *mettre*.

(5) et (6) Ed. 1, *il*.

(7) 'Αγάλλοχον, bois d'aloès. Sébastien Colin, parlant du bois d'aloès dans *L'onziesme livre d'Alexandre Trallian* (p. 110), s'exprime ainsi : « *Zylaloe* est appelé de Symeon Sethus *boys odorant*, lequel Dioscoride et les anciens appellent *agallochum*, vulgairement *lignum aloes* ».

(8) Résine fournie par le *Styrax officinale*.

(9) Ladanum.

sa recepte. Ce n'est pas le tout de exiger les deniers, mais c'est le pis de rendre le corps maladeux (1) par ces choses corrumpues. Le remede pour eviter le danger est de prendre le conseil du medecin et interroger les medecins des moyens par lesquelz telles drogues sophistiquées et adulterées se peuvent cognoistre.

Aussi par l'avarice et malicieuse ignorance des inveterez apoticaires, il est commis ung erreur grandement dangereux en la composition d'ung electuaire, dict *diamoschon dulce* (2), dedans laquelle composition est demandé *folium indum* (3), autrement appellé *malobathrum* (4), au lieu duquel ilz nous substituent et mettent une foeille de feaud (5) ou de quelque autre arbre, laquelle foeille (6) est sans odeur et goust, suffisante à pervertir et gaster toute la composition et la reduire à telle qualité que, au lieu de conforter les membres et parties (7) du cœur, il les dissouldroit et rendroit imbecilles.

Je trouve une grande folie regner entre plusieurs malades et autres, qui se fient seullement aux apoticaires sans premierement estre asseurez par les doctes medecins si les compositions lesquelles les apoticaires tiennent preparées en leurs boutiques, ont esté (8) preparées et faictes en la presence des medecins eruditz et savantz en la cognoissance des medicaments simples et composés (9) ; autrement les apoticaires vendront leurs compositions toutes corrumpues de *qui pro quo* (10) pour bonnes, et ne font conscience de malheureusement

---

(1) Ed. 2, *maladif.*

(2) Cet électuaire, inventé par Mésué, est encore appelé *electuarium dulce ex moscho* et *confectio de musco dulcis*. Il figure, sous le nom de *diamuscy*, dans l'*Inventaire de la pharmacie de l'Hôpital Saint-Nicolas de Metz, du 27 juin 1509* (Nancy, Sidot frères, 1894, p. 61, n° 699).

(3) Feuille aromatique employée par les anciens en médecine et en cuisine et produite par certains canneliers. Dans un autre de ses livres (*L'onziesme livre d'Alexandre Trallian*, p. 78), Sébastien Colin parle du *folium* en ces termes : « *Folium* simplement, en médecine, c'est ce qu'on appelle *malabathrum*, et croît dedans les marests d'Indie : au lieu duquel, selon Aeginette, nous usons de canelle aromatique, ou de *nardus indicus*, comme veut Galien ».

(4) Μαλάβαθρον de Dioscoride, *malobathron* de Pline.

(5) Hêtre.

(6) Ed. 1, *focille.*

(7) Ed. 1, *partie.*

(8) Ed. 1, *estees.*

(9) Ed. 1, *composees.*

(10) Ed. 1, *quilz pro quo.*

piller et voller les malades, sachantz bien que ce qu'ilz mettent en leurs compositions sont choses viles (1) et de nul pris, lesquelles portent grand dommage au corps, comme sont deux racines appellées *ben* et *behen* (2), au lieu desquelles ilz mettent en ceste dicte composition deux racines qui viennent par les champs, et les autres à l'entour des eaux, lesquelles racines subvertissent et gastent les parties nobles de tout le corps. Parquoy, veu que ces racines *ben* et *behen* ne s'apportent pas du pays d'Arménie, comme elles souloient au temps passé, les doctes medecins sont d'advis qu'on mette au lieu d'icelles la racine de *eringium* (3), veu que les autres sont incogneues. (Aussi seroit beaucop plus proffitable d'user de bonne canelle au lieu de *folium*, ou bien de la fœille de l'arbre là où viennent les cloux de gyrophles ; aussi faudroit mettre au lieu de *doronicum* (4) des cloux de gyrophles, car leur *doronicum* (5) duquel ilz usent est inutile et de nulle efficace.) Aucuns apoticaires de ce temps font deseicher au four des navelletz (6) et les mettent au lieu des dictes racines, ce qui ne se debvroit permettre. Parquoy si tu veulx que ton electuaire (7) soit efficacieulx et cordial, tu mettras les trois choses (8) que nous avons dict et rejecteras les choses incogneues et de nul pris.

Bien est vray que le *balanos mirepsice* (9), qui est, selon Galien, Pline, Aesse, une espèce de myrabolans (10) qui s'ap-

---

(1) Ed. 1, *villes*.

(2) Béhen blanc et B. rouge (V. l'*Antidotaire Nicolas*, p. 48, art. BEEN). Ces deux racines entraient dans l'électuaire *diamoschon*.

(3) *Eryngium*, Panicaut.

(4) Ed. 1, *deuouicum* ; éd. 2, *deuoricum*. La racine du Doronic (*doronicum*) entrait dans l'électuaire *diamoschon*.

(5) Ed. 1 et 2, *deuoricum*.

(6) De petits navets.

(7) L'électuaire en question est le *diamoschon*

(8) Les « trois choses » en question sont au nombre de quatre : 1° le *folium* ; 2° le béhen blanc ; 3° le béhen rouge ; 4° le *doronicum*. Outre ces 4 drogues, il en entrait encore 17 autres dans l'électuaire *diamoschon*.

(9) Ed. 1, *Balanos mirepsici* ; éd. 2, *Balanus mirepsica*. Le βάλανος μυρεψική de Dioscoride est le μυροβάλανος de Galien et d'Aétius (*Aesse*), le *myrobalanum* de Pline, le *bân* ou *ben* des Arabes (Ibn El-Beïthar, chap. 226). Il a été identifié avec le *Moringa aptera* Gaertn. Sa semence figure dans les traités de matière médicale sous les noms de *semence de ben* et de *noix de ben*.

(10) Le nom de *myrbolans* (myrobalans) a été donné par les anciens botanistes non seulement aux fruits du *Phyllanthus Emblica* L. et des divers *Terminalia* mentionnés pages 57 et 58, mais encore à la noix de ben, à la muscade, aux fruits de l'*Hernandia sonora*, etc.

porte des régions Barbariques, que les Arabes ont appellé *ben* (1), seroit fort convenable en ladicte composition, car il proffite grandement à la ratte, ainsi que dict Galien en son commentaire *de Theriaca ad Pisonem*, et de ce dit myrabolan (2) s'en exprime une huille que Dioscoride appelle *oleum balaninum* (3). Après ledict huille exprimé de ce fruict, ce qui reste, qu'on dit en latin *magma* (4), est de substance (5) terrée et mediocrement amere, ayant grande vertu confortative, et est cela que Galien mesle aux cataplasmes pour les affections et maladies qui adviennent à la ratte. Mais, veu que maintenant ilz usent de la chair dudict fruict, aucuns de la farine et de l'escorce, je seroys d'advis, affin que plus asseurement fust faicte ladicte composition, que on y mist des myrabolans citrins (6) au lieu de *ben*, et, si ainsi tu composoys ton dict electuaire, tu ne hazarderoys point le salut de ton ame et la vie des hommes, comme font plusieurs ignorantz et avares apoticaires, l'ignorance desquelz ne les excusera point, car ilz ne se debvroient point mesler de l'estat d'apoticaire (7) qu'ilz ne fussent de sçavoir (8) et studieux de la vérité de leur estat. Ne metz pas en ta fantasie que tes predecesseurs en ont ainsi usé (9) ; car, s'ilz se sont damnez, donne toy garde de te damner pour les ensuyvre.

Puis que maintenant tu es adverty par plusieurs raisons que les choses que tu as vendu et que encores de present tu vend sont falsifiées, tu es tenu de satisfaire à ceulx à qui tu as vendu tes compositions corrumpues. Et ne allegue point que tu le faiszys (10) pensant bien faire. Il fault que tu satisface, puis que tu cognoys maintenant ton offence ; ou bien tu ne sçauroys fuir le juste jugement de Dieu.

Les apoticaires ont de coustume de preparer, au temps de peste, des trosciz (11) qu'ilz nomment trosciz *de terra sigil-*

---

(1) Ed. 1, et 2, *Beri.*

(2) Ed. 1, *myrabolani* ; éd. 2, *myrobolan.*

(3) Ed. 1, *balanium.* DIOSCORIDE (éd. Sprengel, t. I, p. 50) a consacré un chapitre de sa *Matière médicale* à l'ἐλαιον βαλάνινον.

(4) Ed. 1, *magina.*

(5) Ed. 1, *substanica.*

(6) Il a déjà été question des *myrabolans citrins*, page 57.

(7) Ed. 1, *apoticairie* ; éd. 2, *apothicairie.*

(8) Ed. 2, *qu'ilz ne fussent savans.*

(9) Fd. 1, *usez.*

(10) Ed. 2, *feis.*

(11) Trochisques. « *Troscis*, ce sont figures touttes rondes ung peu applaties, » dit l'*Arbolayre* (f° 24 r°).

lata(1), et baillent entendre qu'ilz ont grande vertu contre ung tel dangier, tellement que plusieurs hommes achaptent telz trosciz grande somme de deniers, estimantz par iceulx eviter l'inconvenient de tel dangier. Mais tant s'en fault que telz trosciz soient bons, que plus tost ilz sont inutilles, et ne doibvent estre receuz en usage, veu que la terre de laquelle les apoticaires les preparent est faicte d'ocre bruslée (2), ou d'une maniere de pierre rouge qu'on trouve en plusieurs lieuz aux pays de Berry, Auvergne et Perigort.

Je t'accorde bien, si nous avions la vraye *terra sigillata* (3) telle que estoit celle de laquelle parle Galien et autres autheurs Grecz dignes de foy, que les trosciz seroient de grande efficace, car la vraye terre sigillée est tenue pour un grand secret contre ung tel dangier de peste, voyre que l'usage de telle terre est suffisant pour prevoir de ne tumber en tel peril et de guerir ceulx qui ont presentement ledict mal; mais ladicte terre est au jourd'huy si rare que à grand peine les Roys et Princes en peuvent recouvrer. Or les apoticaires, estantz advertis que telle terre estoit de si grande estime, ilz ont songé (4) de faire des trosciz de pierre rouge, ou ocre bruslée, laquelle ilz diminuent (5) en poudre, et puis la jectent (6) dedans ung vaisseau là où il y a de l'eau et recul-

---

(1) *Trochisci de terrâ sigillatâ* de Mésué. La terre sigillée ou terre de Lemnos était une argile ferrugineuse employée en médecine. Bernard Palissy en parle en excellents termes dans ses *Discours admirables* (Paris, 1580, p. 332). De nombreux trochisques de terre sigillée sont figurés dans une grande planche de l'*Historia simplicium reformata* de M.-B. Valentini (Francfort-sur-le-Mein, 1716, p. 1).

(2) *L'ocre bruslee* est l'ocre rouge, résultat de la calcination de l'ocre jaune. « L'ocre jaune et rouge n'est qu'une même chose, dit Pierre Pomet (*Histoire générale des drogues*, Paris, 1694, 3[e] Partie, p. 113). Son naturel est jaune, et on la convertit en rouge par le moyen d'un fourneau de reverbere dans lequel on la met pour faire rougir par la force du feu. Toutes les bonnes mines d'ocre de France sont en Berry, et entr'autres celle qui est au lieu appellé Saint-George-sur-la-Prée sur le bord de la riviere d'Ucher (du Cher) à deux lieux (*sic*) de la ville de Vierzon en Berry... » Les ocres jaune et rouge sont des argiles ferrugineuses, tout comme la terre sigillée. Elles avaient donc, quoiqu'en dise Sébastien Colin, les mêmes vertus que cette dernière.

(3) Symphorien Champier (*loc. cit.*, p. 31) avait déjà dit que la vraie *terra sigillata* était inconnue « à Françoys, Italiens et Germains ».

(4) Ed. 1, *songez*.

(5) Ed. 1, *il diminue*.

(6) Ed. 1, *jecte*.

lent (1) ce (2) qui nage sur l'eau, et de cela en font leurs trosciz de croye rouge, lesquelz ilz vendent ce qu'ilz veullent.

Je te laisse à songer combien d'autres impostures ilz inventent pour attirer l'argent d'ung chacun. Parquoy donne toy garde, au temps de peste, de prendre aucuns opiates preservatifz d'eulx, que premier ilz ne soient ordonnez des medecins et faictz en leur presence, car, soubz umbre que tu auras fiance en leurs opiates, tu auroys plus grande hardiesse de venir en l'air infect et pourroys prandre ledict mal.

A ce propos, l'antidote tant efficacieux et precieux appellé *theriaca Andromachi* (3), lequel Andromachus (4) estoit premier medecin de Nero, est aujourd'huy contrefaict des apoticaires, car il n'est de la faculté et puissance de celuy des anciens, lequel estoit d'une si admirable vertu et efficace que à grande peine les hommes usantz de celuy pouvoient mourir de poysons, ce que nous ne voyons point en celuy que les apoticaires preparent.

Il n'est pas possible qu'ilz peussent dispenser de bonnes compositions, veu qu'ilz ignorent les simples, et n'en sçauroient avoir bonne cognoissance, veu qu'ilz ne lisent aucunement les livres, mais plus tost s'arrestent à autre vacation toute estrange de la leur ; aussi ilz ne sçauroient prendre plaisir à estudier, car ilz se mettent apoticaires sans avoir aucun fundement en grammaire. Pour ceste cause ilz mesprisent leur art, et toutesfoys ilz ne laissent pas d'en prendre le proffit, et sont si ignorantz qu'ilz n'entendent pas les motz et vocables de leur art, comme il advint d'ung quidam (5) apoticaire riche et grand fermier, se meslant de vendre boys, vin, blé et autre marchandise qu'on luy admenoit de ses fermes, et s'estoit si bien occupé à cela qu'il ignoroit ce qu'il failloit (6) prendre pour *oculorum populi* en la composition de l'unguent dit *popu-*

(1) Ed. 2, *recueillent.*

(2) Ed 1, *se.*

(3) La formule de la *theriaca Andromachi*, écrite en vers grecs par Andromaque l'Ancien, a été publiée par Galien dans le premier livre de son traité intitulé : Περὶ ἀντιδότων (*Galeni Opera*, éd. Kühn, t. XIV, p. 32, Leipzig, 1827). Symphorien Champier, dans un chapitre spécial de son *Myrouel* (p. 25), traite « des Erreurs que communément font les Apothicquaires, jeunes Médecins et aultres, en leur grande composition de Tyriaque et Methridat quant aux simples ».

(4) Ed. 1, *Andiomachi.*

(5) Ed. 1, *quidem.*

(6) Ed. 1 et 2, *ce qui failloit.*

leon (1), et prit (2), au lieu de *oculorum populi* qui sont les germes (3) d'ung arbre dit *populus* en latin, en françoys pouple (4), les yeulx de troys ou quatre panduz hors la ville qui avoient esté panduz le jour au paravant ; et si ung medecin ne fust survenu à sa boutique, nostre maistre apoticaire nous eust faict ung unguent de panduz. Le medecin luy demanda qu'il vouloit faire de ces yeulx. L'apoticaire luy fist responce qu'il avoit esté en grand peine de trouver *oculorum populi* pour le *populeon*, et qu'il n'y avoit pas grand propos de prendre les yeulx du peuple (5) vivant, et qu'il s'estoit advisé d'aller querir les yeulx de ceulx qui avoient esté panduz hors la ville. Lors le medecin se soubriant de la grande ignorance de ce (6) apoticaire, il luy remonstra doulcement, tellement qu'il commança (7) par après à estudier et laissa tous ses trafiz (8) et ne se mesla plus que de son estat. A ma volunté que (9) plusieurs apoticaires du jourd'huy voulussent estudier et recepvoir remonstrance ! Mais ilz sont si inveterez en leur vieil Adam (10) qu'ilz ne veulent croire ne aux medecins ne aux livres.

J'ay veu apoticaire si escervelé et opiniastre qu'il osoit asseurer (11) qu'il ne feroit jamais autrement qu'il avoit de coustume de faire. Encore qu'on luy monstroit du contraire par livre et experience, et comment sa façon de faire estoit pour faire mourir les mortelz (12), l'on ne luy eust sceu faire à croire du contraire, tant estoit bien persuadé de ces Arabis-

---

(1) Onguent populéum.

(2) Ed. 1, *pris* ; éd. 2, *print*.

(3) Bourgeons. Les bourgeons de Peuplier sont la base de l'onguent populéum.

(4) et (5) Ed. 2, *peuplier*. L'éditeur de cette deuxième édition, en remplaçant *pouple* et *peuple* par *peuplier*, a prouvé qu'il ne comprenait pas le calembour de Sébastien Colin. Lespleigney, dans son *Promptuaire des medecines simples* (nouvelle édition, p. 71), appelle le peuplier *peuple* et *popule*.

(6) Ed. 2, *cest*.

(7) Ed. 2, *qu'il l'horta*.

(8) Ed. 2, *traficz*.

(9) Plût à Dieu que.

(10) Sébastien Colin a déjà employé cette expression et l'a expliquée, page 46.

(11) Ed. 1, *asseuré*.

(12) Ed. 2, *hommes*.

tes marpaulx (1), lesquelz ont subverti et gasté (2) la medecine.

Je demanderoys voluntiers à ceulx qui font le theriaque s'ilz fournissent des simples (3) qui s'ensuyvent, veu qu'ilz ne se trouvent (4) que à grande peine et est (5) presque impossible de les trouver selon la description des anciens Grecz medecins. Mais il est bien vray que ces saphraniers trouvent des *qui pro quo* (6), et n'en fault qu'ung pour gaster une tant precieuse composition, et sont lesdictz simples incogneuz à ces espiciers, comme (7) : *balsamus* (8), le vray myrrhe, *rheon* (9), *amomum* (10), le vray *cinamomum* (11), (car celuy que nous avons n'est point le vray), le *malabathrum* (12), *lemnia terra* (13), le vray *cinamomum*, le *scordium*, au lieu duquel aucuns baillent *allium silvestre* (14), errantz (15) par la proximité du nom (16), lequel *scordium* (qui n'est point aillet sauvage) a une telle vertu que les corps mors en guerre, de la partie qu'ilz touchoient ladicte herbe, ilz demouroient sans se putrefier et corrumpre (17) : pour ceste cause les anciens medecins en usent aux compositions et antidotes contre le venin. Aussi qui est celuy des apoticaires de ce temps (exceptez les doctes qui ont esté curieux de ouyr les simples

---

(1) Ed. 1, *morgaulx* ; éd. 2, *morgaux*. Sébastien Colin emploie ce mot pour la seconde fois : nous l'avons déjà rencontré, page 39.

(2) Ed. 1, *subvertiz et gastez*.

(3) Ed. 2, *des vrayes simples*.

(4) Ed. 1, *trouve*.

(5) *Est* manque dans la 1re édition.

(6) Ed. 1, *quilz pro quo*.

(7) Ces doléances et cette nomenclature ressemblent beaucoup à celles de Symphorien Champier (*loc. cit.*, p. 27).

(8) *Balsamum*, Baume de la Mecque.

(9) *Rheon* (ῥῆον) est le nom grec de la Rhubarbe.

(10) Amome, fruit du Cardamome de Siam ou Amome en grappe (*Amomum Cardamomum* Roxb.).

(11) Cannelle. Cette drogue figure deux fois dans la nomenclature des « simples » entrant dans la thériaque.

(12) Il a déjà été question de cette drogue, page 73.

(13) C'est la *terra sigillata*, dont il a été question page 75.

(14) Symphorien Champier (*loc. cit.*, p. 32) avait déjà fait la même remarque.

(15) Ed. 1, *errent*.

(16) Le nom grec de l'Ail est σκόροδον, ou σκόρδον, analogue à σκόρδιον. L'analogie du nom résulte de l'analogie de l'odeur, car le Scordium sent l'Ail.

(17) Ed. 1, *demouroient se putrefier sans et corrumpre* ; éd. 2, *demouroient à se putrefier et sans se corrumpre*.

soubz les hommes de sçavoir et faire beaucop de pays pour cognoistre lesdictz simples) qui cognoisse *thlaspi* (1), *hedycroon magma* (2) que les Arabes appellent *alindaracaron* (3), *maron* (4) et *xilobalsamum* (5) ? Pense tu que les simples, desquelz les apoticaires usent en la composition du theriaque et metridat soient les vrays simples (je excepte tousjours les sçavantz apoticaires) ? De ceste matiere en ont traicté Franciscus Caballus Italien (6), Manardus (7), Campegius (8), Fuschius (9), et après eulx monsieur Silvius (10), lumiere de toute l'Europe et vray phenix en medecine, auquel tous les angletz (11) et parties du monde sont obligées pour le labeur qu'il a pris et prend tousjours à manifester la vraye et naïfve medecine, laquelle par cy devant avoit esté souillée et obscursie des barbares Arabistes. Parquoy considerons quel peril il y a de commettre aux apoticaires la charge de composer les tant louables compositions sans y appeller les medecins, ce qu'ilz ne veullent jamais, craignantz que leurs sophisteries soient declairées, et ayment mieulx tout le temps de leur vie quiproquiser.

Item il est manifeste que plusieurs apoticaires au jourd'huy ignorent le vray persil, lequel facillement nous ne pouvons pas bien trouver, car ce que vulgairement en toute l'Europe nous appellons (12) persil, il est si apertement different du

---

(1) Le θλάσπι de Dioscoride a été identifié avec le *Lepidium campestre* R.

(2) Ed. 1 et 2, *magna*. L'ἡδύχροον μάγμα d'Andromaque le père n'est autre que les *trochisci hedychroi* des anciennes pharmacopées. (V. Symphorien Champier, *loc. cit.*, p. 27 et 32.)

(3) Ed. 1 et 2, *lindaracaron*. Trochisques *alindaracon* d'Avicenne, que Symphorien Champier (*loc. cit.*, p. 27) appelle *alindaracum* et *alindaracaron*. Ce mot est synonyme d'*hedychroi*.

(4) Le μᾶρον de Dioscoride a été identifié avec le *Teucrium Marum L.*

(5) *Xylobalsamum*, bois du Baumier.

(6) Ed. 1, *Franciscus, Galbaen, Italie*; éd. 2, *Franciscus, Galbaen Italien*. Franciscus Caballus, de Brescia, est l'auteur d'un *Libellus de animali pastillos theriacos et theriacam ingrediente*, dont il a été publié de nombreuses éditions depuis la fin du XVe siècle jusqu'au milieu du XVIIe.

(7) Johannes Manardus, déjà cité pages 51 et 52.

(8) Symphorien Champier a publié, en 1533, un traité *De gallicâ theriacâ*, mentionné dans la nouvelle édition de son *Myrouel* (p. 12).

(9) Leonhard Fuchs, savant médecin et botaniste, déjà cité p. 52.

(10) Jacques Sylvius a déjà été mentionné page 50.

(11) Recoins.

(12) Ed. 1, *oppellons*

persil des anciens (1) qu'il n'a nulle indigence d'autre demonstration, car la semence du vray persil est si grandement amere, tellement qu'il est advenu que, icelle mise dedans le theriaque, elle y cause une plus grande amaritude que ne sçauroient pas (2) toutes les autres herbes ameres, comme est la plante d'aloès, le myrrhe, le *prasium* (3), la chasnette (4) et la petite centaurée (5), ainsi qu'on peult voir en Galien (6) au *Livre des Antidotes*. Doncques il fault croire que l'herbe que nous appellons *petroselinon* est ce que nous disons *selinon* (7), qui vulgairement est dicte ache (8) ; et l'on la appelle (9) *petroselinon* d'autant qu'elle ayme les lieux des jardins les plus perreux (10), aussi naturellement vous la verrez venir sur les murailles ; et ce que nous appellons *petroselinon macedonicum*, c'est la grande ache ; et la petite ache est ce que nous pansons estre persil. Doncques le vray persil ne se trouve pas si aysement.

Aucuns apoticaires esmeuz d'une ardente avarice ont de coustume de sophistiquer les espiceries examinées (11) par vetusté, c'est à dire qui ont perdu leur goust d'espice, comme souventesfoys perdent les cariophilles que nous disons cloux de gyrophles, lesquelz ilz font tramper en du vin (12) dedans lequel il y a de la poudre de ceulx qui ne sont point

---

(1) Le *vray persil*, le *persil des anciens* (πετροσέλινον) de Discoride, *petroselinum* de Pline) est le Persil de Macédoine (*Athamanta macedonica* Spr.) : sa semence entrait dans la thériaque.

(2) Ed. 2, *que ne feroyent*.

(3) Marrube blanc (*Marrubium vulgare* L.).

(4) Chênette, un des noms vulgaires de la Germandrée officinale, synonyme de Petit Chêne. On trouve ce mot écrit *chesnette* dans les autres livres de Sébastien Colin. « Chamœdrys est fort bien nommée *chesnette*, d'autant qu'elle porte la feuille comme chesne », dit-il dans *L'onziesme livre d'Alexandre Trallian*, p. 96.

(5) Ed. 1, *centanire* ; éd. 2, *centaure*. Cette plante est appelée *petite centoire* dans *L'ordre et regime*, p. 237.

(6) Ed. 1, *Gilien*.

(7) Ed. 1 et 2, *selinom*.

(8) *Apium* (ache) est le synonyme latin de σέλινον. « *Apium* est herbe dicte ache », dit Lespleigney (*Promptuaire*, p. 15 et 132), parlant du Persil.

(9) Éd. 2, *et l'on l'a appellee*.

(10) Ed. 2, *pierreux*.

(11) *Examinée*, peut-être faute pour *exanimée*. Au temps d'Antoine Oudin (*Curiositez françoises*, Paris 1640), on disait dans le langage vulgaire : « un habit bien *examiné* » pour un habit « fort usé ».

(12) Éd. 1, *et du vin* ; éd. 2, *en vin*.

encores corrumpus, et puis après le font seicher, et ont l'odeur et quelque petit de goust des cloux de gyrophles ; mais tout cela n'est qu'en la superficie : le dedans ne vault rien et est corrumpu de rance.

J'ay cogneu ung serviteur d'apoticaire, lequel me juroit que en toutes les boutiques où il avoit demouré, que le *spodium* (1) que (2) les maistres avoient, qui doibt estre selon aucuns de la dens d'elephant bruslée (combien que *spodium* des Grecz est la plus grosse superfluité qui se trouve en la miniere d'arain) (3), n'estoit faict sinon des dens de chiens bruslées ou de sanglier, ou de marbre blanc bruslé, et qu'ilz n'en avoient point d'autre. Considerez la grande perversité de ces grands abuseurs qui n'ont aucune craincte du jugement de Dieu. Il seroit besoing que les medecins jamais n'ordonnassent du *spodium*, ne des trosciz *de spodio* (4). Il n'y a pas grande raison d'en user en la confection du lectuaire *de succo rosarum* (5).

Je fay fin de parler de ces adulteres et desguisementz de medecine, craignant que aucuns ignorantz de telz abus par nostre long narré fussent enseignez, et ce que nous en avons dit, ce sera (6) comme pour exemple, affin que vous ne exposiez (7) vostre vie à dangier, ainsi vous confiant (8) à ceulx qui pervertissent et corrumpent le vray ordre de medecine. Ce pendant (9) il sera meilleur et plus utile aux studieux de leur santé de faire recit d'aucunes compositions fort excellentes, si les ingrediens qui sont utiles à les composer se trouvoient comme en l'electuaire (10) *de gemmis* (11), dedans lequel y entre grand quantité de pierreries, comme saphirs, esmeraudes ; et ceulx desquelz usent les apoticaires ne sont de valleur aucune, ce que vous cognoistrez, car, estantz mis au feu,

---

(1) Comme je l'ai dit dans le *Promptuaire des medecines simples* de Lespleigney (p. 167, art. Spode), le *spodium* de l'ancien *Codex* était le résidu de la calcination de l'ivoire opérée à l'air libre, et celui des Grecs était un oxyde de zinc sublimé, impur.

(2) Ed. 1, *p*, au lieu de *que*.

(3) Ed. 2, *aerain*.

(4) *Trochisci de spodio* de Mésué.

(5) *Electuarium de succo rosarum* de l'*Antidotaire Nicolas* (p. 16 et 60).

(6) Ed. 1, *se sera* ; éd. 2, *sera*.

(7) Ed. 1, *n'expoulsez* ; éd. 2, *n'exposiés*.

(8) Ed. 1, *se confiant*.

(9) Ed. 1, *se pendant*.

(10) Ed. 1, *en l'ectuaire*.

(11) *Electuarium de gemmis* de Mésué, déjà mentionné, page 37.

ilz font flambe (1), et se prennent aux minieres d'argent (2) ; davantage il y entre une pierre appellée *sarda* (3), laquelle à la verité n'est cogneue, mais ignorée de tous ; et seroit meilleur n'user point des compositions lesquelles recepvent des simples incogneuz et suspectz ; mais les apoticaires ne le confesseront jamais et diront qu'ilz ont veu mettre telle chose et telle à d'autres medecins. Je te dis que si (4) les medecins qu'ilz alleguent vivoient, ilz desploreroient leur vie et confesseroient ne sçavoir rien, quand ilz cognoistroient les raisons des anciens Grecz, desquelz toute la medecine est yssue. Ces arabistes n'avoient que livres tous corrumpuz et alienez de la doctrine de Hyppocrates et Galien et autres Grecz, tellement que le moindre (5) medecin du jourd'huy, moyennant qu'il ait tersement (6) et purement (7) versé aux Grecz et versions d'iceulx, est à preferer au plus docte arabiste qui se sauroit trouver de ce temps, quelque louange qu'on face de luy ; car tous ces arabistes ne sachantz parler de leur invention troys mots latins, ilz ont usé de morgues (8) et mines, tellement que le proverbe a eu lieu : *Totus mundus* (9) *regitur minis.*

Je me suis esmerveillé, passant par les villes de Poyctou, du deffault de la cognoissance des simples que avoient les apoticaires du pays, lesquelz ne cognoissent (10) pas la centiesme partie des simples et herbes qui sont necessaires à la medecine ; neantmoins, ilz ne font conscience de vendre leurs choses deux foys plus qu'elles ne vallent. D'autant qu'ilz sont incontinent riches, ilz ne se soucient plus de faire leur estat et

---

(1) Ed 1, *flambé.*

(2) Cette phrase se retrouve, traduite en latin, dans l'*Ordre et régime qu'on doit garder et tenir en la cure des Fièvres*, par Sébastien Colin (Poitiers, 1558, p. 297), et dans son *Traicté de la Peste* (Poitiers, 1566, 2e partie, p. 50) : «... de poudre de vrais rubis et saphirs, (*Nam qui passim in myropoliis habentur, non probantur cum in igne flammam edant, et ex argenti fodinis colligantur*) ».

(3) La pierre précieuse appelée *sarda* par Pline, a été identifiée avec la *sardoine*, qui est une variété de calcédoine.

(4) Éd. 1, *je te dis si.*

(5) Éd. 1, *moinde.*

(6) *Tersement*, qui signifie tiercement ou en troisième lieu, est une faute d'impression que l'on a corrigée par *bien* dans la deuxième édition.

(7) Éd. 2, *ait bien et peurement.*

(8) Ed. 1, *morgnes.*

(9) Ed. 2, *modus.*

(10) Ed. 1, *cognoisse.*

s'occupent à d'autres affaires, et ce pendant (1) ilz laissent esventer leurs drogues. Ilz ne se baillent pas le loysir de faire une bonne chopine de ptisane, et si veullent que les medecins ordonnent toutes sortes de drogues desquelles ilz n'en ont pas la moindre, mais ilz ont recours à leurs *qui pro quo* (2). Et ce de quoy plusieurs apoticaires sont les plus garniz, c'est d'eaux distillées puantes et infectes, lesquelles ilz meslent avecque du miel ou quelque gros succre (3), et baillent cela à boyre aux malades, leurs faisant à croire que ce (4) sont les apozemes et preparatifz ordonnez des medecins, et ainsi frustrent les malades et medecins de leur doctrine et bonne intention.

Il est temps que je face fin à ceste mienne petite declaration des abus et tromperies que font les apoticaires en leur art, te laissant à penser, amy lecteur, dix mille autres abus qui se font en cedict art, te suppliant affectueusement (5) nous avoir pour excusez si nous n'avons dit chose digne de toy, te promettant en brief (avecque l'ayde de Dieu) chose meilleure.

A Dieu.

---

(1) Ed. 1, *se pendant.*
(2) Ed. 1, *quilz pro quo.*
(3) Ed. 1, *succres.*
(4) Ed. 1, *se.*
(5) Éd. 1, *affecteusement.*

Table des Matières

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

Clermont (Oise). — Imp. Daix frères.



GretagMacbeth™ ColorChecker Color Rendition Chart